691

MÉMOIRES

DE BARRAS

III

LE DIRECTOIRE

DU 18 FRUCTIDOR AU 18 BRUMAIRE

Les **MÉMOIRES DE BARRAS** comprennent 4 volumes in-8, brochés (Ouvrage orné de 7 portraits en héliogravure, de 3 fac-similés et de 2 cartes). . . . . **30 fr.**

Ces 4 volumes se vendent par série de 2 volumes, soit :

TOME I : ***Ancien régime. — Révolution.*** Volume orné de 2 portraits en héliogravure, d'un fac-similé et de 2 cartes. 1 vol.

TOME II : ***Le Directoire jusqu'au 18 Fructidor.*** Volume orné de 2 portraits en héliogravure. 1 vol.

2 volumes in-8, brochés. . . . . **15 fr.**

TOME III : ***Le Directoire du 18 Fructidor au 18 Brumaire.*** Volume orné de 2 portraits en héliogravure. 1 vol.

TOME IV : ***Consulat. — Empire. — Restauration. — Index analytique.*** Volume orné d'un portrait en héliogravure et de 2 fac-similés d'autographes.

2 volumes in-8, brochés. . . . . **15 fr.**

On ne vend pas chaque volume séparément.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 350-95.



BONAPARTE

PORTRAIT DE GUÉRIN AN V (1797)

GRAVURE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE — CABINET DES ESTAMPES

« Là, soldat, aux tribuns arrachant leurs pouvoirs;
« Là, consul jeune et fier, amaigri par des veilles
« Que des rêves d'empire emplissaient de merveilles,
« Pâle, sous ses longs cheveux noirs. »

VICTOR HUGO, *Orientales*, XL.

MÉMOIRES

DE BARRAS

MEMBRE DU DIRECTOIRE

PUBLIÉS AVEC

Une Introduction générale, des Préfaces et des Appendices

PAR

GEORGE DURUY

Volume orné de deux portraits en héliogravure

« Les pamphlétaires, je suis destiné à être leur pâture, mais je redoute peu d'être leur victime : ils mordront sur du granit. »

NAPOLÉON.

III

LE DIRECTOIRE

DU 18 FRUCTIDOR AU 18 BRUMAIRE

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1896

PRÉFACE

DU TOME III DES « MÉMOIRES DE BARRAS »

Le tome III des Mémoires de Barras comprend la période qui s'étend du coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) au coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799).

Comme le tome II, il a été en grande partie composé sur les notes prises par Barras au sortir de chacune des séances du Directoire [1]. Ces notes ont été reproduites avec la plus grande fidélité par le rédacteur. A la vérité, M. de Saint-Albin mêle fréquemment à ces résumés analytiques qu'il nous transmet telle anecdote, tels renseignements supplémentaires qu'il retrouve soit dans les dictées de Barras, soit dans les quelques fragments rédigés par l'ex-Directeur lui-même, soit enfin dans le souvenir qu'il a gardé des propos tenus devant lui par son ami. Mais ces additions au compte rendu proprement dit des séances directoriales, qu'on a pu remarquer déjà au tome II, composé de la même manière, ne dénaturent pas le caractère documentaire de cette partie des Mémoires. Elles rompent au contraire la monotonie et l'aridité qui seraient sans doute le défaut d'un résumé purement analytique; elles animent ces procès-verbaux d'un souffle de vie et de passion; elles donnent plus de relief à toutes ces figures de membres du Directoire, de ministres, d'hommes politiques, de généraux qu'on y voit défiler;

1. Sur le mode de composition de la partie des *Mémoires de Barras* relative au Directoire, voir la préface du tome II, p. VI.

et si, à l'occasion d'une séance de l'an V ou de l'an VI, le rédacteur des Mémoires, rencontrant sous sa plume le nom de tel des contemporains que Barras a le plus cordialement détestés, comme Talleyrand, Fouché, Sieyès ou Réal, part aussitôt en guerre contre lui et nous narre complaisamment quelque méfait du personnage, commis à une date postérieure, sous l'Empire ou la Restauration, il ne semble pas que nous ayons très sérieusement à nous plaindre de cette petite licence prise avec la chronologie. La rigueur de la composition littéraire des Mémoires y perd ; d'innombrables digressions brisent le fil de la narration ; mais le style y gagne çà et là quelques pages d'une allure plus leste et d'un accent plus personnel, quelques portraits d'une touche assez heureuse, des morceaux piquants qui ajoutent à l'intérêt de la lecture, sans diminuer en somme l'importance de l'abondante matière historique contenue dans le volume.

Le chapitre I, à vrai dire, consacré au 18 Fructidor, ne justifie peut-être pas complètement les espérances que nous pouvions fonder sur la déposition d'un témoin aussi renseigné que l'était certainement l'homme qui depuis longtemps tenait dans ses mains tous les fils de l'intrigue dont ce coup d'État, parodie sans grandeur des journées révolutionnaires, fut le couronnement. Retirez de ce récit quelques pages intéressantes sur l'arrestation de Pichegru, sur la fuite de Carnot, sur l'infatuation d'Augereau après l'événement, les curieuses citations de lettres ou de proclamations de Bonaparte, de Bernadotte, de Talleyrand : le reste du chapitre est assez pauvre. Ici encore, Barras a prudemment laissé une ombre discrète envelopper les faits. Il compte sur ce que sa narration a de volontairement imprécis pour cacher aux lecteurs de ses Mémoires l'audacieuse, la brutale violation de la loi qui fut commise et à laquelle il participa.

Mais quel intérêt ne présentent pas les détails donnés sur Bonaparte au Congrès de Rastatt, sur son retour à Paris, la réception qu'on lui fait, la vie qu'il y mène, l'importance prise dans l'opinion publique par celui « sans qui rien ne peut plus être fait par le Directoire », sur les préliminaires de l'expédition d'Égypte [1] ! Et cet intérêt se soutient, si même il ne devient pas plus vif encore, dans

1. Voir fin du chap. IV, chap. V tout entier, et première partie du chap. VII.

les chapitres où la verve mordante de l'ex-Directeur s'exerce de nouveau — avec quel épanouissement de rancune satisfaite, on le verra! — contre la pauvre Joséphine [1], si maltraitée déjà; contre Talleyrand [2], sur qui sa haine semble ne pouvoir pas s'assouvir; contre Fouché [3], dont il nous raconte complaisamment les tripotages et les intrigues, au temps où l'ancien proconsul de Lyon et futur duc d'Otrante était réduit, « pour subvenir aux besoins de son existence, de celle de sa louve et de son louveteau », à engraisser et à vendre des porcs!

On estimera peut-être que ce sont là commérages suspects auxquels il est difficile, en bonne équité, d'accorder plus de créance qu'à ceux, de même nature, qu'il prodigue sur le compte de Napoléon et des membres de la famille impériale. Soit. Mais, si libre carrière que se donne, ici encore, son instinct de médisance, ce n'est ni dans les plus piquantes anecdotes, ni dans les portraits — dans les caricatures, si l'on veut — qu'il nous présente de quelques-uns de ses plus célèbres contemporains, que réside à mes yeux le véritable intérêt de ce tome III de ses Mémoires. Ce qui donne une rare valeur à la contribution historique fournie par lui, c'est qu'elle constitue le plus accablant des témoignages contre ce gouvernement directorial qu'une ironique destinée a placé — comme voulant le mieux accabler par la comparaison du voisinage — entre la grandeur tragique de la Convention et la glorieuse, la réparatrice période du Consulat.

LE RÉGIME DIRECTORIAL

I

LA DISCORDE DANS LE GOUVERNEMENT.

Dès les premiers mots du volume, la profondeur des divisions qui travaillent ce misérable gouvernement nous est révélée. Trois des Directeurs, Barras, Rewbell, La Revellière, sont en guerre avec

1. Chap. XII, p. 380 à 384.
2. Chap. XII, p. 406 à 409, et XV, p. 507 à 509.
3. Chap. III, p. 71 à 79.

deux autres, Carnot et Barthélemy [1]. Guerre ouverte, sous forme d'altercations violentes qui éclatent entre eux à tout moment, et qui, de l'aveu même de Barras, transforment leurs délibérations en « combats de gladiateurs dans l'arène [2] ». Guerre occulte, au moyen de venimeux articles de journaux qu'ils inspirent, de bruits perfides qu'ils sèment les uns contre les autres. Barras a sa police secrète, dirigée par un maître en la matière, Fouché, qui espionne pour lui Directeurs, ministres, députés, et lui adresse chaque jour des rapports [3]. Et comment n'en aurait-il pas, « lorsque chacun avait sa police et sa contre-police,... lorsque nous n'étions sûrs d'aucun de nos ministres »? Carnot et Barthélemy sont chassés, proscrits. L'harmonie va régner sans doute entre les Cinq. La glorieuse épuration du 18 Fructidor n'a pas encore un mois de date que déjà les dissensions recommencent : « On m'insinue que le nouveau Directeur, Merlin, veut me perdre;... Rewbell et La Revellière m'en voudraient aussi beaucoup, suivant certains rapporteurs [4] ».

Et il en sera de même jusqu'à la fin. La discorde est tellement l'essence du régime, que le personnel gouvernemental a beau changer, se renouveler, soit par le tirage au sort légal, qui rend vacante chaque année la place d'un des Directeurs, soit par les coups d'État : les divisions, les conflits mesquins d'ambition, de vanité, d'intérêts, recommencent aussitôt entre ces cinq hommes. Ils se haïssent et se méprisent. On verra, au cours de ce volume, comment Barras traite ses collègues. Je me contenterai de citer ces quelques lignes sur Merlin : « A la même époque, on me remit une pièce, de la main de Merlin, *qui aurait pu l'impliquer dans une association de fournitures très peu honorable*. Je dois à la vérité de ne pas émettre une pareille assertion sans produire la pièce [5].... »

Carnot n'a pas une police qui lui procure — Dieu sait par quels moyens! — des papiers compromettants pour ses collègues. Mais,

1. Chap. I, p. 2 et 3.
2. *Mémoires de Barras*, t. II, p. 512. Voir la lettre où Lavalette rend compte à Bonaparte d'une séance du Directoire (thermidor an V). Barras a dit à Carnot : « Tu n'es qu'un vil scélérat, tu as vendu la République.... Infâme brigand! *il n'y a pas un pou de ton corps qui ne soit en droit de te cracher au visage.* » Barras ne conteste pas l'exactitude des propos qui lui sont attribués par Lavalette. Lavalette a seulement « exagéré ».
3. III, p. 10 à 13.
4. III, p. 64.
5. III, p. 322.

moins bien documenté que le prudent Barras, il n'est pas plus indulgent : « Cet homme (Barras), sous l'écorce d'une feinte étourderie, cache la férocité d'un Caligula.... Rewbell était constamment le patron des gens accusés de vols et de dilapidations; Barras, celui des nobles tarés et des pourfendeurs; La Revellière, celui des prêtres scandaleux.... Il n'est pas d'homme plus hypocrite et plus immoral que La Revellière; la nature, en le rendant puant et difforme, semble avoir eu pour objet de mettre en garde ceux qui en approchent contre la fausseté de son caractère et la profonde corruption de son cœur [1].... »

Lisez cette terrible déposition sur Barras : ... « Il avait un mauvais ton dans la société et manquait de distinction.... Avec une belle taille et une figure mâle, il conservait toujours quelque chose de cet air commun et hardi que donne la mauvaise société.... Il a une grande aptitude à l'intrigue; il y est infatigable.... La fausseté et une dissimulation profonde, jointes à ses autres vices, n'avaient fait que se fortifier en lui avec l'âge. Au Luxembourg, il n'était entouré que des chefs de l'anarchie la plus crapuleuse, des aristocrates les plus corrompus, de femmes perdues, d'hommes ruinés, de faiseurs d'affaires, d'agioteurs, de maîtresses et de mignons. La débauche la plus infâme se pratiquait, de son aveu, dans sa maison.... Le mensonge ne lui coûte rien, la calomnie n'est qu'un jeu pour lui. Il est sans foi, comme sans mœurs.... Quoique brave comme soldat, il n'a aucun courage moral; en politique, il est sans caractère et sans résolution.... Quoiqu'il eût toujours à la bouche le langage d'un patriote, et même celui d'un vrai sans-culotte, il s'environnait d'un faste extraordinaire. Il a tous les goûts d'un prince opulent, généreux, magnifique et dissipateur [2].... » C'est La Revellière-Lépeaux qui trace ce portrait de Barras : tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un théophilanthrope ! Le témoignage de l'honnête Gohier, un peu plus mesuré dans la forme, est au fond presque aussi sévère pour Barras [3]. Sieyès accuse Rewbell d'emporter des bougies dans sa poche au sortir des séances et colporte un méchant jeu de mots : « Ce monsieur Rewbell, il faut qu'il *prenne* tous les matins quelque chose pour sa santé [4] ».

1. Carnot, réponse à Bailleul, cité par M. Ludovic Sciout dans son *Histoire du Directoire*, t. I, p. 422 à 425.
2. *Mémoires de La Revellière-Lépeaux*, t. I, p. 337 à 340.
3. *Mémoires de Gohier*, t. II, p. 326 à 333.
4. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 343, 344.

Ainsi parlent les uns des autres ces hommes qui, de 1795 à 1799, ont été appelés à l'honneur de gérer ensemble les affaires de la France. Les observateurs ironiques des petitesses et des laideurs de la nature humaine ne manqueront pas de sourire au spectacle des sentiments naïvement dévoilés que se portent ces anciens collègues, si ardents à se traîner mutuellement dans la boue. Le cas paraîtra moins plaisant, pour peu qu'on veuille bien songer au prix dont un pays gouverné de la sorte a dû payer les dissensions de ses chefs. Barras va nous montrer qu'elles ont coûté cher, en effet, non seulement à la France, mais aussi à la liberté et à la République.

II

LES PROCÉDÉS DE GOUVERNEMENT : 1° LA « POLITIQUE DE BASCULE ».

D'un gouvernement, cet étrange pouvoir exécutif à cinq têtes n'a d'ailleurs que les apparences. Émanation de deux assemblées, les Anciens et les Cinq-Cents, que troublent de profondes, d'incurables divisions, le Directoire exécutif est comme elles en proie à l'esprit de parti et docile à toutes les suggestions de cet esprit.

Parti lui-même, il n'a pas la force de s'élever au-dessus des autres partis, de les dominer, de les rappeler à la concorde, de la leur imposer, s'il le faut, au nom de quelque haute et généreuse pensée de réconciliation nationale. Sans doute, les Directeurs s'appliquent à reproduire le geste et l'accent de leurs devanciers : pauvre parodie qui ne trompe personne, car il leur manque le souffle de foi qui rendait si vibrante la parole des grands conventionnels. Certes la Patrie, la Liberté, la haine des tyrans sont encore sur leurs lèvres. Mais quelque chose s'est insinué en eux, un ferment corrupteur que ne connaissaient guère les hommes de l'âge héroïque auxquels ils ont succédé : calculs égoïstes substitués à l'amour ardent de la chose publique; arrière-pensées d'intérêt personnel influant sourdement sur la direction donnée à la politique intérieure ou étrangère, sur le choix des généraux, des ministres, des moindres agents; favoritisme éhonté, exerçant une répercussion funeste sur les affaires du pays; toutes les misères,

enfin, d'un régime où la conception des véritables devoirs d'un gouvernement s'est à ce point affaiblie, que les détenteurs du pouvoir sont les premiers à donner l'exemple d'exploiter l'État au lieu de le servir. Une des mesures du Directoire dès ses débuts n'estelle pas d'assurer une indemnité pécuniaire à celui de ses membres que le tirage au sort privera chaque année de sa lucrative fonction [1]? A ce trait, mesurez la distance qui sépare les nouveaux maîtres de la France du laborieux et intègre Comité de Salut public.

Mais comment la chose publique serait-elle leur plus chère, leur unique pensée, alors que la surveillance attentive et inquiète de la bascule politique les absorbe, les retient, les yeux obstinément fixés sur un seul point, pleins de joie ou d'effroi, selon que les oscillations de la machine, ses hauts et ses bas, rassurent ou inquiètent leur mesquine ambition? Modérés d'une part, qu'on flétrit indistinctement du nom de royalistes; patriotes ou jacobins de l'autre, qualifiés désormais d'anarchistes : entre ces deux partis rivaux manœuvrer, louvoyer, en les opposant l'un à l'autre, en les accablant, au besoin, l'un par l'autre, ne voilà-t-il pas un programme, une politique [2]? Politique d'équilibristes, non d'hommes d'État! Ministres de l'ancien régime ou tribuns de la Révolution se proposaient autre chose que de rester debout sur une corde raide et d'éviter la culbute. Tandis que son nouveau gouvernement, infidèle aux fortes traditions de travail, d'activité, de dévouement au bien public, de désintéressement, qui sont l'honneur de la Convention, songe à lui-même beaucoup plus qu'aux grands intérêts qui lui sont confiés, la France souffre, toutes les parties du corps social sont malades : le pays, épuisé, ruiné, dévasté, semble prêt à tomber en dissolution. Mais qu'importe! Travailler au soulagement de ces misères, délivrer ce peuple du fléau de l'agiotage, du brigandage,

1. *Mémoires de Barras*, t. II, p. 33. L'indemnité devait être constituée d'abord par un prélèvement annuel sur le traitement de tous les membres. Mais bientôt on rejeta sur les finances de l'État cette charge importune.

2. « *On se perd à chercher et à trouver le système politique de la France; il n'existe point.* Chaque ministre décide souverainement dans sa partie, de manière que rien n'est à la chose publique; et quand, dans le conseil du Directoire, les choses les plus graves se décident, ce ne sont pas les plus sages, mais les plus violents qui l'emportent.... *Ballotté sans cesse d'un parti à l'autre, le Directoire suit une marche incertaine* et affaiblit l'opinion publique, qui est la seule force du gouvernement. » (Rapport du ministre de Prusse, Sandoz-Rollin, cité par M. Pallain, *Ministère de Talleyrand sous le Directoire*, p. XXXIV.)

de la guerre civile, imposer à tous les serviteurs de l'État la probité, la justice, l'exact accomplissement des devoirs de leur fonction, c'est besogne accessoire, à laquelle on se consacre seulement s'il reste du temps pour elle! L'essentiel, c'est de garder par tous les moyens ce pouvoir dont on use si mal; c'est d'opposer aux trames de ses adversaires d'autres trames plus adroitement et plus fortement tissues, c'est de triturer avec art la matière électorale, c'est d'acheter ou de proscrire quiconque vous porte ombrage. A ces traits, ne reconnaissez-vous pas cette noble science de la politique, avilie, rendue malfaisante, telle enfin que les politiciens l'ont faite? Et l'un des méfaits du Directoire, le pire de tous peut-être, est précisément d'avoir inauguré, avec les louches pratiques de son gouvernement intérieur, l'ère néfaste des politiciens.

III

LES PROCÉDÉS DE GOUVERNEMENT : 2° LE RESPECT DE LA CONSTITUTION, DE LA LIBERTÉ, DE LA JUSTICE.

Dans une proclamation de brumaire an IV au Peuple Français, le Directoire avait promis — *risum teneatis!* — « que l'inflexible justice et l'observation la plus stricte des lois seraient sa règle ». Il s'engageait « à éteindre tout esprit de parti,... à régénérer les mœurs,... à étouffer l'agiotage [1]... ». Protestations de respect pour la légalité, belles phrases émues sur l'inviolabilité de la représentation nationale, se retrouvent dans un Message aux Cinq-Cents du 21 prairial an IV [2]. Jamais gouvernement n'a violé avec plus d'impudeur les promesses de ses débuts.

Son respect de la légalité, c'est par des attentats contre les élus de la nation qu'il le manifeste. Coup d'État contre les royalistes au 18 fructidor an V (4 septembre 1797) : opération superbe et fructueuse, cent quatre-vingt-dix-sept députés expulsés des Conseils par voie de proscription ou d'invalidation! Coup d'État, quelques mois après, le 22 floréal an VI (11 mai 1798) contre les

1. *Mémoires de Barras*, t. II, p. 5.
2. Voir t. II, p. 144.

« anarchistes » : soixante députés républicains, légalement élus, sont cette fois privés du droit d'exercer leur mandat, et la politique de bascule compte un nouveau triomphe, non moins triste que l'autre, puisqu'il est, comme le premier, remporté sur la Loi. Et voici que l'émulation gagne les Conseils. Coup d'État du 30 prairial an VII (18 juin 1799) : le pouvoir législatif deux fois décimé prend sa revanche sur l'exécutif et oblige deux Directeurs à se démettre, avec la complicité d'un troisième [1]. En moins de deux années, de septembre 1797 à juin 1799, trois secousses violentes, qui ébranlent la Constitution jusque dans ses fondements!

Quand il ne viole pas par d'audacieux attentats la représentation nationale, le Directoire cherche à se rendre maître des élections en les sophistiquant. Candidature officielle [2] et corruption électorale sont ses moyens : 185 000 francs sont affectés, de l'aveu de Barras, à « manœuvrer » les élections de l'an VI. Le président du Directoire reçoit 36 000 francs pour sa part. « Revellière, Rewbell *lui-même* trouvent ce genre de mesure fort immoral en soi, *surtout dans une république, dont le principe est la vertu*.... Mais le Directoire, *tout en rougissant*, croit devoir arrêter une distribution d'argent qui sera faite aux préparateurs et machinateurs des élections [3].... » Tartufe eût-il mieux dit?

Et c'est en rougissant aussi, je pense, que ce gouvernement pudique, ami de l'humanité comme de la vertu, condamne à la déportation sans jugement, après le 18 Fructidor, non seulement 53 députés, 2 Directeurs, 1 ex-ministre, 3 généraux, etc., mais en outre les imprimeurs, rédacteurs et propriétaires de 42 journaux [4] hostiles à sa politique; qu'il décide de porter sur la liste des

1. Voir *Mémoires de Barras*, t. III, p. 358 à 365, d'intéressants détails sur le 30 Prairial. Le Directoire avait songé d'abord à résister en prenant « un homme de tête et de cœur pour commander la 17e division » (Paris), c'est-à-dire à recommencer un 18 Fructidor contre les Conseils. Mais Barras, voyant les choses prendre mauvaise tournure, s'empressa de faire cause commune avec les « patriotes » et arracha à Merlin et à La Revellière la démission que les Conseils exigeaient.

2. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 157. Voir aussi *Histoire de la République française sous le Directoire* par M. Ernest Hamel, p. 106 : « Dans plusieurs localités, le Directoire désigna lui-même les candidats dont la nomination lui serait agréable, et ses commissaires ne manquèrent pas de peser de tout leur pouvoir sur les assemblées électorales. »

3. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 194 et suivantes.

4. V. Ernest Hamel, *Hist. de la République sous le Directoire et le Consulat*, p. 162.

émigrés les déportés évadés de la Guyane [1]; qu'il repousse la requête de Siméon [2], en dépit de la lumineuse dissertation juridique qui l'accompagne; qu'il refuse, enfin, aux cent prètres détenus à Rochefort dans d'infects cachots les juges que ces malheureux demandent [3], de façon si digne et si touchante, avant d'être expédiés à Cayenne.

Liberté de la presse, justice, tolérance, humanité, respect de la loi et des institutions : de tout cela, le Directoire fait litière, avec un mélange de cynisme [4] et d'hypocrisie [5] dont aucune autre période de notre histoire ne fournirait sans doute un aussi parfait exemplaire.

IV

IMMORALITÉ FONCIÈRE DU RÉGIME : 1° VÉNALITÉ, CONCUSSIONS AU DEDANS.

Et voici un autre aspect, plus répugnant encore, de ce gouvernement.

Parmi ses membres, il en est un qui demeure, alors que les autres ne font que passer et disparaître — victimes les uns de la

1. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 450.

2. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 448 à 455. Siméon demandait à être déporté ailleurs qu'à la Guyane : « On sait, citoyen Directeur, que la Guyane et la mort sont à peu près la même chose. »

3. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 458 à 463. Ce mémoire des prêtres détenus à Rochefort est, avec la requête de Siméon dont il vient d'être parlé, au nombre des plus intéressants documents contenus dans le présent volume. A noter que la supplique de Siméon et des prêtres de Rochefort est de deux ans postérieure au 18 Fructidor (prairial an VII). Rien ne montre mieux la dureté de ce gouvernement que la barbare ténacité de ses rancunes contre ses adversaires politiques.

4. « Les déportés sont déportés et doivent l'être; qu'ils nous laissent tranquilles. » Mot de Sieyès sur la requête de Siméon, cité par Barras, t. III, p. 456. Cette requête fut repoussée « à l'unanimité ».

5. Loi du 19 brumaire an VII, complémentaire de la terrible loi du 19 fructidor an V sur la déportation : « Ce sont, ose dire le rapporteur, *des précautions qu'on a prises contre eux* (les condamnés à la déportation); *ce ne sont pas des peines qu'on leur a infligées.* » (*Mémoires de Barras*, t. III, p. 451). La Guyane, une précaution! Sur 329 déportés du 18 Fructidor, 11 étaient morts de privations et de mauvais traitements pendant la traversée, 167 autres avaient succombé en deux ans. J'emprunte ces chiffres à un article de M. Paul Mimande publié dans la *Revue Bleue* du 17 février 1894.

Constitution qui prescrit le renouvellement partiel et annuel du personnel exécutif, — les autres de coups d'État qui les expulsent du Directoire, au mépris de cette même Constitution. Ce Directeur, qui par un privilège unique exerce ses fonctions depuis le premier jusqu'au dernier jour du Directoire, est donc, aux yeux de la France, l'incarnation du régime : d'autant plus qu'à l'avantage d'être resté sur la scène tandis que ses collègues la quittaient l'un après l'autre, il joint le prestige du rôle retentissant joué en de mémorables événements, tels que le 9 Thermidor et le 13 Vendémiaire, dont le souvenir remplit encore tous les esprits.

Il n'est donc pas excessif de dire que Barras fut l'âme de ce gouvernement [1]. Et comme cette âme était une âme profondément corrompue, il en résulte que le gouvernement tout entier, bien que n'étant pas composé uniquement de malhonnêtes gens, porta néanmoins la marque propre à l'homme qui en était le moteur principal, et que le Directoire, considéré dans l'ensemble de ses actes, dans les procédés de son administration, de sa politique intérieure ou étrangère, fut — de par l'action ininterrompue de la pensée perverse dont il subissait l'inspiration — un régime de foncière immoralité.

Pour qu'il devînt tel, il n'était même pas nécessaire que certains de ses membres, Rewbell et Sieyès notamment, aient — ainsi qu'on le prétend, à tort ou à raison — donné de tristes exemples d'avidité. Un gouvernement qui porte et garde dans son sein pendant toute la durée de son existence un ferment de corruption égal en malfaisance à celui que les vices de Barras y avaient déposé, ne peut pas, le voulût-il, être autre chose qu'un gouvernement corrupteur. Il ne peut empêcher les mœurs publiques de se modeler sur celles dont le scandaleux exemple est offert à tous les yeux par le plus brillant représentant du pouvoir : contre un pareil poison, c'est un pauvre antidote que la théophilanthropie de l'honnête La Revellière ! Et il ne peut pas empêcher davantage — la probité personnelle de Carnot, de Gohier n'y suffira pas — que les agents de l'État, petits ou grands, voyant la concussion effrontément installée au pouvoir en la personne d'un des chefs de cet État, et du plus notable, ne se sentent par là autorisés à tra-

1. Carnot et Sieyès auraient seuls pu balancer l'influence prépondérante de Barras. Mais Carnot sort du Directoire dès le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) et Sieyès n'y entre qu'en floréal an VII (avril-mai 1799), remplaçant Rewbell, désigné par le sort.

fiquer de leur fonction, comme ce Directeur vénal trafique de la sienne. Barras seul eût suffi — même sans que d'autres immoralités, voisines et imitatrices de la sienne, l'eussent inconsciemment aidé dans son œuvre — à exercer sur la société, sur les mœurs gouvernementales et administratives de son temps, et par là sur la conscience même du pays la dissolvante influence qu'il semble bien qu'on lui puisse équitablement attribuer.

Il ne me plaît pas d'en dire ici plus long contre celui que M. Ernest Hamel qualifie d'homme « de sac et de corde », toujours prêt à se vendre au plus offrant. Je me dispenserai donc de montrer par quels procédés le gentilhomme ruiné des premiers temps de la Révolution se trouvait en mesure, sous le Directoire, de subvenir aux énormes dépenses du train fastueux qu'il menait, tant à Paris que dans son domaine princier de Grosbois. Je me contenterai d'adresser aux lecteurs qui voudraient être édifiés complètement sur ce point la recommandation de lire attentivement les explications que Barras donne sur ses louches relations avec l'envoyé de Venise, Quirini [1], et avec l'agent royaliste Fauche-Borel [2]. Après avoir lu et pesé la valeur des arguments invoqués — non sans adresse — par Barras pour sa défense, les esprits impartiaux tireront telle conclusion qu'ils jugeront équitable.

Que Barras se soit engagé, moyennant 700 000 francs, à sauver la république de Venise, menacée par Bonaparte d'une subversion totale ; qu'il se soit laissé, moyennant douze millions, séduire à l'idée de préparer au prétendant Louis XVIII les voies d'une restauration, peu importe d'ailleurs. Un fait appartient sans contestation possible à l'histoire : c'est que le gouvernement directorial a donné, au moins dans la personne d'un de ses membres — si même il ne faut pas dire de plusieurs ! — les plus tristes exemples d'improbité.

1. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 93 à 95. Sur cette affaire, voir les conclusions, accablantes pour Barras, de M. Ludovic Sciout dans son savant ouvrage sur le Directoire, t. II, p. 388 à 392. Voir aussi l'*Histoire du Directoire constitutionnel*, publiée en l'an VII par Carnot-Feulins.

2. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 494 à 509. — Sur l'affaire Fauche-Borel, voir les *Mémoires de Gohier*, t. II, p. 326 à 331. — Dans un article sur *les Bourbons et la Russie* (*Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1885), M. Ernest Daudet déclare qu'il a entre les mains des documents inédits prouvant que Barras a été acheté par Louis XVIII, pendant le séjour du Prétendant à Mitau, en 1797 ou 1798. — Voir enfin, dans l'*Histoire de la République sous le Directoire*, p. 187 et 188, ce que M. Ernest Hamel dit des origines de la fortune de Barras.

Or ce ferment n'est pas resté confiné là où il avait pris naissance : il s'est répandu de proche en proche, il a gagné le corps même de la nation, gangrené la France tout entière. Et cette action corruptrice exercée par le régime auquel a présidé l'homme « sans foi ni loi [1] », le « plus effronté des pourris [2] » que fut Barras, est le second des crimes inexpiables que le Directoire a commis. Si je lui attribue le second rang seulement, c'est qu'il n'est en réalité qu'un complément nécessaire du premier : la création de la détestable politique des politiciens.

Tels maîtres, tels serviteurs. Les membres du Directoire exécutif — certains d'entre eux tout au moins — ont des appétits d'argent : leurs ministres en ont également. « Talleyrand a reçu de M. Sinking, envoyé de Hambourg, 500 000 francs pour le traité; il en reçoit autant de Venise, et une somme énorme de l'Espagne pour influencer les élections et faire renvoyer la flotte [3]. » Mais quoi, le protecteur de Talleyrand — en attendant qu'il devienne son mortel ennemi, — le puissant Directeur qui a ouvert à l'ex-évêque d'Autun les portes du ministère ardemment convoité, Barras, ne brasse-t-il pas une affaire du même genre avec M. d'Araujo [4], ministre de Portugal?

Truguet a été chassé par le 18 Fructidor du ministère de la marine « où il avait porté les vues les plus saines et les plus étendues ». On exile l'amiral disgracié dans une ambassade, à Madrid. Il réussit à merveille dans ce nouveau poste. Mais il refuse de favoriser certains tripotages financiers de Talleyrand, qui, sous le couvert de sa fonction de ministre des Relations Extérieures, étend jusque sur les pays étrangers le réseau de ses spéculations. Merlin, d'autre part, convoite l'ambassade de Madrid pour une de ses créatures, le médecin Guillemardet, incapable, mais conventionnel et régicide, deux titres que le 18 Fructidor vient de remettre en honneur. Truguet est donc révoqué. Comme il ne se presse pas assez de rentrer en France, on couche sur la liste des émigrés cet excellent patriote, qui est en même temps un républicain éprouvé. Truguet est réduit à se réfugier en Hollande. Le pays perd ainsi un bon ambassadeur, un bon marin. Une odieuse iniquité est commise. Mais Talleyrand pourra se livrer en paix à ses petites opérations.

1. M. Ernest Hamel.
2. Taine.
3. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 389.
4. Voir *le Directoire*, par M. Ludovic Sciout, t. II, p. 392, note 1.

Et voilà, si je ne me trompe, un simple fait[1] qui éclaire d'une lumière assez vive les procédés, l'esprit, la moralité de ce gouvernement.

Sur toutes les avenues du pouvoir rôdent des hommes de proie, en quête d'une fourniture, d'un marché : tel ce H... dont Barras nous dessine le profil de forban[2]. Ils assiègent les ministères, circonviennent députés, ministres, Directeurs, achètent le droit de gruger impunément l'État. Les « pots-de-vin » coulent à flots. « Merlin est furieux contre Scherer. On en donne pour raison que le ministre de la guerre *n'aurait pas donné à Mme Villars, maîtresse de Merlin, des pots-de-vin qu'elle avait sollicités*.... Il paraît que Talleyrand n'aurait pas laissé aux choses attendues par Mme Villars le temps d'arriver à leur adresse[3]. »

Une doctrine infâme se répand : c'est que toute fonction publique doit non seulement nourrir son homme, le rémunérer de son labeur, mais l'enrichir. Comment? Par de louches trafics, par l'exploitation de la parcelle de pouvoir, d'influence, dont tout fonctionnaire se trouve détenteur. « La place de Bourguignon (ministre de la police) a été l'objet de beaucoup de convoitises *parce que de gros bénéfices sont censés attachés à ce ministère, notamment la ferme des jeux et tant d'autres revenants-bons*[4].... » Et à tous les degrés de l'administration on prévarique, on vole, chacun selon ses appétits ou selon les moyens qu'il a de les satisfaire. Énormes concussions des gros employés de l'État, rapines moindres des petits : un vent de malhonnêteté souffle — d'en haut — sur le pays. « Pillerie est leur devise », comme dirait Rabelais.

V

IMMORALITÉ FONCIÈRE DU RÉGIME : 2° EXACTIONS AU DEHORS PAR LES AGENTS ET LES ARMÉES DU DIRECTOIRE.

Et ce n'est pas tout. La puissance corruptrice du régime est telle, qu'elle franchit les frontières, empoisonne les agents diplomatiques,

1. Voir *Mémoires de Barras*, t. III, p. 258 à 267, l'intéressant récit consacré à cette affaire.
2. Voir t. III, p. 75 à 79.
3. Voir t. III, p. 315.
4. Voir t. III, p. 413.

les commissaires civils attachés aux armées, les administrateurs des pays conquis. « L'Italie est dans une déplorable situation; *de cruelles exactions ont soulevé les peuples*[1].... Les agents civils ont fui et sont rentrés en France *avec leurs rapines*.... » Jourdan écrit : « La mauvaise administration des agents du Directoire dans les pays étrangers *a mis partout en horreur le nom français*[2] ». Si impudentes ont été les exactions commises en Italie par divers agents, notamment par Trouvé, créature de La Revellière, que le Directoire, dans un bel élan de vertu, se décide à surveiller et à châtier les concussionnaires. Barras propose Fouché. Fouché, l'ami, l'associé du bandit H..., Fouché, l'entrepreneur de fournitures à l'armée d'Angleterre[3], Fouché gardien et vengeur de la morale! Un énorme éclat de rire aurait dû, ce semble, répondre à cette proposition. Non pas! Fouché est nommé, lâché sur la Cisalpine. Et les malheureuses populations italiennes ont à subir de la part du citoyen « agent en chef » de la République française une nouvelle razzia[4].

Toutefois la gloire de Fouché pâlit auprès de celle d'un autre Verrès, Rapinat. Épurer le Directoire helvétique à la façon française[5], c'est-à-dire en expulsant de sa propre autorité d'« estimables citoyens » qui font partie de ce corps; les remplacer « par des gens tout à fait indignes d'estime » : de pareils exploits semblent trop minces à cet agent. Accompagné de deux secrétaires, Forfait et Grugeon, dont les noms symboliques encadrent assez heureusement celui de leur chef, Rapinat met en coupe réglée les finances helvétiques. Le scandale est tel, qu'une plainte est adressée à Paris. Le Directoire délibère. Les faits sont patents : Rapinat « n'est pas seulement un exacteur impudent, c'est un faiseur de coups d'État audacieux ». Seulement, le drôle est beau-frère de Rewbell, qui lui a donné cet os, la Suisse, à ronger. Il serait regrettable de contrister l'âme de Rewbell.... Rapinat est donc maintenu

1. Voir t. III, p. 329 et 337.
2. Voir t. III, p. 348 à 352, *Lettre de Jourdan à Barras*, du 13 prairial an VII.
3. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 73 à 79.
4. Voir t. III, p. 288.
5. Sur les procédés jacobins fréquemment employés par les agents du Directoire à l'étranger, voir le rapport du ministre de Prusse, Sandoz-Rollin, à son gouvernement (juin 1798). Treilhard a dit à ses collègues : « C'est à l'impéritie de vos agents qu'il faut attribuer l'alarme qui est répandue en Europe.... Ne voit-on pas Garat donner au roi des Deux-Siciles le conseil de se faire jacobin? Ne voit-on pas Ginguené organiser une guerre contre le roi de Sardaigne et Gênes?... » (Cité par M. Pallain, *Ministère de Talleyrand*, p. XXXVI.)

à ce poste, où il déshonore la République. Et la morale n'est vengée que par une épigramme :

La pauvre Suisse qu'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat [1].

Destitution, inscription de Truguet sur la liste des émigrés; impunité, faveur de Rapinat : la politique même du Directoire résumée en deux actes cruellement significatifs, l'image du régime, avec ses deux profils, l'un d'injustice et de violence, l'autre de cynique improbité.

Mais voici qui est plus douloureux, plus humiliant encore — une autre plaie honteuse qu'il faut bien dévoiler aussi, et qu'on ne peut, après cent ans écoulés, exposer aux regards sans que quelque chose souffre au fond de nos cœurs. L'armée elle-même, cette généreuse armée où s'était réfugié pendant la Terreur le meilleur de l'âme ardente et pure de la Révolution — l'armée est contaminée comme le reste; en sorte que, par le rayonnement du foyer de corruption qui réside en son chef, la France est pourrie jusque dans le plus sain de ses membres. Et c'est Barras encore qui va nous montrer dans ce volume combien les armées du Directoire sont inférieures — non pas sans doute en vaillance dans les soldats ni en talents dans les chefs, mais en valeur morale — à ces admirables armées de l'an II.

Notons d'abord que le pays est dégoûté de cette guerre qui ne finit pas. Ces campagnes, ces conquêtes lointaines, auxquelles il ne comprend plus rien, le touchent beaucoup moins que les combats livrés naguère sur la frontière menacée. Dans les dernières années du Directoire, comme dans les dernières années de l'Empire, et en vertu de causes identiques, la France ne veut plus se battre : « *les formes les plus inexorables sont employées pour lever la conscription* [2] ». Lisez le récit des aventures de ce malheureux bossu [3], arrêté plusieurs fois par la gendarmerie, traîné de prison en prison comme réfractaire, malgré la dispense en bonne forme, pour cause d'infirmité physique, qu'il invoque : sommes-nous en l'an VII ou en 1813?

1. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 236, 237. On remarquera qu'un passage du récit consacré à Rapinat semble indiquer que M. Rousselin de Saint-Albin aurait été l'auteur de ce quatrain.
2. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 328.
3. *Ibid.*

Dans ces armées dont le recrutement devient difficile, la désorganisation règne : « *tout y est en dislocation; une partie des généraux est destituée et en instance d'être jugée; les soldats sont fatigués, demandent à rentrer dans leurs foyers* [1]... ». Trop faible, trop divisé, trop mobile et trop ondoyant dans ses vues pour s'imposer avec la souveraine autorité du Comité de Salut public, le Directoire croit faire œuvre de gouvernement fort en prononçant de brutales et fréquentes révocations. C'est ainsi que Masséna est destitué. Le ministre de la guerre s'interpose, heureusement, obtient l'ajournement de la mise à exécution de l'absurde décret [2] qui, au moment le plus critique, va priver la France d'un pareil homme de guerre. Ce jour-là, Bernadotte a bien mérité du pays ; car c'est précisément quelques semaines après cet incident, que Masséna remporte sa belle et décisive victoire de Zurich (septembre-octobre 1799).

Au ministère le plus important — puisque la République est en guerre avec une partie de l'Europe, — au ministère de la Guerre, les titulaires du portefeuille apparaissent, passent, s'évanouissent avec une rapidité d'ombres de lanterne magique. L'exemple le plus significatif de cette désastreuse instabilité est fourni par Bernadotte. Appelé au ministère dans des circonstances très critiques, après le désastre et la mort de Joubert à Novi (15 août 1799, 28 thermidor an VII), Bernadotte a fait preuve d'activité, de résolution, tant contre les soulèvements royalistes à l'intérieur que contre la coalition [3]. Il a donc préparé, par une bonne administration, les deux grands succès de Brune en Hollande, à Bergen (19 septembre 1799), et de Masséna en Helvétie, à Zurich. Bernadotte, en butte à l'hostilité de Sieyès, qui voudrait la Guerre pour son protégé Marescot, n'en est pas moins chassé du ministère [4].

Autre trait qui, comme la résistance à la conscription, fait songer aux derniers temps de l'Empire : les généraux se jalousent, se montrent moins entreprenants, et, devenus trop riches, payent moins allègrement de leur personne sur le champ de bataille : « *la discorde fait des progrès parmi nos meilleurs généraux;... l'ardeur des chefs militaires commence à se ralentir : ils ont acquis la fortune....* [5] ». Et com-

1. Voir t. III, p. 385.
2. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 470-471.
3. Voir au t. IV, p. 6 à 10, quelques-unes des circulaires de Bernadotte, rédigées par son secrétaire à la Guerre, Rousselin de Saint-Albin.
4. Voir l'édifiante histoire de la destitution de Bernadotte, t. IV, p. 10 à 21.
5. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 338 et 330. Voir aussi, même tome : « Mas-

ment l'ont-ils acquise? Hélas! en s'inspirant des exemples funestes que donnent les hommes qui gouvernent la France, en tirant profit de leurs commandements, comme Directeurs et ministres tirent profit de leurs fonctions, et, puisqu'il faut tout dire, en mettant au pillage les pays conquis.

La pénurie dans laquelle il est laissé par le gouvernement oblige Bonaparte à nourrir la guerre par la guerre, durant la campagne de 1796 et 1797. Des lourdes contributions qu'il lève sur l'Italie, deux parts sont faites : avec l'une, il nourrit, habille, solde son armée; avec l'autre, il aide, entretient le gouvernement [1]. Le glorieux général de l'armée de Sambre-et-Meuse fait de même : Hoche met, lui aussi, de l'argent à la disposition du Directoire [2], et cet argent ne paraît pas avoir une provenance autre ni plus avouable que les millions expédiés à Paris par son collègue de l'armée d'Italie. Le plus répugnant des spectacles nous est ainsi offert : des généraux vainqueurs qui rançonnent impitoyablement les vaincus; un gouvernement qui encourage ces déprédations, puisqu'il ne rougit pas d'en percevoir la dîme.

Et qu'on ne croie pas que les généraux mêlant, comme Hoche et Bonaparte, à l'amour de la gloire de secrètes ambitions politiques soient seuls à user de ces pratiques. « Haller et Berthier n'ont pas laissé en Italie une bonne renommée, notamment à Rome; *dans la dernière mission, ils sont accusés de dilapidations, même de vol de divers objets précieux du Vatican. Nous avons reçu des procès-verbaux qui les inculpent gravement* [3]. » Masséna est accusé d'avoir ordonné la démolition des fortifications de Mannheim « à la suite d'une vente qu'il a faite des matériaux [4] ». Si la sanglante bataille de la Trebbia est

séna est piqué de se trouver placé sous les ordres de Jourdan » (p. 323). Bernadotte consent à servir sous Jourdan, mais non sous Masséna (p. 325). Macdonald brigue le commandement en chef de Championnet et mine sourdement son crédit auprès du Directoire (p. 318 et 325). Moreau intrigue contre Scherer (p. 332), etc.

1. Voir *Mémoires de Barras*, t. III, p. 96 et 248 à 251. « Jusqu'en frimaire an V, sous le rapport financier, l'armée, en Lombardie, avait été habillée, nourrie et payée, un arriéré considérable avait été soldé, et *quelques millions avaient été successivement remis au gouvernement français*. La Lombardie seule avait procuré ces ressources, à l'exception de cinq millions payés par le Pape... » (p. 250).

2. Voir *Mémoires de Barras*, t. II, p. 498. Quelques jours avant le 18 Fructidor, Hoche a dit à Barras : « Vous êtes ici sans argent : vos deux collègues m'en ont fait l'aveu. J'ai quelques fonds à l'armée : *je puis vous adresser quelques mille louis dont le Directoire peut avoir besoin dans la circonstance.* »

3. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 300.

4. Voir t. III, p. 369.



perdue, c'est que Macdonald s'est mis trop tard en mouvement, ayant été retenu en Toscane « par des affaires d'intérêt[1] ».

S'ils revenaient parmi leurs successeurs, Marceau et Dugommier devraient se voiler la face. Exactions et rapines sont désormais mœurs courantes dans les armées, comme dans l'administration, comme dans le gouvernement de la République. A tous ceux qu'il emploie, le Directoire communique la tare d'improbité qui est en lui.

VI

L'ESPRIT PUBLIC : LASSITUDE ET DÉCOURAGEMENT UNIVERSELS; DÉCADENCE DE L'IDÉE RÉPUBLICAINE.

Cependant, le pays souffre chaque jour davantage.

La Terreur frappée à mort avec Robespierre, on a cru que la crise financière allait cesser; et cette idée ne fut certainement pas étrangère à la sensation de délivrance que la nation éprouva en apprenant le 9 Thermidor. Car, de même que la Bastille avait été le symbole de l'Ancien Régime, Robespierre avait fini par incarner aux yeux de la France le système terroriste et toutes ses violences, y compris celles de sa fiscalité.

Vain espoir! Le pouvoir est aux mains des hommes qui ont tué Robespierre, et la crise financière dure toujours, puisque le duel engagé entre la Révolution et l'Europe — cause profonde de cette crise — n'est pas terminé. Et non seulement elle dure, mais elle rappelle par son intensité, comme aussi par le caractère des remèdes qu'on emploie pour la conjurer, les plus sombres jours du régime jacobin dont la France s'est crue délivrée. Conversion des assignats en mandats territoriaux, bientôt discrédités à l'égal des assignats eux-mêmes; emprunt forcé de 600 millions; augmentation des droits d'enregistrement et de timbre; droit de passe sur les routes; réduction de la dette publique au tiers par une sorte de banqueroute de l'État : pas une condition sociale qui ne soit atteinte, brutalement lésée dans ses intérêts par les expédients désespérés d'une fiscalité aux abois.

1. Voir t. III, p. 375.

Donc, Robespierre est mort, mais les procédés jacobins lui survivent. Rien n'est changé. Je me trompe; il y a quelque chose de nouveau, un spectacle que ces jacobins détestés, que l'Incorruptible n'auraient pas toléré, et dont ils eussent avec raison lavé la honte dans le sang : la bande des agioteurs infâmes qui épie les réactions de ces mesures sur le crédit, qui guette les convulsions de la fortune publique, et, avec la complicité de certains hauts fonctionnaires de la République, dresse à grands coups de spéculations d'insolentes fortunes sur la ruine de tous. En sorte que ce peuple, si lourdement pressuré, n'a plus même comme autrefois dans sa détresse la consolation de se dire que c'est pour le salut de la Patrie qu'on le réduit ainsi à la misère, puisqu'il sait, puisqu'il voit qu'une partie de cet or qu'on lui arrache reste aux mains de bandits, et puisqu'il reconnaît avec stupeur, au premier rang de ces bandits, quelques-uns des hommes — députés, ministres, Directeurs — qui le gouvernent. Écoutez Mallet du Pan : « Nul pinceau ne peut rendre le tableau de cette capitale (Paris) où le pain ne se distribue que tous les deux jours, où chacun voit périr entre ses mains le signe représentatif de sa richesse, où la livre de chandelles coûte deux cents francs (en assignats), où la population se divise en dupes et en fripons qui se volent eux-mêmes dans les poches, pendant que le gouvernement s'occupe à son tour de les voler. Une licence affreuse, plus de devoirs, de morale, d'honneur. de sentiment, de respect humain.... Cette dépravation et cette misère répondent au gouvernement de la soumission du peuple [1]. »

Stofflet et Charette sont morts (25 février et 29 mars 1796); la Vendée est à peu près pacifiée par Hoche : et pourtant la guerre civile sévit toujours. Conjuré dans l'ouest, le fléau reparaît dans le Midi, s'y installe, y prend, sous des formes diverses, le caractère d'une sorte de mal endémique. Routes infestées par le brigandage, pillage des caisses publiques, assassinats féroces d'acquéreurs de biens nationaux, de fonctionnaires, de patriotes par les *Compagnons du Soleil* ou *Compagnons de Jéhu* : les excès de la Terreur blanche répondent dès la fin de 1795 aux excès de la Terreur révolutionnaire, les crimes des « chauffeurs » royalistes à ceux des tueurs jacobins de 1793. La gendarmerie désorganisée est impuissante à

1. *Correspondance avec la Cour de Vienne*, t. I, p. 384.

contenir l'audace de ces bandes. Dans la Haute-Garonne, c'est une armée entière, 16 000 hommes, marchant le drapeau blanc déployé, au cri de « Vive Louis XVIII[1] ! » A Paris même, collision sanglante entre « chouans » et républicains, à l'occasion de la réunion de la Société du Manège (24 messidor an VII-12 juillet 1799). Partout l'insécurité, la violence rendue plus hardie par l'impunité, le vol à main armée, le meurtre, un déchaînement de passions sauvages déguisées en représailles politiques, une sorte de retour à l'état de nature, les deux tiers de la France offrant le spectacle d'une ville prise d'assaut, mise à sac.

Contre ces excès, qu'il n'a su ni prévenir, ni châtier, le Directoire édicte une loi dite *des otages*, imprégnée du pire esprit de la Terreur, frappant sans pitié les innocents pour atteindre les coupables — loi aussi barbare que les mœurs à la répression desquelles ses auteurs la destinent. Et le jour même où il la promulgue, il lance au Peuple Français une proclamation dans laquelle « il jure de s'ensevelir sous les ruines de la République, plutôt que de souffrir qu'il soit porté la moindre atteinte à la liberté [2] ».

Ce peuple pillé, massacré, le gouvernement l'accable sous le poids d'une législation tracassière et oppressive. Loi de police, soumettant à des formalités sans fin tous les Français de passage à Paris et non domiciliés dans cette ville; peines correctionnelles contre quiconque se servira de cloches pour appeler les citoyens à l'exercice d'un culte; célébration forcée du décadi, interdiction non seulement de tout travail, mais même défense aux commerçants d'étaler leurs marchandises, ce jour-là, sur la voie publique (décembre 1797); rétablissement de la contrainte par corps en matière civile, « vieille loi barbare tombée jadis sous les coups de Robespierre et de Danton [3] »; responsabilité des imprimeurs pour tous ouvrages sortant de leurs presses : pas une de ces mesures qui ne soit intolérablement vexatoire, pas une qui ait — comme la plupart des mesures tyranniques ou sanguinaires de la Convention — l'excuse d'être imposée par l'inexorable nécessité du salut public; pas une, enfin, qui ne procède de l'esprit le plus contraire à ces larges et généreux principes de 1789, dont ose se réclamer l'hypocrisie de ce gouvernement.

1. Voir Ernest Hamel, *Hist. de la République sous le Directoire*, p. 287.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 279.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 108.

Sous le poids de toutes ces misères, la vieille morale républicaine, celle des premiers temps de la Révolution, si rigide, si fière, et qui donnait aux âmes une si forte trempe, s'est affaissée, relâchée. Barras lui-même l'atteste, et nous pouvons l'en croire, apparemment : « Le goût des places et même des ambassades continue et redouble. Nos anciens collègues de la Convention nationale disent : Pourquoi laisserions-nous aux aristocrates tous les avantages de la société, toutes les prérogatives que nous avons eu la modestie de rejeter si longtemps[1] ? »... « Le relâchement de la morale républicaine continue à pénétrer dans toutes les classes. » Et il note avec tristesse, à l'appui de cette observation, qu'un certain nombre de députés des Cinq-Cents, militaires en non-activité, ont réclamé néanmoins des rations de fourrages. « Tout en reconnaissant que c'est un abus, le Directoire accorde les rations[2] », conclut mélancoliquement l'austère moraliste. Et c'est bien ainsi — par la capitulation de la Loi et la mise au pillage des deniers de l'État — que devaient finir sous un pareil gouvernement ce petit incident et beaucoup d'autres, sans doute, de même nature, mais plus graves, dont Barras s'est dispensé de nous entretenir.

La qualité des âmes a donc baissé ; simultanément l'idée républicaine a perdu le souverain empire que naguère encore elle exerçait sur ces âmes. Et ce n'est pas un médiocre honneur pour la République, telle que l'avaient conçue les hommes de l'âge héroïque et pur, que d'avoir commencé à décliner précisément à l'heure où commençaient à décliner aussi les vertus dont elle avait eu la généreuse ambition de donner l'exemple à tous les peuples. Un sourd travail de désenchantement s'opère dans la conscience française, désabusée du bel idéal qui quelques années auparavant avait provoqué en elle d'irrésistibles élans d'enthousiasme et de foi. Ces fruits — amers ou pourris — que la République parvenue à maturité a donnés, on les compare aux promesses de sa fleur : et c'est pour tous les dogmes, politiques aussi bien que religieux, le symptôme même de leur ruine prochaine, quand l'esprit d'examen commence à dresser en regard de ce qu'ils ont promis, le bilan de ce qu'ils ont tenu. « La lassitude est à son comble, écrit Mallet du Pan dès 1796 ; chacun ne songe qu'à passer en repos le reste de ses jours. *On ne vote plus, même quand il s'agit de se débarrasser d'admi-*

1. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 239.
2. Voir t. III, 242.

nistrateurs suspects.... On ne pense qu'à soi, et toujours qu'à soi.... On ne pense qu'à piller et qu'à dépenser; *il n'existe plus d'opinion; on se moque de toutes les constitutions faites ou à faire*.... Tous sont plongés dans une sorte d'insouciance et de léthargie sur leurs divisions politiques. Chacun ne se préoccupe plus que de boire, manger et jouir »....

Pour « ranimer l'esprit public », le Directoire prend un arrêté ordonnant à tous les directeurs des théâtres de Paris de « faire jouer chaque jour par leurs orchestres avant le lever de la toile les airs chéris des républicains. Dans l'intervalle des pièces, on chantera toujours l'hymne des Marseillais... » Obligatoire, cette *Marseillaise* qui jaillissait jadis avec une si ardente spontanéité de tous les cœurs! Deux jours après, le ministre de la police, Merlin de Douai, annonce dans un rapport qu'au théâtre Feydeau « *les airs chéris des républicains n'ont été accueillis que par des huées* [1] ».

Et ce n'est pas la bourgeoisie seule qui s'est détachée de la République. Écoutez ce que dit Barras de l'esprit des faubourgs de Paris : « Cette partie de la population, si animée aux premiers jours de la Révolution, *avait éprouvé de si pénibles mécomptes*, qu'elle était depuis longtemps tout à fait portée au repos [2]. » N'est-il pas étrangement significatif aussi, ce récit qu'il nous donne de la cérémonie commémorative de l'exécution de Louis XVI en l'an V (1797)? Le peuple accueille par des quolibets et des risées le défilé des ministres et des Directeurs, superbement drapés dans la pompe théâtrale de leurs costumes officiels. A ces chefs de l'État, parés, empanachés comme des mameluks, les femmes du peuple adressent au passage d'irrévérencieuses grimaces. A Notre-Dame, on jette, du haut des galeries de la nef, de la terre et des toiles d'araignée, on crache sur les Directeurs. Gamineries, direz-vous, incorrigible instinct d'opposition et de moquerie du peuple de Paris à l'égard du pouvoir. Soit! Mais le silence de ce peuple n'est pas au nombre de ses gamineries coutumières; son silence exprime toujours quelque chose de profond. Or « *le peuple demeura silencieux au cri de Vive la République! répété seulement par les autorités* [3] ». Apparemment la République est déjà bien malade, puisque le peuple de Paris

1. De Barante, *Histoire du Directoire*, t. I, p. 64.
2. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 434.
3. Voir t. II, p. 285.

refuse de s'associer au mensonge de ce cri qui proclame la santé de la moribonde, et puisqu'il reste muet — comme devant la mort. quand elle passe dans la rue sous ses yeux.

VII

L'IDÉE DE COUP D'ÉTAT MILITAIRE. LA DICTATURE FATALE ET IMMINENTE.

De toutes les classes de la nation, c'est l'armée qui est restée le plus fidèlement attachée à la République. Et c'est l'armée pourtant, chose étrange, qui, sans le savoir ni le vouloir, va la mettre au tombeau. Or une large part de la responsabilité de ce fait pèse sur le gouvernement directorial lui-même. Barras va nous le prouver par de graves et irrécusables témoignages.

Durant les « guerres de la liberté », c'est-à-dire tant que la France révolutionnaire a été menacée dans son existence par la coalition, l'armée est restée étrangère à la politique. Sans doute, les grandes crises telles que la proscription des Girondins, le jugement et la condamnation de Danton, la chute et la mort de Robespierre, franchissaient l'enceinte de la Convention et retentissaient jusque dans les camps. Elles y soulevaient même d'ardents débats : qui donc, parmi les chefs ou les soldats, aurait pu rester, même à distance, spectateur impassible d'un tel drame ? Mais l'intérêt passionné qu'ils portaient aux péripéties de la lutte engagée à Paris entre les partis n'impliquait nullement la tentation, pour les armées de ce temps, d'intervenir dans ces dissensions, d'y jouer un rôle direct, actif. Leur tâche était de défendre la Révolution et la Patrie contre l'ennemi du dehors. Elles la jugeaient suffisante. Elles ne la confondaient nullement avec celle de la Convention et de ses Comités, à qui incombait le soin d'exterminer l'ennemi intérieur, aristocrates, modérantistes, etc. Ces armées de 92, de 93, de 94 étaient, si l'on veut, des armées « citoyennes », puisque la chose publique était l'objet de leur plus ardente sollicitude. Elles n'étaient point des armées « politiciennes », si l'on peut dire, puisqu'elles restaient strictement confinées dans leur fonction héroïque — de laquelle nul ne songeait d'ailleurs à les détourner.

Avec le Directoire, tout change. Le gouvernement cherche dans l'armée le point d'appui qu'il sent se dérober sous lui dans la nation. Il l'invite à prendre parti en faveur de lui-même contre ses adversaires; il l'encourage à approuver ses actes, en attendant qu'il la convie à y participer. En un mot, il introduit — et ce n'est point là le moindre méfait de ce régime — la politique dans l'armée, sans se douter, tant ses vues sont courtes, qu'il prépare ainsi sa propre ruine, ce qui importe peu, et, ce qui importe beaucoup plus, la ruine de la liberté.

Le pouvoir est à peine depuis quelques mois aux mains du Directoire exécutif, que l'esprit nouveau des armées se révèle dans ses adresses au gouvernement. Lisez et méditez celle-ci, par exemple, dont Barras nous a transmis le texte :

« Citoyens Directeurs, de tous les animaux produits par le caprice de la nature, le plus vil est un roi, le plus lâche un courtisan, et le pire de tous un prêtre ».... Cette profession de foi semble devoir prêter seulement à sourire : c'est la phraséologie révolutionnaire dans toute la sincérité comique de son emphase. Mais écoutez la suite : « Si vous craignez les royalistes, *appelez l'armée d'Italie*; elle aura bientôt balayé les chouans, les royalistes et les Anglais. Nous poursuivrons ces assassins jusque dans la garde-robe de George III, *et nous ferons subir au club de Clichy le même sort qu'à celui du Raincy* [1]. »

Ainsi une armée offre ses services, non contre l'Autrichien ou l'Anglais, mais contre un parti dont les progrès, légaux d'ailleurs, inquiètent les détenteurs présents du pouvoir. De quoi se mêlent ces soldats? Quelle est donc leur mission : combattre le club de Clichy, ou Davidovich et Wurmser? Qui leur a inspiré l'audace de parler ainsi sous les armes, d'adresser aux chefs de l'État de semblables ouvertures, si ce n'est la certitude que paroles et ouvertures seront bien accueillies? Et elles le sont en effet. Vainement Carnot et Barthélemy proposent de sévir contre une aussi flagrante violation de la discipline, de s'opposer énergiquement à l'introduction de pareilles mœurs dans l'armée. Rewbell et Barras approuvent hautement l'étrange démarche de la 21e brigade d'Italie; la proposition de Carnot est écartée [1]; le droit d'ingérence des armées dans les actes de la politique intérieure, sous forme de blâmes, d'éloges ou de conseils, se trouve par là implicitement reconnu; — et les adresses expédiées par ces armées aux pouvoirs publics se succè-

1. *Mémoires de Barras,* t. II, p. 499 et 500.

dent désormais avec régularité, de plus en plus impérieuses et menaçantes. « La division Augereau *a fait une adresse tellement vigoureuse* que Bonaparte a hésité à la répandre ; celle de la division Masséna, celle de Joubert, *l'une adressée au Directoire, l'autre à l'armée de l'intérieur, nous sont parvenues.* Le nombre des pétitionnaires est de 12 000 [1]. »

De l'instrument imprudemment mis entre leurs mains, les chefs ambitieux s'emparent aussitôt. Hoche et Bonaparte annoncent que les deux armées de Sambre-et-Meuse et d'Italie « *parlent de rentrer en partie dans l'intérieur* pour y faire justice des assassins et des contre-révolutionnaires, *envers lesquels le Directoire s'est montré trop indulgent* [2] ». Il n'est pas jusqu'à un soudard comme Augereau qui ne prétende exercer, au nom des troupes qu'il commande, une pression sur les résolutions du pouvoir exécutif. Introduit au Directoire, « Augereau, de prime abord et sans préparation de discours, déclare que les braves de l'armée d'Italie *ne souffriront pas* que les royalistes opèrent la contre-révolution, que 12 000 braves qu'il commande sont prêts à marcher contre eux [3]... » Le Directoire laisse dire, le Directoire approuve, heureux de placer les coups de force qu'il médite sous le patronage et la sauvegarde des vainqueurs de l'Europe : « Nous sommes convenus avec le général Hoche *que son armée se prononcera*, qu'elle fera des adresses au Directoire, qui se mettra en position de les soutenir [4] ». L'armée *se prononcera*, l'armée de Sambre-et-Meuse ! En quel pays sommes-nous : France ou Espagne ?... Et c'est ainsi que cette pratique détestable et funeste, l'intervention de l'armée dans le conflit des partis, devient un système approuvé par le gouvernement, un des rouages essentiels du régime directorial.

Voilà donc l'armée introduite, jetée dans la politique. Qu'y fera-t-elle ? Ce que tout le monde a fait depuis dix ans. Le peuple a eu ses journées : 14 Juillet, 5 et 6 Octobre, 20 Juin, 10 Août. Pouvoir exécutif et pouvoir législatif ont eu les leurs : 18 Fructidor et 22 Floréal pour l'un, 30 Prairial pour l'autre. L'armée seule n'a pas donné encore : son tour est venu. Quelle considération pour-

1. Voir t. II, p. 486.
2. Voir t. II, p. 485.
3. Voir t. II, p. 502.
4. Voir t. II, p. 498.

rait la retenir? Le respect de la loi? Tout le monde l'a violée. Le respect du gouvernement? Tout le monde le méprise. — Ainsi se forme, se précise peu à peu l'idée du coup d'État militaire libérateur, exécuté par l'armée pour le plus grand bien de la Révolution, mise en péril par les incapables et par les traîtres du gouvernement et des Conseils, par les complots des royalistes, par l' « or de Pitt » et par les chouans.

Ce coup d'État, d'ailleurs, l'aveugle gouvernement qui en sera la victime semble s'ingénier à y préparer d'avance les esprits de ceux qui le commettront, à les libérer de tout scrupule, à affaiblir, à ruiner en eux la salutaire doctrine qui, dans toute entreprise, dans tout triomphe de la force sur la loi, refuse de voir autre chose qu'un crime.

C'est avec la complicité de Hoche que le 18 Fructidor s'accomplit. Argent mis à la disposition du Directoire; offre de rapprocher ses troupes de la « ligne constitutionnelle », afin d'être mieux à portée d'accourir, le cas échéant, et de prêter, dans Paris même, main-forte aux « triumvirs »; envoi secret à Paris de son chef d'état-major, Chérin, qui vient dès le 2 fructidor assister Barras dans la préparation du complot tramé contre les Conseils [1] : il faut qu'on s'y résigne, Hoche a trempé dans le coup d'État. « Toutes ses démarches, déclare M. Albert Sorel, tendent à prouver qu'il avait partie liée avec Barras, et qu'il n'attendait qu'un ordre pour engager l'action [2] ». Mais qui donc a distrait le chef de l'armée de Sambre-et-Meuse des besognes héroïques qui lui étaient plus familières que ces basses œuvres de la politique où nous rougissons de le voir engagé? Qui donc a fait du Pacificateur de la Vendée un général de *pronunciamiento*? Qui donc l'a suborné, l'a débauché de son devoir, de sa gloire, qui donc, sinon le gouvernement lui-même, a poussé le vainqueur de Neuwied à donner, le premier, l'exemple de méditer un attentat contre la représentation nationale, d'en appeler, contre les institutions de son pays, aux baïonnettes de ses soldats? Et qui pourrait être assez aveugle pour ne pas voir que si les intentions de Hoche et de Bonaparte ont différé, la conduite du premier en l'an V annonce déjà celle du

1. Sur cette participation de Hoche au 18 Fructidor, voir *Mémoires de Barras*, t. II, p. 497 et 498; t. III, p. 7.
2. Voir, *Revue de Paris* du 1er août 1895, *Les vues de Hoche*, par M. Albert Sorel.



second en l'an VIII et que Fructidor et Brumaire enfin sont deux frères jumeaux, nés d'une même mère, la rébellion contre la loi?

Hoche du moins est resté étranger à l'exécution du coup d'État : non pas de son plein gré, d'ailleurs, et tout simplement parce que le Directoire, au dernier moment, préféra les services d'un moins important et par conséquent plus docile et plus sûr auxiliaire. Mais que dire du rôle qu'Augereau — l'Augereau de Castiglione — a joué dans l'événement! Écoutez Barras : « Augereau avait bu quelque peu de vin de Champagne pour se préparer.... En apercevant Ramel, il lui arracha ses épaulettes et poussa la dureté jusqu'à lui en battre le visage [1].... » Voilà par quels exploits de policier ivre et brutal l'intrépide soldat d'Italie se signale au 18 Fructidor, voilà le titre rare qu'il a conquis à la récompense qu'on lui décerne quand « il n'est plus *utile à Paris* [2] »; voilà enfin les emplois que destine ce gouvernement aux plus illustres chefs de nos armées! Car il a pensé à Bonaparte et à Moreau comme à Hoche [3]; il a hésité entre Bernadotte [4] et Augereau. C'est de ses propres mains qu'il les dresse à l'insurrection contre les institutions de leur pays. Un de ses principaux soins n'est-il pas de placer toujours au commandement de la 17e division, c'est-à-dire à Paris, un homme sûr, qui puisse rendre de nouveau les services qu'Augereau a rendus — un gendarme qu'il puisse lâcher, selon les exigences de sa politique, soit contre les « royalistes », soit contre les « anarchistes » des Conseils?

L'armée a donc désormais, outre sa mission propre, nationale — la défense de la patrie — deux tâches nouvelles, aussi peu glorieuses l'une que l'autre à remplir : au dehors, elle pressure les populations vaincues pour entretenir avec le fruit de ses rapines le gouvernement; au dedans, elle est la complice, ou même l'exécutrice des coups de force au moyen desquels ce gouvernement retient désespérément le pouvoir qu'il sent échapper à ses mains débiles et brutales. Il ne semble pas qu'on puisse formuler contre le régime directorial une accusation plus accablante que le simple énoncé d'une pareille conception du rôle de l'armée.

1. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 19.
2. Voir t. III, p. 40.
3. Albert Sorel, *ubi supra*.
4. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 16.

Or ce n'est pas en dévouement, mais en mépris, que le paie cette armée : et il est presque plus grave pour un gouvernement d'être méprisé que d'être haï. Voici deux généraux dont les convictions républicaines ne peuvent être l'objet d'aucun soupçon : Bernadotte et Joubert. Tous deux ont combattu, non sans gloire, pour la Révolution; Joubert même va, dans quelques mois, se faire tuer héroïquement pour elle à Novi. Barras rapporte une conversation de ces deux chefs en 1797. Joubert dit : « *On perd bien du temps en verbiage*; moi, quand on le voudra, *je finirai tout cela avec vingt grenadiers* ». Bernadotte approuve, et, en bon gascon qu'il est, renchérissant sur le propos de son camarade, ajoute : « Vingt grenadiers, c'est trop; un caporal et quatre hommes, c'est bien assez *pour faire déguerpir les avocats* [1]. »

J'ai montré plus haut les origines de l'idée du coup d'État militaire, et la part qu'il convient d'attribuer au gouvernement directorial lui-même dans la formation de cette idée. La voici parvenue à son expression définitive et parfaite, enrichie d'un élément nouveau : l'idée de dictature militaire, qui devait tôt ou tard se greffer sur celle du coup d'État exécuté par les mains de l'armée. Les jours du Directoire désormais sont comptés. Que ce soit Hoche ou Bonaparte, ou même un autre, qui débarrasse la France de ce régime dont elle est lasse jusqu'à l'écœurement — car, à défaut de Hoche et de Bonaparte, un autre, il n'en faut pas douter, se serait trouvé pour accomplir l'œuvre — une chose est bien certaine, c'est que, dès 1797, le régime est condamné. On est dégoûté du gouvernement des assemblées, de leurs discussions, des misérables intrigues au milieu desquelles périclite, agonise même, la chose publique; on souffre du spectacle de l'impuissance dans laquelle se débat le pouvoir exécutif.

Après le 18 Fructidor, Barras, s'il faut l'en croire, aurait reçu d'Augereau le conseil de s'emparer du pouvoir tout entier et de gouverner seul la France [2]. Ambition trop haute pour un Barras ! A celui-là il suffit de jouir. Le pouvoir suprême à cet épicurien paresseux et sceptique? Oh! que non pas! Bonne table, train fastueux, jolies femmes et de vertu facile, de l'argent : Barras n'en demande pas davantage.

Mais voici un homme d'une bien autre trempe, une âme ardente

1. *Mémoires de Barras*, t. III, p. 361.
2. Voir t. III, p. 22, 23.

et fière, qui a goûté à la gloire sans que la gloire l'assouvisse — qui voudrait maintenant goûter au pouvoir, qui se sent digne de l'exercer et qui l'est en effet. Devenir le Pacificateur de la France, n'est-ce pas un beau rêve pour le Pacificateur de la Vendée? Hoche est prêt à la dictature [1] comme il l'était au coup d'État. Son refus du commandement de l'armée d'Irlande — un exil déguisé, — ses paroles aussi bien que ses actes, le ton étrangement personnel qui règne dans sa correspondance pendant les derniers mois de sa vie, tout enfin révèle en ce noble chef l'inquiétude et l'orgueil d'une pensée hantée par de grands desseins. « Le Directoire, dit Carnot, *était arrivé à un tel point de déconsidération, qu'à défaut de Bonaparte quelque autre chef d'armée aurait fait un 18 Brumaire comme lui : Hoche peut-être s'il eût vécu....* [2] »

Ainsi — et c'est à cette constatation que tendaient les pages qui précèdent — deux ans avant Brumaire, le divorce de la France et de son gouvernement est complet. La nation, qui souffre de mille maux auxquels le Directoire ne sait pas porter remède, l'accuse d'en être l'auteur; l'armée, détournée par lui de sa fonction, les chefs militaires mêlés par lui aux conflits des partis, le méprisent; le coup d'État militaire, ayant pour but de délivrer la France d'un régime tombé dans le plus profond discrédit, apparaît comme la ressource unique.

Chose plus grave, plus significative encore du tort irréparable que le Directoire a fait à l'idée républicaine et de la décadence de cette idée : la considération que ce coup d'État militaire peut avoir pour conséquence logique le rétablissement du pouvoir d'un seul, d'une forme nouvelle de cette « tyrannie », contre laquelle tant de serments d'éternelle haine ont été prononcés, — cette considération non seulement n'effraie plus personne presque, mais séduit au contraire un grand nombre d'esprits, même parmi les plus chauds partisans que la Révolution garde encore dans le pays. En 92, 93, 94, le peuple français, décidément conquis au nouvel ordre de choses, avait achevé de se détacher de la Monarchie. La réconciliation de ce peuple avec l'idée de pouvoir suprême

1. Sur ce point, voir la belle étude, déjà citée, de M. Albert Sorel. L'auteur estime que les intentions de Hoche étaient « incontestablement pures » et que s'il était prêt à s'emparer de la dictature, il était aussi « décidé à l'abdiquer dès que le péril serait conjuré ». Hoche du moins l'affirme; et cette affirmation paraît à M. Sorel suffisante.

2. *Mémoires de Carnot*, par son fils, t. II, p. 29.

exercé par un seul homme a été l'œuvre du Directoire. Jamais gouvernement n'a creusé avec une aussi aveugle persévérance que celui-là la tombe où il allait être dédaigneusement jeté, comme une chose morte qu'il était, et où la République — expiant injustement le tort qu'elle avait aux yeux de la nation de s'être identifiée avec un régime aussi malfaisant et aussi vil — allait être ensevelie avec lui.

Barras raconte qu'en 1797 un prêtre émigré, rentré en France sous un déguisement de courrier, la parcourut, afin d'étudier l'état des esprits. Et la conclusion d'une lettre, interceptée par la police et transmise au Directoire, que ce prêtre adressait à l'évêque du Puy-en-Velay, était : « *La France est grosse d'un roi* [1] ».

Ce prêtre a bien discerné les symptômes d'un prochain enfantement. Oui, la France est en travail. Mais où le sagace observateur se trompe, c'est quand il annonce que de cet effort pour mettre au monde une forme nouvelle et meilleure de gouvernement, la royauté va sortir. Un roi, non pas! Ce serait revenir au point de départ, à 1789, et la France, si désenchantée qu'elle soit du présent, est bien loin encore de songer à rétrograder vers ce passé. La Révolution n'a pas achevé son cycle, n'a pas trouvé la forme dernière qu'elle cherche obscurément. Laissez-la procéder à cette suprême et logique métamorphose. Sa vertu n'est pas toute épuisée; elle se sent de la force encore à dépenser; un grand destin, ébauché seulement, à remplir; des idées à semer dans le monde en secouant sur lui les plis du drapeau conquérant de la France : de l'avenir, enfin, plein le cœur!

La France ne veut pas un roi, qui mettrait en péril sa chère égalité, épave de la Révolution, à laquelle le pays s'est attaché d'une prise invincible. Quant à la liberté, qu'elle sombre si elle veut : c'est une menteuse qui n'a pas tenu ses promesses!

La France est grosse, en effet : non d'un roi, mais d'un maître. Après les quatre années de l'impuissant gouvernement de ces cinq hommes, c'est une pensée ferme et lucide, c'est une volonté, une énergie, c'est une tête, un chef, que le peuple réclame — un dictateur, enfin, comme chez les Romains!

Hoche aurait pu être cet homme-là, et si la France l'a tant pleuré, c'est moins peut-être en souvenir des grandes choses qu'il avait accomplies, qu'en témoignage d'une vague et profonde espérance qui s'évanouissait avec lui.

1. *Mémoires de Barras*, t. II, p. 261.

Mais voici que — pour remplacer Hoche — au-dessus du bas horizon empesté par les miasmes de la pourriture directoriale, voici que se dresse dans un nimbe doré par le soleil d'Italie et d'Egypte une tête énigmatique, à l'impérieux profil de César. Des noms de victoires, sonores comme des fanfares, chantent autour de la radieuse apparition. Il est, cet ardent et pensif général, non pas un rejeton du vieux tronc desséché de la royauté, non pas un héritier suspect du passé, mais un fils, un vrai fils, de la Révolution. Il est la Gloire, il est la Force, il est l'Apostolat guerrier de la Révolution parmi les peuples. Alors, comme Jeanne d'Arc à la vue de l'archange saint Michel dans son armure resplendissante, la France éblouie tombe aux pieds du Héros et du Maître en disant : le voilà !

Et c'est là, en même temps que la conclusion, la philosophie de cette étude.

GEORGE DURUY.

MÉMOIRES DE BARRAS

L'UN DES DIRECTEURS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE I

Scission ouverte au Directoire. — Bruits alarmants répandus par ses ennemis. — Intrigues dans les armées et au corps législatif. — Affaires d'Italie. — Imprudence de l'agent Malo. — Canons et fusils offerts à l'Espagne. — Pourparlers diplomatiques sur le traité avec l'Angleterre. — Conduite des alliés de la France. — On demande à la Hollande une réponse précise. — Bernadotte au Directoire. — Discours énergique de La Revellière. — Les drapeaux de Peschiera. — Embarras de Bernadotte. — Chérin chef de la garde du Directoire. — Carnot chez La Revellière. — Destitutions. — Lettre curieuse de Bernadotte à Bonaparte. — Explication de sa conduite. — Projets d'assassinats formés par les honnêtes gens. — Placard incendiaire de Rovère. — État des esprits. — Intrigues de Joséphine. — Police et contre-police. — Métier de Fouché. — Ses rapports. — Plainte de Merlin de Thionville. — Il est employé. — Liégard destitué. — Flagrante conspiration. — Dossonville et Bretonnau. — Pichegru parrain. — Tumulte aux Conseils. — Discours de Marbot. — Ambassade de Siméon vers moi. — Bailleul dénonce. — Un homme suspect. — Préparatifs des royalistes. — Hoche et Moreau. — Je fais un éclat au Directoire. — Je monte un coup d'État. — Confidence à Augereau. — Il tremble. — Effroi de Rewbell. — Je le rassure. — Folie momentanée. — Nous allons agir. — Ordres donnés à Augereau. — Les ambassadeurs Meyer et Staël consignés. — Nos proclamations. — Grand caractère de François de Neufchâteau. — Minuit. — Carnot et Barthélemy

gardés à vue. — Le canon d'alarme. — Augereau outrage Ramel. — Arrestation des inspecteurs de la salle. — Le général Verdière. — Violence de Bourdon de l'Oise. — Verdière et sa suite précipités. — Sa victoire. — Pichegru arrêté. — Sa lutte avec le général Pincot. — Les députés conduits au Temple. — L'aide de camp greffier. — Pistolets de Pichegru. — M. Thibaudeau se sauve avec peine. — Glorieuse journée du 18 Fructidor. — Projets de mes amis et de mes ennemis. — Propos d'Augereau et de Réal sur la Révolution. — Déportation de deux Directeurs et des députés les plus marquants. — Talleyrand veut être au moins Directeur. — Ses protestations. — Merlin et François de Neufchâteau élus Directeurs. — Quelques lettres sur les événements de Fructidor. — Histoire anti-fructidorienne composée par Carnot. — L'adjudant général Mucherez. — M. Lemaire, doyen de la Faculté des lettres. — Vanterie bizarre du général Loison. — Carnot fut-il assassiné? — Mon but au 18 Fructidor. — Évasion de Carnot. — Parallèle avec Danton. — Je fais sauver Carnot. — Son système de défense. — Réclamation de Truguet. — Tout rentre dans l'ordre. — Treilhard et Bonnier plénipotentiaires à Lille. — Rupture des négociations. — Plan de révolution en Italie et en Hongrie. — Le secrétaire Botot en mission auprès de Bonaparte. — Dispositions amicales de la Prusse. — Changements dans les administrations. — Le général Pille commande le Midi. — Hésitations de Bernadotte. — Ses projets sur l'Inde. — Brigands du Var et de Vaucluse. — Saint-Christole. — Mort de Hoche. — Son éloge. — Causes de sa mort. — Son affection pour moi. — Bonaparte chargé de s'emparer de Malte. — Caillard négocie la paix avec la Russie. — Importance que se croit Augereau. — Le Directoire s'en débarrasse. — Mutations dans les généraux en chef. — Letourneux et Lambrechts ministres. — Services du prince de Carency. — Énergie de François de Neufchâteau et de Merlin. — Ce dernier voudrait éterniser le coup d'État.

Du 2 au 6 Fructidor an V.

Un message d'intérêt particulier a été adopté par le Directoire, sur la proposition du ministère des finances. Carnot et Barthélemy refusent de le signer. Il paraît que c'est un parti pris, et que toutes les décisions du Directoire n'obtiendront plus désormais que la signature de trois membres. Nos deux collègues sont convenus de s'abstenir de voter : ils ne peuvent empêcher que trois soient la majorité, mais ils font un appel à l'extérieur. Ces deux appelants s'imposent d'ailleurs

une grande circonspection dans leurs discours et même leurs regards : ils ont pris le parti de la dissimulation pour soutenir leur gouvernement occulte. Les diatribes qu'ils suggèrent contre les trois Directeurs sont d'ailleurs à l'ordre du jour au corps législatif. Des agents circulent, répandant l'alarme contre les patriotes. On parle de transaction aux uns et de division aux autres. On ose dire à La Revellière qu'il sera proscrit par les Jacobins, à Rewbell qu'il éprouvera le même sort, à Barras qu'il se repentira du 9 Thermidor. Jamais les Robespierristes ne lui pardonneront : on cherche à l'isoler de ses collègues; on le leur présente comme un chef de parti dangereux; on dit que le Triumvirat travaille pour le duc d'Orléans; on parle enfin, comme de chose toute naturelle, de l'assassinat des trois Directeurs : les inspecteurs de la salle, des députés et même quelques généraux participent à de pareilles délibérations. On arme les jeunes gens, on les munit de signes de reconnaissance. Plusieurs émigrés quittent Paris, poltrons invétérés, accoutumés à fuir au moment de l'incendie qu'ils ont allumé. Les deux armées d'Italie et de Sambre-et-Meuse manifestent leur indignation contre les royalistes de l'intérieur. Celle du Rhin, quoique républicaine, n'a pas encore fait d'adresse; elle reste contenue par la prudence de Moreau, en harmonie avec les chefs qui n'ont pas la même opinion, ou qui, politiquement parlant, n'en ont aucune. Les meneurs du corps législatif sont heureusement divisés : les uns agissent par l'Angleterre, les autres par Blankenbourg; Thibaudeau et Tronçon-Ducoudray font des rapports dirigés contre la majorité du Directoire, contre les armées d'Italie et de Sambre-et-Meuse et leurs généraux : une partie des meneurs voudrait encore attendre les futures élections pour se décider, les autres voudraient agir sur-le-champ; les républicains se préparent de leur côté; tout annonce un choc prochain.

Des dépêches d'Italie annoncent que l'empereur consent à

la paix séparée, négociée à Udine. Bonaparte pense toujours que les îles vénitiennes sont tellement importantes, qu'il est utile de les réunir à la République Cisalpine; dans le cas contraire, d'en continuer l'occupation.

L'armée des Alpes est enfin supprimée. Les généraux Liégard, Haquin, Canuel sont envoyés aux armées.

Dans l'état grave des choses, la majorité du Directoire s'est déterminée, contre la volonté de Carnot et de Barthélemy, à destituer plusieurs administrations centrales et municipales qui par leur incivisme ont fait beaucoup de mal.

Malo, qui a contribué à faire connaître les trames des royalistes, mais qui n'a pas d'autre talent que celui d'un agent de police, ne peut conserver le commandement d'un régiment de cavalerie. Venant d'être réformé, il s'est présenté chez La Revellière, du ton le plus insolent; et chez Barthélemy il s'est permis, dans un cercle nombreux, des propos indécents contre les trois Directeurs formant la majorité. Le Directoire est indigné de la conduite de Malo, qu'il a d'ailleurs pécuniairement très bien récompensé pour ses exploits politiques. Il est ordonné au ministre de la guerre de faire un rapport sur ce Malo. Barthélemy et Carnot ont voté pour lui et contre toute proposition.

Carnot ne veut pas qu'on délivre à l'Espagne les fusils qu'on lui a promis. Il y en a plus de vingt-cinq mille dont les soldats ne veulent plus se servir en raison de leur mauvaise fabrication. Carnot ne veut pas qu'on les vende : il aimerait mieux donner des canons aux Espagnols. Rewbell et La Revellière s'y opposent, après qu'il a été démontré que ces fusils ne peuvent plus être utiles, qu'au contraire les canons le sont réellement encore. Au reste, il est nécessaire d'avoir à ce sujet l'avis de Bonaparte pour les fusils, et celui des généraux d'artillerie pour les canons. Adopté. Rewbell et La Revellière ajoutent : « Nous n'armerons pas les sicaires du

royalisme. On a déjà assez distribué de fusils aux mauvais citoyens de Paris. »

Par suite de la demande réitérée de l'Angleterre de traiter séparément avec nos alliés, des pourparlers ont commencé avec quelques-uns. On ne trouve point en eux le sentiment de la reconnaissance qu'ils devraient à nos procédés.

Le ministre des relations extérieures est chargé de demander au gouvernement hollandais de s'expliquer d'une manière claire et précise sur les diverses propositions que lui fait l'Angleterre.

Le danger augmentant tous les jours, et voyant venir la crise, Rewbell et Revellière m'autorisent à faire toutes les dispositions pour résister aux machinations des ennemis de la République. Je le dis le lendemain avec assurance : « Mes collègues, restons unis, comme des hommes qui s'estiment. Je suis en mesure : si les royalistes bougent, ils seront écrasés. »

L'envoyé de la République Cisalpine et le général Bernadotte sont présentés au Directoire le 30 thermidor. Revellière, comme président, est chargé de les recevoir. Il leur répond au nom du gouvernement dans des termes dont l'énergie peut apprendre aux conspirateurs royaux que la majorité du Directoire porte dans les circonstances une volonté ferme de ne pas se laisser immoler. « Brave général, dit-il en s'adressant à Bernadotte, c'est en vain que les éternels ennemis de la liberté ont, par un pacte honteux, vendu à l'étranger et à la race des Bourbons leur honneur et leur patrie; c'est en vain que chaque jour leurs mains criminelles sapent l'édifice de nos lois, et que leur bouche impure essaie de ternir l'éclat des plus étonnants, des plus nobles, des plus touchants résultats de la forme de notre gouvernement. C'est en vain qu'ils voudraient dégrader une jeunesse naturellement ardente et généreuse; une jeunesse qui, suivant l'impulsion de son âge et les nobles élans des âmes

élevées, se montre si sensible aux accents de la liberté! On est parvenu — la postérité le croira-t-elle! — à lui faire appeler un maître, et demander des fers pour des mains qui veulent être libres.... Le Directoire exécutif bravera tout pour assurer aux Français leur liberté, leur Constitution, leur repos et leur gloire, fruits bien mérités de sept ans de travaux, de malheurs et d'une suite inouïe des plus étonnants succès. Le Directoire ne se laissera point effrayer par les dangers les plus réels, non plus que séduire par de trompeuses promesses. »

Après ce discours, prononcé avec une force de voix et une émotion qui paraissaient au-dessus de tous les moyens physiques de Revellière, les larmes coulaient de ses yeux; c'étaient autant celles de la colère que de l'attendrissement; et c'est dans cet état d'émotion que, suivant l'usage, il donna l'accolade au général Bernadotte. Celui-ci avait présenté ces drapeaux de Peschiera avec la modestie et la décence qui l'ont toujours distingué dans les habitudes de sa vie, mais il avait cru pouvoir encore rester dans les voies de la prudence, qui lui avait toujours bien réussi, et dont il ne voulait pas s'écarter au moment où il voyait la question se compliquer davantage : il se trouvait ici doublement enveloppé et compromis par l'accolade de Revellière et par la nécessité d'exprimer une sympathie positive envers la République. En recevant sa mission de Bonaparte, Bernadotte ne s'était pas attendu que les engagements iraient aussi loin, et il n'y a rien de si tourmentant pour les hommes irrésolus par finesse que d'être amenés à la nécessité de se prononcer positivement et avec évidence. Bernadotte était, si l'on peut ainsi dire, bloqué. Le président Rewbell l'invite à dîner pour le lendemain; je l'invite chez moi pour le surlendemain, en lui disant que « nous comptons sur lui », et nous rions de l'impossibilité où il est de nous refuser.

J'avais, depuis quelques jours, auprès de moi, mais inco-

gnito, le général Chérin, que Hoche m'avait envoyé le 2 fructidor. Je propose la nomination de ce général au commandement de la garde du Directoire : Carnot et Barthélemy ne votent pas. Je propose aussi de réunir la 8e division militaire à l'armée d'Italie. Adopté par la majorité ordinaire.

Carnot s'est rendu chez La Revellière pour lui remettre les sceaux de la présidence ; il a continué de lui dénoncer les anarchistes, entre autres Rossignol.

Plusieurs officiers sont remplacés, sur rapport du ministre de la guerre.

Quoi qu'il en fût de son hésitation intérieure et des calculs de sa politique, voici comment Bernadotte, qui devait remplir sa mission observatrice, rendait compte à Bonaparte :

« Le Directoire m'a reçu en audience publique. Les discours prononcés ont réveillé l'âme des républicains. Le parti royaliste a changé de plan. Il n'ose plus heurter le Directoire, mais il n'en doit pas moins, selon moi, être poursuivi et conspué, afin que les patriotes puissent diriger les élections prochaines.

« Quoique l'on débite ici que vous avez conclu la paix avec l'empereur, je partirai du 20 au 25 pour vous rejoindre. Ce séjour d'intrigues tout à fait opposé au caractère d'un militaire qui n'a en vue que la prospérité de sa patrie n'est pas de mon goût. Mon général, jouissez délicieusement; n'empoisonnez pas votre existence par des réflexions tristes. Les républicains ont les yeux sur vous ; ils pressent votre image sur leur cœur ; les royalistes la regardent avec respect et frémissent; mon amitié pour vous est invariable. »

On ne voit rien là de très hostile contre Bonaparte. Se répandant ensuite dans la société, Bernadotte s'y livrait à sa vivacité méridionale dans les discours les plus singuliers et qu'on aurait pu trouver contradictoires, comme il arrive à celui qui parle beaucoup et tant, qu'il est exposé à se couper.

Dans le moment il comparait les républicains à un jeune cheval qui saute et bondit après avoir été retenu trop longtemps à l'écurie, et il concluait de sa comparaison qu'il fallait craindre les suites des mouvements politiques; puis, venant aussitôt contre les royalistes comme à sa vraie pensée : « Il avait été, disait-il encore à Bonaparte, à même de juger que les adresses de l'armée avaient réveillé le patriotisme d'une classe d'hommes timides et craintifs, et même que leur vœu formel et bien prononcé avait terrifié les partisans de la royauté, qui croyaient opérer la contre-révolution sans secousse, et charger la nation de chaînes. Je ris, ajoutait-il, de l'extravagance de ces hommes : il faut qu'ils connaissent bien peu ceux qui conduisent les armées, et les armées elles-mêmes, pour espérer de les museler avec autant de facilité; pour croire qu'un orateur plus ou moins savant, plus ou moins acheté, puisse altérer un instant notre repos. Ces députés qui parlent avec autant d'impertinence, sont loin d'imaginer que nous asservirions l'Europe, si vous vouliez en former le projet. »

Cette dernière partie de la lettre à Bonaparte semblerait davantage une vélléité d'ambition, un désir de pouvoir militaire, qu'une expression de citoyen. Au surplus, il résulte donc bien clairement de tous ces discours et de toutes ces actions, que Bernadotte était alors franchement dans les eaux de Bonaparte, qu'il marchait avec nous dans le sens d'opposer une résistance réelle aux ennemis de la République. Je ne nie point qu'il n'ait hésité, tâtonné au premier moment où il fallait se décider; mais ces tâtonnements ne tenaient point à telle ou telle personnalité contre Bonaparte, qu'il pouvait au fond ne pas aimer, en raison de son caractère impérieux : ils tenaient à l'hésitation naturelle de Bernadotte en toute affaire, à sa timidité politique manifestée dès les premiers jours de la Révolution, lorsque, entre l'ancien régime qui l'avait fait sous-officier et l'aurait peut-être fait

capitaine à soixante ans, et la Révolution, qui allait le faire colonel, général et peut-être quelque chose de plus par la suite des temps, il ne savait encore ce qu'il devait faire. Car, il faut en convenir, le succès était incertain; et pour des hommes placés dès leur enfance dans les cadres militaires, et accoutumés à obéir à une discipline fixe, à partir d'un même pied dans toute leur vie, il y avait dans la Révolution quelque chose d'audacieux et d'extraordinaire que ne pouvaient peut-être pas regarder en face des hommes que la spécialité de leur métier a laissés étrangers à la connaissance des vicissitudes que présente l'histoire. Notre courage d'ailleurs et notre détermination dépendent beaucoup de la science des choses auxquelles nous les appliquons. Bernadotte né soldat, avec les facultés qui se rapportent au parti à prendre dans sa profession, tout à fait neuf à la politique, et effrayé par son imagination des conséquences de la Révolution, avait hésité au commencement et hésitait encore : il devait hésiter longtemps, jusqu'à ce qu'il fût réellement aguerri : la spontanéité et la décision que l'homme trouve en lui-même n'étaient pas encore le fait de Bernadotte. Voilà ce que la justice doit reconnaître, afin de ne pas lui faire jouer double en cette affaire, afin de ne pas faire de lui le plus faux des hommes dans ses relations avec Bonaparte ou la République.

Dans les cercles des prétendus honnêtes gens, on discute sans cérémonie chaque jour sur les moyens les plus simples d'assassiner un ou plusieurs des triumvirs. D'après le système de tout brouiller, qui est celui de Rovère et son talent particulier, il a, d'accord avec ses collègues et complices les inspecteurs de la salle, fait afficher une diatribe de la force armée de Paris contre les grenadiers de la garde du corps législatif. C'était une heureuse idée pour commencer la guerre civile entre les militaires; prévenue à temps, la police a fait arrêter l'afficheur.

Les royalistes s'organisent, ils éclatent en insolence; les patriotes sont sages, mais résolus, avec la majorité du Directoire, à faire triompher la République, comme ils l'ont fait déjà, par tous les moyens de l'énergie.

Bonaparte, qui a eu fort peu besoin d'encouragements pour l'intrigue, n'avait pas attendu le moment où nous sommes pour pratiquer ce principe, dont j'ai dû reconnaître le mérite chez Talleyrand, « qu'il faut faire marcher les femmes dans les circonstances importantes ». La femme qui avait servi si utilement son mari lorsqu'il ne l'était pas encore, après le 13 Vendémiaire, Joséphine, n'a pas cessé un moment depuis son mariage d'être utilisée par lui chaque fois qu'il l'a crue nécessaire à ses desseins. Elle a été toujours activement employée dans ses intrigues aux approches de la crise où nous nous trouvons amenés. C'est presque toujours par elle qu'il m'a fait écrire sur la question la plus grave, comme si la correspondance qu'une femme tenait en pareille circonstance n'était pas celle même de son mari. Pour se mettre davantage dans mon intimité et tenir plus sûrement ce que nous croirions devoir rester secret, Mme Bonaparte m'avait demandé de prendre un chiffre de correspondance : elle m'avait, avec sa manie familière, ajouté que ce chiffre convenu resterait à nous deux; qu'il ne serait pas même vu de son mari; qu'ainsi je pourrais me livrer à tous les épanchements de mon cœur.

Dans ces moments où se préparait la guerre ouverte, mais où se faisait déjà la guerre occulte avec tous les moyens les plus actifs, lorsque chacun avait sa police et sa contre-police, il fallait bien que j'eusse la mienne, lorsque nous n'étions sûrs d'aucun de nos ministres. Sans que j'attache beaucoup d'importance à tout ce qui se fait ordinairement par voie de police ou se dit en son nom, je n'avais guère pu repousser les soins de quelques hommes qui se présentaient à moi avec tout l'extérieur du dévoûment, du patriotisme et les démons-

trations les plus obséquieuses. Parmi ceux qui se faisaient fort de pouvoir nous tenir le plus au courant, parce qu'ils pénétraient partout, Fouché se trouvait en première ligne. Au nom même de tous les antécédents qui lui avaient été le plus reprochés dans la Révolution, il se présentait comme ayant la première initiation, celle qui nous procurerait les meilleurs renseignements sur tous les partis que le Directoire avait intérêt à connaître et à surveiller. Je recevais donc tous les jours de Fouché des notes policielles. Pour en donner à leur auteur la récompense qui en était le but, nous appelions ces notes des *rapports*. Je retrouve au milieu de tant de papiers de ce genre quelques-unes des notes de Fouché, toutes de sa main. Si je les donne telles quelles, si je prie même instamment mon éditeur de donner dans leur intégrité celles qu'il produira, de les faire lithographier comme preuve complète de leur réalité, ce n'est pas que je trouve à ces pièces un cachet fort remarquable, elles ne me paraissent pas moins ignobles que lorsqu'elles m'étaient remises et n'obtenaient pas autrement mon intérêt; mais, en raison du rôle même qu'a joué depuis le personnage dont il s'agit, dans une plus haute sphère, où les pouvoirs dont il a été revêtu ont produit une aussi grande déception, et où il n'a pas mystifié la nation seulement par ses impostures, mais par l'illusion des talents qu'il s'est fait supposer, il n'est pas indifférent de juger ici l'homme par ses œuvres mêmes. Réduit alors à sa véritable capacité, il a pu depuis donner la capacité des autres pour la sienne. Nous le voyons ici, le minime agent de police que doit couronner un jour le double succès d'arriver à la fortune et sinon à la considération, au moins à une énorme famosité que le vulgaire trompé prend pour résultat d'un mérite réel, et qu'il va jusqu'à appeler du génie.

NOTE POUR B. — AN V.

Bailleul a reçu une lettre du Havre, dans laquelle on lui dit que les royalistes ont tout à coup changé de système; ils ont reçu l'ordre d'ajourner les vengeances, et la date de la lettre est remarquable. Dans ce département comme dans tous ceux de la République, il n'y a plus de tribunaux, plus d'administration que pour la royauté. Quelque séduisant que pût paraître un plein rapprochement, il faudra toujours une forte commotion pour opérer tant de changements nécessaires!

Courtois a des renseignements certains sur le réarmement de la jeunesse par Rovère : il assure que des milliers de pistolets à deux coups armés de baïonnettes ont été distribués ces jours-ci.

Grison distribue de l'argent au faubourg Antoine; il a donné trois louis à un cordonnier, qui l'a déclaré à Parrein.

Gouchon et Desjoy ont des relations avec Carnot : c'est eux qui présentent sans cesse les patriotes comme des anarchistes.

Rossignol dément publiquement aujourd'hui les calomnies de Meiz contre lui. Il fait sa profession de foi : « Ralliement sincère au gouvernement et à la Constitution de l'an III ».

Plusieurs particuliers qui ont reçu de l'argent se sont adressés à Parrein pour savoir s'il était vrai qu'il fallût se lever. Parrein leur a répondu : « Mangez l'argent qu'on vous donne, et quand il en sera temps, quand le gouvernement nous donnera le signal, nous marcherons contre les royalistes ».

J'ai vu Garat relativement à l'adresse aux Français. Il y a dans cette adresse trois vides qu'il faut remplir; ces vides sont : 1° le tableau des opérations du corps législatif depuis le 1er Prairial; 2° l'histoire de la révolution qui vient de s'opérer; 3° l'indication de ce qui reste à faire pour établir d'une manière durable la Constitution et le gouvernement.

Ces trois choses manquent absolument; tout ce qu'on a dit à cet égard est si petit, si puéril, que cela ressemble à des gazettes; il est instant que quelque chose de grand aille exciter l'enthousiasme de toutes les vertus républicaines, dans les armées et dans les départements. Garat verra ce soir le Directeur Barras; il lui parlera d'un excellent citoyen, Édouard Walkiers, pour lequel nous réclamons la justice du Directoire exécutif.

Il manque une disposition à la loi contre les déportés : que fera-t-on contre les contumaces? Il me semble qu'ils doivent être tenus de se rendre au port indiqué par le Directoire pour leur déportation, dans l'espace de..., sous peine d'être fusillés si on les trouve sur le sol de la République. Sans cette mesure, nous n'aurons

aucun résultat complet, et nous verrons les mêmes complots se renouer, chercher et trouver des appuis dans le reste des conjurés, que des considérations personnelles ont rattachés au corps législatif.

Pichegru ne voulait rien d'incomplet : que le Directoire exécutif ait la même résolution, sans cela le gouvernement sera encore une fois exposé, et nous sommes menacés d'une révolution nouvelle en moins de trois mois.

On a beaucoup parlé des fortunes faites par les hommes de la Révolution, et l'un de mes collègues qui avait acheté le bien national du Calvaire a été, en raison de l'évidence de ce site, plus calomnié qu'un autre. La vérité de sa position me paraît une réponse péremptoire, et c'est avec le désir de le justifier, aussi sincèrement qu'il me paraît le mériter, que je cite les phrases suivantes d'une lettre que Merlin de Thionville écrit le 13 fructidor : « Ne sachant que devenir, n'ayant pas le sou, n'étant pas employé, n'ayant absolument rien, j'ai éprouvé des injustices : je n'ai plus de ressources qu'en ton amitié; viens à mon secours en disant au ministre de la guerre de m'employer. Je ne compte plus que sur toi, mon cher Barras, ne me jette pas de côté. »

Malgré l'opposition de Carnot, j'obtiens que Merlin soit employé. Je crois accomplir le premier de mes devoirs quand je puis placer heureusement un patriote. Sauver les hommes de la Révolution et les faire vivre tant que je puis, voilà ma religion. Si elle était pratiquée par le Directoire, cette religion serait encore de la bonne politique, car on ne peut défendre un nouvel ordre social qu'avec l'appui de ceux qui sont intéressés à son maintien.

Liégard, à Marseille, protège les égorgeurs; il fut nommé général de brigade parce qu'il s'était acquitté de cette horrible mission. Nous prononçons sa destitution, au grand déplaisir de Carnot. En voyant son humeur, Rewbell lui dit : « Ne proposes-tu pas de le nommer général de division? »

Du 12 au 15 Fructidor an V.

Les inspecteurs de la salle ont depuis longtemps leur police, Dossonville en est le chef. Des cartes et des fusils sont distribués aux conjurés. Bretonnau, l'un des distributeurs, est arrêté. C'est sur Pichegru que comptent les factieux : un extrait de son discours est répandu avec profusion dans les départements; on l'avoue publiquement pour chef des conjurés. Carnot et Barthélemy votent contre toutes les mesures salutaires qu'arrête la majorité du Directoire : l'un et l'autre paraissent plus rassurés à mesure que la crise approche.

Le Directoire s'occupe de la destitution et du remplacement de plusieurs administrations. Ces mesures sont commandées par les événements. Le ministre de la guerre veut ménager tous les partis : il a fait baptiser son enfant par Pichegru. Les provocations des royalistes se succèdent au corps législatif. Marbot, aux Anciens, signale la contre-révolution des Cinq-Cents. Les républicains de cette Chambre ne craignant point d'apostropher les amis des prêtres et de la royauté, ceux-ci vocifèrent contre le Directoire. La résolution relative au Bas-Rhin est rejetée. Les chouans des Conseils continuant à se distribuer les rôles, quelques-uns d'eux s'étaient chargés d'amuser le Directoire. Le président Siméon, ou complice ou dupe, est dirigé à ce sujet vers moi; je lui réponds : « Au lieu de personnalités, vous devriez rendre des lois sévères contre les émigrés, contre les prêtres et contre les royalistes; vous devriez vous occuper des finances, du code civil et d'autres lois urgentes : voilà le moyen de calmer les inquiétudes et d'avoir la paix à l'intérieur ». Le député Bailleul fait distribuer une déclaration à ses commettants : il est dénoncé. L'ordre du jour est adopté. Le parti contre-révolutionnaire du corps législatif compte beaucoup sur Moreau. Un homme, à mon audience, s'est conduit de manière à faire croire qu'il avait des intentions perfides : il est envoyé au Bureau central. Il paraît que les royalistes sont

déterminés à attaquer le 18. Leurs partisans rentrent de toutes parts dans Paris.

Hoche est confirmé de nouveau dans le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse. Carnot voudrait que Moreau fût appelé près du Directoire, nous ne le trouvons pas convenable. Il voit bien, dit-il, que nous avons un « parti pris ». Je réponds à Carnot nettement : « Oui : le parti est pris de sauver la République; elle le sera malgré les projets criminels des valets de la royauté.... »

Depuis quelque temps j'ai journellement des conférences avec des députés et des patriotes influents : je les mets en mouvement pour préparer le peuple au coup d'État indispensable que j'ai organisé. La Trésorerie entrave tous les services; Rewbell demande que ses membres soient mandés au Directoire : Carnot et Barthélemy font la grimace, ils parlent de ma violence. Je leur dis : « Vous m'accusez de violence, et moi je m'accuse de faiblesse, de n'avoir pas réprimé plus tôt tout le mal que vous avez fait. Chargé par le peuple de défendre notre nouvelle organisation sociale, responsable du maintien de la République, non seulement envers la France, mais envers le genre humain que nous avons appelé à la liberté, j'aurais dû ne pas attendre si longtemps pour lui montrer ses ennemis dans les premières autorités de l'État; le sang versé impunément depuis dix-huit mois l'a été par votre fait : nous aurions eu le retour de l'ordre si vous n'aviez pas paralysé les mesures répressives du Directoire. Le sang innocent retombera sur vous! »

Le 17, je suis informé que le gouvernement va être attaqué. Je crois qu'il est temps de se mettre en mesure de prévenir l'attaque. Je rends compte de l'état des choses à mes deux collègues. Je prépare les premiers ordres pour agir. Je mande Augereau, que j'avais vu tous les jours précédents et qui ne me paraissait pas sans quelque réflexion incertaine et timide sur les conséquences d'un acte politique aussi décisif. 17 Fructidor an V.



J'avais bien pensé à lui donner pour coopérateur Bernadotte, que Bonaparte n'avait pas envoyé à Paris dans une autre intention; mais, ayant plusieurs fois tâté celui-ci dans les visites continuelles qu'il me faisait, je n'avais pu rien obtenir de lui que les protestations vagues d'un dévoûment sans bornes et qui ne s'arrêtait à rien. Parmi tous les autres généraux qui m'obsédaient sans cesse et remplissaient mon antichambre, je reconnus enfin qu'Augereau était ce qu'il y avait de plus loyal, de plus définitif si l'on peut ainsi dire, en patriotisme et en dévoûment. Lorsque je lui eus prononcé le mot « demain », je vis en lui ce premier mouvement qui se fait remarquer chez les plus vaillants soldats le premier jour où ils entendent le bruit du canon. Celui d'une révolution politique était pour Augereau une première sensation dans cet ordre d'idées; il avait fait héroïquement la guerre, et passé le pont d'Arcole, mais il n'avait pas été au feu de nos combats intérieurs, il ne s'était point aguerri au 10 Août, au 9 Thermidor, au 13 Vendémiaire, il fallait donc l'aguerrir en un instant. Augereau me dit, avec une franchise qui n'était peut-être pas exempte de quelque incertitude politique, qu'il n'était pas tout à fait prêt : il manquait de voitures pour transporter les fusils de Vincennes à Paris; il fait informer du retard de l'exécution Rewbell et La Revellière par Izard, son aide de camp. Rewbell, qui avait cru, d'après ma promesse, se réveiller pour apprendre une chose terminée, se met dans une grande colère : « Tout est perdu : je quitte Paris; qu'on selle mes chevaux ». Izard, l'aide de camp d'Augereau, vient me rendre compte de cette sortie. Je cours chez Rewbell, qui était chez Revellière, où je le trouve; il était dans une agitation extrême et voulait toujours quitter Paris. Augereau, d'autre part, avait dit vouloir retourner en Italie. Rewbell nous parle avec autant de simplicité que d'émotion de songes qu'il a eus les nuits précédentes. Il s'attend à la mise hors la loi. Enfin la faiblesse de moyens et de volonté

qu'Augereau laisse voir en ce moment fait croire à Rewbell que tout est perdu. La Revellière et moi, nous cherchons à le dissuader, à le rassurer; il persiste dans son dessein de s'en aller, il sera à cheval sous une heure; alors je lui réponds : « Où iras-tu? Sais-tu bien que les fuyards ne sont jamais reçus aux armées? » Je le conjure de rappeler son courage : il n'y a de salut pour lui et pour nous qu'en exécutant le plan adopté contre les ennemis de la République. Je déclare à Rewbell que s'il se met en défection, il sera arrêté; que je vais faire appel au peuple; qu'il s'ensuivra peut-être des événements désastreux; mais que je vaincrai sans lui et malgré lui : « Continue donc à vouloir partir, m'écriai-je. Trahis ton devoir et le peuple; Rewbell, couvre-toi de déshonneur! » La Revellière regarde Rewbell et, se tournant vers moi : « Je sauverai avec toi la République, me dit-il, ou je partagerai ton sort : aucune lâcheté ne me sera jamais imputée. »

Après une conversation longue et même menaçante, Rewbell, convaincu de notre résolution, retrouve ses facultés et reprend : « Je ne vous quitterai pas. — Eh bien, dis-je, nous attaquerons demain : notre succès ne dépend point d'Augereau, c'est son nom seul qui me l'a fait adopter; il marchera bon gré mal gré. » Rewbell fit l'aveu que ses idées avaient été obscurcies, qu'il était fatigué, mais qu'il irait avec nous. Je le reconduis chez lui et recommande à ses parents de ne pas le laisser seul, ni avec aucun étranger, de le tenir en famille : cela pourra rappeler son courage.

Les amis comme les parents de Rewbell, et Rewbell lui-même, m'ont déclaré que dans ce moment de crise il avait été réellement fou pendant l'espace de plusieurs heures. Ce n'est pas que Rewbell ne fût un homme de tête, il l'avait prouvé; mais il y a des moments où la tête la plus forte est arrivée à un tel excès de tension, qu'elle semble pour ainsi dire craquer comme une machine dont on a forcé

les ressorts. Tous les rapports survenus dans le jour sont faits pour effrayer sur la force et la détermination de nos ennemis. Ils doivent agir dans la nuit, ce soir peut-être. « Eh bien, il ne peut plus y avoir de difficultés, il ne faut en attendre aucune : il faut marcher en avant sans plus regarder ni à droite ni à gauche, il faut vaincre ou mourir dans la nuit. Toutes mes dispositions sont faites. »

La séance du Directoire fut sérieuse ce jour-là. Le soir j'envoyai chercher Augereau. Je lui dis : « C'est à minuit ». Je prends la plume et lui donne la désignation des postes et les ordres principaux. Je suis prévenu que les Conseils doivent le lendemain décréter leur permanence.

Je me rends avec Augereau chez mes deux collègues. Les ministres y sont mandés; je leur montre les cartes données aux contre-révolutionnaires; des fusils leur ont été distribués : il n'y a pas de temps à perdre; il faut agir comme il a été convenu, pour délivrer la partie républicaine des Conseils. Merlin arrive en hâte et paraît fort inquiet. Mes deux collègues, après avoir exposé le danger imminent qui menace la patrie, prennent la résolution « que la force armée s'emparera des palais des Conseils. Il y sera établi une garde pour que personne ne puisse s'y introduire. Le commandant de la garde du corps législatif sera sommé d'en livrer les portes et de se réunir aux troupes républicaines; en cas de refus ou d'opposition quelconque, le général en chef est autorisé à employer les moyens de force mis à sa disposition. »

Après avoir tout prévu, tout aplani d'avance, je dis à Augereau : « Partez et soyez prêt pour minuit. Je serai à cheval près de vous. Le Pont-Neuf et le Pont-Royal doivent être occupés avec des canons; la place de la Révolution et les Tuileries seront cernées en même temps; une demi-brigade, dont je disposerai suivant les circonstances, stationnera au Luxembourg. »

Après avoir reçu l'ordre verbal des trois membres du

Directoire de remplir sa haute mission, d'où dépend le salut de la République, Augereau se retire. Je laisse mes collègues entourés des ministres pour réunir sur divers points les militaires sans fonctions qui se sont rendus chez moi. Les personnes qui s'y trouvaient, entre autres les ambassadeurs Meyer et Staël, sont également consignées jusqu'à une heure après minuit, où les indiscrétions ne sont plus à craindre. Revenu près de mes collègues, nous arrêtons la rédaction d'une proclamation contre le retour de la royauté et de la Constitution de 93. Revellière et Rewbell veulent que pour tout tranquilliser on ajoute : « et contre la famille du duc d'Orléans ». Cette famille, toujours poursuivie et toujours abandonnée par ceux qui auraient eu le devoir de la défendre, se trouve toujours comme une concession livrée par la faiblesse à la méchanceté. On a fait périr le père pour se défendre d'être son partisan : on livre aujourd'hui les enfants par le même principe.

Mais nous ne sommes pas dans un moment où il soit possible de parler raison, et de soutenir des devoirs de justice, même avec ceux qui sont dans nos opinions; les passions grondent et frémissent; pour lutter contre celles qui nous attaquent, il faut ne point se séparer de celles de notre parti.

Nos proclamations sont également prêtes. Je rédige avec Scherer les divers ordres aux armées. François de Neufchâteau montre un grand caractère. Minuit sonne : les colonnes s'ébranlent; il est ordonné que Carnot et Barthélemy seront gardés à vue dans leurs appartements. Le premier s'était échappé du Luxembourg. Le jour paraît : je fais tirer le canon d'alarme; les grenadiers du corps législatif s'embrassent et fraternisent avec les troupes de ligne. 18 Fructidor an V.

Augereau avait bu quelque peu de vin de Champagne, pour se préparer, comme dans les jours de bataille : en apercevant Ramel, il lui arrache ses épaulettes et pousse la dureté jusqu'à lui en battre le visage; puis il les remet à un



aide de camp. Il faut bien que l'audace soit bonne en tout, car Ramel, qui ne manquait pas de courage, est stupéfait, il n'ose faire un mouvement : il se regarde comme arrêté de plein droit, par la seule raison qu'il vient d'être outragé.

Verdière, commandant de la place, est chargé de l'ordre d'arrêter les inspecteurs de la salle. Ils étaient réunis à leur salle, au deuxième pavillon Marsan aujourd'hui. On monte, général, aide de camp, grenadiers, gendarmes, pour exécuter l'arrêté. Lorsque, ouvrant la porte, le général Verdière annonce, l'ordre du Directoire en main, qu'il vient arrêter MM. les inspecteurs, voilà qu'un cri de tous poussé à la fois ne laisse plus entendre que ces mots : « Ton scélérat de Barras va périr, et toi aussi ». Ce cri retentissant est poussé plus haut que par tous par l'un des inspecteurs, Bourdon de l'Oise, homme roux, aussi violent que robuste. Il s'avance le poing sous le nez, menaçant le général Verdière qui essaye en vain de prononcer le premier mot de l'ordre du Directoire dont il est porteur. Il recule, toute sa suite militaire recule avec lui. Les inspecteurs les jettent jusqu'en bas de l'escalier, et voilà leur porte fermée et le général Verdière descendu avec les siens. Que va-t-il devenir vis-à-vis d'Augereau et du Directoire qui lui ont donné leur confiance? « Vaincre ou périr, mon général : il faut emporter la place et les hommes », dit à Verdière son aide de camp, homme de tête et de cœur plus que son chef. A la voix de son aide de camp, Verdière remonte avec les siens. On frappe; on est obligé d'enfoncer la porte, que les inspecteurs avaient barricadée. On arrive à eux, on leur porte la main au collet : une lutte s'engage, ils succombent au nombre, on les attache, et on les jette dans des fiacres pour les mener au Temple.

Parmi les inspecteurs était Pichegru, qui, d'abord ayant fait de la résistance, avait fini par reconnaître qu'elle était inutile, et se résignait. Au nombre des exécuteurs d'ordre se trouvait un général Pincot, général réformé, et qui, sans

mission et comme amateur, avait de lui-même repris de l'activité pour cette journée. Apercevant Pichegru dont il était l'ennemi personnel, Pincot prend le fusil armé de sa baïonnette de l'un des soldats : il est au moment d'en percer Pichegru, lorsque celui-ci, saisissant l'arme et s'emparant de la baïonnette, la ploie en deux d'une main vigoureuse, ne pouvant la briser, et, après l'avoir mise hors de combat, la rend dédaigneusement au soldat à qui elle appartenait.

On se rend au Temple. Le greffier, voyant arriver cette suite de voitures si matinales, et qui amenaient des députés, c'est-à-dire autant d'hommes inviolables d'après la loi constitutionnelle, le greffier avait pris la fuite, et il ne se trouvait personne pour inscrire les arrivants au registre d'écrou. Ils étaient là dans la cour, attendant un greffier, lorsque, à son défaut, l'aide de camp de Verdière fut obligé de prendre la plume et de faire lui-même les écrous.

Pichegru en particulier témoigna à cet aide de camp combien il était touché de ses procédés honnêtes. Il le pria de recevoir en témoignage de souvenir ce qui lui restait : c'étaient les pistolets qu'il avait dans sa poche, et qu'on n'avait pas songé à lui retirer. C'étaient les pistolets d'honneur de la manufacture de Versailles qu'il avait reçus du Directoire lui-même, en témoignage de sa belle conduite à la tête des armées de la République. Pichegru désira ensuite savoir le nom de ce général réformé qui avait tout à l'heure voulu le tuer; en l'apprenant, il dit : « Je me rappelle : ah! c'est celui que j'ai été dans le cas de mettre aux arrêts en Hollande pour d'assez vilaines choses ».

M. Thibaudeau, qui était venu de grand matin se réunir comme amateur aux inspecteurs de la salle, eut l'adresse de les quitter à temps et de se glisser, pour se sauver, dans les Tuileries, comme il s'était glissé pour venir. Les vipères savent glisser, parce qu'elles rampent toujours. Le fait

raconté depuis par Thibaudeau lui-même est l'une des rares vérités qu'il ait dites dans ses Mémoires.

Mes appartements renferment grand nombre de députés, de citoyens, de généraux, de militaires. Les opérations d'Augereau épouvantent les conspirateurs, ils se dispersent et se cachent; les Tuileries et les salles d'assemblée du corps législatif sont fermées : des gardes en défendent l'entrée. Le Conseil des Cinq-Cents s'assemble à l'Odéon, et le Conseil des Anciens à l'École de Santé : ils déclarent que les troupes et les républicains ont bien mérité de la patrie; des lois populaires et de circonstance sont rendues; les députés conjurés avec Pichegru, leur chef, sont arrêtés. La conspiration découverte est imprimée et affichée. Les collets noirs sont déchirés et leurs élégants porteurs sont dispersés; pas une goutte de sang n'est versée dans cette mémorable journée qui sauve la patrie!

19 Fructidor an V.

Dès le 19 fructidor on chercha à soulever le faubourg Saint-Antoine; mais les bons citoyens qui l'habitent firent justice des intrigants qui voulaient les tromper et leur faire méconnaître le but patriotique de la journée du 18.

C'était bien assez d'avoir eu la douloureuse nécessité de faire un coup d'État, qui mutilait à la fois les deux premières autorités de la République, sans y joindre le malheur, et l'on pourrait dire le crime, de tirer un profit personnel de cette journée, et de ne pas en laisser tous les résultats à la République. Mais ce n'est pas ainsi que le vulgaire comprend les grands actes de la politique : il ne peut pas s'imaginer que l'on fasse une entreprise d'autorité sans augmenter la sienne et même sans s'emparer du pouvoir souverain. C'était la chose la plus simple et la plus convenable, selon beaucoup de gens : le conseil m'en était astucieusement donné par des courtisans qui ne croyaient pas me trouver sourd à leurs insinuations, et même par des républicains qui pouvaient penser qu'il n'y avait rien de plus naturel à moi que de

m'emparer de la dictature, et qu'elle pouvait être le salut de tous. C'est ainsi qu'Augereau, qui passait en ce moment pour le coryphée du patriotisme, ne croyait point manquer du tout à ses devoirs ni à sa position, en me provoquant sur ce chapitre. Ce qu'il venait de me dire personnellement, il allait le déclamant et le proclamant partout : « Qu'est-ce donc que nous avons fait le 18 Fructidor si nous ne sommes pas plus avancés? Qu'est-ce que Barras imagine? Croit-il qu'il puisse rester encore avec ses quatre collègues! Il faut qu'il reste seul, et qu'il habite seul au Luxembourg. »

Augereau ne tenait pas ces propos seulement à moi, ce qui aurait pu ressembler à une flatterie, il les répétait dans la cour même du Luxembourg, et il les criait sur les toits. Réal, de son côté, alors plein d'enthousiasme pour moi, disait qu'il n'y avait pas de révolution faite si l'on ne me mettait pas à la tête de tout, malgré moi; que sans cela la révolution du 18 Fructidor n'en était pas une; qu'elle était manquée, privée de toute énergie, et il s'exprimait dans ce sens d'une manière moins décente que je ne le rapporte; que la journée du 18 Fructidor enfin n'était pas du sexe viril; quoique le mot *roi* fût alors aussi impossible à entendre qu'à prononcer, les républicains, tels qu'Augereau et même Réal, ne craignaient point de me l'exprimer parlant à ma personne. Quant à moi, ma conscience me disait trop ce qu'il y avait à penser de tout cela, pour que j'y donnasse une sérieuse attention. C'est parce que j'étais franchement républicain et pour ne pas cesser de l'être, que j'avais opéré d'une manière décisive au 18 Fructidor; et je remerciai ces messieurs de tous leurs compliments.

Talleyrand était en première ligne de ceux qui avaient dû désirer le 18 Fructidor : il était nécessaire à sa position nouvelle et la consolidait. Talleyrand était aussi de ceux qui, pour se donner l'air de la plus grande coopération dans la victoire, poussaient le plus vivement au châtiment des

vaincus. « Il ne fallait pas moins que les tuer », disait-il, au moins pour rendre hommage au principe de Barère, qui n'est pas tout à fait une vérité, qu'il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. Sans me vouloir donner pour meilleur et plus humain qu'un autre, j'étais bien loin de penser qu'il n'y eût que les morts qui ne reviennent pas; je croyais au contraire que la mémoire des morts innocents peut revenir toujours contre les vivants, et qu'après tant de douloureuses expériences on pouvait regarder l'humanité même comme un bon calcul. Ainsi j'étais vraiment heureux de voir que l'adoucissement des passions eût permis l'adoucissement du triomphe; que pas une goutte de sang n'eût coulé dans le 18 Fructidor, et que la mort restât absente au milieu des mesures de force qui avaient été indispensables. Lorsque je regardais comme une victoire remportée dans la victoire elle-même, que nous eussions pu faire substituer la déportation aux exécutions atroces qui ensanglantèrent nos premières époques, pourquoi Talleyrand, que, dans ses relations avec des hommes éclairés et par ses opinions antérieures, on aurait pu croire incliné vers la modération, affectait-il d'y manquer aussi formellement, et prétendait-il prendre aussi le haut du pavé et de l'ascendant populaire? J'aime à croire que ce n'est pas chez lui l'acte d'une méchanceté purement gratuite, et qu'en cela comme dans toutes les actions connues de sa vie il y avait encore un calcul d'intérêt, dont son opinion n'était que la révélation.

Carnot et Barthélemy condamnés à la déportation, nous avons à nous occuper de leur remplacement : nous poussions cette opération auprès du corps législatif, où plusieurs aspirants se présentaient avec leurs titres divers. Or voici le rôle que Talleyrand croyait échu à son ambition, dans cette concurrence à la dépouille des Directeurs déportés.

Mme de Staël, en faisant Talleyrand ministre, avait cru remplir tous les vœux et les besoins de son ambition; mais

ce n'était plus maintenant assez pour lui d'être ministre : « On ne peut, disait-il, que proposer des choses qui ne sont pas toujours adoptées, ou en exécuter d'autres qui souvent vous déplaisent infiniment. On n'a pas comme ministre assez de pouvoir pour faire le bien. Pour cela il faudrait être au moins Directeur. » Le 18 Fructidor, en offrant deux places vacantes, avait donné à Talleyrand la velléité et même l'espérance d'être l'un des remplaçants. Il n'hésita même pas de s'en ouvrir à moi, et, commençant par honorer sa franchise dans ce qu'il allait me confier : « Vous êtes, me dit-il, l'homme essentiel du Directoire, l'homme de la guerre pour remplacer Carnot; vous êtes la tête et le bras du Directoire. Si j'avais le bonheur de devenir votre collègue, moi, je me glorifierais de vous obéir en tout comme un enfant obéit à son père. »

L'illusion de ma paternité n'allait pas jusqu'à me faire croire que je trouvasse dans Talleyrand un fils fort tendre ni un homme bien capable pour remplir la place de Directeur. J'aurais voulu d'ailleurs le faire membre du Directoire, que je n'aurais pu en venir à bout. L'opinion de Rewbell sur Talleyrand avait été proclamée par lui si haut, si fréquemment, devant tant de témoins membres des Conseils, que Talleyrand, malgré toutes les intrigues de tous les sexes, qu'il avait encore employées dans cette circonstance, ne pouvait prévaloir contre la déconsidération publique, jointe à un sentiment de crainte universelle sur la perfidie de son caractère.

Merlin, ministre de la justice, et François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, n'ont pas de peine à prévaloir sur Talleyrand : ils sont nommés membres du Directoire, en remplacement de Carnot et de Barthélemy; ils ne perdent pas de temps pour venir s'installer au palais directorial. 22 Fructidor an V.

Dans la nécessité où je me trouve, au milieu de ces crises, d'y rencontrer sous ma plume tant et de si divers person-



nages que je puis paraître traiter avec quelque rigueur, je crois ne pouvoir mieux justifier plusieurs de mes assertions qu'en mettant sans commentaires à la suite les unes des autres quelques correspondances des personnages que j'ai esquissés; on verra leurs traits et leurs portraits rendus par eux-mêmes. Ce sont ici des autographes.

Talleyrand écrivait à Bonaparte le 22 fructidor :

Vous lirez dans les proclamations qu'une conspiration véritable, et toute au profit de la royauté, se tramait depuis longtemps contre la Constitution; déjà même elle ne se déguisait plus; elle était visible aux yeux des plus indifférents. Le mot *patriote* était devenu une injure; toutes les institutions républicaines étaient avilies. Les ennemis les plus irréconciliables de la France accouraient en foule dans son sein, y étaient accueillis, honorés. Un fanatisme hypocrite nous avait transportés tout à coup au XVI[e] siècle; la division était au Directoire; dans le corps législatif siégeaient des hommes véritablement élus d'après les instructions du Prétendant, et dont toutes les motions respiraient le royalisme. Le Directoire, fort de toutes ces circonstances, a fait saisir les conjurés. Pour confondre à la fois les espérances et les calomnies de tous ceux qui avaient tant désiré ou qui méditeraient encore la ruine de cette Constitution, une mort prompte a été prononcée, dès le premier jour, contre quiconque rappellerait la royauté, la Constitution de 93 ou d'Orléans.

Bernadotte écrivit à Bonaparte le 24 fructidor :

Les députés arrêtés sont partis pour Rochefort, où ils doivent être embarqués pour être jetés dans l'île de Madagascar. Paris est tranquille. Le peuple a appris l'arrestation des députés d'abord avec indifférence. Un esprit de curiosité l'a bientôt attiré dans les rues; l'enthousiasme a suivi, et l'air, qui depuis longtemps n'avait pas retenti des cris de « Vive la République! », en a été frappé dans toutes les rues. Les départements voisins ont témoigné leur mécontentement. Celui de l'Allier a protesté, dit-on, mais il sera cinglé d'importance. Huit mille hommes arrivent dans les environs de Paris; une partie est déjà dans la banlieue, sous les ordres du général Lemoine. Le gouvernement a dans ce moment à sa disposition la possibilité de remonter l'esprit public; mais tout le monde sent qu'il faut s'entourer de républicains probes et énergiques; malheureusement une foule d'hommes sans talents croient déjà

que le mouvement n'a été que pour eux. Le temps est propre à tout remettre. Les armées ont repris de la consistance; les militaires de l'intérieur sont considérés, ou du moins craints; les émigrés fuient, et les prêtres insermentés se cachent.

Jamais circonstance ne fut plus heureuse pour consolider la République; si elle n'est pas saisie, nous sommes menacés de faire un nouveau mouvement, après les prochaines élections. Le corps législatif a accordé au Directoire un grand degré de puissance. Quelques hommes pensent qu'il ferait beaucoup mieux de s'ajourner pour un temps déterminé, en laissant au Directoire le soin de faire marcher la Constitution jusqu'à telle ou telle époque. On n'est pas d'accord là-dessus; néanmoins le Directoire et le corps législatif sont unis; il reste cependant, ceci n'est pas douteux, un parti dans les deux Conseils qui n'aime pas la République, et qui fera tout pour la perdre aussitôt que son premier mouvement de terreur sera passé. Le gouvernement le sait : il prendra vraisemblablement des mesures pour l'éviter, et mettre par là les patriotes à l'abri d'une nouvelle persécution.

Bonaparte écrit au Directoire le 26 fructidor :

Ci-joint une proclamation à l'armée relativement aux événements du 18. J'ai fait partir pour Lyon la 45e demi-brigade, commandée par le général Bon, et une cinquantaine d'hommes à cheval; le général Lannes avec la 20e d'infanterie légère et la 9e de ligne, pour Marseille. J'envoie dans les départements du Midi la proclamation ci-jointe. Je vais également m'occuper d'une proclamation pour les habitants de Lyon, dès que je saurai à peu près ce qui s'y sera passé. Dès l'instant que j'apprendrai qu'il y a le moindre trouble, je m'y porterai avec rapidité : comptez que vous avez ici cent mille hommes qui seuls sauraient faire respecter les mesures que vous prendrez pour asseoir la liberté sur des bases solides. Qu'importe que nous remportions des victoires, si nous sommes bannis de notre patrie? On peut dire de Paris ce que Cassius disait de Rome : Qu'importe qu'on l'appelle reine, lorsqu'elle est, sur les bords de la Seine, l'esclave de l'or de Pitt?

Le général Lannes fut effectivement détaché un moment de l'armée d'Italie pour pacifier les départements du Midi et mettre un terme aux assassinats qui s'y commettaient. Il débuta à Marseille par une proclamation d'une énergie

laconique, terminée par ces mots : « Si vous conspirez aujourd'hui, demain vous êtes morts ».

Talleyrand écrit une seconde lettre à Bonaparte, le 30 fructidor :

Nous comptons répandre des écrits où il paraîtra clairement que les Cours de Vienne et de Londres étaient d'accord tout à fait avec la faction qui vient d'être abattue chez nous. On verra à quel point les négociations de ces deux Cours et les mouvements de l'intérieur allaient ensemble. Les membres de Clichy et le Cabinet de l'empereur avaient pour objet commun et manifeste le rétablissement d'un roi en France et une paix honteuse par laquelle l'Italie devait être rendue à ses anciens maîtres.

Bonaparte écrivait à Augereau le 2 vendémiaire an VI (23 septembre 1797) :

Toute l'armée a applaudi à la sagesse et à l'énergie que vous avez montrées dans cette circonstance essentielle; et elle a pris part au succès de la patrie avec cet enthousiasme et cette énergie qui la caractérisent.

S'il est une victime que les auteurs forcés du 18 Fructidor doivent éprouver le regret d'avoir comprise dans leur coup d'État, c'est bien certainement Carnot, qui depuis la Révolution a rendu tant de services à son pays, et qui ne pouvait être au fond qu'un sincère ami de la liberté. Il a échappé heureusement à la déportation en s'esquivant par une sortie du Luxembourg. J'en fus pour mon compte tout à fait heureux et reconnaissant envers ceux qui ont pu coopérer à cette évasion. Si je n'en avais pas été le premier complice, m'était-il difficile de la prévenir, lorsque j'étais investi de tous les pouvoirs, et que tous les moyens de surveillance comme d'action avaient été mis à ma disposition par la dictature que mes deux collègues m'avaient conférée? Cette dictature n'était-elle pas plus que sanctionnée par tous les militaires soumis à mes ordres, comme par la portion du

corps législatif qui marchait avec la majorité du Directoire? Carnot a été assez troublé de l'événement qui l'enveloppait; il a été assez agité depuis ce moment dans toute son existence, pour avoir pu croire qu'on ne l'avait pas respectée et que, comme ils l'ont dit, lui et d'autres, on avait voulu le tuer. Il est aisé de répondre d'une manière complète à cet égard. Si l'on avait eu une pareille intention, je le déclare à Carnot, il était plus facile de le faire que de le dire, dans la disposition d'esprit de tous les militaires et des hommes d'action qui se trouvaient à mes ordres et ne demandaient qu'un signe de ma volonté pour donner à leur exaspération les suites de la plus terrible vengeance. Le ressentiment de Carnot a pu égaler l'irritation qu'il portait au Directoire. Il est plus excusable dans cette seconde partie, qui tient à ses malheurs, qu'il ne le fut dans cette irritation perpétuelle dont il nous a renouvelé les scènes pendant dix-huit mois, scènes arrivées au point où, Carnot appelant à lui tous les ennemis de notre patrie pour le soutenir, nous ne pouvions plus le séparer de ces ennemis, dans la nécessité où nous étions de sauver la patrie et nous-mêmes de leurs attaques communes. Il paraît au surplus que le caractère violent et inflexible de Carnot n'avait pas seulement été combattu par nous, il l'avait été dans sa famille même : il avait, avant le 18 Fructidor, rencontré de bienveillantes contradictions et de fraternelles remontrances dans quelques-uns de ses parents qui lui étaient dévoués de cœur autant qu'ils l'étaient d'opinion à la liberté. Nous trouvâmes l'expression de ces sentiments bien manifestes dans des lettres qui étaient adressées à Carnot au Directoire par l'un de ses frères, interceptées dans la bagarre de la journée du 18 Fructidor. Elles me furent apportées au Directoire : nous reconnûmes avec satisfaction le langage de sentiments purs qui auraient pu ramener Carnot en l'éclairant, si les passions pouvaient jamais consentir à se laisser éclairer.

Il y a une histoire du Directoire anti-fructidorienne, et qu'on peut appeler au moins très fraternelle relativement à Carnot, puisqu'elle a été avouée par un frère de Carnot, le général du génie Carnot-Feulins. Elle aurait pu être faite par Carnot lui-même, à qui il est arrivé plus d'une fois de se livrer à la pseudonymie, puisque dans cette histoire même on voudrait, par double pseudonymie, donner à croire que même la réponse à Bailleul ne serait pas de Carnot. Entre autres suppositions avancées dans cette histoire, on trouve qu'un adjudant général « appelé Mucherez répandait publiquement, à la faveur du crédit dont il prétendait jouir auprès de Barras, qu'il appelait son ami et dont il faisait voir un diplôme signé de lui comme président d'une société particulière, que s'il n'avait pas été assez heureux pour porter les premiers coups à Carnot, il avait aidé au moins à creuser sa fosse; que cet adjudant général mourut subitement à Troyes, où il était employé dans son grade, accusant son ami Barras de sa mort, bien digne récompense de pareils services ».

Il est possible qu'un mauvais sujet, comme il y en a tant dans les mouvements révolutionnaires, qu'un énergumène n'étant pas plus démocrate qu'aristocrate, et voulant faire la cour au pouvoir triomphant, ait prétendu se donner l'honneur d'avoir contribué à débarrasser le Directoire de son adversaire le plus considérable par sa place et son opposition. On nous a même rapporté d'autres propos de ce genre, qui prouvent qu'il a existé de tous les temps des fanfarons de crimes, voulant tirer parti de ceux mêmes qu'ils n'avaient pas commis. Il est, par exemple, à la connaissance de plusieurs personnes existantes (notamment de M. Lemaire, doyen de la Faculté des lettres) qu'un général dès lors marquant dans la Révolution et dans la guerre, le général Loison, s'était vanté d'avoir été plus fossoyeur que Mucherez, d'avoir été véritablement l'assassin de Carnot; il

ajoutait même à sa vanterie des détails particuliers et hideux, par exemple que « lorsqu'on avait tué Carnot dans le Luxembourg, son corps avait répandu une quantité de sang énorme qui avait inondé la terre, et qu'il avait fallu couvrir et recouvrir pour en dérober la trace ».

La première réponse à faire à ces propos contre Barras, c'est d'abord que Carnot n'avait nullement été assassiné; qu'il survivait en bonne santé et sûreté dans les pays étrangers, où il faisait toutes preuves de sa survivance, en écrivant sa réponse à Bailleul et même l'histoire du Directoire, dont son frère Feulins, quelque bien instruit qu'il pût être, n'a été que collaborateur. Comment, dirons-nous avec calme, mais non sans reproches, comment celui qui se dit historien a-t-il la singularité de raconter, en haine de ses adversaires, des faits qu'il prouve lui-même être de pure invention, qui conséquemment ne peuvent retomber que sur les auteurs de l'invention? Comment le stoïcien Carnot, amant de la vérité, a-t-il pu lui manquer aussi complètement, en proclamant qu'il la rétablissait? O irritabilité même de l'honnête homme! elle le porte à s'ignorer et à paraître ignorer les choses mêmes qu'il avance contre les autres, et qui se trouvent revenir contre lui-même par la seule lecture de ses assertions.

Quant à moi, qui crois, selon mes opinions et la nécessité de l'époque, n'avoir pu échapper au douloureux devoir de combattre et même de terrasser des adversaires que je pouvais estimer au fond, et que j'avais le désir d'aimer, tels que Carnot, je puis jurer que tout mon vœu et même mon effort n'ont pas été, dans le moment même de la plus grande exaspération, au delà de nous débarrasser de la résistance qui entravait la marche du gouvernement et fomentait le ralliement de ses ennemis; que nos adversaires eussent été, le 18 Fructidor, mis hors d'état de nuire par la destitution forcée ou par leur retraite volontaire des affaires, le but, selon moi,

était atteint et complet. Danton n'en avait pas eu d'autre lors des combats de la Montagne avec la Gironde; lorsqu'il ne soutint pas seulement, mais qu'il provoqua même l'élimination des Girondins hors de la Convention nationale; mais il arriva ce qui surgit trop souvent dans les combats passionnés des révolutions, c'est que les vainqueurs ne sont pas eux-mêmes les maîtres du mouvement qu'ils ont lancé : ils le voient dépasser toutes les limites qu'ils croyaient avoir pu lui assigner; ils voient ces mouvements, pour ainsi dire, sauter par-dessus leurs têtes, et finir par abattre la leur, en ayant commencé par abattre celle des autres. Danton, qui avait très franchement demandé l'élimination des Girondins pour que l'action du gouvernement, qui avait à repousser l'ennemi extérieur, ne fût pas entravée, n'avait point eu l'idée qu'il fût possible qu'aucune conséquence de la journée du 31 Mai allât au delà de l'élimination. J'ai entendu raconter son désappointement et même sa douleur profonde lorsqu'il fut décidé que les vingt-deux Girondins appartenaient au Tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à l'échafaud. Je retrouve cette manière de sentir et de juger dans la mienne même, pour ce qui est de mon fait dans la journée du 18 Fructidor. J'ai le droit de répéter que mon impression ne fut pas plus heureuse que ne l'a été celle de Danton après le 31 Mai, lorsque je vis le 18 Fructidor non seulement sanctionné, mais exagéré par les lois du 19. Ces souvenirs me sont encore assez pénibles pour que je croie nécessaire d'ajouter une page à toutes celles qui sont déjà écrites sur ces événements; ils sont assez tristes pour que ceux qui les ont retracés soient dispensés de l'exagération. Je reconnais donc complètement, et sans restriction, que l'idée de l'élimination de Carnot et de Barthélemy fut tout à fait celle de Rewbell, de Revellière et de moi, qui crûmes ne pouvoir échapper à cette nécessité; mais je jure en même temps, devant le ciel et la terre, que jamais l'idée de leur ravir l'existence n'a été celle d'aucun

de nous : nous avons été nous-mêmes menacés dans notre existence, par ceux qui méditaient le même 18 Fructidor. Nous les avons seulement devancés, peut-être de quelques jours, peut-être de quelques heures, peut-être seulement de quelques minutes, parce que MM. les inspecteurs de la salle, rassemblés sans cesse depuis un mois pour délibérer, venaient de se réunir la nuit même pour agir, et qu'ils ont été tout au plus surpris. Non seulement nous n'avons pas voulu tuer Carnot, mais nous avons été heureux qu'il eût échappé à l'arrestation. J'affirme même lui en avoir laissé ou plutôt donné les moyens, en le faisant intimider pour le faire sortir. Je sus à l'instant même comment il était parti, où il était allé; les personnes qu'il rencontra dans le Luxembourg, et qu'il croyait placées là pour l'arrêter, y étaient avec une destination contraire : la preuve en est dans le fait même de l'évasion de Carnot. La conduite que je tins en cette circonstance ne m'aurait pas été dictée par mon cœur, qu'elle l'aurait été par ma politique. L'époque ne comportait plus le régime de 1793. Oui, je le déclare, j'ai contribué à faire sauver Carnot, et, faut-il le dire, ce procédé, que je n'appellerai point générosité, est peut-être ce qu'il m'a le moins pardonné.

Au surplus, les amis de Carnot et ses parents, qui ne peuvent manquer d'être ses défenseurs, disent qu'il n'a point été surpris au 18 Fructidor ; qu'il ne tenait qu'à lui de devancer ses ennemis, mais qu'il ne l'avait pas voulu, par la raison qu'il avait le sentiment que « sa victoire personnelle eût été celle du parti royaliste qu'il combattait et qu'il abhorrait », et que le rétablissement d'un pouvoir destructeur de la République, dont il était l'un des fondateurs, ne pouvait manquer de s'ensuivre à cette époque.

Cette défense de Carnot peut être regardée comme la plus forte accusation, si l'on raisonne dans le sens de la République, puisqu'il convient que le triomphe de son système

amenait le renversement de l'ordre social qu'il était chargé de défendre.

Si, dans les révolutions une fois lancées, celui qui en paraît le chef le plus ostensible en était réellement le maître, j'aurais été trop heureux de pouvoir répondre d'une manière favorable à la lettre suivante, que je reçus le 24 fructidor :

Truguet à son ami Barras.

Je viens encore une fois, mon ami, t'ouvrir mon cœur et te parler avec franchise. J'ai reçu avec la fierté d'un républicain une destitution provoquée et obtenue par des contre-révolutionnaires. La majorité du Directoire dut peut-être céder pour mieux couvrir ses grands desseins. J'ai soutenu également avec quelque caractère mille persécutions, mille outrages, dont mon patriotisme et ma fidélité aux principes étaient les motifs. Aujourd'hui les républicains triomphent; le Directoire n'a plus d'entraves; les conjurés sont abattus, et leurs victimes doivent être réintégrées avec éclat. Déjà plusieurs jours sont écoulés depuis le 18 Fructidor, et Charles Lacroix et Truguet sont encore sous les coups que leur ont portés les contre-révolutionnaires. Je n'ai point vu mon ancien collègue, et j'ignore ce qu'il pense; mais il a les mêmes droits que moi à une réparation prompte : elle cesserait d'être digne du Directoire, et de nous, si elle faisait soupçonner des intrigues qui ne peuvent exister, si elle retardait à la veille du danger. J'ai offert officiellement mes services au président La Revellière : aujourd'hui je ne parle qu'à mon ami, c'est à lui seul à savoir ce que doit faire le Directoire qui a si courageusement encore contribué à sauver la République. Réponds-moi encore un mot. Je t'embrasse.

TRUGUET.

On verra plus tard quelle raison m'empêcha de faire prévaloir la juste réclamation de Truguet auprès de la majorité du Directoire.

Tout rentre enfin dans l'ordre, et le gouvernement, remis de la secousse qu'il vient d'éprouver, poursuit ses opérations. Les plus importantes sont le remplacement des fonctionnaires : il faut substituer des républicains à tous les ennemis de la République.

Le Directoire a décidé le rappel de ses plénipotentiaires à Lille, et les a remplacés par Treilhard et Bonnier, ex-conventionnels. D'après l'ultimatum proposé par eux, ordre est notifié à lord Malmesbury de quitter le territoire de la République, s'il n'a pas des pouvoirs pour consentir préliminairement à la restitution des possessions prises par les Anglais sur la France et ses alliés. Malmesbury, n'étant revêtu d'aucun pouvoir à cet égard, s'est rendu à Londres. Son arrivée a causé une baisse de fonds et des murmures. Pitt a cru les apaiser en faisant publier que les négociations n'étaient pas rompues. Je demande que l'arrêté du Directoire qui prouve la rupture soit imprimé, publié et envoyé en Angleterre. Adopté. 1er jour complémentaire an V.

Par suite d'aussi graves événements, et après une assez longue délibération, il est résolu qu'on enverra à Bonaparte mon secrétaire Botot, pour le presser de révolutionner l'Italie, en commençant par la Toscane. Il est aussi convenu que, si l'Autriche continue de nous être hostile, on écoutera toutes les propositions qui nous sont venues de la Hongrie même, et qu'on appellera des rois aux peuples.

La Prusse montre le désir de se lier étroitement à la République.

Plusieurs destitutions d'administrateurs et de militaires s'effectuent : des républicains sont appelés en remplacement. Bernadotte, qui est à Paris depuis un mois, nous a offert ses services tous les jours, excepté dans le grand jour où nous aurions pu les accepter. Ce jour du 18 Fructidor, et les suivants comme les précédents, on ne l'a pas aperçu au Directoire : il y revient depuis que le triomphe est assuré, et, d'après tout ce qu'il nous déclare, il paraît que nous devions beaucoup compter sur lui; que nous avons même eu le plus grand tort de ne pas l'envoyer chercher : nous aimons à accepter les offres de son dévoûment, et, sans vouloir approfondir ce qu'il peut y avoir de gasconisme dans

son discours, persuadés qu'il ne peut manquer d'être fidèle au vainqueur, nous croyons lui donner une marque de sincère confiance en lui offrant le commandement des départements du Midi.

Les réactions du Midi avaient au moins égalé l'action qui avait précédé, et tout ce que les plaintes des malheureux habitants de ces contrées avaient exprimé, était malheureusement trop fondé. Après tant de tribulations et d'exterminations, chacun avait besoin de la paix, ou au moins d'une trêve au carnage. Ce sentiment était exprimé par les habitants du Midi avec toute la vivacité et la candeur que comportent les passions méridionales. Témoin les adresses que le Directoire depuis le 18 Fructidor recevait des principales villes de ces contrées. Le moment est arrivé où la fermeté et la sagesse pourront calmer et réconcilier les ennemis de la République. La mission est sans doute des plus belles et des plus importantes. Mais Bernadotte a promptement jugé les difficultés qu'elle présente, surtout pour un caractère incertain. La nécessité, par exemple, de se prononcer d'une manière positive, qu'y a-t-il de plus redoutable pour celui dont la vie se passe à éluder? et d'ailleurs l'ambition de Bernadotte, qui ne se révèle point à la franchise que promettent sa physionomie et sa parole accentuée, a d'autres vues que ce gouvernement d'une grande division militaire. Ne voulant point dire sa pensée, il fait des demandes et propose des conditions, qui ont pour but de détourner des autres idées qu'on pourrait lui reconnaître. Le Directoire, ne voulant point discuter avec des hésitations qui ne veulent point s'avouer, et que le défaut de bonne foi rend insaisissables, juge qu'il n'est pas besoin d'une réputation trop brillante pour un poste de sagesse et de probité politiques, de justice et d'impartialité pour les administrés : il nomme à ce commandement le modeste général Pille, ancien ministre de la guerre avant le 13 Vendémiaire.

Bernadotte retournera donc en Italie reprendre le commandement de sa division, et rejoindre ses frères d'armes, qu'il dit regretter continuellement, et dont il ne peut rester séparé sans verser des larmes; mais avant de partir pour l'Italie, Bernadotte a encore besoin de quelques conversations de confiance avec moi.

Lorsqu'on a été dans les emplois supérieurs, où viennent aboutir pour présenter leurs demandes les hommes qui ont de l'ambition, on sait que leur formule la plus ordinaire est de commencer par dire qu'ils n'en ont pas. Plusieurs même présentent des projets lointains qu'ils croient faire passer pour un dégoût des grandeurs et de toute l'espèce humaine. Cependant ce dégoût consiste à vouloir aller commander au loin, c'est-à-dire à être le premier, quelque part que ce puisse être, par suite du chagrin de ne pouvoir l'être dans son pays même. Ainsi Bernadotte, avant de quitter Paris pour rejoindre l'armée d'Italie, nous propose un projet d'expédition dans l'Inde. Ce projet n'a pas sans doute d'autre objet que le bien de la France, mais on sait en même temps que personne ne peut mieux opérer ce bien que l'auteur du projet.

Le triomphe du 18 Fructidor n'a pas encore rétabli l'ordre, surtout dans le Midi; mais nous apprenons que, n'étant plus encouragés par le gouvernement, les brigands ne peuvent avoir de longs succès. Ils ont attaqué Saint-Maximin : ils voulaient enlever pour otage la famille du Directeur Barras, disent les rapports, mais ils ont été repoussés par les républicains du Var.

Les brigands rassemblés dans le département de Vaucluse se sont emparés du Pont-Saint-Esprit; ils ont fusillé les patriotes. Saint-Christole est le chef de cette bande; il prend le titre de général des deux Conseils; il a été arrêté et livré presque aussitôt par ses partisans.

Hoche vient de mourir presque subitement à Wetzlar; il

1er Vendémiaire an VI.

n'a pu achever la lettre qu'il m'écrivait. La République perd le général le plus distingué, par ses lumières et par ses talents militaires, que la France ait produit, sans excepter Bonaparte ni Moreau. Hoche était sincèrement dévoué à la liberté : la voyant menacée, il avait détaché, comme nous en étions convenus, un corps de troupes de l'armée de Sambre-et-Meuse, pour donner au Directoire les moyens de combattre la conjuration royaliste.

Des considérations qui pouvaient devenir funestes avaient rendu nulle cette démarche audacieuse et patriotique : « C'est sur moi, me disait-il, que vous rejetterez toute la responsabilité de la marche des troupes sur Paris. Sauvez-vous, sauvez la République, et sacrifiez-moi, s'il le faut : pour vous, mon cher Barras, m'écrivait-il, tenez bon jusqu'au dernier moment; appelez-moi si vous le croyez nécessaire : mais soyez toujours déterminé à agir, accompagné ou seul. » La veille de sa mort, on le blâmait au Directoire d'avoir écrit une lettre offensante au ministre de la guerre.

La carrière de cet homme extraordinaire, terminée avant trente ans, est la plus remplie qu'on eût encore vue : elle ne laisse pas une tache; c'est le beau idéal digne de l'antique. Sa mort presque subite peut bien sans doute être regardée comme surnaturelle : elle n'a pu être expliquée ni par la médecine qui a soigné ses derniers moments, ni par la chirurgie qui a cherché vainement quelque raison dans l'autopsie. On a soupçonné le poison qui lui aurait été donné à Rennes par les soins de Puisaye, représentant de Louis XVIII et de la chouannerie, ou à Chaillot dans un repas qu'il aurait accepté quelques jours avant son retour à l'armée. Laissons à la nature ses mystères : ils sont réels et profonds, et peuvent dispenser d'aller chercher toujours des explications dans la méchanceté des hommes.

Des journaux et même des historiens, ou se disant tels, ont cru ou voulu faire croire que le général Hoche avait été

trompé et s'était regardé comme trompé par moi dans les moments qui avaient précédé le 18 Fructidor; qu'il en avait exprimé son humeur dans des lettres adressées à moi-même. Je pourrais pour toute réponse opposer un démenti formel à toutes ces calomnies. Je n'ai point à prendre ce moyen. Le fait est que le général Hoche, non seulement n'a jamais eu ni pu avoir aucune indisposition contre moi dans la grande affaire où j'avais fait tout ce que j'avais pu, et où tout ne dépendait certainement pas de moi seul; mais lors même que le général Hoche aurait, en raison de tous les retards et de toutes les douloureuses contrariétés qu'il rencontra, éprouvé une humeur, et même une indignation fondée, contre ceux qu'il aurait pu en croire les auteurs, jamais le général Hoche, dans aucune circonstance où il eût été le plus ému, jamais, dis-je, le général Hoche n'eût été capable de se manquer assez à lui-même pour commettre une pareille incartade. Les dernières lettres écrites et dictées par Hoche mourant, ses dernières paroles ont été l'expression de sa tendre amitié pour moi; ses regards mêmes, d'après la déclaration des personnes présentes à sa mort, ont cru se tourner vers moi.

Bonaparte est chargé d'employer les moyens nécessaires pour s'emparer de Malte; je suis invité à lui envoyer tous les renseignements que j'ai sur cette île, les lettres et les noms des habitants et des chevaliers attachés à la cause de la République.

Un arrêté est pris pour prévenir les abus qui pourraient se glisser dans la radiation des émigrés.

Une négociation de paix avec la Russie est faite à Berlin par Caillard.

Augereau, premier acteur militaire dans la journée du 18 Fructidor, vient sans doute de rendre à sa patrie un service immortel, et l'on ne peut lui en témoigner trop de gratitude; mais, à peine a-t-il acquis ces droits à notre reconnaissance, qu'Augereau paraît avoir pris de lui-même une

idée qui l'élèverait au-dessus de tout ce que cette reconnaissance la plus vive pourrait lui accorder. L'introduction de la force militaire dans les affaires civiles fait naître la pensée de s'y immiscer, et d'y entrer tout à fait. Augereau, en sa qualité de militaire, aurait, comme Talleyrand qui ne l'est point, voulu être Directeur, oubliant qu'il n'avait été qu'instrument dans cette affaire, et que son rôle n'était pas de s'élever plus haut. Il ne trouve plus rien digne de lui, dans tout ce qu'on peut dire ou faire pour lui être agréable; tout ce qu'il rencontre est aristocrate. Il est le représentant et le dictateur du patriotisme; personne n'a le droit de l'approcher, ni de délier les cordons de ses brodequins garnis d'or et même de diamants. C'est un enfant qui a perdu la tête : il est saisi d'une fièvre cérébrale de patriotisme. Dans un pareil état de santé, Augereau devient un personnage vraiment embarrassant pour le Directoire. C'est un homme que l'on ne peut plus sans inconvénient être exposé à rencontrer dans un salon, non plus que dans une assemblée. Il est donc urgent et indispensable de lui faire quitter Paris, et de le rendre à des fonctions militaires, qui, en absorbant son ambition, lui donnent la récompense qu'il a droit de réclamer. Comme d'ailleurs il n'est plus utile à Paris, le Directoire nomme Augereau général en chef des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, réunies en une seule sous le nom d'armée d'Allemagne. Beurnonville reprendra le généralat en chef de l'armée du Nord. La nullité de ce personnage demandait absolument un titre et des appointements. Le général Lemoine est nommé au commandement de la 17e division militaire, à la place d'Augereau.

3 Vendémiaire an VI.

Depuis surtout que Merlin est parvenu au Directoire, la crainte d'avoir pour ministres des hommes marquants en talents et en patriotisme avait dominé nos délibérations. François de Neufchâteau laissant l'Intérieur vacant, Merlin indique pour ce ministère une espèce de juge ou d'avocat de

Rennes ou de Nantes, qui est généralement fort estimé et que cependant personne ne connaît, ce qui donna lieu alors à l'épigramme suivante finissant par ce trait : « Si l'on cherche des inconnus, la République est un problème ». Muni des garanties de nullité requises en ce moment, le citoyen Letourneux a été nommé ministre de l'intérieur ; je me suis abstenu de voter sur ce citoyen, tout à fait nouveau pour moi. Lambrechts, jurisconsulte belge, homme d'un caractère honorable, a été nommé ministre de la justice.

On a vu précédemment que le prince de Carency avait servi d'une manière très utile la révolution du 18 Fructidor. Il était parvenu à s'initier dans les projets révolutionnaires et ne nous a laissé rien ignorer de l'état de nos dangers. C'est à ses révélations que j'ai dû d'être averti du moment de l'attaque : il m'a confié que ses accointances avec l'émigration intrigante de divers pays, notamment en Espagne, lui donnaient le moyen de nous y servir très utilement. Nous lui donnons une mission secrète, et je le recommande. Il est parti pour l'Espagne. Je suis convenu avec lui d'une correspondance en chiffres.

Les nouveaux Directeurs, François de Neufchâteau et Merlin, voudraient être d'ardents patriotes : ils sollicitent en conséquence de grandes mesures contre les ennemis qui ont amené la République au bord de l'abîme ; il est certain qu'ils ne peuvent exagérer les dangers que la liberté a courus dans cette circonstance. Point de doute que, si le parti royaliste n'eût pas été foudroyé, il aurait ramené de suite le despotisme sans amendement, sans charte, sans condition : mais, du moment que la victoire est conquise, il faut en user avec grandeur et générosité. La clémence des vainqueurs est encore de la prudence : aussi avons-nous, dès le premier instant, à regretter de voir que cette morale politique ne soit pas également comprise de tous les membres. 5 Vendémiaire an VI.



Merlin notamment arrive là avec son esprit étroit et haineux : et il n'y a sorte d'inspirations puisées à cette source qu'il ne vienne nous offrir. Je pense quant à moi qu'il ne faut pas éterniser un coup d'État, quelque nécessaire qu'il ait pu être; qu'il faut toujours le déplorer, chercher à en effacer les traces, et les faire oublier par une administration sage et juste : il faut prouver qu'on n'a fait ni accepté un coup d'État pour l'intérêt de son pouvoir, mais que, malheureusement forcés à sortir de l'enceinte des lois, on s'empresse aussitôt d'y rentrer, comme dans le sanctuaire où se retrouve la sûreté de tous.

CHAPITRE II

Réflexions sur le 18 Fructidor. — Les trois millions de Bonaparte. — Ses dégoûts hypocrites du pouvoir. — Ses plans de négociation avec l'Autriche. — On renforce son armée. — Attitude menaçante à l'égard de l'Autriche. — Inquiétudes de Bonaparte au sujet du 18 Fructidor. — Pièces du fourgon de Khinglin. — Réal les déchiffre. — Suspension des négociations de Lille. — Augereau et l'armée d'Allemagne. — Aigreur toujours croissante de Bonaparte. — Incohérence de ses dépêches. — Il offre sa démission. — Prophétie de Rewbell, qui veut l'accepter ainsi que celle de Bernadotte. — Je m'y oppose. — Captivité de Lafayette. — Prière de Mme de Staël en sa faveur. — Je la soumets au Directoire. — Elle est appuyée. — Bonaparte chargé de demander à l'Autriche la liberté du grand citoyen. — Il accepte cette mission avec plaisir. — Regnaud de Saint-Jean-d'Angély veut lui attribuer tout le mérite de la démarche. — Ce qu'en pensèrent Mme de Lafayette et M. de Lafayette lui-même. — Dumouriez sollicite sa rentrée en France. — Parallèle avec Lafayette. — Démarche auprès de moi d'une sœur de la femme Lamotte. — Style de cuisinière. — M. Giblotte de Turenne. — « Milord Kinesester *». — Les parents empressés. — M. de Sade. — Le général Debelle. — Profondes pensées de Hoche à ses derniers instants, ses idées sur Bonaparte. — Il me recommande Férino. — Je le fais réintégrer. — Plan de Sieyès contre les nobles. — Boulay de la Meurthe le présente. — Rumeurs qu'il excite. — L'émigré Damecourt. — Destitution du général Sahuguet. — Envoi au corps législatif du traité d'alliance avec la Sardaigne. — Dispositions pacifiques de l'Angleterre. — Bonaparte réclame en faveur de Clarke. — L'humeur de Bonaparte s'accroît. — Il menace encore de sa démission. — Maladie du Pape. — Le roi de Naples se propose de passer à Rome. — Faute de Carnot à ce sujet. — Treilhard ambassadeur à Naples. — Affaires d'Autriche. — Agonie du roi de*

Prusse. — Avances du Cabinet de Suède. — Duplicité de l'Angleterre. — Les fournisseurs Gobert et Séguy et leurs dix millions. — Réunions amicales chez le président du Directoire avec les membres les plus influents des Conseils. — Les déjeuners politiques. — Scène plaisante avec Sieyès sur son projet de loi. — Retour de Botot. — Opinions manifestées par Bonaparte et plan de campagne qu'il propose. — Suite de la discussion contre les nobles. — Prévenances ambitieuses à mon égard. — On me dénonce mes collègues. — Ruses de Bonaparte. — Mot de son frère Joseph sur ses talents. — Singulière demande qu'il m'adresse. — Il veut acheter Malte.

On a pu trouver fort abrégé le récit d'une journée devenue célèbre dans les annales de la Révolution, et surtout de la part que j'y ai prise. Peut-être attendait-on quelques détails plus développés; mais on a pu voir que de cette journée nécessaire, inévitable, je n'ai rien renié de la part qui me revenait dans la coopération, et que je l'ai avouée tout entière. Le 18 Fructidor, d'ailleurs, ne consiste pas seulement dans l'acte violent qui a terminé de longs et funestes débats entre les premières autorités de la République : il consiste dans les antécédents qu'on a vus se développer si douloureusement à chacune des trop longues séances du Directoire, que j'ai si fidèlement retracées. Je les écrivais tous les jours, comme des faits que j'aurais craint d'oublier ou de rendre plus tard avec moins d'exactitude, et dans le but d'en établir la succession naturelle. Car pour tous les événements plus ou moins dignes de la mention de l'histoire, le jour présent est le fils d'hier, et la généalogie historique est toujours plus sûre si l'on remonte aux temps les plus reculés. Il m'a donc semblé que mes concitoyens, mis au fait de toutes les causes de haines semées dans nos débats, auront prévu d'avance les fruits qu'elles devaient porter, et que tout cela ne pouvait finir que par une bataille où les uns devaient vaincre et les autres succomber. Ainsi le lecteur qui a suivi les événements a vu faire dès longtemps le 18 Fructidor. J'ose dire qu'il l'a fait lui-même, et qu'assistant à nos combats, il a vu

que notre indispensable victoire était celle de la République; notre défaite, sa ruine et la prise de possession de notre belle France par la Royauté absolue. En reconnaissant la nécessité d'un coup d'État motivé par tous les antécédents, on a pu juger que celui du 18 Fructidor aurait été évitable si le Directoire avait été investi du pouvoir de dissoudre les Chambres. Alors le 18 Fructidor n'était plus que ce qu'a été, depuis, l'ordonnance fameuse du 5 septembre 1816. Mais quoique les justifications des faits soient abondantes, et que la première à mes yeux soit, dans cette affaire, le sentiment de ma conscience, je suis pressé de passer sur ces circonstances affligeantes de nos troubles civils, et d'arriver aux événements qui sont à leur tour une justification ou une accusation de plus.

Bonaparte, avant le 18 Fructidor, avait promis et même offert au Directoire trois millions qu'il devait envoyer à l'instant où on lui ferait un signe. Il chargea Lavalette de prolonger cette offre. Il la soutint jusqu'à ce que le coup d'État, qu'il était le premier à presser, fût consommé. Le lendemain il dit que cela n'était plus nécessaire et devenait sans objet: il n'a réellement et absolument rien envoyé. Il n'en a pas moins répandu comme un fait ce qui ne fut de sa part qu'une promesse; ainsi, au lieu d'une somme réelle, ce fut une imposture de plus ajoutée à tant d'autres. A cet égard, on ne compte point avec Bonaparte.

Si Bonaparte, avant le 18 Fructidor, avait éprouvé des désagréments qui lui donnassent le désir de quitter les affaires, ou au moins le prétexte d'émettre ce désir, la victoire remportée à Paris, par nos efforts et avec tous ses vœux, devait le tranquilliser assez, pour qu'il fût content et assuré de sa position à l'armée. Les éloges donnés à Augereau étaient une expression de contentement absolu de l'événement qui avait mis les ennemis hors de combat, et consolidé son autorité militaire et politique. Cependant le voilà

bientôt repris des accès de mélancolie qu'il prétendait avoir avant le 18 Fructidor. Dans une lettre du 4 vendémiaire an VI, qui croise celle que le Directoire lui adressait pour l'encourager à rester à son poste et l'assurer de la reconnaissance nationale, il nous écrivait : « La situation de mon âme a aussi besoin de se retremper dans la masse des citoyens. Depuis trop longtemps un grand pouvoir est confié dans mes mains. Je m'en suis servi dans toutes les circonstances pour le bien de la patrie; tant pis pour ceux qui ne croient pas à la vertu, et qui pourraient avoir suspecté la mienne : ma récompense est dans ma conscience et dans l'opinion de la postérité. »

Cependant, tout en ne voulant plus de commandement, et malgré son dégoût du pouvoir, Bonaparte daigne encore conserver celui dont il a usé déjà fort largement jusqu'ici. Il nous informe qu'il espère conclure la paix en cédant à l'empereur les pays jusqu'aux bords de l'Adige. La République Cisalpine aura l'autre rive du fleuve et Mantoue. Venise sera donnée à l'empereur, ainsi que l'Albanie, l'Istrie et les pays adjacents.

Le Directoire rejette cette négociation : il arrête que l'empereur se contentera de Trieste, d'où il sera tiré une ligne qui séparera ses possessions de celles de Venise et de la terre ferme. Les îles vénitiennes resteront à la disposition de la République Française. Tel est l'ultimatum que Bonaparte a l'ordre de notifier. Deux régiments de troupes légères et six mille hommes sont encore détachés de l'armée du Rhin, pour renforcer celle d'Italie. Si ces dernières propositions du Directoire ne sont pas acceptées, Bonaparte devra attaquer.

Il est aussi ordonné aux armées du Rhin de notifier aux Autrichiens qu'aux premières hostilités en Italie, toutes les conventions de trêves cesseront : on s'avertira seulement vingt-quatre heures avant de recommencer les hostilités.

Des commissaires seront envoyés dans les départements pour faire rejoindre les retardataires.

L'agitation d'un genre nouveau, qui a saisi Bonaparte depuis le 18 Fructidor, paraît continuer à le travailler. Une lettre que nous recevons de lui à ce sujet exprime la crainte que cette révolution ne donne aux terroristes un ascendant nuisible; il m'écrit maintenant, d'un air de confidence, que son aide de camp Lavalette avait ordre de voir tous les Directeurs et de ne se mêler d'aucune discussion. Cette confidence ne nous apprenait rien; nous savions ce que c'était que Lavalette. Bonaparte, dans son inquiétude, n'en paraît pas moins tenir aux conditions de la paix proposée; elles sont honteuses sans doute, puisqu'aucune liberté n'existerait en Italie. Ce beau et malheureux pays serait au contraire à la merci de l'Autriche, qui, maîtresse du commerce maritime de Venise et des places fortes, la dominerait et s'en emparerait par la suite.

Des pièces relatives à la conspiration ont été saisies par Moreau depuis plusieurs mois. On avait commencé à les déchiffrer à son quartier général, mais il les y avait gardées; et il nous les envoie un peu tardivement, quoique son envoi, antidaté dans sa lettre à Barthélemy, soit du 17 fructidor. Les pièces dont il s'agit sont celles connues depuis sous le nom de *pièces trouvées dans le fourgon de Khinglin* par une division de l'armée du Rhin. Le ministre de la police générale, Sotin, est chargé d'en faire le dépouillement; on lui demande s'il a des hommes fidèles pour cette opération : il nomme Réal, que le Directoire accepte. Celui-ci se fait fort de trouver la clef, et se met à la tête de ce déchiffrement.

Ne voyant point d'issue aux négociations de Lille, dont les moindres discussions donnent lieu à des envois perpétuels de courriers à Londres, et qui ressemblent à une véritable dérision, le Directoire prend le parti de rompre les négociations. Lord Malmesbury écrit aux plénipotentiaires de Lille pour se plaindre de son renvoi; il assure encore que sa Cour veut la paix et désire continuer les négociations. Le ministre fran-

çais répond que le Directoire la veut aussi; que s'il a les pouvoirs demandés, les négociations seront reprises. Treilhard et Bonnier remplaceront Maret et Letourneur. Le Directoire fait imprimer les arrêtés et documents relatifs à cette négociation : il ordonne à ses plénipotentiaires de rester à Lille jusqu'à la fin du mois, pour y attendre le négociateur anglais, s'il veut y revenir muni de pleins pouvoirs.

Du 9 au 10 Vendémiaire an VI.

Les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse réunies prennent désormais le nom d'armée d'Allemagne. Le général Augereau, avant de se rendre à son nouveau poste, s'est occupé de soumettre au Directoire des demandes pour subvenir aux besoins de sa grande armée. Le ministre des finances fournira des fonds, et payera les souliers et les capotes nécessaires au commencement de l'hiver. Augereau est chargé de notifier aux généraux ennemis que, si les hostisités recommencent en Italie, l'armée d'Allemagne justifiera son nom, et agira vingt-quatre heures après en avoir prévenu l'ennemi.

Du 12 au 16 Vendémiaire an VI.

Chaque jour nous recevons des courriers extraordinaires de Bonaparte. Le ton de ses dépêches devient plus emporté, et semble prêt à devenir insolent. Tantôt il veut que l'armée d'Allemagne soit en mesure de commencer les hostilités en même temps que lui; une autre fois il veut que l'armée d'Allemagne agisse la première. Il désire toujours la paix, parce qu'il serait inférieur en forces à l'ennemi. Dans ses lettres, il craint des hommes qu'il appelle les meneurs du corps législatif depuis le 18 Fructidor; dans d'autres, il déclame contre les clubs; ici il se plaint qu'on le traite comme Pichegru; là il laisserait percer qu'il nous croit des terroristes. Il se plaint qu'Augereau a envoyé un officier, soidisant expédié par le gouvernement, pour l'espionner. Il existe une incohérence dans ses diverses dépêches, dont le Directoire ne peut guère se rendre compte; nous avons prodigué à Bonaparte la plus entière confiance, et il paraissait

y attacher le plus grand prix. Ce sentiment respectueux d'une reconnaissance obséquieuse n'est plus le même depuis la victoire républicaine du 18 Fructidor. Ce n'est pas seulement une grande aigreur qu'il exprime, c'est une opinion tout à fait erronée sur tout ce qui s'est passé depuis le 18 Fructidor. Cette journée semble l'avoir décontenancé, en ce qu'elle lui aurait fait perdre ses intelligences avec le parti vaincu, intelligences qu'il avait entretenues cette fois par Lavalette, comme il les avait commencées au 13 Vendémiaire avec le parti des sections, qu'il mitrailla l'instant d'après. Mais comme il voyait qu'ici le Directoire voulait avant tout maintenir l'existence de la République, et ne point la laisser envahir par une usurpation quelconque, Bonaparte, dont l'ambition était la seule opinion, pouvait se dire avec quelque raison qu'il y aurait eu plus de facilité pour lui avec les royalistes, et qu'il en aurait pris un plus grand avantage. « Mes collègues, nous dit Rewbell, voilà ce que c'est que les militaires! Prenons-y garde! Au moment du renouvellement des deux Directeurs expulsés, ils auraient bien voulu entrer au Directoire. Il n'y a pas jusqu'à Augereau, le meilleur citoyen de tous ces gens-là, qui n'ait eu la fantaisie de siéger avec nous. Nous en rencontrerons de plus difficiles que celui-là; il ne faut pas les attendre, mais les prévenir. Je propose d'accepter purement et simplement la démission offerte insolemment par Bonaparte. » Revellière propose d'accepter de même celle de Bernadotte. Je trouve cette opinion beaucoup trop vive et surtout très impolitique dans le moment présent. Il est convenu qu'on attendra le retour de mon secrétaire Botot que le Directoire a envoyé en Italie pour s'expliquer avec Bonaparte sur tout ce que nous voudrions ne considérer que comme malentendus.

Tandis que les premiers temps de l'établissement de la République étaient aussi malheureusement consumés, l'un des premiers fondateurs sinon de cette République, au moins

de la liberté, le général Lafayette, languissait depuis 1792 dans les cachots de l'Autriche, acharnée à cette proie la plus heureuse qu'eût pu saisir un gouvernement implacable à la liberté. Tout ce qui, au contraire, attachait quelque intérêt sincère à cette liberté, devait en prendre au sort de Lafayette. La Révolution elle-même, qui avait jeté ses gourmes, n'en était plus à méconnaître dans Lafayette un citoyen vraiment incomparable. Se trouvant en 1792 violemment mis en présence de la République, Lafayette avait pu lui opposer quelque résistance, lorsque les serments faits à la monarchie n'étaient pas encore déliés; mais du moment qu'il était dégagé de ses serments par un nouvel ordre social, et que l'établissement d'une grande République était autant démontré possible par ses victoires extérieures et son organisation intérieure, devenue aussi réelle qu'elle était légitime dans son principe, Lafayette ne pouvait manquer de se référer à ses sentiments antérieurs américains et même français : il ne pouvait refuser d'adhérer et de sourire au nouveau pacte qui réunissait les vœux et l'opinion de tous les amis de l'humanité et de la liberté.

N'ayant point perdu de vue cette captivité odieuse qui nous apprenait le sort qui nous était réservé si les rois de l'Europe n'avaient pas été mis à la raison par la force de nos armes, je m'étais plusieurs fois informé du sort de Lafayette, lorsque Mme de Staël, qui ne faillit jamais envers l'amitié, vint me trouver et me dit : « Barras, cher Barras, citoyen Directeur, je crois connaître mieux que personne la hauteur de votre âme, la générosité de votre cœur. Vous êtes celui à qui j'aurais dû m'adresser avant tout pour solliciter la bonne action dont je vais vous occuper. Je vous ai fait un passe-droit, je vous en demande pardon : je m'étais adressée au général Pichegru qui venait d'arriver, comme à un homme tout-puissant, et qu'on voulait rendre plus puissant encore qu'il n'y pensait lui-même. Il s'agissait de faire demander

la liberté du général Lafayette, encore retenu dans les cachots de l'Autriche, et j'imaginais que l'ascendant des relations que Pichegru a eues jadis avec cette puissance, aurait pu donner une grande autorité à ses démarches. Le général Pichegru ne m'a pas comprise, ou il ne s'est pas senti les moyens, ou n'a pas eu la volonté de faire la grande démarche que je lui demandais. C'est un homme d'ailleurs bien froid, car il ne m'a rien répondu d'aimable pour s'excuser de ce qu'il m'a dit seulement avec une espèce de franchise, qu'« il « regrettait son impuissance à faire ce qui pouvait m'être « agréable ». Mais il est excessivement froid, ce fameux général Pichegru. Ah! je n'aime pas ces hommes glacés. Ils me rappellent le mot de Ninon qui les appelait « des cœurs « de citrouille fricassés dans la neige ». Vous, cher Barras, qui n'êtes point glacé, vous qui avez une âme de Provence, comme je les aime, je m'adresse à vous comme citoyen, comme républicain, comme membre du Directoire. C'est en toutes ces qualités que vous devez m'entendre, et que je me confie à vous avec plein abandon. La démarche qu'il y a à faire auprès de l'Autriche, ne peut être faite que par le Directoire lui-même : voyez la manière dont M. Fox et Sheridan ont dernièrement parlé du général Lafayette en plein Parlement : ils l'ont proclamé « l'un des meilleurs « citoyens du monde », et ils ont déclaré que la conduite de l'Autriche était une infamie. Enfin, par tout ce qu'ils ont dit avec toute l'éloquence qu'inspire l'amour de la liberté, j'ose vous assurer qu'ils ont tiré une lettre de change sur le Directoire, et spécialement sur vous, cher Barras, qui ne pouvez manquer de l'accepter. Barras, il faut que nous rendions Lafayette à la France, à la République. Je garantis qu'il en sera le meilleur citoyen, après vous, s'entend. »

J'avais en général trop de plaisir à entendre Mme de Staël pour l'interrompre dans ses harangues éloquentes, quels qu'en fussent le texte et la diffusion. Ici Mme de Staël ne

parlait pas seulement à un converti, mais à un homme dès longtemps convaincu que le malheur de Lafayette était un des plus grands crimes de l'Autriche, comme il devait être une peine réelle pour les patriotes français dont il rappelait les tristes mésintelligences. Car si Lafayette était sorti de la France après le 10 août 1792, et si son évasion indispensable l'avait fait tomber dans les mains de l'étranger lorsqu'il croyait se réfugier sur une terre neutre, la Flandre, c'est qu'il lui avait été démontré après le 10 Août que s'il essayait de lutter plus longtemps contre le parti qui venait de renverser le trône, il courait le double risque d'exposer le salut de son armée et de livrer nos frontières aux émigrés : ainsi son infortune attestait encore sa vertu, puisque pour n'avoir rien voulu livrer de sa patrie, il s'était livré lui-même.

Je trouvai donc extrêmement simple d'occuper le Directoire sans délai de cette affaire. Je démontrai que, pouvant prendre l'initiative de ce qu'il y avait d'honorable dans une pareille démarche, nous ne devions laisser personne s'en emparer avant nous. Déjà les Anglais nous avaient devancés par une noble réclamation : nous devions nous hâter de regagner tout le temps que nous avions perdu. Rewbell et Revellière-Lépeaux ne me laissèrent pas plus longtemps développer mon opinion : ils s'écrièrent qu'il n'y avait rien de si juste; ils regrettèrent que lors du cartel d'échange des députés arrêtés dans le temps par Dumouriez, avec la fille de Louis XVI, on n'y eût pas compris Lafayette, dont la détention n'était pas moins coupable de la part de l'Autriche que ne l'avait été celle de Beurnonville, de Bancal, de Quinette et de Drouet. « Mais, dit Rewbell, peut-être la négociation n'eût-elle pas été abordable alors! Beaucoup de républicains, moi tout le premier, j'avais peut-être encore des préventions civiques contre Lafayette. Je croyais avoir à lui reprocher beaucoup de choses faites dans le sens des Bour-

bons. Il y a des fruits qu'on ne peut toucher avant leur maturité. Aujourd'hui que celui-ci est mûr, puisque beaucoup de nos préjugés révolutionnaires sont disparus, et qu'il n'y a plus qu'une manière possible de considérer le malheur de Lafayette, c'est-à-dire comme une injustice et même un crime de nos ennemis, je pense, comme Barras, que le Directoire ne peut rien faire de mieux que de demander sa liberté. Mais nous n'avons point d'ambassadeur à Vienne, et nous n'en aurons peut-être pas de longtemps. — Nous en avons un tout trouvé, répondis-je; s'il n'est pas encore à Vienne, il en était tout à l'heure bien près; il est encore sur la route, et rien n'assure qu'il ne la reprenne pas incessamment. Chargeons Bonaparte de mettre comme condition du traité qui suivra les préliminaires, que nous demandons la liberté de Lafayette, odieusement arrêté sur territoire neutre, et par violation manifeste du droit des gens. »

Ma proposition fut adoptée. J'écrivis à Bonaparte que le Directoire, qui lui croyait toujours assez de temps pour s'occuper des choses honorables, lui reconnaissait plus qu'à tout autre la capacité de mener à bien la réclamation que nous faisions pour la liberté de Lafayette. Je dois cette justice à Bonaparte, qui depuis a cru devoir trouver Lafayette trop républicain, que cette première fois il n'eut aucune répugnance à se mêler à ce qui intéressait ce grand citoyen. Il accepta avec empressement la mission que nous lui avions donnée; il me manda même qu'il m'était personnellement reconnaissant d'avoir pensé à lui, et de lui avoir donné la préférence.

La démarche faite au nom du Directoire fut loin de réussir d'emblée. L'Autriche y mit toute la résistance d'inertie qui est le procédé ordinaire de sa politique; enfin l'avare Achéron finit par lâcher sa proie.

J'ai dit complètement tout ce qui revenait à Bonaparte d'action personnelle dans la négociation qui fit rendre la

liberté à Lafayette. Ses agents de renommée, particulièrement M. Regnaud d'Angély, *dès lors payé pour cela*, et qui à l'armée d'Italie rédigeait des feuilles serviles en l'honneur du héros, crut devoir donner à Bonaparte tout le mérite de la liberté rendue à Lafayette. Mme de Lafayette, cette vertueuse épouse qui avait partagé quelque temps la détention de son mari, ne s'y méprit pas. Elle n'ignorait point tout ce que j'avais fourni d'efforts personnels pour arriver au résultat qui était l'objet de tous ses vœux, et elle se présenta plusieurs fois chez moi pour me témoigner sa reconnaissance. Elle me l'exprima même par écrit, et lors même que je n'aurais point cette preuve de ma conduite, j'aurais le bonheur d'avoir un témoin encore vivant, et dont la vigueur de santé promet de survivre à l'affaiblissement de la mienne, qui tous les jours fléchit davantage devant la maladie et les années. Ce témoin, c'est M. de Lafayette lui-même, dont j'aurai l'occasion de reparler dans la suite de ces Mémoires, avec l'estime que j'aime à lui porter. Les ennemis de la patrie seraient bien malheureux de voir que ce sentiment devînt réciproque entre tous les amis de la liberté : nos mésintelligences les ont réjouis depuis trop longtemps. Dans le même temps, Dumouriez faisait solliciter sa rentrée en France; mais nous ne pouvions le mettre sur la ligne de Lafayette. Celui-ci, sorti de France, n'avait éprouvé que des tourments, et n'avait jamais voulu concourir à aucune intrigue de l'étranger. Dumouriez avait sans cesse intrigué. Je n'en conclus pas rigoureusement que le parti qu'il avait pris eût été dicté par la trahison, ni que même sa conduite postérieure eût été de la trahison, comme on l'entend et comme on l'a dit depuis. Des hommes repoussés de leur patrie n'ont pas tous la vertu de Camille, et beaucoup se croient les droits de Coriolan. Ce n'est pas que Dumouriez ne fût par ses talents un homme vraiment regrettable pour la France. Il avait, comme je l'ai déjà dit, fait la guerre de la Révolution

et la révolution de la guerre, lorsqu'une épouvante, alors très fondée, de la guillotine lui fit prendre le parti désespéré qu'on a vu; mais enfin il n'y avait ni dans le principe ni dans la suite de ses actions la même conviction que dans le rôle de Lafayette. Je crus d'ailleurs que la raison nationale n'était pas assez mûre encore pour juger équitablement son cas, et nous ajournâmes.

Je n'ai point dissimulé au commencement de mes Mémoires les relations momentanées que les circonstances de ma jeunesse m'avaient données à Paris avec la femme Lamotte, ce qui était bien loin d'une relation avec l'horrible entreprise de cette femme, et surtout de son mari, plus coupable encore qu'elle. Ces circonstances tout à fait de jeunesse ayant été encore un sujet d'exagération et de calomnie contre moi, je n'ai pas cru lui devoir d'autre réponse que le simple narré du fait à sa date. La sœur de la femme Lamotte, qui m'avait aussi aperçu jadis dans le monde, s'était imaginé, en apprenant mon élévation, pouvoir tenter les accès du gouvernement. Il suffisait que je fusse à la tête du pouvoir pour qu'elle désirât arriver à moi, avec ses appas surannés, comme jadis la femme Lamotte, sa sœur, était parvenue auprès du cardinal de Rohan. Le bruit de la victoire du 18 Fructidor, qui m'avait élevé sur le pavois, lui avait encore monté l'imagination. Si l'on voulait avoir une idée de l'éducation de ces individus, qui voulurent, dans leur fable, remonter à la famille des rois, on la trouverait dans la rédaction et l'orthographe du billet suivant. Je laisse à juger si un pareil échantillon n'est pas au-dessous du style d'une cuisinière, et si le fonctionnaire et seulement le citoyen qui se respecte, peut être soupçonné d'avoir accepté aucune relation avec des êtres aussi dégradés.

La citoyenne de Valois Saint-Remy a lonheur de souhaiter le bonjour au citoyen Derecteur barras elle prie de vouloir bien lui a corder un moment dodiance, et en même tems lui fasiliter les

moiens de parvenire jusqu'à lui Le Citoyen Derecteur saura que la citoyenne de Valois et venue de la campagne toutes exprès pour le voire. Elle atandra donc avec confiance le moment quel leuis demende le plutôt possible.

rue de la Fraternité n° 63.

Paris ce 25 fructidore.

A la même époque où la victoire du 18 Fructidor me donnait l'air de la dictature, je dus être assailli de beaucoup de sollicitations; ceux qui croient tirer parti du pouvoir ne s'occupent point de l'analyse, pourvu qu'il leur serve. Un M. Amédée de Turenne réclama ma protection, ma parenté même, soutenant qu' « il avait l'honneur de m'appartenir ». Je pouvais douter de cet honneur très grand pour moi. Si je raisonnais dans les préjugés nobiliaires, ou seulement selon les faits historiques, il est d'abord très constant qu'il n'y a jamais eu rien de commun entre la famille de l'illustre vicomte maréchal de Turenne et celle du personnage dont il s'agit ici. Le vrai nom de la famille de celui-ci est Giblotte : il a pris sans cérémonie le nom de Turenne d'une terre qu'il a l'avantage de posséder en Languedoc. M. Giblotte de Turenne, qui n'avait jamais servi, voulait entrer dans un état-major républicain. Il a depuis passé au service de Bonaparte comme chambellan, je crois, ou officier d'ordonnance. Dans cette condition nouvelle il s'est distingué surtout par une sottise soutenue, accompagnée d'un bavardage non moins soutenu, qui lui a fait donner par ceux qui ont eu le malheur prolongé de l'entendre, le sobriquet d'un calembour aussi connu que celui qui en est le sujet : *Milord Kinesester* (Milord qui ne sait se taire). J'ai su, depuis, que le goût de servage de M. de Turenne ne l'avait point quitté sous les gouvernements modifiés qui se sont succédé, et qu'il n'a cessé de se distinguer aux mêmes titres que j'ai rappelés.

A la suite des demandes et pétitions de M. de Turenne, je reçus encore une réclamation de parenté : c'était celle du

trop fameux marquis de Sade. Il est vrai que celui-là était plus mon parent que l'autre. Il lui paraissait commode, à la faveur d'une révolution politique, assez large pour laisser passer beaucoup de choses extraordinaires, de se dire une victime du despotisme qui avait été renversé avec la Bastille. M. de Sade, mon cher cousin, étant hors du droit commun en vertu de ses faits et gestes horriblement connus, je me crois dispensé du devoir de me justifier d'avoir eu peu d'égards à sa parenté, et de n'avoir pas entendu retentir dans mon cœur la voix du sang.

15 Vendémiaire an VI.

Le général Debelle, beau-frère de Hoche, arrivé à Paris, nous réitère que les derniers moments de cet excellent général ont été encore ceux d'un vertueux citoyen, tout à sa patrie. Hoche expirant a chargé Debelle de me dire que Bonaparte devait être surveillé; qu'il avait beaucoup d'argent et beaucoup de puissance; que, sans avoir des preuves matérielles qu'il visât à l'indépendance et peut-être à la tyrannie, il avait assez d'observations et de données pour me prévenir à cet égard. Une lettre de Hoche écrite seulement à moitié, peu d'instants avant son dernier soupir, permet déjà bien des soupçons sur ce Bonaparte que je croyais mon ami, s'il eût été celui de la patrie.

Hoche dont on a vu le caractère violent éclater dans de grandes circonstances, et dont les vives émotions ont peut-être abrégé la vie, Hoche avait un retour de bonté et de générosité égales à sa promptitude; c'est le caractère que j'aie rencontré peut-être le plus sympathique avec le mien. Il avait pensé comme moi que le 18 Fructidor était un coup de vigueur indispensable pour sauver la République; mais il aurait voulu bientôt après pardonner aux vaincus, et il aurait désiré couvrir du manteau de l'indulgence ceux qui, nous ayant été opposés avant le 18 Fructidor, avaient erré, selon nous, sans méchanceté et sans trahison. Il avait chargé Debelle de me parler en faveur de quelques généraux des-



titués, notamment de Férino. Je dois expliquer la position de celui-ci.

La mésintelligence forcée qui existait parmi les membres du Directoire avant le 18 Fructidor, et qui détermina la crise seule capable de rendre au gouvernement une direction unique, avait amené une véritable confusion parmi les ministres et les généraux en chef. Les trois membres du Directoire ne pouvaient donner leur secret au ministre de la guerre. Celui-ci, marchant donc dans le sens des choses patentes, devait susciter des méprises très dangereuses dans les commandements qui décidaient la conduite des armées. Ainsi le ministre Pétiet, qui n'avait point le secret de Rewbell, de Revellière et de moi, s'était trouvé exposé à contrarier le général Hoche, qui avait pleinement notre secret. Ainsi les généraux divisionnaires qui n'étaient pas portés par une disposition de patriotisme connue du général Hoche à marcher avec lui, trouvaient le prétexte de lui désobéir en disant qu'ils obéissaient au ministre de la guerre. Tel fut le cas du général Férino, militaire qui n'était pas sans quelque considération à l'armée, et qui fut obligé de donner sur sa conduite des explications où, s'il n'avait pas raison au fond, selon notre système, il avait raison suivant la forme qu'il avait dû suivre. Férino avait été destitué : je le fis réintégrer d'après les sincères explications qu'il donna de sa conduite.

Pourquoi, lorsque je serais si heureux de cicatriser les plaies inévitables mais non incurables, résultat de nos discordes civiles, faut-il les voir rouvrir par des gens malhabiles par leur esprit, ou mal conseillés par la mauvaise humeur et par la haine, résultat de leur tempérament bilieux? Sieyès, toujours mécontent de tout, ne voulant, selon sa coutume, ni faire ni laisser faire, le patriote Sieyès, qu'on a justement appelé l'homme le plus aristocrate de la France, se remet à prétendre que tous les maux qui ont menacé la France avant le 18 Fructidor, et qui la menacent encore, tiennent à l'action

des nobles sur la société; et que cette action est inséparable de leur personne; que par conséquent il faut se défaire des nobles par une grande mesure qui en délivre à jamais notre pays.

Il y a sans doute quelque chose de profond, c'est-à-dire de très vrai, dans cette observation, mais peut-elle être sérieusement présentée dans l'état de société où nous sommes, si l'on ne veut ou si l'on ne peut commencer par refaire la société dans ses fondements? Or qui peut vouloir après 1793 recommencer l'épreuve? L'élève ou le rival de Sieyès en méchanceté et en haine des nobles, jusqu'à ce qu'il soit par suite anobli lui-même, M. Boulay de la Meurthe, a écouté attentivement ses diatribes. Il s'est chargé de les rajeunir et de les présenter au Conseil des Cinq-Cents, avec toute la fraîcheur d'une idée nouvelle. Une proposition d'ostracisme est donc faite au Conseil des Cinq-Cents contre les nobles par Boulay de la Meurthe. Nommé membre de la commission chargée d'examiner sa proposition, il en est le rapporteur. Le projet de la résolution qu'il présente, tend à expulser à perpétuité du territoire de la République tous ceux qui ont fait partie des maisons civile et militaire du Roi, de la Reine, des frères du Roi et des autres membres de la famille royale et princes du sang; les femmes d'émigrés même divorcées, si elles ne sont pas remariées; les maîtres des requêtes, gouverneurs, lieutenants de Roi, ambassadeurs, ministres, les présidents, procureurs généraux et membres du Parlement, etc. Quelques exceptions sont à peine proposées en faveur de ceux qui ont servi la Révolution.

Malgré le mauvais effet qu'a produit ce projet qui attaque une classe nombreuse de la société, et qui a excité une grande rumeur, la déportation des nobles ne paraît nullement délaissée par la commission du corps législatif. Sieyès est le premier auteur de la proposition, il est encore le rédacteur non avoué du projet. Pour lui concilier le parti des

républicains vainqueurs au 13 Vendémiaire et au 18 Fructidor, on fait la concession de comprendre dans la déportation les conspirateurs de ces deux journées qui sont les miennes.

Damecourt, émigré, arrêté et traduit au Bureau central, s'est échappé. Il avait beaucoup d'argent et avait payé trois cents louis sa résidence, obtenue sous un faux nom. Ils ont été remis à un personnage très connu, que par cette raison je m'abstiens de nommer.

Le général Sahuguet est destitué; il a été employé et protégé par Bonaparte; ce sera sans doute une raison de nouvelle humeur de la part du général en chef de l'armée d'Italie.

Le traité d'alliance avec la Sardaigne, dont Bonaparte presse la ratification, est envoyé au corps législatif.

L'Angleterre serait disposée à la paix sous condition de l'ouverture des ports hollandais dans l'Inde, ainsi que de celui d'Ostende.

Bonaparte réclame en faveur de Clarke; c'est encore l'un de ses protégés, comme tout ce qui lui offre des garanties de servilité : il ignore ou veut oublier que Clarke, dans sa cor-
17, 18 et 19 Vendémiaire an VI. respondance occulte, se permettait sans cesse d'appeler *brigands* les officiers les plus recommandables de l'armée d'Italie. L'humeur de Bonaparte augmente tous les jours; il témoigne de nouveau le désir d'obtenir son remplacement. Croyant qu'il peut nous être plus utile encore, et qu'il a seul la clef des négociations dont il est chargé, il abuse de cette position pour demander pareillement à être remplacé dans ses fonctions. Par une dépêche, il annonce que le Pape est très mal; que Naples et la Toscane sont coalisées. On a fait courir le bruit qu'aussitôt la mort du Pape, le roi de Naples entrerait à Rome. Bonaparte se dit peiné de ce que naguère le Directoire lui avait écrit de laisser passer à Rome le roi de Naples. Le Directoire répond que Carnot, l'auteur et l'or-

donnateur de cette mesure, a agi à l'insu de ses collègues et contre leur volonté; que s'il leur a prêté cet avis, c'est un article ajouté de sa propre autorité; que le Directoire a toujours pensé qu'il ne faut pas attendre la mort du Pape ni l'arrivée du roi de Naples pour organiser les États Romains. Au point où les choses sont arrivées, le général en chef de l'armée d'Italie a droit, au nom de la France, de diriger le mouvement par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Treilhard sera envoyé ambassadeur à Naples. L'incapable Canclaux est rappelé : deux publicistes français seront envoyés à Milan, d'après le désir qu'en a témoigné Bonaparte.

Les plénipotentiaires de l'empereur font chaque jour des propositions plus extravagantes. C'est Bonaparte qui cette fois pense ainsi, et nous en donne avis; il est autorisé à faire prendre au service de la République Cisalpine quelques bataillons suisses.

Le roi de Prusse se meurt; aucun de ses ministres n'ose le presser d'adopter le projet d'alliance avec la République. C'est le privilège des rois de n'être point exposés à jamais entendre une seule vérité qui leur serait la plus utile, même à l'article de la mort.

Le Cabinet de Suède fait des avances et des communications pour un rapprochement avec la France.

L'Angleterre se plaint du peu d'égards qu'on a mis en renvoyant Malmesbury dans les vingt-quatre heures. Elle proteste de son désir pour la paix, mais elle n'est pas plus disposée pour laisser venir à Lille un envoyé muni des pouvoirs exigés.

Cinq millions de contributions payés par le Portugal sont délivrés au fournisseur Gobert, contrairement au projet d'arrêté présenté par le ministre des finances; cinq autres millions sont proposés par le ministre des finances en faveur du fournisseur Séguy, qui a fait prêter au Directoire cent

mille francs le 18 Fructidor. Le ministre rencontre mêmes difficultés. Je propose d'affecter une grande partie de ces sommes à l'achat de chevaux, ainsi qu'à la levée de six mille hommes d'infanterie qui doivent être dirigés de suite sur l'armée d'Italie. Il sera conféré avec le ministre de la guerre sur cette dernière proposition.

Du 20 au 28 Vendémiaire an VI.

Le Directoire, voulant maintenir la bonne harmonie avec les Conseils, s'est entendu avec plusieurs des membres influents pour former une petite réunion amicale et sans cérémonie; elle aura lieu tous les quatre jours à un déjeuner chez le président du Directoire, où se trouveront tous les membres du Directoire, les représentants Lamarque, Jean Debry, Sieyès, Jourdan, Marbot, Poullain-Grandprey et autres. Dans la première séance de la réunion il a été dit un mot sur le projet de loi contre les nobles. Sieyès a fait lecture de quelques articles. Le tout a été complètement ridicule : c'est là que Sieyès nous attendait. Frappé du silence, il remet dans sa poche le papier dont il est l'auteur et le rédacteur, il n'est pas maître de dissimuler son humeur et le désir qu'il a que la déportation de tous les ennemis du peuple reçoive encore une plus grande extension et qu'elle ait des bases, son cadre de déportation. On ne voit où il eût arrêté le sacrifice qu'il voulait faire de toute la population coupable.

Botot revient d'Italie; il rassure le Directoire, disant, sur toutes les vivacités échappées à Bonaparte, qu'il en a lui-même exprimé ses regrets, et a prétendu que ce n'était qu'un reste de l'indignation que lui ont donnée depuis si longtemps les fructidorisés : il est revenu à ses bons sentiments. Bonaparte a avoué avoir été un moment piqué contre le Directoire, et surtout contre le ministre de la guerre, qu'il mésestime. Il a blâmé les plans de campagne qui lui ont été envoyés avant et depuis le 18 Fructidor. Il prétend que le premier qui avait été expédié par Carnot était le calque de celui de

l'empereur d'Autriche; il croit que l'armée d'Allemagne devait être réunie plus tôt; qu'elle aurait dû recevoir les ordres d'agir principalement sur la droite, côtoyer les frontières de Suisse, marcher sur le Danube et arriver à Ratisbonne; que de cette ville à Vienne il y a à peu près la même distance que d'Udine. Naples arme de toutes parts, mande Bonaparte; il vient de lui notifier que si à la mort du Pape un seul soldat napolitain entre à Rome, il brûlera Naples; quant à Turin, il prendra dix mille hommes dans son armée, et en fera des gardes françaises (*sic*, une garnison française?) lorsqu'il rentrera dans cet État.

Le Directoire s'occupe du plan de campagne proposé par Bonaparte, de n'agir que sur la droite de l'armée d'Allemagne. Si les Autrichiens refusent la paix, Bonaparte doit les attirer vers la Piave, leur livrer bataille, et marcher ensuite sur Vienne. Les dispositions relatives à l'armée d'Allemagne sont adoptées.

La résolution annoncée contre les nobles cause de l'agitation : la commission abandonne l'ostracisme, et propose seulement l'exclusion des fonctions publiques de la caste dangereuse.

Le général Moreau proteste de son dévoûment et de son attachement pour moi; s'il avait un peu plus d'activité dans le caractère, il pourrait n'être pas étranger à beaucoup d'intrigues qui s'ourdissent. On veut mettre à ma responsabilité toute la journée de Fructidor : je l'ai crue indispensable au salut de la République; quant aux conséquences d'une grande action politique, je sais qu'elles sont ordinairement attribuées à ses auteurs. Je n'ai pas le droit de me plaindre même de l'injustice. Les fondateurs d'une république implantée au milieu de l'Europe monarchique ont pris un grand engagement. Nous avons brûlé nos vaisseaux, il n'est plus permis de regarder en arrière. Quoi qu'il en soit, les uns veulent me pousser en avant pour me compromettre, les autres me flattent en disant que je dois m'emparer du pouvoir, ils m'en

offrent tous les moyens; il n'y aurait rien de plus simple, j'en conviens, si j'avais la perfidie d'une pareille ambition : je n'ai pas fait le 18 Fructidor pour me faire dictateur, mais pour rester citoyen français. Ce simple et noble titre me suffit dès aujourd'hui, et suffira à mon existence le jour où je pourrai me retirer des affaires, sans risquer la solidarité que tant d'autres ont contractée avec moi dans la Révolution. En attendant, j'ai le droit de rire de toutes les prévenances qu'on adresse à mon ambition, comme des injustices qui veulent tourmenter ma position actuelle : déjà, quand le nouveau Directoire n'a pas encore un mois de rénovation, on veut semer la discorde entre les Cinq. On m'insinue que le nouveau Directeur Merlin veut me perdre, dans le moment où il me fait toutes les protestations les plus affectueuses. Rewbell et La Revellière m'en voudraient aussi beaucoup, suivant certains rapporteurs. « Eh! de quoi pourraient-ils m'en vouloir? demandai-je : ne sont-ils pas des patriotes et des hommes d'honneur? N'avons-nous pas été dans le cas de nous connaître à fond et de nous juger définitivement les uns et les autres en ces jours difficiles? »

Bonaparte pourrait bien n'être pas étranger à ces insinuations qui ont pour but de recommencer à diviser le Directoire : je puis le croire ainsi par la nature des compliments qu'il me fait faire de divers côtés sur l'estime et l'amitié qu'il me porte, et surtout la manière dont il veut isoler mes collègues de ses démonstrations, qu'il a l'air de réserver à moi seul. Ce n'est pas la première fois que j'ai pu entrevoir, ce n'est malheureusement pas la dernière où je pourrai reconnaître ce caractère toujours double qui nous a été signalé par Joseph Bonaparte, lorsqu'il disait de Napoléon, dont il était l'aîné : « Mon frère est sans doute un grand militaire, mais ce qu'il est encore au-dessus de général, c'est un grand machiniste, machinateur; c'est ce que les Italiens appellent dans leur langue *macchinatore*. »

Ainsi, pendant que Bonaparte m'adresse des compliments et me fait faire ces perfides coquetteries par ses divers agents, j'apprends que d'autres côtés il a tenu sur moi un langage fort différent. Il s'exprime avec peu de mesure sur les nouveaux Directeurs, glose fréquemment sur Rewbell, disant qu'il diplomatise. Pour me prouver sa confiance particulière, Bonaparte me fait dire qu'il voudrait que je lui adressasse tous les jours comme une espèce de procès-verbal des négociations qui peuvent être traitées à Paris. Je lui réponds, non sans ironie, que je suis très sensible à cette marque de confiance, puisqu'il veut bien tout voir par mes yeux, mais que mon temps et le respect de mes fonctions ne me permettent pas de me livrer à cette sorte de travail.

Bonaparte nous mande qu'il peut dès aujourd'hui acheter Malte, moyennant six cent mille francs. Il lui sera répondu que le Directoire accepte.

CHAPITRE III

Chénier et les cloches de Camille Jordan. — M. de la Chabeaussière. — Poésies de circonstance. — Marché sur les salines. — De la concurrence dans les marchés. — Opinion générale sur la loi des nobles. — Projets de Sieyès sur l'Italie. — Ratification conditionnelle du traité par le Portugal. — Attitude ferme du Directoire. — Bonaparte général en chef de l'armée d'Angleterre. — Misère de Fouché. — Portrait de sa femme et de son fils. — Fouché marchand de porcs. — Son procès avec Gérard. — Je les réconcilie. — Fouché fournisseur. — Il demande le salaire de ses services. — Mot de Danton sur le nouvel ordre de choses. — Fouché en altère le texte à son profit. — Intrigues financières de Fouché. — M. H.... — La Compagnie Dijon. — Rapport de Gibert Desmolières sur les exactions de cette compagnie. — H... accusé. — Ses négociations avec Fouché. — Le premier écu de Fouché. — Sa lettre en faveur de H.... — Énorme fortune de Talleyrand. — Traité avec l'empereur. — Délibération du corps législatif. — De nouveaux partis s'y forment. — Bonaparte président de la légation française à Rastatt. — Préparatifs du Congrès de Rastatt. — Ridicules allures du ministre Letourneux. — Probité de Lambrechts. — Déconsidération de Scherer. — Le philanthrope Duquesnoy. — Qu'est-ce qu'un philanthrope? — Position de M. de Lameth. — Moyen terme sur l'ostracisme de Sieyès. — Changera-t-on la Constitution de l'an III? — Mon cousin Lauraguais. — On m'offre le pouvoir souverain.

Si les royalistes gagnaient tous les jours du terrain, ils n'avaient pas dans la généralité des citoyens autant d'assentiment qu'ils l'espéraient. Ils étaient l'objet de beaucoup de mépris et d'ironie de tout ce qui avait quelques lumières et

des talents littéraires. Ce n'était pas seulement Chénier qui, selon ses opinions, se moquait des cloches de Camille Jordan; M. de la Chabeaussière et autres du même bord m'adressaient des vers en même temps que des renseignements contre les ennemis de l'ordre social républicain, qu'on avait le droit d'appeler royalistes, puisqu'ils attaquaient la République.

Au 18 Fructidor, comme à toutes les époques décisives de la Révolution, je fus dans le cas de reconnaître que là où est le pouvoir, et où il vient d'obtenir des succès sur ses ennemis, il ne manque pas d'être applaudi par tous. Après le siège de Toulon, après le 9 Thermidor, après le 13 Vendémiaire, j'avais reçu, soit en vers, soit en prose, tous les hommages de l'adulation. Je n'en reçus que davantage après le 18 Fructidor. Sans qu'aucun engagement de discrétion m'ait lié avec ceux dont je n'avais pas sollicité les compliments, je dois à mon caractère fort disposé à faire la part de la pauvre humanité dans beaucoup de circonstances, de ne pas même énoncer le nom des personnages. Je donnerai seulement un échantillon de leur savoir-faire en poésie.

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Enfin le grand coup est porté
Et votre pur patriotisme
Vient d'affermir la liberté
Sur les ruines du royalisme.

Nos vertueux législateurs,
Purgés de leurs perturbateurs,
Désormais d'une marche sûre
Vont faire triompher les mœurs,

Abattre cette race impure
De brigands et d'agioteurs,
Et cueillant la palme civique,
Faire fleurir la république
Et confondre ses détracteurs.

O! merveille! votre prudence
Réparant les maux de la France,
On n'a point vu le sang couler :
Le crime, réduit au silence
Sous le poids de votre puissance,
Pâlit et se voit accabler.

En tous lieux la publique joie
Renaît, éclate et se déploie
Par ce cri saint et répété :
Vive à jamais la liberté!

En même temps que M. de la Chabeaussière s'adressait ainsi au Directoire collectivement, il avait encore quelque flatterie en réserve pour moi seul : je ne dirai pas que son talent me parût fort élevé, on me répondrait qu'il ne pouvait l'être par le sujet; mais comme M. de la Chabeaussière passait plutôt pour être du parti qui nous était opposé, si tant est qu'un poète soit quelque chose en fait d'opinion, je fis peut-être un peu plus d'attention à ses compliments qu'à d'autres, d'autant plus qu'ils expriment au moins quelques-uns de ces sentiments de paix et d'union que le triomphe bien entendu pouvait certainement ramener.

Air : *Avec les jeux dans le village.*

Ni royauté ni dictature;
De bonnes lois; point de partis;
La République auguste et pure :
Notre bonheur est à ce prix!
Français, vous n'êtes qu'à l'aurore
Des beaux jours qui vont luire sur vous :
La force les a fait éclore,
L'union doit les rendre doux. (*Bis.*)

Le plus beau ciel a ses nuages,
Le plus beau peuple eut ses erreurs :
Comme on voit passer les orages,
De même cessent les horreurs.

La vertu reprend son empire;
Il est temps d'oublier nos maux :
Car les venger.... Ah! rien n'est pire!
C'est encore creuser des tombeaux. (*Bis.*)

Quand pour chefs nous avons des pères,
L'autorité ne pèse pas :
Les lois nous deviennent plus chères,
Et nos devoirs ont des appas.
Un gouvernement sage et juste
Doit être notre point d'appui :
Pour comprimer tout acte injuste,
Rallions-nous auprès de lui. (*Bis.*)

ENVOI

O toi, dont l'active prudence
Désespère les factieux :
Barras, quel plaisir pour la France;
Le sort te conserve à nos vœux!
Tu charmes par ton air affable,
Sans perdre de ta dignité.
Quand on rend le pouvoir aimable,
On marche à l'immortalité!

6 Brumaire an VI. Ramel présente des dispositions relatives aux salines. Rewbell parle en faveur d'une compagnie dont les propositions sont avantageuses : je réclame la concurrence, et déclare rejeter désormais une fois pour toutes tout marché dont la concurrence ne sera pas la base. Le Directoire entier et le ministre des finances se rangent à mon opinion. Le marché est remis au ministre pour être communiqué aux diverses compagnies qui feraient des offres.

Le public est persuadé que la loi sur les nobles a été imaginée principalement contre Bonaparte et moi. Sieyès, qui a rêvé la chimère de donner à la France une Constitution de sa fabrique, ne pardonne point à la Constitution de l'an III d'avoir été préférée à la sienne; il pardonne moins encore aux magistrats qui ont eu l'audace d'accepter le dépôt de cette Constitution et de vouloir la mettre en activité : on

croit qu'il agit conséquemment à sa bile et à sa misanthropie ordinaire, en venant ici se ruer sur la classe des nobles; on croit qu'il attendait de la mesure proposée contre eux des désordres qui lui auraient permis de représenter sa Constitution comme moyen de salut. Ayant échoué en France, Sieyès voudrait se rabattre ou se venger sur l'Italie. On parle, ou il fait parler de l'envoyer dans ces contrées. Le moderne Solon y donnerait les lois qui n'ont pu être appréciées et qui ont été rejetées par la moderne Athènes.

Le Portugal n'a ratifié que conditionnellement le traité de paix : aussi son ambassadeur n'a-t-il pas osé présenter la prétendue ratification au Directoire. Il est décidé qu'on agira de suite hostilement contre cette puissance, si sa ratification n'est pas définitive et sans conditions.

Maintenant que les opérations de l'armée d'Italie sont consommées, il faut donner à son chef une activité qui suffise à son ambition. Sur ma proposition, Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Angleterre. Les ministres de la guerre et de la marine sont chargés de rassembler sur les côtes de l'Océan les troupes qui doivent composer cette armée.

On a vu dans le récit des préliminaires du 18 Fructidor, parmi les rapports de nos agents de police, ceux de Fouché, dont j'ai produit les échantillons. Dans cette circonstance comme dans tant d'autres, excepté lorsqu'il opérait à Nevers et à Lyon, Fouché n'avait été qu'une véritable mouche du coche. En l'an III il était encore dans une grande indigence, dans un grenier avec sa femme, l'ex-religieuse, femme d'un aussi mauvais naturel que lui, et que l'on appelait ironiquement *la femme vertueuse*, en raison de son horrible laideur. Rousse comme son mari, jusque dans ses sourcils et les cils, elle avait un enfant digne produit de ce couple hideux, non moins roux que les auteurs de ses jours, albinos véritable, mais qui n'en était pas, comme de raison, moins cher

à ses parents. Il était fort naturel qu'ils désirassent nourrir leur marcassin ; ils n'en avaient pas les moyens, quoi qu'on ait raconté de Mme Fouché, qui, d'après ce qu'on a vu précédemment, passait pour n'être pas revenue pauvre de Lyon, comme permettait de le croire cette crise qui avait eu lieu au sortir des faubourgs, où la voiture s'était brisée si malencontreusement [1]. Fouché, pour subvenir aux rigoureux besoins de son existence, de celle de sa louve et de son louveteau, avait eu l'idée de se faire marchand de porcs. Au moyen d'un certain procédé de nourriture, il croyait engraisser fort rapidement cette espèce d'animaux, et, après les avoir boursouflés pendant huit jours, les vendre un prix double de ce qu'il les aurait achetés. Mais pour acheter d'abord même une petite quantité de ces pourceaux, Fouché n'avait pas le premier sou. Ils lui furent fournis par l'un de nos anciens collègues, appelé Gérard. A peine les porcs achetés pour la société avaient-ils été mis à l'engrais, et au moment d'être vendus pour donner les premiers produits, que les associés Gérard et Fouché s'étaient disputés au partage. Gérard était le bailleur de fonds pour l'acquisition du troupeau : il avait dans cette qualité les droits de prélèvement sur les bénéfices. Fouché n'en voulait pas convenir, il prétendait avoir mis la première idée dans cette affaire : or, d'après lui, la première idée était celle de l'homme de génie, l'autre n'était que secondaire et subordonnée. Une altercation étant survenue entre les deux associés, ils m'en réfèrent comme à un juge de paix, honnête homme auquel, disaient-ils, ils s'en rapportent. C'était presque une charge de *langueyeur de porcs* qu'ils me conféraient, car cela était autrefois une charge, et je ne dirai pas la plus ignoble de la Cour, puisqu'elle donnait le titre de conseiller du Roi.

Je fus assez heureux pour mettre d'accord les contendants,

1. Voir tome I, p. 181.

et prévenir le scandale qu'aurait versé un pareil procès sur deux anciens membres de la Convention nationale.

Mais tous les arrangements d'une affaire aussi minime ne donnaient point la fortune à celui qui n'en avait aucune. Fouché, toujours dans la détresse, cherchant à faire flèche de tout bois, imaginant que depuis l'installation du Directoire, notamment à l'époque du 18 Fructidor, il avait rendu de grands services par la raison qu'il avait travaillé policiellement, réclamait un salaire. On aurait pu l'évaluer fort bas, même en lui faisant un décompte général des faits et gestes de toute sa vie. Dès le lendemain du 18 Fructidor, Fouché, sans attendre l'effet de sa réclamation, s'était mis à la tête des fournitures de vivres de l'armée d'Angleterre avec des individus aussi peu honorables que lui, mais qui prétendaient avoir aussi servi le 18 Fructidor; or, comme le 18 Fructidor était la victoire des patriotes, c'étaient les patriotes, disaient-ils, qui devaient en recueillir les fruits. Leurs raisonnements dans ce genre étaient à peu près ceux que Robespierre et Saint-Just avaient accusés et poursuivis avant le 9 Thermidor comme la morale relâchée des molinistes de la République, à laquelle ils voulaient substituer les rigueurs du jansénisme politique. Mais Saint-Just et Robespierre avaient succombé dans leur tentative trop hardie : il n'y avait plus de ces réformateurs inexorables qui inquiétassent la vie des patriotes qui voudraient faire fortune. Il était donc temps que les républicains s'emparassent des biens depuis trop longtemps possédés par les aristocrates. C'était la devise de Marat : *Ut redeat miseris abeat fortuna superbis*. Si les patriotes avaient su prendre cette position plus tôt, ils auraient été plus forts, et n'auraient point été humiliés autant qu'ils l'avaient été depuis les réactions des thermidoriens. Les hommes sont égaux; leurs droits dérivent de leurs besoins : et la nature ne leur a-t-elle pas donné les mêmes à tous? Mais il n'y a sur la terre qu'une portion

de bien : comme elle ne peut être répartie également, il faut qu'elle revienne incessamment au plus habile, au moins chacun à son tour. Or le tour des patriotes n'était-il pas arrivé? Fallait-il qu'ils continuassent dans l'imbécillité de laisser les bonnes choses au pouvoir des aristocrates? Danton l'avait dit, on devait en croire ce grand patriote : « C'est aux patriotes à manger désormais les ortolans ». Tel était le langage de Fouché et de ses amis.

Ces messieurs se trompaient, et ils altéraient le texte même du tribun moderne. Danton n'avait point dit, comme ils le lui prêtaient, que la Révolution voulait « que quelques-uns eussent le privilège de manger les ortolans à leur tour », il avait dit : « La Révolution est faite pour que tout le peuple soit mieux nourri et soit mieux vêtu ». Et quand Danton se servait du mot *peuple*, il entendait, non quelques individus se disant les patriotes par excellence, il entendait la généralité des citoyens, l'universalité des hommes jetés sur cette terre pour y apparaître et pour y vivre un moment, il entendait tout le monde. Un jour que David faisait un programme de fête patriotique, Danton lui avait effectivement dit dans son langage familier, pour être mieux compris : « Il faut que la fête soit mangeante »; mais ce qu'il avait dit plus positivement et sérieusement, c'était : « Il faut que désormais tout le monde mange et soit habillé ». Voilà le texte pur. Ceux dont je parle et à la tête desquels était Fouché, altéraient donc le texte et le principe; car ce n'était pas pour eux une application momentanée, dont ils voulussent seulement avoir l'initiative : ils voulaient une application exclusive, et ne pensaient nullement à une répartition possible aux autres, même par la suite. Cependant le mouvement était donné en faveur des patriotes, comme ils disaient. Le ministre Scherer, alors conservé depuis le 18 Fructidor malgré le cri public, cherchait à se défendre, et croyait ne pouvoir mieux faire pour se maintenir que de jeter quelques gâteaux dans la

gueule des cerbères. Fouché et compagnie, se présentant comme d'habiles « vivriers », avaient pris les devants, et, sans scrupule d'employer mon nom, dont je ne leur avais nullement permis de s'autoriser, ils allèrent trouver le ministre Scherer, lui demandèrent, au nom des patriotes de France et sous ma protection, la fourniture de l'armée d'Angleterre. Scherer la leur accorda, pour se donner la popularité qu'ils lui promettaient en échange de ses bontés.

Fouché n'eut pas plus tôt obtenu son rang dans cette haute faveur, qu'il trouva que sa part était trop mince, et, semant le trouble parmi ses partenaires, il parvint, par ses sourdes intrigues, à en faire éliminer plusieurs et à rester assez maître de l'affaire pour la vendre avec des bénéfices considérables. Cela ne lui suffisait pas. L'appétit vient en mangeant, et le marchand de pourceaux voulait faire le négoce en grand. Il entra en liaison avec tous les hommes d'argent qui passaient pour avoir le plus de dextérité. Aucun ne présentait cette qualité dans un degré supérieur à H... l'aîné. C'est de Fouché lui-même que, aux menaces près, qu'il croyait devoir garder pour son propre compte, je tiens les détails qu'on va lire.

H... était l'un de ces hommes d'affaires qui, n'ayant rien à perdre dans une révolution, avait, d'un coup d'œil habile, mesuré tout ce que ce genre de commotion sociale présente de chances aux spéculations de l'audace. Il était au premier rang de ceux qui s'étaient élancés sur les assignats, les approvisionnements et les fournitures, dans le tumulte politique qui avait suivi le 9 Thermidor. Les hommes de cette espèce, semblables à des loups, avaient, après le 13 Vendémiaire, suivi la fortune publique comme leur proie. Ils avaient passé des comités de la Convention chez les nouveaux ministres du Directoire et jusqu'au Luxembourg même. La décadence des assignats, leur conversion en mandats avait été l'occasion d'une combinaison incroyable. Elle avait con-

sisté non seulement à connaître la pensée du gouvernement sur les mandats, mais à lui inspirer celle qui allait anéantir cette monnaie, et la lui faisait abandonner, dans une combinaison dont les auteurs étaient les maîtres parce qu'ils l'étaient du salut de l'État. Étant parvenu à présenter et à faire accepter un traité ainsi basé sur toutes les duperies, H..., sous le nom de la Compagnie Dijon, avait fait une fortune énorme. La partie mystérieuse de cette affaire en avait été devinée et dépistée avant le 18 Fructidor par le député Gibert-Desmolières, qui avait, à ce sujet, fait plusieurs rapports distingués. Mais, ce député étant dans le parti contre-révolutionnaire, les meilleures choses qu'il pût dire étaient suspectes à cause de son opinion. Tandis que la question de la Compagnie Dijon était examinée à fond, le 18 Fructidor déporta Gibert-Desmolières et ses partenaires.

L'affaire de la Compagnie Dijon, étant laissée en suspens, fut renvoyée devant les tribunaux. C'était bien un genre de publicité, mais ce n'était pas celle d'une assemblée délibérante, entendue de la France entière et où beaucoup de raisons peuvent être énoncées qui sont étouffées dans l'enceinte même publique d'un tribunal. H... fut renvoyé devant le tribunal de Melun : c'était déjà une grande victoire pour lui. On connaît tous les sophismes que se font ordinairement les hommes qui ont pour système que toute la probité de ce monde consiste à éviter d'être pendu. Les uns, dans les petites choses, disent qu'il y en a qu'on peut dérober sans qu'elles soient précisément un vol, d'abord celles qui appartiennent à nos parents et à nos amis; d'autres portent leurs idées plus haut et disent que c'est aux gouvernements qu'il faut s'adresser pour mieux voler, parce que la nation en général est plus riche, et qu'ensuite, les gouvernements ayant peu de bonne foi et étant les plus forts, il y a innocence, il y a même quelque honneur à les attraper. Si l'on ne peut forcer les positions, le mieux est de les tourner,

disent les raisonneurs dont je parle, c'est surtout d'avoir des intelligences dans la place : ainsi corrompre, s'assurer, dans les administrations, des employés supérieurs et même secondaires, hommes beaucoup plus influents que les ministres eux-mêmes, puisque les ministres ne voient que par leurs yeux; ainsi s'assurer également, dans les tribunaux, des juges qu'on peut aborder et atteindre par toute sorte de moyens d'argent ou de plaisir; ne pas négliger même les greffiers et les garçons de bureau, personnages eux-mêmes très importants dans beaucoup de moments décisifs.

Pénétré de cette morale qu'il a mise en pratique avec un grand succès depuis et avant la Compagnie Dijon jusqu'au royaume de Westphalie et au canal de l'Ourcq inclusivement, H..., par une suite de succès, heureusement amené devant le tribunal de Melun, n'avait plus à rencontrer des adversaires aussi redoutables que les membres du Conseil des Cinq-Cents d'avant le 18 Fructidor; mais encore, quelque inférieurs que fussent les juges, fallait-il arriver à eux indispensablement et par les moyens familiers à H.... Celui-ci cherchant depuis quelque temps dans la société quelqu'un qui pût commencer la brèche et qui connût quelque juge du tribunal de Melun, Fouché, de son côté, voulant à tout prix rencontrer la fortune, cherchait tous les moyens et tous les individus qui pouvaient lui en procurer. Dans ce moment se présente à lui M. H..., à qui il serait plus juste de dire que Fouché fût présenté. Car il y avait alors entre ces deux hommes la distance de la fortune à la misère : cette dernière position était celle de Fouché. Tous les intervalles sont bientôt franchis quand on a besoin l'un de l'autre.

Il existait alors au tribunal de Melun un ex-oratorien, comme Fouché, l'un des ex-prêtres de cette époque les plus exercés à la ruse par suite des apprentissages qu'on en fait dans les congrégations. Cet individu a été jadis lié d'intrigues avec Fouché. Séparé seulement par les circonstances, ils

sont restés unis de cœur, s'étant bien promis jadis que le premier arrivant pousserait l'autre de toutes ses forces. H... ayant confié à Fouché qu'il avait besoin du tribunal de Melun et que s'il en était le maître il ferait les plus grands sacrifices, ou plutôt croirait n'en faire aucun en faisant la fortune d'un estimable patriote, Fouché s'écrie : « Je suis votre homme, et j'ai votre homme! »

Cent mille écus, dit-on, furent le prix de la négociation, bientôt couronnée de succès. Fouché, malgré ses antécédents de Lyon et de la Compagnie d'Angleterre, a dit que c'était là le premier argent qui eût commencé sa fortune. « Le premier écu, dit un grand publiciste, est quelquefois plus difficile à gagner que le dernier million. » Toujours est-il que ce furent les premiers deniers que Fouché mit en évidence, et dont il acheta dans le département de Seine-et-Marne une terre à laquelle il a fait depuis tant d'adjonctions, car son ambition dès lors avouée fut de devenir le plus grand propriétaire foncier et, depuis, le plus considérable seigneur terrien de France. Cette ambition n'a fait que s'accroître toujours sous tous les régimes qu'il a traversés et mystifiés depuis, lorsque surtout, mis par les événements en présence de la fortune colossale de Talleyrand, qu'il voyait, avec envie et rage, supérieure à la sienne, il s'écriait fréquemment : « Ce coquin de Talleyrand n'a-t-il pas soixante millions! » C'était lors de l'Empire et même dans les premiers temps que Talleyrand fut présumé avoir rassemblé cette fortune. Les calculs faits depuis les traités avec la Restauration et avec les alliés ont porté son chiffre à plus du triple.

On a remarqué, dans les notes que Fouché me fournissait comme agent de ma police avant le 18 Fructidor, que déjà les idées d'argent l'occupaient et le préoccupaient bien sérieusement, car un M. Walkiers qu'il me recommandait instamment au milieu de son bavardage n'était autre qu'un banquier de Bruxelles qui, déjà possesseur d'une grande fortune acquise

dans les affaires, l'avait encore augmentée par celles qui étaient survenues depuis la réunion de la Belgique à la France : il y avait alors, sur certains points de la nouvelle frontière, des affaires de contrebande extrêmement avantageuses, auxquelles Fouché s'était associé. Walkiers avait encore des recouvrements sur le gouvernement français, suite des fournitures faites aux armées. Fouché me parlait toujours des hommes d'argent qu'il me recommandait, comme d'excellents patriotes, comme de ses amis intimes. Quoiqu'il me parlât sous ce nom de M. H..., il ne paraît pas qu'il connût encore beaucoup ce patriote son ami, car il n'en savait pas même le nom pour le prononcer et l'orthographier, ainsi qu'on peut le voir dans la lettre suivante, que je recommande à mon éditeur de donner, avec celles de ce genre, dans leur plus grande exactitude.

Paris, 8 brumaire l'an VI.

Je t'ai parlé, mon ami, de l'affaire d'Hingrelot; le ministre des finances doit faire son rapport aujourd'hui au Directoire sur cet objet. Il me semble juste que le citoyen Hingrelot obtienne le sursis provisoire qu'il demande ; c'est le seul moyen qui lui reste pour mettre ordre à ses affaires et pour payer sur-le-champ ce qu'il reconnaît devoir au gouvernement. Tu m'obligeras, mon ami, de seconder le ministre des finances dans le désir qu'il a de faire rendre cette prompte justice.

Salut, estime et amitié.

FOUCHÉ.

Le corps législatif délibère et approuve le traité avec l'empereur que lui a soumis le Directoire. Nous aurions pu et dû sans doute exiger la suppression de quelques articles inconvenants envers un gouvernement républicain. Ils sont trouvés tels par Sieyès, Boulay de la Meurthe, Gay Vernon, Garnier. On nous rapporte à chaque instant des discours fort peu bienveillants de ces divers députés contre nous : Sieyès et Boulay, mécontents de l'insuccès de leur loi d'ostra- 10 au 16 Brumaire an VI.



cisme et m'en attribuant le rejet, s'en prennent particulièrement à moi. Ils disent aux uns que j'arrête la marche de la révolution du 18 Fructidor, aux autres que je suis un chef des anarchistes. On leur fait dire encore que Bonaparte et moi, nous avons acquis trop d'ascendant par la journée du 18 Fructidor, qu'il faut nous démonétiser : pourquoi pas nous exterminer?

De nouveaux partis se forment au corps législatif : les uns voudraient compléter promptement le nombre de ses membres, à cet effet exclure encore quinze de leurs collègues, afin d'être réduits à moins d'un tiers; d'autres veulent attendre l'époque constitutionnelle de germinal suivant. Le premier parti s'éloigne du gouvernement; ceux qui tiennent aux conspirateurs de Fructidor se bornent à l'observation.

Bonaparte est nommé président de la légation française au congrès d'empire qui doit s'ouvrir à Rastatt. Treilhard et Bonnier y sont envoyés comme ministres plénipotentiaires. Les représentants du gouvernement français séculariseront le plus d'États qu'ils pourront; ils insisteront pour que le Congrès ne soit composé que de délégués de la République, de l'empereur et du roi de Prusse. L'empire pourra donner pouvoir à l'empereur de députer auprès du Congrès; il est aussi convenu qu'on rendra au roi de Prusse ses possessions au delà du Rhin, s'il les réclame impérieusement. On lui fera pourtant connaître le danger d'occuper ces possessions.

Le ministre de l'intérieur, Letourneux, est l'un des personnages les plus ridicules et les plus inconvenants qu'on ait vus jamais arriver des départements. Ses prétentions de province égalent son incapacité; et son contentement de lui-même surpasse tout ce qu'on peut imaginer. C'est un Desmazures en chausses et en pourpoint. J'ai dit que nous devons ce trésor à Merlin, notre nouveau collègue, qui n'a cru pouvoir trouver rien d'assez médiocre pour être assez servile. C'est au même Merlin que nous avons dû l'éternel

secrétaire du Directoire, Lagarde. Le nouveau ministre de la justice, Lambrechts, est un honnête homme dans toute la latitude de l'expression.

Scherer connaît bien l'administration de la guerre, mais ses accointances avec le parti fructidorisé, la mésestime éclatante dont le général Hoche expirant l'a frappé, ont déconsidéré Scherer et donnent au Directoire, qui le maintient, une responsabilité de plus ajoutée à tant d'autres.

Il n'y a rien de tel pour faire ses affaires que de se présenter comme un philanthrope : c'est un métier qui a réussi dans notre époque à beaucoup de gens qui s'y sont exercés. M. Duquesnoy appartient à cette corporation habile d'hommes qui prétendent ne s'occuper que d'intérêt public, c'est-à-dire qui couvrent de ce prétexte leurs intérêts particuliers. Il est, de plus, protégé par François de Neufchâteau, qui le présente et lui fait accorder par le Directoire la régie des salines.

La conséquence des journées révolutionnaires est de dicter des lois qui ne sont pas moins révolutionnaires que les journées elles-mêmes. Les lois qui suivirent le 18 Fructidor furent sans doute fort larges : tous les ennemis déclarés de la France étaient dans son sein et avaient été au moment d'en être les maîtres. La révolution du 18 Fructidor ne voulait point les tuer, mais seulement les écarter : elle peut comprendre dans cette mesure beaucoup d'individus qu'un jugement spécial en aurait sauvés. MM. de Lameth, par exemple, dans toute leur vie politique depuis la Révolution, n'avaient rien de commun avec l'émigration, ils étaient même pour elle un objet d'horreur, ils ne se trompèrent point en pensant que je devais apprécier leur position : elle me fut présentée avec une noble sincérité par ces messieurs, notamment par M. Théodore Lameth : si je ne pus leur faire aussitôt rendre toute la justice qu'ils méritaient, je pouvais cependant adoucir leur sort.

La loi d'ostracisme de Sieyès rejetée, on a fini par le *mezzo termine* d'un décret qui assimile les ci-devant nobles aux étrangers pour l'exercice des droits politiques.

Après qu'une Constitution a été aussi malheureusement violée que l'a été la nôtre par le coup d'État du 18 Fructidor, c'était sans doute une question digne de l'examen le plus sérieux de savoir s'il y avait plus de sûreté à y rentrer purement et simplement que de s'occuper d'abord à en réparer les brèches, à fortifier ses parties faibles et à remplir les lacunes. L'occasion était sans doute donnée par la circonstance même de la dictature momentanée résultant du 18 Fructidor. C'est parce que j'avais le plus sincère désir de maintenir la Constitution de l'an III que j'aurais souhaité personnellement qu'on profitât du malheur même de notre triomphe pour suppléer à ce qui devait l'être dans la Constitution de l'an III. Quelques idées me furent alors offertes de divers côtés : la proposition même en fut repoussée par mes collègues, qui s'imaginaient que tout était sauvé parce qu'ils l'étaient eux-mêmes et qu'ils étaient maintenus en place. Mon cousin M. de Lauraguais, personnage très original, mais qui a eu souvent des idées assez avancées en philosophie et en liberté, m'apporta son tribut. Je range ses idées parmi celles qui ont mérité de n'être pas reléguées dans l'oubli, du moins en raison de la générosité des intentions de l'auteur. D'autres nous offraient des idées moins libérales que celles de mon cousin Lauraguais.

Tout en faisant le 18 Fructidor, parce que je le croyais indispensable au salut public, j'ai déjà reconnu ne pouvoir nier que ce fût un véritable coup d'État. La Constitution de l'an III n'ayant pas armé le Directoire du pouvoir de se défendre par la dissolution des Chambres, il n'avait pu agir qu'avec violence. S'il avait eu le pouvoir que la Charte donne au roi, le 18 Fructidor n'aurait été que l'ordonnance du 5 septembre; mais, n'ayant pu sortir d'embarras que par

une violation, il résultait de cette violation que le pacte de l'an III était réellement flétri et déconsidéré : pour nous reconsidérer, beaucoup de gens qui ne voyaient jamais que le pouvoir d'un seul comme remède à tout me conseillaient de m'emparer de l'autorité : plusieurs me l'offraient même dans des écrits. J'ai déjà exprimé le dégoût que me donnaient de pareilles offres; je ne crois pas avoir jamais à me défendre d'avoir aspiré au pouvoir suprême.

CHAPITRE IV

Divers plans de campagne. — Quelques grands talents militaires. — Projet de Scherer. — Bonaparte ne le suit pas. — Traité de Campo-Formio. — État de la Suisse. — Le tribun Ochs. — Changements dans les généraux en chef. — François correspondant de Louis XVIII. — L'expédition contre l'Angleterre est arrêtée. — Empressement de Beurnonville. — Proposition relative aux routes. — Projet de Constitution hollandaise rédigé par Daunou. — On le trouve trop aristocratique. — Mes relations amicales avec Jourdan. — Ses coquetteries à mon égard. — Ses projets sur l'Inde. — Son style. — Une lettre de Jourdan. — Mauvaise humeur de Bernadotte. — Il veut quitter l'armée d'Italie. — Lettre de Barthélemy datée de Cayenne. — Intrigues de Wiscovich et de Quirini. — Leur calomnie contre le Directoire est démasquée. — Deux lettres de Bonaparte. — Réflexions sur la campagne d'Italie. — Mort du roi de Prusse. — Arrestation de ses maîtresses. — Voyage de Bonaparte à Rastatt. — Il excède ses pouvoirs. — On l'approuve. — Le Portugal voudrait tardivement ratifier le traité refusé d'abord. — Effroi de la république de Berne. — Bonaparte vient à Paris. — Inquiétude de cette ville. — Déclarations de Casalti sur les projets des antifructidoriens. — Mesures prises par Bonaparte. — Clameurs contre moi. — Opinions manifestées par Bonaparte sur les hommes et les choses de Fructidor. — Ses relations avec Carnot. — Menées de Lavalette. — Triomphes préparés à Bonaparte. — Plaisante hyperbole du général Dufour. — Affront que fit Bonaparte au comte de Fersen lors du Congrès de Rastatt. — Déclaration de d'Antraigues au sujet du portefeuille. — Monstrueuse perfidie de Bonaparte. — Mes réflexions. — Je le défends au Directoire. — Bonaparte comédien. — Conversation avec Rewbell. — Bonaparte à Paris. — Mes ordres à Talleyrand pour sa réception. — Bonaparte présenté par Talleyrand. — L'oriflamme. — Flatterie

de Talleyrand à Bonaparte. — Sa réponse. — Mot profond usurpé par Talleyrand. — Mon discours à Bonaparte. — Lacune importante que je cherche à combler. — Souvenir de Hoche. — Modestie affectée de Bonaparte.

Au moment où les armées françaises viennent de conquérir de si grands résultats, je dois placer ici quelques réflexions sur les plans de campagne sur lesquels on a vu qu'elles avaient été dirigées.

Les plans de campagne donnés sous le nom du Directoire, comme tous ceux présentés depuis 1789 et à des époques bien antérieures, n'ont pas manqué d'offrir un aliment à la critique. Toutes les opérations doivent se coordonner, se lier et être confiées à chaque général en chef. Tout ordre devait leur être également communiqué. La conduite de Moreau appuie ces observations. Il devait se réunir à Jourdan pour attaquer l'ennemi. Le succès n'est pas douteux. La jonction n'eut pas lieu : on a attribué ce malheur à la rivalité du commandement. Le sacrifice eût honoré celui qui l'aurait fait. Les armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse eussent marché sur Ratisbonne. Bonaparte accuse Carnot d'avoir exercé son influence sur ce qu'il a appelé le plan contre-révolutionnaire. Il a motivé son accusation sur la position des armées : celles de Sambre-et-Meuse dans les environs de Coblentz, Dusseldorf, Wetzlar; celles du Rhin réunies dans le bassin de Kehl; l'armée autrichienne stationnée à Ludwigsburg, près Stuttgart, et à Willinghausen. On voit que l'armée ennemie se trouve entre les armées françaises, qu'elle fait tête à toutes deux, et qu'elle peut marcher contre l'une pour revenir ensuite contre l'autre. Lorsque les armées françaises envahiront l'Allemagne, les Autrichiens, conservant toujours leur même position, reculeront à proportion que les Français avanceront, et attendront le moment favorable pour fondre sur l'une et, l'autre des armées françaises, affaiblies

par la garde des places qu'elles laisseront derrière elles. Il suit de cet article de Bonaparte qu'il faut opérer la réunion des deux armées françaises sous un même général. D'après cette disposition particulière, l'armée française réunie marchera sur Ratisbonne en s'appuyant sur la Suisse. Lorsque Bonaparte sera informé de son arrivée à Ratisbonne, il battra l'ennemi, et les deux armées marcheront également sur Vienne pour abattre le trône des modernes Césars.

Le Directoire donnait bien quelques volontés générales sur les plans de campagne, mais il commençait par interroger les généraux et leur demander leurs idées : il y faisait des additions ou des suppressions, qu'il adressait aux généraux en chef. Les plans complets de campagne militaire avaient été constamment rédigés et soumis par les généraux en chef aux divers gouvernements. Les deux hommes les plus capables que j'aie vus pour préparer ce genre de travail, concevoir et rédiger des idées générales, ce sont Dubois-Crancé et Scherer, et, dans les généraux en chef, Hoche avant tout; en second, surtout Bonaparte, Dugommier, Jourdan, Moreau et Kléber.

Le ministre de la guerre, Scherer, adopte une grande partie des idées de Bonaparte dans un rapport au Directoire, le 30 fructidor an V. Il pense que les négociations d'Udine n'avaient pour but que d'obtenir un armistice pour se préparer à le rompre lorsque les armées autrichiennes seraient recrutées et pourvues de ce qui leur était nécessaire pour rentrer en campagne. Scherer, en militaire éclairé, établit qu'il est important de prévenir l'ennemi, en rompant l'armistice aussitôt que tous les approvisionnements, armements et recrutements seraient effectués. Il y ajoute un vaste plan détaillé des opérations militaires. C'est, suivant moi, ce qui a été présenté de mieux, de plus clair, de plus concis. C'est le travail d'un homme expérimenté dans l'administration de la guerre. Mais Bonaparte ne se souciait pas de recommencer des opérations qui eussent pu donner à ses rivaux l'occasion de conquérir une gloire égale à la sienne, et il avait signé sa paix de Campo-Formio. Marchons aux événements qui vont suivre cette paix.

Les Suisses désirent un gouvernement plus démocratique que

Du 6 au 28 Brumaire an VI.

celui qu'ils ont eu jusqu'ici. Le tribun de Bâle, M. Ochs, est à Paris; il y est venu sur le conseil de Bonaparte. Celui-ci nous fait la proposition de combiner une révolution en Suisse afin de priver par là nos ennemis d'un foyer de conspiration contre la République. Des troupes de l'armée d'Italie recevront une direction conforme à cette idée. Berthier est nommé général en chef de l'armée d'Italie. Desaix a le commandement provisoire de celle d'Angleterre, jusqu'à ce que la mission de Bonaparte comme négociateur à Rastatt soit terminée. L'un de nos plus médiocres généraux, brave homme d'ailleurs, Hatry, obtient l'armée de Mayence; il est chargé d'opérer les cessions réciproques. Augereau aura l'armée du Rhin. Bonaparte, qui nous l'a précédemment recommandé avec tant de faveur, veut maintenant que ce ne soit qu'un homme pétri d'orgueil, ignorant, brave encore, il y consent, mais le protecteur et la dupe de tous les intrigants. Joubert est envoyé en Hollande. Le général Moulins commandera la 17e division, en remplacement de Lemoine, que ses liaisons et ses propos ont rendu suspect.

On arrête le nommé François, appelé dans les conspirations Le Maître. Sa correspondance avec des agents de Louis XVIII a été interceptée; elle a entraîné l'arrestation de beaucoup d'autres.

L'expédition contre l'Angleterre, jusqu'alors projetée, est réellement arrêtée. Le ministre de la marine est chargé de diriger vers Brest la marine française ainsi que les vaisseaux espagnols; pour opérer, il faut de l'argent et d'habiles marins, que nous n'avons pas. Le ministre des finances est chargé de présenter ses vues pour un emprunt. Le charlatan Beurnonville, qui voudrait faire croire à son importance, mais qui ne révèle que sa nullité en voulant la dissimuler, dénonce des préparatifs faits par les Anglais pour brûler les flottes française, hollandaise et espagnole et effectuer une descente sur les côtes de France. Rewbell dit que cela n'est pas vrai.

Le Directoire veut faire une proclamation pour inviter les citoyens à contribuer aux frais de réparation des routes; je m'oppose à cette proposition, qui pourrrait, sans produire des résultats satisfaisants, donner la mesure d'un esprit public fort tiède : les peuples modernes, au point où ils sont arrivés, ne fournissent plus d'argent à l'administration sur des invitations et des proclamations, ils ont besoin d'obéir à des lois qui, en leur ordonnant de payer, leur permettent au moins de connaître l'emploi de ce qu'ils payent.

Daunou a rédigé un projet de Constitution pour la Hollande; ce projet nous est soumis; plusieurs articles, entre autres celui de l'éligibilité, sont jugés trop favorables à l'aristocratie.

Bonaparte est arrivé à Rastatt; il a l'honneur d'ouvrir les conférences du Congrès.

Le général Jourdan devenu député de la Haute-Vienne, depuis près de deux ans avait rempli ses devoirs en restant dans la ligne de ses opinions antérieures; et dans le temps où les opinions sont les premières occasions de rapprochement et presque le lien de la société, je pouvais le croire l'une des personnes liées avec moi. Je le recevais souvent avec tous les égards que me paraissait mériter non pas seulement le vainqueur de Fleurus, mais celui que je regardais comme un militaire citoyen. Le général Jourdan, que dès l'installation du Directoire j'avais soutenu contre Pichegru, me paraissait reconnaître mes procédés; il ne me l'exprimait pas seulement par des témoignages de gratitude et de respect, ce qui est fort naturel aux militaires à l'égard de l'autorité civile qui sait leur imposer par quelque dignité, il mettait même dans nos relations un peu plus de coquetterie qu'il n'appartient à son caractère généralement réservé et circonspect. Il m'envoyait même des produits de sa chasse, de pays même lointains, quand il s'y trouvait porté par ses commandements, n'ayant pas trouvé la même affection dans mes autres collègues du Directoire, particulièrement dans Carnot qui, avant le 18 Fructidor, voyait dans Jourdan un anarchiste déterminé. C'était à moi que Jourdan s'adressait toujours lorsqu'il voulait faire au Directoire quelque demande individuelle pour lui ou les siens, soit lorsqu'il avait à communiquer quelques idées politiques ou militaires. Ennuyé de son inaction depuis qu'il était au Conseil des Cinq-Cents, soit par suite de ces habitudes du commandement qui ne laissent pas sans étonnement et sans humeur la vie des militaires lorsqu'ils se trouvent sortir de leur sphère, et même orsqu'ils se trouvent membres d'une autorité collective, où e frottement des hommes les avertit qu'ils n'ont pas le droit 'une volonté absolue et qu'ils ne peuvent obtenir celle des utres que par l'ascendant du talent et de la vérité démontrée ar l'éloquence, le général Jourdan, sachant d'ailleurs que

je connaissais assez bien les affaires de l'Inde, où j'avais été plusieurs fois dans ma jeunesse, m'adresse un mémoire qui avait pour objet d'établir des relations entre la République et Tippo-Saëb, pour concerter les mesures et préparer les moyens de chasser les Anglais des Indes Orientales. En m'adressant ce mémoire, le général Jourdan me disait :

Paris, le 30 brumaire an VI de la République.

Le représentant du peuple Jourdan, de la Haute-Vienne, au citoyen Barras, membre du Directoire exécutif.

Je suis chargé, citoyen Directeur, de vous faire passer le mémoire que vous trouverez ci-joint, tendant à établir des relations entre la République et Tipoo-Sultan, pour concerter les mesures et préparer les moyens de chasser les Anglais des Indes Orientales. Je ne connais pas assez la situation de nos affaires dans les Indes pour me permettre des réflexions sur le mémoire que je vous remets. Je ne connais pas assez particulièrement son auteur pour le recommander au Directoire; mais il doit être connu de lui, puisqu'il a été le commandant de sa garde à cheval.

Je terminerai, citoyen Directeur, en vous *observant* que dans le cas où le Directoire exécutif se déciderait à ordonner une expédition un peu *conséquente* pour les Indes Orientales, je me chargerais volontiers du commandement en chef de cette expédition si le gouvernement voulait m'accorder sa confiance.

Salut et fraternité,

JOURDAN.

Si je cite textuellement cette lettre du général Jourdan où se trouvent deux fautes de style qui pourraient être le sujet de la critique de quelques puristes, ce n'est point par un sentiment pareil : je le jugerais aussi mesquin que malveillant. Il n'y a aucun déshonneur, pour les militaires comme pour la République qu'ils ont servie, à reconnaître que beaucoup d'entre eux et des plus distingués pouvaient au moment où ils ont pris les armes à l'aurore de la Révolution, ne pas savoir parfaitement la grammaire ni même l'orthographe. Bonaparte, qui avait été élevé à l'École mili

taire et formé aux mathématiques, destiné à un corps savant, n'était guère plus avancé que le commun d'entre eux. Ceux qui ont été dans le cas d'apercevoir dans ses écrits, comme dans son langage, ces lacunes d'éducation, n'ont pas voulu y faire attention, et ont voulu en faire honneur comme de tout à son génie, à cette supériorité qui lui faisait dédaigner de descendre aux petites choses.

Quant à moi, à qui une première éducation fort négligée aurait presque donné le droit de dire : « Je suis un gentilhomme et je ne sais pas lire », il ne m'appartient point d'accuser, dans des hommes honorables et honorés par leurs actions et leur patriotisme, des lacunes sans doute fort minimes pour le fond des choses, et surtout très promptement réparables avec un léger effort d'attention. Ainsi, loin de vouloir diriger contre les hommes illettrés de la Révolution et de la guerre quelque raillerie qui serait aussi injuste que déplacée, je dirai que c'est avec une satisfaction véritable que, regardant les correspondances des généraux qui ont le plus marqué depuis l'ouverture de la guerre, je trouve que, commençant par les fautes les plus grossières de l'orthographe comme de la langue, ils paraissent se corriger progressivement, et arrivent enfin à écrire avec correction, à exprimer leurs idées avec pureté et même élégance. Le seul des militaires qui n'ait pas eu besoin de cette éducation fut Pichegru, qui dès le premier jour était au niveau de toutes les connaissances nécessaires à son art, et qui, ayant de plus une très belle main, a toujours écrit avec autant de netteté de caractère que de pureté de style, sans ratures ni corrections, ses correspondances comme ses plans de campagne. Quant à ceux que la Révolution avait trouvés moins avancés, et à qui elle a commandé de se rendre dignes d'elle par les connaissances nécessaires pour tenir le rang social qu'elle leur donnait, et qui ont compris ce commandement pour mériter d'être à la tête de leurs semblables,

ces hommes-là, je le répète, je ne les en honore que davantage, et ils me paraissent avoir encore plus de droits à l'estime et à la considération publique. Je mets pour condition première de cette récompense qu'ils n'aient point oublié ni voulu oublier leur origine; qu'ils se la rappellent avec franchise et même avec orgueil; qu'ils soient surtout reconnaissants et respectueux envers cette noble Révolution qui, tirant, l'un de la charrue, l'autre de son comptoir, leur a mis l'épée à la main pour la défense de la patrie. Tandis que tant de mortels généreux ont obscurément péri, elle a donné à quelques-uns la fortune et la gloire, gloire immortelle sans doute, si le premier but de la Révolution eût été constamment suivi dans la guerre comme dans la politique : l'affranchissement du genre humain, et l'organisation de la liberté.

Les militaires, quand ils ne sont pas tout à fait dans la guerre active, ne peuvent se résigner à rester un moment tranquilles dans leur position. Après avoir regardé tout autour de lui et de nous, Bernadotte, reconnaissant qu'il n'y avait pour le moment rien à tenter qui répondît à ses vœux, avait été forcé, comme on l'a vu, de retourner à l'armée d'Italie; mais, de nouveau mécontent du général en chef, qui, trouvait-il, ne l'appréciait pas assez, il m'écrivit aussitôt de Trévise le 8 frimaire, me suppliant, pour toute preuve de la bienveillance qu'il avait à espérer de moi, que je lui obtinsse l'autorisation de quitter de suite l'armée d'Italie. Je présentai la demande. Cette mobilité fut jugée par plusieurs membres du Directoire comme la nouvelle expression d'une ambition trompée. Bernadotte, qui avait été l'élève militaire de Kléber à l'armée de Sambre-et-Meuse, en avait peut-être pris, sans le vouloir, les leçons d'indiscipline politique qui étaient déjà dans son caractère. Le Directoire crut ne devoir considérer pour le moment la demande que Bernadotte faisait de se retirer, que comme

le trait d'humeur d'un enfant ou comme la demande indirecte d'un autre emploi. Comme nous n'avions tous que de bonnes intentions pour Bernadotte, nous arrêtâmes de nous occuper de lui plus tard, et de le pourvoir d'une destination qui lui convînt davantage.

L'une des réflexions qu'il peut m'arriver de répéter plus d'une fois dans le cours de ces Mémoires, parce qu'elle m'a été plus d'une fois cruellement suggérée par les événements de la Révolution, c'est que ceux qui les commencent et qui en sont les chefs, n'en sont nullement les maîtres, comme ils le paraissent. Le mouvement donné, viennent les conséquences, et il est rarement possible de s'y opposer. Dans les premiers jours qui suivirent le 18 Fructidor, j'avais fait tous mes efforts pour sauver Barthélemy de la déportation : mais elle fut décrétée en loi; ainsi le Directoire lui-même, en supposant que j'eusse été l'arbitre de sa conduite, ne pouvait plus agir contre un décret prononcé par le corps législatif. Si Barthélemy ne peut connaître que mon impuissance et mes regrets, j'aime à retrouver dans un témoignage de sa main que son cœur a rendu justice au mien :

Cayenne, 2 frimaire an VI.

L'ex-Directeur Barthélemy au Directeur Barras.

Vous avez eu la bonté, avant mon départ de Paris, de me faire concevoir par mon frère quelque espérance que le Directoire me dispenserait du tourment de m'embarquer, et me permettrait de passer dans le nord de l'Europe. Je sais tout ce que votre bon cœur a tenté pour tenir votre promesse, j'ai l'honneur d'écrire aujourd'hui au Directoire exécutif. J'ose espérer, citoyen Directeur, de votre générosité si connue que vous voudrez bien appuyer ma sollicitation : j'invoque votre justice et votre sensibilité. J'en conserverai une sincère reconnaissance.

Les envoyés de la République de Gênes dénoncent les intrigues d'un nommé Wiscovich qui, se faisant fort de la Du 1er au 12 Frimaire an VI.



protection de Rewbell, qui ne le connaissait point et ne l'avait jamais vu, vendait son crédit à Quirini, l'envoyé de Venise. Celui-ci, à son tour, le vendait à la république, c'est-à-dire qu'il faisait accroire à son gouvernement tout ce qu'il lui plaisait d'inventer, suivant l'habitude des diplomates qui sollicitent toujours des fonds secrets pour corrompre les autres et qui croient devoir d'abord se corrompre eux-mêmes. Quirini demandait pour le Directoire des sommes considérables qu'il prétendait lui remettre; puis il se les appropriait et flétrissait le Directoire à son insu par les bruits répandus dans l'oreille de chacun sur l'usage qu'il aurait fait au profit de certains Directeurs des sommes conférées par son gouvernement. Les princes qui sont l'objet de pareilles duperies peuvent les ignorer longtemps, pendant que les fripons de la diplomatie jouissent de leurs larcins et rient de l'opprobre que la calomnie vaut à leurs victimes. Le Directoire en avait assez découvert, pour avoir le droit de faire arrêter les deux honnêtes diplomates. La fraude fut constatée par leurs interrogatoires séparés et leur mise en présence. Cette justice, par un reste d'égards, n'eut pas assez de publicité, et ce n'est que plusieurs années après, que j'ai appris qu'une calomnie aussi infâme et si positivement démentie n'avait point été détruite par cette conduite si nette du Directoire. Cette calomnie était le moyen de Quirini pour rendre ses comptes à ceux dont il avait trompé la confiance. Si Bonaparte a depuis aidé cette calomnie, comme toutes celles qui ont pu lui convenir pour nuire à ceux envers lesquels il avait des torts qu'il ne pouvait se pardonner, il a été d'autant plus calomniateur à plaisir dans cette affaire, qu'il a vu de plus près la netteté et la franchise du Directoire. Toutes les explications lui avaient été données naturellement afin qu'il poursuivît par lui-même au nom de l'honneur du gouvernement parce que la première dénonciation contre ces deux person nages nous était venue de lui, Bonaparte, ainsi que le prouv

une lettre de Bonaparte à moi écrite de Montebello avec les effigies de liberté qu'il mettait alors en tête de tous ses actes et de toutes ses correspondances. Les deux personnages dont il est ici question trafiquaient ainsi d'un crédit imaginaire.

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.

Barras,

J'ai nommé à Marseille le général Sahuguet, qui a de l'esprit de conduite et les talents nécessaires pour rétablir l'ordre.

Tout va bien en Italie. A l'instant j'apprends la nouvelle qu'une attaque d'apoplexie menace la vie du Pape. Dans peu de jours j'espère consolider les Républiques Cisalpine et Ligurienne définitivement.

Le citoyen Wiscovich, Vénitien de nation, qui est auprès de moi, se vend; c'est un mauvais sujet.

Il a offert pour 600 000 de faire faire un arrêté conforme aux vœux de Quirini.

Je te salue,

BONAPARTE.

Au quartier général de Milan, le 15 brumaire.

J'ai reçu différentes lettres de toi. J'ai vu avec peine le petit nuage, qui a passé si vite qu'il n'en faut plus parler.

Botot s'est bien conduit ici; il s'est très bien conduit à Paris, à ce qu'il me semble; je suis bien aise d'avoir de nouvelles occasions de l'estimer.

J'attends des nouvelles de Vienne, je me rendrai à Rastatt et de là j'espère venir à Paris. Je désirerais que Truguet commandât la marine de l'expédition d'Angleterre. Mais il faut de l'argent pour pouvoir l'entreprendre.

Je t'écrirai plus longuement une autre fois.

Je te salue,

BONAPARTE.

Voilà la guerre continentale terminée, le traité de Campo-Formio signé. En repassant ces deux années dernières, si laborieusement employées depuis l'installation du Directoire, on ne peut contester que l'armée d'Italie n'ait ajouté à la

gloire des armes de la République. Je suis loin de vouloir atténuer la part de décision, d'audace et d'exécution, plus encore que de conception (quoi qu'il en ait dit et qu'on en ait cru) qui revient à Bonaparte dans cette prodigieuse campagne. C'est la plus forte et la plus brillante encore, selon moi, de toutes celles qu'a jamais faites celui qui depuis en a fait tant d'autres. Mais lorsque nos adversaires ont cru se racheter de leur faiblesse, en proclamant que la campagne de l'armée d'Italie n'avait été qu'un brigandage, que son général en chef n'avait agi que comme un véritable brigand, je suis forcé de convenir qu'une partie de cette assertion ne peut être tout à fait niée. Du premier jour où Bonaparte dut entrer en Italie, il montra cette riche contrée à nos soldats comme à des vautours affamés; ils l'étaient réellement, dira-t-on, et ils avaient droit de l'être en raison de la pénurie des subsistances dont le gouvernement les avait laissé manquer. Cette position très malheureuse était sans doute en ce moment celle de l'armée d'Italie, mais n'était-elle pas aussi celle de toutes les armées de la République depuis le 9 Thermidor? et s'il est vrai que la guerre doive nourrir la guerre, les généraux des autres armées de la République n'ont-ils pas prouvé qu'on pouvait employer d'autres moyens que ceux qui furent exploités par Bonaparte? Pour prouver qu'il est possible, même au milieu de toutes les extrémités de la guerre, d'agir plus moralement que ne l'a fait Bonaparte, n'avons-nous pas à notre secours les exemples de notre première époque militaire? Ce n'est certainement pas l'espoir du pillage qui avait fait franchir le Rhin et conquérir la Hollande et la Belgique par nos armées de l'an II. Ce sont là les premières, les plus grandes et les plus solides victoires. Non seulement il ne vint pas à l'idée des chefs d'alors d'offrir de l'argent à leurs soldats, ils étaient d'avance trop certains d'en être repoussés avec horreur et livrés aux lois; mais dans ce système d'intérêt présenté à l'armée d'Italie par Bona-

parte, dans ce moment donné par lui à la cupidité, il y a dès lors de sa part une combinaison plus lointaine que celle d'obtenir la victoire : il y a un essai et une application préméditée du système de l'homme qui, pour subjuguer les républicains, a jugé qu'il fallait d'abord les avilir, et que pour disposer du genre humain il fallait pour ainsi dire le prendre par les parties honteuses.

Le roi de Prusse vient de mourir. Le ministre Talleyrand nous donne comme nouvelle importante que son successeur a fait arrêter les maîtresses du défunt, ainsi que plusieurs émigrés français. Fin de Brumaire an VI.

Le projet de prolonger le mandat des députés et de ne renouveler les autorités que tous les deux ou trois ans, par cinquième, acquiert des partisans.

Du moment que le traité de Campo-Formio fut signé, il était décidé que Bonaparte se rendrait à Rastatt. Il n'y avait rien de plus simple que de se mettre en route pour arriver : mais il fallait que celui qui ne s'occupait que de lui-même fît sa route d'avance, qu'il la fît connaître à tous les pays qu'il devait traverser, afin de s'y faire dresser des arcs de triomphe, et d'arranger ainsi ce qu'il appelait l'« étape de la gloire ». Des aides de camp et des officiers de l'état-major, qui n'étaient plus vêtus avec la simplicité des armées de la République, mais couverts de broderies et chargés de luxe, couraient à l'avance, répandant que sous deux jours allait arriver le grand Bonaparte; ils faisaient ces proclamations avec une telle assurance que c'était en quelque sorte commander le cérémonial à toutes les classes de la société et même aux fonctionnaires.

Usant déjà des droits de général en chef de l'armée d'Angleterre, que ne donnerait pas même le titre de généralissime, Bonaparte a pris à Chambéry un arrêté portant réquisition aux payeurs de six départements environnants de lui fournir trois millions pour les dépenses de trente-six mille

hommes de l'armée d'Italie rentrant dans l'intérieur et destinés contre l'Angleterre. Cet acte, tout à fait incorret, qu'un général n'a pas le droit de faire sans l'autorisation du gouvernement, est d'abord justement blâmé. Je demande aux ministres des finances et de la guerre s'ils ont les moyens de fournir sur-le-champ tout ou partie de cette somme. Les deux ministres répondent : « Pas un sol ». L'arrêté de Bonaparte est approuvé.

L'Espagne, épouvantée de l'approche des républicains qui marcheront contre le Portugal, a décidé cette dernière puissance à ratifier le traité qu'elle avait refusé. Le Directoire, sur la proposition de Rewbell, décide qu'il ne sera rien changé aux dispositions de son arrêté; il sera répondu verbalement à l'ambassadeur espagnol qu'on ne peut se réclamer d'un traité qui n'existe plus d'après le refus fait.

Berne a député des oligarques près le Directoire, qui les a renvoyés. L'exemple de la Valteline les effraie : ces messieurs voudraient éviter la révolution démocratique qui les menace.

Le Directoire décide que le général Bonaparte viendra à Paris.

Du 12 au 23 Frimaire an VI.

Paris n'est pas tranquille; des groupes de mécontents se forment; la journée de Fructidor, comme celles antérieures, n'a produit qu'une amélioration passagère; les ennemis de la patrie ont recouvré leur puissance, ils menacent de toutes parts. L'esprit public est incertain, on ne sait plus où l'on va, ni ce qu'on veut; chacun est effrayé; les royalistes se réunissent de nouveau : ils espèrent des divisions dans le corps législatif et dans le Directoire. L'Angleterre solde les agitateurs; chaque parti croit tirer avantage de sa position au corps législatif. On chuchote le prolongement des pouvoirs, le renouvellement seulement par cinquième des autorités; cette opinion acquiert de la faveur chez ceux qui sont désignés pour quitter les fonctions législatives. Les vrais

républicains sont inquiets; la résolution sur les nobles n'a rassuré personne. On parle de consulter les assemblées primaires sur cette violation de l'acte constitutionnel. Sieyès et Boulay de la Meurthe, qui voudraient encore revenir sur leur loi, prétendent qu'il ne lui a manqué que d'être plus complète, et l'on croit qu'il a été proposé de la reproduire avec extension.

Bonaparte, en passant par Genève pour se rendre à Rastatt, a reçu les déclarations suivantes d'un nommé Casalti, que « Carnot et Bornes sont passés à Genève; que Bontems les y a conduits; qu'ils ont eu des conférences avec le secrétaire de Wickham ainsi qu'avec des chefs des égorgeurs de Lyon; que de l'argent est donné pour faire assassiner Bonaparte et Barras; que Lestand, Flandrin et autres étaient chargés de cette mission. Casalti et un autre sont arrêtés. »

Il résulte de la lettre de Félix Desportes, agent de la République française à Genève, que toutes les mesures de rigueur contre les personnages qui paraissent intéressés dans la conspiration ont été prises par Bonaparte lui-même; quant à ce qui est de la recherche faite à Genève de la personne de Carnot, il est bien constant, d'après une lettre de Bonaparte lui-même à moi du 6 frimaire, où il me rend compte de son voyage, que c'est lui-même qui s'est occupé à Genève de la personne de Carnot; il dit dans la lettre que je rappelle, que le nommé Casalti est convenu avoir amené de Paris à Genève le représentant Bornes et un autre député appelé Charles, qui, d'après les renseignements qu'il en donne, paraît être Carnot. C'est encore lui, Bonaparte, qui, comme à son ordinaire, prenant tout sur lui dans cette circonstance, a fait mettre les scellés et arrêter les personnes.

En même temps que Bonaparte m'écrit d'un air toujours confiant et amical, il ne cesse, depuis le 18 Fructidor comme auparavant, d'écrire à d'autres en manifestant des

sentiments bien différents. Le bruit de se défaire des principaux défenseurs de la République est renouvelé. Sieyès conspire comme à son ordinaire, en parlant à peine, mais donnant son approbation à tout ce qui peut amener des troubles. Le parti de l'exagération recommence à colporter que si j'avais été républicain, je n'aurais point usurpé l'autorité en acceptant la place de Directeur; que la grande masse du peuple n'a pas consenti à cette Constitution de l'an III. Ce sont les gentillesses ordinaires du parti Babeuf, qui veut que tout fonctionnaire public soit un coupable envers l'égalité, et que cinq Directeurs ne soient pas moins que cinq scélérats, cinq tyrans.

La correspondance de Bonaparte après le 18 Fructidor donne lieu de penser qu'il croit avoir été étrangement abusé sur les hommes et sur les choses dans l'événement et les suites de la journée du 18 Fructidor. Quant aux choses, il semble que la Constitution soit détruite, et que le Directoire exécutif ne soit plus qu'un simulacre qui se dirige au gré d'un club de Jacobins, qui l'opprime, qui lui dicte ses lois et ses actes; ou que lui-même n'est plus qu'un véritable club qui ne songe qu'à révolutionner et à détruire, au lieu de faire prospérer l'État dont le gouvernement lui est confié. C'est assurément bien peu connaître les faits et les caractères des hommes qui composent le Directoire; mais en jetant en avant de pareilles calomnies, Bonaparte place-t-il d'avance les jalons qu'il doit suivre plus tard dans une marche encore plus hardie?

Quant aux hommes, on croirait maintenant que l'ex-Directeur Carnot eût été seul l'ami de la République et celui du général en particulier. Cependant les trois Directeurs qu'on a tant calomniés sont les seuls qui l'ont soutenu avec vigueur contre ses ennemis et en particulier contre Carnot : ils ont fait des efforts réitérés et infructueux pour faire effectuer le passage du Rhin un mois plus tôt qu'il ne l'a

été. Les trois Directeurs ont constamment répété que Bonaparte serait attaqué et écrasé par toutes les forces de l'empereur. Précédemment les trois Directeurs, contre l'avis de Carnot, ont forcé Moreau de défendre Kehl et le pont d'Huningue pour soulager l'armée d'Italie et soutenir la gloire de son général. Ce sont encore ces trois mêmes Directeurs qui ont emporté après de nombreuses discussions la ratification par le Directoire de tout ce que le général Bonaparte a fait en Italie, et spécialement ce qu'il a fait de Venise et de Gênes. Carnot était l'ami intime de ceux qui attaquaient alors Bonaparte à la tribune; il les avait chaque jour à dîner, prenait part à leurs conciliabules; il blâmait avec amertume les préliminaires de Leoben, il les trouvait au fond trop beaux encore pour la France, puisqu'il reprochait à ses collègues de vouloir opprimer la maison d'Autriche. Ce sont les trois Directeurs qui ont alors dit à Carnot, en face, que c'était à lui-même qu'on devait s'en prendre si les préliminaires de Leoben n'étaient pas plus avantageux; ils l'eussent été moins encore si, comme il le voulait, on eût abandonné Kehl et le pont d'Huningue et continué de retarder le passage du Rhin : il a été effectué un mois plus tôt encore que Carnot ne l'avait permis, et sans ce passage, Bonaparte, qui se trouvait seul aux prises avec l'Autriche, n'aurait eu d'autre appui que lui-même, au cœur de l'Allemagne. Enfin, après les plus longs efforts, les trois membres sont parvenus à lui envoyer cette grande dépêche qui donne à Bonaparte la glorieuse attribution de législateur du nord de l'Italie. Il n'est que trop vrai que toutes les propositions de Carnot tendaient à perdre tout à la fois Hoche et Bonaparte. Chaque jour, en sortant des séances du Directoire, il répétait à Revellière-Lépeaux que le ton des lettres de Bonaparte sur les Clichiens était effrayant; que cet homme n'était pas sûr; que c'était au moins un nouveau Dumouriez, etc. Ce sont les trois Directeurs qui défendaient constamment ces deux généraux atta-

qués dans le Directoire et dans les deux Conseils. Existait-il une jalousie de métier entre Carnot et Bonaparte? toujours savaient-ils très bien dissimuler leurs sentiments dans leur correspondance. Carnot, que j'ai le besoin de croire avoir été plutôt dupe que complice de Clichy, avait, sous prétexte de rapprochement et d'amélioration dans les institutions républicaines, décidé l'exclusion de quatre membres du Directoire. Le croyant peu sincère dans son apparente modestie, on l'avait flatté de parvenir à la présidence : mais comme il redoutait l'issue du projet dont on le berçait, il avait cru devoir s'appuyer de la puissance de Bonaparte. Tel a été certainement le fond des communications plus fréquentes qui eurent lieu entre ces deux personnages sur les événements qui menaçaient l'ordre public. Bonaparte, concevant pour son propre compte l'espoir d'arriver à l'autorité suprême, avait cru devoir s'assurer de Carnot : c'est à cet effet qu'il avait envoyé à Paris son aide de camp Lavalette, avec ordre d'observer tous les partis, et de se servir de l'influence de Carnot pour lui obtenir des intelligences avec Clichy. Lavalette, dont j'ai déjà fait connaître le double rôle bien conforme à la fausseté de son caractère, avait, d'après les instructions de son maître, rempli de son mieux la mission à deux faces de ne point quitter Carnot et les Clichiens, afin d'être toujours en mesure avec tout le monde, comme Bonaparte l'avait été au 13 Vendémiaire avec Menou et les sections de Paris. Mais, comme je l'ai déjà remarqué, quelque habile que soit trop souvent le perfide qui veut jouer tout le monde, il est difficile d'être, à soi seul, plus fin que tout le monde. Le Directoire, d'après ce qu'on a vu, n'était pas sans inquiétude sur la conduite de Lavalette avant le 18 Fructidor, mais, cette journée consommée, et la victoire nous étant demeurée, nous reçûmes de plusieurs côtés de nouveaux traits de lumière sur les intrigues de Lavalette, et il lui fut ordonné de quitter Paris et de retourner à l'armée d'Italie.

Il ne restait à l'agent découvert et, comme on dit en termes de police, à l'espion *brûlé*, qu'à obéir. Mais, forcé de quitter le théâtre de son agence, il avait été furieux de son mécompte, et il avait cru s'en venger en enflammant les dispositions de Bonaparte, déjà fort exaltées contre le Directoire, qu'il avait longtemps trompé et qui avait fini par le connaître. Ainsi, le même homme qui avait assisté aux préparatifs du 18 Fructidor et qui les avait attisés, se retournait contre sa précédente conduite, pour se venger de sa honte; il exploitait le caractère irritable de Bonaparte, dans un sens contraire à celui dans lequel il l'avait porté quelque temps auparavant; et ce Lavalette, qui renouait ainsi tous ces fils, était cependant un homme de la dernière médiocrité et hors de toute proportion pour entrer en ligne avec la capacité supérieure des Carnot et des Bonaparte; mais sa nullité avait, à l'égard de ces hommes éminents, l'ascendant que le flegmatique a sur le passionné dans toutes les rencontres de la vie ordinaire, et plus encore dans celles de la politique, où la passion est accélérée par l'instinct et le péril des circonstances qui ajoutent à l'imagination. Au moment où je rédige mes Mémoires, j'apprends, par un écrit distribué au nom de M. de Lavalette, qu'il se présente aujourd'hui comme candidat à la Chambre des Députés. Il croit pouvoir énoncer dans sa lettre qu'il a rendu des services, il prétend qu'il peut en rendre encore, et réclame comme un titre de plus en sa faveur l'aversion qu'il dit avoir eue en l'an V pour ce qu'il appelle le « funeste coup d'État de Fructidor ». M. de Lavalette se trompe beaucoup, dans sa profession de foi, sur ses sympathies ou ses antipathies : je crois assez démontré qu'il n'a jamais eu que celles de ses intérêts, et nullement de scrupule sur la nature des moyens. Toute l'histoire de ce Lavalette serait aussi pauvre que basse, si une femme d'un dévoûment héroïque ne fût venue au secours de l'ex-administrateur du Cabinet noir de Bonaparte!

Je suis revenu itérativement sur ces faits, non pour justifier le 18 Fructidor, sur lequel je me suis assez complètement exprimé en le reconnaissant comme coup d'État, mais pour le défendre au moins contre les imputations de son premier auteur, qui doit par la suite s'en porter le premier accusateur! Était-ce donc pour jouer doublement son jeu que Bonaparte m'écrivait précédemment, de l'armée d'Italie, que Botot s'était bien conduit près de lui en Italie, qu'il ne devait pas s'être moins bien conduit à Paris, et qu'il serait bien aise d'avoir de nouvelles occasions de l'estimer?

Poursuivant vers Rastatt sa route artificieusement préparée par tous les agents envoyés à l'avance, Bonaparte traversait la Suisse en souverain triomphateur. En passant à Bâle, il ne fut pas seulement harangué par le magistrat du pays, mais par le général Dufour, commandant d'Huningue. Cet officier français, qui s'était jusqu'alors signalé comme l'un de nos plus fiers républicains, dit à l'auguste voyageur, d'un ton d'énergumène : « Je ne connais point les formes du langage oratoire : je ne te comparerai ni aux Turenne ni aux Montecuculli, je dirai seulement : Bonaparte est le plus grand homme de l'univers ». En convenant, avec M. Dufour, qu'il possédait peu les formes du langage oratoire, on ne peut méconnaître que son discours fût extrêmement simple : où serait donc allé l'auteur d'une pareille hyperbole si, comme nous le regrettons avec lui, il eût connu les formes du langage oratoire?

L'apparence et même l'appareil des formes conjugales était l'un des artifices employés par Bonaparte pour imposer au vulgaire. Il était donc accompagné de sa femme, à qui il faisait déjà partager comme une souveraine les hommages qu'il se faisait rendre partout : arrivant à Rasttat le 27 novembre, le couple auguste crut peut-être avoir beaucoup de modestie en n'occupant qu'une des ailes du château. C'était bien la République qui avait gagné les grandes batailles qui

amenaient la paix : Bonaparte crut donc devoir encore l'invoquer dans cette circonstance, pour se grandir au milieu du Congrès des envoyés des rois. S'il n'eût été que hautain, cela ne lui aurait pas suffi pour frapper comme il le voulait les esprits : il fallait qu'il franchît toute mesure. Après avoir affecté froideur et dédain à l'égard de tous les diplomates allemands qui l'environnaient, il ne leur parla plus que de l'air de l'indignation et la menace à la bouche. Il voulut non pas s'excuser, mais s'honorer envers son gouvernement, en faisant parade de toutes ses violences. La Suède avait envoyé des plénipotentiaires au Congrès, comme garants du traité de Westphalie. La députation était présidée par le comte de Fersen, célèbre par ses relations à la Cour de Louis XVI, qu'on avait même données comme personnelles à la reine Marie-Antoinette. Lorsque ce ministre se présenta à la tête de la légation suédoise, Bonaparte lui demanda d'un air sévère quel était en ce moment l'ambassadeur de Suède à Paris. Sur la réponse embarrassée du comte de Fersen, Bonaparte ajouta avec colère qu'il était étonnant que la Suède oubliât ses anciennes relations d'amitié avec la France; qu'il était difficile d'expliquer la conduite de la cour de Stockholm; qu'elle semblait avoir pris à tâche d'envoyer en toute occasion, soit à Paris, soit auprès des plénipotentiaires français, des personnes essentiellement désagréables à tout citoyen français. Le roi de Suède ne serait-il pas en droit de recevoir avec indifférence un ambassadeur français qui aurait cherché à soulever le peuple de Stockholm? ou, réciproquement, la République française pouvait-elle souffrir que des hommes trop connus par leurs liaisons avec l'ancienne Cour de France vinssent narguer les ministres du premier peuple de la terre? Le comte de Fersen ne s'attendait point à un pareil accueil. Stupéfait de l'affront, il se retira, croyant sortir habilement, en disant qu'il ferait part à sa Cour et, comme disent ces messieurs, « au roi son

maître » de ce qu'il venait d'entendre. En nous donnant lui-même connaissance de cet esclandre, Bonaparte ajoutait encore à son insolence par un récit jactancieux : c'était, disait-il, la République française qu'il avait voulu faire respecter; il avait voulu donner une leçon à un courtisan de Louis XVI et à l'amant de Marie-Antoinette. Il s'était fait, disait-il, conventionnel, régicide, il en réclamait l'honneur.

A peine, au surplus, Bonaparte a-t-il constaté sa présence à Rastatt, où il se trouve le premier plénipotentiaire, qu'il n'y peut plus tenir : il a deux collègues d'ambassade, et là il se croit en souffrance. Il nous demande de venir à Paris pour nous rendre compte de toutes les choses importantes qui se sont passées depuis deux ans, et qu'il n'a pu nous faire connaître ni par écrit, ni par intermédiaire. D'ailleurs, après la terminaison de la guerre, il ne croit pas avoir besoin de congé, et il va se mettre en route pour Paris. Le Directoire croit éluder la difficulté en éludant la question : il arrête que le général Bonaparte se rendra à Paris.

Les intrigues de Bonaparte en Italie, sur la route de Rastatt, partout enfin où il avait résidé ou passé, tout cela nous donnait beaucoup à penser, lorsque nous recevons par la voie de l'Allemagne une déclaration, parue à la date du mois de septembre précédent, qui dément tout ce que Bonaparte nous avait envoyé précédemment sous le nom de portefeuille de d'Antraigues, où se trouvait notamment la fameuse conversation supposée avec Pichegru et Montgaillard. Nous avions bien, dans le premier moment, fait la réflexion que toute cette découverte paraissait avoir pour but de perdre Pichegru personnellement; qu'ensuite la pièce donnée comme fondement de toute cette affaire était bien signée de d'Antraigues, suivant ce que déclarait Berthier, qui en avait envoyé une copie conforme; mais que cependant rien ne prouvait que ce fût là une pièce écrite par d'Antraigues lui-même; parce que, n'étant réellement l'écriture que d'un des commis

de l'état-major de Berthier, elle n'avait pas d'autre authenticité que la signature de cet officier général, qui ne la donnait encore que pour copie conforme de la pièce originale. Où se trouvait cette pièce originale? et quel était le caractère de Berthier dans la dépendance abjecte où il se trouvait placé à l'égard de Bonaparte? Était-ce autre chose qu'une griffe dans la main du maître? Quel est notre étonnement lorsque, après toutes ces réflexions et les inquiétudes qui nous étaient déjà survenues sur cet article, nous recevons une pièce de M. d'Antraigues où il déclare que jamais il n'a pensé à faire intervenir les personnes accusées dans sa prétendue déclaration par Bonaparte lui seul; que Bonaparte s'est atrocement servi de son nom pour commettre le plus hideux des crimes. Voulant donner plus d'apparence de réalité à son odieuse invention, Bonaparte, à l'époque de la prétendue saisie du prétendu portefeuille contenant les prétendues pièces, avait répondu qu'il allait faire fusiller d'Antraigues : c'est alors que notre ancien collègue de la Convention nationale, Briéval, compatriote de d'Antraigues, avait sollicité mon intervention pour le sauver. Mme d'Antraigues était accourue à Paris, se jetant à mes genoux et implorant ma protection. Je crus que le caractère diplomatique reconnu à d'Antraigues devait le préserver de l'exécution que Bonaparte allait consommer, et je fus chargé par le Directoire de lui ordonner de le mettre en liberté. Il fut dans une grande hésitation s'il obéirait à l'ordre positif du Directoire. Il avait peine à lâcher un prisonnier dont son instinct de tyran lui conseillait d'étouffer la voix que sa prévision lui annonçait devoir éclater un jour, comme elle éclatait en ce moment dans la déclaration qu'on va lire. Elle est tellement authentique que je croirais commettre une trahison envers l'histoire si je n'en donnais le texte original dans son intrégrité.

DÉCLARATION DU COMTE D'ANTRAIGUES.

Échappé de ma prison de Milan le 28 août, j'ai dès le 29 août envoyé à Paris et à un imprimeur hors de France ma déclaration, signée de moi, sur les projets de M. Bonaparte contre les Cinq-Cents, et nominativement M. Pichegru et les deux Directeurs.

Mais à présent les événements survenus le 4 septembre et les placards imprimés et affichés par l'ordre du parti dominant depuis cette époque, apprenant de quelles horribles calomnies on ose se servir pour poursuivre ceux qui ont succombé, et que, d'après ce que j'avais prévu, M. Bonaparte, comptant sur mon silence et ma mort lorsqu'elle serait devenue utile à ses plans, ose me faire entrer comme moyen de preuves directes contre ses ennemis, je dois à la vérité la déclaration suivante :

Je déclare que je soutiendrai non seulement jusqu'à la mort, ainsi que je l'ai soutenu de vive voix et par écrit à M. Bonaparte, étant dans les fers; mais que je ne perdrai ni un moment ni un moyen de détruire toutes les allégations du parti dominant contre leurs adversaires, à mesure qu'elles seront connues et qu'elles seront tirées des papiers trouvés dans mon portefeuille.

J'ai été arrêté le 21 mai à Trieste; on me força de remettre mes papiers.

Je remis un portefeuille très gros, qu'on cacheta devant moi avec mon sceau et celui du commandant de la division de Trieste (le général Bernadotte), en deux endroits. J'en conservai la clef dans ma poche, et ce portefeuille fut confié à M. Dars, officier de l'état-major de la 4e division, chargé de rester auprès de moi, sans perdre de vue ce portefeuille.

En arrivant à Milan, M. Dars porta ce portefeuille à M. Bonaparte, et je fus conduit au château de la citadelle.

En arrivant à Milan, j'envoyai à M. Bonaparte la lettre, écrite de Vérone le 26 mai, où je lui demandais mes papiers.

Le 31, je lui récrivis et je lui dis : « Je demande qu'on me rende mon portefeuille. Je n'imagine pas, malgré tout ce que j'éprouve, qu'on l'ouvre; et si on se permettait cette seconde violation, au moins ne se permettrait-on pas celle de l'ouvrir sans m'appeler. »

Malgré ma demande, jamais je n'ai été appelé à l'ouverture de mon portefeuille : jamais on ne m'a présenté les papiers qu'on y a pris.

Ces papiers étaient chez M. Bonaparte, qui, le 11 juin, remit à ma femme mon portefeuille, dont les sceaux étaient brisés et la serrure cassée.

Il joignit à ce portefeuille la note des objets qu'il avait retenus;

le dernier de ces objets était une *conversation avec M. le comte de Montgaillard.*

D'après les propos que m'avait tenus M. Bonaparte dans la nuit du 1er au 2 juin, d'après les propos tenus à ma femme, je vis clairement qu'il désirait m'attirer à son parti ou à ses projets, et m'engager à racheter ma liberté en lui servant de moyens d'inculper M. Pichegru et les députés des Cinq-Cents qui lui déplaisaient.

J'avais répondu à ses insinuations d'une manière si nette, si précise, que je croyais qu'il avait renoncé à ce plan de calomnie. Pourtant, voyant qu'il mettait cette prétendue conversation au rang des papiers qu'il gardait, je crus devoir à la vérité, quoi qu'il en pût arriver, de lui écrire, le 12 juin, ce que je lui avais dit déjà de vive voix.

Avant de citer cette lettre, je dois dire ce que c'était que ce papier. C'est un écrit à mi-marge, sur grand papier, de trente-trois pages écrites de ma main.

Sur la colonne en blanc est écrit souvent par des renvois : *contradictions*, *romans*, *mensonges*, *absurdités*. Cela avait trait à des faits cités dans cette conversation qui étaient absurdes et contradictoires.

Cet écrit n'était pas terminé, il s'en faut, mais je l'avais abandonné par les raisons que j'ai dites dans l'écrit que j'ai envoyé à Paris le 14 août, étant en prison, et que j'ai renouvelé le 29 août, le lendemain de mon évasion.

En décembre 1796, un aventurier nommé Boyer ou Boucher était venu chez moi, se disant le comte de Montgaillard, demandant vingt-cinq louis pour une prétendue lettre de change qu'il m'avait fait parvenir auparavant par une voie détournée et que je reconnus bien vite être une fausseté.

Ce prétendu comte de Montgaillard n'aurait pu me tromper sur son personnel (*sic*), si j'avais connu le vrai comte de Montgaillard, mais je ne l'avais jamais vu.

Ce monsieur prétendait que je devais lui procurer des fonds pour ses besoins, lui en faire fournir par les ministres des puissances, et pour m'engager à l'aider, il me fit l'histoire de ses négociations et de son importance. Il avait négocié avec l'empereur, Mgr l'archiduc Charles, Mgr le prince de Condé, les généraux Pichegru, Moreau et Bonaparte.

Il avait été le moyen pour les gagner et les amener au parti du Roi.

Il avait porté à M. Pichegru les propositions dont je ne peux me rappeler tout le détail, et à M. Bonaparte le brevet de la vice-royauté héréditaire de Corse, le brevet de duc et pair, le bâton de maréchal de France et le cordon bleu.

Le résultat de tout cela pourtant était qu'il n'avait pas un écu, et avait besoin de quelques louis.

Comme je savais qu'il avait raconté le même fait à plusieurs personnes à Venise, je voulus faire connaître et je pris le parti d'écrire ce qu'il me disait tant sur M. Pichegru que sur M. Bonaparte, et de marquer les variations perpétuelles dont il semait à tout moment ses prétendus récits.

J'étais occupé de cet objet, quand j'appris que ce prétendu comte de Montgaillard s'était enfui de Venise.

Je cessai alors ce roman. Voilà ce que j'expliquais à M. Bonaparte dans ma lettre du 12 juin, le priant de faire arrêter cet homme et de le faire conduire à Milan pour m'être confronté; je l'assurais qu'il y était sous le nom de Boyer ou Boucher.

M. Bonaparte, en recevant ma lettre du 12, dit à ma femme qu'on ne pouvait attacher aucun prix à de pareilles inepties, ni faire aucune démarche à ce sujet; que c'était un papier inutile, auquel on ne pouvait donner aucune suite.

Malgré cette réponse, ayant appris à connaître l'homme avec qui j'avais affaire, et à juger ce dont il était capable par ce que j'éprouvais, et par les offres qu'il m'avait faites, je crus devoir à la vérité de la faire connaître au péril de ma vie, et c'est ce que j'exécutai le 23 juin 1797.

Ce jour-là, j'écrivis à M. Boissy-d'Anglas pour qu'il demandât qu'on me dît de quoi j'étais accusé; et par ce même courrier j'envoyai à un imprimeur hors de France copie de l'état des papiers qui m'avaient été pris et copie de ma lettre écrite le 12 juin à M. Bonaparte à ce sujet.

Je remis ces lettres au nommé Angelo, alors à mon service, et je l'envoyai les porter à Bellinzona, après qu'il eut obtenu pour ce voyage un passeport de la municipalité de Milan, visé par le général Kilmaine.

Étant environné, outre une garde de dix hommes et un officier de planton, d'espions de tous les genres, il me fut impossible de dérober à M. Bonaparte le départ de mon courrier. Il le laissa se mettre en route, et le fit arrêter à la sortie de Côme : on lui saisit ses papiers, qui furent remis à Bonaparte.

Ce malheureux fut aussitôt enchaîné et jeté dans un cachot affreux à Côme, où il est resté dix-sept jours et un mois en prison, sans pouvoir obtenir de lui envoyer aucune espèce de secours.

Le 26 juin, ma femme se rendit chez M. Bonaparte. Il lui apprit l'arrestation du courrier et qu'il avait arrêté la lettre écrite aux Cinq-Cents et à mon imprimeur.

Et alors, sans aucune humanité, il se livra à des accès de rage et de fureur inouïs : il n'est aucune sorte d'injures qu'il ne proférât

contre moi, prétendant que je le menaçais, que j'écrivais sans sa permission; qu'il avait le pouvoir de me faire fusiller au moment même ; que cela serait déjà fait s'il le voulait ; que j'avais cherché à débaucher ses troupes, et il est à noter que de ma vie je n'ai connu un seul des individus qui les composent.

Enfin, ma femme lui répondant avec la plus extrême fermeté sur tous les points, et lui disant que puisque je ne pouvais écrire elle allait se rendre à Paris, il la mit aussitôt en état d'arrestation, c'est-à-dire qu'il lui déclara qu'elle serait arrêtée si elle sortait de Milan.

Depuis ce moment jamais je n'ai pu obtenir d'écrire une seule lettre, jamais je n'ai pu en recevoir, et il est impossible d'imaginer avec quel excès de rigueur on se saisit de tous mes moyens de correspondance. Enfin j'en trouvai un le 14 août, bien que l'effroi le plus profond régnât dans ce pays; et j'en profitai aussitôt, parce que je vis, par les gazettes et par les avis qu'on me donnait, que le projet qu'avait M. Bonaparte de faire de moi un moyen de détruire ses ennemis en me forçant au silence, commençait à se développer.

Averti encore plus précisément le 18 août, après lui avoir remis ma requête du 17, je vis que je devais tout tenter pour échapper et ne me pas laisser égorger ou détruire lorsque M. Bonaparte aurait exécuté son plan, auquel mon silence ou ma mort donnerait la certitude qu'il voudrait.

Tels furent les motifs de mon évasion du 28 août, et que je m'empressai de publier le 29 août.

Outre cela, je déclare qu'il n'est personne à qui j'aie pu parler à Milan, à qui je n'aie raconté ces faits de la manière que je les écris, et cela depuis le 12 juin jusqu'à mon évasion, le 28 août.

Si la terreur ne glace pas tous les cœurs, la vérité sortira un jour du sein de ceux à qui je l'ai développée avec un soin extrême, sans avoir jamais exigé d'aucun d'eux qu'il me gardât le secret.

Voilà les faits.

Maintenant il est aisé d'expliquer le motif de mon arrestation.

On préparait la perte du corps législatif, et on espérait trouver dans mes papiers des moyens d'établir la conjuration. Trompé à cet égard, M. Bonaparte, après avoir tenté de m'amener par tous les moyens possibles à servir ses vues, voyant que je ne craignais ni lui ni ses séductions, que je méprisais la mort ainsi que ses offres, prit un moyen plus profond : ce fut de m'empêcher de faire connaître la vérité, de se saisir de tous mes moyens de correspondance, de me laisser vivre parce que ma mort violente eût été nuisible : il eût fallu une procédure quelconque, et sûrement j'y aurais déclaré la vérité. Alors il prit le parti de prolonger ma capti-

vité et de se borner à empêcher que je ne pusse écrire à personne. Ma femme, qui savait comme moi tous les faits, et dont il connaissait le courage, fut mise en état d'arrestation.

Alors le plan était évident, et ceux qui m'en donnaient avis me les donnaient fidèles.

Le plan était, quand le parti des triumvirs aurait réussi, de me forcer, pour obtenir la vie et la liberté, à reconnaître comme vérités les calomnies dont mes prétendus papiers auraient servi de prétexte, et, si j'avais refusé, de me déporter à la Guyane.

Mais quand j'aurais eu l'infamie de racheter ma vie par une énorme bassesse, je n'en aurais pas été plus avancé, car je devais encore périr ou être déporté, de peur qu'étant libre, je ne désavouasse les calomnies dont je me serais souillé.

Voilà quel était le plan, dont je fus bien prévenu le 18 août.

Ceux qui entourent M. Bonaparte, témoins habituels de toutes ses perfidies, l'abhorrent; c'est de l'horreur qu'il inspire que naît la pitié en faveur de ceux qu'il persécute : c'est ce sentiment qui m'a sauvé. Qu'il ne cherche pas qui a pu le trahir; qu'il cherche s'il existe un être dont il ne soit le tyran et l'effroi, et qu'alors il voie combien d'issues a auprès de lui la vérité qu'il croit enchaîner.

Jamais de ma vie je n'ai vu, connu M. Pichegru; jamais je n'ai parlé, écrit, fait parler ou fait écrire à M. Pichegru.

De ma vie je n'ai vu ni connu aucun des Directeurs, aucun membre des Cinq-Cents ou des Anciens.

Je défie M. Bonaparte d'oser articuler le contraire, d'oser en former une accusation qu'on puisse discuter.

M. Bonaparte le sait bien, et il sait aussi que, moi vivant, je ne me tairai jamais sur ses calomnies. Il sait ce que vaut le chiffon absurde qu'il prétend contenir les crimes de Pichegru. Voilà pourquoi tous ces infortunés sont jugés sans examen, sans tribunaux, sans discussion : c'est qu'il n'existe pas un tribunal sur la terre, ressuscitât-on tous ceux de Robespierre, où les accusations énoncées supportassent un moment de discussion; tout y est fausseté, calomnie, absurdité.

Voilà pourquoi M. Bonaparte m'a refusé ce que sans cela son intérêt aurait été de m'accorder, de me faire assister à l'inventaire de mon portefeuille, pour en reconnaître les papiers et les paraphes. Sans cela, quelle authenticité peuvent-ils avoir? Sans cela, quel moyen de garantir qu'il n'y en introduise de faux; qu'il n'altère ceux qu'il a pris; qu'il n'efface et n'y interpose tout ce qui lui conviendra? Dès le 1er juin je l'avais requis de me faire assister à cet inventaire; les lois de son pays le lui ordonnaient, et il me l'a refusé; il a préféré briser les sceaux apposés à Trieste, et forcer la serrure pour y fouiller seul, parce qu'il savait bien que je n'étais

pas un homme à intimider, et que je saurais bien le forcer à constater l'état des pièces.

Mais enfin, si le roman de ma prétendue conversation avec le prétendu comte de Montgaillard forme une preuve suffisante pour déporter M. Pichegru, elle doit aussi former une preuve suffisante pour déporter M. Bonaparte.

En vertu de quelle étrange loi prend-on d'un témoignage ce qui plaît, et rejette-t-on tout ce qui, parti de la même source, déplaît à l'accusateur?

Si ce roman prouve que Pichegru voulait être connétable et ramener le roi à Paris, il prouve tout aussi clairement que M. Bonaparte voulait être vice-roi héréditaire de Corse, maréchal de France, duc et pair, cordon bleu.

Si ce dernier fait est faux, si l'absurdité de ce dernier fait est palpable, pourquoi l'absurdité se change-t-elle en conviction pour Pichegru?

Voilà pourquoi on n'a rien jugé, voilà pourquoi on imprime les extraits et non les pièces! voilà pourquoi on m'a refusé d'assister à l'inventaire pour en constater l'état et le fixer! C'est qu'il est plus aisé, même aux plus cruels tyrans, d'assassiner que de juger. Ainsi les prétendus Conseils, depuis le 4 septembre, assassinent, mais ne discutent pas. Et comment l'oseraient-ils? Il n'existe pas un être assez hardi pour oser offrir de pareilles accusations à la discussion : elle eût intimidé Barère et Saint-Just eux-mêmes, parce que, si l'atrocité ne les effrayait pas, l'absurdité les aurait intimidés : on veut bien se reconnaître pour un tyran, mais non pour un vil et lâche faussaire qui ose donner en preuves contre le corps législatif de sa patrie des pièces qui feraient mourir de honte le plus abject des hommes, s'il osait étayer le plus misérable procès de preuves aussi patemment absurdes.

Le ciel permet quelquefois de grandes calamités, mais il ne permet jamais le triomphe complet du crime.

A présent je comprends fort bien que tous les députés déportés, les Directeurs proscrits jugés sans discussion, sans être entendus, je comprends fort bien qu'un vaste tombeau reçoive leurs réclamations et leur dernier soupir.

Le même gouffre m'attendait aussi.

Mais si la scélératesse m'y fait un jour descendre (ce qui est très possible, car je connais les moyens de ces gens-là), au moins j'aurai rendu à la vérité l'hommage que je lui dois.

Je déclare avoir par écrit de quoi prouver tout ce que j'avance, et j'y travaillerai avec une opiniâtreté que rien ne pourra distraire.

Je l'ai dit le 29 août dans ma première déclaration, envoyée à Paris et à mon imprimeur à Neuchâtel : je n'aime ni le parti qui a

succombé, ni celui qui triomphe. Je n'en connais aucun dévoué à l'autorité légitime : mais le pire de tous pour l'Europe est celui qui vient de triompher, et je ne veux pas, dussé-je périr mille fois, servir de moyen à ces usurpateurs de consommer leurs effroyables complots.

Signé : Le comte d'ANTRAIGUES,
au service de Sa Majesté l'Empereur de Russie.

14 septembre 1797.

La lecture que nous fîmes de cette pièce en plein Directoire nous frappa tous d'un grand étonnement. La réflexion jeta, je l'avoue, dans mon esprit une grande perplexité, tant la fraude qui était révélée me paraissait ici évidente et hideuse. Il résultait des explications données par d'Antraigues que je me trouvais avoir coopéré injustement à la proscription de Pichegru; ce qui m'avait déterminé à me rendre l'adversaire de Pichegru, et ce qui m'avait donné ce rôle actif de résistance contre lui, peut-être même à mon insu, c'était son opposition au gouvernement, son obstination à l'attaquer, ou au moins à le menacer de l'attaquer; c'était l'appui qu'il donnait de son nom, militairement et civiquement honoré dans les guerres de la Révolution, aux ennemis implacables de notre Révolution. Tous les jours, avant le 18 Fructidor, on nous rapportait que Pichegru allait agir, qu'il avait fait la reconnaissance du matériel comme du personnel du Luxembourg, et avait dit : « Bah! ce n'est là qu'une redoute à emporter ».

Je réfléchissais bien encore que de tout ce qu'on avait dit des liaisons de Pichegru, de ses intelligences avec le prince de Condé, rien n'était réellement prouvé par aucune pièce, par celles mêmes d'aucun tiers autre que Fauche-Borel, homme dont l'assertion seule ne pouvait être considérée que comme une imposture effrontée, comme la combinaison de ces escrocs de comédie, dont tous les calculs reposent sur l'impossibilité où se trouvent les acteurs mis par eux

en scène de pouvoir jamais s'entretenir et s'expliquer; j'avais encore pour réfléchir, par devers moi, ce que plusieurs députés dignes de foi nous répétaient leur être arrivé, comme Thibaudeau l'a rapporté à l'égard de Pichegru; ils lui auraient demandé « s'il avait jamais eu aucune relation de quelque genre avec le prince de Condé », et il avait répondu : « Aucune, jamais aucune », avec silence et mépris pour ceux qui avaient pu lui faire une pareille question. Je me souvenais bien en même temps de ce précieux signalement donné par Joseph sur son frère : « Mon frère (Napoléon) est sans doute un grand général, il est encore plus grand machinateur ».

Mais malgré toutes ces réflexions et ces probabilités, je ne pouvais, quoique connaissant la souplesse et la fourberie inventive de Bonaparte, me résoudre à reconnaître que le capitaine de Toulon, le général du 13 Vendémiaire, fût capable d'une aussi monstrueuse machination; je m'obstinais à ne pas vouloir que ce fût un scélérat complet. J'accordais volontiers que ce pût être une espèce d'énergumène emporté par ses passions et son imagination. C'est là souvent la conséquence des cerveaux volcanisés qui semblent la proie d'une fièvre cérébrale perpétuelle. Le proverbe italien dit : *ogni talento matto*, « tout grand talent est un fou ». « J'ai vu Bonaparte naître en quelque sorte au siège de Toulon, dis-je à mes collègues : c'était une activité perpétuelle, enragée, c'était comme une hydrophobie de sommeil et de repos; je le comparais alors à Marat, avec qui je lui trouvais une grande ressemblance physique; c'était, comme Marat, un flot d'ébullition continuelle; cette vie de flamme est l'âme des grandes choses. Vous voyez que Bonaparte en a fait de très grandes depuis moins de deux ans en Italie: il a rencontré plus d'une fois de sérieuses contradictions : elles l'ont vivement irrité. Pichegru le précédait en gloire et avait l'air de le dédaigner. Il faisait plus, car il était le président

et le véritable général en chef d'un parti qui le trompait sans doute, mais avec lequel cependant il marchait contre la fortune de Bonaparte, puisqu'il s'agissait tous les jours de mettre lui, Hoche et nous en état d'accusation. Dans des circonstances aussi inquiétantes, Bonaparte a pu, sinon perdre la tête, au moins se la marteler fortement pour trouver un moyen de résister à ses ennemis et d'en triompher; ne pouvant se mesurer avec Pichegru en rase campagne, il a cru qu'il fallait employer la sape et la mine. Il a commencé son roman et il s'est peut-être après persuadé à lui-même que c'était une histoire : j'ai à cet égard des observations anciennes sur le caractère de Bonaparte; dans l'intervalle du 13 Vendémiaire au mois de ventôse où nous l'avons nommé au commandement de l'armée d'Italie, et où il s'est marié, il venait fréquemment chez moi; je le recevais avec grande familiarité. Il avait été longtemps taciturne, jusqu'au moment où il fut décidé qu'il concluait son mariage, et qu'il avait le commandement de l'armée d'Italie. A ce moment il fut comme saisi d'une joie folle, et chaque fois qu'après mon dîner il pouvait se croire un peu libre dans la société, il me demandait de faire fermer la porte pour jouer la comédie. Cette comédie, qui était toujours une improvisation véritable, dont on lui donnait quelquefois l'idée, il la dialoguait à l'instant, et lui seul faisait plusieurs rôles et les remplissait à la fois : il me demandait la permission d'ôter son habit, prenait des nappes, des serviettes, se faisait des costumes différents; et, se tapissant derrière des fauteuils, il en sortait tout à coup avec les déguisements les plus grotesques : peu facile pour le débit de ses improvisations, il prenait cependant tous les tons en lui, pour en varier les différentes scènes, et il y suffisait. Une autre fois c'étaient des contes à la manière de ceux de Boccace ou des épisodes de l'Arioste, qu'il commençait sans savoir, disait-il, ce qui allait suivre; cependant il suivait jusqu'au bout avec une abondance inta-

rissable; ce qui n'était pas moins comique et l'était peut-être plus que tout le reste, c'est que la chose même qu'il venait de créer en commençant à s'en moquer le premier, il finissait en disant sérieusement : « Savez-vous que cela est très vrai, c'est une histoire véritable ». Il paraissait disposé à se fâcher si l'on en doutait, et plus d'une fois il parla de la manière la plus impérieuse et même la plus grossière à ceux qui ne s'inclinaient point sérieusement devant sa véracité.

— Tout cela est fort bon en sortant de table et pour le café, me dit Rewbell, mais il ne faut pas transporter dans la politique des procédés aussi singuliers, surtout lorsqu'il s'agit de disposer de la vie et de l'honneur des autres. Si Bonaparte a joué la comédie en nous envoyant des pièces contre Pichegru, tirées d'un prétendu portefeuille de d'Antraigues qui aujourd'hui dément Bonaparte d'une manière aussi catégorique, comment pourrons-nous nous en rapporter à lui pour lui confier le commandement des armées de la République et la conduite de ses négociations? Je conviens que jusqu'à un certain point tous les hommes sont souvent autant de comédiens, sur le théâtre de la politique comme sur les autres théâtres; cependant il y a une certaine mesure qu'il n'est pas permis de passer sous peine de crime. »

Je réponds à Rewbell : « Si nous n'avions eu d'autre raison de faire le 18 Fructidor que les suggestions de Bonaparte et les pièces du prétendu portefeuille de d'Antraigues, dont il nous a envoyé de prétendues copies certifiées par Berthier, certainement aujourd'hui que nous recevons des traits de lumière aussi précieux, nous pourrions être au désespoir d'avoir subi des entraînements d'autant plus malheureux par leurs conséquences que l'innocence des victimes serait plus constante; mais le 18 Fructidor n'en était pas moins nécessaire et forcé, lors même que Bonaparte ne nous aurait pas

envoyé les matériaux fort suspects dont il s'agit. Seulement il aurait fallu faire d'autres détours, et prendre d'autres moyens pour atteindre les ennemis qui nous jugulaient, sans quoi nous périssions infailliblement, et la République avec nous. L'ambition et la passion de Bonaparte y ont sans doute joué leur rôle; tout sert en ménage : nous nous en sommes servis comme il s'est servi de nous; maintenant c'est à nous d'apprécier ce qui n'a pu l'être dans les premiers instants, de rectifier les erreurs que nous avons pu commettre, d'adoucir les douleurs, de réparer enfin tout ce qui n'est pas irréparable. En attendant, j'ai reçu de nouvelles lettres de Rastatt. Bonaparte ne trouve pas là une pâture suffisante pour lui; il n'y a pas, comme on dit trivialement, de quoi broyer pour une de ses dents creuses. Vous lui avez donné l'autorisation de venir à Paris, il ne va pas tarder à en user : le voilà qui arrive, il faut nous mettre en mesure de le recevoir convenablement. Si après tout ce qu'il a fait et qu'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher d'avoir été fait, il était possible de conserver à la République un de ses plus glorieux enfants, de profiter encore de ses immenses talents, de le rendre à la vérité, à l'honneur, par la satisfaction d'une ambition élevée, par le calcul d'un intérêt bien entendu, pourquoi n'emploierions-nous pas tous les moyens à cet égard? Ne nous reprocherions-nous pas de les avoir négligés? — Tu es président, me dit Rewbell, fais pour le mieux comme tu l'entendras; arrange la réception : nous nous en rapportons à toi. » Mes autres collègues adhèrent en me disant : « Nous serons avec vous, et puis nous le surveillerons tous ensemble ».

Bonaparte arrive donc à Paris : tous les partis sont attentifs, et tous attendent de lui quelque chose. Je fais venir Talleyrand, et lui dis : « Ce n'est point le ministre de la guerre qui nous présentera Bonaparte, et c'est à vous que je donne la préférence. Ce n'est point le général, c'est le

négociateur de la paix, c'est surtout le citoyen qu'il faut tâcher de louer et de trouver ici. Je vous le recommande sous ce rapport. Vous avez du tact : que vos compliments soient dans ce sens; mes collègues surtout sont vraiment effrayés, non sans quelque raison, de la gloire militaire : il ne faut pas l'éteindre, mais l'éclairer, la diriger. » Talleyrand me répondit avec un sourire qui veut être toujours fin et respectueusement ironique pour les militaires : « Je sais ce que c'est que les militaires, citoyen Directeur : je vais me recueillir sur les ordres que vous m'avez fait l'honneur de me donner; ils seront exécutés : je vous ai compris de reste, citoyen Directeur. »

La cérémonie eut lieu le 20 frimaire an VI (10 décembre 1797). Le ministre de la guerre ne pouvait y manquer, parce qu'il présentait ce jour-là les généraux Joubert et Andréossy qui portaient le drapeau donné par le Directoire à l'armée d'Italie. C'était une nouvelle oriflamme, non pas de toutes les armées, mais de celle d'Italie, dont les victoires étaient tracées en caractères d'or; mais ce fut Talleyrand qui, comme nous en étions convenus, présenta Bonaparte, le négociateur de Campo-Formio et le citoyen de la République française, avec toutes les précautions qu'il est dans son caractère de prendre, avec toutes ces ruses qu'il appelle du goût et qui n'en sont pas moins toujours de la ruse dans sa bouche. Talleyrand fit tous ses efforts pour observer tout ce que je lui avais recommandé, et en même temps caresser et enivrer Bonaparte : il parut vouloir rapporter quelque peu la gloire du général, non tout à fait à lui, mais à la Révolution, aux armées, à la grande nation. Il restait encore une assez belle part pour le général de la grande nation. Talleyrand, ne pouvant s'en tenir aux choses dont tout le monde avait loué Bonaparte, rendit hommage à son goût antique de la simplicité, à son amour pour les sciences abstraites, rappela ses lectures favorites, ce sublime Ossian avec lequel il

20 Frimaire an VI.



apprenait à se détacher de la terre. Talleyrand dit avec son air et son ton grave, sérieux et solennel, ce que plusieurs spectateurs ne purent entendre aussi sérieusement, qu' « il faudrait peut-être un jour solliciter Bonaparte pour l'arracher à sa studieuse retraite ».

Bonaparte parla ensuite, et son discours, brusque et saccadé à sa manière, présenta dans la première partie une esquisse des progrès de l'esprit humain dus à la philosophie et à la liberté et de toutes les espérances qu'il était permis de concevoir : il se garda d'y laisser entrer une seule fois le nom de la Révolution et finit en disant : « Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe deviendra libre ». Ceux qui avaient leurs regards fixés sur Bonaparte, et leurs oreilles tout entières à ses paroles, ne furent pas sans quelque inquiétude en entendant cette dernière phrase, ils y trouvèrent même une menace, plus qu'une promesse, et ils tremblèrent d'entrevoir le caractère d'un homme qui pensait déjà à usurper les droits de sa patrie sous le prétexte de lui donner les meilleures lois organiques : « Il y a là de l'avenir », faisait-on dire à Talleyrand, qui déjà prenait à son compte tous les mots de quelque portée, comme tout ce qui pouvait être à sa convenance.

Répondant à Bonaparte comme président du Directoire, je ne crus point devoir affecter la parcimonie des éloges : je les versai sans mesures, afin de me donner le droit et le moyen de louer davantage la Révolution, « cette sublime Révolution dont son génie nouveau était un glorieux produit ». Je tâchais ainsi de réparer la lacune importante et calculée de son discours, où il n'avait pas prononcé le nom de cette Révolution, de cette mère généreuse qui l'avait nourri, élevé, et qui l'avait fait enfin ce qu'il se trouvait être en ce moment. Voulant glorifier dans la même intention la conquête de l'Italie, je dis à Bonaparte : « Vous avez après dix-huit siècles vengé

la France de la fortune de César; il apporta dans nos champs l'asservissement et la destruction : vous avez porté dans son antique patrie la liberté et la vie ». Il était facile de comprendre ma pensée, lorsque j'avais l'air de le supposer de bonne foi dans tout ce qu'il venait de dire. C'est une politique qui n'est pas hors de la morale, que celle de prendre les fripons par leurs paroles, lorsqu'il y a probabilité et encore quelque espérance de pouvoir les en louer et les enchaîner à la justice et à la liberté. Ce qui me donna quelque confiance que ma parabole avait pu être comprise assez généralement, sans échapper à Bonaparte lui-même, c'est qu'une phrase où je pus dire naturellement que « le Directoire connaissait les ennemis de la liberté et les siens, qu'il écrasera toutes les ambitions », fut fort applaudie.

Je n'avais pu parler aussi longtemps de Bonaparte et à lui-même sans mentionner aussi quelques-uns de ceux qui ont bien aussi leur part de gloire dans la guerre de la Révolution, commencée et soutenue si glorieusement avant que Bonaparte apparût sur la scène. Mon cœur se reporta sur Hoche, et ce fut avec un attendrissement bien inattendu que je dis à part de mon discours écrit : « Pourquoi Hoche n'est-il point ici, pour voir, pour embrasser son ami! » Il était très vrai que Hoche avait été ami et même ami très généreux de Bonaparte; qu'il l'avait défendu avec chaleur, et non sans péril, l'année précédente; mais rien n'avait prouvé que Bonaparte, de son côté, fût l'ami de Hoche. Bonaparte n'avait jamais parlé de Hoche, pendant sa vie, qu'avec une espèce de jalousie et d'inquiétude, soit en raison de sa gloire antérieure à la sienne, soit en raison du sentiment qu'il savait lui avoir été porté par Mme de Beauharnais. Il savait que de tous les hommes qu'elle avait aimés (ce qui formait un certain nombre), Hoche était celui qu'elle avait le plus aimé. Ainsi, ce que je prononçai ici à la mémoire de Hoche, put ne pas plaire davantage à Bonaparte que ce que je dis à l'honneur

de la Révolution; mais la nation était encore là, et il ne pouvait se passer de son assentiment; il avait à la courtiser encore jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à ménager.

La cérémonie achevée, Bonaparte se retira pour retourner à sa maison de la rue Chantereine, où il allait encore donner quelques représentations bien préparées de sa modestie, de sa simplicité, de son dégoût pour toute ambition, et de son goût pour les sciences et les savants; il disait à ses familiers que ces hommages de réception étaient pour lui autant de supplices, il en serait bientôt délivré s'il était dans la disgrâce. Il prétendait que ces flagorneries s'appliquent à tout le monde, en changeant seulement dates, titres et noms. Est-il bien difficile de ne pas juger une pareille modestie, et de ne pas reconnaître déjà que ce qui lui déplaisait dans ces hommages sincères, c'est qu'ils étaient encore républicains, c'est qu'il fallait les partager, et qu'il ne pouvait pas encore se les faire rendre à lui seul?

CHAPITRE V

Mme de Staël et M. Necker. — Radiation de M. Necker de la liste des émigrés. — Les deux millions. — Variations politiques de Mme de Staël. — Bon mot à ce sujet. — Ses importunités auprès des Directeurs. — Talleyrand la déchire. — Elle reçoit l'ordre de quitter la France. — Ses plaintes. — Un tête-à-tête. — Elle m'envoie Benjamin Constant. — Sa tendresse pour lui. — Naissance d'une fille. — Une lettre de Benjamin Constant pour défendre son amie. — Préventions de Rewbell contre Mme de Staël et Benjamin Constant. — Mot de Chamfort sur l'amitié. — Je cherche à détromper Rewbell. — Les hommes pour qui l'argent est le but, et ceux pour qui il est le moyen. — Ressentiment de Rewbell. — Son opinion sur Talleyrand. — Servilité de celui-ci. — Kosciuszko et Mme de la Rochefoucauld. — Dilapidations de quelques ambassadeurs. — D'Araujo de Azevedo. — Jactance d'Augereau. — Il est dénoncé par Bonaparte. — On réduit son commandement. — Révolution des Cisalpins. — Emprunt de quatre-vingts millions. — Saisie générale des marchandises anglaises. — Projets contre l'Angleterre. — État de l'Europe. — Actes arbitraires. — Mesures que je propose. — On s'occupe de la Suisse. — Mauvais état du crédit. — Omission grave de la trésorerie. — François et ses trésors. — Agitation sur la rive droite du Rhin. — Le général Brune en observation. — Expédient de Bonaparte. — Cabarrus refusé comme ambassadeur d'Espagne. — Négociation avec l'Espagne au sujet des États de Parme. — Le général Duphot massacré à Rome. — Ordre à Berthier de marcher sur cette ville. — Terreurs vraies ou fausses de Bonaparte. — Il craint le poison. — Exigences mesquines par rapport à sa femme. — Il remplace Carnot à l'Institut

— Discussion avec La Revellière pour la préséance. — Il accepte Rastatt. — Il offre sa démission. — Rewbell le met au défi. — Excuses qu'il lui fait. — Réputation de fortune faite à Rewbell. — Mme Bonaparte veut lui donner Hortense. — Sa réponse. — Les aristocrates du café Carchy. — Disputes et duels. — Le 21 Janvier. — Grande discussion au Directoire sur l'invitation de Bonaparte à la cérémonie. — Talleyrand est chargé de l'affaire. — Changement dans les idées de Bonaparte au sujet du 21 Janvier. — Assistera-t-il à la fête? — Un terme moyen. — Tyrannie républicaine de Chénier. — Variation de Talleyrand. — Thibaudeau et le Mémorial de Sainte-Hélène. *— Bonaparte brouillé avec Augereau et Masséna. — Les nouveaux Cincinnatus. — Adresse pétitionnaire de Bernadotte. — Le sergent Belle-Jambe. — Mme d'A.... — Énergie républicaine de Bernadotte. — Ses projets de réforme. — Il demande sa retraite. — Les capitaines Gérard et Maison. — Le Directoire promet à Bernadotte le commandement des îles Ioniennes. — Correspondance de Bernadotte et de Bonaparte. — Ruses de Bonaparte pour enlever à Bernadotte l'armée d'Italie. — Il y réussit. — Bernadotte ambassadeur à Vienne. — Ressentiments réciproques. — Dévoûment de Bernadotte envers son ancien colonel. — M. d'A... exécuté. — Affaires générales de l'Europe. — Hambourg protégé par la France. — Mort de Dubayet à Constantinople. — Son éloge. — Augereau dénoncé. — Bonaparte veut l'envoyer en Turquie. — Diplomatie turque. — Augereau envoyé aux Pyrénées. — Opinions incohérentes de Bonaparte. — Ses réflexions curieuses sur le 18 Fructidor. — Calomnies des agitateurs contre les auteurs de cette journée. — Augereau se soumet. — Son patriotisme. — L'adjudant général Izard. — Projets contre l'Électeur palatin. — Puissance immense de Bonaparte. — Affaires de Suisse. — Berthier marche sur Rome. — Affaires d'Espagne. — La reine d'Espagne brouillée avec le Prince de la Paix. — L'ambassadeur Perrochelle chargé de les réconcilier. — Nouveaux sujets de division dans le Directoire. — Le ministre Sotin remplacé par Dondeau. — Grande colère de Merlin. — Opérations électorales. — Patriotes écartés. — Rapports de police. — Prise de Rome. — Nouveau gouvernement du Pape. — Ridicule jactance de Dondeau. — Conduite de Pérignon en Espagne. — Truguet sera-t-il ministre? — Pléville le Peley et sa jambe de bois. — Truguet ambassadeur en Espagne. — Mot de Talleyrand sur le 18 Fructidor. — Mouvements ambitieux qui se révèlent en Bonaparte. — Sa familiarité au Directoire. — Notre conduite à son égard. — Une scène chez moi. — Velléités de pouvoir absolu. — Mon récit à Mme de Staël. — Revue de l'armée d'Angleterre. — Retour de Bonaparte à Paris. — Ses projets contre l'Égypte. — Opposition qu'il rencontre. — Gigan-*

tesques promesses. — L'expédition d'Égypte est résolue. — Bonaparte la commande. — L'amiral Brueys. — Proposition de Merlin contre les citoyens Émery.

On a vu comme Benjamin Constant m'avait été présenté avec sa brochure en l'an IV, au début du Directoire, par Mme de Staël. Elle lui portait bien un intérêt alors fort tendre; il avait à peu près trente ans; mais, par suite de la tendresse quelconque qui les unissait, Benjamin devait aussi se trouver un moyen pour celle que, même dans ses affections les plus vives, je crois avoir toujours trouvée un peu Genevoise, c'est-à-dire calculatrice et ne perdant pas un moment de vue ses intérêts. Après avoir fait manœuvrer Benjamin Constant pour l'élévation de Talleyrand au ministère, Mme de Staël ne l'employa pas moins utilement pour obtenir la radiation de M. Necker de la liste des émigrés. Après que nous eûmes accordé cette radiation, fort juste sans doute, mais que beaucoup de résistance ne laissait pas sans difficultés, Mme de Staël, sans perdre de temps, et suivant la devise de César, « croyant n'avoir rien fait s'il lui restait à faire », Mme de Staël, me présentant au nom de son père mille tendres remercîments, m'en faisant adresser par monsieur son père lui-même, qui regrettait beaucoup que son grand âge ne lui permît pas de venir apporter et déposer sa reconnaissance à « mes pieds », Mme de Staël, le lendemain, me fit écrire par M. Necker, qui avait obtenu sa radiation, pour me parler aussitôt de sa fortune, du recouvrement de deux millions qu'il avait prêtés au roi en 1789, et qu'il croyait n'avoir prêtés qu'à la nation, ce qui la laissait effectivement débitrice envers lui, et chargeait conséquemment le Directoire du devoir d'acquitter la dette nationale des deux millions. Ce sont ces deux millions constamment refusés depuis par Bonaparte, et qu'il fut cependant au moment d'accorder dans les Cent-Jours, qui ont fini par l'être par Louis XVIII

quelque temps avant la mort de Mme de Staël : mais je ne devance point encore cette époque, qui doit être précédée de tant d'événements.

Mme de Staël, à la suite du 18 Fructidor, toute fière et forte de la coopération qu'elle avait eue à cette journée, avait voulu en diriger ou au moins en dominer les suites, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre : un jour, sévère plus que nous-mêmes, et révolutionnaire dans toute la rigueur du mot; le lendemain, douce et indulgente avec autant d'excès, suivant qu'elle était prise par ses affections, ce qui avait fait dire à ceux qui l'avaient vue au milieu de toutes ces variations, « qu'elle voulait la veille noyer ses ennemis pour se donner le plaisir de les repêcher le lendemain ». Qu'elle eût tort ou raison dans le fond de ses prétentions, leur fréquence avait fini par fatiguer plusieurs membres du Directoire. Ce mécontentement leur avait été inspiré, j'en conviens, et beaucoup par Talleyrand, envers qui Mme de Staël avait commis le crime de l'avoir fait ministre, et auparavant de lui avoir donné de l'argent. Pouvait-il après cela pardonner à Mme de Staël, même sa présence? Aussi avait-il toujours quelque chose de désobligeant contre elle à rapporter, lorsqu'il venait au Directoire : c'était de la part de Talleyrand, indépendamment de son ressentiment contre les bienfaits de Mme de Staël, une manière de faire sa cour à Rewbell, avec qui il voulait toujours se mettre bien par des holocaustes faits en son honneur, en commençant par celui de sa bienfaitrice.

La majorité du Directoire, s'imaginant que la conduite de Mme de Staël se rattachait toujours à quelque intrigue, lui fit donner l'ordre de quitter la France, en se référant, comme précédemment, à sa qualité d'étrangère : c'était là une des découvertes de Merlin; dans le cas de non-obéissance, Mme de Staël devait être inscrite sur la liste des émigrés. Suffoquée de l'idée de cette assimilation aux ennemis de la

patrie, Mme de Staël accourut chez moi, qu'elle appelait son protecteur, son père, n'osant, disait-elle, m'appeler son frère parce que cela paraîtrait peut-être un peu léger, puisque nous n'étions pas dans le pays des Guèbres, où les frères épousaient leurs sœurs; elle se jeta à mes genoux, me serrant déjà de toutes ses forces et disant vouloir les embrasser comme un autel des dieux sauveurs, que dans l'antiquité n'imploraient jamais en vain les suppliants. Elle était seule dans cette entrevue, et quand elle était seule ainsi, elle commençait toujours par en faire l'observation contre elle-même, se le reprochant comme une légèreté : « Une jeune femme ne devait réellement point venir avec autant d'abandon trouver un jeune Directeur, qui était bien autrement dangereux que tous les directeurs ecclésiastiques ». Cette plaisanterie était de Mme de Staël, et l'on ne croit pas que je la prisse autrement, ni que je lui prêtasse ce sérieux qu'on aurait pu croire sollicité par elle, dans la manière même dont elle en exprimait l'appréhension. Je répondis à Mme de Staël avec mon sang-froid ordinaire, dont j'ose répéter, à l'honneur de mon interlocutrice, que je ne me suis jamais écarté à son égard; cela ne l'empêcha pas, congédiée par moi avec tout le respect que je lui portais, de me dire : « Allons, je ne reviendrai plus seule ici : ou je viendrai avec Benjamin Constant, ou je vous l'enverrai ». Elle vint effectivement le lendemain avec Benjamin Constant comme avec un fidèle garde du corps auquel elle aurait fait sentir l'importance et l'urgence d'être accompagnée par un défenseur. Benjamin Constant me parut cependant rendre justice à la vérité des positions réciproques, que Mme de Staël avait un peu dénaturées à son égard, afin de monter d'autant plus son imagination, qui pouvait y être assez disposée à cette époque, où des preuves peu équivoques apparurent au public d'un sentiment très partagé, par la naissance d'une fille que Mme de Staël nomma Albertine, et dont la ressemblance des

traits, des cheveux, de tout enfin se montra au monde comme la frappante image de M. Benjamin Constant. M. Benjamin pouvait encore être sincèrement attaché à une femme dont la célébrité devançait celle qu'il désirait tant obtenir à son tour, et qu'il pouvait aider de celle de sa maîtresse. Toujours suis-je fondé à croire qu'avec les formes froides et glacées, qui pourraient être prises pour celles du calcul, Benjamin Constant ne manque pas d'une âme qui a pu être quelquefois de la partie dans ses liaisons d'amour et d'amitié; qu'il a été plutôt dupe que fripon. Témoin l'ingratitude affreuse dont il a été la malheureuse victime de la part de Talleyrand; et si, de tant de lettres confidentielles qui me furent alors adressées et que je n'ai point cru devoir livrer à l'impression, j'excepte celle que j'insère ici, c'est qu'elle me paraît une preuve de la vérité de sentiment et de l'émotion profonde que Benjamin Constant a portées dans ses relations d'amour et d'amitié.

Citoyens Directeurs,

Je dois à l'amitié, je dois à la justice, plus sainte encore, enfin je dois peut-être à la chose publique, que j'ai servie de tous mes efforts et que j'espère servir encore, de m'adresser avec respect au Directoire en faveur d'une personne indignement calomniée. Je ne crois pas faire un acte de courage; et si c'en était un, que pourrait-ce être qu'un motif de plus?

Permettez, citoyens Directeurs, qu'avant de plaider pour un autre, j'ose un instant parler de moi. Je sais de combien peu d'importance est un individu, mais dans cette circonstance ce que je suis peut seul faire juger ce que j'avance.

J'ai toujours méprisé les insinuations sourdes et les trames obscures de mes ennemis personnels; ma vie, mes actions, mes ouvrages, répondent; et si ces garants ne suffisaient pas, j'invoquerais parmi vous, citoyens Directeurs, et ceux des membres du Directoire que j'ai l'honneur de connaître personnellement, et qui ont eu le loisir de juger mes écrits et mes principes, et le président actuel du Directoire, avec qui j'ai partagé les dangers du 18 Fructidor. J'invoquerais parmi les députés les hommes qui ont le plus contribué à cette mémorable journée, et qui m'ont vu concourir à

leurs projets de toutes mes forces et les aider de tout mon zèle : j'invoquerais l'ombre de Hoche, de cet homme dont la présence ici ramena l'impulsion républicaine, et avec qui, le 8 Thermidor dernier, je jurai, moi quatrième, de mourir pour le gouvernement, ou de l'aider à terrasser les conspirateurs. J'invoquerais le général Chérin, qui vint continuer à Paris les plans salutaires de Hoche, et qui a vu dans toutes les circonstances mon ardeur et mon dévoûment. Je dirais que Chazal et moi fondâmes le Cercle constitutionnel, et que ce fut chez moi que cette réunion nécessaire prit enfin naissance. Je rappellerais l'époque à laquelle, seul entre tous les écrivains, j'attaquai les réacteurs, et je réclamerais la lecture de ces pages écrites sous la présidence de Carnot lorsque tout annonçait la contre-révolution, et dirigées contre des hommes tout-puissants qui avaient en main tous les moyens, les décrets et les assassinats, les lois et les calomnies.

Je ne prétends point, citoyens Directeurs, me faire un mérite d'avoir, dans ma résistance au royalisme, devancé bien des patriotes. Devenu Français par la récupération de mes droits, ne possédant que des propriétés nationales, ayant transporté en France toute ma fortune, et concentré dans la liberté toutes mes espérances, je ne faisais, en la défendant, que suivre le besoin de mon âme et les calculs de mon intérêt. Mais certes après tant de gages il serait bien pusillanime à moi de craindre la calomnie. Je suis fort de la vérité : je le suis de votre justice, citoyens Directeurs, je le suis enfin de cette indifférence pour la destinée, qui est le résultat de quelque philosophie dans l'esprit, de quelque fermeté dans les principes et de l'appréciation de la vie qui n'est tolérable qu'avec l'espoir de servir la liberté.

Je n'aurais donc opposé que le silence à tout ce qui me regarde, et je sais d'ailleurs, avec une profonde reconnaissance, que les tentatives de quelques ennemis contre moi ont rencontré dans les dépositaires de l'autorité l'indifférence qu'elles méritent; mais on attaque aujourd'hui un être plus faible, par conséquent plus sacré. J'accours à sa défense, et vous-mêmes, citoyens Directeurs, vous daignerez m'applaudir de ne pas abandonner une amie accusée, vous qui tous en différents temps avez mérité d'honorables proscriptions, et senti le prix de la fidélité d'un ami. Certes, lorsque l'un d'entre vous, citoyens Directeurs, mis, pour son courage, hors la loi par les ministres de Robespierre, ne conservait ses jours que grâce à l'amitié, qu'aurait-il dit si son ami l'eût abandonné? Lorsqu'un autre, proscrit pour ses talents et caché dans les retraites des Vosges, échappait avec peine aux échafauds dévastateurs de tous les genres de distinctions, qu'aurait-il dit si son hôte l'eût repoussé? Lorsqu'un troisième, destiné aux poignards par le décemvir qui

devinait le 9 Thermidor, méditait cette immortelle journée, qu'aurait-il éprouvé s'il se fût vu trahi par les siens? Lorsqu'un quatrième, pour prix de sa fermeté républicaine, dans un ministère périlleux, était destiné par les royalistes comme leur première victime, dénoncé du haut d'une tribune souillée, qu'aurait-il dit si les républicains avaient tremblé de prendre sa défense?

Je prends donc, citoyens Directeurs, celle de Mme de Staël; convaincu, depuis que je la connais, de la pureté de ses principes, je l'ai toujours défendue. J'ai tâché de faire éclater son innocence aux yeux du Directoire. Je me flattais d'y être parvenu : de nouvelles calomnies menacent de l'atteindre. J'implore de nouveau la justice du Directoire; et c'est sur ma tête que j'appelle la vengeance des lois, si Mme de Staël est trouvée coupable : car depuis un an je ne l'ai pas quittée; pas un de mes jours, à peine quelques-unes de mes heures se sont écoulées loin d'elle : je n'ai pu ignorer ses liaisons, ni ses actions, ni ses discours, ni ses plus intimes pensées : et si elle a conspiré, si elle a mérité une peine quelconque, je dois la partager avec elle : ma vie et mes propriétés sont entre vos mains, que mes propriétés et ma vie répondent d'elle. Daignez enfin faire examiner toute sa conduite. Daignez enfin la délivrer d'une suspicion vague; la faire juger avec toute la sévérité des lois, ou, si rien en elle ne provoque un jugement, lui rendre la justice qui lui est due, et la bienveillance dont elle est digne. J'ignore la nature des faits qui peuvent être mis à charge, mais s'il en existe de ces prétendus faits dont jamais un seul ne fut articulé, je réponds de leur fausseté. Daignez ordonner, citoyens Directeurs, qu'ils lui soient communiqués et écouter sa réponse. Je le répète, je me constitue otage et garant de son innocence; et la démarche que je fais n'est pas celle d'un homme qui redouterait la responsabilité.

S'il n'y a point de faits, permettez qu'à des préventions erronées j'oppose, moi, des faits constants : depuis son retour, quelle a été la société habituelle de Mme de Staël? celle des républicains; quelles ont été ses opinions prononcées? les opinions républicaines; quels furent ses ennemis? les vôtres, citoyens Directeurs; et quand Henry Larivière voulait demander à la tribune son expulsion de France, pouvait-elle penser que, trois mois après, un gouvernement républicain assouvirait les ressentiments d'Henry Larivière? Daignez relire ces journaux qui chaque jour outrageaient le gouvernement : chaque jour, dans ces journaux, Mme de Staël était déchirée; relisez l'opinion des déportés et des émigrés : ils vous calomnient, citoyens Directeurs, ils la calomnient aussi. Non, le Directoire ne satisfera point à la haine de ses propres ennemis en leur livrant une victime républicaine : proscrite par vous, Mme de

Staël ne trouverait d'asile nulle part : l'aristocratie aggraverait vos arrêts, comme vous auriez accompli les arrêts de l'aristocratie. Citoyens Directeurs, ce temps ne se renouvellera plus, où des républicains expulsés de France trouvaient sur les frontières des ennemis nouveaux et où ils erraient sans asile, preuves terribles et décourageantes de la fatalité persécutrice de la République.

D'ailleurs, citoyens Directeurs, que demande Mme de Staël? un jugement, si elle est soupçonnée; si elle ne l'est pas, le rapport d'un arrêté qui ne lui permet ni de sortir de France, ni d'y rester. En me joignant à cette juste demande, je remplis un devoir sacré; je ne redoute pas d'être accusé d'imprudence : étais-je un imprudent lorsqu'au milieu de la réaction je défendais la République? La véritable prudence est dans le devoir et la justice, dans la protection de l'innocence et dans le combat pour la liberté. Grâce au 18 Fructidor, le moment n'est pas loin où se dissiperont les vaines défiances, où les Directeurs dans leur palais, les écrivains dans leur retraite, les législateurs à la tribune, les soldats dans les camps, marcheront au même but, d'un concours unanime et spontané, et où chacun de nous, dans la sécurité de ses intérêts, de sa liberté, de ses affections les plus chères, pourra consacrer, sans distraction comme sans mélange, toutes ses facultés à l'affermissement de la République et à la prospérité du premier peuple du monde!

Salut et respect.

Benjamin Constant.

Paris, ce 30 frimaire an VI.

Rewbell qui avait une grosse tête, des formes graves et sévères, était en même temps un homme très passionné. Élevé de très bonne heure dans les affaires, il avait surtout pratiqué celles qui, survenant souvent dans un pays frontière tel que l'Alsace à l'égard de l'Allemagne, donnent lieu aux discussions où le droit public a souvent à se démêler avec le droit privé. Rewbell avait pris dans ces discussions une habileté, une force de dialectique qui, en fortifiant singulièrement son esprit contre tous les sophismes et les ruses de l'intérêt, ne lui avaient pas laissé une excellente opinion des hommes qui les soutiennent. Il pensait qu'en général la plupart des hommes, à très peu d'exceptions près, étaient au moins des fripons et souvent des loups qui s'appellent civi-

lisés, passent les courts moments de leur apparition sur la terre, à se disputer par tous les genres de guerre la portion des fruits répandus à la superficie ou dans ses entrailles. Beaucoup de raisonnements qui se débitent en ce monde ne paraissaient à Rewbell que des formules pour arriver plus ou moins directement, en esquivant la potence, à ce partage des biens de la terre. Sans doute il devait porter des jugements souvent injustes, en mettant tout dans la même balance, en plaçant, par exemple, Mme de Staël, M. Necker, Benjamin Constant sur la même ligne que Talleyrand, et disant tout crûment : « Ce sont tous autant d'intrigants ». Il voulait qu'il y eût surtout dans les Genevois une vue d'intérêt perpétuel, qu'aucune raison de sentiment ne peut jamais leur faire un moment quitter. Tous ces proverbes

Genevois, quand je te vois,
Rien de bon je n'aperçois,

que « quand un Genevois se jette par la fenêtre c'est qu'il a encore au moins 5 pour 100 à gagner », il appliquait tout cela rigoureusement à la famille Necker, où il voulait toujours comprendre Benjamin Constant, en raison de ses liaisons avec Mme de Staël, et surtout des liaisons de tous avec Talleyrand. Je conviens que lorsqu'on a passé quarante ans, il est permis de ne pas voir tout en beau, et de ne pas conserver une grande crédulité. Chamfort, avec lequel j'ai raconté que j'avais été très lié, pensait qu' « un honnête homme ne pouvait arriver à vingt-cinq ans sans être misanthrope ». Cet homme fait pour sentir l'amitié n'y croyait plus infiniment lorsqu'il rangeait ainsi dans trois classes ce qu'on appelle les amis : ceux qui disent du mal de nous; ceux qui nous en font; et ceux qui ne nous font ni bien ni mal.

Je voulus faire observer à Rewbell qu'en admettant la

triste généralité de perversité de l'espèce humaine depuis le péché originel, il y a cependant, au milieu de la dispute d'intérêts qui occupe la vie de la plupart des hommes, de notables distinctions parmi ceux qui se précipitent le plus ardemment sur le signe représentatif de l'intérêt : parmi les amateurs d'argent, enfin, on ne peut ranger sur la même ligne ceux, par exemple, dont l'argent est le moyen ou ceux dont il est le but. Ainsi, dans la nécessité où sont les hommes de satisfaire à leurs besoins réels ou factices, tels que la société le comporte, il faut bien que nous ayons de l'argent pour subvenir à ces nécessités : les hommes mus par ce principe obéissent à la loi commune et peuvent la remplir avec tous les procédés qui ne nuisent point à leurs semblables. Ils concourent même à leur intérêt, par l'échange des services réciproques; et d'ailleurs, les besoins de l'individu ayant une limite, les désirs de fortune doivent l'avoir de même. Quant aux hommes dont la fortune semble le but et non pas le moyen, qui veulent de l'argent, toujours de l'argent, sans rapport avec leurs besoins ou leurs fantaisies, et uniquement pour en amasser davantage encore, ces gens-là, mon cher Rewbell, lui disais-je, je te les livre : il n'y a là aucune ressource ni aucune excuse dans la subtilité des raisonnements qu'ils se font à eux-mêmes pour motiver leur stupide cupidité. Quant à l'autre classe, celle des gens pour qui l'argent est un moyen, et qui ne le séparent point de toute pensée humaine, gens parmi lesquels je comprends M. Necker et Mme de Staël, ce désir de la fortune, dans sa juste limite, peut tenir au sentiment même de leur indépendance : ils n'ont point voulu être au pouvoir des autres; mais dans le soin qu'ils ont eu de leur fortune, ils n'ont point abandonné la morale de leur destination humaine : peut-être même se sont-ils fait l'illusion de croire qu'ils la pouvaient mieux soutenir étant plus riches que s'ils l'étaient moins. « Au surplus, la famille Necker, disais-je à Rewbell,

si on peut l'accuser d'être intéressée, n'est pas exempte des vifs sentiments qui prouvent qu'au moins ils ne le sont pas avec froideur : ce sont tous, même en y comprenant Benjamin Constant, des êtres très passionnés : et là où il y a passion, il y a espérance, il y a ressource. »

Toutes mes observations ne pouvaient fléchir Rewbell sur les Genevois. On l'aigrissait encore contre Mme de Staël, en lui rapportant contre lui, Rewbell, des mots qui, sans être profondément méchants, étaient piquants au dernier degré; ce qui ajoutait encore à l'irritation de Rewbell contre Mme de Staël, c'est que nous lui dussions l'introduction de Talleyrand dans nos affaires, car Rewbell répétait sans cesse que « Talleyrand était l'assemblage de tous les fléaux, le prototype enfin de la trahison comme de la corruption ».

Je conviens, avec la réflexion et le souvenir de tout ce que je me rappelle de Talleyrand, que Rewbell n'était pas fort injuste à son égard en lui reprochant une fausseté perpétuelle et une servilité sans exemple. Pour achever de le peindre sous ce dernier rapport, Rewbell disait toujours : « C'est un laquais poudré de l'ancien régime : on en pourrait tout au plus faire un domestique de parade, s'il était mieux jambé : mais il n'a pas plus de jambe que de cœur ». Quant à la fausseté ou au moins à la ruse de Talleyrand, je ne la pouvais méconnaître dans les actes les plus indifférents et jusque dans ses billets : quand il voulait me recommander une personne de l'ancien régime, il commençait toujours, comme cherchant en quelque sorte à se le faire pardonner, il commençait par mettre en avant quelqu'un d'une conduite et d'une position contraires : ainsi, m'ayant demandé plusieurs fois l'honneur de me présenter Mme de la Rochefoucauld, il débutait par me prononcer un autre nom et me parler d'autre chose. Ainsi Mme de la Rochefoucauld ne venait même, dans son billet de deux lignes, qu'après un souvenir de Kociuszko, qu'il affectait de mettre en tête. Pour

moi qui cherchais à établir la vraie dignité dans le maintien soutenu du Directoire envers les individus, comme à l'égard des puissances étrangères, je trouvais que de la part de Talleyrand c'était passer la mesure, de mettre en quelque sorte à mes pieds les personnes de l'ancien régime, surtout celles de l'autre sexe, et de me les montrer dans une attitude d'humiliation que nous étions bien loin d'exiger; car enfin Mme de la Rochefoucauld devait elle-même, par la bouche, il est vrai, de Talleyrand, me faire aussi humblement « demander la permission d'avoir l'honneur de me voir un moment ». C'était plus de politesse que nous n'en demandions à Talleyrand, pour lui non plus que pour les autres. Nous sommes à peine au commencement de ses génuflexions.

J'ai déjà parlé de ces procédés des ambassadeurs des puissances étrangères qui, sous prétexte de corrompre les gouvernements auxquels ils ont affaire, se faisaient donner des sommes énormes qu'ils étaient censés remettre à leur adresse, mais que, de fait, ils mettaient dans leur poche. Le ministre de Portugal était de cette espèce d'hommes, et depuis longtemps nous avions les yeux sur lui.

D'Araujo de Azevedo a été arrêté. On nous assure que neuf cent mille francs ont été donnés par ce ministre du Portugal à ceux dont il espérait une paix meilleure que celle convenue avec le Directoire. Talleyrand vient solliciter la liberté de M. d'Araujo. Du 1er au 16 Nivôse an VI.

La place la plus forte peut-être de la France et de l'Allemagne, l'objet de tant de sièges et de combats, la ville de Mayence, est enfin occupée par les troupes républicaines.

Augereau est un excellent général divisionnaire, c'est-à-dire très capable d'exécuter des ordres et d'agir dans une latitude donnée. Le commandement en chef d'une grande armée a peut-être exalté son imagination. Il a cru soutenir son nouveau rang par le luxe et la jactance : mais ses erreurs nous sont singulièrement exagérées par Bonaparte, qui tous les jours nous apporte contre Augereau des notes d'émissaires que, dit-il, à son passage par Rastatt, il a placés près de lui sous différents prétextes. Voilà comme agit celui



qui deux mois auparavant se plaignait si violemment de ce qu'Augereau eût envoyé en Italie un agent qui aurait eu la mission de l'espionner, tandis qu'il n'avait qu'une mission de finances; et qu'est-ce qui a donné à Bonaparte le droit de surveiller ainsi un général en chef? Sans ajouter foi à toutes ces dénonciations, nous avons cru reconnaître qu'une armée aussi étendue que celle d'Allemagne pouvait dépasser l'horizon d'Augereau, et nous l'avons réduit au commandement du Haut-Rhin. Depuis ce moment Augereau paraît moins indocile et plus calme. Hatry, commandant l'armée de Mayence, ne donne pas une idée supérieure à celle que l'on avait de sa médiocrité : c'est encore un général de division, mais rien de plus. Heureusement le poste qu'il occupe sur le Bas-Rhin ne donne lieu à aucun grand développement.

Les Cisalpins s'occupent à révolutionner; ils auraient besoin d'être soutenus.

L'emprunt de quatre-vingts millions est décrété : le simple don a été rejeté.

Le Directoire arrête la saisie générale des marchandises anglaises dans toute la République. Un message demande la confiscation de celles qui seraient trouvées sur les neutres.

Rewbell ne veut que menacer l'Angleterre, et c'est là, je crois, le parti le plus sage. Bonaparte est de cet avis : il nous déclare que jamais son intention n'a été d'employer d'une manière aussi incertaine les braves qui ont si bien servi et qui serviront encore la République. « Ce qu'il y a de mieux pour elle, disait-il avec modestie de l'armée d'Angleterre, c'est que j'en suis le général en chef. Cela peut donner à songer aux Anglais. »

Divers avis viennent donner au Directoire des craintes sur la bonne foi de l'Espagne; le Prince de la Paix, qui la gouverne, est un homme sans morale et sans principes. Nous ne sommes pas non plus très rassurés sur la Prusse. La conduite fort équivoque de la Suisse amène la proposition d'y envoyer des troupes. La révolution de ce pays ne devrait-elle pas s'opérer par négociations, car toutes ces démarches ostensibles ne pourraient-elles pas nous redonner la guerre avec l'Autriche et la Prusse?

Des actes arbitraires commis par les autorités civiles et militaires sont dénoncés de plusieurs côtés : il est temps de substituer l'empire de la loi à celui des hommes. François de Neufchâteau et moi, nous demandons qu'aucun individu ne puisse être arrêté sans mandat d'arrêt; qu'il soit entendu dans les vingt-quatre heures et renvoyé aussitôt après devant les tribunaux. Le ministre de la justice est chargé de veiller à l'exécution des lois.

Le Directoire s'occupe de la Suisse; on engagera la confédération à adopter le gouvernement représentatif. Rewbell et Merlin

insistent pour faire adopter cette opinion : ils la fondent sur des correspondances journalières qu'ils ont avec ce pays; ils assurent que c'est la grande majorité du peuple helvétique qui veut l'établissement constitutionnel.

L'emprunt languit : des bruits sinistres répandus par l'aristocratie alarment le crédit et resserrent les bourses; on effraie les timides de projets jacobins; une formalité très importante, prescrite par la loi de formation du nouveau Grand-Livre, a été négligée dans sa confection. C'est celle qu'il ne serait plus reçu d'opposition sur le tiers consolidé. Le Directoire fait des dispositions conformes à l'article 4 de la loi pour faire exécuter une partie réglementaire : elle est le fondement même du crédit public. Une valeur déclarée insaisissable doit prendre le premier rang parmi les valeurs circulantes; le tiers consolidé, avec toutes les garanties de son institution, ne peut manquer, quand nos affaires seront tranquillisées, d'arriver au maximum des meilleurs capitaux.

Le nommé François a fait des tentatives inutiles pour se sauver du Temple où il est détenu. Aujourd'hui il propose de servir la République en faisant arriver de Londres des fonds considérables qui y restent tenus en réserve pour soutenir les complots formés contre la République. Le ministre de la police, Sotin, est chargé de traiter cette affaire; elle réussit : cinq mille louis arrivent d'abord, et sont comptés à la caisse de la police; de nouveaux fonds ne tarderont pas d'arriver encore par le même procédé. Le ministre de la police, nous annonçant ce succès comme la preuve de sincérité des révélations de François, propose de lui rendre la liberté, et de le tenir seulement en surveillance hors du Temple.

L'accusateur public du Bas-Rhin écrit que l'esprit de liberté se manifeste sur la rive droite. Cette circonstance, connue des négociateurs au Congrès, donne l'espoir de les voir mettre plus de célérité dans leurs opérations. Le Directoire décide qu'aucun appui ne sera donné aux agitateurs et que le but de la paix sera suivi avec franchise.

Bonaparte, dans ses visites continuelles au Directoire, pousse sans relâche à révolutionner la Suisse. Sur sa proposition, le général Brune est nommé commandant des divisions qui doivent protéger les mouvements attendus. Il est autorisé à entrer dans Berne, s'il le juge nécessaire. « Mais sur quels motifs? se demande-t-on. — Il n'y a qu'à susciter une querelle, répond Bonaparte. Comment aurais-je pu faire quelque chose dans tous les pays où j'ai eu à substituer un ordre nouveau

à l'ordre ancien? » Une Constitution est rédigée pour la Suisse et pour Rome; celle pour la Hollande est déjà envoyée.

Cabarrus, ambassadeur d'Espagne, n'est pas agréé. L'arrêté de refus du Directoire est motivé sur ce qu'il est né en France; le ministre des relations extérieures est chargé de négocier avec l'Espagne la réunion des États du duc de Parme à la République Cisalpine. L'indemnité accordée au prince sera la Sardaigne, ou toute autre possession si le gouvernement sarde s'y opposait.

On se rappelle comment notre ambassadeur à Rome, Basseville, a été assassiné en 1793, et comment la République française, trop généreuse, n'a point tiré vengeance de ce forfait. Bonaparte aurait dû s'en souvenir davantage lors du traité de Tolentino. Il ne suffisait pas d'obtenir des tableaux et de l'argent, il fallait exiger, consacrer une réparation : elle eût pu prévenir de nouveaux crimes. L'impunité a enhardi le fanatisme : une scène pareille vient d'être renouvelée dans cette capitale de la catholicité. Le général Duphot vient d'être massacré comme l'a été Basseville. Le général Berthier marchera de suite sur Rome: il y établira le gouvernement constitutionnel républicain. Cette opération et celle de la Suisse seront faites par quelques colonnes qui étaient destinées à l'armée d'Angleterre.

Bonaparte s'isole; il paraît inquiet : il se met à prendre en humeur les Jacobins; il s'imagine à son tour qu'ils veulent le tuer. Ce genre de frayeur peut commencer à révéler quelque chose des sentiments qui sont dans son âme : cette peur fausse ou sincère des Jacobins a été souvent l'indice des projets de ceux qui, se disposant à trahir, voudraient se mettre d'avance en garde contre le blâme ou la punition. La peur de Bonaparte paraît s'étendre sur beaucoup de ceux qui ne devraient pas lui en inspirer. On l'alarme sur les aliments qu'il peut prendre chez lui; même quand il dîne au Directoire, il ne touche que des plats qu'il a vu d'abord manger par l'un

de nous, ou des œufs à la coque, qui n'ont pu être atteints d'aucun assaisonnement, et il n'accepte point d'autres boissons que celle qui lui est donnée par un domestique de confiance qui le suit toujours et le sert à table. Voilà l'homme si grand à l'armée d'Italie, qui est au moment de diminuer dans beaucoup d'autres détails de sa vie! Ne met-il pas une grande importance à décider que sa femme n'ira pas chez les femmes des autres Directeurs si elle n'est pas admise sur-le-champ par le Directoire réuni? Si l'on n'accède point à sa prétention, il se croira insulté et n'ira plus lui-même au Directoire. Ce n'est pas assez du mode de réception qu'il demande, ne va-t-il pas jusqu'à trouver messéant que les Directeurs et leurs femmes n'aient pas été les premiers à se rendre chez lui pour le saluer, ainsi que Mme Bonaparte? Sans doute le général en chef de l'armée d'Italie a droit à nos égards et à notre intérêt sous le rapport des éclatants services qu'il a rendus à la tête d'une des armées de la République; mais, sans vouloir prescrire à sa mémoire de remonter à sa position antérieure à son commandement, qu'y a-t-il de changé dans le décorum des relations entre les premiers magistrats de la République française et ses subordonnés civils et militaires, qu'il nomme ou révoque à volonté? Il ne manque à Bonaparte que d'être lui-même au pouvoir, pour se rendre un compte plus juste des convenances.

L'ambition de Bonaparte semble croître dans sa retraite et ne savoir sur quoi se jeter. Une place de membre de l'Institut se trouve vacante, cette place est celle de Carnot : Bonaparte l'accepte avec vivacité, malgré les regrets qu'il a déjà laissé échapper sur ce qu'il appelle les conséquences violentes de ce 18 Fructidor, auquel il a cependant contribué plus violemment que personne. Il semble qu'une expression sincère de regrets serait d'abord de ne point accepter la place d'un déporté, car

Doit-on hériter de ceux qu'on assassine?

Les flatteurs, qui ont toujours de bonnes raisons pour justifier toutes les ambitions, découvrent un trait nouveau de modestie dans cette conduite de Bonaparte. « Voyez, disent-ils, comme le titre de membre de l'Institut est celui qu'il met au-dessus de tout et qu'il va prendre avant tout! » Le modeste membre de l'Institut ne va pas tarder à justifier la bonne opinion qu'on a de sa simplicité. Il n'arrive à l'Académie, où il vient d'être admis, que longtemps après Revellière, notre collègue au Directoire. Celui-ci, ne fût-ce qu'en raison de la date de sa nomination, faite lors de la création, est naturellement placé avant le nouvel arrivant. Il a double droit à cette préférence, en raison de son âge et peut-être de la première dignité qu'il occupe dans les pouvoirs politiques. Eh bien, voilà Bonaparte qui se pique aussitôt d'avoir vu marcher et s'asseoir Revellière avant lui; il appelle cela une préférence scandaleuse. Mon collègue, ne pouvant rien concevoir à cette explosion d'humeur hautaine, et me croyant toujours quelque ascendant sur mon ancien protégé, me charge de lui parler à ce sujet. J'y mets toutes les formes qui doivent ne pas le blesser. Je lui fais quelques reproches d'amitié qui ne semblent pas pouvoir avoir d'autre retour de sa part. Bonaparte, sans répondre aucunement à ce que ses plaintes indiquaient comme la cause de son irritation, me déclare brusquement qu'il n'ira point à Rastatt. Je lui réplique, avec la dignité qui est l'un de nos devoirs, que « la République ne manquera pas de négociateurs ». Bonaparte me regarde en baissant les yeux avec l'air de la confusion; puis, après quelques moments de réflexion, reconnaissant que la gloire de pacificateur, qu'il a si bien su ravir aux autres, pourra être partagée, il se reprend et me dit qu'il accepte Rastatt.

Dans la pensée de Bonaparte, se rendre à Rastatt, c'était tout simplement gagner du temps pour rester à Paris, afin d'y dominer le gouvernement et lui faire faire sa volonté sur

tous les points. Dans l'un de ces moments où, voulant, comme à l'ordinaire, nous mettre le marché à la main, Bonaparte avait parlé de donner sa démission, Rewbell, qui l'instant d'auparavant lui avait appris que sa place n'était point de siéger au tapis directorial, lui dit : « Avancez, général; voici une plume : le Directoire attend votre lettre ». François de Neufchâteau et moi-même, nous mîmes le holà. Bonaparte ne signa nullement sa démission, et même fit des excuses très formelles au Directoire, et à Rewbell personnellement.

Rewbell passait pour avoir une très grande fortune, et cela était une calomnie accréditée par la haine de Sieyès qui, ayant craint de se trouver avec lui au Directoire, avait voulu donner pour raison le scrupule de sa morale. Il racontait des anecdotes sur Rewbell de sa mission en Hollande qui pouvaient prouver que Rewbell fût économe, mais non pas qu'il fût un voleur, ce qui n'empêchait pas Sieyès de dire continuellement : « Rewbell a volé sans ailes au Directoire; il y vole encore : il faut qu'il prenne tous les jours quelque chose pour sa santé! » Quoi qu'il en soit de cette calomnie, Mme Bonaparte croyait Rewbell excessivement riche, et le fait lui suffisait sans qu'à ses yeux la probité eût aucunement besoin de s'y joindre. Mme Bonaparte et son mari me proposaient donc de faire épouser Hortense Beauharnais par le jeune fils de Rewbell, au retour d'Italie. J'en parlai à Rewbell, qui refusa nettement : « Nous sommes de bons Alsaciens, me dit-il, nous ne sommes pas de force à nous mesurer en mariage avec une fille de Mme de Beauharnais et un beau-père corse ».

Voici maintenant des désordres d'une autre espèce. Des jeunes gens à collet noir, à cadenettes, échappés au 13 Vendémiaire et au 18 Fructidor, croyant qu'il est facile de recommencer les jactances et les menaces déjà tant de fois réprimées par les républicains, ont pris pour rendez-vous le

café Carchy, où ils vont tous les jours en force : ils insultent les citoyens qu'ils soupçonnent de quelque patriotisme. Des militaires qui se trouvent à Paris croient devoir se charger de faire la police dans ce repaire. Sans avoir reçu cette mission autrement que d'eux-mêmes, ils se rendent au café Carchy. Les insolents habitués s'imaginent pouvoir impunément, comme à l'ordinaire, narguer les citoyens qui entrent et sont soupçonnés d'opinions républicaines; mais ce n'est plus la tolérance de la veille. On s'est rallié : le débat s'ouvre à coups de chaise et se termine par un combat à coups de sabre. Un aide de camp d'Augereau y a été blessé; c'était un colonel qui faisait tous les jours ses bravades de patriotisme, et qui réclamait même des récompenses pour sa conduite au 18 Fructidor. Comment, dans cette circonstance, se trouvait-il de compagnie avec l'aristocratie, qui se sauva à toutes jambes? Les hommes sans principes appartiennent toujours à la mauvaise société.

J'ai donné précédemment les détails de la conduite de Bonaparte à leurs dates. Lors de la première célébration, par le Directoire, de l'anniversaire du 21 Janvier, avant son départ pour l'armée d'Italie en l'an IV, ce premier anniversaire s'était trouvé en quelque sorte mêlé aux fêtes de son mariage avec Mme de Beauharnais. Le voilà de retour après deux années, sans doute très bien remplies; nous touchons encore à l'anniversaire du 21 Janvier (2 pluviôse an VI). Bonaparte, à Paris, malgré tout le tumulte de la gloire que porte avec lui le vainqueur d'Italie, n'a plus, il est vrai, de fonction politique ni d'activité militaire qui l'oblige à prendre un rang d'assistance quelconque dans cette nouvelle cérémonie : mais la place impérieuse qu'il occupe depuis son retour semble lui en donner une de droit partout où l'autorité publique intervient. Le Directoire lui-même s'est laissé tellement envahir par cette idée, que Merlin met en discussion, en séance du Directoire, « si Bonaparte

doit ou non assister à la cérémonie; s'il y manque, n'est-il pas à craindre que la cérémonie ne soit dépopularisée, et, s'il y va, qu'on s'occupe de lui plus que du Directoire ». D'autres considérations minutieuses, dignes de Merlin, sont encore mises en avant, et n'ont d'autre résultat, après avoir balancé le pour et le contre, que de laisser le Directoire dans l'incertitude. On finit par décider que la politique exige la présence du général Bonaparte. Talleyrand qui, lui aussi, pour devenir ministre et depuis qu'il l'est, nous a voulu persuader à tous individuellement et collectivement qu'il était « conventionnel, régicide dans le cœur et qu'il s'était associé à toutes nos responsabilités révolutionnaires », Talleyrand est chargé de s'entendre avec Bonaparte à ce sujet.

Ici la scène change, ou plutôt l'homme se montre et va dévoiler le nouveau système qu'il voudrait cacher encore, mais qui lui échappe : celui qui deux ans auparavant montrait tant d'exaltation pour l'anniversaire de la mort du Roi, paraît aujourd'hui ne plus se souvenir de ses premières idées et se dérober à sa propre conduite. D'un air froid et grave, il répond à l'invitation officieuse et cependant officielle de Talleyrand qu'il n'a pas de fonctions publiques; qu'il n'a personnellement rien à faire à cette fête; que, sans prétendre discuter si le jugement de Louis XVI a été utile ou nuisible, il croit que ç'a été un incident malheureux; qu'on célébrait des fêtes nationales pour des victoires, mais qu'on pleurait les victimes restées sur le champ de bataille.

Talleyrand répliqua que la fête anniversaire du 21 Janvier était juste, parce qu'elle était politique; qu'elle était politique, car tous les pays et toutes les républiques avaient célébré comme un triomphe la chute du pouvoir absolu et le meurtre des tyrans; qu'ainsi Athènes avait toujours célébré la mort de Pisistrate, et Rome la mort des décemvirs; que d'ailleurs c'était une loi qui régissait le pays, et que dès lors chacun lui devait soumission et obéissance; qu'enfin

l'influence du général d'Italie sur l'opinion était telle, qu'il devait paraître à cette cérémonie; qu'autrement son absence pourrait blesser les intérêts de la chose publique. Après plusieurs pourparlers on trouva un terme moyen : l'Institut allait à cette fête, il fut convenu que Bonaparte s'y rendrait avec ce corps, dont il était membre. Talleyrand nous raconta avec satisfaction de lui-même son allocution, qui était réellement d'un républicanisme assez prononcé; elle réunit tout le monde à la cérémonie. On y exécuta à grand orchestre le serment républicain de Chenier, où l'on remarquait ces vers :

Si quelque usurpateur vient asservir la France,
Qu'il éprouve aussitôt la publique vengeance,
Qu'il tombe sous le fer, que ses membres sanglants
Soient livrés dans la plaine aux vautours dévorants!
S'il en est qui veuillent un maître,
De Rois en Rois, dans l'univers,
Qu'ils aillent mendier des fers,
Ces Français indignes de l'être!

Si je n'étais aussi certain que je le suis des souvenirs que chaque jour j'ai fixés moi-même sur le papier, à mesure des événements, je me trouverais confirmé dans mon récit par celui des acteurs eux-mêmes qui ont depuis pris la parole sur ce sujet avec un ton si affirmatif. C'est dans les narrations des prétendus publicistes de la Cour de Sainte-Hélène, écrivant sous la dictée ou sous l'inspiration de leur maître, que j'acquiers et fortifie l'authenticité qu'on pourrait contester aux assertions de ma mémoire personnelle : les mêmes faits sont encore relatés dans des mémoires récemment publiés, et qu'on m'apporte à l'instant où j'achève les miens (Thibaudeau, *Guerres d'Italie*, 3e volume, 1828). Celui-là certes ne peut être accusé d'hostilité contre Bonaparte; il l'a religieusement et durement servi depuis son avènement au pouvoir jusqu'à ses deux abdications ou ses deux déchéances

inclusivement. Quant à la conduite de Talleyrand dans cette affaire, elle a pour témoins déposants tous mes collègues du Directoire à cette époque. Je pourrais d'ailleurs fournir d'autres preuves du républicanisme prononcé de Talleyrand et du genre particulier de son sincère attachement à la dynastie et à la personne des Bourbons dans des circonstances où il déploya un luxe de patriotisme tout à fait gratuit et poussé fort au delà de tout ce qu'auraient pu lui demander les républicains les plus exigeants, ce qui nous faisait quelquefois dire en riant, des élans boiteux de l'ancien évêque d'Autun : « Eh quoi! monseigneur, sans y être obligé! »

Bonaparte et Augereau sont tout à fait brouillés. Masséna n'est pas moins mécontent de son ancien général en chef; celui-ci semble regretter tout ce qu'il a dit à l'honneur de ces deux généraux quand sous ses ordres ils faisaient des choses héroïques à l'armée d'Italie. Aujourd'hui Bonaparte veut qu'Augereau et Masséna ne soient plus que deux voleurs, dont l'un seulement serait un peu plus brave ou moins lâche que l'autre.

La paix, à l'époque où nous sommes arrivés, après six années de guerre continue, laissait beaucoup de généraux sans destination; c'était une grande difficulté pour le gouvernement de satisfaire tous ces hommes qui avaient pris des habitudes d'activité, qui ressemblaient au mouvement perpétuel et avaient conçu, dans les derniers moments de la guerre, des désirs de fortune qui pouvaient n'être pas comblés par la gloire. Comme il est dans le cœur humain de se tromper souvent soi-même sur ses propres volontés, en même temps que de chercher à tromper les autres, beaucoup de ces militaires, après tant de fatigues, croyaient aspirer au repos et vouloir être des Cincinnatus. Bernadotte, bien susceptible d'être à la fois dans la catégorie des trompeurs et des trompés, parlait aussi et sans cesse de repos : il rêvait ou du moins publiait le rêve de sa retraite à la campagne.

C'est ce qu'il me disait à moi-même d'un air de confiance et avec cette effusion que, suivant son langage ordinaire, il appelait la pensée de ses « entrailles ». Dans cette manière d'entrer en matière, avant de demander de l'emploi, je reconnaissais un trait de plus de l'adresse pétitionnaire des hommes qui se présentent au pouvoir. Je savais d'ailleurs combien sont subtils les Méridionaux, surtout ceux du pays de Bernadotte, caractérisés par le proverbe : *Feez è cortez* (Faux et courtois). N'ayant pas l'air de comprendre le subtil Béarnais, je lui dis qu'il était impossible qu'il pensât à se retirer des armes à la fleur de l'âge, et surtout en présence d'une expédition aussi grande que celle préparée contre l'Angleterre. « Le Directoire compte sur vous, lui ajoutai-je, et vous destine à commander une principale division à l'armée d'Angleterre. » Bernadotte me remercia dans les expressions de la reconnaissance la plus affectueuse et la plus respectueuse, en laissant échapper cependant qu'il craignait de n'être pas traité par le général en chef avec les égards qu'il croyait mériter; que du premier moment où il était arrivé à l'armée d'Italie avec sa division de l'armée de Sambre-et-Meuse il avait eu à se plaindre de Bonaparte; qu'il avait essayé la guerre civile dans son armée pour se divertir : il ne l'avait pas trouvé assez républicain, lui Bernadotte, qui se vantait « d'être républicain dans les entrailles », lui qui s'honorait d'être enfant de la Révolution, né soldat de la liberté, au service de laquelle il avait gagné tous ses grades sur le champ de bataille. « Cependant j'avoue, dit-il, que j'étais sous-officier avant la Révolution, très bien avec mon colonel. — Et avec votre colonelle », dis-je à mon tour en souriant. (C'était de Mme d'A... qu'il s'agissait; elle s'était amourachée de son sergent qui avait une tournure fort leste et surtout une jambe bien faite : on le nommait le sergent *Belle-Jambe*.) Bernadotte baissa les yeux avec une modestie qui ne reniait nullement Mme d'A..., et continua : « Je n'ai

jamais plié et ne plierai jamais sous aucune tyrannie; je m'honore enfin d'être un déterminé jacobin, à la vie et à la mort. » Bernadotte, pour soutenir tant de belles avances, me dit qu'il ne s'était pas du tout absenté à l'époque du 18 Fructidor, ni tenu à l'écart, ainsi qu'on l'avait injustement répandu; il était prêt à servir le Directoire, si on lui eût fait un signe; et peut-être les aristocrates, les contre-révolutionnaires, les royalistes, tous ces monstres enfin qui ne sont point de l'espèce humaine auraient eu moins bon marché de lui que du général Augereau. « Dieu vivant! s'écria notre Béarnais d'une voix retentissante (c'était son jurement béarnais accoutumé), si je les avais vus devant moi, tous ces vils esclaves, ces satellites de la tyrannie, ce sabre que connaissent les Autrichiens, les aristocrates de mon pays l'auraient connu; ils le connaîtront à leur tour, Dieu vivant! » répétait-il avec un accent énergique et qui aurait été entendu au dehors même du palais du Luxembourg si nous n'avions été dans l'arrière-cabinet de mon appartement. « J'aime à retrouver cette noble énergie, répondis-je au général Bernadotte : vous êtes un vrai républicain, et personne ne peut mieux que vous servir notre patrie; vous êtes capable encore de faire quelques campagnes. — J'ai plus de vingt campagnes dans le ventre au service du Directoire », me répliqua Bernadotte avec une énergie redoublée, agitant même son grand sabre, ainsi que nous en portions alors; ses yeux noirs s'étaient animés; les narines de son grand nez étaient ouvertes et comme enflammées. Voilà comment le général Bernadotte aspirait tranquillement à la retraite et voulait se reposer à la campagne. Je lui dis en riant : « Allons, général, votre repos n'aura pas été trop prolongé, et ç'aura été le repos d'Hercule. Vous avez à peine ouvert votre carrière militaire, vous n'avez point commencé votre fortune personnelle. Pour se retirer dans la chaumière, même pour planter des choux, il faut d'abord en avoir.

— C'est bien vrai, me répond Bernadotte d'un air confus et pénétré, me serrant les mains; c'est bien vrai, et trop vrai, que je n'ai rien, pas même une chaumière; à peine pourrais-je l'acheter avec mes épargnes! Qu'est-ce que mes épargnes? Cinquante mille francs que le général Bonaparte m'a donnés en gratification, sur les mines d'Hydria, qui ont été conquises par ma division, et qu'il s'est appropriées en nous donnant quelques miettes tombées de sa table. Or qu'est-ce que cinquante mille francs aujourd'hui avec notre manière de vivre? Nous sommes obligés de dépenser davantage à la ville comme à la campagne; à l'armée de Sambre-et-Meuse, nous ne connaissions que la laine : en arrivant à l'armée d'Italie, nous n'avons plus vu que l'or aux habits, comme aux bottes, aux housses et aux mors des chevaux. Quelle différence avec nos premières années de guerre! Je le disais dans ce temps-là avec sincérité : si j'avais pu alors réaliser dix mille francs seulement de capital, je me serais cru le plus heureux des hommes : oui, c'est bien ainsi que je me serais retiré franchement dans mon pays : aujourd'hui avec cinquante mille francs d'épargne je n'ai pas trop pour une année; nous avons bien vingt-cinq mille francs de traitement en activité, mais cela suffit-il pour vivre avec la représentation nécessaire à un général de division? »

Dans l'agitation avec laquelle Bernadotte parlait de son désir de repos, on a pu juger comme il y songeait peu sérieusement : on voit maintenant comme il ne voulait que la chaumière, les choux et la réforme, lorsque déjà ne lui suffisaient plus ni les gratifications ni les traitements ordinaires et extraordinaires; et si l'on pense que les souhaits avoués à ce moment sont encore les plus modestes de tous ceux qu'on verra éclore dans la suite, et comme cette modestie ressemblera presque à de la vertu, en comparaison de l'avenir!

« Vous reconnaissez avec moi, dis-je à Bernadotte, qu'il faut que vous serviez encore et longtemps et toujours plus

honorablement : je reste sur cette idée qui est digne de vous. Vous recevrez incessamment vos lettres de service. »

Quelques jours après cette conférence, Bernadotte écrivit au Directoire pour demander un commandement aux îles de France et de la Réunion, ou dans les îles Ioniennes, ou une inspection d'infanterie, ou de l'emploi dans l'armée de Portugal, ou enfin sa retraite. Pour se dégager de l'espèce de lien par lequel il craignait de tenir au général en chef de l'armée d'Angleterre, il envoya copie de la lettre à Bonaparte, le priant, si sa retraite lui était accordée, d'employer deux de ses aides de camp à l'armée d'Angleterre. Ces deux aides de camp étaient deux hommes destinés à prendre un jour le premier rang dans l'armée française. C'étaient les capitaines Gérard et Maison, que dans la suite on verra enfin arriver aux premiers grades. Ainsi, dans son humeur, Bernadotte faisait à Bonaparte un cadeau réel. Malheureusement pour les recommandés, il accompagnait leur présentation d'une phrase qui pouvait beaucoup les desservir auprès d'un homme qui, tel que Bonaparte, ne haïssait rien tant, dans ceux avec qui il devait avoir des rapports comme supérieur, que le caractère d'indépendance qui pouvait exposer sa volonté impérieuse à rencontrer quelque contradiction. « Ils peuvent, écrivait Bernadotte, comme moi s'incliner devant le talent, mais jamais devant l'audace; quoique j'aie à me plaindre de vous, je m'en séparerai sans cesser d'avoir pour vos talents la plus grande estime. »

Je répondis officiellement à la demande précédente de Bernadotte, d'après l'autorisation de mes collègues : « Le Directoire vous destinait comme général à commander une des principales divisions de l'armée d'Angleterre : mais si des raisons qu'il ne peut prévoir vous font préférer le commandement militaire des îles Ioniennes, le Directoire vous le confiera avec plaisir. Il attend votre réponse. » Bonaparte savait celle que j'avais été chargé de faire à Bernadotte, car

il savait tout ce qui se passait au Directoire : il aurait déjà voulu qu'on n'y fît rien sans son ordre et sa permission. La lettre que Bernadotte lui avait écrite était une espèce de provocation : Bonaparte n'eut pas l'air de le comprendre; en homme qui avait l'art de se posséder, il répondit à Bernadotte par beaucoup de compliments sur la pureté de ses principes, la loyauté de son caractère et ses talents militaires. Dans une autre lettre il lui disait, avec beaucoup de caresses, qu'il aurait désiré l'avoir avec lui en Angleterre, mais qu'il paraissait que le gouvernement croyait sa présence nécessaire pour commander en Italie : que ce poste était si essentiel qu'il fallait s'y résigner; il ajoutait qu'en toutes circonstances il donnerait à Bernadotte des preuves de son estime.

Mais, en même temps qu'il lui écrivait dans ce style de miel, Bonaparte n'en suivait que mieux le ressentiment dont il avait contenu l'explosion, il « travaillait », comme on dit vulgairement, Bernadotte, le voulant faire passer pour un militaire fort ordinaire, d'une tête étroite, qui devait rester divisionnaire, c'est-à-dire obéir et ne jamais commander en chef; et précisément parce qu'il avait l'air de voir avec plaisir Bernadotte au commandement en chef de l'armée d'Italie, il nous démontrait que c'était une faute des plus graves, qu'il fallait là un homme plus expérimenté, et qui eût été formé par lui pour bien comprendre et diriger les Italiens. Sous ce rapport, il n'y avait encore rien de mieux que Berthier ou d'autres, Brune peut-être, mais surtout tout autre que Bernadotte.

Le Directoire avait déjà nommé Bernadotte *in petto*, et même nous avions dit au secrétaire général d'en rédiger l'arrêté, qui le fut effectivement. Bonaparte, qui en eut communication, s'éleva avec violence contre ce qu'il appelait une faute et un danger réel pour la France comme pour l'Italie. N'obtenant pas contre Bernadotte les conclusions sévères qu'il voulait nous faire prendre, il crut devoir suivre un

autre biais : ce fut de louer Bernadotte, de rendre justice à ses qualités, excepté celles nécessaires pour commander l'armée d'Italie, ni aucune armée en chef. « Bernadotte, dit-il, est aimable, séduisant, fin, rusé, il appartient à la diplomatie; il faut le lancer dans cette carrière, lui en donner même le premier poste, afin d'imposer doublement à nos ennemis, en leur faisant accepter un militaire de la République, et aux ennemis titrés de l'intérieur, qui voulaient que la diplomatie ne fût occupée que par la noblesse, en envoyant un plébéien à cette Autriche qui est si ferme sur l'étiquette et ne tient pas moins qu'aux seize quartiers. » Tant d'intrigues que je vis et tant d'autres, parvinrent à faire retirer le commandement de l'armée d'Italie à Bernadotte, et nous le nommâmes à l'ambassade de Vienne.

On voit dans ces détails, que je me rappelle aussi sûrement qu'au jour où ils ont eu lieu, ce qu'il pouvait y avoir alors de réciproquement sincère dans l'âme de Bonaparte et celle de Bernadotte, et ce que présagent de pareils ressentiments. Les circonstances de la politique peuvent seules en faire ajourner l'explosion. Après avoir laissé voir et peut-être montré non sans quelque rigueur les parties faibles de Bernadotte comme homme public, je me reprocherais d'oublier les traits qui honorent l'homme privé. Bernadotte avait appris l'arrestation du colonel de son ancien régiment Royal-Marine où il avait été soldat et sous-officier : le marquis d'A..., par suite de la loi contre les émigrés, ayant été reconnu à Paris où il se promenait, venait d'être arrêté et livré à la commission militaire. C'est ici que nous vîmes dans Bernadotte une âme sincère et généreuse. Il accourut au Directoire, demandant la grâce de son ancien colonel : « C'était, disait-il, l'unique prix qu'il réclamait de ses services ». Bernadotte avait déjà une première fois, en 1789, à Marseille, sauvé la vie à M. d'A... dans une émeute populaire : il était simple sergent. Bernadotte devenu général ne devait pas être aussi

heureux cette fois. Il avait affaire à un Directeur, ancien ministre de la justice, plus terrible que la fureur populaire des premiers temps de la Révolution. Je demandai qu'on reconduisît M. d'A... à la frontière. Merlin insista et M. d'A... fut exécuté. Sa femme avait été et était, dit-on, encore la maîtresse de Bernadotte : quand le dévoûment de celui-ci aurait eu cet aiguillon de plus, il n'en fut pas moins réel et digne de l'estime de tous les cœurs honnêtes.

Voilà Bernadotte nommé ambassadeur à Vienne. Berthier a gauchement attendu l'ordre du Directoire pour s'emparer de Rome. Le gouvernement de Naples, effrayé, proteste qu'il ne bougera pas. L'Angleterre n'est pas sans inquiétude sur les préparatifs qui se font contre elle en France; cela l'oblige à un état militaire ruineux.

Hambourg sollicite notre garantie : nous exigeons douze millions pour cette protection.

Le général Dubayet, notre ambassadeur à Constantinople, vient d'y mourir. C'était un homme bien élevé, loyal, plein d'esprit, peut-être un peu léger dans sa vie privée, mais croyant sincèrement à la liberté et incapable de manquer à l'honneur.

La correspondance de Strasbourg dit qu'on cherche à compromettre Rewbell; qu'Augereau est à la tête du parti qui a ce projet; qu'on forge des correspondances contre ce Directeur, relativement à son ancienne mission de Mayence. Bonaparte nous harcèle sans cesse pour nous démontrer qu'il faut retirer à Augereau le commandement de l'armée d'Allemagne, dont on lui a déjà enlevé une partie; pour éloigner tous les généraux auxquels il a eu affaire, il en voudrait faire autant de diplomates. Après avoir fait envoyer Bernadotte à Vienne, il voudrait maintenant envoyer Augereau à Constantinople : au moment où il vient de nous le dépeindre tous les jours comme un rustre, il est difficile que, cette fois, il en fasse un élégant personnage; mais il faut en Tur-

quie des hommes imposants par la stature et la prestance physique : voilà pourquoi il voudrait absolument qu'Augereau allât en Turquie. Le Directoire, auprès de qui Bonaparte accuse tous les jours Augereau d'être un homme sans mesure, ne peut au moment même vouloir lui conférer un genre de fonctions qui en exige beaucoup, même à Constantinople; quoique les formes des gens de ce pays soient en apparence moins douces et flatteuses que celles des Européens, eux aussi ont leur politique qui n'exige pas moins de prudence et de réflexion que celle des autres gouvernements. D'ailleurs toujours maîtres chez eux, puisqu'alors même qu'ils reçoivent des ambassadeurs ils ne daignent pas faire aux autres gouvernements l'honneur de leur en envoyer, les Turcs accordent aux chrétiens très peu de communications : celles mêmes qui sont accordées, se trouvent enviées et disputées par tous les résidents de Péra, occupés à s'épier entre eux pour avoir l'air de faire quelque chose vis-à-vis de leurs Cours. Par beaucoup de raisons encore, le Directoire ne veut nullement reconnaître que si le général Augereau n'est pas propre au commandement en chef d'une armée, on doive pour cela en faire un ambassadeur.

Cependant Bonaparte continue à nous pousser en sens contraire. Il nous apporte de nouvelles lettres de Strasbourg, annonçant que les Jacobins, Augereau à leur tête, intriguent contre le gouvernement, et nommément contre Rewbell. L'agent qui donne ces informations assure même que dans une circonstance où il a pénétré familièrement chez Augereau, il a vu sur la table de ce général des lettres probantes des faits qu'il dénonce. Je fais observer au Directoire que si c'était moi, au lieu de Rewbell, qui me trouvasse l'objet de la malveillance d'Augereau, je demanderais qu'on n'y opposât qu'un profond dédain. J'irai plus loin encore que le dédain; pour le dénoncé, je demanderais qu'on sévît contre

Du 10 au 30 Pluviôse an VI.



le dénonciateur. Ce peut être et ce doit être un inventeur, un calomniateur : car de quoi n'est pas capable un homme qui se glisse furtivement dans le cabinet d'un citoyen pour y surprendre le secret de ses papiers : les a-t-il bien reconnus, ou seulement les a-t-il vus? « Cependant », dit Rewbell effrayé, soufflé par Bonaparte, et appuyé par Merlin, « on ne peut pas différer de prendre un parti à l'égard d'un général aussi imprudent et insolent, et qui, si on ne l'arrête, touche à la rébellion. » Nous décidons qu'Augereau quittera le commandement de l'armée d'Allemagne, et se rendra de suite aux Pyrénées, avec la commission d'y organiser l'armée de Portugal.

Il serait fort difficile de savoir en ce moment ce que veut Bonaparte, si l'on s'en rapportait à ses paroles, car elles sont toutes décousues, incohérentes : un jour, il est partisan de la modération; un autre jour, le champion du jacobinisme, le provocateur des grandes mesures. Ses conversations ne permettent pas de reconnaître à quoi il s'arrête. Bonaparte, interrogé sur la journée du 18 Fructidor, disait : « C'est un coup d'État contre la Constitution : elle en autorisera d'autres : il n'y a plus de garantie pour moi que dans Barras. Comment se fait-il qu'il n'ait pas saisi cette occasion nouvelle de s'emparer du pouvoir? Il a un grand parti dans l'intérieur. Ce coup d'État était facile et sûr : Clichy même ne s'y fût pas opposé. Lorsque Barras passa à la présidence, je ne croyais pas qu'il la remettrait à un autre. C'est un homme audacieux dans la crise seulement; s'il m'eût appelé au Directoire, le coup d'État aurait réussi : il m'objectait le défaut d'âge pour y entrer. J'aurais pu l'aider dans cette grande entreprise, après avoir chassé ceux qui siégeaient avec lui. C'est une faute dont il se repentira un jour. La faveur populaire est comme une tempête : elle passe vite. » « Vous qui avez traversé la Révolution avec Barras, disait-il à Fouché et à Réal, pourquoi ne vous êtes-vous pas servis

de votre influence pour le décider. Un autre y arrivera : il sera moins scrupuleux. »

Voilà maintenant que les royalistes, auxquels se joignent d'imbéciles exagérés, déclament et contre la journée de Thermidor et contre celle de Fructidor; par suite de ce pacte homicide et liberticide, la calomnie est mise en mouvement contre les auteurs de ces grands actes qui ont également sauvé la République. L'Angleterre solde les agitateurs : leur mission est de jeter la discorde au milieu des républicains.

Augereau, connaissant le motif qui lui a fait donner sa nouvelle destination aux Pyrénées, s'y soumet avec résignation; sans qu'on lui ait interdit de passer par Paris, il aime mieux s'en abstenir et se rendre directement à Perpignan. Sa conduite prouve ce dont j'étais persuadé d'avance, c'est que s'il a été peu maître de ses paroles, s'il a eu quelque emportement de jactance et d'indiscrétion, toute cette exubérance est au fond rachetée en lui par un sincère patriotisme. Celui qui a pris sur lui d'exécuter le périlleux coup d'État du 18 Fructidor, ne peut être traité sans égards par les membres du Directoire qu'il a sauvés, dans ce jour, de la ruine et de la mort. Plusieurs informations nous annoncent d'ailleurs qu'Augereau pouvait être mené par un nommé Izard, ancien prêtre, aujourd'hui son premier aide de camp. Le Directoire décide qu'Izard sera employé à l'armée d'Angleterre en qualité d'adjudant général. Izard arrive à Paris.

L'Électeur palatin s'imagine que le Directoire a formé le projet de s'emparer de ses États; en conséquence il réclame contre la République l'assistance de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. Rewbell propose, pour réponse à ces terreurs paniques, de donner au général de l'armée de Mayence l'ordre d'occuper sur-le-champ Mannheim. Décidé qu'il en sera conféré d'abord avec les ministres de la guerre et des relations extérieures; ils en causèrent même aussi avec Bonaparte, déjà informé de tout avant nous-mêmes : car, sans lui, rien ne peut plus être fait par le Directoire.

La Suisse est en pleine fermentation : les instructions données à Brune lui prescrivent d'entrer dans le pays de Vaud, et de vive force à Berne, s'il y a résistance. Deux soldats de l'escorte de l'aide de camp du général en chef sont assassinés par les Suisses. Le pays de Vaud accepte la Constitution qui lui est proposée. Berthier marche sur Rome. Le gouvernement papal se met en prières : des commissaires sont chargés d'établir une Constitution et un gouvernement représentatif.

L'Espagne est agitée par plusieurs partis. La Cour de Madrid, moins le Prince de la Paix, est toute vendue à l'Angleterre. Le parti aragonais a la première influence; on croit la Reine brouillée avec le Prince de la Paix. Ce faible et incapable ministre ne prend aucune détermination; il fait faire au Directoire des communications secrètes, lui demandant de venir à son secours. Le Directoire charge notre envoyé Perrochelle de voir la Reine, de la réconcilier avec le prince. Il préviendra de notre part Sa Majesté qu'elle se perd et qu'elle sera la victime des Anglais. Son allié naturel est la République française : elle doit se rallier à nous, expulser les Anglais des possessions espagnoles. Nous consentons à ce qu'elle soit arbitre ainsi que le Roi pour terminer le différend qui existe avec le Portugal; en rétablissant par un traité convenable nos relations d'amitié, elle évitera le passage d'une armée républicaine; dans le cas contraire, l'armée française marchera aux dépens des pays qu'elle parcourra et du Portugal. Cette puissance sera frappée d'une contribution de quatre-vingts millions.

La division suscitée par nos ennemis commence à pénétrer dans le Directoire. L'arrivée du nouveau tiers du corps législatif est déjà donnée comme un sujet d'alarmes dans un sens opposé à celui qui a nécessité le 18 Fructidor. Deux membres du Directoire veulent effrayer les trois autres sur les sinistres projets des Jacobins. Ils prétendent que Sotin, ministre de la police, les favorise. Ce ministre est renvoyé. Merlin avait demandé aussitôt de remplacer Sotin par un nommé Dondeau; Rewbell et moi n'ayant jamais entendu parler de ce personnage, nous votons contre sa nomination jusqu'à ce que nous ayons des renseignements sur lui. Mais, Sotin étant destitué, le ministère de la police ne peut rester vacant dans une circonstance si difficile : en conséquence, on arrête sans ajournement la nomination de Dondeau, pour faire sans doute pendant à celle de Letourneux. Le choix de ces deux nullités appartient encore à Merlin. Ce Directeur paraît croire que l'on ne peut se passer, même vingt-quatre heures, d'un ministre de la police; il a d'ailleurs des inquiétudes sur plusieurs points : il est furieux particulièrement contre le général Beurnonville, qui est bien encore une autre nullité, et qui mérite plus de mépris que de

colère, lors même qu'il aurait parlé peu respectueusement du Directeur Merlin.

Pour soutenir l'opération électorale, le Directoire croit devoir s'occuper de l'envoi d'agents nouveaux près de ses commissaires de départements, afin de leur faire connaître par des listes communiquées les individus que l'on désirait pour députés au corps législatif; malheureusement ces listes, faites avec passion, écartent malgré moi d'excellents patriotes, tels que Bentabole, Dubois de Crancé, Hardy, Gay Vernon, Lamarque, Auguis, Chazal et autres. Ce dernier est le seul en faveur de qui j'aie obtenu l'exception; on ne veut pas de Jourdan, mais bien de Rivaud. Du 1er au 4 Ventôse an VI.

Des lettres policielles de Perpignan s'occupent activement du général Augereau. Il est toujours considéré comme jacobin. On persiste à conserver Scherer ministre de la guerre. Isos sollicite du Directoire la fermeture des clubs de Perpignan. Cette proposition amène celle de les fermer tous. On se borne pourtant à la première, on ne parle plus que de gouverner sans contradiction. Le gouvernement va-t-il recommencer à s'occuper de propos répétés dans la conversation ou transmis par la presse? Je prévois que la marche du Directoire, s'il se laisse encore aller à la passion, excitera nécessairement des dénonciations graves au corps législatif. Les députés dont on ne veut pas arriveront pourtant.

Berthier est entré à Rome : il a laissé au Pape la puissance temporelle et spirituelle. Le maintien d'un pareil gouvernement peut-il donner quelque sécurité aux Français? On propose de saisir le Pape et sa famille et de les faire conduire en Portugal.

Le nouveau ministre de la police, Dondeau, est admis en séance au Directoire; il débute par dire qu'il vient donner la mesure de l'esprit public : « Il est amélioré, malgré quelques individus qui tiennent à mon prédécesseur; j'ai cependant beaucoup de partisans, et en somme on me voit avec plaisir remplacer Sotin : l'opinion gagne à chaque instant en ma faveur. » Le discours de ce Démazures de police continuerait encore sur le même ton, si nous n'avions interrompu son monologue qui nous donnait autant d'hilarité que d'embarras. Lorsque ce personnage par trop ridicule fut retiré, je demandai de suite par qui il serait remplacé. C'est un homme que nous ne pouvions conserver encore trois jours sous peine d'ignominie.

Nous n'avions pas encore été représentés en Espagne par notre ambassadeur. Qu'était-ce sous ce rapport que le général Pérignon? C'était un misérable gascon militaire, quoiqu'il se vantât d'avoir en quelques occasions reçu des coups de sabre sur le champ de bataille. C'était le prototype de la forfanterie unie à l'incapacité la plus réelle. C'était, de plus, un homme très peu délicat en matière

d'intérêt. Il s'était constamment laissé mystifier pour avoir des cadeaux et des compliments; il avait fait la contrebande d'une manière tout à fait ignoble en passant toute mesure, la contrebande enfin telle qu'elle n'est pas permise même à un ambassadeur; il était très bien en soi et selon toutes les convenances de remplacer Pérignon : cela était demandé depuis longtemps par toutes les opinions. Ce qu'il y aurait de mieux en même temps, c'eût été de replacer Truguet à la marine : il s'y était parfaitement conduit comme ministre; j'aurais, pour mon compte, volontiers pris ce parti, mais il suffisait que nous l'eussions renvoyé, même injustement, « et à plus forte raison puisque c'est injustement », disait Rewbell, pour que nous ne dussions pas le reprendre comme ministre. Rewbell disait que c'eût été reculer, et il répétait sans cesse qu' « un gouvernement ne doit jamais reculer sans s'exposer à la mort ». Si cette maxime est bonne jusqu'à un certain point, c'est lorsqu'il s'agit de choses et de personnes raisonnables. Dans ma jeunesse j'ai entendu raconter qu'un prince d'une grande maison disait sans cesse qu'on avait manqué « de caractère en France, que Louis XVI avait péri pour n'avoir pas voulu reprendre pour ministre M. de Calonne ». J'ai entendu des hommes du plus grand mérite répliquer à ce prince, fort jeune alors, et qui n'a peut-être pas encore cessé de l'être : « Ce n'est point parce qu'on avait renvoyé Calonne, c'est parce qu'on l'avait pris pour ministre un seul jour, un seul moment, que la monarchie française a péri avec cette idée de croire qu'on ne devait pas reculer ». On décida que Truguet serait envoyé en Espagne à la place de Pérignon. Truguet se croyait plus propre à l'administration de la marine qu'à la diplomatie, et il avait raison: mais, comme on vient de le juger, il n'y avait pas moyen de s'entendre avec Rewbell, la conscience la plus ferme et certainement la tête la plus forte du Directoire, mais inébranlable dans son entêtement général, qu'il appelait *principe de gouvernement*; il continua à soutenir que ce serait un danger réel de reprendre un ministre qui l'avait été déjà : il fallait donc que Truguet partît pour l'Espagne. On persista donc à garder pour ministre de la marine la jambe de bois Pléville le Peley, homme très obséquieux, très flatteur, sous des formes toutes rustiques qui s'appellent la brusquerie et qu'on pourrait appeler la grossièreté permise aux marins, et qui ne sont souvent qu'un déguisement de plus de la ruse : mais une jambe de bois perdue à la guerre a l'air d'une réponse à beaucoup de choses, et cette réponse devait suffire à Pléville pour le conserver encore ministre, jusqu'à ce qu'il fût remplacé à son tour par un homme plus fin que lui, et peut-être plus fin que tout le monde, en raison de ce qu'il l'emportait sur tous en moralité, ce qui ajoute beaucoup à la puissance de finesse qu'on reconnaît dans un individu.

Les conséquences de la journée du 18 Fructidor nous reportant quelquefois sur des détails qui ne nous avaient pu saisir dans les premiers moments : « Savez-vous, me dit un jour Talleyrand à l'oreille avec un sourire confidentiel et mystérieux, savez-vous à quel point vous avez été décisif et vous avez bien mérité de la patrie le 18 Fructidor, lorsqu'on annonça dans la nuit chez Rewbell que Carnot s'était échappé? Les deux membres du Directoire qui étaient unis avec vous répétaient sans cesse avec terreur : « Mais si Barras n'agit « pas vigoureusement, Carnot va se mettre à la tête des Roya- « listes. » Talleyrand concluait de ce fait que nous n'avions, dans la journée du 18 Fructidor, agi qu'à notre corps défendant, et que si Carnot avait été tué alors, il l'aurait été très légitimement, parce qu'il vaut mieux tuer le diable que de se laisser tuer par lui.

Dans les premiers moments de son retour d'Italie, Bonaparte avait déjà jeté sur la France un regard d'ambition qu'il était difficile de méconnaître : mais pour détourner la pensée de ses desseins sur sa véritable proie, il cherche à la porter sur d'autres points. Pour nous, quoiqu'il pût sans doute avoir naturellement besoin de parler de l'Italie, où il avait tant agi pendant deux ans, il était clair que ses discours en beaucoup de choses où il prononçait le nom de l'Italie, n'étaient que des détours pour adresser ses blâmes ou ses compliments à la France. On n'avait pu méconnaître cette arrière-idée dans beaucoup de ses actes en Italie, dans les fantômes de Constitutions qu'il avait données à diverses parties de cette Italie, dans les adieux mêmes qu'il avait faits aux Italiens. Rewbell et moi, nous étions attentifs, et nous n'étions pas ses dupes. Nous ne craignions pas même de le lui laisser connaître; chaque fois qu'il nous rendait ses visites au Directoire, il avait l'air de frémir, et il trépignait quand on le laissait attendre quelques instants. Nous mettions même quelquefois de la malice à le faire attendre un peu; lorsque,

entré, il voulait se mettre directorialement à notre table, comme un collègue, nous repoussions sa familiarité par un excès de politesse, en lui donnant un siège qui n'était pas le nôtre. Il était difficile de ne pas voir l'impression colérique qui se peignait dans ses traits, mais cela ne nous intimidait nullement et nous aurait presque divertis; moins cérémonieux dans mon appartement, où il venait le soir, je lui faisais l'honneur du canapé, mais souvent j'y faisais en même temps asseoir d'autres personnes, afin de lui donner quelques leçons de cette égalité qu'il paraissait si disposé à oublier et à fouler. Un soir, pressé du besoin de parler toujours de lui, lorsqu'il ne le pouvait plus, comme en Italie, par des bulletins et des proclamations, il m'entretenait, sans que cela fût amené, mais avec une singulière vivacité, « de la docilité des peuples italiens, de l'ascendant qu'il avait sur eux », ils l'avaient voulu faire « duc de Milan, roi d'Italie »; je fus peu maître de ma sensation dès le commencement de ce discours. Bonaparte, s'apercevant, avec sa promptitude incomparable, que je sentais la sonde, se reprit, comme en paraissant continuer, et me dit : « Mais je ne pense à rien de semblable dans aucun pays. — Vous faites bien de n'y pas songer en France, lui répondis-je, car si le Directoire vous envoyait demain au Temple pour récompenser une pareille idée, il n'y aurait pas quatre personnes qui songeassent à s'y opposer; il faut vous souvenir que nous sommes en République. » Celui qui avait jusqu'alors joué l'ingénuité d'un récit et semblé dire une chose d'autre temps et d'autre pays paraît comme frappé d'une irritation dont il ne peut se défendre : se levant comme d'un saut, et du bond d'une bête fauve, il s'élance du canapé vers la cheminée, puis bientôt après reprend cette espèce de calme apparent qui est l'un des procédés les mieux étudiés de l'Italie, et qui est effectivement une sorte de triomphe de la fourberie. Mme de Staël, venant me voir le lendemain, et me faisant sur Bonaparte des

questions qui semblaient, comme par une espèce de divination, courir au-devant de cette anecdote, je lui racontai la scène telle qu'elle s'était passée la veille; Mme de Staël l'a répétée avec la plus parfaite exactitude.

Quelques insuccès que Bonaparte éprouva dans des tâtonnements de ce genre lui rendirent, comme il l'avouait, le séjour de Paris insupportable. Il disait que c'était le foyer de l'intrigue : si fondé que puisse être toujours un pareil reproche s'adressant à un grand rassemblement d'hommes qu'on appelle civilisés, on est autorisé à croire qu'il n'y avait pas dans toute la ville « de boue et de fumée » une intrigue comparable à celle de Bonaparte. Pour y couper court en le ménageant encore, nous l'engageâmes à faire une grande inspection de l'armée d'Angleterre, déjà disséminée sur les côtes. Le mot « inspection » lui parut peu convenable, il voulut que ce fût une « Revue » : « Une Revue, soit! » lui dîmes-nous. Il partit pour visiter les côtes. Ce fut la durée d'une quinzaine. De retour à Paris, il parut ne pas croire que l'expédition d'Angleterre fût une chose sérieuse : en effet, le Directoire n'avait point d'autre intention que de menacer cette puissance, mais Bonaparte regardait tout autour de lui, cherchant une issue pour son ambition, et rôdant tout autour de nous pour parvenir à dévorer quelqu'un.

Plusieurs fois déjà il avait été question d'une expédition contre l'Égypte : mais ce projet n'avait pas obtenu l'assentiment du Directoire. J'y étais, ainsi que Rewbell, tout à fait opposé. Vainement, au milieu de beaucoup de sophismes enfantés par sa vive imagination, Bonaparte nous affirmait-il qu'aussitôt maître de l'Égypte, il établirait des relations avec les princes indiens; que, de concert avec eux, il attaquerait les Anglais dans leurs possessions : tout ce que je connaissais de l'Inde par moi-même me fondait à croire fortement que le gouvernement des Anglais était inattaquable dans cette partie de l'Asie, tant qu'ils resteraient

maîtres de la mer. Comment en effet pouvait-on supposer qu'après l'occupation de l'abondante Égypte, Bonaparte dirigeât son armée vers l'Inde à travers les déserts, sans vivres et sous l'influence d'une chaleur dévorante; qu'il voulût délivrer les peuples de l'Hindoustan du joug des Anglais; et qu'il fît des traités avantageux avec les princes indiens, et nous procurât ainsi le commerce exclusif de la presqu'île de Coromandel et de Malabar? On répondait à toutes mes observations par un plan tracé sur une carte : on sait que sur un pareil terrain il n'y a aucun obstacle. Mais il fallait absolument quelque chose de nouveau à celui qui, après avoir sondé tous les partis depuis son retour à Paris, regardait sans cesse pour pénétrer au Directoire comme cinquième, ne le pouvant encore comme unique. Il reconnaissait bien que pour le moment il n'y avait point maturité dans les événements : mais il ne voulait cependant pas s'exposer à périr ou même languir dans l'imagination des hommes; il pressa donc tous les jours plus vivement le Directoire pour réaliser cette expédition contre l'Égypte, dont il avait été plusieurs fois question.

Je viens de déclarer que ni Rewbell ni moi n'approuvions l'expédition d'Égypte. Après de longues discussions sur ce sujet, je persistais encore dans mon opposition, mais Bonaparte avait eu de grands entretiens particuliers avec Revellière-Lépeaux, et, quoiqu'il se moquât deux jours auparavant de la théophilanthropie de notre collègue, il avait trouvé là un côté d'imagination saisissable; il avait, d'une part, donné à Revellière-Lépeaux l'espoir de porter en Afrique et en Asie l'établissement de ce culte nouveau, que Revellière projetait pour l'Europe. Après s'être emparé de l'esprit de Revellière et l'avoir exalté dans ce sens, Bonaparte aborda Merlin et François de Neufchâteau par des considérations d'un autre genre, qu'ils crurent de la haute politique, celle, par exemple, de se débarrasser de cette superfétation mili-

taire d'hommes hardis, entreprenants et aguerris, tout à fait dangereux pour la France, qui dans ce moment refluait de toutes les armées : en les emmenant avec lui, il soulageait le Directoire d'avance, et, ambitieux solliciteur armé, il rassurait l'existence du gouvernement, compromise par le coup d'État militaire du 18 Fructidor. Ces réflexions devaient aller au caractère pervers des Merlin et des François de Neufchâteau : elles furent communiquées à Rewbell. La peur est contagieuse de sa nature; Rewbell était déjà surpris de cette idée par son indisposition contre les militaires, dont il se défiait en général, ne croyant nullement à leur patriotisme, mais seulement à leur ambition et à leur cupidité. Rewbell, subjugué à son tour, finit par donner son adhésion. En conséquence, le 15 ventôse an VI (5 mars 1798), correspondant au deuxième anniversaire du départ de Bonaparte pour l'Italie, le Directoire décida qu'il y aurait une expédition d'Égypte. Tous pouvoirs furent donnés au général en chef pour réunir une armée de trente mille hommes à Toulon, y rassembler une escadre pour transport et sûreté de l'expédition; arsenaux, argent, tout fut mis à la disposition de Bonaparte. L'amiral Brueys fut nommé commandant de l'armée navale. Après avoir réitéré et constaté mon opposition jusque-là, voyant mes quatre collègues, au moment même de leur décision, déjà inquiets de la responsabilité d'une résolution qui n'avait pas la solidarité de l'unanimité, je crus devoir finir par signer à mon tour, pour couvrir d'autant plus l'expédition d'Égypte. Le Directoire, croyant devoir continuer la menace contre l'Angleterre, arrêta que les armements contre elle seraient accélérés de manière à pouvoir opérer la descente dans cette île en octobre prochain.

Merlin fait une proposition fort extraordinaire, et que nous ne pouvons expliquer que par quelques causes secrètes : c'est celle d'expulser de la République les deux citoyens Emery, de Dunkerque; il veut les considérer comme étran-

gers parce qu'ils ont accepté des fonctions consulaires d'un autre gouvernement que la France : qu'on leur retire l'exequatur donné à leur commission, s'il y a pour cela de graves motifs, mais devons-nous, pouvons-nous chasser ainsi des négociants contre lesquels on ne spécifie aucuns griefs, et qui d'ailleurs, par leur fortune et leurs entreprises, font vivre beaucoup d'ouvriers? Ajourné.

CHAPITRE VI

Étrange projet de Boulay de la Meurthe et de Pison du Galand. — Conquête de la Suisse. — Révolte de l'armée de Rome. — Masséna accusé de rapines. — Il se sauve. — Prétexte qu'il donne à la révolte. — Elle s'apaise. — Mesures énergiques prises par le Directoire. — Motion de Perez du Gers sur les émigrés. — Discours timide de Tallien. — Astuce de Bonaparte. — Il veut compromettre Réal. — Flatteries de Talleyrand. — Ses intrigues contre Rewbell. — Mme Bonaparte me les dénonce. — Embarras de Talleyrand. — Mme Grand. — Amours de Talleyrand. — Sa lettre au Directoire en faveur de Mme Grand. — Portrait de cette dame. — Comment elle traitait Talleyrand. — L'abbé Piébot. — Deux frères de Talleyrand. — J'appuie la demande de Talleyrand pour Mme Grand. — Discussion orageuse. — Rewbell attaque vivement Talleyrand. — Merlin l'attaque à son tour. — Petite guerre contre Merlin. — Rewbell soupçonne Talleyrand d'intelligence avec l'Angleterre. — Distinction de François de Neufchâteau. — Il est juge et partie. — Revellière fait de la théophilanthropie. — La scène s'échauffe. — J'y mets un terme. — Mon opinion sur les relations de Talleyrand et de Mme Grand. — Bonaparte veut être Directeur. — Mission de Tallien auprès de moi. — Ma réponse. — Nouvelles données par l'envoyé de Prusse. — Amabilité de la reine d'Espagne envers Truguet. — Préparatifs de l'expédition d'Égypte. — La Suisse organisée en république. — Dénonciation contre les Jacobins. — Le Pape quitte Rome. — Troubles en Italie. — Genève demande sa réunion à la France. — Félix Desportes. — Envoi de fonds considérables à Toulon. — Mauvais choix électoraux à Paris. — Négociation financière avec Hambourg et Brême. — Incapacité de quelques ministres. — Sortie de Rewbell contre Talleyrand. — Tour qu'il lui joue. — Talleyrand ministre de Bonaparte. — Mot piquant de Napoléon à Talleyrand. — Talleyrand veut être

ambassadeur à Constantinople. — Note sur quelques officiers supérieurs de la marine. — Bougainville. — Peinier. — Charrette. — Girardin. — Marigny. — Buor. — Beaumont. — Granchain. — Bras-Puget. — Medine. — Montcabrier. — La Lanne. — Chavagnac. — De Grasse de Bar. — Rossilly. — Grasse-Briançon. — Fontblanche. — Tenel. — Clavel. — Du Bouzet. — Ramatuelle. — Chabon. — Bons. — Blaise Delmas. — Fortin. — Turpin. — La Villéon. — Aubin. — Borda. — La Roque-Dourdan. — De Glandèves. — Delort-Serignan. — De Broves. — Isnard Chancelade. — Du Rouvet. — Alphiran. — Bataille-Manldoux. — Bearge (?) Saint-Hypolite. — Projet du général Moulins contre les émigrés. — Merlin veut faire arrêter Julien de Toulouse. — Terreurs inspirées à Revellière par Merlin. — Préparatifs pour les élections. — Talleyrand propose de distribuer de l'argent. — Liste de distribution. — Mon opinion sur cette mesure corruptrice. — Benjamin Constant sollicite la députation. — Commissaires envoyés à Rome. — Installation des consuls romains. — Conditions trop dures imposées à la République Cisalpine. — Coalition secrète contre la France. — Arrangement peu convenable entre quatre Directeurs. — Le Prince de la Paix ministre malgré nous. — Établissement de la République Helvétique. — Brune va commander en Italie. — Impéritie des ministres de l'intérieur et de la police. — L'emprunt forcé. — Baudin et Le Tellier. — Le commissaire anglais Crawford. — L'armée de Condé à la solde de la Russie. — Les princes français à Mitau. — Plaintes de Bonaparte. — Récriminations mutuelles de sa femme et de lui. — Mariage de Mlle Lepeletier avec M. de With. — L'hymen et l'amour. — Le ministre Cappellis. — Malo se réclame de moi. — Sa mise en liberté. — Veauversin. — Espièglerie de police. — Fâcheux état à l'intérieur du Directoire. — Démission du ministre de la marine. — Guyot-Desherbiers. — On veut écarter Garat de la députation. — Nombreuses scissions dans les collèges. — Finesse de Talleyrand en matière électorale. — Antonelle et Tissot. — Réunion de Genève à la République. — Hambourg s'exécute.

On annonce au Directoire des députés envoyés par la réunion de Flore (on appelle de ce nom la réunion de quelques députés se croyant constitutionnels qui se rassemblent depuis peu de temps à ce pavillon). Ces députés sont les citoyens Pison du Galand et Boulay de la Meurthe; ils prennent alternativement la parole relativement à un projet fort singulier

qui paraît les occuper en ce moment. Il s'agirait de prolonger l'exercice des pouvoirs du corps législatif et du Directoire, qui se renouvelleraient désormais en totalité, mais seulement tous les dix ans. Personne ne sortirait dans l'année présente. On remplacerait seulement les absents. Le Directoire est infiniment surpris de cette étrange proposition. Boulay croit pouvoir persister dans son opinion, et il l'appuie sur ce fait, qu'on ne peut appeler que supposition et qu'il appelle un principe : c'est que le peuple se soumettra à ce que les grands pouvoirs de l'État ordonneront. Il y a des gens qu'un régime légal fatigue et tourmente avant même qu'ils l'aient encore essayé. Ce n'est pas assez d'avoir eu le malheur d'être forcé de faire le 18 Fructidor, il faut en faire d'autres pour empêcher la Constitution de l'an III de s'écrouler sur sa base. Pison du Galand n'est ici qu'en seconde ligne : c'est Boulay qui est bien le père de l'idée et son défenseur patenté. Il y a quelques jours qu'il voulait déporter une classe certainement très nombreuse de la société, aujourd'hui il voudrait déporter la Constitution elle-même; est-il possible de ne pas voir dans un pareil projet celui de commencer par la déconsidération du Directoire, pour arriver plus tard à sa destruction?

Eh! mon Dieu, changez, renouvelez les hommes, s'ils ne conviennent pas à leur place, mettez-en d'autres s'ils peuvent mieux faire, mais n'attaquez point la chose, ne minez pas le principe vital de la République : ne tuez pas l'institution elle-même!

Le courrier suisse nous annonce que l'armée française a pris Fribourg d'assaut, et que Lucerne a ouvert ses portes. Brune marche sur Berne. La Suisse peut être considérée comme conquise. Le Directoire arrête que ce pays adoptera sur-le-champ un seul gouvernement représentatif. Du 12 au 18 Ventôse an VI.

Le Directoire reçoit de Rome des nouvelles affligeantes sur la conduite de notre armée d'occupation dans cette capi-



tale. Les officiers et les soldats français n'étaient point payés depuis quatre mois : ils se sont révoltés, ils ont méconnu leur général. Ce général est Masséna, celui qui les a tant de fois conduits à la victoire; mais le nouveau Marius paraît avoir toute l'avarice comme la cupidité attribuée au premier. Ces deux défauts sont souvent le même : peu de gens veulent acquérir des richesses pour les partager. Accusé de rapines, de pillage par ses troupes, celui qui a constamment bravé le canon ennemi n'a plus ici assez de force pour réprimer des excès dont il est au moment de se voir victime; c'est qu'il ne peut échapper à sa conscience, en présence de ceux dont il a dérobé le pain, et qui ont toute l'éloquence et « la force de la faim » qui réclame. Masséna a donc pris le parti de se retirer. Dans les lettres qu'il écrit au Directoire, il voudrait donner à l'insurrection le principe ancien de la discorde qui se forma entre sa division et celle du général Bernadotte, lorsque celle-ci arriva de l'armée de Sambre-et-Meuse, et que les soldats de Bernadotte, persistant à s'appeler « monsieur », refusaient le titre de « citoyen ». Ce serait, d'après Masséna, le ressentiment des coups de sabre que ces soldats citoyens auraient, dans le temps, donnés aux « messieurs » de Bernadotte, qui aurait amené la rixe actuelle. Masséna commet ici une erreur toute volontaire; la mauvaise foi est la conséquence forcée de sa position. D'abord il n'a aucun droit de prétendre que les soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse aimaient moins que lui la liberté : ils avaient fait leurs preuves avant d'arriver à l'armée d'Italie; et si la probité, le courage, la pratique de l'égalité et des premières vertus sont du vrai civisme, ils dépassaient peut-être, sous beaucoup de ces rapports, la division même de Masséna. Ce général, après avoir cru pouvoir rejeter l'insurrection sur la division Bernadotte, voudrait bien en accuser une demi-brigade de sa division même dont il aurait été mécontent dans l'expédition du Tyrol, et qui aurait voulu se

venger de ce qu'il la renvoyait d'auprès de lui. Masséna se trompe encore ici. L'insurrection avait pour principe l'indignation contre ses rapines redoublées et accumulées en présence des soldats. Le général qui ne respecte pas la subsistance des infortunés soldats qui prodiguent leur sang pour sa gloire s'expose à toutes les représailles, qui ne sont encore qu'une faible justice. Enfin Masséna s'est retiré; Berthier a pris le commandement. Masséna s'est sauvé à Ancône; l'ordre est rétabli. Quelques Français ont été tués par les Italiens, qui croyaient pouvoir faire tourner ces troubles à leur profit. L'ambassadeur de Naples, Pignatelli, et celui de Vienne parcouraient les rues pour exciter le peuple. Le Directoire a licencié et incorporé les demi-brigades qui avaient participé à la rébellion; il a ordonné l'arrestation des officiers qui ont signé les ordres et les déclarations.

Masséna est appelé à Gênes, sans destination de commandement. Berthier n'est pas exempt de blâme : il cessera de commander à l'arrivée du général Brune, qui prendra le commandement en chef de l'armée d'Italie et des troupes dans les États ecclésiastiques. Les commissaires français à Rome sont investis des pouvoirs supérieurs civils et politiques dans les États du Pape. Ce dernier s'est réfugié à Florence : le ministre des relations extérieures notifiera à la Cour de Naples le mécontentement du gouvernement français de la conduite de son ambassadeur Pignatelli. Tous les ambassadeurs qui se trouvent à Rome seront renvoyés, excepté Azara.

Le député des Cinq-Cents Perez du Gers a fait une motion favorable aux émigrés. Tallien, qui a parlé à ce sujet, l'avait fait dans un sens beaucoup moins vigoureux qu'à son ordinaire. Il me dit qu'il avait cru que cela était arrangé avec moi parce qu'on en était auparavant convenu chez Bonaparte, qui avait même paru désirer que la proposition vînt de son frère Joseph, maintenant député. On voit déjà Bonaparte,

autant qu'il peut pénétrer dans les affaires, vouloir y jouer les deux rôles entre lesquels il hésita au 13 Vendémiaire. Tandis que le parti populaire le croit avec lui, il cherche, par les siens comme par lui-même, à se ménager des intelligences dans le parti royaliste en faisant des avances à l'émigration. Des députés qui, se croyant bien instruits, et voulant m'informer de tout ce qu'ils savent, ne soupçonnent pas qu'en ceci Bonaparte soit un premier moteur, s'imaginent avec pleine candeur qu'à son insu même il est un instrument que l'aristocratie veut mettre en avant pour s'en servir; moi, je reconnais que c'est Bonaparte qui veut se servir d'elle, comme il veut se servir de tout. J'ai besoin d'avoir le cœur net de cette nouvelle intrigue. J'en cause avec Bonaparte, il me paraît très embarrassé; comme il faut qu'il compromette toujours quelqu'un, il me dit : « Mais les patriotes sont les premiers dans cette idée : Réal était avec nous ».

On aurait cru que Bonaparte avait renoncé à son ambition intérieure depuis qu'il paraissait avoir trouvé à se satisfaire sur l'expédition d'Égypte : mais en même temps qu'il se jetait sur une proie, il ne renonçait point à l'autre, ni à toutes les autres. Il paraît qu'il avait donné son secret à Talleyrand, lequel l'excitait toujours davantage, si toutefois Bonaparte avait besoin d'être excité. Dans toutes les caresses que Talleyrand faisait à Bonaparte depuis son retour d'Italie, il n'avait pas seulement pour but de s'appuyer de son autorité auprès du Directoire, auprès de qui il ne se sentait pas bien en crédit : il voulait se servir de Bonaparte pour tenter quelque chose contre le Directoire. Il lui montrait comme une injustice odieuse qu'on eût donné le prétexte de son âge pour l'empêcher d'être Directeur. « Y en a-t-il un seul dans les cinq qui puisse se mesurer avec votre génie; et tous les cinq ensemble, passés et présents, valent-ils votre petit doigt? On ne vous a point demandé votre âge quand il s'est agi de sauver votre pays en France, de l'honorer et de le glorifier

en Italie. Lorsque Alexandre a vengé les Grecs du grand roi lui demanda-t-on son âge? Quand le fils de Chatham a été premier ministre, il n'avait pas l'âge du général Bonaparte. » Talleyrand répétait à Bonaparte tous les compliments et toutes les souplesses qu'il m'avait personnellement faites lorsque après le 18 Fructidor il s'était imaginé d'être pour son compte Directeur d'emblée à la place de Carnot et de Barthélemy : seulement, à cette première époque, il ne trouvait pas qu'il fallût absolument être aussi jeune que Bonaparte. Il nous présentait au contraire son âge comme la garantie la plus légitime, la plus prévoyante de la Constitution de l'an III. « Il ne fallait pas, disait-il alors, laisser pénétrer dans les affaires ni des jeunes gens ni des militaires : c'étaient eux qui perdaient les empires; il fallait, selon lui, de la raison et de la maturité. » Mais, l'opposition de Rewbell ayant fait échouer les prétentions de Talleyrand, depuis ce moment il n'avait cessé d'en vouloir à ce Directeur : il lui portait une haine de prêtre. Ce qu'il attendait surtout des machinations de Bonaparte, qu'il suscitait sans relâche, c'est que celui-ci fît quelque chose contre Rewbell. Bonaparte pouvait s'entendre merveilleusement avec Talleyrand pour ne pas aimer Rewbell : plusieurs fois, lorsque le général avait voulu prendre un certain ton d'arrogance au Directoire, ce Directeur l'avait remis à sa place. Bonaparte lui avait fait des excuses et ne lui en voulait que davantage par cette raison : et c'est cette circonstance de sa rancune que Talleyrand exploitait sans cesse en disant : « Quand même nous ne parviendrions point à vous faire Directeur cette fois encore, mon cher général, il est toujours important de chasser Rewbell du Luxembourg : cela est bien en soi, cela est nécessaire, indispensable, politique ». Il ajoutait : « et moral », ce qui allait fort bien à Talleyrand, qu'on sait tenir si bien aux choses morales.

Nous fûmes informés de ces intrigues de Talleyrand et des connivences de Bonaparte par divers rapports. Mme Bona-

parte fut la première à me rendre compte de la conversation que je viens de rapporter. Elle me dit : « Talleyrand veut perdre Bonaparte, il le pousse sans cesse contre le Directoire; il en veut surtout à Rewbell, dont il dit qu'il faut absolument se défaire; il dit que c'est pour faire entrer mon mari au Directoire, mais je vois bien qu'il veut y entrer lui-même, car il a été jusqu'à me dire personnellement qu'il s'entendrait bien avec Bonaparte s'ils étaient au même tapis; qu'il répondait de lui assurer la majorité en tout; que quant à lui, Talleyrand, il n'avait pas d'ambition personnelle, que la sienne serait comblée s'il avait le bonheur d'être le très humble serviteur de Bonaparte; que Bonaparte était, à ses yeux, toute la République et bien plus que la République. » Ces éloges nauséabonds étaient à la lettre ceux que Talleyrand me faisait faire, qu'il me faisait avant d'être ministre, et qu'il avait redoublés à l'époque du 18 Fructidor lorsqu'il avait espéré que je le ferais entrer au Directoire.

Tandis que Talleyrand, suivant sa préoccupation ambitieuse, machinait sans relâche, mais encore sans succès, contre le Directoire qui l'avait fait son ministre, il se vit un peu dérangé dans ses manœuvres par une circonstance particulière qui, comme on dit vulgairement, lui mit un peu la puce à l'oreille.

Dans ce moment fut arrêtée par la police une femme du nom de Grand, qui était soupçonnée et même convaincue, je crois, d'avoir des correspondances avec l'Angleterre, ou au moins avec des Anglais. Milords et messieurs avaient été les liaisons de cette dame, que Talleyrand, lorsqu'il était à l'étranger, avait prise des mains de cette nombreuse compagnie. Depuis qu'il était en place, Mme Grand était arrivée à la suite et à la piste de sa nouvelle fortune; elle lui avait fait croire qu'elle était attachée d'amour à sa personne, comme Talleyrand m'avait fait accroire qu'il l'était à la mienne; et malgré son cœur blasé, si cœur fut jamais là, il avait peut-

être subi l'illusion que nous sommes très disposés à recevoir en général de l'un ou l'autre sexe quand on parvient à nous faire supposer qu'on nous aime réellement pour nous-mêmes.

Mais chez Talleyrand les personnes, de quelque sexe que ce soit, avec lesquelles on peut le croire dans une relation intime, n'étaient jamais un objet d'illusion assez complète pour qu'il ne leur gardât pas une certaine dose de cette ironie qu'il a toujours au service de tout le monde, et sans doute de lui-même, car pour un être qui ne peut pas plus échapper à sa conscience (si conscience il y a) qu'au jugement des autres, Talleyrand ne doit pas être à ses propres yeux le moins moquable de tous les individus dont il se moque. Tout en réclamant donc en ce moment la liberté de la dame qu'il ne craignait pas d'avouer pour sa maîtresse, et qu'il désavouera seulement par la suite lorsqu'elle sera devenue sa femme, Talleyrand en faisait les honneurs avec un ton de dédain qui allait presque jusqu'au mépris; il disait déjà, à peu de chose près, ce qu'il a répété depuis, qu'« elle était aussi bête que belle ».

Citoyen Directeur,

On vient d'arrêter Mme Grand comme conspiratrice. C'est la personne d'Europe la plus éloignée et la plus incapable de se mêler d'aucune affaire; c'est une Indienne bien belle, bien paresseuse, la plus désoccupée de toutes les femmes que j'aie jamais rencontrées. Je vous demande intérêt pour elle, je suis sûr qu'on ne lui trouvera point l'ombre de prétexte pour terminer cette petite affaire, à laquelle je serais fâché que l'on mît de l'éclat. Je l'aime, et je vous atteste à vous, d'homme à homme, que de sa vie elle ne s'est mêlée et n'est en état de se mêler d'aucune affaire. C'est une véritable Indienne, et vous savez à quel degré cette espèce de femmes est loin de toute intrigue. Salut et attachement.

Ch.-Maur. Talleyrand.

3 germinal an VI.

Si Mme Grand méritait l'éloge de beauté sous le rapport de quelques formes grandes et robustes, je ne lui ai pu, quant à moi, reconnaître cet avantage sous le rapport de la figure : car, comme j'ai déjà, dès ma première entrevue avec Talleyrand, signalé combien il ressemblait personnellement à Robespierre, il est très exact de dire que Mme Grand a quelque chose de la physionomie de Talleyrand. Ses yeux assez grands, mais morts, son nez retroussé, ses lèvres minces et la blancheur de son visage poussée jusqu'à la blafardise, je ne puis, d'après ce double signalement très fidèle, reconnaître que Mme Grand, même dans l'éclat de ses quarante ans, fût aussi belle que Talleyrand voulait bien me l'annoncer, puisque la ressemblance d'elle et de lui était une espèce de calque avec Robespierre, dont personne à coup sûr ne réclame les attraits.

Si, au surplus, Talleyrand, dans sa supériorité intellectuelle, croyait devoir parler aussi légèrement de notre prisonnière qui était sa maîtresse et devait être sa femme, celle-ci, de son côté, dans sa conversation et dans sa correspondance fort peu distinguée, ne traitait pas son amant et son futur mari avec beaucoup de considération : elle semblait préluder au dégoût qui devait par suite former leur mariage. On connaît ce mot de Louis XV sur l'un de ses courtisans dont on lui apprenait qu'il venait d'épouser sa maîtresse : « On ne peut pas se quitter plus décemment ». En attendant le dégoût qui devait former l'union légitime de ces deux individus beaucoup plus intéressés qu'intéressants, et par suite finir cette même légitimité, comme il est arrivé, Mme Grand se moquait aussi de Talleyrand en termes des moins ménagés, dans les lettres surprises par la police où elle s'entretenait de la France avec l'un de ses amis qu'elle avait laissé en Angleterre; elle ne parlait guère plus révérencieusement de Talleyrand que ne l'a depuis fait Mlle Bourgoing de son amant le ministre Chaptal, qu'elle appelait,

dit-on, *papa Clystère*, parce que Chaptal avait été apothicaire. Mme Talleyrand, allant aussi chercher les professions, appelait dans ses lettres son adorateur Talleyrand *l'abbé Piébot*, ce qui était une double bassesse envers deux malheurs involontaires, et presque aussi naturels l'un que l'autre. Talleyrand était en quelque sorte né prêtre en même temps que pied bot, puisqu'il n'aurait été voué à cette profession, qui pouvait aller à son caractère, que parce qu'il avait été disgracié de la nature, car sans cet accident c'est lui qui, comme l'aîné de la famille, aurait dû entrer le premier dans la carrière militaire, qui fut donnée à ses frères Archambauld et Boson. Ces deux frères, diversement connus sous plusieurs rapports, le sont également comme des médiocrités et des nullités de notre époque les plus distinguées, auxquelles il n'était guère réservé de paraître que sous la protection du hasard de la naissance.

Comparativement à de pareils frères, Talleyrand pouvait être un phénix, mais phénix auquel on pouvait très bien faire l'application du mot de Rivarol à un homme aussi nul que prétentieux dans plusieurs genres, et qui avait un frère : « Monsieur votre frère est excessivement commun et médiocrissime, il n'y a que son incapacité qui soit égale à sa fatuité. Cependant monsieur votre frère vous est infiniment supérieur en tout. » Mais la nullité des deux frères de Talleyrand ne dut pas les empêcher d'avoir des succès à la Cour, car on sait comme les gens de ce métier savent environner le pouvoir et s'en distribuer les faveurs lucratives et honorifiques, qu'on a bien soin de ne jamais séparer les unes des autres, le tout pour le plus grand bonheur des peuples, qui ne peuvent y suffire à moins d'un milliard annuel.

Quoi qu'il en soit de toute l'immoralité de la relation de Talleyrand et de l'inconvenance de sa pétition pour sa dame, je ne me laissai pas moins aller, avec ma faiblesse ordinaire, à réclamer la liberté de cette prétendue belle. Je

croyais que la question pouvait être traitée avec l'espèce d'indifférence que Talleyrand avait voulu attirer sur elle par la manière dont il m'en avait écrit; je me trompais, et la discussion qui eut lieu me fit rencontrer un de ces mécomptes qui me sont souvent arrivés dans les choses de la moindre importance, parce que je n'avais pas assez apprécié que ce sont précisément celles qui excitent le plus vivement les passions. Ainsi Rewbell commença son antienne, comme à l'ordinaire : « Il reconnaissait bien là Talleyrand, ce misérable défroqué, ou toujours enfroqué, qui ne pouvait pas se contenter d'être le plus vil des libertins; il ne pouvait pas se satisfaire en France, où cependant l'on ne manque pas de catins : il fallait qu'il en allât chercher en Angleterre, et de celles encore que les Anglais font venir de l'Inde comme les vins qu'ils tirent d'Oporto et qui ne seraient pas assez forts si on ne leur faisait passer et repasser la mer. Il n'y aurait pas de plaisir pour Talleyrand s'il n'y avait du scandale par-dessus les toits. Voilà bien le prêtre; il croit que nous sommes toujours en monarchie; qu'il est agent du clergé; qu'il tient la feuille des bénéfices, et qu'il peut faire les cent coups. Il ne sait pas qu'il est aujourd'hui dans une République; qu'il est logé dans un de ses ministères, et qu'il devrait au moins avoir la décence de sa position, puisqu'il ne peut en avoir la dignité.

« Je demande, dit Rewbell, que la nomination de ce prêtre impudent soit révoquée, sans quoi le Directoire s'expose à assumer sur lui toute la déconsidération dont jouissait déjà Talleyrand, qu'il croit devoir perfectionner encore depuis qu'il est ministre de la République.

« Citoyens mes collègues, continue Rewbell avec sa vivacité et sa violence qui n'était pas sans dignité; citoyens mes collègues, quand la Convention nationale a rayé Talleyrand de la liste des émigrés, à laquelle il prétendait si fièrement ne devoir pas être associé, il déclarait avoir passé le temps de

sa sortie de France aux États-Unis, et avoir mérité la protection des illustres chefs de la République américaine. Eh bien, je lui demande aujourd'hui si les mœurs qu'il a pratiquées ici, sont celles dont il a reçu l'exemple des Washington, des Jefferson et de tous ces vrais patriotes qui ont tenu le timon des affaires dans leur pays, comme notre devoir est de le tenir dans le nôtre. J'affirme qu'un homme qui se serait laissé voir là tel qu'il a l'effronterie de se montrer chez nous, aurait été d'emblée chassé de la république des États-Unis. Pour qui nous prend-il, de venir ici nous faire l'étalage de son cynisme, et braver le désir que nous avons au moins de suivre des mœurs meilleures que celles de l'ancien régime de Talleyrand? Si d'ailleurs, en considérant ce misérable sous le rapport physique, je pouvais trouver dans ce physique quelque chose de fort, d'entraînant, d'irrésistible, qu'on pût regarder comme un signe des passions invincibles et dont l'individu ne fût qu'une victime, comme tant d'autres, de leur organisation naturelle! Mais ici la nature y a pourvu de reste : c'est un éclopé, un homme dépourvu d'une partie de ses membres, qui se soutient à peine sur ses deux ossements décharnés; c'est un mort vivant, pour qui il n'y a point d'excuse dans tout ce qui pourrait en fournir aux autres; c'est un libertin sans besoins, sans moyens, invoquant toutes les ressources de la débauche, suivant l'école de Sade. »

Rewbell, quoiqu'il eût pour moi quelque amitié très sincère, en raison de celle que je lui portais et de l'harmonie de nos opinions presque en toutes matières, ne paraissait nullement me séparer des reproches qu'il adressait à Talleyrand : il me regardait en face et sans me perdre de vue, mais, se rapprochant un peu de moi pour être moins entendu de mes collègues : « Tu es trop bon, me dit-il, tu soutiens un mauvais sujet : tu verras ce qu'il nous en arrivera, ce qu'il t'en arrivera à toi-même tout le premier ».

Je n'étais pas quitte après cette allocution, c'était maintenant le tour de Merlin à se prononcer sur Talleyrand. Merlin dit qu'il était au grand regret de n'avoir rien de flatteur à prononcer sur ce ministre de la République, que le Directoire avait honoré de sa confiance, mais que le devoir de sa conscience et le besoin de la vérité, qui étaient la règle ordinaire de ses jugements comme de sa conduite, l'obligeaient à parler avec une franchise qui pouvait être sévère et non moins dure que celle de Rewbell; qu'il fallait bien qu'entre nous, nous ne nous crussions pas obligés à ménager nos agents, lorsque les ménagements pouvaient réagir contre le Directoire et finir par perdre son autorité. « Les hommes que nous avions été dans la nécessité de condamner au 9 Thermidor, Robespierre, Saint-Just, dit Merlin, poussèrent sans doute trop loin la rigueur de la morale : ils en avaient le luxe, qui est souvent l'hypocrisie; ils en avaient même la férocité, puisqu'ils pensaient qu'il fallait mettre à mort tous les hommes qui s'écarteraient de la morale dans la plus faible nuance.

« Avec leur manière de voir, à laquelle se conformait leur manière d'agir, il n'y avait pas de raison pour que l'espèce humaine tout entière ne fût pas mise en jugement, condamnée et exécutée, par qui? je ne vois pas quel bourreau n'aurait pas dû y passer à son tour, puis les juges qui mettaient le bourreau en mouvement, puis Robespierre et Saint-Just qui donnaient aux juges le signal du départ et qui ont fini pour leur propre compte comme ils traitaient les autres. Mes chers collègues, continue Merlin, permettez-moi de vous faire une observation. Pourrons-nous croire qu'entre les exigences impassibles et les rigueurs implacables de Robespierre, de Saint-Just et le relâchement cynique de Talleyrand il n'y ait pas quelque nuance et quelque intervalle? Un homme qui, sans passions, sans l'excuse de besoins physiques, est en quête de toutes les recherches du liber-

tinage pour trouver des sensations dans le scandale, cet homme-là me paraît présenter un raffinement de corruption qui avait échappé même aux plus difficiles puritains de l'époque d'avant le 9 Thermidor. Je ne vois pour lui aucune excuse sous le rapport moral, et s'il était possible qu'on lui en trouvât quelqu'une, comme homme privé, ce serait peut-être pour lui trouver des torts plus graves comme homme politique. Car au bout du compte, comme l'a dit notre collègue, il ne manque point de femmes en France, en supposant que la passion nous en donnât le besoin. Il y en a tant de belles, de bonnes, d'excellentes! »

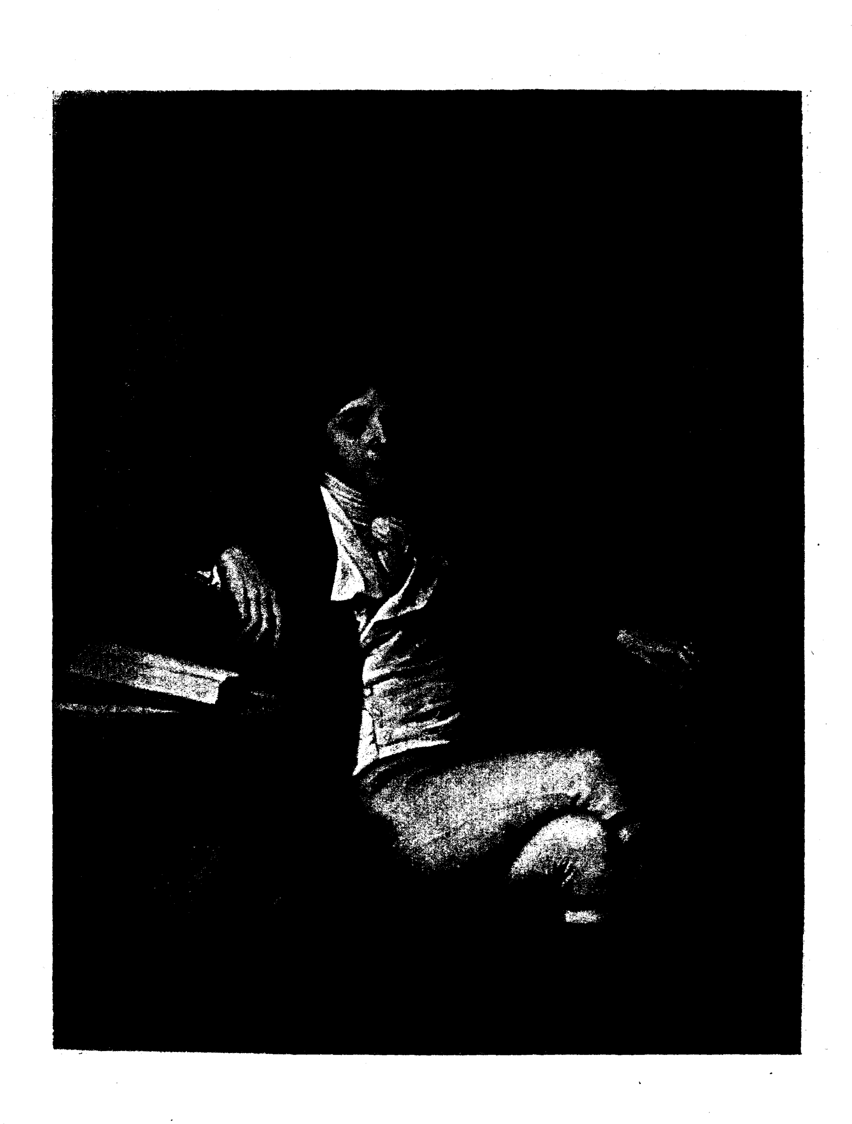
Merlin semblait dire cela avec un air de petite coquetterie vaniteuse qui sollicitait une indulgence personnelle pour des peccadilles dont il aurait aimé à se pavaner. Rewbell, croyant surprendre cette faiblesse fanfaronne, dit à Merlin : « Mais tu es marié comme nous, ainsi tu n'as point à te faire pardonner des maîtresses que tu ne dois pas avoir. Si cependant tu veux te produire comme un Céladon pour acquérir des droits à l'indulgence, dis-nous ce qu'il en est : parle, fais-nous connaître tes bonnes fortunes. » Merlin répondit, avec un sourire plus que malin : « Je n'en dois pas dire davantage sur moi : quand j'ai le bonheur de posséder une femme, non seulement je ne m'en vante pas, mais je n'en conviens pas, bien loin de la nommer ». Jocrisse se serait-il mieux défendu? Merlin continue : « Puisque nous sommes tous d'accord qu'il ne manque point en France de belles femmes, bonnes et complaisantes, pourquoi, s'il en a le désir ou le besoin, va-t-on les chercher aux Indes anglaises, c'est-à-dire en Angleterre? Il y a là, je l'avoue, quelque chose qui me paraît quitter le domaine privé et arriver tout à fait à la politique. Qui peut nous garantir que la prétendue liaison galante de Talleyrand avec cette femme aimée ne soit pas une liaison politique dont l'amour ne serait qu'un voile trompeur, et que les vices dont Talleyrand nous paraît cer-

tainement accusable, ne sont autre chose que le déguisement de sa politique; que Mme Grand, par la célébrité de son catinisme, n'eût été précisément regardée comme la femme qui pourrait le mieux revêtir l'apparence d'un rôle de galanterie destiné à cacher le rôle de fausseté politique; qu'enfin Talleyrand, comme tant de patriotes l'en accusent depuis longtemps, ne soit pas réellement un homme vendu à l'Angleterre, un véritable agent de l'Angleterre, dont Mme Grand ne serait que le paquebot intermédiaire? Je demande, ajoute Merlin, qu'au lieu de mettre la femme ou la fille Grand en liberté, le ministre de la police soit chargé au contraire de faire lui-même un interrogatoire très serré; il faut aller au fond de cette affaire; il faut découvrir tout ce qu'il y a dans cette intrigue; nous ne pouvons méconnaître dans Talleyrand ce qui y est : c'est sans aucun doute un intrigant beaucoup plus qu'un amoureux; il faut en même temps surprendre toutes les correspondances intérieures et extérieures; il faut arrêter tous les agents anglais qui peuvent tremper dans cette machination. Pour mieux saisir Talleyrand en flagrant délit, il faut paraître attacher très peu d'importance à cela, de manière qu'il soit moins sur ses gardes; il faut même qu'entre nous, nous convenions de ne lui laisser rien apercevoir, de lui faire même bonne mine, lorsqu'il se présentera au Directoire avec son portefeuille. Si nous arrivons, comme je l'espère, à tenir la trame, nous en ferons une justice éclatante, et, après l'avoir destitué comme de raison, nous le traduirons en jugement devant une commission militaire. C'est à cette juridiction que doit ressortir naturellement Mme Grand, puisqu'elle n'est qu'une émigrée rentrée en France, et Talleyrand viendra conséquemment en cause, amené forcément par le délit principal. Ainsi vous aurez complètement raison du contre-révolutionnaire que vous avez trop légèrement laissé pénétrer dans votre intérieur. Quant au prêtre libertin avec plus ou moins de facultés

TALLEYRAND jeune

PORTRAIT DE GREUZE

Collection Chaix d'Est-Ange.



physiques, ce n'est pas là notre affaire. Les juges à cet égard sont plutôt les femmes que les hommes. Il ne nous appartient pas d'examiner toutes ces histoires de paillardises d'abbé. »

En entendant ces dernières paroles, François de Neufchâteau, qui, lui aussi, pouvait bien avoir sur la conscience quelques peccadilles à la manière de Talleyrand, mais qui n'était point prêtre, François de Neufchâteau crut qu'à son tour il ne pouvait s'abstenir de dire un mot conforme à la conclusion de Merlin : « Le Directoire avait sans doute tous les droits de surveiller la conduite politique de ses agents, mais il fallait leur laisser leur vie privée : c'est là un sanctuaire ». Rewbell, en entendant François de Neufchâteau s'exprimer ainsi, souriait de l'idée que notre collègue parlait de lui-même un peu dans sa propre cause. François de Neufchâteau n'était pas moins éclopé que Talleyrand et passait en même temps pour être un libertin de toutes dates et qui n'était encore corrigé ni par les infirmités, ni par les années.

Revellière-Lépeaux doit se montrer à son tour ici, où chacun dévoile son caractère; Revellière voudrait qu'on vît les choses d'un point de vue plus élevé : « Talleyrand ne fait dans cette circonstance que tout ce qu'il a fait toute sa vie : il couvre ses intrigues par son libertinage, ou son libertinage par ses intrigues. Tout cela revient à peu près au même. Son caractère de duplicité peut sans doute être soupçonné, en tout et de tout. Cela remonte chez lui à l'éducation ecclésiastique qu'il a reçue, éducation qui, selon La Revellière, n'avait d'autre résultat que de fortifier les mauvais penchants. En trouvant ici une pièce justificative de plus de l'opinion que, lui, Revellière a toujours eue sur cette dépravation ecclésiastique, il n'est point fâché qu'elle soit connue du Directoire, ni même qu'elle arrive à la connaissance du public. On ne peut trop démasquer la corrup-

tion sacerdotale; tout cela serait déjoué de reste si, au lieu de laisser subsister cette religion catholique qui ne repose que sur la momerie et la duperie, on avait eu le bon esprit d'y substituer un culte moral sensible, et qui, s'emparant du cœur, élèverait l'imagination en même temps qu'elle satisferait l'intelligence. Avec un culte de raison et de morale, vous auriez dès longtemps, dit Revellière, vous auriez repoussé, foudroyé, anéanti tout ce qui vous vient directement ou indirectement de la Rome moderne. Talleyrand est un de ses produits. Je veux bien que ce ne fût pas un homme très bien incliné par sa nature première; mais la perversité a certainement été augmentée et raffinée par la prêtrise et l'épiscopat. Pour détruire tous ces vices capitaux qui ont pénétré dans la génération, et dont Talleyrand nous offre un prototype accompli, il faut prendre la chose aux racines; il faut refaire la société religieuse, comme la société politique dans ses fondements. — Je te voyais venir, s'écrie Rewbell, avec ta circonlocution : tout cela te paraîtrait fort bien si tu pouvais nous glisser ici ta théophilanthropie; pourquoi n'en as-tu pas prononcé plus ouvertement le nom? — Je ne le crains point, répond Revellière. Je considère les choses en grand. Je vous dis qu'il y a dans l'homme une fibre religieuse qu'il faut reconnaître; qu'il y a un besoin de Dieu auquel vous ne pouvez vous soustraire; que la société vous en demande un qui soit autre que celui des catholiques; que si vous laissez la société mâcher à vide, elle se mordra la langue, vous mordra vous-mêmes et vous avalera tout entiers, comme la baleine avala Jonas. Il n'y a qu'une différence, c'est que la nouvelle baleine ne restituera pas les nouveaux Jonas. Qu'y a-t-il de plus simple et de plus heureux à apprendre aux hommes que la reconnaissance envers leur Créateur, et l'amour de leurs semblables? — Eh bien, tout cela se trouve réuni dans ta théophilanthropie? — Oui, sans doute, répliqua Revellière avec fureur, les yeux

hors de la tête; je vous le prouverai : c'est faute d'un culte simple, naturel, conforme aux principes de la raison, que vous avez vu se former, sous la protection de l'absurdité et du mensonge, des prêtres imposteurs qui ont importé dans notre patrie tous les vices et tous les crimes. »

Je voyais Revellière s'échauffer outre mesure, et je ne pouvais prévoir à quels excès on allait se porter de part et d'autre, à la suite de l'incident que j'avais gauchement mis sur le tapis. Mon intention avait été d'éviter l'éclat, comme Talleyrand me le demandait dans sa lettre; et voilà dans notre enceinte un éclat retentissant, si nos portes n'avaient été bien closes! Je me lève avec humeur, et, faisant à mon tour feu supérieur en élevant la voix entre Revellière et Rewbell : « Il me semble que tout le monde est d'accord de bien éclairer cette affaire, pour la mieux juger; ainsi ce qu'il faut d'abord, c'est de renvoyer au ministre de la police. Je le propose. » Le renvoi est adopté.

Heureux d'avoir ainsi terminé cette scène imprévue, je déchargeais ma conscience de l'intérêt que j'avais pu prendre à Talleyrand, en ne jugeant ici sa relation avec Mme Grand que comme celle d'un libertinage plus ou moins usé, et la nécessité d'un homme usé de s'adresser aux ressources qu'on accorde ordinairement aux Indiennes. Je crus ne devoir pas considérer ce noble couple comme autrement coupable, et c'est en arrangeant encore les choses de cette manière, dans ma pensée, que je crus devoir faire dire à Talleyrand ce qui pouvait lui faire prendre des précautions, je ne veux pas dire celles qui eussent eu pour objet de couvrir une trahison : je n'en croyais pas alors Talleyrand capable, et je trouvais trop sévère l'opinion de mes collègues à son sujet. J'imaginai que d'une morale même fort relâchée dans la vie particulière, il pouvait y avoir encore une grande marge jusqu'à la trahison politique. Je ne faisais pas attention que l'immoralité d'un prêtre est hors de comparaison, et que, comme

me l'avait si bien exprimé Mme de Staël, celui-ci « cumulait tous les vices de l'ancien et du nouveau régime ».

Tallien se rend chez moi pour me dire confidentiellement que Bonaparte persiste à vouloir être nommé membre du Directoire. Les conseils législatifs pouvaient décréter cela pour lui en faveur de ses éminents services. L'âge seul pouvait d'abord paraître une espèce de difficulté : mais ce n'en était point une, d'après les dispositions qu'il connaissait aux Conseils. La résolution y passerait *de plano*.

Bonaparte se rend chez moi le lendemain, et me fait la même ouverture. Je lui réponds que cela est impossible : si les Conseils faisaient un pareil acte, ils violeraient la Constitution. Le Directoire d'ailleurs repousserait un semblable décret. Bonaparte me quitta tout honteux et retourna chez Tallien. « Il n'aurait jamais imaginé, lui dit-il, que je me fusse opposé à son entrée au Directoire. J'agissais contre moi-même : personne n'avait plus d'intérêt que moi à sa nomination, en raison de l'attachement et du dévoûment qu'il me portait à la vie et à la mort. »

L'envoyé de Prusse vient tout haletant nous annoncer que la Russie et l'Autriche se coalisent pour attaquer et partager l'empire Ottoman.

Truguet, envoyé ambassadeur en Espagne, a obtenu de la reine une audience particulière où il a été traité avec des marques de considération et même d'affection particulière. Talleyrand, qui n'aime point Truguet, trouve qu'il y a un peu d'amour-propre ou de modestie dans la sensibilité qu'exprime l'ambassadeur républicain pour un procédé aimable de la vieille reine.

Le Directoire donne des ordres pour préparer les objets nécessaires à l'expédition d'Égypte et la réunion à Toulon des troupes qui doivent la composer.

Du 20 au 30 Ventôse an VI. Après plusieurs combats honorables pour l'armée française, la Suisse est conquise. Toute l'Helvétie secoue le joug du gouvernement oligarchique : le Directoire arrête qu'elle sera organisée en république. On propose la réunion du Valais à la République : cette motion n'est pas approuvée.

Comme les dénonciations contre les Jacobins sont revenues à la

mode depuis quelque temps, le Directoire y ajoute foi, tout en reconnaissant qu'elles sont extrêmement vagues. Je suis, avec François de Neufchâteau, celui qu'elles effraient le moins. Rewbell, Merlin et La Revellière proposent de prendre à l'égard de leurs départements respectifs des mesures pour écarter des assemblées primaires les prétendus terroristes. Je m'oppose à ce qu'il soit pris de pareilles mesures dans les départements du Midi.

Le Pape quitte Rome et se retire à Sienne, accompagné de deux officiers français commandant une escorte. Le traité avec la République Cisalpine est rejeté. La domination trop dure exercée par le Directoire français a soulevé les ennemis de la liberté, et nous a mis dans le cas d'être obligés à des mesures telles que de faire traduire en jugement un législateur italien, d'en exclure un grand nombre ainsi que deux membres du gouvernement. Le général de l'armée française est autorisé à le remplacer et à imposer à cette république une contribution de guerre égale à celle stipulée dans les traités relatifs à l'entretien des vingt-cinq mille Français.

Genève demande la réunion à la France. L'envoyé Félix Desportes est autorisé à traiter de cette proposition.

L'expédition d'Égypte nécessite l'envoi de fonds considérables à Toulon. Bonaparte demande le trésor de Berne. Tout ce qui vient de Suisse, et de quelque part que ce soit, doit être employé à son service.

Le choix des assemblées primaires à Paris est mauvais. Plusieurs cercles constitutionnels sont fermés. Les arrêtés de clôture sont presque toujours rédigés par Merlin.

Hambourg et Brême consentent à prendre pour douze millions d'inscriptions bataves et compter douze millions d'écus. Cette négociation s'est effectuée par la crainte du gouvernement français et par l'espoir d'une protection particulière qui leur a été promise.

L'assemblée batave accepte enfin la Constitution.

L'Espagne n'est pas de bonne foi : elle paraît se rapprocher des Anglais. Le Portugal est l'intermédiaire de cette intrigue.

Le ministre de l'intérieur et celui de la guerre ont perdu la confiance. Dondeau, ministre de la police, est tout à fait inepte. Talleyrand lui-même, quoiqu'il ait reçu un passeport d'esprit de Mme de Staël, n'est pas jugé par Rewbell plus capable que Dondeau. Ce que dans le temps où Mme de Staël m'avait présenté Talleyrand et où elle m'avait poursuivi pour le faire ministre, ce que Mme de Staël

m'avait dit comme une chose toute en l'honneur ou au moins en faveur de Talleyrand, qu'« il avait les vices de l'ancien et du nouveau régime », Rewbell ne le pensait pas moins que Mme de Staël, mais il y attachait un sens moins heureux, et il en tirait une conclusion fort différente : c'est que, loin d'être recherché comme un cumulard de tous les vices, Talleyrand devait, par cette raison même, être exclu de tous les emplois de la République, et que personne n'était moins propre que lui à être le grand fonctionnaire d'un État dont il était le plus indigne citoyen. En accordant à Talleyrand cette capacité de corruption de tous les temps et de tous les régimes, Rewbell était bien loin de lui accorder une capacité égale sous le rapport des facultés intellectuelles. Si Mirabeau et tant d'autres révolutionnaires ou contre-révolutionnaires ont été des hommes supérieurs en immoralité, ils ont été non moins supérieurs en talents. Rewbell voulait que Talleyrand ne fût nullement dans le cas de rien racheter de son immoralité par ses talents. Répondant à ce que quelqu'un disait devant lui dans un langage familier, que « celui-là au moins (Talleyrand) avait oublié d'être bête », Rewbell disait : « Il n'a eu rien à oublier en ce genre ». Et il croyait fréquemment prouver l'incapacité de Talleyrand en lui faisant, dans les attributions de son ministère, les questions les moins ardues, mais sur lesquelles il demandait une réponse instantanée, et il est très vrai que le plus souvent Talleyrand restait court, et que pour se tirer d'embarras, il finissait comme il avait commencé, par dire : « Citoyen Directeur, je ne suis point préparé, je n'étais point préparé, et lors même que je l'eusse été, je ne me croirais pas de force à soutenir aucune discussion avec le citoyen Directeur Rewbell, que tout le monde reconnaît pour la première tête de l'Europe en diplomatie comme en administration. Je vous demande au surplus la permission de me retirer au ministère pour y méditer, et

demain j'aurai l'honneur de vous apporter réponse satisfaisante à vos questions. Je ne puis guère autrement vous satisfaire. Sur les choses que je sais le mieux, j'ai besoin de me recueillir, et d'être quelques instants seul. — S'il ne vous faut qu'être seul pour féconder votre génie, répondit un jour Rewbell, je vais vous donner un moyen qui vous préservera de distractions. » Et prenant Talleyrand par le bras avec une ironie amicale, Rewbell l'enferma dans un cabinet voisin de la salle des séances. Talleyrand se débattait, et Rewbell, le poussant davantage, n'avait pas l'air de comprendre sa résistance, lorsqu'au bout d'une heure de clôture forcée, Rewbell ouvrit la porte. Talleyrand n'avait pu faire une page, il dit qu'il avait mal à la tête. « Va te coucher, Basile, tu sens la fièvre », lui dit Rewbell avec sa rudesse ordinaire. Il le poussa hors de la salle des séances du Directoire, puis, se tournant vers nous en riant : « Eh bien, messieurs, vous voyez ce que c'est que votre grand faiseur ».

Malgré le long rôle que Talleyrand a joué dans la suite sous le gouvernement de Bonaparte, il ne paraissait pas que celui-ci eût, de la capacité de ce ministre, une idée supérieure à celle qu'avait énoncée Rewbell. Ce n'est pas ici le lieu de démontrer combien était peu nécessaire le grand talent de ministre des relations extérieures, quand la victoire faisait les traités, et que le ministre n'avait qu'à y apposer sa griffe; mais un mot de Napoléon à Talleyrand après la bataille d'Austerlitz explique, avec beaucoup de précision, comme il considérait ce ministre de représentation, auquel il ordonna plusieurs fois de suivre ses bagages quand il marchait à la guerre. Tandis que Bonaparte, allant en avant, se préparait à livrer la bataille décisive de la campagne, Talleyrand était à Vienne tout tremblant, dans l'indécision des événements, lorsque la victoire d'Austerlitz, couronnée par l'entrevue des trois empereurs, annonce une paix non seulement commencée, mais terminée. C'est alors que Bona-

parte voit arriver à lui Talleyrand : il venait avec jactance et tout essoufflé pour signer le traité de Presbourg. « Eh bien, lui dit Napoléon, vous allez être un homme d'esprit dans cette circonstance, car j'ai gagné la bataille; il n'en serait pas de même si je l'avais perdue : peut-être auriez-vous l'air de n'être qu'une bête. »

Rewbell continuait tous les jours ses sarcasmes et rendait la vie malheureuse à Talleyrand dans ses rapports avec nous; celui-ci, malgré son insensibilité naturelle ou calculée (car il se vantait ordinairement de s'endormir en lisant les pamphlets faits contre lui), Talleyrand, dis-je, croyait n'y pouvoir plus tenir, ou plutôt pressentait qu'on ne voudrait plus le maintenir. Dans cette circonstance, s'étudiant à deviner quel serait le vainqueur, et s'il pouvait en espérer quelque chose, il s'échappa à dire qu'il était prêt à quitter le ministère et même la France. Il nous demanda l'ambassade de Constantinople, nous la fit même demander par Bonaparte dans la vue de concourir diplomatiquement à l'expédition militaire préparée contre l'Orient. L'Orient semblait être le dédommagement des deux ambitions trompées; cependant aucune des deux ne pensait à quitter l'Occident qu'à son corps défendant.

Voulant disposer déjà de la marine, comme il disposait de l'armée de terre, Bonaparte nous demanda d'avoir un état détaillé de toutes les capacités qui pouvaient rester dans cette arme. Il allait y faire un choix, disait-il, et faire marcher tous ces gens-là, qui étaient singulièrement arriérés. Le ministre et surtout l'amiral Kerguelin nous fournirent une nomenclature qui ne satisfit nullement Bonaparte, malgré l'énonciation de beaucoup d'anciens services; il n'y avait rien là qui fût digne de lui, et il en parlait avec un profond mépris.

BOUGAINVILLE, *vice-amiral.* — Ses services sont connus; a eu plusieurs commandements et a commandé une division dans l'armée du général de Grasse.

Peinier, *contre-amiral.* — Ses services distingués l'ont toujours fait connaître; a eu nombre de commandements, et notamment a servi sous les ordres du général Suffren dans l'Inde; ses talents militaires et tacticiens le rendent capable d'être à la tête d'une armée navale.

Charrette, *contre-amiral.* — A toujours commandé dans les différents grades; s'est distingué particulièrement dans l'armée du général de Grasse, et réunit tous les talents d'un général qui ne laisse rien à désirer.

Girardin, *vice-amiral.* — A commandé différentes divisions assez fortes, chargé de différentes missions; a commandé en chef les forces navales pour la prise de Saint-Eustache. Ses talents militaires l'ont toujours fait regarder comme un officier de distinction, donnant les plus grandes espérances.

Marigny, *contre-amiral.* — A toujours commandé : officier du plus grand mérite, qui joint à la pratique la théorie; a de plus occupé la place de major général de la marine à Brest; réunit tous les détails par ses connaissances, et a toutes les qualités que l'on peut désirer pour être à la tête d'une armée.

Buor, *contre-amiral.* — Distingué dans ses connaissances militaires et dans les évolutions navales; a été major général dans l'armée du général Guichen; réputation bien raisonnée par les généraux et par le corps de la marine.

Beaumont, *chef de division.* — A eu nombre de commandements : s'est distingué dans la prise de la frégate anglaise *Fox*; on ne peut rien ajouter à ses connaissances militaires et aux espérances qu'il donne pour ses talents et commander en chef.

Granchain, *capitaine de vaisseau.* — A commandé différentes fois; a servi comme major dans l'escadre du général Herai, et ensuite dans celle du général Barras; il réunit les plus grandes connaissances militaires et d'évolutions. Sa réputation faite et distinguée l'ont (*sic*) toujours fait regarder par le corps de la marine et par les chefs comme un officier pouvant être à la tête des armées navales et les commander.

Bras-Puget, *chef de division.* — A commandé différentes fois; a été chargé de la station des Iles Sous le Vent; ses talents, ainsi que ses connaissances, l'ont toujours fait regarder, dans le corps de la marine, comme un officier donnant les plus grandes espérances.

Medine, *chef de division.* — A eu nombre de commandements, et a toujours mérité la confiance des généraux sous lesquels il a servi.

Montcabrier, *capitaine de vaisseau.* — A commandé nombre de fois; a eu la station des Iles et, de plus, major de l'escadre du

général Vaudreuil. Ses talents militaires et ceux de détail l'ont toujours fait regarder comme un officier de distinction.

La Lanne, *capitaine de vaisseau.* — A eu plusieurs commandements et une mission particulière dans l'Inde, sous les ordres du général Suffren. Ses talents et sa capacité sont bien reconnus.

Chavagnac, *capitaine de vaisseau.* — A commandé des corvettes et frégates; nommé en second pour le commandement de la marine à Cherbourg, puis aide-major de la marine à Brest. C'est la science en personne et la plus étendue dans tous les genres et pour tous les détails.

De Grasse de Bar, *capitaine de vaisseau.* — A commandé nombre de fois; chargé de différentes missions; ses talents et ses connaissances militaires sont des plus réels.

Rossilly l'aîné. — A commandé nombre de fois, et particulièrement dans l'Inde. Cet officier est rempli de connaissances et de talents militaires. Dans ce moment, employé au dépôt des journaux de la marine.

Rossilly cadet. — A commandé des corvettes et des frégates; a toujours mérité le suffrage des généraux sous lesquels il a servi, et a toujours donné les plus grandes espérances d'après ses connaissances et ses talents militaires.

Grasse-Briançon, *capitaine de vaisseau.* — A commandé nombre de fois. Ses connaissances militaires l'ont toujours fait regarder comme un officier de la plus grande distinction, donnant les plus grandes espérances, ayant l'aveu général du corps de la marine, et méritant à beaucoup de titres la confiance du gouvernement.

Fontblanche, *capitaine de vaisseau.* — A commandé plusieurs fois; ses connaissances particulières pour les évolutions l'ont toujours fait remarquer dans les différentes escadres dans lesquelles il a servi; a été chargé de quelques missions; a toujours mérité le suffrage des généraux comme la confiance du gouvernement.

Tenel cadet, *capitaine de vaisseau.* — A commandé dans différentes occasions; il a toutes les connaissances que l'on peut exiger d'un officier de mérite et de distinction; mérite à juste titre la confiance du gouvernement pour tout commandement et pour tout détail.

Clavel, *capitaine de vaisseau.* — A servi jusqu'à ce grade dans différents détails qui l'ont fait remarquer avec distinction du corps de la marine et des chefs. Il peut remplir la place de sous-aide-major dans une armée navale, ou celle en second de l'intendance d'une armée.

Du Bouzet, *capitaine de vaisseau.* — A commandé nombre de fois dans les différents grades; a eu des missions particulières; ses connaissances militaires l'ont toujours fait remarquer dans le corps de la marine, et lui ont mérité la confiance des généraux sous les-

quels il a servi. Cet officier donne les plus grandes espérances, et mérite la confiance du gouvernement.

Ramatuelle, *lieutenant de vaisseau.* — A eu nombre de commandements; ses connaissances particulières l'ont toujours distingué dans ses commandements. Cet officier peut être employé à tout, et mérite la confiance du gouvernement.

Chabon, *lieutenant de vaisseau.* — A commandé deux fois. Cet officier a tous les talents que l'on peut désirer; donne les plus grandes espérances pour l'avenir, d'après ses connaissances.

Bons, *lieutenant de frégate de la Ciotat.* — A navigué dans la dernière guerre avec distinction; a eu différentes actions qui l'ont fait remarquer comme un officier rempli de connaissances, qui doivent lui mériter la confiance du gouvernement pour un commandement de frégate ou de vaisseau.

Blaise Delmas, *lieutenant de frégate de la Ciotat.* — A navigué sur les vaisseaux de l'État, soit dans cette guerre, soit dans la précédente; il a toujours déployé toutes les connaissances que l'on peut désirer à un officier pour commander, et mériter la confiance du gouvernement.

Fortin, *officier de la Compagnie des Indes.* — A servi dans cette Compagnie depuis l'année 1759; par suite de service, le général Bellecombe, gouverneur de Pondichéry, l'a employé utilement, tant par mer que dans la politique, auprès du gouvernement mahratte et de Tippo-Saëb; ensuite il a eu nombre de commandements pour la Compagnie; a navigué en escadre. Cet officier, par ses connaissances, peut être employé pour commander un vaisseau, ou pour les détails d'une armée navale; il connaît parfaitement l'Angleterre et tout ce qui est relatif à la Compagnie des Indes à Londres.

Turpin, *capitaine de vaisseau.* — A commandé nombre de fois. Ses connaissances particulières pour tous détails l'ont toujours fait remarquer dans le corps de la marine, comme un officier de distinction et de la plus grande espérance.

La Villéon, *capitaine de vaisseau.* — A commandé plusieurs fois; a servi sous les ordres du général Barras; ensuite capitaine de pavillon du général de Grasse. Ses talents et ses connaissances ne laissent rien à désirer, ayant toujours eu le suffrage des généraux sous lesquels il a servi.

Aubin, *lieutenant de frégate de la Ciotat.* — Cet officier n'a point commandé, mais s'est toujours distingué dans les différentes navigations qu'il a faites en escadre; il est à même de remplir toutes places de détails dans une armée navale, par ses connaissances et son activité.

Borda, *capitaine de vaisseau.* — A commandé; a servi en qualité de major dans l'escadre que commandait le général d'Estaing. Ses

connaissances ne laissent rien à désirer pour les détails d'une armée navale.

La Roque-Dourdan, *capitaine de vaisseau.* — A commandé plusieurs fois; chargé de différentes missions, major de la marine à Toulon et à Marseille; a commandé la marine à Marseille. Cet officier a toujours, par ses connaissances et son activité, donné les plus grandes espérances.

Glandèves (Le commandeur de), *contre-amiral.* — Après avoir quitté le commandement de la marine à Toulon, a passé à Malte, ensuite à Cadix, où il a été appelé par le gouvernement pour être consulté, et y jouir des appointements de son grade. Cet officier a commandé dans les différents grades, dans toutes guerres, et en temps de paix; a été chargé de différentes missions, et commandé des divisions particulières. Il réunit à une expérience consommée, des connaissances qui l'ont toujours distingué, et qui l'ont fait citer comme un officier fait pour parvenir au commandement des armées navales.

Delort-Serignan, *capitaine de vaisseau.* — A commandé différentes fois, corvettes, frégates et divisions ; major d'une division des troupes de la marine à Toulon; cet officier, par ses connaissances et par ses détails, a toujours joui de la réputation d'un excellent officier.

De Broves, *capitaine de vaisseau.* — Cet officier s'est distingué dans la dernière guerre, a commandé deux bâtiments de guerre, a été chargé de missions importantes qu'il a remplies avec zèle et avec activité; on ne peut rien ajouter à ses connaissances et à ses talents.

Isnard Chancelade, *capitaine de vaisseau.* — A fait la dernière guerre avec la plus grande distinction ; a commandé et rempli des places de major de division et d'intendant d'escadre; s'est acquis dans toutes les occasions la réputation d'un excellent officier.

Du Rouvet, *capitaine de vaisseau.* — A supérieurement servi dans toutes les guerres, a commandé nombre de fois, et a toutes les connaissances et toutes les qualités qui caractérisent un parfait officier.

Alphiran, *capitaine de vaisseau.* — A commandé plusieurs bâtiments. Cet officier est rempli de connaissances et de talents qui l'ont toujours fait distinguer dans les différentes escadres où il a servi; de plus avait la confiance du général Barras, ayant servi sous ses ordres.

Bataille-Manldoux, *capitaine de vaisseau.* — S'est distingué dans plusieurs occasions, et principalement dans un combat de chaloupe contre des corsaires, brigands qu'il a détruits; il est à Malte depuis nombre d'années, a commandé nombre de fois dans les différents

grades; avait la confiance du général Suffren et de tous ses chefs à même de juger le talent et le mérite; ses services distingués lui ont valu le grade de capitaine de vaisseau avant le temps.

Bearge (?) Saint-Hypolite, *lieutenant de vaisseau.* — A commandé, a toujours joui dans le corps de la marine de la réputation d'un officier de talent par ses connaissances, donnant les plus grandes espérances.

Merlin propose d'adopter un projet du général Moulins, pour mettre en surveillance les émigrés, qui, ayant permission de rester à Paris, paraissent y servir l'étranger; de les faire ensuite arrêter et traduire devant des commissions militaires. Je m'élève contre une pareille mesure : « Combattons les armes à la main, mais point de lâche perfidie pour déguiser l'assassinat ». La proposition est écartée; cependant on arrêtera des émigrés signalés par le général Moulins. Du 1er au 10 Germinal an VI.

Merlin désirait qu'on arrêtât Julien de Toulouse, dénoncé comme professant en ce moment des principes contraires à ceux du Directoire. Merlin dit qu'on peut l'arrêter en vertu d'un acte d'accusation existant depuis longtemps contre lui : « Il est comme rapporté, lui dit-on. — Qu'importe, répondit-il, nous sommes censés l'ignorer. » La Revellière-Lépeaux et moi écartons encore cette proposition.

Dans un cabaret situé dans une rue du faubourg Marceau, où passe quelquefois Revellière en allant au Jardin des Plantes, se réunissent nombre d'individus qui, après avoir beaucoup bu, font du bruit : ne seraient-ce pas des anarchistes qui se préparent, et pelotent, en attendant partie pour les élections? On demande que la police s'y transporte et les fasse arrêter. Je m'y oppose encore. Revellière finit par être de mon avis, et malgré Merlin l'arrestation est rejetée. Depuis quelque temps Merlin est parvenu à tromper l'honnête Revellière, à lui inspirer des terreurs : il recommence, à lui seul, Carnot, Letourneur et Barthélemy. Cependant déjà beaucoup d'arrestations ont eu lieu. Je demande

que les individus frappés soient mis sur-le-champ en jugement ou en liberté. Le Directoire prononce la mise en liberté de plusieurs.

On arrête une liste d'élection des députés pour Paris. Des copies sont remises aux ministres de la police générale et de l'intérieur; Merlin se charge d'en distribuer aux électeurs de sa connaissance. D'après les rapports qu'il a sur Cambacérès, Gohier et Genissieu, Merlin déclare ces trois personnages tout à fait dangereux dans la circonstance; il croit qu'il lui suffit de les faire venir et de les caresser pour les convertir; mais il a du déplaisir de voir qu'ils ont l'air de ne pas l'entendre, et qu'ils lui rient presque au nez. Merlin n'ose plus même leur offrir la liste projetée. Il fait arrêter, comme un principe, qu'il y aura scission si les individus désignés ne sont pas nommés. Je demande à mes collègues de remarquer que le corps législatif, déjà déconsidéré par la mutilation du 18 Fructidor, va l'être davantage encore par l'influence qu'on veut prendre sur les élections. Rewbell a une peur singulière de ce renouvellement électoral; il déclame qu'il faut prendre des moyens, et tous lui semblent très bons, pour conjurer l'orage. Talleyrand, qui se trouve présent à la scène, voudrait faire sa paix avec Rewbell, en abondant dans son sens, il demande la permission de prendre la parole pour dire « qu'en tout, la question est dans le succès; qu'en Angleterre on n'influence pas seulement les élections par l'opinion, mais qu'on y déploie tous les moyens que donne l'argent; que l'argent est le ressort des élections anglaises, comme il est le nerf de la guerre. Ainsi le Directoire ferait peut-être bien, dans ce moment de crise électorale, de remettre des fonds importants à des hommes de confiance qui les distribueraient suivant leur entente à tous les hommes qui, au dehors comme au dedans des corps électoraux, pourraient y obtenir quelque autorité et servir la cause du gouvernement. » Revellière, Rewbell lui-même trouvent ce genre de mesure

fort immoral en soi, et surtout dans une république, dont le principe est la vertu, et qui ne doit jamais recourir à de pareilles infamies : mais les passions ne pratiquent pas aussi bien la morale qu'elles la célèbrent en paroles, et le Directoire, tout en rougissant, croit devoir arrêter une distribution d'argent qui sera faite dans le mode suivant aux préparateurs et machinateurs des élections : nous en aurons, comme on dit vulgairement, pour notre argent.

État nominatif des fonctionnaires ou agents particuliers auxquels il a été remis des fonds sur ceux des dépenses secrètes pour manœuvrer les élections de l'an VI.

	Francs
TREILHARD, président du Directoire........	36 000
BESNARD, président de l'admon cle de la Sarthe..............................	3 000
LETELLIER (Hypolite), secrétaire du Directeur Merlin..........................	4 800
BODARD (Félix), vice-consul de la Répub. à Smyrne..............................	4 800
FENOUILLET FLAKMAC, com. du Dre près l'Odéon..............................	4 000
LETELLIER, chef du bureau des Com.......	4 800
BOSC, consul de France à New-York.......	4 800
GAY (J.-B.), homme de loi à Paris.........	4 800
CAREZ (J.-Pt), sans qualité indiquée.......	4 800
MATHIEU, comre du Dre près l'admon c. de Seine-et-Marne..........................	1 000
SARDON, sans qualité indiquée............	2 000
HERWYN, de la commune de Bruges, dépt de la Lys.............................	1 200
PORTIEZ LEBLANC, dépt de l'Oise...........	1 000
SIBOUT CORNILLON, dépt du Gard..........	1 500
ORTALÉE, dépt du Nord...................	7 200
BASSAGET, dépt de Vaucluse..............	2 400
TARDY, comre cal de l'Ain.................	1 000
BEAUCHANY, comre cal de l'Allier...........	1 200
GUIEU, comre cal des Basses-Alpes.........	1 000

Boutoux [1], com^re c^al des Hautes-Alpes..... 1 000
Chauchet, com^re c^al des Ardennes......... 1 000
Bosc, com^re c^al de l'Aube.................. 1 000
L'Évêque, com^re c^al du Calvados........... 1 000
Savary, com^re c^al de la Charente-Inférieure. 1 200
Malfuson, com^re c^al du Cher.............. 1 000
Gauthier, com^re c^al de la Corrèze......... 1 200
Volfins, com^re c^al de la Côte-d'Or, ex-constituant................................ 1 800
Harel fils, com^re c^al des Côtes-du-Nord.... 1 200
Michelet, com^re c^al de la Creuse........... 1 000
Beaupuy, com^re c^al de la Dordogne........ 3 000
Carnier, com^re c^al de la Drôme............ 1 000
Rouppe, com^re c^al de la Dyle.............. 1 200
Dubosc, com^re c^al de l'Escaut.............. 2 000
Dazard, com^re c^al d'Eure-et-Loir........... 1 000
Renouard, com^re c^al du Finistère.......... 1 000
Imbert, com^re c^al de l'Isère................ 1 200
Pradier [2], com^re c^al de Jemmapes......... 1 000
Cears, ingénieur en chef du dép^t du Léman................................. 1 000
Durand, com^re c^al de Loir-et-Cher.......... 1 000
Legall, prés^t de l'adm^on c^le de la Loire-Inférieure................................. 1 000
Servières, com^re c^al de la Lozère.......... 2 000
Mereau, com^re c^al de Maine-et-Loire....... 1 200
Frain [3], com^re de la Manche.............. 1 000
Laloi [3], com^re c^al de la H^te-Marne.......... 1 000
Garnin, com^re c^al du Mont-Blanc.......... 1 000
L'Évêque, com^re c^al des Deux-Nèthes....... 1 000
Dupin, com^re c^al de la Nièvre.............. 1 200
Bassange, com^re c^al de l'Ourthe............ 1 000
Garnier, com^re c^al du Pas-de-Calais........ 1 000
Boutarel, com^re c^al du Puy-de-Dôme...... 2 400
Allard, com^re c^al du Rhône............... 2 000
Ricard, com^re c^al du Var.................. 1 000
Bruyères, membre de l'adm^on c^le de l'Ardèche................................ 700
Génie, com^re c^al de l'Aude................ 1 000
Devars, juge au trib^al c^il de la Charente.... 1 200

1. A renvoyé 500 francs sur les 1000 qu'il avait reçus.
2. A reçu encore 1000 francs ci-après.
3. A renvoyé les 1000 francs qu'il avait reçus.

Combet, com^{re} c^{al} du Gard	1 200
Dast, com^{re} c^{al} de la H^{te}-Garonne	1 200
Dauriot, com^{re} c^{al} du Gers	1 200
Le Hary, com^{re} c^{al} de la Gironde	2 000
Rey [1], com^{re} c^{al} de l'Hérault	2 400
Turgan [2], com^{re} c^{al} des Landes	1 200
Ferrand, com^{re} c^{al} de la Loire	2 000
Combes d'Amous, com^{re} c^{al} du Lot	1 200
Bouvet, com^{re} c^{al} de la Mayenne	900
Solnier, com^{re} c^{al} de la Meurthe	700
Toquot [3], présid^{t} de l'adm^{on} c^{le} de la Meuse.	600
Le Malliaud [4], com^{re} c^{al} du Morbihan	2 000
Fresnaye Dupré, com^{re} c^{al} de l'Orne	600
Cazenave, com^{re} c^{al} des Basses-Pyrénées	800
Descamps, com^{re} c^{al} des Hautes-Pyrénées	800
Simon, com^{re} c^{al} du Haut-Rhin	1 000
Neukomme, com^{re} c^{al} de Sambre-et-Meuse	1 000
Desseignes, com^{re} c^{al} de Saône-et-Loire	2 000
Corbières [5], com^{re} du Dir^{re} p. les trib. civ. et c^{le} du Tarn	3 000
Perigord, com^{re} c^{al} de la Haute-Vienne	2 000
Pougny, com^{re} c^{al} des Vosges	600
Morel, com^{re} c^{al} de la Marne	1 500
Savary, com^{re} c^{al} de l'Eure	1 200
Bardes, com^{re} c^{al} de l'Ariège	800
Boizard, chef de brigade de la gend^{ie} n^{le} de Tours	1 200
Pradier, com^{re} c^{al} de Jemmapes à Mons	1 000
Sardou, ing^{r} en chef des bâtiments civils de la m^{ne} à Toulon	2 000
Roemers, membre du Conseil des Cinq-Cents	1 200
Ludot, sans qualité indiquée	600
François de Neufchateau [6], ministre de l'intérieur	5 400
Gentil, com^{re} c^{al} de la Loire	1 000
Edme Roger, sans désignation de qualité	1 800

1. A renvoyé ces 2400 francs.
2. A renvoyé 1133 fr. 50 sur les 1200.
3. A renvoyé les 600 francs qu'il avait reçus.
4. A renvoyé les 2000 francs qu'il avait reçus.
5. A renvoyé 1323 francs sur les 3000 qu'il avait reçus.
6. P^{r} distribuer à des agents secrets des subsistances.

BLINSIN MORE [1], sans désignation de qualité	300
SIBEREL, sans désignation de qualité	1 000
LASSAUT ET FELLETTE, postillons de la poste de Paris	414
Aux commissaires des hospices civils de Lisieux, dépt du Calvados	1 040
TOTAL	185 281

Ne pouvant par mon opposition personnelle, mais solitaire, empêcher la décision corruptrice, je refusai toute distribution par mes mains, bien persuadé que l'indemnité donnée aux prétendus influents manouvriers d'élections ne produirait aucun résultat avantageux dans leur sens : j'avais d'ailleurs trop bonne idée des électeurs de la France pour croire qu'on les pût acheter. La mesure d'argent se trouvait donc doublement hasardée parce qu'une partie des commissaires investis des fonds à distribuer n'avaient pas la confiance des républicains. Lorsque nous prétendrons obtenir de bons choix, commençons par éloigner les ennemis de la liberté s'ils se sont introduits dans les élections par fraude, remplaçons-les par des républicains sûrs; faisons nos choix parmi ces bons citoyens, injustement poursuivis sous la dénomination d'anarchistes : ce sont pour la plupart autant d'auteurs et d'acteurs de la Révolution; soutenons-les, et ne souffrons pas que la malveillance déconsidère ceux qui, de concert avec nous, ont fondé la République. Cette déconsidération est l'ouvrage des nobles et des prêtres qui ne se sont pas ralliés à la patrie, et qui conspirent contre elle : si des excès ont désolé la Révolution, il est aujourd'hui constaté qu'ils ont été exercés par les vampires de l'ancien régime, passés à l'émigration pour susciter des coalitions, et par les agents

1. Pr gratification du travail extraordinaire à la correspce des fonds secrets.

de l'étranger. Le traité de Pillnitz, rédigé par l'abbé Maury, n'avait-il pas proclamé la dissolution et le partage de notre belle patrie? N'oublions pas que la prétendue dénomination d'honnêtes gens n'est souvent qu'un déguisement fort peu honnête des plus implacables ennemis de la République. Parmi les patriotes qui se présentèrent à moi pour les aider à se faire élire députés, je distinguai Benjamin Constant, comme au premier rang des plus capables et des plus méritants. Ce jeune publiciste s'était voué à Talleyrand, quand celui-ci était dans la plus profonde infortune. On aurait pu croire qu'un contrat d'obligeance naturelle avait dû se former entre deux hommes libéraux (j'entends ce mot seulement dans l'acception du sens anciennement usité pour exprimer une éducation un peu relevée), entre deux hommes, dis-je, qui s'étaient promis de s'aider, et dont l'un avait si franchement tenu parole à l'autre; et que le premier arrivé amènerait celui qui était resté en arrière. Mme de Staël avait eu cette double espérance pour les deux amis. Que de protestations de sincère reconnaissance Talleyrand n'avait-il pas faites avant le succès! Quelle promptitude à oublier aussitôt après? Quelle habileté de plus pour repousser même Benjamin Constant, dans la crainte de voir ce jeune et ardent citoyen percer par ses talents! Talleyrand n'aurait pas voulu seulement l'éteindre, mais l'ensevelir vivant. Bénissons cette horrible ingratitude de Talleyrand, qui, dans ce genre, a sans doute bien d'autres exploits : en écartant Benjamin Constant de la carrière administrative, il l'a porté à la tribune nationale. Aussi pouvons-nous croire que nous devons aux hideux procédés de Talleyrand l'occasion forcée des développements du beau talent de Benjamin Constant. J'aurais, comme citoyen, voulu de tout mon cœur contribuer à l'élection de Benjamin Constant; il m'écrivit la lettre suivante.

Hérivaux, le 7 germinal an VI.

Citoyen Directeur,

Permettez-moi, puisque des affaires me retiennent à la campagne, de vous écrire, pour vous rappeler que vous m'avez souvent témoigné le désir de me voir au nombre des amis de la République portés dans le corps législatif aux élections qui s'approchent. Nommé électeur dans mon canton, il me sera possible de parvenir à être élu, si vous me continuez cette bienveillance. Je sais peu solliciter, et le dévoûment sans bornes que j'ai cherché à vous prouver, ne me paraît pas encore légitimer ma demande. Mais si vous croyez que ma conduite, depuis que je me suis attaché au sort de la République, la manière dont j'ai combattu la réaction, lorsque vous seul osiez résister à Carnot dans le Directoire, me rendent digne de cette place, j'ai la confiance que vous voudrez bien m'appuyer de votre influence. Je vous dois déjà plus que je ne puis dire : je vous devrai plus encore, car je vous devrai une occasion de vous prouver plus efficacement que, soit à la tribune, soit lorsqu'il faudra combattre à vos côtés, je serai toujours ce que j'ai tâché d'être, lorsque vous avez, le 18 Fructidor, sauvé la République française et la liberté du monde. Salut, respect, attachement inviolable.

BENJAMIN CONSTANT.

Benjamin Constant m'avait rendu justice en m'écrivant la lettre qu'on vient de lire; mais le mouvement électoral était plus fort que ma recommandation : la France devait attendre longtemps encore avant de voir monter à la tribune l'un de ses plus éloquents défenseurs.

La Suisse s'organise, ainsi que Rome, c'est-à-dire que deux républiques nouvelles surgissent dans ces deux pays. Les commissaires que le Directoire a envoyés dans l'ancienne capitale du monde, Daunou, Faypoult, Monge, Florent Guiot, mandent qu'elle est libre et indépendante; qu'elle a une Constitution, des lois, un gouvernement républicain, et que l'installation des consuls romains a été un jour de fête. Tandis que les peuples se montrent si reconnaissants, disposés à recevoir nos lois, laissées cependant jusqu'à un point à leur choix, il serait bien à désirer, pour notre honneur et notre sûreté, que nous n'imposions pas à nos sœurs les nouvelles républiques des conditions trop dures. C'est ce qui me paraît nous menacer déjà du côté de la République Cisalpine.

Les négociations de Rastatt se continuent. La rive gauche du Rhin nous est abandonnée comme limite de la République Française. Une nouvelle coalition se trame secrètement en Europe; l'expédition contre l'Égypte l'accélérera. Tous nos moyens militaires auraient dû être conservés dans l'intérieur, placés principalement sur les côtes qui font face à l'Angleterre; mais Bonaparte doit s'éloigner; sa présence pèse réellement au Directoire; mes collègues croient excuser cette conduite faible en disant : « On parlera de nous en Asie ».

Au moment de la première formation du Directoire, nous avons décidé que les restants feraient, en sortant par le tirage, une somme de 10 000 francs chacun, c'est-à-dire un total de 40 000 francs; maintenant on ne s'en tient plus à l'indemnité, on veut y ajouter des places : on convient que le membre sortant du Directoire sera nommé ministre. Un pareil arrangement ne me paraît pas digne des premiers magistrats de la République. Je crois devoir faire à l'avance à cet égard une renonciation formelle.

La négociation pour écarter le Prince de la Paix du ministère espagnol a échoué par défaut d'habileté de nos agents qui s'en étaient chargés.

Après avoir fait désarmer les cantons suisses, et donné un règlement pour l'établissement de la République Helvétique, qui aura un corps législatif et un Directoire, le général Brune est parti pour aller commander en Italie.

Les anarchistes sont peu nombreux, mais ils trouvent un appui dans l'aristocratie intérieure et dans celle de l'étranger. Les deux ministres de l'intérieur et de la police sont d'une telle impéritie, que le Directoire se trouve obligé de prendre la parole et de proposer des proclamations. Mais des discours qu'on répète de tous côtés, qu'on attribue surtout aux Jacobins, commencent à devenir un prétexte pour effrayer les bons citoyens. L'emprunt est devenu forcé par les mesures que le Directoire est obligé de prendre pour faire contribuer les fournisseurs. Ceux-ci continuent de voler avec scandale, et les employés de la République meurent de faim. Le Directoire croit reconnaître le principe de beaucoup d'agitations qui troublent sourdement le pays dans l'administration irritante et bornée confiée dans ce moment à un ex-prêtre, Baudin, et à un certain Le Tellier; ces deux membres du Bureau central, donnés par Revellière, sont renvoyés et remplacés par deux citoyens désignés par le département de la Seine.

Le commissaire anglais Crawford a notifié que l'armée de Condé n'était plus à la solde de l'Angleterre, mais à celle de la Russie. La prétendue Cour de France suit cette nouvelle destinée : nous sommes informés que le Prétendant est arrivé à Mitau, accom-

pagné du duc d'Angoulême. Paul Ier veut bien les loger dans un château, où il leur a même fait préparer de magnifiques appartements.

Bonaparte se met tous les jours à avoir une plus grande frayeur des terroristes. Il me répète sans cesse qu'il ira voyager « chez l'étranger si l'expédition d'Égypte n'a pas lieu ». Il se plaint de sa femme, et sa femme se plaint de lui; elle me dit qu'il est « dur et avare : il veut lui laisser seulement 100 000 francs de revenu pendant son absence ». Ce chiffre lui paraît insuffisant.

Une partie de la famille de Michel Lepeletier et le Directoire croient devoir s'opposer au mariage que veut contracter la fille adoptive de la nation avec le jeune de Witt, Hollandais. Mlle Lepeletier l'emporte sur ces oppositions : le mariage d'amour est célébré. Les présidents des deux Conseils assistent aux noces, qui sont très brillantes. Quelque temps après on apprend que le mariage d'amour s'est changé en antipathie : les époux amants ne tardent pas à être séparés.

Du 10 au 20 Germinal an VI.

Il est question de congédier le ministre de Genève, Cappellis, qui s'oppose au vœu de la réunion; on s'en tient à renvoyer son secrétaire Gosse, dont on a intercepté la correspondance.

Malo, du camp de Grenelle, le dénonciateur de Berthier et La Villeheurnois, réclame ma protection pour obtenir la levée d'un mandat d'arrêt décerné contre lui par suite de son incartade chez La Revellière. Le Directoire ordonne aux ministres de la guerre et de la police de mettre Malo en liberté. Le ministre de la police, Dondeau, veut répondre au reproche d'incapacité qui lui est tous les jours exprimé par notre silence autant que par nos plaintes : il a imaginé de faire déchirer la nuit les affiches du gouvernement, et de donner l'honneur de l'espièglerie aux anarchistes. Il avait chargé de l'exécution un nommé Veauversin, employé ordinaire de sa police secrète. Celui-ci, s'étant refusé d'exécuter le méfait ordonné par le ministre Dondeau, se trouve arrêté pour avoir, dit le ministre ordonnateur, « trahi et compromis » le gouvernement, en divulguant la grande pensée du déchirage nocturne des affiches officielles. Je demande la liberté de Veauversin et l'improbation du ministre. Adopté.

Quelles que soient les dissidences des membres du Directoire actuel, non plus que de celui qui a précédé, on ne peut sans doute voir en eux des ennemis de la République proprement dite : ils ne l'étaient pas non plus, j'aime à le proclamer, ceux de mes collègues, tels que Carnot et Letourneur, qui, par la conséquence de leurs passions, se trouvant, sinon réunis de cœur, au moins amalgamés de fait avec les royalistes, ont nécessité contre eux le coup d'État du 18 Fructidor, sans lequel nous ne pouvions sauver la

liberté; mais, travaillés depuis quelque temps par une malveillance qui semble redoubler, le Directoire nouveau se laisse aller à l'idée des dangers imminents qui lui commanderaient de se mettre en défense, et, dans l'inquiétude qui le gagne, le Directoire entend avec tranquillité et même avec faveur des propositions d'arrestation des citoyens qu'on lui présente comme dangereux, de clôture de toutes les assemblées. Ces propositions se représentent presque chaque jour. Déjà n'existe plus de confiance entre ceux qui ont coopéré au 18 Fructidor, et ils ne s'aperçoivent pas des pièges qui leur sont tendus par leurs premiers ennemis.

Le ministre de la marine, Pleville le Peley, offre sa démission. Elle est acceptée; il sera fait vice-amiral.

Nous avons ordonné l'attaque des îles Saint-Marcouf. Elles ne peuvent tarder d'être en notre pouvoir.

Le mouvement électoral que le Directoire a improuvé en voulant s'y immiscer, réagit en sens contraire. Guyot-Desherbiers et quelques membres de l'Institut qui cherchaient à se faire députés veulent écarter les patriotes qui ont plus de popularité qu'eux, notamment Garat. Pour arriver à leur but, ils provoquent des scissions. Les assemblées électorales, beaucoup moins mauvaises que ne craignait ou voulait le faire croire Merlin, voient cependant éclater au milieu d'elles la manœuvre des scissions inventée par Merlin, système dangereux et contraire à tout ordre social, en donnant raison à la minorité, car il n'y a plus société, mais dissolution, là où la majorité est méconnue. Ce système funeste, dont tous les partis peuvent se servir au besoin, ne doit pas être d'un moins mauvais effet chez l'étranger que chez nous. Du 20 au 30 Germinal an VI.

Moins gêné par Rewbell depuis que le mouvement électoral occupe ce Directeur, Talleyrand espère conserver le ministère et ne parle plus de Constantinople; mais comme il a de l'activité de reste, il l'emploie vivement aux élections; il m'envoie d'heure en heure la situation de Paris. Voyant Merlin et Rewbell redouter certains choix qu'ils appellent indignes, tels que ceux des citoyens Tissot et Antonelle, proposés à l'assemblée de l'Oratoire et qu'on présente « comme des têtes de méduse » pour effrayer la nation, Talleyrand se réunit à une opinion singulière avancée par Merlin : ce serait, au lieu de s'opposer au choix des Jacobins, de payer plutôt un certain nombre d'électeurs pour les réaliser; « quand vous pourrez montrer à la nation de pareils échantillons, dit-il, vous lui prouverez facilement que c'est l'anarchie qui s'est emparée de la représentation nationale. Que les Tissot, les Antonelle, les Félix Lepeletier soient représentants du peuple! Cela dit plus que tout, et vous donnera le moyen de vous renforcer pour les combattre de toutes les terreurs de la nation. » Malgré tout ce qu'il



peut y avoir de fin dans cette manière de voir. Rewbell et Merlin aiment mieux faire exclure de la députation Tissot et Antonelle que d'exposer leur nomination à l'appréciation du public.

Genève vient de voter sa réunion à la République française. Combien nous serions puissants, quand tous les peuples viennent à nous, si nous leur savions offrir l'exemple de la concorde!

Hambourg vient de payer encore quatre millions en numéraire pour pareille somme en inscriptions bataves.

CHAPITRE VII

La Peur de Poultier. — *Bernadotte ambassadeur à Vienne. — Ses dégoûts. — Il est assiégé dans son hôtel. — Sa conduite vigoureuse. — Accusations de Bonaparte contre Bernadotte. — Récit perfide qu'il nous fait. — MM. de Colloredo, de Sauran et de Degelmann. — Intelligences de Bonaparte avec le gouvernement autrichien. — Encore un récit. — Vive repartie de Rewbell. — Heureuse transition de Talleyrand. — Projet de message sur l'assemblée électorale de Paris. — Accusations vagues portées par Merlin. — Sieyès ambassadeur en Prusse. — Ses exigences. — Truguet rappelé. — Guillemardet le remplace. — Escarmouches en Suisse. — Suites de l'affaire de Vienne. — Thugut. — Bernadotte à Rastatt. — Il est logé à l'hôtel destiné à Bonaparte. — Mécontentement de celui-ci. — Ses espérances. — Il retarde son départ pour l'Égypte. — Nouvelles intrigues. — Sa lettre secrète à Cobentzel. — Une séance au Directoire. — Sa hauteur. — Il menace de sa démission. — Fermeté de Rewbell. — But supposé de l'expédition d'Égypte. — Prodiges enfantés par le Directoire. — Ordre à Bonaparte de partir. — Je suis chargé de le lui notifier. — Son embarras. — Adroite réplique. — Départ pour Toulon. — Bourrienne. — Note énergique adressée à Naples. — Proposition alarmante contre les nouveaux élus. — Conférence au Directoire. — Chénier et Lamarque. — La bascule. — Vive discussion aux Cinq-Cents. — Jourdan s'oppose à la proposition. — Moyen terme. — Lois financières. — Zèle actif des députés. — Enlèvement de Sidney Smith au Temple sur un faux ordre du Directoire. — Merlin semble m'en accuser. — Ma réponse. — Bonaparte à Toulon. — Le titre de membre de l'Institut. — La tartuferie philosophique. — Ma nouvelle nomination au corps législatif. — Bailleul rapporteur du décret sur les opérations électorales. — Son rapport. — Alarmes des députés. — Réflexions sur le coup d'État. — Explosion aux Cinq-Cents. — Un mot calme les*

esprits. — Orateurs contre le projet de Bailleul. — Discours de Rouchon. — Scène pathétique entre Chénier et Jourdan. — Apostrophe de Crassous. — Horreur grotesque. — Le projet passe.

Du 1er au 9 Floréal an VI.

Rewbell présente un travail intitulé *la Peur de Poultier*; il demande l'impression et l'affiche. Cet écrit est adressé à l'auteur du *Bonhomme Richard*, imprimé et affiché dans tout Paris.

Bernadotte m'avait écrit le 24 germinal, de Vienne, où il était depuis bien peu de temps notre ambassadeur, qu'il ne pouvait pas rester dans cette carrière; il s'exprimait ainsi : « J'ai éprouvé mon caractère, citoyen Directeur, et je me suis convaincu que je n'étais pas propre à la carrière diplomatique : mon organisation ne me permet pas de rester plus longtemps parmi des hommes que je hais ». Je ne veux pas rattacher à cette disposition de l'âme de Bernadotte les faits qui vont suivre. Les circonstances qui s'y joignent, permettent de croire que, dans cette affaire encore, l'intrigue de Bonaparte n'aurait pas été sans action.

Les habitants de Vienne ont célébré l'anniversaire de leur armement volontaire et spontané pour la défense de leur ville menacée par les armées françaises. Notre ambassadeur Bernadotte a, le même jour, donné une fête en l'honneur des victoires de la République. Il a fait arborer au dehors de son palais un drapeau tricolore. L'animosité des Viennois s'est éveillée à cette vue : la multitude s'est portée au palais de l'ambassadeur. Bernadotte a armé aussitôt ses gens, s'est mis à leur tête, et, le sabre à la main, il a défendu héroïquement son hôtel et sauvé sa vie. Il périssait infailliblement s'il eût été seulement un avocat ou un homme de lettres ne sachant point se défendre. Pendant un assaut qu'il a soutenu durant plus de quatre heures dans son hôtel contre une populace effrénée, qui violait son domicile, il n'a reçu aucun secours du gouvernement autrichien, qu'il a fait prévenir sans cesse.

L'ambassadeur a été forcé de laisser enlever son drapeau tricolore et ses armoiries. Après cette insulte très réelle et d'autres réitérées également impunies, Bernadotte a demandé ses passeports et quitté Vienne, ne pouvant plus rester dans une ville siège d'un gouvernement qui ne peut ou ne veut pas prendre des mesures pour empêcher de pareils excès : des renseignements assurent que l'Angleterre, la Russie et les émigrés sont les provocateurs de cette insulte. Il est convenu que Bernadotte se rendra à Rastatt, et qu'on exigera de l'empereur une satisfaction publique; que Sa Majesté Autrichienne sera, de plus, sommée de s'expliquer relativement à Rome, Naples et la Suisse.

Talleyrand et Bonaparte, sans avoir été appelés au Directoire, y viennent tous les deux pour parler de l'affaire qui a eu lieu à Vienne, et qui a motivé la retraite de l'ambassadeur. Ils paraissent unis à l'avance pour censurer amèrement la conduite de Bernadotte. « Que vouliez-vous qu'il fît? leur dis-je. Qu'il mourut? Cela serait sans doute romain, de l'ancienne Rome au moins, sinon de la moderne. Eh bien, appliquez-vous à vous-mêmes, citoyens, d'aussi hautes maximes. D'ailleurs, ajoutai-je à Bonaparte, n'est-ce pas vous qui nous avez tourmentés pour faire de Bernadotte un diplomate et qui lui avez fait retirer le commandement de l'armée d'Italie? »

Bonaparte, pour soutenir son accusation contre Bernadotte, déclare savoir pertinemment que « c'est sa mauvaise tête qui a tout perdu : il devait rester à Vienne, surtout après une note dont il avait connaissance, qui lui avait été adressée avec tous les témoignages d'affection par le comte de Colloredo. L'empereur François, vivement affligé de ces désordres, avait aussitôt donné des instructions, tant au commandant des troupes qu'au ministre de la police, dont le zèle connu et l'exactitude ne permettaient pas de douter qu'ils eussent rempli ses intentions, autant que les circonstances l'auront

laissé possible; que Sa Majesté Impériale, désirant que Bernadotte ne persistât pas dans la demande des passeports, s'en était remis à lui-même de prendre en considération tous les inconvénients qui pourraient résulter des bruits d'une mésintelligence survenue entre les deux puissances, bruits auxquels le départ de l'ambassadeur donnerait nécessairement lieu; que l'empereur avait ordonné au comte de Sauran et au baron de Degelmann de se rendre de nouveau chez le citoyen ambassadeur, afin d'éclaircir, de vérifier tous les faits, et d'écarter à la satisfaction réciproque tout sujet de plaintes fondées de la part de l'ambassadeur; que l'empereur, en ordonnant au comte de Colloredo de faire connaître ses sentiments au citoyen ambassadeur, l'avait chargé d'y ajouter l'assurance de l'intention invariable où était Sa Majesté de conserver soigneusement et en toute occasion la bonne harmonie si heureusement rétablie entre les deux puissances, résolution que l'exécution ponctuelle de toutes les stipulations du traité de Campo-Formio de la part de l'empereur mettait absolument hors de doute. »

Bonaparte avait l'air de raconter tout cela d'abondance et comme son propre discours; le voyant cependant tenir à la main un papier d'assez grande dimension et sur lequel il avait incessamment les yeux, nous lui demandâmes « d'où il tenait tous ces renseignements, qu'il produisait d'une manière si affirmative. — Peu importe, répondit-il, si cela est certain, comme je vous le déclare. » Rewbell répliqua qu' « il n'était pas sans importance de savoir comment le général Bonaparte était et pouvait être instruit, avant le Directoire, des choses qui intéressaient immédiatement le gouvernement et devaient lui arriver directement; si c'était une communication officieuse qui lui eût été faite par le ministre des relations extérieures, celui-ci n'aurait dû en faire aucune avant d'en référer au Directoire ».

Talleyrand proteste que Bonaparte ne tenait rien de lui,

mais qu'au contraire lui, Talleyrand, tenait tout de Bonaparte en cette affaire. Nous demandons alors communication franche, et sans détours, des pièces que Bonaparte pouvait avoir reçues, de quelque manière que ce pût être, et auxquelles il rattachait son opinion.

Poussé de cette manière, Bonaparte, d'un air dédaigneux, nous exhiba la copie très lisible, faite sur papier tellière, d'une note qui aurait été remise à Bernadotte par le comte de Colloredo à Vienne, et que la chancellerie de Vienne aurait probablement adressée de suite à Bonaparte, ce qui établissait parfaitement des intelligences entre les deux parties. Nous nous regardions tous avec un véritable étonnement de voir que le simple citoyen de la rue Chantereine se permît d'avoir de pareilles relations à l'insu de son gouvernement, et d'envahir véritablement les premiers droits du Directoire. Ne croyant plus avoir besoin d'aucune réserve, et se mettant au-dessus de tous les reproches qui allaient pouvoir lui être faits, Bonaparte nous dit naïvement « qu'il avait beaucoup d'autres renseignements à son service; qu'il n'était d'ailleurs point surpris que le gouvernement ne fût pas plus tôt instruit d'affaires aussi importantes; qu'au surplus le Directoire ne pouvait tarder à recevoir des nouvelles officielles, parce qu'il savait que les ministres autrichiens avaient expédié un courrier, qui devait bien finir par arriver à Paris ».

Bonaparte ajoute qu'il possédait toute cette affaire et ses conséquences prochaines avant le départ même de Bernadotte pour Vienne; que ce général ambassadeur, qui ne manquait pas cependant tout à fait de capacités, avait manqué de la première de toutes, celle d'apprécier le peuple avec lequel on entre en rapports. Bonaparte prétendait l'avoir prévenu longtemps avant son départ pour Vienne que le peuple de cette capitale n'était point comme celui de Milan, qui haïssait la maison d'Autriche; qu'au contraire le peuple viennois était fort attaché à sa dynastie lorraine. Bonaparte concluait

que c'était un sentiment d'affection pour les souverains qui avait porté le peuple à ce mouvement contre l'ambassadeur français; il prétendait d'ailleurs savoir, aussi pertinemment que tout ce qu'il avait déjà annoncé, que, le lendemain de l'incartade de Bernadotte, l'empereur François avait fait publier une proclamation signée du comte de Pergen et conçue en des termes propres à exprimer toute l'affliction du souverain. Cette proclamation portait que Sa Majesté Impériale avait appris avec le plus vif déplaisir que, par un zèle hors de saison, quelques habitants de Vienne s'étaient écartés de leur respect accoutumé pour l'ordre public; que Sa Majesté, convaincue que dès ce moment tous les bourgeois bien pensants s'abstiendraient de prendre part directement ou indirectement à des tumultes et à toute espèce de rassemblements, avait ordonné qu'on prît les mesures les plus efficaces pour maintenir le repos et l'ordre publics; que si quelqu'un ne répondait pas à cette attente, Sa Majesté ferait punir, suivant la rigueur des lois, les perturbateurs du repos de ses concitoyens.

Dans son intarissable vanterie de se montrer toujours mieux instruit, Bonaparte ajoute que l'empereur a convoqué ensuite un conseil d'État, auquel on a fait inviter tous les ministres des puissances étrangères; qu'on a produit dans ce conseil le procès-verbal rédigé par l'ambassadeur français lui-même, et toutes les pièces propres à porter du jour sur ce malheureux événement; qu'après une longue délibération, tous les ambassadeurs avaient signé une déclaration qui justifiait complètement le gouvernement autrichien, et rejetait la faute des désordres du 13 avril sur l'imprudence du ministre républicain. D'après la version continuée de Bonaparte, ce serait Bernadotte qui aurait commencé tout le train, en voulant d'abord s'opposer à la commémoration que devaient célébrer les volontaires de Vienne. C'était ensuite par une misérable représaille et par une puérile

taquinerie, qu'il aurait fait arborer le drapeau tricolore. Bonaparte nous annonçait encore qu'une déclaration des ministres, réunis à Vienne, avait été envoyée dans toutes les Cours étrangères.

Continuant sa diatribe contre Bernadotte, en cherchant à ne paraître l'accuser que par dévoûment au Directoire, Bonaparte nous dit que l'« incartade » de Bernadotte était d'autant plus malheureuse que les ennemis de la République voulaient l'attribuer au Directoire lui-même, en répandant que c'était un essai d'insurrection que nous avions voulu faire à Vienne, ainsi que nous l'avions déjà fait à Genève, à Rome, en Suisse et partout. Rewbell interrompt Bonaparte : « Ceux qui répètent de pareils bruits sont les complices de ceux qui les ont créés. Nous n'étions pas plus à Vienne ces derniers jours que nous n'étions à Venise de votre temps, citoyen général. Certaines manières de procéder en fait d'insurrection vous sont plus connues qu'à nous. Le Directoire sait se défendre contre tout le monde, mais il n'attaque jamais personne, surtout par des moyens sournois : ce sont là des théories et des pratiques italiennes, mais nullement françaises. » Bonaparte prit le parti de garder le silence, répétant seulement pour dernier mot que tout ce qu'il en avait dit ici était du dévoûment pour le Directoire. Talleyrand, pendant tout ce colloque, n'ouvrait plus la bouche, il cherchait seulement les regards de Bonaparte, comme pour applaudir à ce qu'il disait; mais comme il était en présence des nôtres, cette subtile courtisanerie des yeux lui devenait assez difficile, par la crainte que nous ne la rencontrassions. Il crut venir au secours de Bonaparte et se tirer lui-même d'affaire, en parlant d'autre chose. Je ne sais encore comment il s'y prit pour nous proposer de faire la guerre à Naples si cette puissance ne reconnaissait pas de suite la République Romaine.

Suivant toujours son idée de fractionner les corps électo-

raux, Merlin fait un message projeté sur l'assemblée électorale de Paris; il y est dit qu'une vaste conspiration, semblable, aux couleurs près, à celle de Fructidor, est ourdie dans la République et menace la patrie. Je demande que cet article soit retranché. Une vive discussion s'établit. Dans son message, où Merlin se laissait aller à toute son humeur et à toute sa peur, il disait, pour faire antithèse, que les noms de Robespierre et de Saint-Just venaient d'être invoqués dans les bureaux actuels, dont les anarchistes s'étaient emparés, comme l'avaient été précédemment, avant le 18 Fructidor, ceux de Vaublanc et de Mathieu Dumas. Paris, d'après Merlin, était le point central du vaste complot. Dans une des assemblées électorales on avait proposé d' « arracher le cœur d'un chouan », et le motionnaire voulait se charger lui-même de l'exécution. Nous invitons Merlin à nommer l'auteur d'un pareil discours, il répond que ce doit être Antonelle, Tissot ou Félix Lepeletier ; que cela s'était passé à l'assemblée de l'Oratoire, où ces anarchistes s'étaient renforcés de Cambacérès, qui les soutenait et les soufflait. J'interromps Merlin : « Ce n'est point du tout prouver un fait que dénoncer un propos aussi vague qu'éhonté, qu'on attribue facultativement à trois personnes sans préciser réellement l'une des trois ; pourquoi, après avoir cité Antonelle, ou Tissot, ou Félix Lepeletier, ne pourrait-on pas ajouter ou Rewbell, ou Barras, ou Merlin lui-même? » Je me divertis un moment des impressions différentes que je vois se succéder alternativement sur la physionomie peureuse de Merlin. Cette disposition habituelle de son âme donne à son esprit des ressources de subtilité bien dangereuses; elle égarerait même sa conscience s'il en avait une.

Si nous reportons en ce moment nos regards sur l'intérieur de la France, et d'abord sur les conseils législatifs, nous avons chaque jour plus de motifs d'être moins tranquilles. Les mécontentements dissimulés de Sieyès augmentent

depuis le rejet de la loi sur la déportation des nobles. Le Directoire est importuné des bourdonnements qu'il suscite. L'un de ses amis vient nous dire que Sieyès serait disposé à prendre l'ambassade de Prusse. Nous ne différons pas un instant à la lui donner; il accepte effectivement, mais sous la condition qu'il lui sera alloué un traitement supérieur à celui qui était fixé. Il désire encore soixante mille francs pour former sa maison, totalement dénuée de linge et d'argenterie. Adopté.

Truguet est rappelé; il sera remplacé à Madrid par l'ex-député Guillemardet.

Il y a eu en Suisse quelques escarmouches, qui ont été aussitôt réprimées.

Bernadotte est à Rastatt; nous savions qu'il était jeune, ardent, et qu'il ne pouvait posséder ce calme de fausseté qu'on appelle l'expérience diplomatique, quand Bonaparte nous a poussés et presque forcés à l'envoyer en ambassade; mais Bonaparte a le tort plus grand de vouloir accuser dans un moment pareil celui qui n'a fait que se défendre contre des assassins fanatiques, entraînés par les assassins soudoyés. La méchanceté et la perfidie du premier ministre autrichien Thugut doivent être responsables de l'attentat de Vienne. C'était le personnage que Bernadotte accusait uniquement; il ne se plaignait point de l'empereur, il en parlait même avec considération et déférence pour ses intentions, tout en rendant justice à sa nullité.

Bernadotte avait été reçu à Rastatt avec les plus grands égards par toute la diplomatie. On racontait qu'il avait été, de plus, logé dans le palais destiné au général Bonaparte; cette circonstance paraissait déjà comme un manque de convenance à celui qui voulait que sa personne fût traitée, absente comme présente, avec des attentions et des privilèges bien caractérisés, sur lesquels on ne peut se méprendre. « C'était, selon Bonaparte, un oubli des formes, d'avoir

logé un ambassadeur congédié, en retraite, ou plutôt en fuite, dans l'appartement réservé au président du Congrès », car telle était sa qualité, s'il avait voulu l'exercer. Revenant donc tous les jours au Directoire, tantôt Bonaparte disait qu'on s'était exposé à troubler la paix « qu'il avait donnée à l'Europe », tantôt qu'il fallait être décisif et rompre avec l'Autriche. Le Directoire était bien loin de vouloir prendre ce dernier parti : il avait voulu la paix et ne désirait rien plus sincèrement que de la maintenir. Toutes nos pensées se résumaient en celle de continuer l'harmonie entre les deux nations, par des explications dont l'une et l'autre seraient satisfaites.

Mais ce n'était pas là ce que pensait Bonaparte : dans son besoin d'agitation, il lui fallait des événements au milieu desquels il pût se glisser au pouvoir. Le 13 Vendémiaire lui avait valu l'armée d'Italie; il était surpris et indigné que les succès de l'armée d'Italie ne lui eussent pas valu de suite d'être, à son retour, au moins un cinquième Directeur. Quelques jours avant l'événement de Vienne, on aurait cru qu'il ne pensait réellement qu'à la grande expédition qu'il devait diriger; mais depuis l'événement de Vienne il voyait revenir en souriant la chance d'une nouvelle guerre d'Europe. Le jour de son départ était fixé, il le retarda, et, malgré toutes les discussions précédentes et les intentions pacifiques manifestées par le Directoire, et sur lesquelles il ne pouvait s'abuser après qu'il lui avait été clairement notifié que ses talents étaient consacrés à l'expédition d'Orient, que nous en avions fait le sacrifice momentané pour l'Occident, que par conséquent il n'avait plus qu'à se rendre en Égypte, il revint obstinément nous offrir ses services pour la guerre contre l'Autriche, dont il avait été le premier à manifester la crainte, afin d'en faire le reproche à Bernadotte. « Si on voulait lui conférer les pouvoirs nécessaires, il se chargeait de réparer les sottises de Bernadotte. »

Dès ce moment, Bonaparte, sans aucun consentement du Directoire, se donnant lui-même tous les pouvoirs qu'il lui plaisait d'avoir, parut se croire arbitre des destinées de la France. Il suivit ses correspondances secrètes avec les Cabinets étrangers. On remit au Directoire une lettre de Bonaparte à Cobentzel où, révélant quelques-uns de ses desseins, il montrait la nécessité d'un changement politique qui pût terminer enfin toutes les difficultés qu'aurait pu faire naître le traité de Campo-Formio. Éclairés par cet avertissement, réuni à tant d'autres, nous sentîmes alors tous les dangers que courait la République, et tous, réunis dans une même pensée, nous crûmes devoir presser le départ pour Toulon.

Bonaparte était tout à fait décontenancé de voir échapper une aussi belle occasion. N'ayant pu, à force de ruses et de détours, parvenir à son but, de se faire remettre par le Directoire la dictature des affaires d'Europe, il ne lui fut plus possible de contenir l'expression de son dépit : il voulut nous parler avec tant de hauteur, que le Directoire crut entendre un maître qui dictait des volontés. Nous avions tous trop de sang dans les veines pour tolérer une pareille insolence : la conférence devint vive et animée; dans la chaleur de la discussion, Bonaparte osa nous menacer de sa démission pour l'Afrique, dit-il, comme pour l'Europe. Rewbell en ce moment prit une plume, et, la lui présentant sans aucune émotion, répéta ce qu'il lui avait déjà dit une première fois : « Citoyen général, signez ». Bonaparte, interdit, ne signa point et se retira avec le silence de l'humiliation.

Toutes ces circonstances particulières, mal connues, ont fait dire que l'expédition d'Égypte avait été une déportation honorable du vainqueur d'Italie. Sans s'expliquer jamais à ce sujet, Bonaparte paraît s'être fait un jeu de laisser tout le poids de l'accusation sur le Directoire. Le fait est que la première pensée de cette expédition lui appartient, que le Directoire, abondant peut-être avec trop de complaisance dans ce

projet, dont le but lointain était d'atteindre l'Angleterre, donna à Bonaparte avec générosité tous les moyens d'accomplir ce grand rêve. Au milieu de toutes les perturbations qui nous étaient suscitées j'ose dire que nous enfantâmes réellement des prodiges. Une flotte magnifique fut équipée dans le port de Toulon. Une foule infinie de bâtiments de transport, de vaisseaux de guerre, de frégates, de navires de tous les ordres, furent réunis, équipés, pourvus de tout, dans les ports voisins. L'État le plus florissant et le plus tranquille aurait à peine pu développer un aussi imposant appareil de force et de puissance.

C'est après avoir demandé toutes ces ressources, enlevées aux autres services, et qui les avaient épuisés, après les avoir vu mettre à sa disposition avec une pareille libéralité, que maintenant Bonaparte ne voulait pas se rendre à son poste, et qu'il suscitait au Directoire toutes sortes d'intrigues, à l'extérieur comme dans l'intérieur, pour l'entraver dans sa marche. Ne se croyant pas encore battu dans le refus si précis qui lui avait été fait par le Directoire, de prendre la direction des affaires de la paix ou de la guerre en Europe, il revenait sans cesse à la charge pour obtenir de retourner à Rastatt, se mettre à la tête des négociations, et redevenir l'arbitre des destinées de la République. Ses obsessions ayant comblé la mesure, mes collègues crurent devoir garder encore un dernier procédé en me chargeant d'aller trouver Bonaparte avec amitié, et de lui signifier l'ordre de partir pour son embarquement.

Le soir où je me rendis chez lui, rue Chantereine, quel fut mon étonnement de l'entendre parler encore obstinément de son voyage à Rastatt, de la manière de vivre qu'il adoptait pour son retour. Je lui dis aussitôt à voix basse, afin de sauver à la fois son amour-propre et le secret de l'expédition, qu'il y avait une route plus directe, et qu'il n'y avait plus de temps à perdre; que telle était l'intention du Directoire, intention

encore toute de bienveillance, puisque je m'en étais chargé, mais que cette intention était très positive. Bonaparte était très embarrassé de me répondre, puis il me dit bientôt : « C'est pour donner le change aux curieux indiscrets, que j'ai parlé de Rastatt. — Je suis satisfait de l'explication, lui répondis-je, mais il faut la justifier en partant sans délai. »

Le lendemain, revenant au Directoire, qu'il trouva très attentif et sévère dans son accueil, Bonaparte commence par dire qu'il est décidé à partir pour Toulon. Nous lui déclarons qu'il est à craindre que « les Anglais ne le devancent dans la Méditerranée » ; il nous répond qu'« il venait prendre congé ». Il reste quatre jours encore à Paris ; il part enfin, accompagné du fidèle ou de l'infidèle Bourrienne et de Mme Bonaparte, qui ne va que jusqu'à Toulon, d'où elle se rendra aux eaux de Plombières.

La proposition faite par Talleyrand de déclarer la guerre au roi de Naples avait été ajournée jusqu'au rapport sur les motifs. D'après ceux que nous apporte aujourd'hui Talleyrand, il sera notifié à Naples que la République française se considérera en état de guerre avec le roi des Deux-Siciles si la moindre hostilité est exercée contre Rome. 15 Floréal an VI.

Des conférences ont lieu entre des membres du Directoire et les députés, au corps législatif, pour discuter le moyen d'écarter plusieurs membres nouvellement élus et qu'on présente comme chefs des anarchistes. Je demande que la délibération porte sur la faction royaliste, et que le message du Directoire veuille bien ne pas omettre les conspirateurs de ce parti, que je regarde comme le plus dangereux, parce qu'il a sa racine dans la royauté. Regnier, des Anciens, Chénier, Hardy, Bailleul, Crassous se rendent tous les soirs chez le président du Directoire, pour arrêter ce qu'ils appellent une épuration. Sont-ils dignes de la haute mission que le peuple leur a confiée, ces députés qui sacrifient ainsi leurs collègues républicains à la volonté du Directoire et à leur



volonté personnelle, qui ne présente qu'une fraction de fraction? On veut écarter Lamarque : j'interpelle à ce sujet Chénier, son ami; il répond d'une manière enveloppée, où percent cependant la crainte d'un côté et la déférence de l'autre. Lamarque a beaucoup souffert pour la liberté; aucun méfait ne lui peut être imputé; il était absent et dans les prisons de l'Autriche aux malheureuses époques de la Terreur : il est rejeté, tandis que Bally et tant d'autres sont conservés. Regnier et Merlin montrent une animosité soutenue contre les députés du corps législatif qu'ils n'aiment pas et qu'ils voudraient expulser. Quelle autorité sans limites ne donnera pas une pareille mesure au parti dominant dans le sein du corps législatif? Voilà bien ce qu'on appelle déjà le « gouvernement de bascule ». Le plan présenté par Bailleul rencontre aux Cinq-Cents une opposition déclarée, notamment de la part du général Jourdan. Merlin est fort inquiet, il craint que sa proposition ne soit rejetée. Enfin, par atermoiement, la phrase est modifiée par la suppression du mot « conspiration ». François de Neufchâteau veut qu'on cite nominativement l'assemblée de l'Oratoire. Les débats se renouvellent, et la proposition est écartée. Je soutiens que les élections sont bonnes en majorité; que nous n'avons pas le droit de nous y immiscer davantage; qu'il est nécessaire que le gouvernement prévienne toute secousse, et qu'il se renferme strictement dans la ligne constitutionnelle, parce qu'une marche contraire autoriserait le corps législatif à s'en écarter; qu'il faut se garder des arrestations arbitraires, et mettre en liberté tous les détenus contre lesquels il n'existe pas d'accusation grave et les pièces à l'appui. Adopté.

Dans le court moment qui a précédé ces nouveaux troubles et où l'administration a pu reprendre son cours, le Directoire y a donné des soins infinis. Nous nous sommes occupés de rectifier beaucoup de points de la législation financière, dont les mouvements différents de la Révolution

rendaient le changement indispensable. Nous avons même été secondés par les membres laborieux et instruits des Conseils, et l'on pouvait espérer voir le rétablissement de l'ordre porté dans toutes les parties jusqu'alors négligées. On peut citer parmi les députés qui ont le plus puissamment contribué à la réformation des lois financières l'infortuné Hugues Destrem, du Conseil des Cinq-Cents, que son énergique protestation contre l'usurpation du 18 Brumaire fit déporter, et qui est mort à Cayenne. Il a été longtemps président du Comité des Finances, et il a participé activement à la rédaction des lois sur les douanes, sur les contributions directes et sur l'amortissement.

Le Directoire est informé par le ministre de la police que le commodore Sidney Smith et son secrétaire, depuis deux ans détenus au Temple, viennent d'être enlevés par un détachement de troupes munies d'un ordre du Directoire. Il n'y a pas de doute que cet ordre ne soit faux : c'est ce qui résulte de l'exhibition qu'en fait le ministre de la police. S'il y a quelqu'un de responsable dans cette affaire, ce sont bien les préposés du ministre et le ministre lui-même. Chacun est dans l'étonnement. Le ministre regarde Merlin comme en signe d'intelligence. Celui-ci me regardant à son tour, comme s'il me désignait à mes collègues, je ne puis méconnaître qu'il y a une intention dirigée contre moi. Merlin se rappelle que lorsqu'il était ministre de la justice, et qu'il voulait faire pendre comme espion Sidney Smith fait prisonnier au Havre, je m'étais élevé contre cette idée barbare. J'avais prouvé que Sidney Smith, officier anglais pris les armes à la main, ne pouvait être considéré que comme un prisonnier de guerre. Mon opinion avait prévalu, à la vérité; mais, de ce que j'avais épargné un crime au Directoire, s'ensuivait-il qu'il dût y avoir alors, non plus que depuis, aucune connivence de moi avec des geôliers pour faire évader Sidney Smith? Voilà toujours les préventions et les jugements

de la haine. « Sidney Smith a fait son métier en se sauvant : vous n'avez pas fait le vôtre en le laissant s'échapper. »

Bonaparte est enfin parti de Paris. Arrivé à Toulon pour s'embarquer, il va, comme il me le mande, mettre à la voile. C'est de ce moment que Bonaparte prend le titre de membre de l'Institut dans ses intitulés; il le prépose même à celui de général en chef dans ses proclamations comme dans sa correspondance. Le manteau de philosophe était celui de l'époque de Bonaparte comme celui de sectaire était de l'époque de Cromwell. Voilà pourquoi le premier parlait Bible et théologie, pendant que le deuxième parlait sciences mathématiques et prenait comme le premier des titres celui de membre de l'Institut. L'hypocrisie de la philosophie et celle de la religion sont la même hypocrisie : le manteau de Tartufe varie selon la mode, mais le dessous, c'est-à-dire le caractère, est le même.

Je viens d'être nommé de nouveau au corps législatif. Cette circonstance paraît étonner et piquer des membres du Directoire. Je leur dis d'abord que je refuserai; le lendemain, je laisse entrevoir que j'accepterai; que, dans tous les cas, j'étais décidé à quitter le Directoire.

Du 18 au 30 Floréal an VI.

Le jour de la discussion sur les élections venu, Bailleul, le 18 floréal, parut à la tribune comme rapporteur de la commission nommée d'après le message de Merlin. Il avait été le rapporteur du 18 Fructidor, et la passion vague qui était le caractère de son travail avait donné à Carnot la matière d'une terrible réponse, où le proscrit avait montré que l'irritation et la colère, en dépassant la mesure, sont encore des sources de talent et d'éloquence. On croyait ici, en raison de la similitude des mesures qu'on allait demander, leur avoir trouvé d'avance un point d'appui dans le souvenir du 18 Fructidor. Cette première journée étant une victoire remportée sur les ennemis de la République, l'orateur qui avait alors eu la parole, se croyait doublement intéressé, dans la

circonstance nouvelle, à la reprendre encore aujourd'hui. La popularité attachée au premier triomphe lui semblait un droit de se reproduire aujourd'hui avec plus de hardiesse encore, même pour soutenir une thèse toute différente, et qu'il ne manquerait pas de vouloir présenter comme étroitement unie à l'autre : car telle est notre faiblesse, que c'est toujours alors que nous sommes le plus inconséquents, que nous voulons nous présenter comme les plus conséquents et les plus invariables. Dans l'affaire de Fructidor, comme aujourd'hui, Bailleul était sans doute animé par l'amour le plus pur de la liberté; mais, frappé de l'idée du danger de certains choix politiques, il ne voyait plus que le moment actuel, et non les conséquences de l'avenir. Il commença par établir la nécessité de faire plier devant la force des événements « les principes abstraits dont l'observation rigoureuse, dit-il, laisse le gouvernement sans appui contre de hardis conspirateurs ». La commission, admettant comme fait positif l'existence d'une « double conspiration », celle des royalistes, qui est en permanence, et celle des anarchistes, qui est intermittente, ce fait reconnu devait servir de base à la conduite du Conseil; ainsi le Conseil devait repousser également les élus anarchistes et les élus royalistes, et « séparer partout le bon grain de l'ivraie ». Opposera-t-on les principes? La Commission répondra que le premier de tous est le salut du peuple. D'ailleurs les faits parlent, et tout est dit. (Carnot, dans sa réponse à Bailleul sur le 18 Fructidor, lui avait beaucoup reproché d'avoir, à défaut de preuves, déclaré comme la plus grande de toutes « qu'on ne prouve pas la lumière ». L'argument d'aujourd'hui était-il fort différent?) Bailleul continue : « Vous avez à choisir entre trois partis : admettre toutes les élections; casser toutes les élections; choisir dans les élections. Admettre toutes les élections serait excessivement dangereux; casser toutes les élections serait très impolitique; reste donc à choisir dans les élections; en

conséquence, la Commission vous propose le projet suivant », etc. Ce projet était purement et simplement de casser les opérations d'un grand nombre d'assemblées électorales, dont les choix n'étaient pas agréables par des raisons individuelles, peut-être autant que par raison politique; puis, en vertu de cette cassation, de faire le tri parmi les députations.

Plusieurs députés, en entendant cette proposition, s'écrièrent que « l'Assemblée était prise pour un encan d'animaux dont on consommait la vente », et sans doute, quelque opinion qu'on pût avoir en ce moment sur les dangers réels ou exagérés de la patrie, il était difficile de ne pas s'arrêter avec inquiétude devant les conséquences futures du nouveau coup d'État préparé. C'est bien le cas de regretter encore ici que que la Constitution de l'an III n'eût pas armé le Directoire du pouvoir de dissoudre les Chambres; ou qu'après avoir si malheureusement senti cette lacune à l'époque du 18 Fructidor, on n'eût pas réparé à l'instant la brèche faite à la Constitution dans cette journée, et qu'on n'eût pas garanti par une loi fondamentale de prévoyance le retour des coups d'État que leurs auteurs mêmes ne peuvent méconnaître comme de premières catastrophes et la cause définitive de la chute des empires.

Le silence de l'étonnement qui régna d'abord dans la salle après le discours de Bailleul, fut bientôt suivi de la plus violente explosion. Chacun, animé pour ou contre, voulait parler. Tous parlant à la fois, personne ne s'entendait. Bientôt les menaces succédèrent aux murmures; les coups allaient remplacer les menaces, quand, par l'une de ces transitions subites et qui ne sont pas rares dans les plus grandes assemblées, une réflexion jetée au hasard calma tous les esprits : « Les Royalistes vous regardent : ils vont profiter de nos divisions ». C'était la paraphrase de ce qu'avait dit Bernadotte à sa division au passage du Tagliamento : « Soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse, l'armée d'Italie

vous regarde! » Ce mot, prononcé sur la rive d'un grand fleuve, en passant la revue des troupes qui allaient le franchir, avait décidé et terminé glorieusement la seconde campagne d'Italie; ce mot, dis-je, était plus heureux dans sa première improvisation, qui appartient à Bernadotte, que ne l'est sa répétition qui vient aujourd'hui présider à la défaite des principes. Cependant l'effet magique que produisit ce trait lancé dans l'assemblée et qui parut la frapper comme la tête de Méduse, prouve que ceux qui l'entendaient étaient au fond la plupart républicains; qu'ils voulaient franchement l'établissement de la liberté de leur pays; mais, d'accord sur le but, ils ne l'étaient malheureusement pas sur les moyens. Les orateurs pouvant enfin prendre la parole, le général Jourdan, Talot, Quirot, Gay Vernon attaquèrent le projet de Bailleul. Nul ne le combattit plus franchement et plus ouvertement que Rouchon : « Le premier et peut-être l'unique effet d'une telle mesure, dit-il, sera de soulever contre nous l'indignation de la France et le mépris de l'Europe. Je ne souffrirai pas qu'on creuse ainsi notre tombeau. Les lumières n'ont pas manqué à la commission, mais bien la volonté de voir. Elle a fermé les yeux sur la véritable attaque, pendant qu'on en faisait une ici évidemment fausse. On vous menaçait de l'anarchie lorsque le despotisme était derrière! Prenez garde, citoyens, de ressembler à ces oiseaux timides qui, pour éviter l'oiseau de proie, vont se jeter dans les serres de l'homme. Rappelez-vous que le cheval, ayant prêté son aide à l'homme, vit qu'il était enchaîné, au moment où il voulut se débarrasser de son auxiliaire. La funeste journée du 18 Fructidor eût produit d'autres effets si le 19 on eût fermé son registre (*sic*). Je n'aime pas les anarchistes, mais avec le projet qu'on vous commande, la session prochaine ne sera que le parlement de Paris. Je n'aime pas les assassins, mais je méprise souverainement les lâches qui ne savent qu'obéir. Ces terroristes d'ailleurs, dont on vous fait tant de peur

aujourd'hui, n'ont-ils pas été les favoris, les protégés du gouvernement depuis le 18 Fructidor? Pourquoi ne s'aperçoit-on de leur présence que depuis deux jours? Je me résume : les élections ne sont ni entièrement bonnes, ni entièrement mauvaises; mais je soutiens qu'aucune n'a été libre, et je demande qu'elles soient toutes annulées. »

Celui qui venait de s'exprimer ainsi passait pour un royaliste, et sous ce rapport les républicains avaient cru d'abord devoir faire peu d'attention à son discours; ils n'en avaient remarqué et retenu que ce qui les touchait personnellement, ainsi qu'il arrive à chacun dans son parti. Quirot, en soutenant que le projet de Bailleul était odieux et inadmissible, s'attacha moins à le combattre qu'à relever ce que le discours de Rouchon avait d'agressif contre le 18 Fructidor. « Rouchon, s'écria-t-il, a laissé entendre que le 18 Fructidor était une funeste journée. — Je ne l'ai point laissé entendre, reprit froidement Rouchon, je l'ai dit très positivement. » Jourdan jura militairement que « le projet de Bailleul était également absurde et destructeur de la liberté; mais si la loi est rendue, il sera le premier à s'y soumettre ». Chénier, en entendant cette déclaration, s'élance à la tribune, embrasse Jourdan, se retourne du côté de la salle, et dit : « Le projet est le salut de la République, le rempart de la liberté. Avec ce projet je ne crains plus ni les royalistes ni les anarchistes : je suis assuré sur mon sort et celui des nations. Nous avons juré haine à la royauté et à l'anarchie : ce projet est l'exécution de notre serment. » Audouin et Jean Debry parlent dans le même sens. « Soumettons-nous », devient bientôt le cri général. « Avant de nous soumettre, dit à son tour Lamarque, permettez-moi, mes collègues, de verser des larmes sur le tombeau de la liberté. Vous connaissez mes sentiments. J'atteste le ciel et la terre que personne n'aime ici son pays plus que moi. Je voudrais le sauver, mais je ne sais quelle puissance nous entraîne à l'esclavage. Ce projet

doit y mettre le sceau. — Si vous ne l'adoptez pas, s'écria Crassous, avant huit jours les échafauds seront dressés et vos têtes sanglantes rouleront dessus. Je n'en dis pas davantage. » L'orateur, voyant que cette figure de rhétorique faisait une assez grande impression sur l'assemblée, crut habile de la continuer, et d'une voix plus forte encore il s'écria : « Je vous le demande, au nom de vos femmes, de vos enfants, au nom de votre vie prête à être atteinte par le fer des bourreaux, voulez-vous être encore guillotinés? le voulez-vous? Répondez-moi. — Non! non! » répondirent ingénument et avec un mouvement machinal tous les députés, portant en ce moment la main à leur col comme pour raffermir leurs têtes ébranlées. « Non! non! nous ne voulons pas être encore guillotinés! » Le sentiment de la terreur était électriquement communiqué, et c'est bien alors qu'il n'en fallut pas davantage. Les imaginations étaient frappées : tout le monde se rendit et le projet passa. Merlin a triomphé.

CHAPITRE VIII

Calomnies contre Rewbell. — Sa proposition sur le tirage au sort. — Projets d'assassinats en Italie. — Le roi de Sardaigne invité à accorder une amnistie. — Jean Debry veut être diplomate. — On l'envoie à Rastatt. — Treilhard Directeur. — François de Neufchâteau sort du Directoire. — Dîner chez Merlin. — Celui-ci caresse Treilhard. — Embarquement de Bonaparte. — Débarquement des Anglais à Ostende. — Discussion avec Treilhard pour la présidence. — Cartel de deux avocats. — Qui sera président? — Interrègne de quelques heures. — Rewbell l'emporte. — Excuses réciproques. — Antipathie de Rewbell pour Talleyrand. — Un écrit anonyme. — Lettre circulaire de Talleyrand au Directoire. — Refus de Malte de recevoir Bonaparte. — Prise de Malte. — L'amiral Nelson dans la mer Méditerranée. — Capitulation de Malte. — Clause honteuse. — Vaubois gouverneur de Malte. — Achat et revente. — Infécondité du mariage de Bonaparte. — A qui la faute? — Voyage à Plombières. — Son double but. — Beurnonville aux eaux. — Accident survenu à Mme Bonaparte. — Rapinat en Suisse. — Épigramme sanglante. — Qui en était l'auteur? — Rapinat rappelé, puis laissé à son poste. — L'empereur d'Autriche refuse toute satisfaction de l'insulte faite à Bernadotte. — Vigueur du Directoire. — Révolution en Hollande. — Les coups d'État par imitation. — Une facétie de Sieyès. — Départ de Malte. — Translation du Pape. — Suspension des relations avec l'Amérique du Nord. — Prise de la Sensible. *— Le général Baraguay-d'Hilliers. — Mutations diplomatiques. — Troubles en Irlande. — Agents d'Angleterre. — Les troupes françaises en possession de la citadelle de Turin. —Affaires de la Sardaigne. — Nouvelle translation du Pape. — Kosciuszko à Paris. — Les invalides accusés d'anarchie. — Deux centenaires. — Affaires de Suisse. — Conférence de Seltz rompue. — Proposition au Directoire sur les prépa-*

ratifs militaires. — Nouveaux troubles en Vendée. — Letourneux remplacé par François de Neufchâteau. — Notre situation avec l'empire. — Ultimatum à Rastatt. — Nouvelle expédition pour l'Irlande. — Le général Hardy. — Affaires d'Italie. — Le général Saint-Cyr rappelé. — Treilhard poursuit Bernadotte. — La femme Desjardins et le chouan Rochecotte. — Maladie de Rewbell. — Son éloge. — Mesures contre l'Angleterre. — Armées du Rhin et d'Italie. — Loi sur la conscription militaire. — Mauvaise foi des plénipotentiaires de Rastatt. — Nos envoyés. — Trouvé et Brune. — Incapacité de Treilhard et de Merlin. — Méchin commissaire à Malte. — Le général Desfourneaux. — Le ministre Saavedra. — Loi d'exception sur la presse. — Affaires intérieures et extérieures. — Situation de l'Italie. — Infâmes rapines. — Rapport général au Directoire. — Réorganisation des armées. — Brune envoyé en Italie. — Affaires générales. — Plan de Talleyrand sur l'Italie. — L'expédition d'Irlande est en mer. — Inquiétude de mes collègues sur la presse. — Agitation aux Cinq-Cents. — Lucien Bonaparte député. — Ses propositions violentes. — Le député Marquezi et le Journal des Francs. — *Ses calomnies contre moi. — Il se présente dans mon salon. — Je veux le chasser. — Ses excuses. — Grands préparatifs de l'Autriche. — Rewbell aux eaux. — Chabert et Porte. — Nouvelles semences de troubles. — Intrigues contre moi. — Fourberies nouvelles. — Neutralité de la Prusse. — Ultimatum de Rastatt. — Conscription. — Rewbell revient des eaux. — Suppression du* Journal des Francs. — *Mon mécontentement à ce sujet. — Vœux en faveur du jury. — Talleyrand et Truguet. — — Diplomatie. — Infamie de Talleyrand. — Ses intrigues contre Truguet. — Truguet amant de la reine d'Espagne. — Ce qu'il faut en penser. — D'où naissait la haine de Talleyrand contre Truguet. — Quelques autres dénonciateurs. — Séguy, Perrochelle et Carency. — Noble conduite de Truguet. — Nouvelles calomnies de Talleyrand. — Il veut me mettre de la partie. — Je défends Truguet. — Proposition atroce de Merlin. — Elle est adoptée. — Truguet en Hollande. — Le médecin ambassadeur. — Niaiserie de Guillemardet. — Bonaparte en Égypte. — Faute de Brueys. — Combat naval d'Aboukir. — Grand désastre.*

Les malveillants, occupés à calomnier le Directoire en masse et ses membres individuellement, ont dit, au moment où l'on devait proclamer au Luxembourg la sortie de celui des membres du Directoire désigné par le sort, que Rewbell était celui qui serait exclu, parce qu'il aurait prévariqué

dans les fournitures. Rewbell croit que la réfutation d'une pareille calomnie pouvait être de faire en public l'opération du tirage : on ne pourrait suspecter la vérité du sort, garanti par la publicité. La majorité du Directoire s'y oppose. Alors Rewbell fait inscrire sa proposition au procès-verbal. Le tirage aura lieu demain 20, à huit heures du matin, en présence des ministres.

Les projets d'assassinats sont renoués. En Italie on cherche à diviser les Français et à les accuser auprès de toutes les puissances chez lesquelles ont eu lieu des mouvements.

Le Directoire arrête que le roi de Sardaigne sera invité à accorder une amnistie générale pour faits politiques; que le général de l'armée d'Italie est autorisé à fournir aux amnistiés les moyens de rentrer dans leurs foyers, d'où les avaient fait bannir les intrigues de l'Angleterre.

A mesure que nous avançons dans la Révolution, elle semble tous les jours perdre quelque chose de l'idéal moral qui a été le point de départ de ses premiers mouvements. Le goût des places est arrivé, sans être toujours justifié par le besoin : commençant à confondre les honneurs avec le véritable honneur, on veut des places, on cherche des places, qu'on appelle honorifiques en même temps que lucratives. Un représentant du peuple que quelques discours d'une morale pure et même austère, prononcés à la tribune, devaient faire croire un ami sincère de la morale pratique et de la simplicité, Jean Debry, qui a vu Sieyès ambassadeur, ainsi que plusieurs autres de ses anciens collègues, veut à son tour entrer dans la diplomatie; il ira d'abord s'exercer à Rastatt, où il remplacera Treilhard, nommé Directeur. Il y a là encore beaucoup d'affaires à régler avec l'Allemagne et l'Autriche; quant aux difficultés qui suivent naturellement la crise qui a donné lieu au brusque départ de Bernadotte, nous sommes convenus qu'elles seront traitées séparément par des négociateurs des deux puissances. Ils se rendront

chacun de leur côté à Seltz, petite ville située sur les bords du Rhin. François de Neufchâteau, sorti du Directoire par le sort, s'y rendra pour la République, Cobentzel pour l'Autriche. Nous apprenons que celui-ci est déjà arrivé au rendez-vous convenu. L'Autriche ne paraît pas se soucier de recommencer une nouvelle lutte contre la France.

Il n'y a rien de si pénible pour un gouvernement que le choix d'un mauvais ministre dont il reconnaît l'inconvénient et dont il ne sait comment se défaire, dans la crainte d'avoir ou de paraître avoir la faiblesse qu'annonce l'instabilité. Après avoir épuisé toutes les inconvenances et les inepties, le protégé de Merlin, le citoyen Dondeau, est remplacé au ministère de la police par l'ex-député Le Carlier, ancien membre de l'Assemblée Constituante, et, dans le moment actuel, commissaire du Directoire en Suisse, où il a fait preuve de capacité et d'intégrité.

Du 1er au 20 Prairial an VI.

Treilhard, notre plénipotentiaire à Rastatt et qui vient d'être nommé membre du Directoire, n'a pas perdu de temps pour arriver au Luxembourg. Nous procédons de suite à sa réception. Après son installation on dîne chez le président. Merlin, l'amphitryon, caresse Treilhard avec un soin de coquetterie que tout le monde remarque; il ne laisse personne s'approcher du nouveau collègue. Celui-ci semble partagé entre le désir de répondre à toutes les prévenances particulières du président Merlin, et l'envie de ménager tous ses collègues à la fois.

Bonaparte est enfin décidément embarqué et parti le 30 de Toulon, pour l'Égypte. Mais avant de quitter le sol de la France, le Parthe a lancé le dernier trait : il peut avec raison se réjouir de nous avoir laissé un commencement de guerre civile dans les dissidences survenues à la suite des élections.

Les Anglais ont débarqué à Ostende. Près de deux mille hommes des leurs ont été faits prisonniers, seulement par

trois cents républicains français, commandés, il est vrai, par le général Championnet, l'un des intrépides enfants de l'armée de Sambre-et-Meuse, accoutumés à vaincre sans compter le nombre des ennemis.

Treilhard, qui a eu une grande impatience d'arriver au Directoire, n'a pas moins d'empressement pour jouir de toutes les prérogatives que donne la place qu'il vient d'occuper. Il me dit d'abord en confidence qu'il croit que la présidence lui revient, il en parle aussi à Merlin. Treilhard présidera si Rewbell lui cède son tour. Le soir, Rewbell va chez Merlin; d'après les observations qu'on lui a faites, il a réfléchi que la présidence lui appartenait : il protesterait si le Directoire la lui refusait. Treilhard, le 7 au matin, se rend chez moi : il persiste à penser que la présidence lui appartient, comme remplaçant d'un Directeur dont il prend le tour. Le Directoire s'assemblera à dix heures pour cette grande affaire.

La séance s'ouvre. Rewbell prend la parole : il nous fait part des calomnies dont on l'abreuve depuis longtemps; elles lui deviennent un titre pour prouver que ses ennemis pourraient tirer contre lui des conséquences malveillantes de sa condescendance à céder la présidence qui lui revient de droit; autrement il se trouverait privé seize mois de cette prérogative, tandis que ses collègues ne le seraient qu'une année. Rewbell ne souffrira pas ce déshonneur; il entre dans une grande colère. Treilhard répond que s'il eût été disposé à refuser la présidence, le discours de Rewbell lui ferait un devoir de persister à la conserver. Des propos suivent et même des menaces. Les deux champions « ne craignent personne; ils sont prêts, disent-ils, à répondre après la délibération ». Le cartel des deux avocats excite quelque hilarité. Rewbell aurait pu faire ses observations la veille, alors la présidence n'était pas donnée à Treilhard. Revellière, Merlin et moi, nous pensons qu'elle devait être dévolue à

François de Neufchâteau, prédécesseur de Treilhard. Rewbell prétend le contraire; ses yeux deviennent rouges, il pâlit et tonne tour à tour; il finit par avouer que sa tête peut être troublée de toutes les attaques auxquelles il est en butte. Treilhard alors renonce à la présidence. Je prie de remarquer de suite qu'il existe un interrègne de présidence, il faut terminer cette délibération, que Rewbell pouvait éviter hier; en avouant que j'ai raison, il considère toujours cette exclusion comme un déshonneur. La majorité décide que Rewbell présidera, Treilhard ensuite. On propose un arrêté : je m'y oppose; il suffit bien d'une convention verbale pour une affaire pareille. Rewbell, qui se voit en possession de la présidence, n'est plus en colère, il se montre adouci comme les enfants qui parviennent à faire faire leur volonté; il est affectueux sans rancune, il avoue qu'il a des torts envers Treilhard; Treilhard, de son côté, avoue qu'il a des torts envers Rewbell : l'un et l'autre prient leurs collègues d'agréer leurs excuses et leurs regrets : accordé. Ils s'embrassent.

Talleyrand est plus inquiet de sa position, c'est-à-dire de la conservation de son ministère, depuis que lui manque l'appui de Bonaparte embarqué. Sachant toute la mésestime que lui portait Rewbell, il cherchait sans cesse à se le concilier par tout ce qu'il supposait « aller à ses vues ». Mais ce qui pouvait « aller même à ses vues », Rewbell voulait que cela fût présenté de face, et il n'aimait nullement la ruse et la fausseté, même en diplomatie. Il disait : « Il n'y a rien de si fin que de ne pas l'être ». Talleyrand fut donc fort surpris de voir Rewbell très peu satisfait de la lettre suivante, qu'il nous avait écrite au sujet de nos relations avec les États-Unis d'Amérique : il n'y a rien, disait Rewbell, qu'on ne doive avouer et signer, surtout de république à république; il faut avoir encore plus de franchise et de loyauté.

Citoyen Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser des réflexions que je viens de faire imprimer sur l'absurde communication faite au Congrès américain par le président des États-Unis. Elles me paraissent dans la juste mesure qui nous convient : point trop offensantes contre M. Gerry, dont nous voulons nous servir, sévères contre ses collègues; très piquantes pour M. Adams, dont elles démasquent la politique liberticide; et en résultat encourageantes pour nos amis en Amérique. Je crois que c'est tout cela qu'il fallait. Du reste, la réfutation est complète. Je n'ai pas signé ces réflexions, j'ai cru qu'il fallait qu'elles ne fussent pas entièrement officielles, et que toutefois elles parussent venir de bonne source.

Salut et respect,

CH.-M. TALLEYRAND.

Bonaparte, arrivé devant Malte, n'a pu obtenir son admission dans les ports, pour faire de l'eau : sur le refus du grand maître, l'amiral Brueys reçoit de Bonaparte l'ordre de faire les préparatifs de la descente; toutes les dispositions sont prises pour s'emparer de l'île importante : l'étoile, jusqu'ici constamment heureuse de Bonaparte, décide le succès de l'incroyable entreprise. La ville de Malte capitule le 24 prairial. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem remettent à la République française leur droit de souveraineté. Deux vaisseaux de ligne, deux frégates, quatre galères et 1 200 pièces de canon lui sont livrés. Le même jour, l'amiral Nelson entre dans la Méditerranée avec une flotte de seize vaisseaux de ligne. 21 Prairial an VI.

Quant à cette inconcevable reddition de l'imprenable Malte, il est vrai que ses chevaliers n'ont plus rien de commun avec les braves qui s'illustrèrent à Rhodes. Par suite de la capitulation acceptée, les chevaliers français actuellement à Malte pourront rentrer en France, ils y recevront une pension de sept cents francs à mille francs. Cet article n'est point inséré dans le message fait au corps législatif : on ne pourrait avouer que l'île de Malte avait été vendue par son



grand maître et ses grands officiers, et que des pensions avaient été stipulées pour chacun des membres de l'ordre. Bonaparte voulait la victoire à quelque prix que ce fût. Peu lui importait de grever la République. Vaubois fut nommé gouverneur de Malte. Vaubois savait que Malte avait été largement payée par Bonaparte : c'est par cette raison sans doute que dans la suite, à son tour, il se crut le droit de la vendre aux Anglais.

A l'époque où Bonaparte était parti pour l'Égypte, sa femme l'avait accompagné jusqu'à Toulon. Deux années de mariage, que dans sa coquetterie elle appelait « deux années d'amour », n'avaient point réussi à la rendre mère. Déjà le débat s'était engagé entre les deux époux, à qui la faute? Dans une conversation familière dont j'avais été témoin, Mme Bonaparte avait soutenu que ce n'était pas la sienne, puisqu'elle avait au soleil des fruits de sa première union. Elle croyait éluder la raison de l'âge, qui pouvait être pour elle celui du repos. Bonaparte le lui fit sentir en disant que les créoles, plus tôt nubiles que les femmes des climats moins chauds, s'arrêtaient plus tôt par cette raison dans les routes de la fécondité. Il prétendait, quant à lui, qu'il se croyait aussi capable d'avoir des enfants que de gagner des batailles. Pour terminer ce qu'un pareil entretien pouvait avoir de pénible, et sauver Mme Bonaparte de la réalité de son âge, je dis que ces suspensions ou ces retards de conception étaient ordinairement levés en prenant les eaux. Mon médecin Dufour, se renforçant de l'opinion de M. Portal, dit qu'il fallait absolument que Mme Bonaparte prît les eaux de Plombières, et que cela aurait le plus heureux résultat. C'était pour Mme Bonaparte un double avantage, celui d'échapper au voyage de l'Égypte et de faire à Plombières des rencontres, moins faciles à Paris en raison de la surveillance des frères de Bonaparte, intéressés à la diffamer. Mme Bonaparte se rendit donc à Plombières; elle

dut y avoir pour courtisans tous ceux auprès desquels elle passait pour avoir des liaisons intimes avec moi, sans parler du reflet que jette sur la femme d'un général en chef l'importance de ses fonctions. Du moment qu'on saura que le général Beurnonville se trouvait alors aux eaux de Plombières, on est assuré d'avance que ce chevalier d'industrie devait être le premier chevalier d'honneur de Mme Bonaparte.

Son mari, en partant, m'ayant, comme à l'ordinaire, recommandé sa femme, il était simple qu'elle me donnât de ses nouvelles. Elle eut un accident, et voilà qu'aussitôt le général Beurnonville fut aux petits soins et sollicita les courriers et les télégraphes pour mieux déployer tout le luxe de sa complaisance et de son dévoûment.

Le médecin des eaux de Plombières, prenant au sérieux tout le dévoûment du général Beurnonville, crut, pour y répondre, devoir m'adresser tous les jours des bulletins, aussi détaillés qu'on les aurait à peine faits pour une reine. Un extrait de cette correspondance pourrait prendre place dans les archives de Mme Purgon. Voici comment s'exprimait dans un de ses bulletins M. Martines, médecin des eaux de Plombières :

« La malade n'a point de fièvre; elle commence à marcher, elle dort bien. Les douleurs sont devenues supportables; les contusions approchent de la résolution. Demain la malade sera purgée, parce que la langue est chargée de saburres et que le ventre est souvent plein de fluatuosités; j'espère bien qu'après ce purgatif les choses seront au point, que la malade pourra bientôt recommencer ses exercices de bains et de douches.

« Il n'est pas nécessaire, sans doute, citoyen Directeur, de vous prier de faire parvenir ces heureuses nouvelles au général Bonaparte et à toutes les personnes particulièrement chères à la citoyenne Bonaparte.

« Aujourd'hui 6 messidor, la citoyenne Bonaparte a pris un

léger purgatif : trois onces de manne dans une légère décoction de tamarin. Ce purgatif a évacué beaucoup de bile, et la malade s'en trouve bien. Je ne vois plus rien à craindre pour la citoyenne Bonaparte, des suites de sa chute; dans trois jours elle pourra recommencer ses bains. »

Du 1er au 14 Messidor an VI.

Rapinat, commissaire en Suisse, beau-frère de Rewbell, est dénoncé d'une manière grave. Des réclamations nombreuses arrivent de toutes parts : on l'accuse de prévarication et même de vols. Il semble que le nom de ce commissaire soit déjà lui-même le commencement d'une épigramme à laquelle il soit difficile d'échapper. Aussi en parut-il alors une fort piquante, dont le trait se trouvait presque dans le nom de celui qui en était l'objet :

La pauvre Suisse qu'on ruine,
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de Rapine
Ou Rapine de Rapinat.

L'auteur de cette épigramme ne s'étant pas fait connaître, un particulier qui, par son genre d'esprit surtout, aurait été très capable de cette mince production se l'attribua : n'en étant nullement l'auteur, il finit peut-être par croire lui-même qu'il l'était, à force de le répéter. Le plagiaire était Thurot, depuis secrétaire général de la police, etc. Le véritable auteur était un jeune homme [1] de mes amis, qui avait accompagné le général Chérin, chef de l'état-major en Helvétie, et qui en était revenu avec la conviction que Rapinat méritait fort sérieusement la plaisanterie dirigée contre lui. On propose unanimement de rappeler le citoyen Rapinat. La proposition est aussi unanimement adoptée. Pendant quelques jours où j'ai été malade, je pourrais dire qu'on a profité de mon absence pour rapporter l'arrêté du rappel de Rapinat. Ce Rapinat n'est pas seulement un exacteur impu-

1. Il s'agit ici de M. Alexandre Rousselin de Saint-Albin. (G. D.)

dent, c'est un faiseur de coups d'État audacieux : il s'est permis d'expulser du Directoire helvétique d'estimables citoyens, en les forçant de donner leur démission, et il les a remplacés par des gens tout à fait indignes d'estime, c'est-à-dire des gens de son espèce. A la réception de la dépêche, où la conduite de Rapinat est signalée, on indique pour le remplacer Champigny-Aubin, ancien conventionnel, homme capable, probe, simple et modeste. De longs débats interviennent et absorbent plusieurs séances. L'arrêté pris par Rapinat est annulé, mais celui-ci reste toujours commissaire en Suisse; quelques membres ont la délicatesse de craindre de blesser Rewbell dans la personne de son beau-frère : je ne vois pas que la parenté d'un Directeur puisse être un manteau d'impunité pour les exacteurs.

Par suite de toutes les intrigues nouées par Bonaparte avec nos ennemis, et de l'autorité qu'ils croient trouver dans ses calomnies contre Bernadotte, voilà que l'empereur d'Autriche se refuse à donner satisfaction sur l'insulte faite à notre ambassadeur. Bernadotte aurait-il eu dans le cours de sa mission l'ingénuité d'un patriotisme alors sincère? Aurait-il eu quelque légèreté dans l'expression de ses sentiments, qu'il crut celle de ses devoirs? Tous ces reproches plus ou moins injustes, lors même qu'ils seraient les plus fondés, ne sont pas une raison pour qu'on assassine un ambassadeur dans l'exercice de son ministère.

Le Directoire déclare qu'il veut la paix, l'exécution du traité de Campo-Formio, mais il ne renoncera pas à la satisfaction qu'il a le droit d'exiger. La République n'enverra aucun agent à Vienne avant la réparation due à Bernadotte.

Une révolution, que l'on a cru nécessaire, vient d'avoir lieu en Hollande. Le Directoire exécutif est renversé; quelques représentants sont exclus; cette mesure sauve ce pays. Elle a été combinée avec les agents du gouvernement français. Le Directoire invite les nouvelles autorités de cette

république à gouverner sagement et surtout à se garantir de toute réaction; les Hollandais pensent avoir fait leur 18 Fructidor, et même leur 22 Floréal. Il n'y a rien de tel que l'exemple des choses les moins imitables pour que les imitateurs accourent, en politique aussi bien qu'en toute affaire moins grave. Au sujet de cette singulière disposition imitatrice de l'espèce humaine il faut que je rappelle ici un conte fort sérieux, que j'ai entendu plusieurs fois faire par un homme qui l'était beaucoup, et qui, en raison même de la gravité qu'il gardait avec un imperturbable sang-froid, avait le droit et le moyen de faire singulièrement rire les auditeurs, quand il le voulait.

Sieyès racontait qu'étant écolier encore dans les classes inférieures, il avait été frappé d'une scène d'enfantillage que depuis il avait vue souvent renouvelée, dans une application plus étendue, sur la grande échelle de la politique. « Un de nos plus espiègles, disait-il, s'avisa un jour de faire un singulier tour à ses camarades : il passait devant une ordure infâme; il commence par y plonger son doigt, puis, avec ce qu'il en emporte, il se fait des moustaches dégoûtantes. On le regardait avec horreur : « Eh bien, s'écria mon polisson, « nous allons voir celui de vous, messieurs, qui a du cœur »; il remit son doigt dans l'ordure et se mit à courir en le montrant et disant avec emphase : « Que ceux qui ont du « cœur me suivent! » A l'instant ceux qui avaient été le plus dégoûtés marchent en avant, mettent à leur tour leur doigt au même lieu, se font de pareilles moustaches, puis, le doigt levé d'une manière toute triomphale, ils courent les uns après les autres en traitant si hautement de lâches ceux qui ne les imitent pas, que ces derniers, intimidés, se déterminent enfin, et tous eurent bientôt des moustaches. Eh bien, citoyens, disait Sieyès tout fier et heureux de son anecdote, voilà la moutonnerie de l'espèce humaine! Sachons en tirer parti. »

La flotte française et son convoi ont appareillé du port de Malte et se dirigent vers Alexandrie. Le Pape est transféré à la Chartreuse près Florence. 18 Messidor an VI.

Le Congrès des États-Unis d'Amérique suspend toute communication commerciale entre la France et l'Amérique.

Nelson s'empare, sur les côtes de Sicile, de la frégate française la *Sensible*, expédiée par Bonaparte avec ses dépêches et portant le général Baraguay-d'Hilliers.

Le goût des places et même des ambassades continue et redouble. Nos anciens collègues de la Convention nationale, plus nombreux que jamais, disaient : « Pourquoi laisserions-nous aux aristocrates tous les avantages de la société, toutes les prérogatives que nous avons eu la modestie de rejeter si longtemps? » J'avoue que je suis tout à fait de l'avis des conventionnels plaignants. Je crois qu'on ne peut fonder une république sans républicains; que pour soutenir une organisation sociale aussi nouvelle au milieu de la vieille Europe, nous n'avons qu'un moyen, c'est de placer partout, à l'extérieur comme à l'intérieur, les hommes qui sont le plus attachés à la liberté, et qui lui ont donné des gages.

Lamarque est nommé ambassadeur en Suède. Lacombe Saint-Michel remplace à Naples Garat, qui a accepté la députation au Conseil des Anciens.

L'Irlande est très agitée : plusieurs districts sont en armes contre la tyrannie anglaise. Des combats sont journellement livrés. Le Cabinet de Saint-James fléchit : il paraît abandonner pour l'instant son système de persécution et de cruauté. La République française n'est pas en mesure de soutenir ostensiblement les patriotes irlandais. Le ministre de la marine est chargé d'y faire passer des armes et des munitions, de prendre tous les moyens dont il pourrait disposer, pour y ajouter quelques troupes. Nous sommes informés que les Anglais, avertis de nos tentatives sur l'Irlande, ont résolu de porter le théâtre de la guerre civile chez nous,

et qu'ils ont dans notre intérieur des agents dont la mission et l'espérance sont de semer parmi nous de funestes divisions. Il est important de mettre la main sur ces agents. Le corps législatif, reconnaissant le danger, autorise le Directoire à faire pendant un mois des visites domiciliaires, pour découvrir et arrêter les agents de l'Angleterre.

Les troupes françaises ont pris possession de la citadelle de Turin, en vertu d'une convention passée avec le roi de Sardaigne. Le général Brune a reçu l'ordre de s'emparer de la ville même de Turin si ce gouvernement refuse l'amnistie et ne retire pas ses troupes. Pareil ordre est donné pour la Ligurie.

L'escadre anglaise parcourt la Méditerranée, cherchant celle qui transporte Bonaparte. Un combat a lieu entre le brick français le *Lodi* et le brick anglais l'*Aigle* devant Porto Longo.

Le Pape est transféré de la Chartreuse à Cagliari, dans l'île de Sardaigne.

Le célèbre Polonais Kosciuszko est arrivé à Paris. La terre hospitalière de la liberté doit s'honorer d'accueillir le Washington nouveau. Moins heureux que le premier, Kosciuszko n'a pu sauver son pays en le défendant, et, laissé pour mort sur le champ de bataille, il a rouvert les yeux pour voir sa patrie tombée au pouvoir des Russes! Quelle leçon et quel exemple pour la France, si la sagesse n'éclaire pas notre courage et si nous laissons échapper la magnifique occasion de fonder notre indépendance!

Du 20 Messidor au 1er Thermidor an VI.

La mode de dénoncer les anarchistes continue : il n'y a pas jusqu'à nos respectables invalides qu'on n'ait enveloppés dans cette catégorie et dont on n'ait troublé les derniers jours par des persécutions et des destitutions; ce sont autant de fausses mesures. Le mécontentement s'est manifesté parmi les invalides; il a donné lieu à des plaintes amères. Je propose de distribuer des secours à ceux de ces braves mutilés

que la loi a exclus des places qu'ils occupaient auparavant. Il en sera sérieusement conféré avec le ministre de la guerre. Deux de ces honorables vétérans étaient arrivés à l'âge de près de cent ans. C'était pour moi souvent un bonheur, en les voyant, de leur donner par mes égards un dédommagement en quelque sorte de leur infortune. J'envoyais souvent chercher à l'hôtel des Invalides ces vieux représentants de la gloire française; on me les ramenait dans ma voiture, je les faisais asseoir à ma table avec quelques vieux soldats qui, dans des corps mutilés par les rigueurs de la guerre, portaient encore des âmes généreuses et de fortes résolutions, et je donnais ainsi tout le premier l'exemple du respect dû à ces nobles monuments anciens, à ces débris survivants de nos armées.

Rapinat continue d'anarchiser tout en Suisse. Il veut aujourd'hui écarter le colonel La Harpe, qu'il nous avait recommandé lors de l'organisation du Directoire helvétique. Des difficultés s'élèvent sur le traité d'alliance offensive et défensive. Les troupes françaises n'évacueront la Suisse qu'après la conclusion de ce traité.

Des conférences qui avaient été établies à Seltz sont rompues sans aucun résultat. Si nous voulons maintenir la paix, souvenons-nous que c'est la guerre et la victoire qui nous l'ont procurée. Occupons-nous des armées : il convient de réunir cent vingt mille hommes sur le Rhin, et quatre-vingt mille en Italie. Ordonnez au ministre les approvisionnements nécessaires, et faites rejoindre les déserteurs; rappelez tous ceux en congé; présentez de suite un travail sur le recrutement. Voilà les mesures urgentes, elles vous sont prescrites par le silence de la Prusse, les intrigues des Anglais et des Russes auprès de cette Cour, les armements qui se font en Autriche, le ton dominateur de la députation de l'Empire à Rastatt. Le Directoire reconnaît l'urgence d'adopter toutes ces propositions. Du 1er au 25 Thermidor an VI.

La Vendée est de nouveau travaillée par les agents de

l'étranger; il existe malheureusement encore au sein du corps législatif un parti qui soutient ces ennemis de toute liberté.

Le relâchement de la morale républicaine continue à pénétrer dans toutes les classes. Des députés du Conseil des Cinq-Cents ont recommencé à solliciter une cumulation de quelques avantages pécuniaires qui leur avaient été refusés déjà, par principe de morale autant que d'économie. Les députés dont il s'agit sont, il est vrai, des militaires jusqu'alors contenus dans une certaine décence. S'ils avaient paru accepter les mœurs sévères de la République, la terreur de 1793 pouvait n'avoir pas été indifférente à leur résignation. Aujourd'hui la mort n'est plus là pour les contenir : mais trêve de réflexions par trop dures. Il ne s'agit encore ici que de quelques rations de fourrages; tout en reconnaissant que c'est un abus, que ces rations n'appartiennent point à des militaires en non-activité, le Directoire accorde les rations aux députés militaires.

D'après notre nouvelle convention de donner au ministère un membre sortant du Directoire, l'ex-Directeur François de Neufchâteau remplace à l'intérieur l'inepte Letourneux.

Notre situation avec l'empereur est telle, que nous restons en état de guerre. Nous consommons tous nos moyens de subsistance; à la suite de cette inaction arrive la désorganisation : elle est provoquée par l'ennemi du dehors et du dedans. Je demande qu'on notifie l'ultimatum à Rastatt, en prenant le milieu du cours du Rhin pour limite; que la guerre soit déclarée si on s'y refuse.

Nous avons vu que Bonaparte, après avoir fait toutes ses dispositions à Malte, a continué sa route sur Alexandrie; l'escadre anglaise est à sa poursuite.

Le Directoire a décidément pris l'arrêté de tenter une nouvelle expédition pour l'Irlande : elle est confiée au général Hardy.

Des discussions, au premier abord fort petites, mais très importantes par leurs conséquences, s'élèvent en Italie entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Le général Brune est appelé près de nous pour fixer nos incertitudes et nous éclairer sur ce qui se passe en Italie.

Le général Saint-Cyr est rappelé de Rome, où nous l'avions envoyé, à la suite des troubles suscités par la division Masséna et contre elle-même. C'était le militaire le plus sage et le plus fermement attaché à la discipline, que nous ayons eu dans ce pays, et ce fut une véritable faute de l'en avoir fait revenir.

Treilhard nous a donné déjà plusieurs échantillons d'un caractère humoresque et disposé à des ressentiments personnels : il paraît en vouloir à Bernadotte. Ce n'est pas que Bernadotte, comme tous les faibles mortels, n'ait pu commettre des fautes en politique, dans le commencement de sa carrière; c'est parce qu'il a cessé d'en faire, c'est parce qu'il s'est prononcé d'une manière éclatante pour la cause de la Liberté, qu'on le poursuit et qu'on veut le flétrir aujourd'hui.

Une femme Desjardins arrive du Mans et se présente avec impatience au Directoire pour dénoncer un nommé Rochecotte, chef de chouans, récemment arrivé à Paris. Les événements ont prouvé que cette dénonciation n'était point calomnieuse : ce Rochecotte est celui qui, depuis la Restauration, s'est cru obligé de justifier, dans des mémoires qu'il a publiés, qu'il avait toujours été un ennemi déclaré de la République, et combien il avait manœuvré dans ce sens pendant de longues années, pour coopérer de son mieux à l'extermination de la liberté en France. Le général Verdière est chargé de mettre la main sur ce chouan, qui n'est point où il doit être, et l'ordre est exécuté.

Rewbell était malade, même antérieurement à la journée de Fructidor. Son état de maladie fait des progrès, qui doi-

vent affliger tous les amis de ce véritable homme d'État : il a été ébranlé par le choc de tant d'événements. Je crains d'avoir remarqué en lui un notable affaiblissement : en m'abordant, il a pleuré. Ce Directeur réunit des connaissances très étendues en administration et en jurisprudence à celles du droit public. C'est sans aucun doute, comme je l'ai déjà dit, et j'aime à le répéter, la tête la plus forte du Directoire. C'était ma boussole. Environnés comme nous l'étions d'un dédale de lois, dont il était si difficile de pénétrer le labyrinthe, je pouvais apporter quelque bon sens naturel pour les comprendre; mais j'étais plus familier à l'exécution qu'à la science : mon inexpérience s'étaya souvent des lumineuses discussions de Rewbell; il éclairait mon opinion et fixait mon vote. Sa sortie du Directoire sera une calamité, que je ressentirai vivement.

Je demande que les douze vaisseaux de guerre espagnols mouillés à Carthagène se réunissent à l'escadre de l'amiral Brueys, et attaquent ensuite avec avantage l'amiral Nelson. Il convient de traiter avec l'Espagne pour obtenir d'elle que tous les vaisseaux de guerre qu'elle pourra armer se rendent à Brest. Cette réunion des forces navales nous fournira les moyens d'entreprendre la grande expédition contre l'Irlande, car il faut en venir là pour avoir la paix et la tranquillité. L'Angleterre, en possession de tout le commerce du monde, se charge encore d'assurer tout ce qui navigue. La perte de l'Irlande renversera ce gouvernement, lui ôtera une grande partie de ses marins, et le ramènera à des sentiments pacifiques et bienveillants. Il faut aussi que les mesures les plus actives soient prises pour faire rejoindre les réquisitionnaires. Les ministres de la guerre et de la marine présenteront de suite leur travail.

L'armée du Rhin aura cent vingt mille hommes sous peu, et celle d'Italie en réunira quatre-vingt mille.

Le Directoire consacre ses séances à la rédaction d'une loi

sur la conscription militaire : elle est urgente : voilà la vraie manière d'imposer à l'Autriche.

Les envoyés étrangers au Congrès de Rastatt font chaque jour des demandes plus insidieuses; rien ne se termine : on rapporte le lendemain le travail arrêté la veille. C'est la toile de Pénélope. D'autre part nos négociateurs ne réussissent pas merveilleusement. Bonnier, qui procède avec une vieille érudition et un caractère tranchant, fait beaucoup de mal. Jean Debry est peu au fait des négociations diplomatiques.

Les agitations de l'Italie réclament plus que jamais toute notre attention. Le Directoire, qui a mandé à Paris Brune, commandant en chef l'armée d'Italie, a eu plusieurs conférences avec ce général. Tous les troubles de la République Cisalpine paraissent se rattacher à la présence dans ces contrées de l'ambassadeur Trouvé, jeune homme aussi faible que présomptueux, et qui prend une autorité sans mesure dans le crédit que lui donne l'amitié particulière de notre collègue Revellière. Pour ramener la paix en Italie, il est nécessaire de commencer par en écarter Trouvé. La Revellière voudrait un rapprochement entre son protégé Trouvé et le général Brune. Celui-ci retourne à l'armée d'Italie muni de nouvelles instructions.

La dernière nomination du Directeur remplaçant François de Neufchâteau n'a rien ajouté aux éléments d'union et de fraternité dont nous avions besoin de nous renforcer. Treilhard est un homme vindicatif, hautain et bien au-dessous de sa réputation; il ne la justifie pas dans les graves discussions du Directoire. Merlin est un écrivassier, très versé en jurisprudence, mais si borné par sa science même dans cette partie, qu'elle lui dérobe tout ce qui se passe dans d'autres sphères : c'est un homme qui appartiendra à tous les gouvernements, pour en minuter avec une promptitude admirable toutes les mobilités.

Dans mon désir ordinaire, je puis dire dans ma religion, que j'ai toujours professée et pratiquée autant que je l'ai pu, de placer des patriotes dans les emplois publics, j'accueillais depuis longtemps, n'ayant encore pu réussir à mieux, un homme qui avait alors la réputation d'un grand patriotisme (qu'il a cru peut-être continuer depuis par un ardent impérialisme), le citoyen Méchin. Il nous avait servis dans les événements post-thermidoriens, et depuis il avait été employé par Fréron dans le Midi, il n'avait pas recueilli dans ces divers mouvements une aisance qui suffît à ses besoins. Beaucoup de préventions m'étaient opposées de la part de mes collègues. J'obtins enfin, non sans grande difficulté, que Méchin fût envoyé commissaire à Malte.

Un autre personnage, qui partout et toujours se mit sur les rangs pour les emplois éminemment lucratifs, parce qu'il a été précédemment employé aux colonies, le général Desfourneaux, se présente encore : c'est l'un des hommes plus que médiocres, à la manière de Beurnonville, dans une sphère inférieure, mais qui, à force de tourmenter les gouvernants, en arrachent toujours quelque chose, par leur importunité égale à leur nullité.

Nous attendons une décision de la Prusse. Le nouveau ministre espagnol, Saavedra, paraît vouloir marcher de concert avec nous.

La loi qui a mis sous la main du Directoire les journalistes est au moment d'expirer. On cherche à préparer les esprits pour sa prolongation : je crois devoir faire observer à mes collègues qu'une loi pénale et de bons tribunaux permettent de priver le gouvernement d'un pouvoir trop dangereux sur la presse. Les gouvernements en général, même les gouvernements libres, n'aiment point à restituer les attributions qui leur ont été un moment accordées. Ils se trompent également, tous ceux qui croient trouver quelque force de plus dans les lois d'exception : la sûreté des administrateurs,

comme des administrés, est dans l'exercice et l'inviolabilité du droit commun.

Dans ce temps-là (prairial an VI, mai 1798), c'est-à-dire le milieu de la troisième année depuis l'installation du Directoire, je regardais avec quelque orgueil le passé, avec agitation le présent, et l'avenir avec grande inquiétude. Pour qui voit l'état des choses dans toute leur vérité, il était impossible de méconnaître que le Directoire perdait chaque jour un peu de la considération qu'il avait acquise par les triomphes militaires de plusieurs années, par leurs résultats, par la création de plusieurs républiques : or tout ce que le Directoire pouvait perdre, n'était pas un malheur particulier, mais bien universel. S'il conservait l'attitude de vigueur et la dignité qui avait été celle de son début, le seul fait d'une bonne organisation des nouveaux États constitutionnels devenait un exemple utile qui ne pouvait manquer d'augmenter ensuite sans secousse le nombre des gouvernements républicains, et de mettre bientôt le système représentatif, au moins en équilibre avec le système héréditaire. Mais les derniers Directeurs survenus depuis le 18 Fructidor n'avaient pas la largeur de conception et de vues qui leur permît de regarder un tel but. Merlin et Treilhard, avec moins de capacité que Carnot et même Barthélemy, se laissaient aller aux mêmes passions. Ils ne votaient pas avec Rewbell et moi; ils tourmentaient l'imagination de Revellière-Lépeaux, qu'ils parvenaient souvent à réunir à eux : des proclamations peu réfléchies contre les anarchistes, c'est-à-dire les républicains, déconsidéraient le Directoire, soit qu'on crût qu'il agît par peur ou par erreur. Pour l'accuser dans toute hypothèse, on reprenait surtout le parti que le Directoire avait pris dans les élections de Floréal, où la majorité la plus légale des élus avait été sacrifiée à une minorité fondée sur la force. Le 18 Fructidor avait durement expulsé les députés contraires au parti républicain, mais il n'en avait pas introduit d'autres

à leur place. Le 22 Floréal, plus illégal, plus cynique, avait fait pénétrer dans la représentation nationale, sans titres, sans mandats, des individus d'ailleurs jusqu'alors regardés comme honorables quant à leur vie privée, mais qui furent bien loin de l'être dans leurs procédés pour pénétrer dans la politique, et qu'on appela avec raison les *intrus*. Comme l'opinion publique n'avait nullement consenti à la loi du 22 floréal, elle inquiétait les personnages qui n'étaient devenus quelque chose que grâce à cette loi. Cela établissait au dehors comme au sein de la représentation nationale un tiraillement en sens contraire, dont on ne pouvait que craindre les plus fâcheuses conséquences.

Dans le même temps, la formation des États nouveaux que les victoires des armées de la République avaient décidée, nous donnait de grands soins. Nous avions pris l'engagement de la maintenir et soutenir, et c'était une responsabilité de tous les jours et de tous les instants : des abus énormes dans l'administration comme dans la guerre, des spoliations violentes exercées en Italie par les commissaires des guerres, par les commissaires civils, autres mangeurs de nouvelle institution, avaient suscité de grands mécontentements. Parmi les généraux, Masséna, le premier en rapine comme en talent, s'était autant distingué d'une manière que de l'autre. Frappé de cet état de choses, véritable symptôme de décadence, j'avais sollicité quelques changements dans le personnel : ils avaient obtenu peu de résultats. Les remplaçants n'étaient pas moins violents que les remplacés. Justement inquiet de cette rétrogradation progressive, je crus devoir faire part à mes collègues de mes observations, et les occuper spécialement de l'Italie. Voici quelques-unes de mes réflexions.

« Les pays de l'Italie où nos victoires ont déterminé de nouvelles organisations sont divisés en trois républiques : la Cisalpine, la Romaine et la Ligurienne. La seule ville de

Rome, dernière conquête des Français en Italie, renfermait des richesses énormes. Que sont-elles devenues? Elles ont été le partage d'un petit nombre de chefs militaires et surtout de tous les chefs civils.

« Ces richesses, réunies aux contributions annuelles de la Cisalpine, devaient assurer largement à la France non seulement les moyens d'entretenir l'armée sur un pied respectable pendant toute la campagne, mais encore celui de faire verser plusieurs millions à la trésorerie, pour le service de l'intérieur; mais, loin de là, l'armée d'Italie a un arriéré immense; le soldat est mal nourri, mal vêtu, mal payé; sa position actuelle ne peut être comparée qu'à la détresse où il était lorsqu'il végétait sur la Rivière de Gênes, manquant d'habits, de pain et de chaussures. On ne sait lequel a le plus lieu d'être mécontent, ou de l'habitant dépouillé ou du soldat vainqueur. Dans un pareil état de choses, doit-on s'étonner que l'indignation ait suscité des infractions à la discipline? Cependant la paix ne se signe point à Rastatt. L'empereur fait filer des troupes sur le Tyrol et le pays des Grisons. Ses préparatifs pour une nouvelle campagne sont formidables. Il occupe Venise et la terre ferme, en vertu des traités : il peut, en entrant dans le pays de Ferrare, qui n'est pas suffisamment gardé, empêcher la jonction de l'armée de Rome avec celle qui occupe la Cisalpine. Il peut tenter la reprise de la Lombardie. Le mécontentement des peuples, le dénûment de l'armée et surtout la dissémination des troupes sur un vaste territoire peuvent lui en ouvrir le chemin, surtout s'il attaque le premier, car il sera préparé à cette attaque, et il paraît que nous ne serons pas même préparés à la défense. Une première victoire de l'Autriche serait du plus funeste présage pour le reste de la campagne, si vous ne prenez des mesures sévères pour réprimer le désordre qui règne dans nos affaires d'Italie, et surtout la confusion des pouvoirs qui est devenue dans ce pays la première cause des abus.

« Comparons cette situation à celle qu'avaient établie les premières conquêtes jusqu'en frimaire an V sous le rapport financier : l'armée en Lombardie avait été habillée, nourrie et payée; un arriéré considérable avait été soldé, et quelques millions avaient été successivement remis au gouvernement français. La Lombardie seule avait procuré ces ressources, à l'exception de cinq millions payés par le Pape à compte de la contribution qui lui fut imposée lors de l'armistice.

« Regardons la situation sous le rapport politique. A l'époque où Saliceti quitta l'armée pour se rendre en Corse, il avait su maintenir l'équilibre entre les pouvoirs militaires et civils. Depuis cette époque, une discorde fâcheuse s'est introduite dans les armées; les généraux se sont enrichis sans mesure et sans pudeur; j'en excepte toujours la gloire désintéressée acquise par des généraux fidèles à l'honneur, et qui, par cela même, possédaient la confiance et l'estime de l'armée. Que serait-elle devenue sans de nouvelles ressources, quoique diverties en partie! Mantoue, Trieste et Venise étaient abondantes en richesses et en approvisionnements de toute espèce : Trieste fut, ainsi que ces premiers dépôts, livrée au pillage; Venise fut spoliée, ainsi qu'une partie des quinze millions, payés par le duc de Modène, qui s'y était réfugié; ils pouvaient seuls assurer l'entretien et la subsistance de l'armée pendant une année de campagne. L'armée se soutient, et elle aurait bientôt souffert le plus absolu dénûment au milieu de cette abondance de moyens, si, au sein même de ce désordre sans exemple, le général et des administrateurs supérieurs n'avaient mis en sûreté quelques débris pour le service de l'armée. On vit bientôt presque autant de receveurs et de commissaires qu'il y avait d'officiers dans l'armée, qui s'appliquaient une bonne partie de la contribution exigée. Vient ensuite la conquête du Capitole : le Directoire et le général en chef avaient pris des mesures qui, au lieu d'arrêter les déprédations, ajoutèrent de nouveaux dépré-

dateurs par l'envoi de nouveaux commissaires et de savants, qui arrivaient les poches vides. Le général en chef était peu versé dans l'administration. J'ai déjà dit que les chefs militaires et les pouvoirs civils se disputèrent les riches dépouilles du gouvernement papal; que l'armée fut indignée; que Masséna et même Berthier furent obligés de s'évader. Les monuments des arts furent enlevés et vendus en partie à l'étranger. Quelques-uns des plus précieux furent envoyés au Musée. Le reste décore aujourd'hui les riches habitations des voleurs. C'est ainsi que s'évanouirent les trésors que dix-sept siècles de fanatisme et de superstition avaient accumulés dans les murs de cette ancienne capitale du monde. On est affligé de voir impuni un consul qui vend et conclut des marchés onéreux dans les ports de Corfou, Malte et la Corse, qu'il paye avec des domaines nationaux, à l'insu du ministre des finances. Chaque comptable administre comme il l'entend, suivant ses intérêts. Le Directoire doit veiller à ce que Naples et la Toscane ne soient pas, lorsque nous les occuperons, livrées au pillage. Une telle corruption ne peut être tolérée, car elle ruinerait notre influence en Italie, et produirait, en dernière analyse, la haine des Italiens contre la grande nation. Quels seront vos moyens si la guerre recommence avec une armée dépourvue de tout? Le Directoire doit donc réprimer, s'il est possible, les dilapidateurs, leur faire rendre gorge, et n'écouter aucune affection particulière dans le choix des agents qu'il nommera. Tout comptable infidèle doit être considéré ici comme l'ennemi de la patrie. L'indulgence pour ces déprédateurs ne peut être admise auprès de l'autorité dépositaire des lois, et responsable de leur exécution. Je recommande à mes collègues ces observations, d'une rédaction peut-être informe, mais qui sont le résultat de fortes et anciennes méditations. »

Quoique accoutumé à ne parler jamais au Directoire que d'après mon émotion et sans aucune préparation, d'après ce

que les événements m'inspiraient, et quoique je n'écrivisse guère à l'avance, j'avais cru, pour être plus sûr de mes idées, les devoir mettre par écrit. Elles me méritèrent des remercîments collectifs et individuels de mes collègues. Il est décidé en gros qu'on s'occupera de la Cisalpine, qu'on l'organisera de manière à diminuer les dépenses qu'elle ne peut supporter.

Le Directoire presse la réorganisation des armées du Rhin et d'Italie, de manière à pouvoir agir avec succès, si l'ennemi nous attaque. Des ordres sont expédiés pour diriger les réquisitionnaires sur ces armées. Les congés sont suspendus. L'armée de Mayence, commandée par Joubert, recevra des renforts de troupes et des généraux capables, ainsi que l'armée d'Italie.

Après avoir conféré avec le Directoire, Brune repart pour l'Italie. Il est chargé d'exécuter les réformes et d'opérer les changements ordonnés dans le corps législatif et le Directoire cisalpin. Il n'a pas moins fallu que l'orage qui nous menace, pour que le Directoire confiât ces mesures à un général qui ne réunit peut-être pas à son patriotisme une capacité transcendante. Naples ne cache plus ni sa haine ni ses préparatifs de guerre. Vienne fait aussi les siens. La coalition cependant n'ose encore se prononcer ouvertement : elle voudrait nous forcer à déclarer la guerre, afin de pouvoir accuser le Directoire français d'être le violateur des traités. La Prusse, qui veut tout ménager, balance encore : elle ne doit avoir pour amis ni les coalisés ni les Français. Sieyès écrit cependant qu'il espère l'amener à une alliance.

De perfides menées sont continuées à Turin. C'est le premier ennemi dont il faudra faire justice. Il est impossible de ne pas expulser le roi ; on lui donnera asile en France, s'il le demande, et l'on réunira l'armée piémontaise à celle de la République. On ne laissera dans l'intérieur de l'Italie que quelques corps choisis, pour appuyer l'organisation et l'éta-

blissement du gouvernement représentatif. La Toscane doit aussi recevoir une organisation républicaine. Le général en chef de l'armée d'Italie, par voie de négociation, conseillera d'abord le départ du roi de Sardaigne et du grand-duc de Toscane. Talleyrand se fait fort de parvenir, par l'habileté de ses agents, à démontrer aux deux souverains que « leur retraite est leur salut même »; il leur donnera le désir et le besoin de la spontanéité, même dans cette démarche, en les effrayant sur leur existence, s'ils ne se hâtent point de souscrire à leur déposition. Dans le cas où Messieurs de Sardaigne et de Toscane seraient sourds à la voix amicale de Talleyrand, et persisteraient à vouloir tromper, le général en chef de l'armée d'Italie doit alors leur parler avec une précision très sérieuse, et, comme on dit vulgairement, leur montrera les grosses dents et leur ordonnera de déguerpir. Toutes ces mesures sont commandées par la certitude acquise d'une nouvelle coalition flagrante; ce n'est point une préméditation de propagande agressive, c'est la nécessité de la défense d'un État nouveau dont les anciens ne veulent pas franchement conserver l'existence. A ce plan de nécessité doit s'attacher l'envahissement des États de Naples; vingt-cinq mille hommes sont plus que suffisants pour ces opérations militaires : l'armée du Rhin livrera bataille, se dirigera sur Constance, si elle a des succès; elle pourra alors, par sa droite, donner la main à la gauche de l'armée d'Italie : les deux armées se concerteront pour accabler l'ennemi. Si le roi de Prusse se prononce, comme on l'exige, en faveur de la République, l'armée du Nord, qui est retenue pour l'observer, pourra joindre celle du Rhin.

La petite expédition contre l'Irlande est en mer; elle est livrée à des marins qui n'ont pas encore beaucoup d'expérience.

L'expiration de la loi sur les journaux inquiète singulièrement mes collègues : il n'est sortes de démarches qu'on ne

tente pour obtenir la propagation; quant à moi, je redoute le silence de la presse plus que ses excès mêmes : une conscience ferme peut toujours les braver; les croassements des folliculaires peuvent parfois donner des conseils utiles; la presse est dangereuse, disent mes collègues : je leur réponds qu'aucun bien dans ce monde n'est sans alliage, mais l'anéantissement de la presse laisse les libertés sans garantie contre le despotisme.

Du 1er au 10 Fructidor an VI.

Il règne une grande agitation au Conseil des Cinq-Cents. On fait des motions violentes contre des ministres, relativement à des marchés, des congés et des dilapidations. On n'a pas précisément dénoncé le Directoire dans ces attaques, mais il en est le but pour détourner la question, et faire croire que l'autorité, qu'on met dans la nécessité de se défendre, est celle qui veut attaquer. Lucien Bonaparte, nouvellement arrivé au corps législatif, s'est chargé d'ouvrir la brèche. Parvenu à la représentation nationale par une élection vicieuse, et contre toutes les lois, il faut que par des intrigues et des troubles il masque sa position. Le garde-magasin de Saint-Maximin, qu'il avait, ainsi qu'on l'a vu, baptisé du nom de *Marathon*, se voit enfin en possession d'un théâtre où il pourra exploiter ces ressources de machinations dont le génie appartient à sa famille. Les frères Joseph et Lucien doivent garder les avenues pendant que le grand général a été forcé de se rendre à l'armée. Lucien Bonaparte, mis en avant par plusieurs de ses collègues en même temps que par sa propre méchanceté, est aidé du général Lahoz, envoyé du gouvernement cisalpin. Voilà Lucien qui accuse le Directoire de vouloir changer la Constitution de la France, comme il l'a fait dans la Cisalpine, pour tenter un essai et donner un exemple. Le Conseil passe cependant à l'ordre du jour.

A la suite de son échauffourée, Lucien arrive chez moi; je le reçois avec humeur. Je m'explique vivement avec lui;

il me répond : « J'ai fait une sottise, je me suis laissé aller aux conseils de plusieurs de mes collègues ». Il m'en dénonce confidentiellement une vingtaine; il reconnaît, dit-il, que les ennemis de la liberté « voudraient s'attacher à lui; qu'ils applaudissent aux apparences d'agitation qui ont éclaté au corps législatif ».

Comme l'exagération sincère se mêle souvent aux intrigues pour en devenir la dupe, je charge plusieurs de mes amis dont je connais le civisme sage et éclairé, de conférer avec des patriotes exagérés, afin de les ramener au gouvernement, contre lequel on parle et on agit déjà d'une manière scandaleuse. J'apprends de plusieurs côtés que parmi ceux qu'on ne peut ranger dans la classe des dupes, le député Marquezi, qui a mis son nom au *Journal des Francs*, déclame contre moi plus sourdement encore que publiquement. Je lui pardonne l'accusation publique, elle est de droit; mais je ne suis pas maître de supporter la calomnie sournoise et oblique. Je sais d'ailleurs que ses diatribes et ses calomnies ne sont point séparées d'intrigues auxquelles on ne peut donner une explication favorable. Par quelle raison Marquezi vient-il demander au général Guidal, commandant de l'École militaire, le nombre des troupes maintenant à Paris, l'esprit des soldats, celui des chefs de corps? Si j'étais homme à croire tous les rapports qui me sont faits, je pourrais donner une suite très sérieuse à tout ce que j'apprends de Marquezi. Quant à ce qui me concerne personnellement, je n'ai pas besoin de recourir à l'autorité publique pour mettre fin à la calomnie. Dans l'ignorance de tout ce que je savais de lui contre moi, Marquezi veut-il me narguer encore? Il se présente, le soir, dans mon salon. Je m'échappe à lui dire que, déjà indigné de sa lâcheté, je ne le suis pas moins de le voir encore chez moi, après tous les propos infâmes qu'il se permet. Je le prie de se retirer, ne voulant pas manquer autrement au caractère de député

dont il est revêtu. Marquezi me fait des excuses, et je les accepte. Je ne prétends pas être sans tort, dans cette circonstance comme dans d'autres, de m'être ainsi laissé aller à la violence de mon caractère : je me serais cru modéré, dans ma jeunesse, de m'en être tenu à ce procédé.

Nous sommes informés, de tous côtés, que l'Autriche continue de grands préparatifs. Il est temps que le ministre de la guerre nous présente un plan de campagne, coordonné avec celui des généraux en chef. La force des choses nous ramène à l'état de guerre. Les chances peuvent n'en être pas heureuses. Il faut que les républicains ne se laissent point aller au sommeil ni à la fatigue. Il faut se souvenir de sa première énergie. Les républiques entourées de monarchies ne s'établissent qu'à force de constance et de courage. Il faut que la République française triomphe, ou qu'elle soit dévorée.

Rewbell, malade, est parti pour les eaux; la calomnie a cru pouvoir profiter de son absence pour recommencer des projets d'accusation contre ce Directeur. On m'annonce qu'ensuite mon tour viendra. L'esprit de trouble et de faction qui existait avant le 18 Fructidor, se manifeste hautement sous des formes différentes. Je suis plus d'une fois dans le cas de dire : « Vous voyez les fruits du 22 Floréal! »

Du 10 Fructidor au 2e jour complémentaire an VI.

De toutes parts on sème la division. Nous sommes menacés de grands troubles. Cette fois, c'est bien le royalisme et l'anarchie qui se coalisent : ils se rattachent au parti du corps législatif, qui ne garde plus de mesure. La commission nommée relativement aux dilapidations fait une enquête contre Scherer; elle veut y envelopper Rewbell. Des réunions influencées par les députés Chabert et Porte ont lieu fréquemment; ne sachant comment me prendre, on voudrait me blâmer officiellement de la conduite que j'ai tenue envers Marquezi, comme si cette affaire était autre que tout à fait individuelle, et comme s'il ne m'était pas permis de prouver que je ne redoutais pas ceux qui m'attaquent, quelle que soit

la couleur de leur opinion. Les intrigants qui suscitent ces turpitudes, se tiennent soigneusement en arrière, et même font ostensiblement des démarches contraires à leur conduite secrète. Les députés Chabert et Porte, qui sont à la tête de l'intrigue, avec plusieurs autres qui n'y trempent pas moins, et les frères de Bonaparte, qui trempent dans tout ce qui promet du trouble, accourent chez moi. Ils ont besoin d'assurer qu'ils ne partageaient pas les opinions des ennemis du Directoire, surtout des miens; qu'ils se montreraient mes amis dévoués si nous étions attaqués. Je suis peu la dupe des hommes faux, mais j'aimerais à croire à leurs regrets et à leur retour. La paix intérieure, au moins, nous serait si nécessaire! J'accepte leurs protestations; je leur donne à dîner. Tout a paru se concilier.

La Prusse continue à nous faire savoir très amicalement qu'elle continue à garder la neutralité. Nous continuons à y croire tant que nous continuerons à être vainqueurs. Le Directoire prescrit à nos plénipotentiaires à Rastatt cet ultimatum : « l'abandon et la démolition de Kehl, de Cassel, de la citadelle d'Ehrenbreitstein; le milieu du cours du Rhin formera la limite ».

En même temps nous nous occupons secrètement de remplir les cadres de l'armée; la conscription donnera près de deux cent mille hommes à l'armée : c'est un nombre suffisant pour la prise de possession de Naples, de la Toscane et du Piémont.

Rewbell, de retour des eaux de Plombières, est rentré au Directoire. Son absence fut une espèce de viduité pour nous. Sa présence nous est d'un grand secours pour les déterminations à prendre dans les moments difficiles.

Le *Journal des Francs*, autrefois dit *des Hommes libres*, est supprimé. C'est par la raison que j'avais le plus à me plaindre du député Marquezi, qui prêtait son nom à ce journal, que je vis avec plus de peine prendre cette mesure. J'aurais

voulu pouvoir l'empêcher. Quand viendra le jour où l'administration ne sera plus maîtresse de pareilles dispositions, où la presse périodique et toute autre ne seront plus justiciables que des tribunaux, et où les tribunaux eux-mêmes se verront imposer le jury au civil comme au criminel, et ne seront plus les organes que de la raison publique?

Les gouvernements, qui n'ont pas moins de faiblesses que les individus, ont surtout celle de ne vouloir point reconnaître les torts qu'ils peuvent avoir eus dans leurs procédés. Par la raison que l'amiral Truguet avait été renvoyé du ministère de la marine lors de la journée du 18 Fructidor, qui y avait fait entrer Talleyrand, on n'avait pas voulu le laisser revenir à la marine, où il avait porté les vues les plus saines et les plus étendues; et, comme on l'avait relégué dans une ambassade on ne voulut pas encore l'y laisser tranquille.

Pour parler franchement, la disposition du Directoire à l'égard de Truguet était une espèce d'humeur commencée avant son départ et soutenue depuis. Cette humeur, souvent exhalée par un et par plus d'un membre du Directoire, fournissait aux ennemis de Truguet un moyen facile de lui nuire. C'était une entreprise trop aisée, pour que Talleyrand y manquât : il trouvait une occasion de se glisser et d'abonder dans nos passions. Double triomphe, que celui de faire ainsi son propre bien et puis le mal d'autrui. On va voir comme il s'y prit de loin et comme il sut arriver à ses fins. Talleyrand, qui cherchait à couvrir sa nullité par tous les moyens, croyait que le premier de tous était de donner beaucoup d'importance à son département, « pour mettre, disait-il, la diplomatie de la République au niveau de celle des rois », comme si la première diplomatie n'était pas la puissance du canon, le courage des armées, comme si la République française avait eu d'autre diplomatie que celle de ses victoires, dont certes la diplomatie de Talleyrand était bien innocente.

En même temps qu'il prétendait vouloir rehausser la diplo-

matie, il cherchait à la corrompre dans son principe, en ajoutant encore des auxiliaires de corruption à l'institution, qui n'est pas déjà très morale dans sa pratique, puisqu'elle réclame avant tout le privilège de l'hypocrisie comme étant son essence même : ainsi il nous proposa comme une découverte de génie l'idée d'établir pour ses relations extérieures ce que les rois de France avaient depuis longtemps usité, une double diplomatie, composée d'agents secrets qui surveillassent les agents publics, et qui nous fissent des rapports de police, c'est-à-dire des délations intéressées, sur les ambassadeurs qui étaient censés avoir la confiance du gouvernement. En voyant avec quelle solennité de morale il nous faisait cette proposition, quel luxe de perfidie il développait devant nous « pour mettre, disait-il, la diplomatie de la République au niveau de celle des rois », je me rappelais ce que m'avait dit avec tant de naïveté Mme de Staël pour me prouver que Talleyrand méritait le poste de ministre des affaires étrangères, qu'« il avait tous les vices de l'ancien et du nouveau régime ». Il avait, dans le temps, fait tous ses efforts pour nous empêcher de reprendre Truguet pour ministre, et le faire envoyer en Espagne comme ambassadeur. Maintenant que Truguet se trouvait transplanté en pays étranger, Talleyrand cherchait tous les moyens de lui nuire, tantôt par ses sarcasmes sur ce qu'il appelait ses galanteries, tantôt par des dénonciations plus graves sur ce qu'il appelait son jacobinisme, comme si avant le 18 Fructidor, et auparavant encore, Talleyrand n'avait pas été plus jacobin que Truguet. Le chapitre de la galanterie était une invention de Talleyrand, comme tout le reste. Il est possible qu'avec une probité qui n'exclut point toute finesse, Truguet, pour pénétrer dans les mystères de la Cour d'Espagne, eût pensé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à ne pas déplaire à la reine, puisque c'était elle qui était le roi. Il est certain qu'à la faveur de cet intermédiaire, Truguet avait réellement obtenu de très grands résultats.

D'une part, il avait fait rendre justice à beaucoup de ses concitoyens français sous le rapport de leurs intérêts lésés; de l'autre il était parvenu à faire renvoyer le premier ministre et généralissime, le Prince de la Paix. Talleyrand concluait que Truguet s'était fait l'amant de la reine, et voulait s'en donner les honneurs; que, de cette manière, il manquait à la gravité de sa place, et nuisait aux intérêts de la République. J'avoue, quant à moi, avoir, cette fois encore, accepté avec trop de facilité les insinuations de Talleyrand. J'avoue avoir même écouté beaucoup trop complaisamment les rapports de plusieurs de ses agents secrets, notamment ceux d'un nommé Séguy qu'il nous avait donné; ceux d'un secrétaire d'ambassade, Perrochelle; ceux du prince de Carency, auquel j'avais accordé une confiance qui ne fut pas assez calculée de ma part sur le peu de sûreté qu'offrait un homme qui nous avait servis si singulièrement avant et dans le 18 Fructidor. Car c'est d'après toutes ces suggestions qui soutenaient celles de Talleyrand que nous nous décidâmes à rappeler Truguet.

Truguet, avec des formes douces et des mœurs peut-être de l'ancienne monarchie, était l'un des hommes qui avaient pris la République le plus au sérieux. Truguet avait tout simplement demandé à l'Espagne l'exécution des lois de la République quant à la partie que des relations supposées sincères autorisaient à réclamer, ainsi l'éloignement des émigrés de leur Cour, celui des prêtres réfractaires, enfin de tous les ennemis constatés de la France. Talleyrand avait été non seulement le défenseur, mais l'instigateur de tout ce qui avait été fait de plus sévère sous ce rapport.

Mais, sur ce point géographique de l'Europe, en Espagne comme en France, Talleyrand voulait faire des affaires. Il fallait qu'en tout point et en toute circonstance il accomplît le serment qu'au moment de sa nomination au ministère il avait fait avec autant d'effusion, parlant à Benjamin Constant et à Castellane : « Il faut faire une immense fortune, une

fortune immense! » Les ouvertures qu'il avait faites à Truguet en ce genre n'avaient point eu de succès, puisqu'au lieu de conniver à des propositions de fournitures à donner aux créatures qu'il avait envoyées à cet effet en Espagne, Truguet avait été au moment de faire arrêter les agents de Talleyrand et les avait au moins fait chasser.

Ainsi, déjoué par la loyauté brutale de Truguet, Talleyrand n'eut plus de repos qu'il ne fût parvenu à le faire destituer. Celui-ci, qui avait obtenu tant de résultats heureux pour la France, et resserré l'alliance de la République avec une monarchie gouvernée par les Bourbons, ne pouvait pas se croire dans le cas d'un rappel, lorsque sa conduite était si parfaitement conforme aux sentiments politiques du Directoire et à nos intérêts communs. Il paraît qu'en exprimant son humeur, Truguet aurait signalé Talleyrand comme l'auteur de cette perturbation singulière. Il eut le tort impardonnable d'avoir démêlé l'intrigue dans ses véritables causes.

Fort de sa conscience, et entouré de la considération universelle à Madrid, l'amiral ambassadeur crut devoir faire à loisir ses apprêts de retour, et demeurer quelque temps dans un pays où les hommes de bien l'honoraient d'une estime fondée sur la reconnaissance due aux améliorations dont il était l'auteur, et dont le peuple espagnol commençait à jouir. Ce séjour de l'ambassadeur prolongé de quelques moments à Madrid, depuis son rappel, fut présenté par Talleyrand comme une désobéissance audacieuse aux ordres du Directoire. Il n'y avait là tout au plus, de la part de Truguet, qu'un peu de satisfaction à recueillir les témoignages d'estime d'une nation étrangère, qu'il aimait à opposer à l'injustice de son gouvernement. Il est possible que Truguet eût encore l'espérance de voir son gouvernement, éclairé par les explications qu'il avait données, revenir sur le parti de rigueur qu'on avait pris contre lui. J'étais le premier à partager cette espérance, lorsque Talleyrand, continuant à

profiter de l'indisposition où il voyait déjà le Directoire, vint l'irriter encore en nous faisant un nouveau récit des discours qu'il appelait les propos de Truguet tenus à Madrid contre des membres du Directoire, que Truguet croyait les protecteurs de Séguy, de Perrochelle et de Carency.

Comme je paraissais douter du langage violent prêté à Truguet, homme de très bonne compagnie, et que je ne pouvais croire oublieux des convenances, ainsi que le présentait Talleyrand, il me dit, me prenant à part, avec l'insinuation la plus bienveillante, qu'« il devait à son attachement pour ma personne de ne point me laisser ignorer que j'étais l'un des premiers sujets des diatribes de Truguet. — Cela, lui répondis-je, ne me semble pas devoir me rendre plus sévère contre Truguet. Vous devriez même, si vous aviez quelque estime pour moi, conclure que je tirerais une conséquence contraire. Truguet, ajoutai-je, a fait de très bonnes choses dans son ambassade : il a aboli l'Inquisition; il a fait mettre en liberté beaucoup de victimes pour cause d'opinions politiques; il a protégé le commerce français; il a sauvé de la ruine plusieurs de nos négociants les plus honorables; dans toutes les circonstances il s'est fait remarquer par son intégrité. Venu à la suite d'un ambassadeur qui avait usé des privilèges de sa place pour faire la contrebande, il a suivi une marche toute différente : il a refusé les avantages les plus légitimes de sa position, et rétabli véritablement l'opinion de l'honneur français par une conduite si opposée à celle de son prédécesseur. Après une pareille vie publique, et qui répond à tout, que nous importent quelques détails privés, et tous ces vains propos d'agents secrets qui ne sont que des tripotiers intéressés! Voilà, dis-je à Talleyrand, les premiers fruits de ce que vous appelez votre diplomatie secrète; c'est ce trouble organisé dans l'intérieur de l'administration. »

Talleyrand me répondit que « la noblesse de mes sentiments ne l'étonnait point : j'étais toujours, en tout, un être

supérieur, l'homme le plus généreux qu'il eût jamais aperçu dans tous les pays qu'il avait traversés; mais ce qu'il imiterait avec joie pour son propre compte, Talleyrand ne croyait le pouvoir quand il s'agissait de l'honneur du gouvernement. D'ailleurs on pouvait avoir le droit de s'isoler, de s'abstraire dans une question personnelle, on ne le pouvait de même dans une question générale. Or ce qu'on lui rapportait de Truguet attaquait le Directoire tout entier. » Et Talleyrand, qui jusqu'alors faisait une espèce d'aparté avec moi, élevant tout à coup la voix d'un air d'émotion innocente, mais dont l'intention était bien certainement de se faire entendre de mes collègues, se mit à les nommer tous de manière que chacun pût bien savoir qu'il s'agissait de lui-même. C'était une petite comédie qu'il jouait pour se faire demander une explication qui lui fournît le moyen de donner à chacun son paquet. Son but ne fut point manqué. Tous tant que nous étions au Directoire, nous présentions à un flegmatique calculateur autant de sujets vulnérables parce que nous étions irascibles chacun du plus au moins. Les contrariétés qu'on rencontre dans les mouvements des affaires peuvent ajouter aux dispositions qu'ont déjà les caractères entiers, et lorsque ces contrariétés nous surviennent de la part d'agents subalternes qui, dépendant de nous par leur place, semblent devoir être à notre égard dans la relation de la reconnaissance, nous croyons avoir le droit d'être doublement blessés, nous voyons dans ceux qui nous desservent autant d'ingrats, bientôt des traîtres; il n'y a qu'une grande supériorité d'âme et de raison qui nous puisse élever au-dessus des ressentiments personnels. Or Talleyrand avait parfaitement visé, et réussi à nous inspirer ce ressentiment contre Truguet.

Parmi tous les membres du Directoire, Merlin n'était certainement pas celui qu'on aurait cru le plus capable de s'élever à cette supériorité. C'était l'homme le plus étroit en conceptions, le plus iracondieux que nous eussions encore

eu au Luxembourg. Mais, toujours habile ou au moins hardi à colorer du voile des lois ses passions personnelles, Merlin, qui continuait à mériter l'éloge que lui avait donné Bonaparte deux ans auparavant : « de n'avoir jamais manqué d'une loi pour innocenter et même pour justifier un crime », Merlin dit avec un ton froid et implacable : « Mes chers collègues, personne n'est plus capable que moi de mépriser les injures d'un de nos agents diplomatiques, comme de tout autre. Vous avez donné à l'amiral Truguet l'une des plus belles ambassades, quoiqu'il ne fût pas un des nôtres, et qu'il n'eût point donné des gages à la Révolution. Je m'exprime franchement : il n'avait point été membre de la Convention nationale; conséquemment il n'avait point voté la mort du Roi, n'avait donc point, comme nous, brûlé ses vaisseaux. En récompense d'une si grande faveur que celle de lui avoir accordé l'une de nos premières ambassades, qu'a-t-il rendu à notre gouvernement? Rien que de l'ingratitude; il s'est permis de parler de notre conduite politique, et même, d'après ce que nous rapporte le citoyen Talleyrand, Truguet à Madrid aurait osé parler de nos mœurs privées , de nos femmes, de Mme Merlin et même des dames de ma société. Cependant, lorsque les dames sont reçues chez moi, elles ne peuvent être que des personnes de la plus haute considération, et méritent au moins qu'on s'abstienne de parler d'elles, si l'on en veut parler avec irrévérence. Mais je veux bien, pour mon compte, oublier ce qu'il y a d'ingrat et de pervers dans la conduite du citoyen Truguet. Je pense que, si dans cette circonstance nous pouvons nous abstraire et nous effacer de la question par une fausse générosité, nous ne pouvons la pousser jusqu'à laisser impuni l'agent que nous avons rappelé, et du moment qu'il n'est pas encore revenu en France, il doit être considéré comme en état de révolte. Je sens l'objection qu'on peut nous faire, et qui est sans doute sa défense, c'est que, n'étant plus agent du gouvernement, et

rendu à la qualité de simple citoyen, il a le droit d'exister où il veut. Ce serait une grave erreur pour plusieurs classes de citoyens, surtout pour ceux qui ont été au service du Directoire, et qui ont des comptes à lui rendre. D'ailleurs les passeports que Truguet a reçus dans le temps ne lui ont été donnés que dans sa qualité d'ambassadeur; il ne l'est plus : conséquemment il est hors de France sans droit, et quand on sait ce qu'il a dit de nous, on peut reconnaître qu'il est un véritable révolté : nous aurions le droit de le faire traiter comme tel, et juger en conséquence. Je ne veux point vous porter à cette rigueur, et je serais le premier à incliner vers la clémence. Je vous propose donc de vous en tenir à considérer Truguet comme émigré, et à le placer sur la liste pour être jugé selon les lois de l'émigration s'il osait plus tard, malgré votre défense, vouloir rentrer en France, c'est-à-dire rompre son ban. »

Revellière-Lépeaux et Rewbell trouvaient la mesure bien sévère; Treilhard ne la trouvait qu'insolite; cependant chacun des membres du Directoire, que Talleyrand avait eu l'habileté de toucher dans sa partie faible, voulait se venger. Merlin, profitant de cette disposition, nous dit que ce qu'il proposait n'était au surplus que comminatoire; que c'était seulement une manière d'atteindre un révolté, en l'empêchant de rentrer pour nous diffamer en France; que son intention était de lui donner plus de peur que de mal; que, Truguet ne rentrant point, il ne lui arriverait pas une égratignure.

Il résultait de ces douces paroles de Merlin qu'un de nos Français les plus honorables, et qui avait rendu le plus de services à notre pays, se trouvait traité avec indulgence alors qu'on lui retirait la qualité de citoyen, et qu'il était placé comme un criminel sur la liste de nos ennemis. Voilà de quelle invention subtile était capable un homme que la France et l'Europe regardent comme le premier jurisconsulte

moderne! La connaissance des lois, la science profonde du droit ne seraient-elles donc, dans la main de certains êtres, qu'un moyen de plus pour tromper la raison, mentir à la conscience, revêtir la méchanceté de formes, et la légaliser enfin? Sans être fort versé dans la connaissance historique des personnages qui ont présidé à la science du droit, je sais bien qu'un certain Tribonien, peut-être un Ulpien furent des esclaves déterminés des empereurs romains, et mirent leurs facultés aux pieds de la tyrannie; mais sous les odieux empereurs même, il a existé des savants qui eurent une conscience, et dans les temps modernes, les Domat, les D'Aguesseau, les Pothier ont prouvé que l'intégrité n'était point incompatible avec le génie du droit; et la comparaison de ces hommes d'une si haute vertu console du triste rapprochement de ceux qui se sont montrés si différents. Mais trêve un moment à la personne de Merlin, ce véritable père de la Ruse, que Bonaparte, général de l'intérieur après le 13 Vendémiaire, a si bien caractérisé et destiné à faire, dans la suite, d'autres preuves de sa flexibilité maligne, lorsque le nouveau Tribonien pourra être impunément le truchement d'un empereur et le tortueux applicateur de ses prétendues lois. Quoique nous eussions à peu près tous sur Merlin l'opinion que je prononce ici, celle d'un esprit froid et faux, étroit et perfide, cependant nous fûmes pris à la naïveté de son discours, et Truguet fut mis sur la liste des émigrés : voilà un premier triomphe de ce que Talleyrand appelait la diplomatie secrète.

Truguet, justement indigné du sort qu'on lui faisait, put épancher encore quelques paroles vives sur la vertu de Merlin et de ses dames, et sur celle de Talleyrand et de ses dames aussi. Mais il prit son arrêt de condamnation avec résignation, et se rendit tranquillement dans un des pays où la liberté avait autrefois depuis longtemps un asile. La Hollande était alors au pouvoir de la France : aussi n'était-elle

peut-être pas, dans le moment que je rappelle, une terre tout à fait franche comme anciennement. Les intrigues de Talleyrand, la méchanceté de Merlin ne purent cependant y troubler la vie de l'honorable exilé.

Le point important de la destitution de l'ambassadeur Truguet avait été de donner sa place à une créature personnelle. Merlin, ayant prétendu qu'une des parties faibles de Truguet était de n'être point conventionnel et régicide, s'était préparé le moyen de lui substituer un homme à lui qui réunît ces qualités. C'est avec ces titres qu'il nous présenta Guillemardet, qui était bien effectivement conventionnel et régicide, mais l'un des hommes les moins capables qui eussent paru dans la Convention. C'était l'un de ces médecins de la Révolution; c'était dans le principe un médecin, mais un médecin très médiocre. La Révolution, qui l'avait fait, comme tant d'autres de sa robe, entrer dans les affaires publiques, ne l'avait cependant point sorti de sa sphère prétentieuse : sa tête, petite et sans idées, n'avait pu jamais aller au delà des manières et des vues de M. Purgon.

Tel est l'échantillon de dignité de la République française que Merlin était parvenu à faire envoyer à la Cour de Madrid, en faisant un émigré de l'un de nos meilleurs citoyens et des plus hostiles à l'émigration.

Comme il faut que le nouvel ambassadeur justifie sa nomination par son dévoûment au moins, Guillemardet croit ne pouvoir mieux suivre les instructions de Talleyrand qu'en nous faisant des rapports de toute niaiserie sur la reine et sur les autres personnages importants de la Cour de Madrid; il est à la piste et se dit sur la trace des intrigues les plus profondes. Il croit en tenir tous les fils. Un jour, il mande être informé par le duc d'Ossuna que des sommes considérables ont été remises à un agent secret dont il ne sait point le nom. Cet agent anonyme se serait fait fort, avec l'argent, d'empêcher Revellière, Treilhard et Barras de révolutionner

l'Espagne. Le duc d'Ossuna nie le propos, il voudrait en rendre Truguet responsable.

Bonaparte est débarqué à Alexandrie, et s'en est emparé après un combat glorieux, dont Kléber est le héros. Plusieurs autres ont suivi, et il est maître du Caire. Il a laissé sa flotte à Aboukir, n'étant pas d'accord avec l'amiral. Ce dernier prétend n'avoir reçu aucun ordre, et le premier répond avoir conseillé d'entrer dans le port d'Alexandrie s'il y avait assez d'eau; dans le cas contraire, de chercher un mouillage dans la baie d'Aboukir, et, si ce mouillage n'était pas sûr, de se rendre à Malte ou à Corfou. L'amiral Brueys, homme de cœur, mais de peu d'expérience nautique, a mouillé dans la rade d'Aboukir sans prendre toutes les précautions nécessaires lorsque d'un moment à l'autre on peut être attaqué par l'ennemi. L'escadre anglaise s'est dirigée sur lui : au lieu de mettre sous voiles pour la combattre, il l'a attendue au mouillage. L'amiral ennemi Nelson, profitant des intervalles imprudemment laissés, a coupé l'escadre française; il s'en est suivi un combat à outrance, où nous avons perdu presque tous nos vaisseaux. Ce combat naval, qui a duré trois jours, est l'un des plus sanglants qui se soient livrés sur mer. La ligne des vaisseaux français qui étaient embossés, a été doublée par les Anglais et s'est trouvée entre deux feux. Le combat est devenu terrible : un vaisseau anglais de cinquante canons a eu l'audace de couper la ligne et de canonner le vaisseau amiral. Au fort de l'action, le feu a pris à l'*Orient*, de cent vingt canons, qui a sauté en l'air avec un fracas épouvantable. Malgré des prodiges de valeur, neuf de nos vaisseaux et deux de nos frégates sont tombés au pouvoir de l'ennemi; le *Timoléon*, plutôt que de se rendre, s'est brûlé. Le *Guillaume Tell* et le *Généreux* se sont échappés avec deux frégates. L'amiral Brueys a été tué.

La nouvelle de ces malheurs, qui ont déjà un mois de date, nous arrive à l'instant. Le Directoire, sans être l'auteur de

cette horrible catastrophe, ne peut en éviter la responsabilité morale. Nous avons besoin d'une grande fermeté, nous n'en manquerons pas. Plus cette perte est sensible, plus nous aurons de courage pour la supporter et la réparer. Nous prendrons la revanche de la mer sur le continent. Mais, jusqu'à cette revanche, le désastre justement déploré par la France devient, contre le Directoire, un nouveau sujet de blâme et d'accusation qui profite à nos ennemis. Ils sont aux aguets depuis si longtemps! Les ennemis extérieurs doivent-ils se réunir aux circonstances intérieures pour favoriser leurs vœux et leurs tentatives liberticides?

CHAPITRE IX

Première Exposition de l'industrie française. — Misère de Fouché. — Ses rapports de police. — Conversation de Bonaparte. — Exploits du général Humbert en Irlande. — Le général anglais Cornwallis. — Imprévoyance de Bonaparte, cause du désastre d'Aboukir. — Tergiversations de l'Espagne. — Levée extraordinaire. — Exportation des blés. — Belz et Bourin. — Affaires de Naples. — Paul Ier déclaré grand maître de Malte par les chevaliers russes. — Grand complot à Malte. — Traité entre la France et la Suisse. — Budget de l'an VII. — Affaires générales de l'Europe. — Brune et Trouvé. — Brune et Macdonald. — Lucien Bonaparte à la tribune des Cinq-Cents. — Succès en Égypte. — Mosnéron agent à l'Ile de France. — Affiches contre Marquezi et Guesdon. — Treilhard en est l'auteur. — De l'influence du tempérament sur la politique. — Danton et Robespierre. — Nouvelles semences de division. — Désavantage de notre marine. — Le Carlier remplacé par Duval. — Cherté du pain. — Hédouville à Saint-Domingue. — Toussaint-Louverture. — Troubles en Belgique. — Le général Collaud. — Inquiétude des esprits. — Fièvre électorale. — Rouchon et Fabre de l'Aude. — Merlin veut encore proscrire. — Son projet de loi combattu par Rouchon. — Discours de ce député. — Ses nobles paroles ne trouvent pas d'écho. — Note honteusement justificative donnée au Directoire par Fabre de l'Aude. — Destinée diverse de ces deux hommes. — Du caractère dans les assemblées politiques. — Joubert général en chef de l'armée d'Italie. — Ordre de s'emparer du Piémont. — Mon secrétaire Botot. — Guerre contre Naples et la Sardaigne. — Dispositions générales. — Le duc d'Aoste. — Ses assassinats compris dans l'amnistie. — Le conclusum *des ministres français à Rastatt adopté. — Affaires d'Angleterre et d'Égypte. — Inquiétude intérieure. — Destitutions.*

— État de l'Europe. — Joubert offre sa démission. — On la refuse. — Le prince Henri de Prusse ami de la France. — Obsessions de Fouché et de Vincent Lombard pour lui. — Fouché agent en chef de l'Italie. — Il dénonce et est dénoncé. — Il se cramponne à Joubert. — Noble caractère de ce général. — Sa volonté de fer. — Moreau inspecteur général en Italie. — Succès contre Naples. — Fuite de Mack et du roi. — Anarchie à l'armée d'Italie. — Rapport sur les jeux. — Occupation du Piémont. — Le commissaire Ancelot. — Joubert menacé. — On accepte sa démission. — La Tourette. — Jourdan à l'armée du Danube. — Pénurie de l'armée d'Helvétie. — Opposition redoutable contre le gouvernement. — Mesures contre les déportés. — Marche inquiétante des Russes. — Les autorités républicaines rentrent dans Rome. — Manœuvres électorales. — Le Cercle constitutionnel et Talleyrand. — Délation des frères de Bonaparte contre un curé corse. — Ouverture de négociations à la Cour de la Russie. — Alliance de la Russie et de l'Angleterre. — Déclaration des plénipotentiaires de Rastatt à ce sujet. — Armistice conclu par Championnet. — Treilhard veut le destituer. — Tout s'explique. — Colère de Treilhard. — Capitulation d'Ehrenbreitstein. — Le général Dallemagne. — Agitation dans les départements. — Progrès du royalisme. — Faiblesse du gouvernement.

Du 2e jour complémentaire an VI au 10 Vendémiaire an VII.

Le nouveau ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, qui a des idées profondes et étendues sur l'agriculture et l'industrie, vient d'établir au Champ de Mars une foire où, pour la première fois, sont exposés les produits de l'industrie française. Il prononce un discours plein de vues et d'encouragements en l'honneur des arts et de l'industrie manufacturière; il nous montre leur influence sur la prospérité d'une grande nation.

Fouché, depuis son retour de la place d'agent militaire dans les départements méridionaux, que je lui avais fait donner après le 13 Vendémiaire, végète dans Paris, réduit à la plus affreuse indigence. Il me demande sans cesse de lui faire obtenir une place quelconque, ou, comme il disait en riant, une « placette », pour subvenir à ses premiers besoins et à ceux de sa femme, ex-religieuse qu'il a épousée sans qu'elle eût plus de ressources que lui. Vingt fois j'ai demandé

pour Fouché l'emploi le plus modeste, je n'ai pu réussir : il réunit la défiance unanime du Directoire. En attendant le jour d'être plus heureux dans une sollicitation pour Fouché, je lui fais donner quelques secours, comme à un révolutionnaire malheureux. Pour gagner son argent, il fait pour moi une police, qu'il appelle du dévoûment. Dans un rapport antérieur au départ de Bonaparte, il m'a rendu compte d'une conversation avec celui-ci, qui se plaignait amèrement du Directoire. Fouché prétend que, dans l'opinion, les bons patriotes n'ont pas de temps à perdre pour « faire sauter le Directoire en l'air ». Fouché prétend avoir combattu cette disposition singulière de Bonaparte, en lui disant : « Mais Barras n'est-il pas là? C'est votre ancien ami; il ne peut avoir cessé de l'être depuis votre gloire. » A quoi Bonaparte aurait répondu : « Il ne m'est plus possible de compter sur Barras : d'une part, il soutient le Directoire; de l'autre, c'est un esprit révolutionnaire et un cœur jacobin. » Ces propos de mécontentement qui commencent à révéler l'ingratitude de Bonaparte envers moi, sont la suite de ma discussion avec lui depuis le jour où j'ai pénétré son ambition et contrarié ses menées pour entrer au Directoire, lorsque, ne lui dissimulant nullement mon opposition, je lui dis franchement : « Tu veux renverser la Constitution, tu n'y réussiras pas et ne détruiras que toi-même si tu persistes dans ton idée. Sieyès a pu t'y pousser par des conseils perfides, mais il ne t'a point donné son secret, tu ne lui as point donné le tien, et vous finirez mal tous les deux. »

Le général Humbert a fait seul son devoir dans l'expédition d'Irlande : il a débarqué avec intrépidité à Bantry. Des succès glorieux ont couronné ces prodiges de valeur; il eût conquis et soumis cette île s'il eût eu plus de douze cents hommes; attaqué par des forces supérieures, il a été contraint de se rendre à lord Cornwallis. Si le général Hardy eût rallié Humbert en Irlande avec ses cinq à six mille hommes, nul

doute que l'opération n'eût complètement réussi : elle était soutenue par la haute confiance des habitants.

La correspondance de Naples confirme malheureusement la nouvelle du combat d'Aboukir. Ce désastre n'est pas dû seulement à l'intrépide manœuvre de Nelson, il a pour première cause l'imprévoyance de Bonaparte, ses ordres contradictoires et incertains laissés à l'amiral Brueys.

Le Cabinet de Madrid, malgré tout ce qu'il nous dit et nous fait dire d'amical et de fraternel depuis longtemps, n'en est pas moins uni avec nos ennemis; il est dans la conspiration sourde de la royauté héréditaire contre la nouvelle république. Il est décidé qu'on écrira au gouvernement espagnol pour qu'il se prononce et qu'il fasse cause commune avec son alliée la République.

Une levée de deux cent mille hommes sera faite « pour donner à la nouvelle coalition, qui se prépare en secret, un échantillon public des moyens de défense de la France ». En conséquence, et d'après la loi rendue sur le rapport du général Jourdan, la première classe de conscription est requise en entier, et même la seconde, si la première ne donnait pas les deux cent mille hommes nécessaires. Il a été accordé un nombre excessif de permis pour exporter les blés sur toute la Belgique. De grands abus ont été commis et exigent une répression sévère. Le Directoire ordonne que l'état des exportations sera mis sous ses yeux par le ministre de l'intérieur. Merlin avait demandé un permis de six cent mille quintaux pour des agioteurs nommés Belz et Bourin. Le permis accordé a été brocanté, et vendu sur la place de Paris. Ces blés étaient destinés pour Malte.

Naples arme, et ne cache plus ses intentions hostiles; les Anglais sont reçus dans ses ports. Il est ordonné que sept demi-brigades et trois mille chevaux seront envoyés en Italie, qu'il sera formé une armée à Rome avec ordre de marcher sur Naples. Le Directoire helvétique retirera les

quatre mille Suisses qui sont au service du Piémont, et qui pourront être utiles à notre armée d'Italie.

Les baillis-commandeurs, grands-croix, commandeurs et chevaliers de Malte formant le grand prieuré de Russie confèrent à Paul I[er] le titre de grand maître de l'ordre de Malte. Une révolte s'est manifestée à Malte, mais a été heureusement étouffée dans sa naissance. Il y avait complot pour massacrer tous les Français; les chefs sont arrêtés et condamnés à mort.

Ratification du traité d'alliance offensive et défensive entre la France et la Suisse.

Les contributions pour l'an VII sont fixées, savoir : la contribution foncière à la somme de deux cent dix millions et la contribution mobilière à celle de trente millions.

La correspondance annonce que trois colonnes russes sont en marche sur Varsovie. La Prusse continue à dissimuler le rôle qu'elle a pris dans la coalition : il est pénible d'avoir affaire à un allié aussi double. La Suède refuse de recevoir notre ambassadeur. La paix définitive négociée à Rastatt telle que le protocole la présente, donne à l'empire une centralisation qui serait trop avantageuse pour la coalition. Turin est en armes, et la guerre paraît inévitable. Il faut de grandes mesures; je m'étais opposé au licenciement et à la vente des équipages d'artillerie de l'armée de Mayence. Nous sommes aujourd'hui forcés à des remplacements des plus onéreux; il est douteux que nos moyens actuels suffisent pour nous faire prendre une attitude imposante. L'Autriche fait déjà des mouvements, les Russes aussi. Joubert est nommé général en chef de l'armée d'Italie. Championnet, recommandé par Hoche mourant, est envoyé à l'armée de Rome. Joubert, qui aura cependant le commandement supérieur, conservera la faculté de requérir de cette armée tout ce qu'il jugera nécessaire dans les circonstances urgentes. Brune dirigera l'armée de Hollande. Deux raisons lui ont

fait retirer le commandement de celle d'Italie, dans ce moment où l'on annonce la possibilité d'agressions prochaines : l'une, c'est qu'on n'a pas voulu lui reconnaître des talents capables de tenir tête aux grands développements de la guerre; l'autre, que des intrigues, nées de rivalités de pouvoirs civils avec le pouvoir militaire, lui ont été suscitées par l'ambassadeur Trouvé. Dans ses discussions avec M. Trouvé, Brune n'est certainement pas celui qui a eu tort : il a même mis beaucoup de mesure dans sa conduite politique envers la Cisalpine. Mais M. Trouvé est essentiellement le protégé de Revellière. Celui-ci, qui a élevé ce jeune présomptueux beaucoup plus haut qu'il ne méritait, continue à le défendre envers et contre tous. Il n'a pas tenu à moi d'empêcher le Directoire de déplacer Brune dans cette circonstance. Depuis trois ans Brune avait étudié l'Italie, il y avait administré et guerroyé avec succès, il était parfaitement en mesure de répondre à l'attente de la patrie. Quand je rappelle dans ma mémoire tant de généraux qui ont en quelque sorte défilé devant moi depuis les premières années de la guerre, je reconnais et j'ai le droit d'assurer que Brune est l'un des plus capables que j'aie remarqués sur la scène de la Révolution. Ses opérations, qui ont toujours réussi, peuvent être données comme un commencement de preuve de ce que j'avance. Ces preuves sont encore soutenues par tous les plans et correspondances de sa main que nous avons reçus de lui pendant son activité, et qui sont déposés aux archives du Directoire ou au dépôt de la guerre. Il y a là de quoi réfuter de reste ceux qui ont voulu le dénigrer. On a cru, dans le temps, que Macdonald était au nombre de ces dénigrants, et cela est assez justifié par la médiocrité envieuse de ce général, car Brune lui était infiniment supérieur en capacités militaires et politiques. Macdonald, à son tour, pouvait avoir une autre supériorité : celle de la dissimulation, qu'on appelle circonspection. C'est le genre de talent facile aux

êtres flegmatiques, qui, n'étant sujets à aucun élan d'imagination, peuvent rester tranquillement dans le silence de leur nullité, ce silence, qu'on a appelé l'esprit des sots, et qui a été si souvent la grande ressource de Talleyrand pour se faire croire homme d'esprit; ce silence de calcul et d'impuissance, qui était l'habitude de Macdonald, secondé par une intrigue prudente mais incessante, a donc pu, dans la comparaison avec Brune, obtenir quelque avantage momentané contre celui-ci. Ajoutez que Brune, ayant été un ardent partisan de la Révolution dès ses premiers jours, avec Danton et Camille Desmoulins ou à leur suite, en avait conservé une réputation beaucoup plus considérable qu'il ne la méritait, et c'était pour ses ennemis un heureux prétexte de tirer sur lui, pour lui refuser tout autre mérite. Or celui d'avoir été un sincère patriote a rarement été d'une grande utilité pour ceux qui en ont eu la réputation. Comme la Révolution est un combat perpétuel, ses ennemis, chaque fois qu'ils ont été vaincus, ont pu être forcés au silence, mais ils n'ont jamais pu renoncer à leurs prétentions : ils ont dû encore moins renoncer à leurs ressentiments. Ainsi les hommes de la Révolution proprement dits, ses premiers intrépides auteurs, ont dû encourir pour toujours une haine qui n'a pu manquer de les suivre jusqu'au tombeau, et même au delà du tombeau. Il faut en prendre son parti et ne pas croire échapper à la responsabilité, quand on s'est mis à la tête d'une aussi grande entreprise que celle d'une révolution qui avait pour but de changer la France et peut-être l'univers.

Lucien, en possession de la tribune du Conseil des Cinq-Cents, y motionne tous les jours plus violemment; il est soufflé en secret par son frère Joseph, qui le désavoue en public. C'est là la tactique ordinaire de la famille Bonaparte.

Bonaparte est maître du Caire : la Basse-Égypte est soumise, et les beys sont en fuite.

La colonie de l'Ile de France est travaillée par des meneurs qui voudraient la détacher de la République. Sur une proposition, l'estimable citoyen Mosnéron y est envoyé comme agent : sa réputation et son caractère conciliant produiront, je l'espère, un bon effet.

Une affiche dirigée contre Marquezi et Guesdon, rédacteurs du *Journal des Francs*, est répandue dans tout Paris; ayant eu avec Marquezi l'altercation que j'ai racontée, j'ai dû blâmer d'autant plus franchement un pareil procédé, que j'ai demandé que le ministre de la police fût chargé d'en poursuivre les auteurs. Ma proposition n'est pas admise, par une raison que j'étais loin de soupçonner : c'est Treilhard qui a rédigé ces affiches. Treilhard est un personnage d'une dureté cassante dans l'ordinaire de la vie. Ce défaut s'est singulièrement augmenté en lui depuis qu'il se voit Directeur ; il ne se connaît plus, et dans son insupportable hauteur il voudrait à peine permettre qu'on lui parlât. Combien le tempérament plus ou moins bilieux des hommes privés n'a-t-il pas malheureusement influé sur l'irritabilité de leur caractère, quand ils sont devenus hommes publics? C'est sous ce rapport que Carnot m'a souvent paru plus à plaindre qu'à haïr. Un physiologiste de la Révolution a dit, avec raison peut-être, que toute l'histoire de Robespierre et de Danton pouvait se résumer en deux traits décisifs des causes et des conséquences de leur destinée différente. Le premier, Robespierre, était bilieux, c'est-à-dire haineux et défiant; le second, Danton, était sanguin, c'est-à-dire généreux et confiant. Le tempérament de la confiance devait succomber devant celui de l'envie.

Fin de Vendémiaire an VII.

De toutes parts je vois des fautes et des passions, qui concourent aux intrigues de l'Angleterre pour opérer la division en France, en l'établissant d'abord entre le corps législatif et le Directoire. On ne peut prévoir où s'arrêteront les malheurs de la République, si pareille rupture vient à éclater de nouveau.

Du 1er au 8 Brumaire an VII.

La petite escadre qui portait le général Hardy en Irlande a été attaquée par les Anglais. Plusieurs de nos vaisseaux ont été pris. La division de Bordeaux n'aurait dû partir qu'après le débarquement du général Hardy en Irlande; elle est aujourd'hui fort hasardée; je m'étais opposé au départ : l'impatience de la majorité a décidé. Je crains que les événements maritimes ne continuent à justifier l'opinion que j'ai manifestée sur le peu de confiance que mérite notre marine, jusqu'à ce qu'elle soit réorganisée.

Le Carlier, ministre de la police, est remplacé par un citoyen sans doute fort estimable, mais peut-être plus faible que lui, Duval, de la Seine-Inférieure.

On se rappelle dans quel état de désorganisation le Directoire à son avènement a trouvé le régime des subsistances. Depuis qu'il avait été mis ordre à cette partie si essentielle, par la liberté

rendue au commerce, nous étions restés tranquilles à cet égard. On nous annonce que des murmures, qui menacent d'être des troubles, ont déjà commencé sur la cherté du pain. Je demande que les ministres de l'intérieur et de la police fassent un rapport sur la proportion du prix du pain avec celui du blé. On s'y oppose d'abord. N'est-ce pas le premier devoir de tous les gouvernements, à plus forte raison des gouvernements populaires, de s'occuper de l'existence du pauvre, et de diminuer, s'il est possible, le prix des aliments indispensables à sa consommation journalière? Les ministres feront un rapport : autrement dit, c'est un ajournement.

Le général Hédouville, avec toute sa mesure et sa finesse diplomatique, n'a pas su comprendre ce qu'il avait à faire dans la colonie de Saint-Domingue. Il s'est laissé embarquer avec beaucoup de politesse par Toussaint-Louverture, à qui il a laissé le gouvernement civil et militaire. Ce nègre sait les remplir tous les deux avec une grande supériorité.

Dans la lettre que Hoche nous avait écrite en mourant, il nous avait spécialement recommandé de veiller sur la Belgique. Son avertissement est justifié par les événements : la Belgique est travaillée par les ennemis de la République. La dureté des autorités pour la levée de la conscription vient se joindre à cette indisposition; plusieurs de ses arrondissements sont insurgés. Le général Collaud est envoyé avec pouvoirs nécessaires pour rétablir l'ordre; plusieurs régiments de cavalerie sont aussi à sa disposition.

Le nouveau ministre de la police vient nous informer qu'une sourde inquiétude se manifeste dans le public. On veut des désordres; le royalisme conspire; les mécontents s'agitent; aussi les meneurs des deux partis cherchent un point d'appui, et finiront par se réunir, si le Directoire leur ouvre la brèche par une division quelconque.

La correspondance de la Belgique annonce que tout est pacifié.

La fièvre électorale de chaque année se fait déjà sentir, quoique les élections n'arrivent pas avant deux mois. Le Directoire croit s'occuper des élections. Les uns ne veulent que des modérés : pourquoi faut-il que ces prétendus modérés soient encore les ennemis de la liberté, qui prennent toujours le masque de l'honnêteté?

J'ai déjà cité le discours du député Rouchon, dans la discussion de la loi du 22 floréal. Il n'est pas nécessaire qu'on soit de mon opinion pour que je rende justice à un caractère honorable. Il me semble que celui qui fait de nobles preuves en ce genre devrait être réclamé par les hommes de tous les partis qui ont une conscience. Car sur les questions d'honneur et d'humanité peut-il y avoir des partis différents? Je crois donc, dans mes Mémoires, que j'appelle *historiques*, si l'on veut bien me pardonner cette prétention, je crois,

dis-je, ne pouvoir omettre une discussion fort importante, à laquelle se rattache le député Rouchon, et dans laquelle on verra ensuite figurer par son propre témoignage, d'une manière toute contradictoire, un autre député, qui dès lors faisait auprès du Directoire un singulier métier, métier qui lui valut bien alors quelques faveurs, mais qui lui en vaudra bien d'autres par la suite, sous le gouvernement qui succédera au Directoire. Ce député est M. Fabre de l'Aude. Je commence d'abord par établir la conduite du député Rouchon, afin qu'on en sente mieux la différence avec celle de son adversaire. Voici ce dont il s'agissait.

Notre collègue Merlin, qui ne pouvait se passer de proscrire, et qui avait toujours quelque chose de nouveau à nous offrir en ce genre, avait eu l'idée d'une loi qui assimilât aux émigrés les individus qui se seraient soustraits à la déportation, ou qui auraient quitté le lieu fixé par leur condamnation. Je m'étais tout à fait opposé à cette idée comme à tant d'autres de Merlin, où je trouvais une mesquinerie et un acharnement de cruauté sans relâche, qui m'avaient toujours singulièrement révolté. Que sur le champ de bataille on porte à l'ennemi tous les coups qui peuvent nous assurer la victoire, que ces coups soient plus ou moins mesurés dans l'ardeur du combat, où il s'agit de sauver à la fois sa vie individuelle en même temps que la vie politique de son pays, cela se conçoit et s'explique par tous les sentiments naturels et celui de notre conservation; mais qu'après le triomphe obtenu, on poursuive son ennemi vaincu dans tous les asiles où il peut s'être réfugié et où il ne peut nuire; que si on ne peut l'atteindre, on exige encore qu'il vienne se livrer lui-même, sous peine d'un plus grand supplice, voilà ce que je ne concevais pas. Telle était mon opinion, manifestée après Fructidor; aussi plusieurs condamnés à la déportation par suite de cette journée, notamment Siméon, mon compatriote de Provence, avaient eu la confiance de faire auprès de moi des démarches pour que je tâchasse d'adoucir la rigueur de leur position. J'en avais pris l'engagement dans mon cœur, autant que dans les paroles que j'avais répondues aux parents et amis qui étaient venus intercéder : c'était de ma part un engagement de conscience, d'humanité et d'honneur, que je voulais triplement remplir dans cette circonstance nouvelle; la discussion venant au corps législatif, j'étais curieux de savoir ce qu'elle produirait de discours et de résultat. L'un de mes amis, qui me tenait au courant de tout, Bergoeing, de la Gironde, m'apporta aussitôt le discours que venait de prononcer le député Rouchon sur la question; il était tout à fait analogue à ce que je sentais et à ce que j'avais avancé au Directoire. J'aime à transcrire ce discours sur la copie même qui me fut remise par Bergoeing; c'était le

14 brumaire (4 novembre). La première parole de Rouchon fut qu'il se déclarait formellement contre la proposition de confisquer les biens de ceux des proscrits de Fructidor qui s'étaient soustraits à la déportation. Il commença avec une telle vivacité, que les opposants, se croyant personnellement provoqués, crièrent aussitôt : « A l'ordre! à l'Abbaye, le contre-révolutionnaire, le royaliste! » Mais ces vociférations, répétées dans toutes les parties de la salle avec une sorte de rage, ne purent le faire taire. « L'inculpation banale de royaliste, s'écria-t-il avec énergie, ne m'en impose pas, elle ne m'empêchera pas de m'opposer à un acte de tyrannie qui n'a point d'exemple, à une loi qui ajoute une peine à une autre peine. Ne serait-ce pas une atrocité de dire à un homme condamné à être guillotiné : « Si tu ne viens pas toi-même au pied de l'écha-« faud, tu seras rompu ou écartelé »? Faut-il ressembler aux rois des Indes, qui ordonnent à leurs sujets de se rendre aux frontières pour les livrer ensuite à la chasse des bêtes féroces? Je sais bien que le Grand Seigneur envoie le cordon à ses bachas ou vizirs qu'il veut perdre, mais je n'ai jamais ouï dire qu'il les forçât à venir le chercher, sous peine d'un châtiment plus sévère s'ils refusaient de se soumettre à celui qui leur était infligé. Lisez l'histoire, et vous y verrez que les Nérons et les Héliogabales n'ont jamais pris de mesures aussi cruelles que celles qu'on vous propose. Il est atroce de mettre, comme on l'a fait, les mots de justice et d'humanité à côté des mesures de confiscation et de proscription contre des hommes non jugés : c'est le rire ironique d'un homme au moment où il poignarde sa victime. » A ces mots, de nouveaux cris, de nouvelles injures, s'élèvent contre l'orateur. On vit des députés qui siégeaient près de lui s'en éloigner comme d'un pestiféré, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ainsi : « Vous devez m'entendre : les malheureux dont je défends la cause n'ont point de riches commissariats, de somptueuses ambassades à me donner,... ils n'ont que la proscription en partage ».

La séance dans laquelle M. Rouchon plaida ainsi pour des infortunés proscrits sera sans doute notée par l'histoire. Il est remarquable en effet que dans une assemblée de députés où tous voulurent empêcher Rouchon de parler, il ne s'en soit pas trouvé un seul pour le soutenir, comme pour constater qu'il n'y avait qu'un homme qui eût le sentiment de la justice, ou qui du moins osât en remplir les devoirs. Rouchon ne fut donc appuyé par personne.

Quel est mon étonnement de recevoir le lendemain la délation qu'on va lire, d'un député, et ce député n'est autre que celui qu'on a vu depuis complice du 18 Brumaire, pour livrer le corps législatif, qu'on a vu depuis président du Tribunat, pour livrer le

Tribunat, puis sénateur, puis comte de l'Empire, puis rallié à la Restauration, puis, dit-on encore, pair de France. Pour expliquer une pareille conduite, on a dit qu'elle pouvait tenir à des besoins ; que M. Fabre de l'Aude était père de dix ou douze enfants, qu'il avait besoin de nourrir et de produire. Que serait-ce donc que la paternité, dont les conséquences seraient d'excuser un homme de pareilles infamies? Non : n'attribuons pas la bassesse de M. Fabre de l'Aude à sa position de père d'une nombreuse famille : il a agi selon son caractère, et son caractère serait encore le même, c'est-à-dire le type de l'ignobilité, quand même il serait célibataire. Voici sa pièce autographe :

Note sur ce qui s'est passé dans les séances des 14 et 16 brumaire, pour servir de réponse aux calomnies de deux députés que le Directeur Treilhard s'est refusé constamment à nommer malgré mes instances.

Lorsque Rouchon eut entamé son discours, et que nous vîmes clairement où il voulait en venir, nous ne fûmes pas les maîtres de contenir notre indignation; je criai, pour mon compte, de toutes mes forces et à diverses reprises : « Fermez la discussion! Aux voix le projet! » Cependant Rouchon fut entendu jusqu'au bout. On le réfuta, il interrompit souvent les orateurs, il voulut répondre. Je me portai deux fois à la tribune pour engager le président à m'accorder la parole pour la fermeture de la discussion, et, le président ne me répondant point, je dis aux deux secrétaires qui étaient à sa gauche, de lui faire observer eux-mêmes que Rouchon ne voulait que causer du trouble et même quelque scène scandaleuse : qu'il fallait donc mettre de suite aux voix la clôture de la discussion. Les secrétaires répétèrent ces mêmes propos au président : un instant après, à peine fus-je rendu à ma place, que la discussion fut fermée, et le projet adopté, article par article. J'étais au premier banc à la droite du président, et mes collègues, parmi lesquels je ne connais que Cochon, peuvent dire si je me levai pour ou contre le projet. J'invoque aussi le témoignage des représentants du peuple Bergasse-Laziroule, Lehardi, Duviquet, qui m'a rappelé que j'étais à côté de lui, sur l'escalier de la tribune, et autres qui ont été à portée de voir, et ont remarqué la manière dont je me suis conduit. Je dois faire observer aussi qu'étant à la tribune je proposai au rapporteur un changement dans la rédaction de l'un des articles du projet, qui aurait pu être interprété d'une manière contraire aux intérêts de la République, et que le rapporteur adopta ce changement. Quant à la séance du surlendemain, où Poullain-Grandprey relut le projet, je ne sais ce que l'on

prétend que j'ai dit, mais ce qu'il y a de vrai, c'est que je n'arrivai que vers la fin de la discussion. J'étais sorti avec mon collègue Robert du Tarn, pour causer d'objets qui l'intéressaient : en rentrant, je me plaçai à côté de mon collègue Izos, à qui je demandai ce qui s'était passé; il me répondit que ce « fou de Rouchon » avait encore beaucoup discouru : « Il fallait, répliquai-je, fermer la discussion ». On mit aux voix les divers articles du projet, et je me levai avec mes collègues pour les adopter. Voilà les faits; il en résulte évidemment qu'on en a imposé au citoyen Treilhard en lui disant que j'avais voté pour Rouchon. Je ne fus instruit de cette calomnie que le 22 de ce mois; je fus le soir même chez ce Directeur, et je lui témoignai, ainsi que mon collègue Villers, que d'après mes principes et ma conduite passée il n'aurait dû ajouter aucune foi à ce qu'on lui avait dit. J'ignore s'il lui reste encore quelque impression défavorable contre moi, en tout cas elle pourra être dissipée s'il veut bien prendre la peine de vérifier les faits contenus dans cet exposé.

A Paris, ce 24 brumaire an VII de la République française une et indivisible.

FABRE DE L'AUDE.

Si, pour rendre justice à chacun, j'ai cru tout à l'heure devoir suivre un moment M. Fabre de l'Aude, en racontant comme la fortune avait couronné sa conduite, j'ai besoin de dire un mot sur la destinée du seul homme qui se soit montré avec courage et honneur dans la circonstance. Rouchon eut le sort réservé en tout temps et en tout pays aux hommes qui ont du caractère : il sortit peu de temps après du corps législatif, et il n'y rentra pas; il paraît qu'il n'exerça aucune fonction jusqu'en 1816. A cette époque il fut nommé député à la Chambre, et peu de temps après avocat général à la Cour de Lyon. Puisse-t-il, pour l'avantage de ses justiciables, avoir porté dans ses fonctions cette vigueur d'équité qu'il a pu, deux fois dans une session, développer au corps législatif. Je me suis arrêté avec satisfaction sur ce dernier acte de courage marquant au Conseil des Cinq-Cents, comme on contemple à regret les dernières lueurs d'une lumière qui s'éteint. La qualité qui est la plus

importante et la plus nécessaire dans les assemblées politiques est malheureusement celle qui manquera désormais le plus dans toutes les assemblées qui se succéderont.

Du 1er au 21 Frimaire an VII.

Le général Joubert, nommé au commandement de l'armée d'Italie, en remplacement de Brune, reçoit l'ordre de s'emparer du Piémont. Mon secrétaire Botot est envoyé à Milan, porteur d'instructions pour le général en chef.

Nous avons été dès longtemps avertis de la perfidie de Naples : elle est dévoilée. Après avoir sommé nos avant-postes d'évacuer le territoire romain, les Napolitains nous ont attaqués sans autre forme. Ils ont été battus, comme de raison, par les républicains. La déclaration de guerre est proposée au corps législatif contre Naples et la Sardaigne : elle est décrétée. Joubert dirige cette dernière expédition avec une grande précision : il s'empare des places fortes du Piémont et de la ville de Turin. Le roi a capitulé et obtenu la faculté de se retirer dans l'île qui va donner le nom à tout son royaume, en Sardaigne. Des magasins considérables sont en notre pouvoir; ils aideront toutes les opérations que les circonstances exigent. Joubert avec les troupes sardes et suisses, qui ont arboré unanimement la cocarde nationale, ira reprendre ses positions sur l'Adige, et renforcera par quelques demi-brigades l'armée française à Rome. Cette opération met en sûreté nos arrière-gardes. Si l'Autriche nous fait la guerre, elle n'a pu parvenir encore à nous aliéner les peuples.

On pouvait amener en France le roi de Piémont, devenu simplement roi de Sardaigne. Le Directoire n'a aucun besoin ni désir d'un pareil spectacle. Il est question de traduire comme assassin devant un tribunal le duc d'Aoste, accusé d'avoir fait commettre et réellement commis de nombreux assassinats contre les Français. Le Directoire ne veut pas davantage agréer cette sorte de vengeance, qu'on pourrait appeler justice : il livre à leurs remords ceux que leurs pas-

sions féroces ont égarés, dans quelque rang qu'ils se trouvent. Le Directoire décide que le duc d'Aoste est compris dans l'amnistie, qu'il croit une mesure digne de sa générosité, bonne à expliquer aux ennemis, afin d'avoir droit de réclamer réciprocité pour nos amis. Il est donc temps d'arriver enfin à un état de ménagement et de respect mutuels, où l'humanité compte pour quelque chose, et commence à distinguer les peuples civilisés des peuples barbares. On apprend la clémence, comme on apprend tout dans les révolutions. Ce mot de révolution, qui, par son étymologie même, explique toute la mobilité des destinées humaines, avertit assez ceux qui les dirigent, de prendre garde que le vainqueur d'aujourd'hui peut être demain le vaincu.

Le *conclusum* des plénipotentiaires français à Rastatt est adopté. Il vient d'être remis au ministre impérial pour obtenir la sanction.

La République est menacée au dedans et au dehors; elle a pu se croire jusqu'ici invincible sur terre, en raison de tous les triomphes qu'elle a successivement obtenus et qu'elle doit à la valeur de ses troupes, au perfectionnement de ses généraux sur le champ de bataille. Mais nous sommes bien loin d'une pareille puissance sur la mer, elle est restée le patrimoine des Anglais, et leurs derniers avantages n'ont fait que confirmer leur empire. Je propose la réunion de nos vaisseaux de Brest à ceux de la Méditerranée, pour attaquer avec des forces supérieures les Anglais sur ce point, et communiquer ensuite avec l'Égypte. On pourrait sauver le reste de l'armée française, la ramener en Europe, à moins que la victoire n'y soit assez décisive et consolidée, pour tranquilliser sur l'avenir de cette contrée, dans le cas où l'on adopterait mon idée. L'amiral Bruix me paraissait le seul marin capable de conduire cette entreprise hardie. Le Directoire se réserve de méditer ce plan aussitôt les premières dépêches d'Égypte arrivées.

Le gouvernement ne prend point une marche rassurante pour les citoyens : de fréquentes arrestations ont lieu et elles effrayent. Les destitutions vagues et sans autre motif que le caprice ébranlent tous les fonctionnaires dans leurs places, dont ils ne peuvent plus connaître les droits ni les devoirs. Cette mobilité multiplie nos ennemis et nous laisse sans amis. Certainement la matière politique ne peut être maniée que par la main des hommes, il faut conséquemment bien choisir ceux à qui l'on remet avec confiance la noble destination d'administrer leurs concitoyens, mais quand les choix sont faits avec discernement, il faut donner quelque marge aux fonctionnaires qui en sont investis. Il ne faut pas les abandonner à l'inimitié de ceux dont leur premier devoir est souvent de combattre et de condamner les prétentions injustes. Il ne faut point enfin que le gouvernement supérieur s'occupe trop des minuties de l'administration, non plus que des élections; du moment qu'on a de bonnes autorités, que celles-ci fassent exécuter les lois sans acception de personnes; la victoire doit demeurer à la justice, et les partis, sans qu'on s'en mêle, doivent être déjoués dans les départements comme à Paris. Mais pour obtenir ce résultat il faut que le gouvernement ait un système et le suive sans en dévier.

Les Anglais dirigent une expédition sur Mahon. L'Espagne montre une révoltante apathie. La Prusse est en observation. Les chances de la guerre décideront la couleur que prendront ces puissances. Nous recevons avis qu'une colonne russe marche vers la Galicie.

Le général Joubert témoigne son mécontentement sur les changements faits dans la Cisalpine. Il propose sa démission : elle est refusée. J'ai donné à Joubert des témoignages d'affection personnelle. Le Directoire, connaissant ma liaison, m'engage à écrire particulièrement à Joubert pour qu'il conserve son commandement.

La correspondance de Prusse nous donne toujours la certitude que le prince Henri est l'ami des Français.

La plus grande division règne en Italie entre les autorités militaires et les agents civils. Au moment où il s'agit d'envoyer dans ces contrées des agents qui n'aient point trempé dans les agitations qui ont précédé, je propose de nouveau au Directoire Fouché, qui a été constamment repoussé par mes collègues, depuis qu'il est de retour de la mission que je lui avais fait donner après le 13 Vendémiaire. Fouché se trouvait tous les jours dans mon antichambre, attendant de l'air le plus piteux : je ne charge point en disant comme un mendiant. Il me faisait solliciter sans cesse par M. Vincent Lombard. Ce Provençal, mon compatriote, m'a tant parlé du dévoûment de Fouché à la République et à ma personne, il m'a si positivement démontré que l'habileté policielle de son protégé était la garantie de son habileté diplomatique, car ces deux sciences qui se prétendent si importantes pour les gouvernements, en quoi sont-elles différentes entre elles? Police et diplomatie ne sont-elles pas tout à fait la même chose? « Si vous êtes satisfait, me disait continuellement Vincent Lombard, des rapports et des vues de Fouché dans la partie policielle, vous devez préjuger de ce qu'il fera sur un autre terrain moins difficile. D'ailleurs Fouché est dans le plus extrême besoin; il a femme et enfants, et pas de pain. Vous avez employé tant d'hommes de la Révolution! Celui-là en est bien un s'il en fut jamais. Vous avez bien employé Talleyrand, qui a plus d'un antécédent qui ne vaut pas mieux que ceux de Fouché. Je vous garantis, me répétait Lombard, que vous aurez à vous louer de ce choix. Au reste, Fouché n'a de salut qu'en vous. »

J'avais vu Fouché à la Convention nationale, s'étant grandement compromis par les actes de révolution les plus ardents dans les plus terribles missions. C'était un homme véritablement sans asile, hors de la Révolution. Avant le 9 Thermidor il avait été l'objet de la haine et de la fureur de Robespierre; il avait conspiré contre lui avec nous; bien



sournoisement à la vérité, suivant ce caractère prêtre qu'il tenait de sa congrégation de l'Oratoire; mais enfin il était l'un des hommes qui, s'ils n'avaient pas fait le 9 Thermidor, l'avaient voulu bien franchement. Vincent Lombard me disait, avec la chaleur et l'adresse de l'amitié, que « Fouché n'avait de ressource qu'en moi. Je ne pouvais, ayant protégé et placé Talleyrand comme homme de la Révolution, refuser d'accueillir Fouché présenté avec des titres plus sincères et plus francs. C'est à vous, citoyen Directeur, qu'il appartient toujours d'utiliser pour la République les talents des patriotes. »

L'Italie avait été jetée dans l'anarchie : elle avait besoin de caractère et de volonté forte pour la remonter au ton de la Révolution, en présence de l'armée, qui allait l'attaquer : il fallait faire taire les partis dissidents et ramener tout à une seule idée, la défense extérieure, l'indépendance du pays. Par toutes ces raisons, réfléchies peut-être par celle de la faiblesse de mon cœur, cette fois encore vaincu par une obsession quotidienne, je remis sur le tapis la nomination de Fouché. Je crus que son caractère hardi et souple pouvait s'amalgamer avec celui du général en chef Joubert. En conséquence, je fis nommer Fouché notre agent en chef d'Italie.

Fouché ne démentit pas tout à fait par sa conduite ce que j'avais espéré de lui sous le rapport de l'énergie; mais comme il avait un immense désir de faire fortune et, comme il le disait naïvement, « de réparer le temps perdu », au lieu de chercher à rétablir l'ordre il aurait mieux aimé continuer, au moins quelque temps, l'anarchie, qui est la meilleure condition pour faire ses affaires. Fouché ne tarda pas à nous être dénoncé de toutes parts, surtout par les agents qu'il venait contrôler, et qui se voyaient remplacés de fait par lui. Ils avaient contre eux le reproche fondé de tous les embarras qui arrivaient en ce moment à la Cisalpine. Ils auraient dû

les prévenir, et peut-être même les avaient-ils suscités. C'était donc des dénonciations réciproques des uns contre les autres, et les troubles, au lieu d'être éteints, étaient toujours augmentés. Fouché eut l'adresse de se lier et de se cramponner à Joubert, qui le soutint avec loyauté et d'une manière très désintéressée. Joubert, avec un caractère de patriotisme très décidé et les intentions les plus pures, avait les inconvénients de ses qualités. C'était une volonté de fer que rien ne pouvait changer quand il l'avait prononcée : il donna donc raison à Fouché envers et contre tous. Joubert était républicain probe, instruit et capable, mais, faute de liant dans le caractère, il ne savait que se faire estimer et non aimer. Il faut quelque chose de plus pour rallier les hommes et réunir en un faisceau les amis de la liberté, il est encore trop souvent dans la nature des caractères âpres de n'être pas insensibles à la flexibilité des subordonnés, qui est la première des flatteries. Aussi Fouché n'avait-il pas manqué de saisir cette partie faible de Joubert pour le capter.

En arrivant à ce nouveau commandement de l'armée d'Italie, Joubert a encore trouvé près de lui le général Moreau, que, depuis le 18 Fructidor, le Directoire n'avait pas cru pouvoir employer dans un poste de général en chef. Pour ne pas le laisser tout à fait sans emploi, nous l'avons nommé inspecteur général de l'armée d'Italie. C'est avec cette qualité modeste que Moreau est venu se présenter à Joubert; celui-ci, par une espèce de chevalerie, a voulu le relever de son état d'humiliation. Il n'a pas seulement tendu la main à Moreau pour l'utiliser, il l'a appelé dans son intimité, prêt à recevoir de lui quelques bons avis militaires. Moreau n'est pas un fort consultant sur ce chapitre; il est malheureusement d'ailleurs considéré comme un point de mire et de ralliement par les contre-révolutionnaires, qui le regardent comme étant avec eux, en

raison de sa conduite équivoque ou au moins incertaine dans les antécédents du 18 Fructidor.

Cependant les affaires d'Italie se compliquent sur tous les points. Les Napolitains ont attaqué Rome; cette position a été d'abord évacuée, mais reprise aussitôt par l'armée française, et l'armée napolitaine a été de suite mise en complète déroute. Grand nombre de prisonniers, les canons, les magasins, tout est à nous. Le charlatan Mack, non seulement abandonné, mais poursuivi par sa propre armée, est tombé au pouvoir du général en chef Championnet. Celui-ci marche sur Naples au pas accéléré. Le roi ne l'attend que pour fuir; il est déjà en Sicile. Joubert s'avance sur Livourne, et proclame qu'il ne veut en chasser que les Anglais et les Napolitains. J'avais l'opinion que cette mesure aurait pu être différée : elle nous vaudra probablement l'attaque subite des Autrichiens, qui sont réunis en force considérable sur l'Adige, dans le Tyrol et sur le Danube. Il nous faut encore deux mois pour être parfaitement en mesure.

Indépendamment de toutes les tracasseries que Joubert est exposé à rencontrer dans son commandement de la part de tous les agents avec lesquels il a des rapports nécessaires, ce général se trouve vivement tourmenté par l'attaque continuelle des journaux qui dénoncent et discréditent toutes les autorités, et ne font point grâce aux généraux en chef. Impatient déjà de toutes ces taquineries, Joubert ne peut d'ailleurs s'entendre avec notre ambassadeur. Celui-ci annule par des arrêtés les ordres du général en chef; celui-là, en revanche, défend au commandant de Milan de déférer à aucune réquisition de l'ambassadeur. L'anarchie et le désordre sont au comble. Le Directoire décide que le ministre de la guerre et moi, nous chercherons à concilier les partis qui sont en présence, et surtout à prémunir le général Joubert contre l'irritation qu'excitent davantage en lui les impostures des journalistes payés par l'étranger. C'est de Paris que

partent tous ces brandons; c'est à Paris que se trouve toujours le foyer de toutes les intrigues. Je quitte un moment les affaires extérieures pour regarder au sein de la grande ville l'un de ses établissements qui a toujours été un écueil de la morale, je veux parler des jeux.

Les jeux de Paris ont toujours été l'objet d'une ardente convoitise de tous les hommes corrompus de la capitale. Les trésors qu'ils dispensent, ont successivement passé aux divers ministres, surtout depuis l'Empire. Mme Bonaparte en a toujours reçu de Fouché une partie fort considérable; on assure même que, depuis la Restauration, les plus hauts personnages n'ont pas cru descendre en en prenant leur part. Les renseignements sur les personnes reçues alors au Directoire peuvent n'être pas encore sans quelque intérêt aujourd'hui, pour plusieurs de ceux qui survivent, et n'ont pas cessé de suivre dans cette carrière les chances de la fortune.

Paris, le 24 nivôse, septième année républicaine.

RAPPORT POLITIQUE [1]

SUR LES MAISONS DE JEU, SUR LES INDIVIDUS QUI LES TIENNENT, ET SUR LE DANGER IMMINENT DONT CES ÉTABLISSEMENTS, DANS L'ÉTAT ACTUEL, MENACENT LE GOUVERNEMENT.

Jusqu'ici je n'avais considéré les maisons de jeu que comme des établissements immoraux qu'il me semblait que le gouvernement devait proscrire. J'étais donc peu porté à faire un établissement de ce genre quand le ministre de la police m'en fit la proposition et m'offrit d'en faire les avances. Je ne me déterminai à l'accepter que parce que j'y entrevis un nouveau moyen d'être utile à la chose publique. Absolument étranger à une pareille spéculation, j'imaginai qu'une somme de *trois mille francs* serait suffisante pour avoir un local et fournir aux autres dépenses préliminaires. J'ai effectivement monté ce qu'on appelle une partie de société dans les environs du Palais-Égalité; et si mon but avait été de faire *de l'argent*, j'aurais été bien trompé dans mon calcul, car jusqu'à ce moment

1. L'original de ce rapport de police figure dans le manuscrit des Mémoires de Barras. (G. D.)

la chose n'a pas rendu de quoi payer les personnes employées, et je suis même à découvert sur mes propres fonds pour une somme assez considérable.

Toute mon attention s'est portée à remplir les vues du gouvernement, et j'ai cru qu'il ne suffisait pas pour cela d'acquérir des notes et des renseignements sur les joueurs, mais qu'il était bien plus intéressant de faire connaître ceux qui donnent à jouer. Les relations que l'établissement que j'ai formé m'ont mis à portée d'avoir avec des personnes profondément versées dans tout ce qui concerne les jeux, me mettent à même de présenter un tableau complet dans cette partie. On y verra tous les personnages intéressés dans ces sortes de spéculations, tant ceux qui sont en scène que ceux qui se tiennent derrière le rideau ; et nous présumons que, d'après la lecture de ce rapport, le gouvernement, bien informé de toutes les manœuvres qui se pratiquent dans les maisons de jeu, qu'on pourrait appeler de vrais ateliers de contre-révolution, sentira la nécessité de fermer ces maisons ; ou du moins, si quelques considérations de finance ou d'administration s'opposent à cette mesure, de mettre à leur tête des hommes qui aient donné des gages à la Révolution, et sur la fidélité desquels il ne puisse pas s'élever le moindre doute.

Pour qu'il y ait de l'ordre dans cet exposé, fondé sur les diverses notes que nous avons pu recueillir des sources les moins suspectes, et en faisant des sacrifices proportionnés à leur importance, nous allons classer par rang de numéros, d'abord les maisons dépendant de la régie, et ensuite celles qui lui sont étrangères, qui n'existent que par tolérance ou par quelque faveur du gouvernement.

Maisons qui donnent à jouer sous l'autorisation de la régie des jeux.

1° *Rue Ceruty*, au coin du boulevard. — Cette maison est tenue par les ci-devant vicomte de Castelanne (*sic*), le chevalier La Mansellerie-Morainville, le baron de la Calprenède, et Diesbeck [1].

Castelanne, en 1790, tenait le Club polonais, Jardin-Égalité, avec La Calprenède, Morainville et la femme Villars. C'est l'étranger qui faisait les fonds de cette maison, dans laquelle un prince russe, bâtard de la feue impératrice, perdit vingt mille louis. La partie fut saisie par le maire de Paris en personne. L'ex-marquis de Lamberty se présenta comme maître de la maison, et fut condamné à mille écus d'amende et à l'affiche.

1. En marge du manuscrit, on lit au crayon : *Lillebeck*. (G. D.)

Après cet échec, Castelanne et ses associés s'établirent au Club de Valois, Palais-Égalité. C'est là que fut faite, en 93, la proposition de mettre le Dauphin sur le trône. Alors Castelanne, Dillon et le prince d'Hénin furent arrêtés. Le premier parvint à s'échapper de la prison du Luxembourg; Dillon, moins heureux, fut guillotiné, et le prince d'Hénin, s'étant dérobé aux poursuites, passa chez l'étranger.

Castelanne, après son évasion, se tint caché jusqu'après le 9 Thermidor. Alors il reparut, et prit la maison des Princes, au coin des Italiens. C'est encore l'étranger qui fit les fonds de cet établissement.

Au 13 Vendémiaire, Castelanne était à la tête de la section Lepelletier, avec Richer-Serisy, le comte de Lanjac et Lafond, garde d'Artois. Ils furent tous mis hors la loi, mais il n'y eut que Lafond d'arrêté et de puni.

L'orage une fois apaisé, Castelanne reparut et reprit sa partie qu'il n'a pas quittée depuis. Son associé Morainville, que tout le monde qualifie d'escroc et de voleur, se donne de l'importance auprès des joueurs, en parlant continuellement de ses relations avec le Directoire et en leur offrant son crédit auprès des Directeurs.

Diesbeck, autre associé de Castelanne, est un ancien garde d'Artois qui a tout ce qu'il faut pour être membre d'une pareille société.

A l'égard de La Calprenède, c'est un ci-devant noble gascon, connu pour un escroc dans l'ancien régime, et qui probablement ne s'est pas amendé dans celui-ci. Il ne parle que des parties qu'il a faites jadis avec « Monseigneur, comte d'Artois ». Il donnait à dîner, avant le 18 Fructidor, aux députés fructidorisés, avec lesquels il était très lié, notamment avec le petit André, de la Lozère.

Castelanne a aussi pour associé l'ex-marquis de Livry. Des personnes qui se disent bien instruites m'ont assuré que, depuis un an, plus de vingt mille louis avaient été forcés dans cette maison, au moyen des parties arrangées après les trente et un de la régie finis.

2° *Maison-Égalité, n° 113.* — Cette maison est tenue par l'ex-comtesse d'Albain, qui se dit protégée par le Directoire. Elle a pour associé un ci-devant comte de Dourain, qui occupe dans ladite maison une pièce particulière où se tiennent des conciliabules auxquels se rendent les amis du Prétendant, c'est-à-dire les royalistes les plus purs et les plus prononcés.

3° *Maison-Égalité, n° 154.* — Cette maison est tenue par Richard, de Lyon, et La Vitonière, garde d'Artois. Richard tenait en 91, 92, 93 l'hôtel Massiac. Les fonds de cette partie étaient fournis par l'Angleterre.

En 93, ledit Richard alla rejoindre à Lyon le fameux Précy. Au

commencement de 95 il disparut et revint à la fin de cette même année s'établir et donner à jouer où il est actuellement.

Au 13 Vendémiaire, il était associé dans les projets de Lafond, Richer-Serisy, Castelanne et autres contre-révolutionnaires qui se montrèrent à cette époque.

4° *Maison de jeu à la Chancellerie d'Orléans.* — Celle-ci est tenue par les nommés Grandger et Maury, tous deux attachés dans le temps à la police de Pache. On les croit patriotes.

5° *Club des arcades du Palais-Égalité.* — Cette maison est tenue par les nommés Changrand, Nolet, Andrieux, Mouchinet et Garel. Le premier est chevalier de Saint-Louis et l'un des principaux agents du ci-devant duc d'Orléans; le second, ancien valet de chambre du duc de Villeroi; le troisième, ancien banquier de la police royale; le quatrième, valet de chambre de l'ex-ministre Sartine, avec les amis duquel il correspond; le cinquième, ancien valet de chambre du comte de Jumilhac.

Il paraît que cette maison entretient des relations avec l'Espagne, d'où l'on présume qu'elle tire des fonds.

6° *Maison-Égalité, n° 129.* — Cette maison est tenue par le nommé Descarières, ancien officier de la maison militaire du Roi, d'où il a été chassé. Au commencement de la Révolution il est sorti du Temple, où il s'était réfugié pour éviter les poursuites de ses créanciers, et a pris une maison de jeu. L'étranger a toujours fourni des fonds à cette banque. Descarières était associé avec l'Espagnol Gusman, guillotiné dans le temps comme espion.

C'est dans cette maison que les Rovère, les Saladin, Aubry, Henry Larivière et autres députés conspiraient avant le 18 Fructidor. C'est là qu'était la caisse des Clichiens, d'où ils tiraient de quoi salarier leur police, et fournir à toutes les avances nécessaires pour la contre-révolution qu'ils méditaient.

Descarières, avant le 18 Fructidor, avait tous les jours une table de quarante à cinquante couverts ; il en a encore une de vingt-cinq, à laquelle les étrangers de toutes les couleurs sont admis de préférence.

A l'époque de l'anniversaire de la mort du Roi, il fallait être en deuil pour être reçu chez Descarières. Le général Colin, s'y étant présenté avec son habit d'uniforme, n'y fut point admis. Ce Descarières a une maîtresse qui affiche le luxe le plus scandaleux. Son indécence lui a fait donner le nom de « Belle Bacchante » du Palais-Égalité, sous lequel elle est connue et désignée.

7° *Maison-Égalité, n° 167.* — Cette maison est tenue par un certain Mons, baron allemand, autrefois attaché à Niquille, officier de paix, qui lui donnait six francs par jour; il est maintenant fort riche, et travaille pour les intérêts de la maison d'Artois.

8° *Rue de la Loi, n° 120.* — Cette maison est tenue par Ligny, ancien valet de chambre du ci-devant duc d'Orléans, et par Serrière, fils d'un inspecteur de police sous l'ancien régime. Tous les deux furent surpris au 10 Août dans une fausse patrouille, et eurent le bonheur de s'échapper.

9° *Maison-Égalité, n° 50.* — Cette maison est tenue par le nommé Asvedo, qui a succédé à Monier. Il a un appartement de dix-huit mille francs de loyer par an, qu'il a gardé pendant dix-huit mois sans donner à jouer, ce qui n'empêchait point que pendant cet intervalle il ne donnât à dîner quatre fois par décade. Il avait attiré chez lui tous les généraux venant d'Italie et d'Allemagne, et les filles les plus élégantes et les plus adroites « pour les travailler ».

Cet Asvedo, juif d'origine, est un personnage très intrigant, très astucieux, qui trouvait le moyen de subvenir à des dépenses excessives en fournissant des notes sur la position de nos armées à ceux qui pouvaient bien le payer. Il n'a pris les jeux que pour mieux masquer sa mission, ou peut-être comme un moyen de la mieux remplir.

Maisons indépendantes de la régie.

1° *Rue Honoré, petit hôtel de Noailles.* — Cette maison est tenue par la veuve Bentabole, qui se dit protégée par le Directoire. Elle a pour associé un nommé Cayeux, ancien traiteur, qui fait les fonds. Ce Cayeux a fait sa fortune par les étouffoirs. Dans cette maison on joue le trente et un.

2° *Rue Honoré, n° 58*, près la place Vendôme. — Cette maison est tenue par la femme Raynal, se disant protégée par François de Neufchâteau et par la police. Elle a chez elle des députés en pension. Le jeu ne sert que de prétexte aux rassemblements qui se tiennent au second chez le fameux Sainte-Foix, ancien trésorier de Monseigneur le comte d'Artois. Azon de Saint-Firmin et Simon, de Bruxelles, font les fonds de cette maison, qui a commencé sous la protection de l'inspecteur Dossonville, déporté en Fructidor. Bourdon de l'Oise était un des pensionnaires de la femme Raynal, qui fournit des filles aux députés. C'est là que se sont préparés et se préparent encore des décrets. On y traite le matin d'émigration et de fournitures. Le soir on joue; et ceux qui ne jouent pas montent au second pour « faire de la politique ». On sait ce que cela veut dire.

3° *Rue Honoré, maison Vénua.* — Cette maison est tenue par la femme La Boucharderie, maîtresse du représentant du peuple Chénier. On y joue la bouillotte. Cette partie est composée de militaires et de membres du corps diplomatique. C'est la baronne de Stal (*sic*) qui

fournit en partie aux dépenses de cette maison par ses libéralités à un nommé Vivian, qui a eu la régie des jeux. Ce Vivian est un homme immoral, soupçonné d'avoir eu part à des fabrications de faux louis et de faux mandats. Il reste rue Marc, nº 26. Il est très intimement lié avec la dame La Boucharderie. Duperret, caissier de la police du temps de Sotin, a gagné beaucoup d'argent avec ce Vivian. La police a fait plusieurs descentes chez ce dernier sans rien trouver, parce qu'il a toujours été averti. Sa maîtresse se nomme Cauchois, rue de la Loi, près le café des Colonnes.

Le citoyen Chénier paraît ignorer tout ce qui se passe dans la maison La Boucharderie, et n'y prendre aucune part.

4º *Rue de la Loi, Aux Trois Pigeons.* — Cette maison est tenue par la femme Vienay, orléaniste. Elle est également liée avec le nommé Vivian. On y joue la bouillotte, et cette partie est composée des mêmes éléments que celle de La Boucharderie. Raffet, ancien militaire, rue Anne, Dollet, maison Vivian, rue Marc, et Demailly, cour des Fontaines, vont alternativement dans ces deux maisons. Le but de tous ces gens-là est de voler le malheureux, et, s'ils le pouvaient, de faire la contre-révolution.

5º *Rue de Cléry, nº 66*, près celle du Gros-Chenet. — Cette maison est tenue par une dame de Saint-Brice, ancienne femme de chambre, et ci-devant attachée au Dauphin. Elle a, dit-on, beaucoup d'accès au Directoire. C'est une amie de Mme Tallien et de Mme Château-Renaud. Le Prétendant, dont elle sert la cause, lui fait donner de l'argent pour tenir sa maison et pour attirer chez elle tous les meneurs de ce parti. C'est une aventurière dont le père tenait hôtel garni dans le faubourg Germain. Elle s'est mariée à un garçon boulanger à qui on avait donné la croix de Saint-Louis dans les derniers temps de la monarchie.

6º *Rue Basse-du-Rempart, nº 337*, chaussée d'Antin. — Cette maison est tenue par Mme La Fare, nièce du maréchal de Biron, très pauvre il y a un an. Elle s'est liée avec La Boucharderie, et a obtenu du représentant du peuple Chénier de laisser tenir maison de jeu à celle-ci. Elle l'a présentée à toutes les femmes du bon ton comme la protectrice des ci-devant, parce que c'est d'après ses sollicitations que le député Chénier, quoique ayant parlé dans le sens de la commission qui demandait la déportation des ex-nobles, finit par chanter la palinodie et par faire un travail contraire en tout à ses premières idées. Depuis cette époque, La Boucharderie a reçu chez elle la ci-devant noblesse, le clergé, la diplomatie et les officiers généraux. C'est à qui s'empressera de lui faire la cour. Le ministre Scherer est un des habitués de cette maison. On joue chez la dame La Fare trois fois par décade. C'est un lieu de rassemblement pour les amis du Prétendant.

7° *Place des Victoires, n° 16.* — Cette maison, connue sous la désignation de Club des banquiers, est tenue par la dame Fremont. On s'y occupe de projets de finance, et l'on croit que c'est là qu'a été conçu le projet de faire tomber la Caisse des Comptes Courants.

Maisons de rassemblement.

1° *Rue Ville-l'Évêque, n° 987.* — Cette maison est tenue par le nommé Bonnecarère, qui a pour son propre compte un tripot où les orléanistes tiennent de petits conciliabules.

2° *Rue Honoré, n° 90,* près la place Vendôme. — La femme Laurine tient maison garnie où l'on joue. Les députés qui vont dans cette maison pourront être appelés à bon droit « la queue de Clichy ». Il n'y en a pas un qui ne votât pour que les Directeurs actuels fussent envoyés à Cayenne.

Nous pourrions encore citer la comédienne Raucourt qui, dans ce moment, est en voyage, ainsi qu'une Anglaise nommée Eliot, d'abord maîtresse du ci-devant duc d'Orléans et ensuite du prince d'Aremberg.

Mais il est une femme qui mérite une attention particulière, c'est la nommée Demailly, dite Charpentier, ci-devant maîtresse de Barère, qui lui confiait, dit-on, les secrets du Comité de Salut public, dont ladite Demailly trafiquait avec l'Angleterre. Elle a une imprimerie rue de la Perle, n° 470, et une maison de campagne à Meudon. Des personnes qui se prétendent bien instruites disent qu'en faisant des perquisitions dans cette maison de Meudon on y trouvera des choses précieuses. Cette Demailly est payée depuis le commencement de la Révolution par l'Angleterre pour avoir les secrets du gouvernement. Elle donne des dîners rue de la Perle, mais c'est à Meudon que se sont tenus et se tiennent les comités contre-révolutionnaires.

Tout le temps que lord Malmesbury a été à Paris, les trois femmes dont nous venons de parler n'ont cessé de le voir; et la Demailly a fait même le voyage de Lille pour aller conférer avec lui. C'est le banquier Pargot qui leur a fourni de l'argent. Comme il est chargé des prisonniers d'Angleterre en France, c'est naturellement à lui qu'on a dû s'adresser pour salarier les femmes susdites. On assure qu'il reçut dans le temps, tant de la Suisse que de l'Angleterre, huit millions d'écus pour faire l'agiotage des mandats et ensuite pour les faire tomber.

Nous ne devons pas oublier une Mme Thiolon, ni un nommé d'Aoust, son associé, rue Bonne-Nouvelle, n° 126. Ils ont été agents d'Orléans, et le sont à présent de l'Angleterre. La femme Thiolon

fait de fréquents voyages; elle se glisse dans tous les bureaux des ministres pour savoir ce qui s'y passe, et attire chez elle les chefs de ces mêmes bureaux, en leur donnant à dîner. Elle sollicite la radiation du comte de Senef, ami de Gusman, et du Prussien Cloots. Du temps du ministre Sotin, elle obtint la régie des jeux, et céda l'entreprise aux nommés Vivian et Perrin moyennant quinze cents louis une fois donnés, vingt et un louis par jour, et dix pour cent, sans perte, sur les bénéfices. Sotin, en enrichissant cette femme, l'a mise à même de servir avec plus d'audace tous les ennemis du gouvernement.

Régie en activité.

C'est le nommé Delzen qui est à la tête de cette nouvelle régie. C'est un ancien banquier de jeu de la ci-devant princesse de Lamballe. Quoique ex-perruquier, il a eu dans le temps l'« honneur » de tailler chez la Reine. Depuis la Révolution il s'était retiré à Vernon; et dans toutes les circonstances il s'est montré dévoué à la maison d'Orléans.

Un ex-chevalier de Saint-Louis, nommé Varnière, autrefois banquier à Spa, et le marquis de Gaville, ancien capitaine de cavalerie et électeur au 13 Vendémiaire, sont associés avec Delzen. Ils n'ont pour banquiers, croupiers, tailleurs, etc., que des individus presque tous contre-révolutionnaires, sans cartes de sûreté ou autres papiers, en un mot des aventuriers, dont le nombre se monte à plus de trois cents, répartis dans les différentes maisons de la régie.

C'est avec les sommes énormes retirées de ces tripots que l'ex-marquis de Gaville soudoie la bande famélique des amis du Prétendant, en attendant que des circonstances plus heureuses leur permettent de faire ce qu'ils appellent un coup, et de remettre les choses sur l'ancien pied.

Nous signalerons, dans un autre rapport, quelques-uns de ces personnages, en parlant des jeux clandestins appelés *étouffoirs*, si étrangement multipliés depuis l'autorisation des jeux; nous donnerons la liste de tous ces repaires fréquentés par les individus dits de la *Bande noire*, sur lesquels les commissaires de police et autres agents gardent le silence, parce qu'ils ont d'excellentes raisons pour se taire.

Tel est, citoyen ministre, l'état actuel des jeux et des personnes qui y sont intéressées. Vous voyez qu'il n'en est pas une qu'on ne puisse à bon droit soupçonner d'être l'ennemie du gouvernement. Les maisons de jeu sont, nous osons le dire, le foyer de toutes les

intrigues contre-révolutionnaires. C'est là que se trouve la caisse de toutes les factions. Si le gouvernement veut, sans effusion de sang, remporter une victoire signalée sur tous ses ennemis, il n'a qu'à fermer ces asiles. Qu'importe qu'on proscrive les marchandises anglaises, s'il est libre à M. Pitt d'avoir dans Paris des banquiers de jeu qui prélèvent sur les dupes les frais de ces manœuvres contre-révolutionnaires?

Deux raisons, à ce qu'on assure, ont déterminé le gouvernement à tolérer d'abord et à autoriser ensuite ces établissements. La somme qu'on en retire tous les mois a paru précieuse dans l'épuisement de nos finances. Mais, quels que soient les besoins du Trésor public, il est certain que c'est de l'argent trop cher payé, s'il fournit à l'étranger le moyen d'entretenir nos dissensions intérieures et de développer des germes de corruption. On ajoute que les maisons de jeu sont nécessaires pour faciliter à la police la surveillance des fripons et des contre-révolutionnaires; que ce sont des espèces de trébuchets auxquels doivent venir se prendre ces individus dangereux. Cela peut être vrai; mais pour obtenir ce résultat, il ne faut pas qu'ils soient eux-mêmes à la tête de ces établissements, car si ce sont eux qui les afferment, qui les régissent et qui les donnent à tenir, la police aura beau mettre des agents : en supposant même qu'ils ne soient pas corrompus, ils ne verront que ce qu'on voudra qu'ils voient; et comme on se reposera sur leur vigilance, et qu'ils ne donneront que des rapports insignifiants, les contre-révolutionnaires de toutes les couleurs pourront à la faveur des jeux mener leurs intrigues, ourdir leurs trames, et faire jouer toutes sortes de ressorts, sans que la police en reçoive le moindre avertissement.

Il faut donc nécessairement qu'il y ait dans les principaux intéressés, tels que les fermiers, régisseurs et teneurs des maisons, des hommes absolument dévoués au gouvernement, qui ne soient pas simplement des bailleurs de fonds; et peut-être de toutes les places, il n'en est aucune où il soit plus important de mettre des hommes sûrs. C'est une attention que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons commandent impérieusement. Sans cela les jeux, loin de faciliter au gouvernement le moyen de connaître et de surprendre ses ennemis, ne seront qu'un voile jeté sur leurs machinations, un lieu de franchise à l'abri duquel ils pourront conspirer impunément, et se livrer à l'espoir toujours renaissant de voir quelque jour réussir leurs coupables manœuvres.

Je reviens à nos affaires de haute politique, qui ne vont plus permettre à aucune digression de les interrompre. Nous



Du 20 Nivôse au 1er Pluviôse an VII.

sommes entièrement maîtres du Piémont; le roi de Sardaigne peut aller dans l'île qui donnait le nom à sa royauté, il s'est réfugié chez le duc de Parme, en attendant de passer en Sardaigne. Joubert a parfaitement exécuté la prise de possession du Piémont. Le commissaire civil du Directoire pour la partie des finances, Ancelot, écrit contre l'autorité militaire, qu'il traite d'aristocratie; il attaque nominativement et dénonce Joubert. Celui-ci peut n'être pas sans quelques torts, on prétend qu'il agit avec beaucoup trop de rigueur; on ne voudrait rien moins que sa destitution et la mise en jugement du général en chef qui a dans ses mains nos destinées militaires sur un point si important. C'est l'ami d'Ancelot, Treilhard, qui parle avec le moins d'indulgence. Joubert vainqueur, et auquel nous devons déjà de premiers avantages, que lui seul peut soutenir, entre en humeur et nous envoie sa démission. Je vote pour qu'on l'accepte, afin de prévenir les mesures dont il est menacé. Cependant il paraît incontestable que l'agent Ancelot, qui se conduit d'après ses passions personnelles, est encore stimulé par celles d'hommes corrompus et ennemis de la Révolution, dont il est environné : on nous dénonce entre autres un nommé La Tourette, chassé des armées par le Directoire. Voilà l'Italie dans une telle situation, qu'attaquée par l'Autriche elle serait peut-être conquise dans une campagne.

Haller, qui a été employé par Bonaparte d'une manière si profitable pour tous les deux, se représente aujourd'hui, pour jouer encore un rôle; il paraît être partisan de la paix à des conditions peu honorables. Il se propose pour aller à Milan. Ce n'est pas là l'homme qu'il faut dans ce poste important. Haller et Berthier n'ont pas laissé en Italie une bonne rénommée, notamment à Rome; dans la dernière mission ils sont accusés de dilapidations, même de vols de divers objets précieux du Vatican. Nous avons reçu des procès-verbaux qui les inculpent gravement.

Championnet est sous les murs de Capoue. Il a commis l'imprudence d'attaquer le camp ennemi avant d'avoir réuni toutes ses forces; il les attend avec impatience pour s'emparer de la capitale. Il me paraît bien éloigné de l'armée d'Italie : il est à craindre que l'Autriche ne saisisse, pour nous attaquer, le moment où Joubert se retire. Il avait la confiance du soldat; ce n'est point un génie supérieur, qui ait les conceptions transcendantes de la guerre, mais il en a l'intelligence dans la sphère où son commandement l'a placé.

Nous allons n'être pas moins occupés en Allemagne qu'en Italie. Le Directoire, se souvenant de ses triomphes sur le Rhin, pense qu'il faut encourager l'imagination de l'armée par une destination plus lointaine, et l'armée nouvelle créée pour opérer de ce côté s'appellera l'*armée du Danube*. Jourdan est nommé général en chef de l'armée du Danube. L'activité entreprenante n'est pas la qualité dominante de ce général, d'ailleurs très recommandable dans beaucoup de parties. Ses premières correspondances nous annoncent qu'il ne se croit point en mesure pour agir; elles manifestent même des inquiétudes alarmantes.

L'armée d'Helvétie éprouve le plus urgent besoin de subsistances. Son général en chef, Masséna, nous écrit à ce sujet dans les termes les plus forts. Cette malheureuse position est l'ouvrage des agents infidèles. Si Masséna a du pain pour ses troupes, il est décidé à agir avec vigueur contre l'ennemi.

L'opinion publique paraît tous les jours plus troublée dans un sens contraire au gouvernement. L'anarchie, d'un côté, le royalisme, de l'autre, paraissent agir de concert et menacent la tranquillité publique. Il est nécessaire de réunir les citoyens : la justice seule a droit de tout rallier. Mais elle n'en a pas le moyen. Les passions sont là. Le gouvernement ne devrait adopter des mesures sévères que lorsqu'elles sont

indispensables, il faut surtout rassurer l'universalité des citoyens sur leurs libertés et leur sûreté.

Quoique les troubles qui nous sont suscités de tous côtés ne soient peut-être pas étrangers aux hommes et aux choses qui ont nécessité le 18 Fructidor, je crois ne devoir pas me départir de l'intérêt que j'ai pris dans la cause qui a été si vivement remuée et éloquemment plaidée par Rouchon, et pour laquelle je me suis sincèrement prononcé en réponse aux avances de confiance qui m'ont été faites par Siméon et autres de ses malheureux collègues de déportation. Ainsi que celui-ci me l'a très bien déduit dans sa lettre, le Directoire est maître d'assigner le lieu de la déportation; il n'est pas tenu de donner la préférence à celui qui, comme la Guyane, peut être mortel. Au lieu de poursuivre la rigueur des mesures prises dans les premiers moments du danger, nous devrions les adoucir aujourd'hui, du moins jusqu'où la loi nous le permet : ainsi laissons du moins en Europe ceux qui ont le bonheur de n'avoir pas franchi les mers. Je parviens à démontrer la convenance et la justice obligée de cet acte d'humanité si simple, je parviens à vaincre les exigences de l'inexorable Merlin. En conséquence, un arrêté est pris qui indique l'île d'Oleron comme lieu de détention provisoire des individus frappés de la déportation par les lois des 19 et 22 fructidor an V.

Toutes les informations qui ne nous ont fait jusqu'ici connaître qu'avec des demi-preuves les desseins de la nouvelle coalition, se trouvent justifiées par les événements. C'est bien décidément contre la France que viennent les Russes partis en grand nombre de leur pays, et qui s'avancent à marches forcées par l'Allemagne et l'Italie. Nous avons fait une notification à l'Autriche sur cette marche extraordinaire et décidément hostile. Nous n'avons point eu de satisfaction. Le Directoire accorde encore un délai pour la réponse, mais il doit redoubler de prévoyance pour être en mesure.

Les autorités constituées de la République Romaine avaient été forcées, par la présence de l'armée napolitaine, de se retirer à Pérouse; elles sont rentrées dans Rome, redevenue libre par le succès de l'armée républicaine, qui est maintenant sur Naples.

De toutes parts on s'agite pour diriger les prochaines élections.

On a vu la fondation du Cercle constitutionnel, rue de l'Université, à la fin de l'an V. Quand il s'est agi de faire Talleyrand ministre, ce club n'a manqué de rien de ce qui était nécessaire à son maintien et à son entretien. Il paraît que depuis que Talleyrand est ministre, le but de la fondation a été atteint, car Talleyrand, lui-même fondateur et membre, a cru, depuis sa fortune au moins commencée, devoir refuser au Cercle constitutionnel la plus faible cotisation. Je n'ai jamais été membre de ce club, mais comme j'ai fait Talleyrand ministre, on me fait l'honneur de croire que j'ai dû être son collègue au Cercle constitutionnel. En conséquence on m'adresse une circulaire qui a pour objet de demander le payement des dépenses occasionnées pour l'établissement de cette société populaire. Cette missive devait naturellement s'adresser à Talleyrand. Je crois devoir la renvoyer à ce ministre, qui déjà est si disposé à avoir si peu de mémoire pour les choses essentielles, surtout pour celles qui ont pu toucher à son avancement.

Il serait difficile à Lucien et à Joseph Bonaparte de rester tranquilles au milieu des troubles qui ont l'air de s'augmenter. Je reçois de ces deux frères Bonaparte (car maintenant ils ne procèdent plus que par deux) un rapport et une délation contre un curé corse resté dans le pays lors de l'occupation anglaise. Cette pièce, accompagnée de délations personnelles de Joseph Bonaparte contre le Pape, son autorité et sa politique, me paraît assez singulière par son apparition en ce moment difficile; mais si l'on se rend compte

que Joseph Bonaparte n'a jamais fait une démarche quelconque qui ne lui ait été ordonnée ou du moins permise par un signe de son frère Napoléon, on peut entrevoir tout ce que promet de perfidie, de mauvaise foi et de tartuferie religieuse en même temps que politique cette famille, qui s'est fait héréditairement un jeu de traiter avec dérision ce qu'il y a de plus sacré dans le ciel comme sur la terre.

Paris, le 14 nivôse an VII.

Les représentants du peuple nommés par le département du Liamone au Conseil des Cinq-Cents,
Au citoyen ministre de l'intérieur.

Citoyen ministre, nous vous prions de mettre sous les yeux du Directoire exécutif les faits suivants.

Le citoyen de Franchi, nommé commissaire central, à la place du citoyen Costa, *est prêtre curé du village de la Soccia* : il n'a point discontinué le service de son culte pendant la domination anglaise.

A notre attestation sur ces faits nous vous prions de joindre celle des députés de la Corse, qui ont déjà été consultés sur la moralité du citoyen de Franchi, mais non sur la qualité de *curé et de sujet du roi George.*

Il ne s'agit point de savoir si le citoyen de Franchi est honnête homme, mais s'il *est curé*, et s'il a été en activité pendant les deux ans de la domination anglaise.

Personne ne pouvant nier ces deux faits, nous vous demandons de les mettre sous les yeux du Directoire. Le Directeur Barras nous a autorisés à vous faire cette prière. Nous vous représentons :

1° Qu'un curé qui a exercé ses fonctions pendant l'invasion anglaise, a nécessairement prêté le serment de fidélité exigé par le roi d'Angleterre de tous les habitants du pays, surtout des fonctionnaires publics, ecclésiastiques;

2° Que pendant l'invasion anglaise, le parlement de Corse ayant envoyé des députés à Rome pour désavouer tout ce qui avait été fait en matière ecclésiastique, sous la domination de la République, pour se rattacher au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine, la Cour de Rome ayant envoyé en Corse des vicaires apostoliques et notamment les anciens évêques contre révolutionnaires, tous les prêtres qui ont conservé leur cure sous

le régime romain ont nécessairement rétracté leur serment à la Constitution civile du clergé de France ;

3° Que chaque acte de ces ministres du culte, exercé sous la surveillance des vicaires apostoliques et des évêques émigrés rentrés, est un acte qui équivaut à une rétractation formelle;

4° Que cette rétractation a eu lieu dans l'église, à la suite de la messe, de la part des prêtres constitutionnels qui ont voulu conserver leur cure après le retour dans l'île des évêques et des vicaires apostoliques venus de Rome.

Certes les agents du gouvernement anglais ne nous ont pas adressé les procès-verbaux, mais cela résulte assez de la nature des choses (Voyez la pièce A).

Le citoyen de Franchi a assisté en 1794, 3 juin, à une assemblée qui s'est tenue dans son église paroissiale à la Soccia. Cette assemblée, tenue en vertu de la lettre de Paoli, alors mis hors la loi, nomma pour député à l'assemblée générale de Corse qui prononça la séparation de la France et donna la couronne de Corse au roi d'Angleterre, *Anton Dominico de Franchi*, frère du curé de Franchi.

Il résulte de tout ceci, pour tout homme de bonne foi, que c'est un curé réfractaire que l'on a substitué au citoyen Costa, qui a tout sacrifié pour la République et combattu en Italie et en Corse contre les ennemis de la France.

Citoyen ministre, nous comptons non seulement sur votre justice, mais aussi sur votre empressement à mettre ces faits sous les yeux du Directoire. Nous demandons la réintégration du commissaire Costa, ou son remplacement par un citoyen irréprochable. Tandis que nous servons la République dans des postes qui nous retiennent près du centre du gouvernement, que d'autres de nos frères courent les mers et affrontent les périls de tout genre pour la République, que des gens qui ont vécu sujets du roi d'Angleterre, qu'un prêtre réfractaire soit revêtu de la confiance du Directoire, et puisse porter la désolation dans notre département, et forcer peut-être les républicains et le reste de notre famille à quitter encore leur pays et à se réfugier de nouveau sur le continent de la France, vous sentez, citoyen ministre, qu'il n'est aucun Français de bonne foi qui puisse sourire à cette image.

Pour eux et pour nous, le temps des persécutions doit être seulement celui du triomphe des ennemis de la République. Nous l'avons déjà éprouvé sans nous en plaindre. Nous espérons qu'éclairé par ces renseignements, le Directoire procédera à une nouvelle nomination, qui rétablira le calme dans le département, et fera cesser le cri d'alarme qui s'y propage avec tant de complaisance par les ennemis de la République : « Malheur aux amis du général Bonaparte ! » Le gouvernement sait que la République et lui n'ont pas

d'amis plus vrais, plus éprouvés et plus ardents que tout ce qui porte ce nom.

Salut et fraternité.

Signé : J. BONAPARTE et L. BONAPARTE.

Pour copie conforme,
Signé : BONAPARTE.

PIÈCE A.

Je puis à ce propos insérer ici un fait qui m'est personnel, et qui servira à compléter la conviction du citoyen François de Neufchâteau. Étant ambassadeur à Rome, le cardinal Zerdil, président de la Congrégation ecclésiastique, me dit, un jour, que, voyant les efforts de quelques membres du conseil législatif de France pour rétablir le culte catholique en cette partie du monde chrétien (c'était avant le 18 Fructidor), il croyait la chose facile; que la Cour de Rome s'y prèterait sans doute. Il me développa son projet : c'était d'appliquer à la France les arrangements pris pour la Corse. Le bonhomme trouvait très naturel qu'on fît rentrer les évèques émigrés, que l'on chassât les intrus, à moins que ceux-ci ne prètassent le *serment d'obéissance absolue au chef de l'Église* apostolique et romaine, et qu'ils abjurassent les erreurs de 1791. Mais ce qui prouve deux autres vérités, l'hypocrisie et l'avidité simoniaque de la Cour de Rome, c'est la proposition que me fit, quelques jours après, le Saint Père lui-même, de donner les mains à un arrangement sur les affaires ecclésiastiques de France, si les Français voulaient lui rendre Ancône et même la Romagne, tant il comptait sur notre faiblesse et sur le fanatisme religieux que les autorités publiques excitaient alors en France.

Pour copie conforme,
Signé : BONAPARTE.

Du 1er au 15 Pluviôse an VII.

On connaît décidément le traité d'alliance entre la Russie et l'Angleterre, au moyen duquel la première fournit 45 000 hommes, qui sont en marche. Nos plénipotentiaires à Rastatt ont déclaré que toutes négociations seraient rompues si l'empire donnait passage aux Russes sur son territoire. Il serait peut-être possible de diviser cette nouvelle coalition, dont les intérêts sont vraiment hétérogènes. Je propose de faire à la Russie des ouvertures de paix. Le Directoire adopte ma proposition.

Arrivé devant Capoue par une suite de triomphes sur les Napolitains, Championnet a cru de bonne tactique militaire et de saine politique de conclure un armistice avant d'entrer dans cette ville. Naples ne peut échapper au vainqueur, mais elle est dans une fermentation dont on doit redouter tous les excès. L'armistice a été signé avec le vice-roi de Naples, Pignatelli. En apprenant que Championnet y a donné son consentement, Treilhard propose aussitôt sa destitution. Je demande qu'on attende des nouvelles officielles, et qu'on écrive à Championnet pour avoir des explications, avant de passer à une mesure si rigoureuse contre un général digne d'estime, et dont le courage et l'intégrité sont des mérites bien faits pour suspendre nos rigueurs. Le lendemain effectivement nous recevons des dépêches qui justifient et qui honorent la conduite de Championnet : ainsi la lettre de destitution minutée par Treilhard sera non avenue. Reste la première lettre que lui avait écrite le Directoire, de s'emparer de Naples, de faire traduire Mack à Briançon, où il sera soigneusement gardé. Treilhard se met dans une colère affreuse; il ne veut plus seulement destituer les généraux, il veut tout fusiller : il ne trouve d'honnête que les agents Faypoult et Ancelot. Je fais observer que, sans distinction de civils ou de militaires, il serait utile de réprimer exemplairement les excès de tout genre qui se commettent en Italie.

Ehrenbreitstein s'est rendu par capitulation; la garnison, de treize cents hommes seulement, après une défense mémorable, rend la place par défaut de vivres; le général allemand Faber la remet au général républicain Dallemagne.

L'agitation augmente dans tous les départements à l'approche des élections; les assassinats effrayent les républicains : le royalisme fait des progrès, le sang coule encore. On a raison d'accuser la faiblesse du gouvernement, on va trop loin en accusant de connivence quelques-uns de ses

membres, mais tel est le mouvement des passions dans les bagarres politiques, qu'elles disent *sans cesse* : *Ce qui n'est pas pour nous, est contre nous*; vous êtes opposé au parti soutenu par les républicains, donc vous êtes du parti royaliste. Cependant les travaux sont presque suspendus partout; si la guerre suffit pour occuper au dehors une partie active de la population, il faudrait encore des travaux pour occuper l'autre dans l'intérieur. Les gouvernants, qui se trouvent les maîtres et les dispensateurs de tant de ressources, ont à remplir un grand devoir envers la classe indigente. Institués pour la conservation comme pour la protection du plus grand nombre, ils ne doivent point perdre de vue les réclamations du corps politique, ils sont enfin les premiers responsables de la bonne ou mauvaise hygiène sociale, car les révolutions qui surviennent, ne sont en définitive que l'expression du malaise général et le désespoir de n'avior pas été entendu.

CHAPITRE X

Excès des lazaroni. — Carnage horrible. — Embarquement du roi de Naples. — Mack se rend. — Scherer remplacé par Milet-Mureau. — Scherer général en chef de l'armée d'Italie. — Les jeunes généraux et les vieux. — On propose à Bernadotte le commandement de l'armée d'Italie. — Ses questions. — Histoire de l'armée d'Italie. — Rapport curieux de Bernadotte. — Comment il est reçu au Directoire. — Nomination de Scherer. — Translation du Pape. — Position des armées. — Colère de Merlin contre Scherer. — Mme Villars. — Merlin est de l'avis de tout le monde. — Départ des députés pour l'île d'Oleron. — Rejet de l'impôt sur le sel. — Théorie des impôts. — Championnet accusé. — Remplacé par Macdonald. — Affaires d'Allemagne. — Mort de l'Électeur palatin. — Guillemardet à Madrid. — Ses gaucheries. — Contraste avec quelques autres ambassadeurs. — Violence de Treilhard. — Situation critique du Directoire. — La guerre accordée par les Conseils. — Tracasseries de Merlin. — Ses intrigues contre moi. — Il cherche à capter Guidal. — Rendez-vous qu'il se donne chez sa femme. — Mon aide de camp Avy. — Un paravent. — Merlin fait l'aimable. — Bruit indiscret. — Effroi de Merlin. — Ses dents font peur aux dames. — Merlin et des fournisseurs. — Progrès de Jourdan. — Rivalité entre Masséna et lui. — Jourdan est battu. — Sa retraite. — Succès de Bernadotte. — Il envoie sa démission. — L'armée d'observation supprimée. — Bernadotte à la campagne. — Incendie de l'Odéon. — Pronostics. — Calomnies. — Lettre douloureuse de Jourdan. — D'Hautpoul et Decaen. — Congé à Jourdan. — Masséna général en chef provisoire. — Ses ordres. — Rivalité de Bernadotte. — Macdonald au comble de ses vœux. — Championnet traduit devant un conseil de guerre. — Le secrétaire Bassal. — Affaires générales de la guerre. — L'amiral de Winter. — Le général Daendels. — Agitation intérieure. —

*Grande opération confiée à l'amiral Bruix. — Timidité de Jourdan. — Situation de Scherer. — Esprit des élections. — Mes observations au Directoire. — Exécution cruelle de la loi de conscription. — Un pauvre bossu. — Assurance de neutralité donnée par la Prusse. — Le Directoire veut faire arrêter le grand-duc de Toscane et sa famille. — Situation de l'armée de Masséna. — Le prince Charles ne sait pas profiter de sa victoire. — Double faute de Jourdan. — Le général Ernouf. — Instructions à Masséna. — Faute de Scherer. — L'ardeur des généraux se ralentit. — Scherer garde la défensive. — Le Directoire accusé de l'avoir nommé. — Le maréchal Souvarov. — Kray et Melas. — Plan sur l'Italie. — Accusations de Revellière contre Joubert. — Qui était cause de la désorganisation de l'armée d'Italie? — Scherer revient. — Moreau lui succède. — Division au sein du Directoire. — Acte de vigueur de Jourdan. — On veut mettre en jugement Vandamme et d'Hautpoul. — D'Hautpoul et Decaen devant un conseil de guerre. — Départ de Bruix. — Crainte des envoyés à Rastatt. — Les émigrés Digeon et Albigez. — Confusion de l'armée d'Italie. — Le premier bourreau militaire des temps modernes. — Scherer inspecteur général. — Les frères Frégeville. — Ordre d'évacuer l'Italie. — Treilhard accuse les agents de déprédations. — Plans de guerre en Italie. — Assassinat des plénipotentiaires de Rastatt. — Déclaration présentée aux ambassadeurs étrangers par le Directoire. — Quels furent les auteurs de ce crime? — Manifeste à tous les peuples. — Le club de Clichy reparaît. — Projets d'accusation. — Moreau à l'armée d'Italie. — Sentiment de quelques députés sur les devoirs du Directoire. — On propose la réformation des lois sur les émigrés. — Les commissaires civils en Suisse et leurs déprédations. — Nouvelles accusations contre Scherer. — Merlin continue Carnot. — Pie VI à Briançon, puis à Valence. — Découragement en Italie. — Bernadotte demande une prolongation de congé. — On l'engage à venir à Paris. — Gouvion Saint-Cyr, Sainte-Suzanne et Delmas. — Affaires générales de la guerre. — Suite de la faute du prince Charles. — Comment il reçoit la nouvelle de l'assassinat de Rastatt. — Sa lettre à Masséna. — Tactique militaire des Russes. — Préventions contre François de Neufchâteau et Talleyrand. — Changement dans le ministère. — Gourlade. — Lettre anonyme insérée dans l'*Ami des lois. *— Qui en était l'auteur? — Je m'en plains hautement.*

Du 20 Pluviôse au 5 Ventôse an VII.

Ainsi que Championnet l'avait justement prévu, les lazaroni se portent à tous les excès; au moment où l'armée française entre dans Naples, ils l'attaquent comme des furieux.

Les soldats de Championnet n'en pénètrent pas moins dans la ville le 23 pluviôse, mais il faut combattre jusque dans les rues; elles sont le théâtre d'un carnage effroyable, mais la victoire nous reste. Le roi de Naples s'est embarqué avec les Anglais pour la Sicile. Mack s'est soustrait à la fureur de son armée et des Napolitains : il s'est remis entre les mains de Championnet. Celui-ci, respectant son malheur, lui a seulement prescrit de se retirer sur les derrières de l'armée. Mack est, dit-on, à Rome. Le Directoire donne l'ordre de l'y arrêter, de le conduire à Toulouse pour y être prisonnier sur parole.

Joubert a quitté l'armée d'Italie : Scherer le remplacera; il aura sous ses ordres l'armée de Naples. Scherer est remplacé au ministère de la guerre par le général de brigade Milet-Mureau.

On nous a reproché d'avoir nommé Scherer au commandement de l'armée d'Italie, et je ne disconviens pas de tout ce que ce choix pouvait avoir d'imparfait et même de répréhensible. La guerre de la Révolution venait d'être constamment faite par de jeunes généraux. Nous avions justement critiqué des vieillards employés au commandement des armées par les puissances ennemies, et nous commettions la faute dans laquelle ils étaient tombés. Mais il faut dire ici, à la décharge du Directoire, que la pépinière des jeunes généraux créés sur le champ de bataille a été fort éclaircie. Le premier de tous, sans comparaison même avec Bonaparte, Hoche, était mort. L'expédition d'Égypte nous avait enlevé Kléber et tant d'autres. On a vu comment le reste des hommes distingués dans la guerre se trouvaient placés ou ne pouvaient l'être par suite des troubles civils. Ce que nous avions conservé de mieux était sans doute en première ligne Bernadotte.

Au moment où, après la retraite de Joubert, il paraissait décidé que, la guerre recommençant, de grands coups

allaient être portés en Italie, je songeai à désigner Bernadotte, qui avait déjà fait de belles preuves sur ce théâtre, et qui n'en avait été retiré pour aller à Vienne que par l'obsession de Bonaparte soutenue de l'intrigue de Talleyrand. Le Directoire, rempli encore des préventions que lui avait, en partant, laissées Bonaparte, et qui avaient été soigneusement nourries par Talleyrand, repousse d'abord ma proposition; puis, comme le besoin de talents militaires, que les gouvernements voudraient méconnaître, mais dont ils ne peuvent se passer quand ils ont à soutenir la guerre, les fait bientôt entrer en arrangement, mes collègues consentirent à ce que je fisse à Bernadotte la proposition du commandement général de l'armée d'Italie.

Bernadotte me demanda d'abord quelles forces on mettrait à sa disposition. Je ne pus lui en dénombrer plus qu'il n'y en avait et plus que nous n'en pouvions fournir réellement. Bernadotte me dit : « Cela n'est pas assez, car l'Italie est destinée à recevoir les premiers chocs. Les Russes, qu'on dit en marche, s'ils arrivent à la fin, commenceront de ce côté; l'Helvétie et le Rhin ne guerroieront qu'en second. » Bernadotte me fit alors une histoire complète de la guerre d'Italie, depuis son origine. Il me démontra que c'était une erreur véritable si l'on imaginait que Bonaparte pendant ses deux années de commandement eût fait de grandes choses avec peu de moyens; qu'il en avait eu d'énormes à sa disposition; que Kellermann, qu'on avait cru ne rien faire et n'être qu'un général de représentation, à son armée des Alpes, avait été l'arrière-garde féconde qui avait constamment alimenté l'armée d'Italie; que Kellermann pendant ces deux années n'avait fait autre chose que passer des revues et envoyer des troupes au Minotaure qui les avait en grande partie dévorées, et qui était destiné à en dévorer bien d'autres par la suite, si on le laissait faire. « Bonaparte, disait-il, n'a jamais cessé de demander de nouvelles troupes; et vous, citoyens Directeurs,

vous n'avez cessé de lui en accorder. C'était bien quelque chose encore, continua Bernadotte, que mes vingt mille hommes de Sambre-et-Meuse que je lui menai, et qu'il s'était diverti à faire appeler des *messieurs* par les soldats citoyens des divisions Masséna et Augereau. Je crois cependant que mes enfants de Sambre-et-Meuse étaient d'aussi bons citoyens que Masséna et Augereau. Je crois qu'ils l'ont prouvé au Tagliamento, à Gradisca, et qu'ils n'ont pas été chercher les *citoyens* pour faire leur opération. Nos troupes sont excellentes; elles sont les premières de l'Europe; elles ont toutes les qualités : on peut aller avec elles au ciel et aux enfers. Mais il y a une certaine force numérique dont on ne peut tout à fait se passer à la guerre, dans les immenses développements qui ont lieu aujourd'hui, lorsqu'il faut garder une grande étendue de terrain, garnir des places, et marcher en avant pour livrer bataille. Soyez sûr, citoyen Directeur, que Bonaparte n'a pas fait quelque chose avec rien, et que, sans être bourreau d'hommes comme lui, il y a cependant telle quantité nécessaire, indispensable, quand on est en présence de ces nations belliqueuses qui se renouvellent sans cesse, et qui forment un vrai déluge de population. »

Dans tout ce que me disait Bernadotte, il y avait beaucoup de mouvement, beaucoup de phrases pittoresques, comme son langage ordinaire, mais un fond de vérité, de faits et de raisonnements sûrs, auxquels il était impossible d'échapper. Je lui demandai de mettre ses observations par écrit, afin que je pusse en faire part au Directoire, sans risquer d'altérer sa pensée.

Le lendemain, avant l'ouverture de la séance, Bernadotte m'apporta les observations rédigées qu'il m'avait promises la veille. C'était toute sa conversation, moins les choses intimes qu'il m'avait dites sur Bonaparte : c'était une série de faits, de déductions habilement enchaînés; une exposition

parfaite de tous les besoins de l'armée d'Italie : l'énonciation de tous les sites, le dénombrement de ses places, le tracé de ses routes; la désignation de ses fleuves et de ses montagnes; la raison physique et morale de tout ce qui s'était fait sur ce grand théâtre, de ce qu'il était possible d'y faire encore en ce moment, mais avec quels moyens seulement on pouvait se promettre des résultats. C'est un morceau de logique à la fois et d'éloquence des plus pénétrants que j'aie lus dans les instants les plus décisifs.

Je présentai à mes collègues ce morceau remarquable de Bernadotte, avec toute l'émotion que j'en éprouvais. Ils partageaient cette émotion. Le ministre de la guerre était présent, et avait écouté silencieusement avec une espèce d'adhésion : « Eh bien, citoyen ministre, que répondez-vous à cela? » lui dîmes-nous. Scherer répondit que cela n'était point sans réplique; qu'il y avait beaucoup de vérités dans ce qu'avait dit Bernadotte, mais qu'il y avait beaucoup de théories, qu'il fallait soumettre à l'expérience; qu'il croyait en savoir assez sur la guerre de la Révolution pour être assuré qu'elle pouvait se soutenir encore très glorieusement avec les moyens qui nous restaient; qu' « au surplus, malgré la fécondité de la France, on ne pouvait pas fabriquer des pépinières d'hommes en frappant la terre du pied; qu'il était impossible de retirer des troupes aux autres armées; que l'armée d'Italie avait tout ce que le gouvernement pouvait et devait lui donner, et que, bien conduite par un bon général, elle ne pouvait manquer d'obtenir encore des succès éclatants. — Vous vous en chargeriez donc à ces conditions? dit Merlin. — Oui, citoyen Directeur, répliqua Scherer; je ne pourrais refuser le fardeau dont je veux charger un autre. — Eh bien alors, pourquoi, ajoute-t-on, ne prendriez-vous pas vous-même le commandement de l'armée d'Italie? — Citoyens Directeurs, je ne sais qu'obéir. » Alors deux d'entre nous s'écrient : « Le général Scherer est nommé comman-

dant de l'armée d'Italie ». Voilà comme il fut pris, et comme nous fûmes nous-mêmes pris à ce mot. C'est ainsi que Scherer fut nommé commandant de l'armée d'Italie, au refus de Bernadotte qui avait déclaré ne pouvoir accepter ce commandement que sous les conditions données, écrites et signées par lui. Rewbell et moi ne fûmes pas sans faire quelques observations sur la situation actuelle de Scherer. Nous trouvions ce général plus âgé encore qu'il ne l'était réellement, en raison d'infirmités qui pouvaient lui retirer beaucoup de l'activité nécessaire à la guerre.

Dans ces moments difficiles, à l'extérieur comme à l'intérieur, la personne du Pape ne laisse pas d'être un certain sujet d'embarras pour le Directoire. C'est un fantôme qui peut être de quelque intérêt dans la main de nos ennemis qui croient le moins à la sainteté du Très Saint-Père.

Le Directoire demande que le Pape soit remis en nos mains pour être envoyé en Espagne. On allègue qu'il ne peut supporter la voiture.

Les Autrichiens font de grands mouvements : Jourdan, nommé général en chef des trois armées du Danube, d'Helvétie et d'observation, sera placé au centre; il commandera en personne l'armée du Danube, Masséna celle d'Helvétie, et Bernadotte celle d'observation. Jourdan a l'ordre de se porter en avant et de prévenir les Autrichiens. L'empereur a gardé le silence sur la marche des Russes. Masséna reçoit l'autorisation de se faire appeler par les Grisons et de faire dire au commandant autrichien d'évacuer; que sans cette condition il n'y entrera pas.

Merlin est furieux contre Scherer. On en donne pour raison que le ministre de la guerre n'aurait point donné à Mme Villars, maîtresse de Merlin, des pots-de-vin qu'elle avait sollicités. C'était cependant Talleyrand qui avait été chargé par Merlin de recommander Mme Villars à Scherer : mais il paraît que, suivant son usage, Talleyrand aurait commencé par se recommander lui-même en cette affaire, et qu'il n'aurait pas laissé aux choses attendues par Mme Villars le temps d'arriver à leur adresse. Merlin ne peut consentir à ce

mécompte qui lui a valu un congé momentané de Mme Villars, et l'oblige à des déboursés personnels en tout genre pour faire sa paix : il revient contre Scherer à des personnalités que Rewbell réfute sans peine. Avant d'accuser un ministre, il faut avoir des preuves de sa prévarication. Nous les accepterions avec reconnaissance. « Il eût été bon de nous les donner, dit Rewbell, quand Scherer était là pour répondre, et on n'aurait pas dû différer jusqu'à son départ pour l'armée. » Rewbell ajoute que l'amour de la paix l'empêchait de divulguer des circonstances qui seraient trop pénibles à entendre pour le Directoire et qui le forceraient sans doute à prendre parti contre l'accusateur notre collègue. Merlin finit, comme à l'ordinaire, par être de l'avis de tout le monde. Il aurait voulu d'abord qu'on retirât à Scherer le commandement de l'armée d'Italie, il aurait voulu ensuite le remplacer par Muller, qui est une créature de Mme Villars. La nouvelle Pompadour ou Du Barry a pour appui un organe fort peu heureux. N'ayant pu empêcher la nomination de Milet-Mureau au ministère de la guerre, Merlin, comme à son ordinaire, a encore fini par voter pour lui. Merlin dit partout que c'est Rewbell et moi qui avons fait nommer Scherer à l'armée d'Italie; tandis que l'on a vu que Rewbell et moi, nous nous opposâmes presque à cette nomination, par la défiance que nous avions de l'âge et de la santé du général Scherer.

Merlin croit prendre sa revanche de ses insuccès, en obtenant de faire envoyer pour commissaire civil à Turin un nommé Senover, sa créature.

La discorde fait de nouveaux progrès dans le sein du Directoire. Rewbell est tout à fait d'accord avec moi pour vouloir maintenir l'harmonie si nécessaire parmi les membres de la première autorité de la République, sur laquelle tout le monde a les yeux; mais nous sommes singulièrement contrariés par Merlin. Ce Directeur est frappé à son tour

comme l'ont été Carnot, Letourneur et Barthélemy, par une terreur panique, qui se rattache à son message du 18 Floréal. A chaque séance il présente des arrêtés de destitution. Comme l'opinion dominante est toujours la sienne, et qu'il croit aujourd'hui voir l'opinion royaliste en force, il agit en conséquence. Ainsi, même en disant qu'il est alternativement royaliste ou terroriste, on se trompe : Merlin n'est rien, il n'est que peureux et faible, et c'est parce qu'il est faible qu'il est souvent méchant. Depuis la loi des suspects du 17 septembre 1793 jusqu'à ce jour (fin de pluviôse an VII), plus tard encore très probablement, il ne sera pas moins méchant si d'autres régimes viennent réclamer l'emploi de son malin génie.

Plusieurs individus condamnés à la déportation, entre autres les députés Gau, Dumolard, Lomont, Boissy d'Anglas, Villaret, Siméon, Paradis, Muraire, Mailhe, Doumerc, et l'ex-ministre de la police Cochon, profitent de la faveur de l'arrêté du Directoire du 28 nivôse, et se rendent à l'île d'Oleron pour se sauver de l'inscription sur la liste des émigrés. Peu de temps après, les députés Pastoret, Duplantier et Noailles s'y rendent également.

Au moment où une nouvelle crise de guerre presque universelle exige de nouvelles ressources pour faire face aux plus urgents besoins, le gouvernement se voit privé des ressources ordinaires sur lesquelles il a le plus droit de compter : l'impôt sur le sel est rejeté par le Conseil des Anciens. Ses députés, dans la dernière réunion chez La Revellière-Lépeaux, avaient parlé dans ce sens, et l'on pouvait être de leur avis jusqu'à un certain point, mais non d'une manière absolue, car si les impôts les plus productifs sont ceux qui se répartissent sur la plus grande généralité des citoyens, il faut donner une grande attention à ceux qui peuvent rendre ce résultat, il ne faut pas qu'ils deviennent onéreux et insupportables, il faut au contraire, en raison même

Du 5 au 10 Ventôse an VII.



de ce qu'ils frappent toutes les classes, les rendre plus légers, afin de ne point sacrifier celles qui en seraient accablées, tandis que les mêmes impôts seraient insensibles et inaperçus pour les autres.

Maintenant que Championnet, par ses habiles manœuvres et son intrépidité, a si glorieusement terminé sa campagne de Naples avec huit mille hommes contre plus de quatre-vingt mille, on veut qu'il n'ait ni assez de tenue, ni assez de caractère pour une mission aussi importante. Il est vrai que le général vainqueur a blessé et la cupidité et la vanité des commissaires civils. Ceux-ci ont eu l'adresse de faire de leur cause particulière la cause générale. Ils ont affecté de dire qu'ils ne réclamaient que les droits du pouvoir civil contre les envahissements, les usurpations du pouvoir militaire. Le Directoire, considérant le débat sous ce point de vue, a donné tort à Championnet; il a ordonné son rappel, même son arrestation, et encore sa mise en jugement. Le triomphateur loyal, généreux et trop franc est remplacé par l'un de ses lieutenants, qui depuis et avant l'ouverture de la campagne n'a cessé d'intriguer contre son général en chef. Le sycophante, à force de sourdes manœuvres, est parvenu à faire mettre en question la capacité de Championnet, et à élever sur sa ruine la réputation de la sienne. Cependant Macdonald, accoutumé à se croire ou à se faire croire un homme capable, n'est tout au plus qu'un Talleyrand, avec lequel il serait très facile de lui trouver plus d'un trait au physique comme au moral : un teint de la même couleur blanchâtre, un col raide, le visage en l'air comme le nez, l'expression vague, hautaine, insignifiante, insaisissable; un maintien silencieux, mystérieux et flegmatique; la raideur la plus composée qui ressemble à l'immobilité même. Macdonald comme Talleyrand serait bien mieux affublé de l'habit ecclésiastique que de l'uniforme militaire.

Jourdan a passé le Rhin et pris position au delà de la Forêt-Noire. Nous attendons avec impatience des nouvelles de Masséna. Il doit avoir occupé les Grisons dans le cas où les Autrichiens auraient refusé de les évacuer. De nouvelles colonnes russes se dirigent comme les premières vers les frontières de France, et de grands mouvements de troupes ont lieu en Allemagne.

Charles-Théodore, Électeur palatin et de Bavière, vient de mourir à l'âge de soixante-quinze ans. Le duc de Deux-Ponts, Maximilien-Joseph, lui succède à l'âge de quarante-trois ans. La mort du Bavarois donne de l'inquiétude à plusieurs puissances : quelques-unes disent que le successeur est ami des Français. La Prusse et l'Autriche cherchent à l'écarter; mais ses premiers actes, expliqués par les assurances de son envoyé près de nous, peuvent donner l'espoir qu'il se prononcera en faveur de la France. Sa position le laissera-t-elle maître de ses volontés? La Prusse affecte toujours la neutralité, et ne se décide à rien : elle craint singulièrement une alliance entre l'empereur et la France. L'empereur de Russie donne des marques de folie.

Notre relation à l'égard de l'Espagne est aussi mal représentée que peu comprise par notre ambassadeur. Guillemardet, aussi mauvais diplomate qu'ignorant médecin, qui a remplacé Truguet à Madrid, commet de singulières gaucheries dans ce poste où il suffirait d'avoir quelque tenue.

Guillemardet ne s'étant jamais trouvé à pareille fête s'est imaginé qu'il allait rencontrer partout les familiarités de nos habitudes conventionnelles. Il ne sait pas que la gravité et la dignité sont très compatibles avec les mœurs républicaines. Franklin, à la cour de Louis XVI, a, dans ce genre, donné le modèle à suivre. Il a été le plus fin et le plus digne des diplomates de son époque. Il avait à décider une monarchie en faveur d'une république naissante et sans doute fort incertaine à ses premiers moments. Il est arrivé à tout ce qu'il voulait sans avoir trahi sa simplicité ni modifié la franchise de son caractère. C'est qu'avec du caractère et de la franchise il faut encore de l'esprit pour se servir de ces moyens naturels avec autorité. Or c'est ce qui manquait avant tout à notre ancien collègue Guillemardet. On a déjà vu que c'est

encore un choix que nous devons à Merlin. Guillemardet a fait toutes les inconvenances qui nuisent dans les relations nécessaires d'ambassadeur à gouvernement. Ayant appris que Truguet passait pour avoir été fort avancé dans les faveurs de la reine d'Espagne, Guillemardet a cru devoir à son tour s'immiscer dans les affaires du Cabinet intime par les procédés de la galanterie envers la vieille reine, par ceux de la grossièreté envers le vieux roi. C'était le moyen de mettre tout le monde contre soi. Dans tout ce que Guillemardet a fait jusqu'ici à contre-sens dans sa mission, il y a beaucoup plus qu'il ne faut pour mériter d'être destitué. Merlin parvient à faire maintenir Guillemardet. Sieyès à Berlin, Reinhard et Belleville en Italie, sont les seuls agents diplomatiques capables, dignes de leurs fonctions, et qui représentent convenablement la République.

Le corps législatif est malheureusement divisé. Les élections prochaines tourmentent les esprits. Les destitutions multipliées des fonctionnaires républicains refroidissent les patriotes, et encouragent ainsi les espérances royalistes. Le mécontentement se généralise. Treilhard continue à développer tous les jours davantage son humeur colérique; il est plus violent, à lui seul, que tous les membres passés et présents du Directoire. Nous marchons à une réaction terrible. Il n'est plus de bon citoyen qui ne soit taxé d'anarchiste. Quels députés amèneront les élections? Les amis de la République, où sont-ils, s'il en est encore? Sont-ils soutenus? De nouvelles commotions se préparent. Elles encouragent l'opinion que veulent répandre nos ennemis, de l'impossibilité d'établir un gouvernement représentatif. Le Directoire pourrait prévenir les catastrophes qui nous menacent, en ne donnant raison à aucune passion, en accueillant et en utilisant tous les talents, et s'occupant de gouverner sans distraction et marchant droit à son but sans détourner la tête pour entendre ou voir des attaques qui ne seraient

Du 10 au 21 Ventôse an VII.

nullement à redouter, si les autorités savaient rester unies entre elles.

Les hostilités sont commencées avec un avantage marqué en Helvétie; elles vont commencer sur le Rhin et en Italie. Le Directoire a même trop différé de proposer la guerre : elle était inévitable, elle est déclarée avec acclamation par les Conseils.

Rewbell et moi, nous sommes en butte aux calomnies d'un parti qui veut, dit-il, « nous déloger ». Il paraît que ces excitations contre nous ne sont pas étrangères à Merlin : nous sommes décidément en lutte avec lui; il griffonne, minute sans cesse des destitutions, et veut nous les apporter à signer. Nous lui répondons que ce sont bien là les mesures qui, par la désorganisation, mènent à l'anarchie.

En même temps que Merlin nous tourmente par son caractère de tracasserie dans l'administration, on m'informe qu'il agit contre moi personnellement par toutes sortes de moyens peu dignes d'un homme qui se respecterait; il sait que j'ai fait nommer le général Guidal commandant de l'École militaire, et que ce militaire, qui est de mon pays, m'est particulièrement affectionné. Il se le fait amener, ainsi que Mme Guidal, par le député Mathieu de l'Oise, qui ne sait sans doute pas à quel dessein on l'emploie. Il leur demande si je me suis occupé de leur fortune; que cela me serait bien facile avec la richesse dont je jouis; il leur parle de mes dîners splendides, de mes dépenses à Grosbois, de tout mon train qui est celui d'un grand seigneur. « Puisque Barras ne s'occupe pas d'eux, il s'en occupera lui-même : il aime les militaires; il en est le patron, et les défend toujours beaucoup plus que Barras, dont, au surplus, il redoute fort peu, dit-il, les boutades provençales. » Pour prouver à Mme Guidal son intérêt, Merlin a la galanterie de vouloir lui rendre visite chez elle le soir; c'était, bien entendu, en l'absence du mari; cela n'avait pas besoin d'être plus expliqué. Prévenu

d'une visite que Merlin doit faire le lendemain, j'envoie chez elle mon aide de camp Avy, qu'elle place derrière un paravent. « Je vais, dit Merlin en entrant, vous donner, citoyenne, une preuve de l'intérêt que je vous porte. J'ai le ministre de la police à ma disposition, et conséquemment les jeux, qui dépendent de lui. Je laisse au triumvirat le royaliste Milet-Mureau; quant à Scherer, c'est le complice de Rewbell. »

Merlin s'était assis avec bonheur auprès de Mme Guidal; il s'en rapprochait davantage à chaque instant en lui parlant, quand tout à coup il entend un grand bruit. C'était le sabre de mon aide de camp Avy, qui venait de tomber sur le parquet. Merlin est épouvanté, il demande, en frissonnant, « ce qui survient, où il est ici. — Ne craignez rien, lui dit Mme Guidal, c'est une ordonnance qui avait laissé là quelque chose qui est tombé. » La terreur de Merlin n'est point calmée, il est désolé de quitter aussitôt Mme Guidal, mais il la prie de l'accompagner jusqu'à sa voiture, qu'il a laissée à la grille de l'École militaire. Si je n'eusse tenu cette circonstance que de Mme Guidal, j'aurais pu croire qu'elle brodait; mais les détails et les paroles que me rendit mon aide de camp se rapportaient parfaitement à la version de Mme Guidal. Elle répétait en riant que les dents proéminentes de Merlin, au moment où il voulait être aimable, lui avaient fait autant de peur que la chute du sabre d'Avy en avait fait à Merlin. Le général Guidal fut aussi recherché par mon collègue, qui eut plusieurs conférences avec lui, et me prévint sérieusement de me tenir en garde contre un ennemi d'autant plus dangereux qu'il était dissimulé. A cette même époque, on me remit une pièce de la main de Merlin, qui aurait pu l'impliquer dans une association de fournitures très peu honorable. Je n'en fis aucun usage, mais je dois à la vérité de ne point émettre une pareille assertion sans produire la pièce [1].

1. Je n'ai pas retrouvé dans les papiers de M. de Saint-Albin la pièce dont il est ici question. (G. D.)

Jourdan a passé le Rhin, et doit avancer sur le prince Charles, mais il ne marche qu'à tâtons, alors qu'il se croit plein de résolution; telle n'est pas la nature du caractère de ce général : il est, sans aucun doute, franchement dévoué à la République, mais il craint toujours de se compromettre, et ne sait pas profiter avec célérité des circonstances. Masséna est piqué de se trouver placé sous les ordres de Jourdan; celui-ci est pourtant son ancien, et même jusqu'alors son supérieur par l'importance des faits d'armes auxquels il a attaché son nom. Le Directoire me charge d'écrire aux deux généraux pour les mettre d'accord.

Du 24 Ventôse au 11 Germinal an VII.

Masséna est entré chez les Grisons, où il a fait sept à huit mille prisonniers autrichiens, ainsi que leur général. Jourdan a attaqué les postes autrichiens sans rencontrer d'abord de résistance. J'avoue craindre beaucoup que ce ne soit une ruse pour attirer notre armée et la faire s'avancer sans précaution. Bientôt en effet notre avant-garde est attaquée; le général Lefebvre, après des prodiges de valeur, comme à son ordinaire, est blessé; plusieurs demi-brigades et régiments se couvrent de gloire; ils sont écrasés par le nombre. A la disparition d'un brouillard fort épais, Jourdan, apercevant une ligne immense d'ennemis, ordonne de suite la retraite. Si elle devenait indispensable, il aurait pu la faciliter en soutenant son avant-garde. En portant de suite toutes ses forces sur la gauche des Autrichiens, Jourdan pouvait encore les tourner et les battre : ces rapides mouvements appartiennent aux Français, et leur ont toujours réussi. En supposant même qu'il n'eût pas battu les Autrichiens, Jourdan pouvait encore se réunir facilement à notre armée d'Helvétie, qui était sous son commandement supérieur. Cette réunion le mettait en mesure de reprendre bientôt l'offensive, surtout si le prince Charles s'engageait dans les montagnes et sur le bord du Rhin. Au lieu de cette manœuvre, Jourdan a pris les défilés de la Forêt-Noire, et le début de la campagne de l'an VII

est une retraite : malheureux commencement! sinistre présage!

Cependant Bernadotte, à l'armée d'observation qu'il commande sur le bas Rhin, s'est conduit avec promptitude et habileté. Il a pris Mannheim et occupe d'excellentes positions. Il a fait à son armée des proclamations pleines de vigueur, et qui ont enflammé les troupes qu'il a à sa disposition; mais ces troupes sont bien loin du nombre de trente mille hommes que nous lui avons promis : ses cadres ne sont pas remplis, et on n'a mis à sa disposition que des conscrits nouveaux à l'exercice et sans instruction. Il faut tout le talent organisateur de Bernadotte pour en faire quelque chose. Avec ce simulacre d'armée, Bernadotte parvient cependant à imposer momentanément à l'ennemi; mais, après avoir lutté quelques mois avantageusement avec son armée, qui n'existait que sur le papier, Bernadotte, voyant que les efforts de la guerre vont se porter en Helvétie, ne veut plus rester au poste qui n'est pas celui de la première gloire, et il nous envoie sa démission. Le Directoire supprime l'armée d'observation; cette armée, moins le général en chef, n'est réellement qu'une superfétation d'état-major. Bernadotte, qui seul donnait à cette armée un semblant d'existence, se retire dans une campagne d'un de ses aides de camp (depuis le maréchal Maison), sur les bords de la Simmern.

Du 11 Germinal au 2 Floréal an VII.

La salle du Théâtre-Français, appelé récemment Odéon, vient d'être consumée par les flammes. Ceux qui aiment à découvrir des présages et des rapprochements en tout, trouvent que l'incendie d'un monument aussi voisin du Luxembourg peut n'être pas sans quelque indice funeste. D'autres disent tout crûment que le Directoire, pour s'isoler davantage et n'être point exposé à un rassemblement populaire considérable, a fait lui-même mettre le feu à l'Odéon, afin de débarrasser ses avenues. Cette manière de juger les choses les plus simples montre la disposition des peuples envers les

gouvernements et particulièrement celle que les ennemis du Directoire provoquaient alors contre nous.

Le général en chef de l'armée du Danube, Jourdan, écrit au Directoire que plusieurs officiers, entre autres d'Hautpoul, Decaen, ne l'ont pas secondé : « Le premier, dit-il, n'a pas chargé la cavalerie ennemie qui débouchait dans la plaine. Le second s'est permis des blâmes et de mauvais propos contre mon autorité. » La lettre de Jourdan est attristante, en faisant présumer que la confiance est perdue; il demande l'autorisation de se rendre près le Directoire pour l'éclairer sur ce qui se passe à l'armée. Le Directoire permet à Jourdan de se rendre à Paris. Son commandement est provisoirement confié à Masséna. Il réunira toutes ses forces pour attaquer les Autrichiens. L'armée d'observation avait été supprimée avant cette mesure, pour donner à Jourdan quelques demi-brigades qui la composaient. Bernadotte ne se faisait point de peine de servir sous Jourdan, son ancien chef de Sambre-et-Meuse : il ne paraît pas qu'il soit aussi docilement disposé pour rester aux ordres de Masséna, avec qui d'ailleurs il n'a jamais été qu'en rivalités, et l'on sait que des rivalités militaires sont souvent des haines bien conditionnées.

Voilà Macdonald, qui depuis longtemps briguait un commandement en chef, arrivé au comble de ses vœux : il a pris la place de Championnet. Celui-ci, parti de Naples et rendu à Milan, d'après l'ordre du Directoire, y a été arrêté par l'ex-ministre Scherer, aujourd'hui commandant l'armée d'Italie. Il est traduit devant un conseil de guerre, comme ayant suspendu l'action et l'autorité du commissaire civil du Directoire près de son armée. L'arrestation et la traduction de Bassal, ci-devant secrétaire du Consulat romain, est également ordonnée. Bassal est en outre prévenu de dilapidations lors de la retraite de l'armée française.

Le royaume de Naples est insurgé dans plusieurs parties.

L'État romain est mécontent, il est ruiné entièrement : l'armée de Naples peut être coupée si Scherer éprouve des revers qui le forcent à se retirer. D'autre part, le prince Charles, voyant la retraite de Jourdan et le découragement qu'a dû jeter dans l'armée cette fausse mesure, peut porter des forces considérables en Italie, ou pénétrer dans l'Helvétie, en laissant une partie de son armée pour tenir en échec les Français dans la Forêt-Noire. Le roi de Prusse attend, comme à son ordinaire, le résultat de l'ouverture de la campagne pour être bien assuré du côté où passera la victoire. L'Électeur palatin, qui devait être soutenu par la Prusse, est envahi par l'Autriche, qui occupe ses États. La correspondance annonce que l'Angleterre médite une descente en Hollande, où elle a de nombreux partisans. L'amiral de Winter, le général Daendels se disent les sincères amis de la République.

Dans l'intérieur, l'étranger pousse à l'agitation, le gouvernement multiplie les mécontents par des destitutions nouvelles. Les changements doivent être faits avec réflexion et modération : le gouvernement républicain ne doit sévir que contre des prévaricateurs reconnus. L'élection prochaine d'un membre du Directoire se réunit aux causes d'agitation. Les uns veulent Sieyès, les autres Abrial, Le Carlier, etc. Ce n'est pas l'homme de la chose, ce n'est pas celui qui offre la garantie de moyens et de la probité qu'on veut appeler au gouvernement. C'est celui qu'on croit pouvoir le mieux répondre aux passions du parti qui le choisit.

Une grande opération est au moment de s'effectuer : l'amiral Bruix, le marin le plus distingué de ceux qui survivent, s'est rendu à Brest pour y prendre vingt-quatre vaisseaux et faire voile pour la Méditerranée; il a ordre d'éviter tout combat et de porter des secours à Malte, à Corfou, de verser quelques troupes en Égypte ainsi que des provisions. Après cette opération il doit combattre les escadres anglaise,

portugaise, russe et turque qui seront dans la Méditerranée, et, son opération terminée, se retirer dans le port de Toulon. Le Directoire m'a chargé de lui représenter le plan de cette expédition, dont on se rappelle que j'ai déjà exposé la première idée. Si Bruix est secondé, sa mission doit donner de grands avantages; ses forces sont supérieures à celles qui lui sont opposées.

On vient de voir que Jourdan, dès son premier revers, s'était retranché dans la Forêt-Noire. Ce général, capable de conceptions militaires, et brave, sans doute, comme tout Français, mais sans grande audace, et craignant toujours d'être battu, doit, par cette raison, se faire souvent battre. S'il avait rejoint Masséna, il est très probable qu'il fût venu à bout de l'ennemi.

Scherer a obtenu une espèce de succès sur l'Adige, mais on ne peut espérer d'avantages marquants de son commandement, quoiqu'il soit peut-être le général le plus instruit et l'un des plus capables de notre époque; mais, d'une part, l'âge et les infirmités ne lui laissent pas l'activité nécessaire pour mettre ses plans à exécution, et, de l'autre, il est en butte à toutes les préventions. Un général méprisé par l'opinion publique ne peut exercer d'ascendant sur son armée.

Les mutilations successives qui ont été commises dans des sens divers sur le corps législatif semblent avoir retiré tout mouvement aux corps électoraux. Les élections offrent le spectacle d'une apathie fâcheuse. Peu de citoyens se sont rendus aux assemblées primaires. L'esprit public est anéanti, et le gouvernement s'est trop prononcé contre la prétendue anarchie, pour ne pas donner au parti royaliste l'idée de faire cause commune et de déterminer les choix sur ceux qu'ils croiront les plus utiles aux déchirements qu'ils méditent également. On abuse étrangement du mot anarchiste, en l'appliquant à tous les patriotes. La République naissante ne peut se soutenir que par l'union du Directoire avec l'immense majorité des Français qui l'aiment. Le découragement et le défaut de confiance sont tels, qu'on dit aujourd'hui :

« Peu m'importe : le gouvernement et les Conseils favorisent nos ennemis; ils nous livrent en proie à leurs égorgeurs dans plusieurs parties de la France ». Dans nos discussions au Directoire, je suis obligé de répéter sans cesse à Merlin, comme je le répétais à Carnot avant le 18 Fructidor, que le très petit nombre de ceux qu'on qualifiait d'anarchistes seraient facilement ramenés à des opinions modérées; que la fausse marche du Directoire augmentait le nombre de nos ennemis. Je réitère à mes collègues que nous avons à nous défendre contre la royauté et presque toute l'Europe, et que pour soutenir une pareille lutte, ce n'est pas trop du courage et de la réunion des citoyens; qu'on ne repousse une coalition aussi formidable qu'avec des bras, et qu'on ne trouve de bras que dans le peuple; qu'enfin on ne peut fonder une république si l'on veut se passer de républicains.

J'ai le chagrin de voir que le système qu'on devrait suivre pour tout rallier contre l'ennemi commun n'est pas davantage observé dans la partie militaire que dans la partie civile. Les formes les plus dures et les plus inexorables sont employées pour lever la conscription, qui se compose cependant de l'élite de la population, du plus pur sang des Français. Le ministre de la guerre nous apprend qu'un malheureux bossu, d'un département de la Belgique, a été arrêté plusieurs fois, traîné de prison en prison, comme conscrit, lorsque son infirmité apparente lui avait valu un congé en bonne forme. Merlin trouve encore des raisons pour vouloir qu'on fasse partir l'infortuné bossu pour l'armée. Je crois entendre ce Suisse chargé d'enterrer les morts après une bataille, et qui, croyant devoir y comprendre les blessés, disait avec une brusquerie naïve : « Si on les écoutait, il n'y en aurait pas un à mettre sous terre ». Je m'oppose vainement aux rigueurs de Merlin; j'appelle à mon secours l'esprit de la loi dans son exécution : si le Comité de Salut public est arrivé à la tyrannie par les procédés progressifs de

la plus extrême rigueur, ne devons-nous pas éviter de nous y faire assimiler? Nos injustices, déjà coupables en elles-mêmes, doivent encore servir admirablement le parti des Conseils qui nous est hostile. Si nous sortons de la ligne constitutionnelle, nous donnons un exemple qui doit réagir contre nous. Le Directoire écoute mes observations avec une nouvelle attention : je vois que l'on commence à être sérieusement inquiet sur notre situation; mais rien ne se fait pour l'améliorer, pour rassurer le corps législatif, qu'on cherche à aigrir en lui faisant accroire que le Directoire prépare contre lui de nouveaux coups d'État. Si le gouvernement veut être fort et respecté, qu'il soit républicain et juste; que les passions se taisent; que les amis de la République soient protégés; que toutes les préventions, toutes les dénonciations cessent. Croirait-on que ces réflexions si simples me valent encore cette réponse de Merlin : « Vous soutenez toujours les bonnets rouges qui veulent tuer le Directoire! »

Le roi de Prusse nous fait donner la nouvelle assurance qu'il sera fidèle à la neutralité; j'ai déjà dit que personnellement je me fiais très peu à cet endormeur. Si nous obtenons de grands succès, il tiendra parole : dans le cas contraire, il fera cause commune avec nos ennemis.

La Toscane est occupée par nos troupes. On propose d'expédier un courrier à Scherer pour qu'il fasse arrêter le grand-duc et sa famille, et qu'il les envoie en otage à Briançon. La mesure est adoptée après discussion dans plusieurs séances; elle arrivera trop tard, et nous sauvera ainsi à l'avance d'un nouvel embarras. J'aime mieux sous tous les rapports, et dans la supposition de tous les événements possibles, avoir loin de nous de pareils otages, que de les tenir sous la main, dans la dépendance de tous les mouvements de la politique.

L'Italie est dans une déplorable situation. De cruelles exactions ont soulevé les peuples. Notre armée est au milieu de tous ces éléments : Masséna va commander en chef, provisoirement, l'armée du Danube : il n'a point encore développé ses talents sur une aussi grande échelle que Jourdan, mais il a plus d'audace.

Le prince Charles, qui vient de battre Jourdan, n'a pas lui-même mieux employé sa victoire qu'il ne l'a méritée. Il a laissé l'armée française filer sur le Rhin, tandis qu'il pouvait la disperser en la coupant, passer sur les derrières, et lui enlever au moins toute l'artillerie. Jourdan a commis la double faute de désespérer trop tôt, d'avoir quitté brusquement l'armée, et surtout de s'être fait remplacer, même momentanément, par Ernouf, son chef d'état-major, personnage qu'il a toujours près de lui, en raison de sa servilité, mais qui n'a pas certainement d'autre mérite que sa bassesse et sa corruption.

Le Directoire ordonne de mettre toutes les places du Rhin en état de défense; Masséna, après avoir établi de bonnes garnisons, fera passer en Suisse tout ce qu'il aura de disponible; il menacera les Autrichiens depuis le Tyrol jusqu'à Bâle, en attendant les renforts que nous allons lui envoyer pour reprendre l'offensive.

Les instructions données au général en chef de l'armée d'Italie sont de simuler des attaques sur le front de l'ennemi, de le menacer partout et de l'attaquer sur un seul point. Au lieu de suivre ce plan et de tourner son adversaire avec des forces considérables, Scherer a attaqué entre Vérone et Legnago, ce qui, même en obtenant l'avantage, ne pouvait donner de grands résultats; il est d'ailleurs trop aisé de voir dans ces premiers combats que l'ardeur des chefs militaires commence à se ralentir; ils ont acquis la fortune, et Bonaparte, en les accablant de richesses, en a fait autant de défectionnaires. Scherer prend des positions défensives, c'est la seule conduite de guerre qui convienne à son âge et à ses infirmités. Ce malheureux débat renouvelle le reproche, déjà fait au Directoire, de lui avoir donné le commandement d'une aussi importante armée. Merlin et Treilhard pensent qu'on peut remédier à tout avec des destitutions, dans le militaire comme dans le civil; que pour compléter les cadres, il faut exécuter avec plus de sévérité la conscription de deux cent mille hommes. Autant de prétextes aux ennemis du gouvernement pour nous attaquer en tout sens, surtout si nos armées sont battues; car la gloire militaire de nos pre-

mières années a établi comme un principe que le gouvernement français ne peut se maintenir que par des victoires.

Le maréchal Souvarov a reçu de Paul I[er] le commandement des quatre-vingt mille Russes destinés à agir avec les Autrichiens contre nous. Le Russe est arrivé à Vérone, les généraux Kray et Melas lui défèrent le commandement général de l'armée. 2 Floréal an VII.

Dans l'état où se trouve l'Italie, ne serait-il pas à propos d'évacuer Naples et Rome, après y avoir mis en place les hommes qui ont montré le plus de chaleur patriotique et le plus de haine contre les anciens maîtres, d'y envoyer des officiers sans activité, avec ordre d'y organiser des corps capables de révolutionner le pays? On donnerait aux habitants l'assurance du retour de l'armée républicaine, qui reviendrait effectivement aussitôt qu'elle aurait battu les Autrichiens. La jonction des trente mille hommes retirés de Naples, de Rome et réunis à l'armée d'Italie forcerait sans aucun doute l'ennemi à repasser le Mincio et l'Adige. L'utilité et l'urgence de ces mesures ne sont point comprises de mes collègues, à qui je les représente avec obstination. Seulement le général en chef de l'armée d'Italie est autorisé, en cas de nécessité absolue, à finir par l'évacuation.

Revellière s'élève avec force contre Joubert : il l'accuse d'avoir désorganisé l'armée d'Italie. Revellière se trompe : la désorganisation est due non à Joubert, militaire capable et à grand caractère, qui a fait tout ce qu'il pouvait; elle est due aux intrigues et aux rivalités des commissaires civils qui, en commençant par M. Trouvé, créature intime de Revellière, n'ont cessé de semer la discorde; ils ont forcé l'intervention du Directoire, qui, à de grandes distances et au milieu de tant de voies souterraines, a pu se tromper sur les vrais coupables, et frapper d'abord les innocents. Revellière ne peut entendre tranquillement ces réflexions, il entre dans une colère qui ne s'apaise que parce que nous en rions.

Scherer demande à revenir : il désigne Moreau pour le remplacer. Le Directoire l'adopte; il est possible que Moreau ne soit pas tout à fait étranger aux intrigues qui ont paralysé Scherer.

La Revellière est dévoué entièrement à Merlin qui le cajole et l'éblouit par la promptitude et la fécondité de ses travaux. En voyant la division s'établir d'une manière fâcheuse dans le sein du Directoire, je ne déclamerai point contre Merlin, comme il le fait contre Rewbell. C'est assez d'avoir fait un 18 Fructidor, je n'ai nullement envie d'en recommencer un autre. Je me concerterai, s'il est possible, avec Merlin pour déjouer les ennemis communs de la République.

Jourdan, qui a voulu nous prouver qu'il était enfin capable de fermeté dans les moments difficiles, a destitué les généraux d'Hautpoul et Vandamme, qui n'ont pas obéi assez promptement le jour de la bataille de Stockach : il leur attribue l'échec qu'il a éprouvé. On propose la mise en jugement de d'Hautpoul et de Vandamme. Une dénonciation de Roberjot et l'unanimité des gazettes allemandes se réunissent pour accuser la conduite de d'Hautpoul et de Vandamme. On leur impute la retraite de Jourdan. Treilhard et Merlin demandent la mise en jugement. Je pense, quant à moi, qu'on doit, dans le moment où nous sommes, porter moins de précipitation à prendre de pareilles mesures contre des militaires qui ont rendu à la patrie des services distingués, et qui peuvent donner encore un coup de collier vigoureux pour la défense de la République; je fais donc ajourner la proposition jusqu'à ce que le ministre des relations extérieures fasse connaître la correspondance accusatrice. Decaen et d'Hautpoul sont néanmoins envoyés devant un conseil de guerre pour fait d'insubordination. Treilhard et Merlin insistent pour que le Directoire suive les procédés de rigueur; ils ne veulent pas voir que la persécution dirigée contre les officiers les plus expérimentés devient bien réellement la désorganisation même des armées : et l'ennemi est en présence.

Du 5 au 8 Floréal an VII.

Le ministre de la marine, Bruix, est parti pour se mettre à la tête de la grande flotte. Un aviso lui est expédié pour l'inviter à combattre si l'ennemi persiste à le suivre; autrement il risquerait, au passage du détroit de Gibraltar, de se trouver placé entre deux feux.

Nos plénipotentiaires à Rastatt manifestent des craintes sur leur sûreté; ils réclament leur retour. Le Directoire leur ordonne de rester à leur poste.

Merlin demande avec insistance la radiation de Digeon et Albigez, prêtres de l'Aude : ils sont maintenus comme émigrés.

Scherer subit les conséquences de son attaque mal calculée : il fait sa retraite en désordre, abandonnant son artillerie et ses magasins. L'armée française a pris une mauvaise position derrière le Tessin; elle l'abandonnera bientôt, sans doute, pour repasser le Pô; il est à craindre, dans la confusion où se trouve l'armée, qu'on ne conserve pas même des communications avec l'Italie, et qu'on perde le passage de l'Apennin. Du 12 au 27 Floréal an VII.

Nous avons vu que le premier bourreau militaire des temps modernes, Souvarov, a pris le commandement des armées ennemies. On va reconnaître à l'œuvre ce grand sacrificateur d'hommes.

Le Directoire donne à Scherer l'inspection générale des troupes en Hollande. Ce général est l'un de ceux qui entendent le mieux cette partie. Le général Frégeville, qui est bien loin d'avoir autant de capacités que Scherer, mais loyal et brave, est nommé inspecteur de cavalerie à l'armée d'Angleterre. Le Frégeville dont je parle est l'aîné de deux frères du même nom, tous deux officiers de cavalerie. Celui dont je ne parle point est connu par des liaisons de plaisir et d'intérêt avec les frères Bonaparte. Je ne sache pas qu'il ait d'autre illustration.

L'ordre pour l'évacuation de l'Italie est expédié, mais bien tard. Les patriotes qui suivront l'armée française seront protégés et secourus : semblable mesure est adoptée pour les Cisalpins.

Treilhard commence à reconnaître qu'Amelot et autres agents ont malversé à l'armée d'Italie : il propose de faire leur procès; on lui répond qu'il faudrait faire celui de toutes les administrations de toutes nos armées. Le Directoire décide enfin, suivant ma demande, que quinze mille hommes de l'Helvétie passeront en Italie; que des troupes de l'intérieur y seront aussi envoyées.

On voulait auparavant ordonner à Masséna d'attaquer, mesure dangereuse qui, s'il avait été battu, ouvrait à l'ennemi nos frontières de Suisse. D'après mon observation, le projet d'attaque instantanée n'a pas de suite. Masséna se bornera, pour le moment, à la guerre défensive.

Une affreuse dépêche nous annonce un événement dont les annales d'aucune civilisation ne donnent l'exemple. Les envoyés de la République, nos députés à Rastatt, Bonnier, Jean Debry et Roberjot, viennent d'être assassinés par un détachement de troupes autrichiennes, les hussards Szeklers, presque sous les murs de Rastatt. Bonnier et Roberjot sont morts; Jean Debry, couvert de blessures, a survécu par miracle. Un pareil crime, en excitant un sentiment d'indignation et d'horreur générales, réveillera-t-il au moins l'énergie qui doit punir ses auteurs? Après avoir fait connaître ce forfait au corps législatif, le Directoire fait présenter aux ambassadeurs étrangers qui sont à Paris une déclaration dans laquelle ils aient à se prononcer. Azara l'a signée. Sandoz-Rollin l'a prise, assurant qu'il la signerait. Staël a demandé des passeports pour la Suède.

Les historiens qui, en racontant, depuis, diverses circonstances de ce crime inouï, ont voulu en approfondir les causes et en trouver les auteurs, se sont partagés pour les reconnaître entre le Cabinet anglais, âme de la coalition nouvelle, la reine Caroline de Naples, et son ministre favori, Acton, alors réfugié à Vienne avec elle, et le ministère autrichien. Si le crime appartient, selon les probabilités, à celui qui en retire l'avantage, on peut bien trouver cette probabilité dans les passions des trois accusés que je viens de citer. Le Cabinet anglais avait intérêt, pour soutenir la nouvelle coalition qu'il avait renouée, de rendre tout rapprochement impossible entre la France et les coalisés, ses stipendiaires. La reine de Naples, chassée de son royaume, et de tout temps ennemie implacable de la France, dont sa sœur Marie-Antoinette avait été la reine, portait ici des fureurs enflammées par sa position désespérée. Le gouvernement autrichien, que la politique du Directoire avait assez habilement séparé du reste de l'empire, était pressé de connaître tous les moyens des négociations françaises, qui avaient ainsi isolé l'Autriche de

beaucoup de ses anciens appuis. Voilà des présomptions que l'histoire pourrait admettre pour des preuves en leur réunissant tant de circonstances auxiliaires mêlées à la guerre moderne, et qui en font une guerre à part, en raison des passions qui la motivent, et de la question qu'elles ont posée pour les uns et les autres des belligérants, « l'être ou ne pas être » d'Hamlet.

Des historiens auxquels on accorde beaucoup de sagacité, ont avancé que les hussards Szeklers, qui ont été signalés et reconnus comme les exécuteurs de l'assassinat, n'étaient nullement les soldats de ce corps estimé à la guerre, mais bien des émigrés français qui, pour se déguiser, avaient pris l'uniforme de cette troupe. Ce qu'il y a de certain, après tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet, c'est que les paroles d'humanité proférées par l'archiduc Charles en ce moment n'ont eu aucun résultat pour faire poursuivre le crime; que l'Autriche n'a jamais donné aucune explication claire, et que les papiers de la légation enlevés par les assassins, portés et remis par eux au Cabinet de Vienne, n'ont jamais été rendus à la France.

Le Directoire adresse un manifeste à tous les peuples et à tous les gouvernements. La férocité du gouvernement autrichien avertit les républicains du sort qui leur est réservé par les rois si ceux-ci obtiennent des succès.

Le club de Clichy, qu'on avait cru anéanti depuis le 18 Fructidor, a recommencé ses manœuvres : il influence tout; il se revêt aujourd'hui des couleurs populaires. C'est ce club de Clichy qui fomente les dissensions entre le corps législatif et le Directoire comme parmi les patriotes; il est devenu redoutable par notre faiblesse et notre désunion. On nous annonce qu'un député doit être lancé à la tribune, en enfant perdu, pour demander l'accusation de Merlin, de Scherer et de Rewbell, on passera ensuite à Barras; on a préparé des pamphlets, on a répandu de l'argent, et il s'agit

encore de proclamer la Constitution de 93. On rétablira des potences, dont les membres du gouvernement feront l'essai.

Le général Moreau est nommé au commandement de l'armée d'Italie, en remplacement de Scherer. Si Moreau réussit, il en aura tout l'honneur; s'il a des revers, tout retombe sur le Directoire, qui l'avait désigné comme partisan de Pichegru. Joubert, Brune et Bernadotte étaient hier traités de scélérats, d'anarchistes par Treilhard. Je confère avec beaucoup de membres du corps législatif qui viennent me trouver avec un air de bonne foi; ils me paraissent convaincus de la nécessité de l'union pour sauver la République. Je rends à mes collègues l'expression de tous les sentiments qui peuvent les rassurer et les calmer; je les supplie de se rappeler quelle haute considération avait bientôt acquise le Directoire, lorsqu'il se montra uni, à l'époque de son installation. La division avait ensuite affaibli ce grand caractère qu'il avait déployé avec succès; il avait écarté les républicains sans lesquels il ne pouvait espérer le triomphe sur ses ennemis. Je supplie encore mes collègues de méditer et d'adopter les mesures indispensables que la Constitution nous donne, pour replacer la République et ses premières institutions au degré de gloire obtenu par tant de sacrifices. La peur tue les hommes et les gouvernements, elle bouchait les oreilles du Directoire.

18 Floréal an VII. Une proposition nouvelle est faite au Directoire : celle de se débarrasser de la radiation des émigrés et de clore la liste. J'adopterais avec empressement une pareille mesure, si les listes d'émigrés et la législation dans cette partie avaient été faites avec plus de discernement pour les hommes comme pour les choses; mais, durant la Convention nationale, et à sa fin, on a mis sur cette fatale liste une infinité de patriotes du Midi; les uns ont été tués, ceux qui survivent ruinés : il est temps de briser une arme terrible dans les mains des factions. Au lieu de clore et de consacrer leur législation, il faut au contraire la réformer. Ce sera rendre la vie à tant de transactions jusqu'alors arrêtées : il faut organiser enfin la

liberté et préparer des lois moins sévères sur la sortie des citoyens à l'étranger. Ajourné.

Deux commissaires civils sont en Suisse, et tourmentent ce malheureux pays; on propose leur rappel : Rewbell obtient l'ajournement.

Les dénonciations continuent contre Scherer : tous les revers de l'Italie lui sont imputés. Je conseille à l'ex-ministre de se retirer à la campagne. Quelle que soit sa défense la plus légitime sous le rapport des intentions dans cette malheureuse affaire, on doit quelques égards à l'opinion publique qui répond à une grande calamité : il faut au moins ne pas la braver.

Merlin, au talent près, remplaçant de Carnot, vient tous les jours, comme le faisait son prédécesseur, à chaque ouverture des séances, nous apporter de petits bulletins contre les républicains, qu'il appelle anarchistes.

Le pape Pie VI est conduit à Briançon par ordre du Directoire. Il est accompagné de quelques évêques et archevêques. Il descend à l'Hôpital général, où un appartement décent lui a été préparé; bientôt après il est conduit à Valence. Du 20 au 27 Floréal an VII.

Le général Moreau occupe des positions de Turin à Gênes; il attend impatiemment sa jonction avec l'armée de Naples. Si Macdonald arrive, et qu'il y ait concert entre les deux généraux, ils se trouveront en mesure de faire tête à l'ennemi. Turin, Mantoue et Coni sont, dit-on, approvisionnés. Les dissensions entre les chefs de l'armée, la déconsidération attachée à Scherer, ont, en moins de quinze jours, fait perdre le fruit de tant de travaux glorieux.

On s'occupe des moyens d'assurer et de fortifier les places et débouchés des Alpes. Sur ma proposition, il sera formé un camp en avant de Lyon et un à Anvers.

Une partie du Directoire cisalpin et du corps législatif a passé à l'ennemi : la déplorable situation de l'Italie est le résultat de l'administration Trouvé. Cet homme, d'un caractère hargneux et à vues étroites, a tellement tourmenté et fatigué ces peuples, qu'il les a portés au désespoir. Les agents civils ont fui et sont rentrés en France avec leurs rapines, et les peuples d'Italie, dont nous avons suscité l'indépendance, se trouvent livrés à leurs bourreaux. Le Directoire aurait prévenu tous les malheurs si, abordant franchement la question nouvelle de l'organisation d'une grande république d'Italie, il avait déclaré sa politique. Cette politique, qui aurait tout rallié, se serait suffi à elle-même pour se défendre contre toute la coalition.

Masséna soutient en Helvétie sa réputation pour la guerre défensive, qui lui est familière. Bernadotte est encore retiré

à Simmern, d'où il nous écrit pour avoir un congé : Achille boude dans sa tente. Le Directoire répond d'abord négativement à Bernadotte; mais, l'armée d'observation étant supprimée, je crois que nous ne pouvons plus le retenir, et le clouer à un poste qui n'existe plus. D'ailleurs les circonstances deviennent à chaque instant plus difficiles, et il n'est pas indifférent d'avoir ses amis près de soi : Bernadotte m'écrit et me fait dire qu'« il est le meilleur des miens; qu'il me porte dans ses entrailles; qu'il me presse contre son cœur ». Il vient d'ailleurs de se montrer à l'armée d'observation avec l'accent d'un patriotisme plus déterminé que jamais, et il y a montré des talents qui méritent un plus grand théâtre. J'ai du goût pour Bernadotte; je me complais à aimer ce Gascon qui dit qu'il m'aime, ce Gascon qui tient fort peu ce qu'il promet, mais qui promet avec tant de grâce. Je parviens, envers et contre l'opinion de Treilhard et de Merlin, à faire décider que Bernadotte pourra venir à Paris. Mes chers collègues ont grande peur de sa présence.

Le général Gouvion Saint-Cyr, sur ma demande, vient d'être employé en Italie. Sainte-Suzanne a quitté l'armée. Delmas, blessé, l'a aussi quittée. La discorde fait des progrès parmi nos meilleurs généraux : notre apathie et nos revers enorgueillissent la coalition. On nous dénonce des députés qui sont en rapports avec l'étranger, et qui, pour éviter le danger des correspondances en faisant eux-mêmes leurs affaires, font des voyages. Les ennemis de la République ne déguisent plus leur espérance de venger la journée de Fructidor. On décourage les conscrits; la Trésorerie recommence son système d'entraves pareil à celui qu'elle employa avant le 18 Fructidor. Aussi l'argent, les armes et les vivres manquent à la fois partout. Pendant ce temps-là notre ministre de la guerre nous dit avec candeur qu'il s'occupe de marier sa fille. La Prusse nous cherche querelle sur la ligne de démarcation. Les Cours de Vienne et de Pétersbourg

veulent faire renvoyer notre ambassadeur de Berlin, comme elles l'ont fait de celui d'Espagne. Il est urgent de mettre en état de défense notre frontière du côté de la Prusse. Heureusement le Cabinet de Berlin n'est point l'héritier du caractère et de la résolution du grand Frédéric.

Le prince Charles a laissé échapper l'occasion de nous attaquer; il s'est comme endormi en Souabe. Il nous a donné le temps de nous couvrir en Italie et même en Helvétie.

Informé de l'assassinat commis à Rastatt, qu'il semble difficile d'apprendre sans un mouvement d'horreur, le prince Charles ne paraît pas en avoir été fort vivement ému. Il écrit à Masséna une lettre froide et insignifiante sur ce qu'il appelle l'affaire de Rastatt. Une pareille froideur pourrait presque ressembler à la complicité, si l'archiduc n'avait une réputation de loyauté qui ne peut le laisser aux prises avec le soupçon d'un pareil crime.

Les Russes se battent sans ordre, mais reculent rarement; ils sont experts pour brûler, assassiner et voler.

François de Neufchâteau et Talleyrand, ce dernier surtout, sont fort mal vus d'une partie du corps législatif. Le premier a encouru quelque blâme d'influence relativement aux élections. Le second a pour ennemi Rewbell, qui n'a pu encore le digérer et le devine en tout, et prévoit tout ce qu'il fera dans la suite. On revient à proposer Gourlade pour le ministère de la marine. C'est un pacotilleur qui ne convient nullement : il est repoussé.

Poullain-Grandprey, l'un des grands meneurs du corps législatif, m'envoie la lettre d'un Conventionnel à un Législateur imprimée par supplément dans l'*Ami des lois*. C'est une diatribe contre les républicains, présentés, comme à l'ordinaire, sous le nom de Jacobins et d'anarchistes. Poullain-Grandprey me dit que la lettre produit un mauvais effet, à cause d'une espèce de menace qui se trouve à la fin. Je demande que le ministre de la police soit appelé pour savoir

qui a ordonné cette impression officieuse, qu'on voudrait faire croire officielle. On hésite à répondre et l'on se regarde. Je demande explication. Merlin répond : « C'est le Directoire qui a fait imprimer. — Alors il devrait y avoir trace de délibération, et il ne s'en trouve aucune. » Je m'élève contre toute insertion qui n'ait pas été délibérée. Revellière et Merlin assurent qu'ils signeront, s'il le faut, la pièce dont il s'agit. Je les somme de le faire, et, quand même ils le feraient, aussi tardivement, je blâme ouvertement tous ces écrits anonymes, indignes d'un gouvernement républicain : ils ne tendent qu'à augmenter la désunion entre les deux grands pouvoirs. Grande colère alors éclate de nouveau contre les anarchistes. Je réponds, comme avant le 18 Fructidor : « Eh bien, moi aussi, je suis donc anarchiste, puisque c'est ainsi que vous taxez les républicains. La faction dont vous êtes les dupes m'avait aussi tâté avant vous, sous prétexte de danger de la patrie. Ne nous écartons pas des institutions républicaines : serrons-nous de concert avec ceux qui les professent et les aiment; point de réaction; nos ennemis sont sans force s'ils ne sont pas soutenus par un corps législatif qui a eu l'adresse d'attirer dans ses pièges des membres du Directoire. Vous voudriez aujourd'hui restreindre la liberté de la presse : c'est vouloir priver le gouvernement des seules lumières qui puissent le sauver; il n'y a que la liberté et le peuple, capable de la défendre, qui puissent sauver la République. »

CHAPITRE XI

Rewbell sort du Directoire. — Mes regrets. — Haine de Sieyès contre Rewbell. — Ses sarcasmes. — Vieilles femmes qui dominent Sieyès. — L'empire des vieilles femmes sur quelques hommes. — Sieyès haï à son tour par Merlin et Treilhard. — Sieyès Directeur. — Changement subit de Treilhard à son égard. — Réunion de députés à la Bibliothèque dans le but de rétablir l'union. — Discours de Garreau. — Le député Destrem. — Expression violente de ses sentiments. — Vigoureuse apostrophe de La Revellière à l'un des opinants. — La probité de Rewbell vengée. — Révolution helvétique. — Fâcheux état de l'Italie. — Alarmes de Treilhard. — Incivilité de trois promeneurs. — Attaques contre Scherer. — Jourdan au corps législatif. — Ses projets. — Lettre remarquable qu'il m'adresse. — Ma réponse. — Entretien sur la lettre. — Dîner chez moi. — Dufresse veut imprimer une diatribe contre Championnet. — Je m'y oppose. — Réception de Sieyès au Directoire. — Caresses qui lui sont prodiguées par Merlin et Treilhard. — Sieyès le Désiré. — Terreurs de Merlin. — Moyens de ramener le calme. — Opinion de Sieyès. — Désespoir de quelques patriotes. — Heureuse négligence de l'ennemi. — Masséna en Suisse. — La mission de Bruix est manquée. — Les Anglais parlent de paix. — La flotte espagnole battue par les vents. — La hauteur de Treilhard blesse ses anciens collègues. — Les Cinq-Cents demandent un rapport sur l'état de la République. — Ils se déclarent en permanence jusqu'à ce que ce rapport soit remis. — Bergasse-Laziroule. — Projet de loi dirigé contre Treilhard. — Il est adopté. — Séance nocturne au Directoire. — Treilhard se retire. — On accuse Merlin et Revellière. — Boulay de la Meurthe et Digneffe de l'Ourthe attaquent violemment Merlin. — Nécessité d'un homme ferme à la 17e division militaire. — Mécontentement de Bernadotte contre quelques Directeurs. — Les vingt grenadiers de Joubert. — « Un

caporal et quatre hommes! » — J'offre à Bernadotte le commandement de la 17e division. — Il veut le céder à Joubert. — Ses aides de camp s'y opposent. — Joubert accepte. — Gohier remplace Treilhard. — Les Conseils veulent décréter d'accusation Merlin et La Revellière. — J'essaie d'obtenir leur démission. — Ils la refusent. — Scène violente au Directoire. — J'apostrophe vivement Merlin. — Il se retire. — Députation du corps législatif chez moi. — Regnier. — Marbot. — Démission de Revellière et de Merlin. — Les cent mille francs sont refusés aux Directeurs sortants. — Brochure de Bailleul. — Les étrennes de Sieyès. — L'éloge de Gohier. — Roger-Ducos et Moulins Directeurs. — Joubert point de mire des factieux. — Semonville et Mlle de Montholon. — Scherer mis en accusation. — Conséquences du système de bascule. — Assassinats. — Bourguignon ministre de la police. — Quinette à l'Intérieur. — Humanité progressive de la Révolution. — Joubert envoyé en Italie. — Dernier trait d'union de Gohier et de Sieyès. — Démolition de Mannheim. — Projet de Français de Nantes. — Duchesne l'appuie. — Lucien Bonaparte le combat. — Joseph intrigue. — Message du Directoire. — On demande un comité secret. — Lucien s'y oppose. — Il est rejeté. — Proposition de Jourdan. — Lucien mécontent. — Défaite de la Trebbia. — Fautes de Macdonald. — Faiblesse du nouveau Directoire. — Flotte anglaise en mer.

Le sort a décidé que Rewbell était celui des membres du Directoire qui sortait aujourd'hui. Je jure dans ma conscience que je voudrais pouvoir sortir à sa place, et faire l'échange de notre position; je vais même jusqu'à causer avec Rewbell de ce que nous pourrions tenter pour arriver à cet échange. Il me démontre que cela n'est pas possible, et que d'ailleurs sa sûreté ne lui permettrait pas de rester au Directoire, même quelques heures de plus; il aurait donné sa démission, s'il n'avait pas craint de paraître céder à d'injustes attaques dirigées contre lui. Il avait le plus urgent besoin de se reposer : en conséquence, rien ne le pouvait empêcher de se retirer dans le Conseil des Anciens, où il venait d'être nommé. Rewbell m'engage d'ailleurs, en m'embrassant avec amitié, à rester à mon poste : il faut que j'y reste pour protéger ceux qui s'en vont : « Sans toi, me dit-il, nous cour-

rions risque d'être égorgés ». Rewbell me traitait avec bienveillance; il n'exagérait point mes intentions et la pureté de ma conscience, mais il élevait trop mon pouvoir en cette circonstance. C'est Rewbell qui était l'âme du Directoire. C'est lui qui, du premier jour, lui avait imprimé cette marche vigoureuse qui nous avait fait obtenir tant de résultats intérieurs et extérieurs qui nous avaient valu le respect de l'Europe. J'avoue que, n'ayant plus Rewbell près de moi, je me sentis privé d'un grand appui, et je conçus des inquiétudes beaucoup plus sérieuses que celles qui avaient précédé; il me semblait qu'alors il n'y avait de péril que celui de perdre la vie : aujourd'hui c'était la liberté elle-même, son institution qui étaient menacées; il ne s'agissait pas seulement des personnes, il s'agissait du fond des choses.

On se rappelle que, nommé membre du Directoire après le 13 Vendémiaire de l'an IV, Sieyès avait refusé le Directorat. La raison ostensible qu'il avait donnée de son refus était sa santé : la raison réelle était son antipathie pour Rewbell. Cette antipathie s'était formée dans une mission qu'ils avaient remplie ensemble, en Hollande, lors de l'occupation faite de ce pays par l'armée française, commandée par Pichegru. C'était sur je ne sais quelle vétille fort indifférente que les deux représentants du peuple, chargés de si grands intérêts, s'étaient disputés; car d'ailleurs ils étaient parfaitement d'accord sur la grande question de l'établissement de la liberté. Rewbell, violent par caractère, mais bon et sans rancune, avait cru sincèrement à l'oubli réciproque qu'on s'était promis. Mais Sieyès, si l'on ne peut appeler cela de la rancune, avait au moins l'une de ces mémoires de prêtre qu'on dit fort tenaces. Jamais il n'avait parlé de Rewbell en bien : il en avait même parlé très souvent fort mal, avec des sarcasmes qui allaient jusqu'à la calomnie. Par exemple, il voulait que Rewbell, pendant qu'il était membre du comité de gouvernement avec lui, eût quelquefois emporté des bou-

gies dans sa poche; et il racontait cette anecdote et d'autres qui n'étaient pas plus relevées, avec de mauvaises plaisanteries, répétées par de vieilles femmes, amies qui composaient son cercle habituel. C'est une remarque que j'ai faite plus d'une fois, que cette faiblesse de certains hommes des plus distingués pour la relation des vieilles femmes, et l'empire de celles-ci sur ces hommes qu'on croit d'ailleurs entiers et d'un caractère inflexible. Serait-ce parce que, exercées pendant longtemps à la connaissance de nos faibles, qu'elles ont pu surprendre dans des circonstances intimes, ces dames ont, sur les mortels émus par une passion ou une idée quelconque, l'avantage des êtres froids et invulnérables? Serait-ce que les pauvres Samsons qui se livrent aux vieilles Dalilas se trouvent déjà dépouillés de la chevelure qui serait leur défense? Puisqu'une vieille femme a dominé Louis XIV, sans comparaison, de vieilles femmes pouvaient bien dominer Sieyès. Pour en finir sur ce sujet, je citerai comme un trait de ses mauvaises plaisanteries, accueillies par ces dames, celle-ci, qui n'allait pas moins qu'à attaquer la probité de Rewbell : « Ce monsieur Rewbell, disait-il, il faut qu'il prenne tous les matins quelque chose pour sa santé ».

Quoi qu'il en soit de ces méchants sarcasmes de Sieyès, voilà Rewbell sorti du Directoire, au grand contentement des ennemis de la République. Je ne crois pas qu'ils eussent autrement beaucoup d'affection et de confiance pour Sieyès, mais celui-ci est en possession d'une réputation de capacité colossale; les circonstances seules l'ont empêché de la développer jusqu'ici. Le Directoire est très affaibli en talents comme en caractères, il faut le renforcer. Ce sentiment du besoin réel d'un homme qui puisse m'aider et me soutenir, sentiment sincère de la part d'un grand nombre de patriotes qui croient à Sieyès, fait jeter les yeux sur lui. Sieyès est bien plus haï à son tour de Merlin et de Treilhard, que lui n'a pu haïr Rewbell. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour

s'opposer à sa nomination. La force des choses l'a décidée, et ils sont obligés de s'y résigner. Sieyès est nommé membre du Directoire en remplacement de Rewbell. Je vois avec un plaisir sincère cette nomination qui peut être d'un grand secours, si Sieyès, moins esclave de la théorie et de l'abstraction, veut pratiquer le gouvernement et s'amalgamer lui-même avec ses collègues.

Après avoir fait tant de démarches pour empêcher la nomination de Sieyès, Treilhard se ravise, en adroit courtisan qui semble avoir commis une erreur, mais qui en est bien revenu : autant il avait été hostile à Sieyès, autant, dit-il, après réflexion, il déclarait en être le partisan; aussi Treilhard sera-t-il maintenant le mieux du monde avec Sieyès. Puisse la durée ne pas manquer à ce sentiment!

Douze députés ont été chargés, par un grand nombre d'autres, assemblés à la Bibliothèque, de voir les membres du Directoire et de s'expliquer de manière à faire cesser les craintes et à rétablir l'union si nécessaire entre les deux pouvoirs. Garreau, l'un des envoyés, a voulu parler et m'a paru croire montrer de l'énergie parce qu'il se déclarait exclusif en républicanisme. Le député Destrem, homme très estimable, est encore plus énergique, et peut-être non moins vague que Garreau. Il déclame avec virulence contre les riches; ce n'est pas le sentiment de la loi agraire qui anime Destrem, il passe pour avoir personnellement une grande fortune : il veut partout des sociétés populaires; il veut voir partout terrasser les nobles, ces ennemis de l'espèce humaine depuis Adam. D'autres députés se plaignent de destitutions, de dilapidations; Revellière apostrophe avec vigueur l'un d'eux qui est en ce moment l'organe des frères Bonaparte, activement occupés d'intrigues. Revellière rejette ces dilapidations sur l'époque où Bonaparte commandait en Italie, sur les hommes qui tenaient à son commandement et de plus près encore à sa personne. Revellière est au moment de nommer le fournis-

seur Fesch (depuis cardinal), le garde-magasin de Saint-Maximin, Lucien Bonaparte (depuis prince Lucien), le commissaire des guerres Joseph (depuis le roi d'Espagne Joseph) : tout cela était sur ses lèvres, je les ferme en lui mettant la main sur la bouche et en levant la séance.

J'ai raconté comment, au commencement du Directoire, nous avions fait entre nous cinq une convention par laquelle chacun prélevait une somme de dix mille francs pour la donner au membre sortant. C'était rigoureusement ce qui pouvait donner quelques jours d'existence à celui qui aurait été tout à fait sans fortune. La raison qui nous avait fait agir ainsi nous détermina à prendre une mesure un peu moins étroite en faveur de celui qui serait désormais atteint par le sort. Nous allouâmes une somme de cent mille francs à chaque Directeur sortant. Cette somme devait être prise par le ministre des finances sur les fonds généraux restés sans application spéciale. Nous accordâmes encore que chaque Directeur emporterait sa voiture et ses chevaux. Comme, chaque année, le corps législatif allouait des frais de mobilier, la dépense devenait légitime puisqu'elle était avouée. Rewbell jouit le premier de ces avantages, et, malgré toutes les calomnies dont il a été l'objet, il en avait besoin : il est aujourd'hui reconnu que sa probité fut égale à sa capacité.

Du 1er au 10 Prairial an VII.

La révolution d'Helvétie a peut-être augmenté le nombre de nos ennemis, autant par le ressentiment des rigueurs militaires que par les dilapidations des agents civils envoyés dans ce pays. Les Suisses, au fond, ne furent jamais nos amis : en nous privant de leur neutralité, qui était ce qu'ils pouvaient nous donner de mieux, nous avons étendu les frontières à garder, et nous avons perdu le moyen d'employer sur des points fixes les grandes masses qui déterminent les victoires; mais l'entêtement est tel en faveur de la révolution suisse parmi les membres du Directoire, que le ministre Milet-Mureau, pour avoir faiblement approuvé la révolution

de Suisse, a été vivement réprimandé; cependant notre position en Helvétie est telle, qu'au premier échec nous serions poursuivis par les habitants mêmes.

En Italie, tout va au plus mal. Moreau a perdu sa position sur Alexandrie; son armée est disloquée : une partie s'est dirigée sur Gênes, une autre vers Saluces, pour conserver la communication avec le Mont-Cenis. Les quinze mille hommes tirés de la Suisse et versés en Italie devaient éviter la désastreuse dispersion de nos forces.

Treilhard est entré décidément en lutte avec une foule d'ennemis qui n'existent pas, mais qu'il croit voir sans cesse à sa poursuite. Tout essoufflé, il arrive dans la salle de nos séances, se plaignant d'avoir rencontré dans une des galeries du palais trois hommes qui ne l'ont pas salué. Le Directoire refuse de s'occuper d'une pareille affaire : il est pressé par de plus vives sollicitudes; les assassinats se multiplient, les plaintes s'aggravent, les esprits s'échauffent, l'irrésolution du Directoire enhardit ses ennemis. Scherer est le bouc émissaire sur lequel tombent aujourd'hui toutes les dénonciations, mais c'est le Directoire très réellement qu'on veut atteindre, et qu'on commence à frapper dans la personne de Scherer.

Revenu de l'armée du Danube où il avait si peu réussi, et dont il croyait pouvoir justifier l'échec de Stockach par la faute des autres, par celle des ministres, des généraux, des fournisseurs, etc., Jourdan avait repris sa place au corps législatif; il cherchait à reconquérir dans le Conseil des Cinq-Cents une partie de la considération que perd toujours un général battu, même lorsqu'il a les meilleures raisons à donner pour expliquer pourquoi il a été battu. Les éclats du patriotisme ont souvent été une heureuse ressource pour les hommes publics placés dans des circonstances difficiles. Jourdan imaginait donc ici devoir être l'avant-garde du patriotisme. Je crois que le sentiment de ce patriotisme était

sans doute dans son cœur, mais le luxe qu'il y mettait était peut-être autant la réaction de ce qui l'environnait, que son mouvement propre. Il crut que ses faits militaires, que son rang honorable dans le corps législatif lui donnaient la mission de prendre le premier la parole, et de traiter de puissance à puissance avec moi, comme si j'étais moi seul le Directoire. Venu plusieurs fois me rendre sa visite, Jourdan ne m'avait presque rien dit depuis son retour. En arrivant, il paraissait toujours avoir quelque chose à me communiquer, puis se retirait en laissant de vive voix le regret du silence qu'il gardait toujours. Enfin, le 13 prairial, je reçus la lettre suivante, incluse dans une enveloppe portant cette inscription :

Le Directeur Barras est invité à décacheter lui-même cette lettre, et à ne la communiquer à personne qu'après l'avoir lue.

Le représentant du peuple :

JOURDAN.

Paris, le 13 prairial an VII de la République.

Le représentant du peuple Jourdan, de la Haute-Vienne, au Directeur Barras.

Citoyen Directeur,

Lorsque la patrie est en danger, il appartient aux citoyens courageux de la sauver, ou de périr avec elle : c'est d'après ce principe, c'est d'après la connaissance du danger qui menace la patrie, c'est d'après la croyance où je suis que vous êtes républicain courageux, que je viens vous entretenir d'un objet aussi important. Je vais vous livrer toute ma pensée, et si je me suis trompé sur votre caractère et sur votre patriotisme, je serai certainement la victime de mon zèle et de ma confiance. Si au contraire vous êtes ce que je vous crois, c'est-à-dire républicain et ami du peuple, vous pourrez vous acquérir l'honneur d'avoir sauvé la patrie, et je serai satisfait, pour ma part, d'avoir coopéré à mettre en action votre courage et votre patriotisme. Personne n'a connaissance de cette lettre. Jamais personne n'en aura connaissance que d'après votre consentement. Je me livre donc entièrement à vous, et prends sur moi le danger d'une ouverture aussi délicate. J'entre en matière.

L'armée d'Italie est détruite; celle du Danube est trop faible

pour espérer que, malgré le courage des soldats qui la composent, et l'expérience du chef qui la commande, elle ne sera pas forcée d'évacuer la Suisse. La mauvaise administration des agents du Directoire dans les pays étrangers a mis partout en horreur le nom français. Le brigandage des chouans prend une consistance effrayante dans l'intérieur. Les assassinats des patriotes se multiplient et se propagent avec une rapidité alarmante. Les fonctionnaires publics sont en général faibles et peu républicains. Les lois ne sont point exécutées, ou le sont avec nonchalance. Les républicains sont méprisés, le peuple succombe sous le fardeau des impositions, et murmure hautement de l'état actuel des choses. Les conscrits ne partent point, ou s'évadent avant d'arriver à leur destination; il n'existe point d'institutions républicaines; il n'y a point d'esprit public; tous les Français enfin gémissent sous le poids de l'oppression; ils sentent le besoin de secouer le joug qui les opprime, et sont en majorité, n'en doutez pas, plus disposés à rentrer sous la direction de l'ancien gouvernement, que de supporter plus longtemps celui qui est en pratique.... Telle est, citoyen Directeur, l'analyse de la situation de la République. Vous sentez sûrement la nécessité d'apporter un prompt remède à tous les maux qui affligent la patrie, et de la préserver de tous ceux qui la menacent. Vous sentez que si l'action du gouvernement continuait à être incertaine ou mal dirigée, il en résulterait que les ennemis extérieurs, d'accord avec les royalistes de l'intérieur, profiteraient de notre malheureuse situation pour nous faire détruire les uns par les autres, et pour ensuite rétablir en France l'ancienne forme de gouvernement. Je pourrais, citoyen Directeur, indiquer les causes qui ont amené tous les maux qui nous affligent; mais il n'entre pas dans mon plan d'adresser des reproches au Directoire. Je sens au contraire, avec tous les républicains, la nécessité de jeter un voile sur le passé, et celle d'arrêter le cours de ces maux, en amenant le Directoire à un changement de situation. Tous les partis sentent la nécessité d'apporter un changement dans l'ordre actuel des choses. Le parti que nous appellerons Directorial, pardonnez-moi l'expression, est composé, généralement parlant, des hommes qui, sans caractère, comme sans élévation d'âme, courberaient volontiers la tête sous un pouvoir despotique, pourvu que ce pouvoir voulût bien à son tour leur donner des places, et leur permettre d'exercer leur despotisme sur leurs subordonnés. Ceux-ci se joignent tous les royalistes qui sentent bien que dans le gouvernement actuel, le pouvoir le plus contraire au retour de la royauté est le corps législatif, et qui, n'en doutez pas, feront d'abord tous leurs efforts pour dissoudre la représentation nationale, attendu que le gouvernement de cinq se rapproche plus de celui d'un seul,

et qu'il leur sera ensuite plus facile d'atteindre leur but. Ce parti, citoyen Directeur, marche vers un but principal, celui de donner au Directoire exécutif le pouvoir dictatorial. Certes, si je croyais ce moyen capable de sauver la patrie, je l'appuierais de tout mon pouvoir; mais il me sera facile de vous en démontrer les dangers et l'impuissance. Les dangers sont dans la substitution d'un gouvernement despotique et arbitraire à un gouvernement représentatif et régulier. Vous savez que tous les gouvernements ont une tendance naturelle à étendre leurs pouvoirs et leurs prérogatives, et que la suspension de l'exercice des droits du peuple a toujours amené le despotisme. Je m'étendrais à cet égard beaucoup plus si les bornes d'une lettre pouvaient le permettre; mais ce que j'en ai dit suffira si je prouve l'impuissance du moyen. La preuve de cette impuissance, je la trouve dans l'expérience du passé : avant la Révolution, le gouvernement était concentré entre les mains d'un petit nombre de personnes couvertes du manteau de la royauté; le peuple était opprimé, il n'avait ni la liberté d'écrire, ni celle de parler. On ne s'occupait que des moyens de lui arracher de l'argent : on le pressurait, et cependant le gouvernement ne put pas se soutenir par lui-même : il fut obligé d'appeler près de lui les représentants de la nation : alors la magie de l'autorité royale disparut : les besoins de l'État furent connus; la nation rentra dans ses droits, et elle trouva les moyens de sauver l'État, et de repousser loin de nos frontières les nombreux ennemis qui en occupaient déjà une partie. La Révolution a été faite par le peuple, elle ne peut se soutenir que par lui. Aussitôt qu'on l'a éloigné, on est retombé dans tous les dangers de l'ancien régime et dans l'impuissance du gouvernement d'alors. Les moyens d'action ont progressivement diminué, parce qu'on a progressivement éloigné le peuple des affaires. Plus on a resserré l'autorité, plus l'esprit public a été affaibli, moins il y a eu d'esprit public, moins il y a eu de moyens d'action, et les moyens d'action deviendraient absolument nuls si on ramenait le peuple français sous un gouvernement despotique. Actuellement je vous laisse à réfléchir, citoyen Directeur, si vous croyez que cela soit possible; et, en supposant cette possibilité, je vous laisse à prononcer si vous voulez être un des instruments de la tyrannie.

L'autre parti, que j'appellerai le parti républicain, veut remettre le corps législatif à sa place, et ranimer l'esprit public : il veut amener le peuple à faire, par enthousiasme, de grands sacrifices pour réparer les fautes passées; il veut mouvoir les Français par ce principe, celui de la conservation de sa liberté et de ses biens. Il veut que la République soit dans les hommes et non dans les mots; il veut que l'égalité de droits cesse d'être un problème; il

veut arrêter ce système machiavélique qui, en divisant les Français en deux factions, les mène tous sous le despotisme d'un petit nombre d'individus, système qui, en fatiguant le peuple, lui fait détester l'autorité qui le gouverne, et lui fait désirer un changement : je ne m'arrêterai pas à vous démontrer l'absurdité de cette dénomination de faction anarchique, dénomination qui sert de prétexte à toutes les vexations qu'on fait éprouver aux véritables amis de la République; cette faction n'existe que dans la tête de quelques individus peu dangereux, et dans celle de ceux qui, sous le prétexte de garantir le peuple d'un danger imaginaire, voudraient le jeter dans les fers de l'esclavage.

Tels sont les deux partis qui existent véritablement, citoyen Directeur. Maintenant choisissez : ces deux partis sont à la veille d'en venir aux mains, si quelques hommes courageux ne font pas pencher la balance en faveur du second, et ne mettent promptement le premier dans l'impossibilité d'agir. Cet honneur vous est réservé, citoyen Barras; prononcez-vous fortement et hautement contre le parti que je viens de vous désigner sous la dénomination de Directorial, et bientôt tous les républicains formeront un faisceau autour de vous, et le triomphe de la liberté sera certain. Vos collègues, que j'accuse de tous les maux qui nous affligent, et qui cependant sont, je le crois, moins coupables dans l'intention que dans le fait, recevront l'impulsion que vous leur donnerez, lorsqu'ils vous verront décidé à leur résister, et ils connaîtront bientôt la nécessité de changer de système, pour éviter de plus grands malheurs. Alors la République sera sauvée sans secousse; l'inquiétude et la défiance qui agitent le corps législatif et le Directoire exécutif feront place à la confiance. De concert, nous ranimerons l'esprit public; nous créerons des moyens aussi prompts que le danger est imminent; nous serons secondés par tous les patriotes. Le royalisme, effrayé de cette réconciliation, se cachera et cessera d'agiter notre malheureuse patrie. Le courage des défenseurs de la patrie prendra une nouvelle consistance. Les Français auront une patrie parce qu'ils seront libres, et dès qu'ils auront une patrie, ils sauront la défendre, la préserver des dangers qui la menacent, et la faire triompher. Vos collègues trouveront les bras des patriotes ouverts pour les recevoir et pour les protéger. Au moins puis-je vous assurer, sur ma parole d'honneur, que moi qui ai le courage de vous écrire cette lettre, je me rendrai leur défenseur. Si au contraire vous laissez les patriotes plus longtemps dans l'incertitude, si, à la suite de cette incertitude, vos collègues, au lieu de s'occuper des moyens de sauver l'État, continuent à opprimer les patriotes, à diffamer la représentation nationale dans des papiers publics, qui leur sont vendus, à menacer le corps législatif, à ne considérer

la République que dans leurs personnes, et sa prospérité dans leur conservation, alors, je vous le déclare avec franchise, les républicains énergiques sauront périr ou sauver la patrie; et s'ils y sont forcés, ils attaqueront constitutionnellement le Directoire. Celui-ci pourra disperser inconstitutionnellement le corps législatif, et même faire périr plusieurs de ses membres; mais comme ils sont plus attachés à l'honneur qu'à la vie, cette considération ne peut pas les arrêter; et d'ailleurs ils savent que la violation de la Constitution dans leurs personnes sera le précurseur de la perte du Directoire, et que le peuple, lassé de la position pénible où il est, secouera le joug qui l'opprime. Sauvez donc la patrie, citoyen Barras, sauvez le corps législatif, sauvez le Directoire exécutif! Vous le pouvez, en vous prononçant fortement contre le système actuel, et en arrêtant par votre fermeté son cours désastreux. Lorsque vous aurez pris invariablement cette résolution, faites-le savoir aux patriotes : ils feront ensuite tout ce qu'il faudra pour vous seconder; vous pouvez jouer un beau rôle dans votre patrie : ce rôle est digne de votre courage et de votre caractère.

Salut et fraternité.

JOURDAN.

Si vous aviez quelque chose à me communiquer, vous pourriez me le faire savoir après-demain. Je vais demain matin à la campagne, et n'en reviendrai qu'après-demain au soir.

En recevant cette lettre du général Jourdan, je ne fus pas surpris des sentiments de patriotisme qu'il m'y présentait; j'aimais et j'aime, je le répète, à croire encore qu'ils étaient dans son cœur; mais la répétition des mots les plus sonores employés dans les crises de notre révolution ne me parut pas d'un heureux choix, ni d'une appréciation bien sentie de l'époque où nous nous trouvions. L'idée militaire d'abord, « que l'armée du Danube est trop faible pour espérer que, malgré le courage des soldats qui la composent et l'expérience du chef qui la commande, elle ne soit pas incessamment forcée d'évacuer la Suisse », cette idée me parut une expression de désespoir qui ne convenait nullement à un général français qui avait vu et fait des choses difficiles à la guerre, et qui, de retour de l'armée du Danube, ne devait

pas en désespérer de cette manière, au préjudice et au déshonneur de celui qui le remplaçait : le monde sait comment Masséna a depuis si glorieusement démenti la triste prédiction de Jourdan. Sur tout le reste de la longue lettre de Jourdan je trouvai un défaut de précision dans les idées, une déclamation vague; elles peuvent être encore aujourd'hui jugées par le lecteur. Je trouvai qu'à mon égard il y avait sous des formes républicaines un appel à mon courage et à mon caractère, qui aurait pu ressembler à une manière de m'offrir la dictature, ce qui n'était nullement de mon goût. Quant à l'ensemble des choses et à la situation de la République, il n'était point du tout exact de dire que la tendance du Directoire fût le rétablissement de l'ancien régime; que ses fautes partissent de ce système, et qu'on pût accuser d'une pareille combinaison ceux mêmes des membres du Directoire qui, selon nos opinions, étaient le plus reprochables, depuis le 18 Fructidor comme auparavant. Malgré tous les accidents que nous avions subis dans les luttes des factions, il n'était pas exact d'avancer qu'un gouvernement despotique fût substitué au gouvernement représentatif. Le Directoire était sans doute l'objet d'attaques continuelles, collectivement comme individuellement; chaque société particulière et chaque feuille publique en disaient tous les jours, sans ménagements, tout ce qui passait par la tête de nos ennemis. On nous faisait l'honneur de nous appeler même des tyrans. Or les gouvernants auxquels on peut dire en face qu'ils sont des tyrans, c'est qu'ils ne le sont pas à un degré bien redoutable.

Rendant, au surplus, justice au sentiment de patriotisme de l'auteur de la lettre, quoique trouvant trop de luxe et de vague dans sa démonstration, je fis venir chez moi le général Jourdan, et le remerciai loyalement de la marque de confiance qu'il m'avait donnée. Je lui fis, avec tous les égards que commande l'estime, toutes les observations que je rap-

pelle, et beaucoup d'autres encore. Il convint avec moi de la justesse de mes réponses quand je lui dis que « notre position était loin de mériter le désespoir qu'il lui prodiguait; que nous avions vu de plus grandes crises; que nous sortirions encore de celle-ci avec du courage, avec de la volonté, mais avec une volonté éclairée; que la Révolution n'était plus à sa première époque; qu'elle avait triomphé par l'organisation; que c'était aujourd'hui l'organisation qu'il fallait perfectionner dans toutes les parties; que les cadres étaient là pour le militaire comme pour le civil; que la nation française était robuste et aguerrie ».

Je vis le général Jourdan accepter ces paroles avec un vrai bonheur, et comme se relever, en m'entendant reconnaître que tout n'était pas désespéré. Il s'avança vers moi, comme attendant avec confiance, mais toujours avec respect, que je lui prisse la main. Je la lui pris avec émotion; je l'embrassai même. En me quittant, il me dit d'une voix comme entrecoupée par des larmes : « Ah! citoyen Directeur, c'est encore à vous à sauver la patrie; vous ne l'avez sauvée qu'à demi au 18 Fructidor : il faut achever; citoyen Directeur, c'est à vous à sauver la patrie! — Mon cher général, lui répondis-je en le quittant, c'est nous tous ensemble qui sauverons notre patrie, en nous serrant à la nation, et en lui montrant que les grandes autorités sont unies par l'estime réciproque. » J'invitai le général Jourdan à venir le lendemain dîner avec moi; il n'y manqua pas. Notre conversation fut encore à peu près la même, et comme il me répétait encore : « Citoyen Directeur, c'est à vous à sauver la patrie », je lui répondis avec obstination : « Mon cher général, vous êtes trop bon : ce n'est pas moi seul, c'est nous tous qui la sauverons, et qui nous sauverons nous-mêmes... ».

On voulait hier insérer dans les journaux une diatribe du général Dufresse contre Championnet; je m'y suis opposé, Milet-Mureau présent. J'ai pensé que c'était bien assez de le

mettre en jugement, ainsi que Decaen, Vandamme et autres. Comme ces généraux sont tous les jours réclamés par l'opinion publique, on déclame contre la liberté de la presse qui est l'organe de la publicité. « Sans cette liberté, dis-je à mes collègues, il n'y aurait pas de République, il n'y aurait pas de Directoire. »

Du 10 au 25 Prairial an VII.

Perrin des Vosges et Poullain-Grandprey ont singulièrement contribué à la nomination de Sieyès. Treilhard, ne pouvant pas s'y résigner au premier moment, s'était laissé aller jusqu'à dire à Talleyrand : « Eh bien, vous êtes venu à bout d'obtenir votre Sieyès! » Il n'est plus possible de montrer la même humeur sur cette nomination. La question est aujourd'hui changée. Sieyès, très légalement nommé, et, de plus, porté par l'opinion publique, arrive de Berlin au Luxembourg; il s'agit de le recevoir avec les honneurs dus à son rang et avec les égards qui appartiennent à un collègue qui doit vivre avec nous dans les rapports de l'estime et de la bienveillance. Merlin, qui ne s'était pas moins opposé que Treilhard à l'élection de Sieyès, croit devoir, comme Treilhard, forcer de voiles pour se lier avec Sieyès. Il va jusqu'à lui dire qu'« il était aussi désiré qu'attendu depuis longtemps à la place qu'il va occuper ». Sieyès *le Désiré* remercie de ce compliment dont il se croit très digne, par un sourire protecteur.

Il n'y a rien qui puisse rassurer l'imagination effrayée de Merlin sur ses dangers personnels; il attache surtout une grande importance à des lettres anonymes qu'il dit recevoir chaque jour; il en chuchote sans cesse avec le ministre de la police. Chaque jour je m'aperçois davantage de la perte que le Directoire a faite dans la personne de Rewbell. Mes collègues se déchaînent contre le corps législatif : il ne faut pas moins que « le décimer ». En ne considérant ces propos que comme expression de colère, Sieyès et moi sommes loin de les approuver. Un moyen propre à ramener le calme et

ranimer l'esprit public serait, suivant mon opinion, de remettre en place les républicains destitués, de rétablir la confiance des armées en leur donnant des chefs républicains, que leurs vœux appellent. J'accuse quatre agents principaux des trahisons qui ont livré l'Italie. Je propose d'y renvoyer sans délai le général Joubert. Moreau sera mieux sur le Rhin, c'est son terrain familier. Masséna n'est pas encore à la hauteur d'un grand commandement. Ce n'est pas une tête capable de concevoir un vaste ensemble. On peut attendre de lui tout ce qui appartient à la bravoure. Cependant cette qualité, si éminente en lui, n'est peut-être pas sans quelque réserve, depuis que Masséna, arrivé à la fortune, songe sans cesse à en acquérir une plus considérable encore, ce qui peut diminuer la confiance des troupes en lui.

En voyant comme tous nos revers viennent réaliser nos tristes prédictions, je m'élève contre ce système de vexations et de persécutions qui nous a enlevé nos premiers appuis à l'étranger comme chez nous. Dans les derniers brisements et renouvellements des autorités cisalpines n'y avait-on pas placé des hommes notoirement marqués pour appartenir à l'Autriche? Merlin trouve que c'est avilir le Directoire de le supposer complice, ne fût-ce que par tolérance, de pareils choix; je réponds que le Directoire ne s'affaiblit pas moins qu'il ne s'avilit en méconnaissant les services qu'il a reçus et qu'il devrait encore attendre. Sieyès vient à mon secours; il dit avec gravité et fermeté : « Dans les monarchies, on appelle aux fonctions publiques les amis des rois : que dans une république on appelle les amis de la république! » Des patriotes alarmés se rassemblent et proposent d'organiser une Vendée républicaine : c'est là tout à fait du désespoir; nous ne devons pas nous y croire encore réduits. La nation nous a délégué ses pouvoirs, nous tenons notre magistrature de la loi : c'est à nous de la faire respecter.

Heureusement que l'ennemi paraît avoir laissé échapper

l'occasion de détruire Moreau réfugié sous Coni et dans Gênes. Il n'a pas non plus agi avec célérité contre Macdonald. Aujourd'hui il lui sera moins facile d'empêcher la réunion des deux armées françaises : alors nous redevenons en position de défendre nos frontières, et même de reprendre bientôt avec cinquante mille hommes l'offensive contre un ennemi très disséminé. On croit que Moreau a fait une faute en séparant ses forces.

En Suisse, Masséna, avec soixante mille hommes, de Genève à Bâle, veut tout garder ; il éparpille ses moyens et livre chaque jour des combats qui n'ont pour résultat de part et d'autre que des coups donnés et reçus. Le prince Charles n'a guère que trente mille hommes. S'il les réunissait seulement sur un point, il obtiendrait des avantages sur quelques parties faibles de toutes nos positions, beaucoup trop étendues. La guerre d'invasion et de masses est celle qui convient aux Français. Le guerrier capable de conceptions hardies ne se borne pas à attaquer un retranchement, il porte ses masses en avant, livre une bataille, la gagne, et se précipite en en gagnant d'autres.

L'amiral Bruix n'a pu exécuter sa mission dans la Méditerranée. Les Anglais y sont devenus supérieurs en forces. Il est question à Londres de paix, si l'on voulait faire le sacrifice de l'Égypte et de la Belgique. Les Espagnols, n'ayant pas été battus par les Anglais, l'ont été par les vents ; ils sont rentrés à Carthagène.

Treilhard a été nommé au Directoire avant l'expiration de l'année révolue comme député. Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, ses brutalités ont blessé et fatigué beaucoup de députés qui ont eu à traiter avec lui des intérêts généraux et particuliers. Ils lui ont dit tout rudement : « Manant, tu nous le paieras ! » Ces députés croient effectivement le moment venu de la revanche.

Il y avait quelques jours que le Conseil des Cinq-Cents avait

demandé au Directoire le compte de la situation intérieure et extérieure de la République. La réponse se faisait trop attendre pour un état de crise comme celui où se trouvait la République. Poullain-Grandprey parut à la tribune après plusieurs jours de patience, et, au nom de plusieurs commissions réunies, fit adopter l'envoi d'un nouveau message qui se terminait par la déclaration que « le Conseil serait en permanence jusqu'à ce qu'il eût reçu les renseignements qu'il exigeait ». Le Directoire répondit que de son côté il avait pris la même mesure, et que le lendemain il satisferait le Conseil à onze heures du soir. Bergasse-Laziroule, orateur des commissions au nom desquelles avait parlé Poullain-Grandprey, annonça qu'une foule de membres s'étaient empressés de venir aider ces commissions de leurs lumières; qu'il apportait le résultat de leurs conférences, et qu'il allait proposer le moyen propre à faire sortir la République de l'état d'angoisse où elle se trouvait. Il ne s'agissait que de réparer une violation manifeste de l'article 86 de la Constitution, article ainsi conçu : « A compter de l'an V, nul ne peut être nommé membre du Directoire pendant l'exercice de ses fonctions législatives, ni pendant l'année qui en suivra la session ». Treilhard avait été nommé membre du Directoire le 26 floréal an VI, et il était de fait que ses fonctions n'avaient cessé que le 30 floréal an V. Il s'ensuivait évidemment qu'il n'y avait pas eu l'intervalle d'une année, exigé par la Constitution. La remarque était juste, mais jamais on n'aurait pensé à la faire si Treilhard n'avait pas été grossier et insolent envers ses anciens collègues. Le rapporteur appuya sur cette considération, que « c'était la même session qui avait nommé les citoyens Barthélemy et Treilhard ». Il propose donc le projet de résolution suivant : « L'acte de nomination du citoyen Treilhard à la place d'un des membres du Directoire exécutif est déclaré inconstitutionnel : en conséquence, il cessera ses fonctions sur-le-champ, et il sera pourvu à son

remplacement, suivant le mode déterminé par la Constitution ». Ce projet adopté fut envoyé sans retard au Conseil des Anciens, qui avait aussi déclaré sa permanence. Une commission fut nommée à l'instant, et à une heure du matin elle proposa de sanctionner la résolution, ce qui fut fait sans discussion.

Le corps législatif ayant annulé la nomination de Treilhard, les membres du Directoire sont convoqués de suite, toujours dans la nuit, chez le président. Revellière commence par dire, avec un sentiment de douleur, qu'il prévoit de grands malheurs si on laisse marcher le corps législatif dans cette route. Revellière veut mander le chef de la force armée et le ministre de la police, afin de se mettre en mesure de rejeter la loi qui exclut Treilhard. Celui-ci, sans avoir la modestie de se rappeler qu'il parle dans sa cause, déclare que l'exécution d'une pareille loi devient extrêmement dangereuse pour les membres qui restent. Un grand silence règne, je le romps en disant que le Directoire n'a ni le droit ni le moyen d'empêcher l'exécution d'un acte constitutionnel. Sieyès ajoute qu'il ne voit pas le danger d'exécution quand une loi l'ordonne. La Revellière et Merlin se fâchent. La loi arrive officiellement, et Treilhard, se levant, me dit : « Que penses-tu de tout cela? » Je lui réponds qu'« il faut se conformer à la loi ». Treilhard, abattu, la larme à l'œil, salue profondément le Directoire en annonçant qu'il se retire. Chacun va se coucher.

Ce n'était pas assez du renvoi de Treilhard pour satisfaire à l'humeur des Conseils et au mécontentement universel résultant de tous les événements politiques et militaires qu'on attribuait au Directoire. Voulant et croyant peut-être ne pas attaquer le Directoire tout entier, les députés signalaient Merlin et Revellière comme des administrateurs incapables de leurs hautes fonctions. Boulay de la Meurthe accuse Merlin d'être homme à petites vues, à petits arrêtés et à grandes ven-

geances; profondément machiavélique, s'il est capable de quelque chose de profond; bon pour être garde des sceaux de Louis XI, mais aujourd'hui capable seulement d'être huissier ou clerc de procureur. Il accuse Revellière d'un fanatisme outré, d'être beaucoup moins occupé du soin de gouverner que de celui d'établir sa religion nouvelle. Le député Digneffe de l'Ourthe dit que les Césars et les Marius modernes ont tramé le renversement de la République et la restitution de la Belgique à l'Autriche. Il veut que Merlin n'ait pas moins été qu'un duc d'Albe pour son pays. Ces comparaisons étaient sans doute un peu rehaussées par l'imagination de ce Belge lorsqu'il affublait Merlin d'une ressemblance avec Marius, César et le duc d'Albe; Boulay était plus équitable en en faisant un huissier.

Les discours prononcés dans les Conseils produisaient dans la société une fermentation dont on ne pouvait limiter les conséquences et le terme. Il est indispensable d'avoir, dans un pareil moment, un homme de tête et de cœur pour commander la 17e division. J'avais d'abord songé à y nommer Bernadotte. Libéré de son armée d'observation supprimée, et autorisé par le Directoire à venir à Paris, Bernadotte n'y avait pas manqué. Il s'y trouvait en ce moment avec le général Joubert et d'autres généraux sans activité. Il s'entretenait tous les jours avec eux des changements politiques que leur position personnelle et sans doute l'intérêt public aussi leur faisaient vivement désirer. Bernadotte avait personnellement du mécontentement contre les Directeurs qui l'avaient livré à Bonaparte, lorsque celui-ci l'avait voulu retirer de la carrière militaire pour le perdre dans la diplomatie. Les mêmes lui avaient fait en quelque sorte un déni de justice dans l'affaire de Vienne, en acceptant ce que Bonaparte avait dit avant son départ pour l'Égypte, lorsque, venu au Directoire avec Talleyrand, ils avaient donné si amèrement tort à l'ambassadeur, en le présentant comme une mauvaise tête.

Bernadotte avait le droit d'être encore mécontent qu'on n'eût pas assez apprécié son noble refus du commandement de l'armée d'Italie. Au lieu de lui savoir gré de ses excellents conseils, on l'avait envoyé à la plus faible des armées sur le Rhin, celle d'observation, qui, sans l'activité et le talent de son chef, eût été vraiment illusoire.

Animé de tous ces souvenirs, qui ressemblaient à des ressentiments, Bernadotte venait me voir tous les jours, et me réitérait l'offre de ses services et l'expression de son dévoûment à la vie et à la mort. Il retournait ensuite auprès des patriotes des Conseils, qui l'accueillaient avec amitié. Dans le moment d'incertitude du renversement de Treilhard, militaires et députés parlaient de prêter main-forte au parti qui voulait décidément l'expulsion de Merlin et de Revellière. Le général Joubert, qui avait fait le 18 Fructidor de la Hollande, détrôné le roi de Sardaigne, et qui justifiait toujours les avances de ses paroles par ses actions, disait : « On perd bien du temps en verbiage : moi, quand on le voudra, je finirai tout cela avec vingt grenadiers ». Bernadotte, devant qui le mot énergique avait été lâché, se voyait débordé, et, pour se remettre au niveau, il dit : « Vingt grenadiers, c'est trop : un caporal et quatre hommes, c'est bien assez pour faire déguerpir les avocats ».

On me rapporta ce mot de Bernadotte; lui-même, sortant de la salle tenant à celle du Conseil des Cinq-Cents, où il avait ainsi parlé, me le répéta encore. « Eh bien, dis-je, général, alors nous allons vous donner le commandement de la 17e division; vous n'aurez rien de violent à opérer : il ne s'agit que de maintenir l'ordre et de prévenir tout excès de la part des républicains contre les récalcitrants. » Je pouvais croire que c'était bien là le désir de Bernadotte, car c'était sa proposition même que j'avais entendue.

Mais au moment où je croyais ne faire qu'accepter son offre, Bernadotte me parut saisi, je ne dirai pas d'une grande

peur, mais au moins d'un embarras qu'on ne peut exprimer. Il était comme suffoqué de se voir pris au mot : ce n'était pas poltronnerie, je le répète, c'était le désespoir d'un homme irrésolu qui voyait ses paroles fixées au vol, et qui ne savait comment s'en tirer. Bernadotte, après quelques moments d'un silence qui n'était pas son défaut ordinaire, me dit : « Citoyen Directeur, le général Joubert est à Paris avant moi; il a pris à cet égard une telle initiative, qu'il y aurait peut-être peu de délicatesse à moi de lui disputer. Je vous demande la permission de faire moi-même les démarches auprès de lui, comme un bon camarade. »

Bernadotte me quitta pour revenir le soir même. Je sus que, se promenant de long en large dans la salle du Palais-Bourbon qui précède celle des séances du Conseil des Cinq-Cents, il fit part à plusieurs amis de mon offre du commandement de la 17e division. Ses aides de camp, hommes d'un véritable caractère, et qui l'ont justifié depuis par de hauts faits, les citoyens Maison et Maurin, alors simples lieutenants-colonels, et qui tutoyaient leur général selon l'usage d'alors, lui dirent : « Accepte donc l'honneur qui vient au-devant de toi. Ne va pas chercher Joubert pour te retirer derrière lui. Tu dis et tu crois n'avoir point d'ambition : tu le prouverais d'autant mieux en faisant dans la journée qui se prépare ce qu'il faut faire pour la chose publique et en ne faisant rien dans ton intérêt. » L'homme irrésolu ne pouvait triompher de sa nature. Bernadotte porta donc la parole à Joubert. Celui-ci, sans s'arrêter à la finesse qui le voulait mettre en avant, accepta avec résolution le commandement provisoire de la 17e division militaire, en déclarant sa détermination non moins positive de se retirer le lendemain du jour où il aurait rempli sa mission.

Les patriotes sont furieux contre Merlin et La Revellière. Le corps législatif a arrêté sa permanence, Gohier remplace Treilhard. Le 30 au matin, les têtes sont fort échauffées.

Des députations des membres du corps législatif se succèdent et se rendent chez moi. On a répandu de grandes inquiétudes sur les dispositions du Directoire. Je rassure les députés et leur garantis qu'ils peuvent être parfaitement tranquilles. Je réponds d'eux sur ma tête. A onze heures, autre députation pour calmer tout; il faut que Merlin et La Revellière se démettent; s'ils s'y refusent, le décret d'accusation et d'arrestation sera lancé contre eux dans les vingt-quatre heures. Je cause avec La Revellière et l'engage à se retirer ainsi que Merlin. Ils s'y refusent. J'offre de donner ma démission comme eux s'ils s'y déterminent de suite. Je leur représente les déchirements affreux qu'une résistance entraînerait. Les Conseils sont décidés : il faut donc faire ce sacrifice à la chose publique.

Refus constant de la part de mes collègues. « Eh bien, leur dis-je, je vais alors m'expliquer en présence des ministres. » Effectivement, en entrant dans la salle du Conseil, j'ordonne au secrétaire de tenir note exacte de ce qui se passera. Alors je rappelle tout ce que j'ai tenté depuis longtemps pour rétablir l'union entre le corps législatif et le Directoire, tout ce que j'ai proposé pour éviter les malheurs qui affligent la patrie; c'est parce que ses ennemis sont restés impunis, que les choses sont arrivées à un tel point de gravité. J'interpelle le ministre de la guerre : il convient que j'avais tout fait pour envoyer de l'intérieur des troupes aux armées. J'interpelle celui de l'intérieur : il avoue que je ne lui ai jamais proposé de destitutions. Le commissaire de mon canton se conduisant on ne peut plus mal avec ma famille, qu'il vexe sans cesse, je constate qu'il n'a pas même été destitué, malgré la demande du commissaire central. Dans des circonstances aussi compliquées, après qu'on a si longtemps fatigué, tourmenté les administrés comme les administrateurs, lorsqu'un malaise général est imputé au Directoire, ne devient-il pas nécessaire que ceux qui gouvernent se retirent et fassent place à des

hommes nouveaux? Arrivant au pouvoir sans préventions et sans passions, ceux-ci pourraient sauver la République; cela dépend-il encore de nous, dans l'état de déconsidération qu'a encourue le Directoire. J'annonce que, moi aussi, je serai le premier à donner ma démission.

Affligé de l'humiliation où je voyais mes collègues amenés par cette demande urgente de leur démission, je n'aurais certainement pas abusé de leur position pour insister, mais leurs récriminations injustes, leurs outrages, joints à leur refus obstiné, m'autorisent à ne point renoncer à l'avantage de ma conduite personnelle. Ne suis-je pas dans le droit comme dans la nécessité de rappeler que je suis depuis longtemps opposé à de funestes propositions que j'ai constamment combattues. J'interpelle les ministres sur plusieurs faits essentiels. J'accuse Merlin de trahison, de lâcheté et d'hypocrisie. Je lui reproche sa malveillance acharnée contre tout ce qui était républicain. Je dis à La Revellière qu'il était cause de la perte de l'Italie; que ses intentions sont bonnes, mais que, livré à des inspirations trompeuses, il a commis beaucoup d'erreurs.

Pendant que je traitais fort mal Merlin, La Revellière dit : « Je rends justice à Barras : le danger de la patrie lui inspire cette colère patriotique ». Merlin était décontenancé et de temps en temps voulait encore murmurer quelque sottise. Je lui réponds : « Si tu veux t'avancer sur le terrain de l'honneur en attaquant le mien, j'accepte ton défi. Tu as joué ici le rôle de Carnot, sans avoir son talent ni ses qualités : vous avez fait à vous deux plus de mal que tous les ennemis de la République. Hâte-toi de déloger : tu ne peux plus siéger au Directoire avec bienséance. » Alors Merlin prend le parti de quitter à l'instant le Directoire sans proférer une parole de plus.

De retour chez moi, je trouvai encore des députations du corps législatif qui attendaient le résultat de la séance du

Directoire; Regnier était à leur tête. Je leur annonce que ce qui vient de se passer ne pouvait être nullement considéré comme définitif. Le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents sont toujours en permanence. Marbot m'écrit, ainsi que plusieurs représentants, pour me mander que la sécurité ne peut s'établir que lorsque les deux Directeurs Merlin et Revellière seraient hors de fonctions. Les députés se rendent alors près de Merlin et La Revellière et obtiennent qu'ils se résigneront. Revenu au lieu de nos séances, je trouvai Merlin qui me présenta les deux démissions. Je lui dis que cela ne regardait pas moi, mais le corps législatif. Merlin alors m'assura qu'il se conduirait de manière à effacer la mauvaise opinion que j'avais de lui; il me pria de tout oublier, et m'embrassa les larmes aux yeux, ainsi que La Revellière. La séance est levée.

La Revellière me fait demander par Valette, son ami, si le Directoire ne donnerait pas la somme fixée entre nous par la dernière convention, celle dont Rewbell a joui et qui lui a valu cent mille francs. Je réponds que j'en ferai la proposition : elle est rejetée, sous ce rapport qu'elle peut n'être pas rigoureusement constitutionnelle, et qu'elle pourrait nous susciter de nouveaux reproches dans le sein du corps législatif.

Les députés ont promis à La Revellière qu'il ne serait nullement inquiété du moment qu'il donnerait sa démission. J'ai obtenu, sur cet article, leur parole d'honneur. Si le corps législatif, en majorité très républicain, est ferme et constitutionnel, et si le Directoire marche d'accord avec lui, la République peut être encore garantie. Si cette dernière circonstance échappe, je ne vois que le retour des mesures révolutionnaires pour la conserver.

Bailleul, qui s'est embarrassé dans ses langes depuis la journée du 22 Floréal, ne sait comment se tirer d'affaire. Il le pourrait au moins en gardant un certain silence qui jamais

ne manque de dignité; mais comme il a l'habitude de parler toujours, Bailleul croit encore ne pouvoir se taire, et publie une brochure nouvelle, déclarant qu' « il craint plus les Russes qui sont dans le corps législatif, que les Russes qui menacent nos frontières ». Bailleul pouvait avoir toutes ces craintes avec toutes leurs nuances, sans que la nation les approuvât ni les partageât. Bailleul voudrait qu'on établît près le Directoire une commission composée de députés pris dans les deux Conseils, laquelle commission serait chargée d'examiner, de concert avec les ministres, toutes les parties de l'administration. Bailleul avoue qu'il serait « volontiers membre » de cette commission, et il avoue en même temps que ce plan ne s'accorde peut-être pas exactement avec les idées qu'on s'est faites de liberté et d'indépendance des pouvoirs. On voit que si Bailleul ne manque pas de quelque ambition, il a encore plus d'ingénuité et de modestie dans ses révélations.

Sieyès demande qu'on le rembourse des étrennes qu'il dit avoir données de Paris à Berlin et de Berlin à Paris. C'est en sus, explique-t-il positivement, des frais déjà payés par les relations extérieures.

Du 28 Prairial au 18 Messidor.

Treilhard a été remplacé par l'ancien ministre de la justice Gohier, honorable vétéran de patriotisme, qui jouit de beaucoup de popularité, et qui a un caractère très décidé et résolu.

Merlin et La Revellière sont remplacés par Roger-Ducos et Moulins, deux hommes d'une faible portée. Moulins a été désigné par son républicanisme. La nullité complète de Roger-Ducos est la raison même qui a fait jeter les yeux sur lui par Sieyès, afin d'avoir un esclave à ses ordres.

Je réunis à un dîner tous les membres du Directoire. Le général Joubert y est engagé. Ce brave général, en raison de sa bonne renommée et de l'ascendant qu'elle a dans les conseils de la patrie, est déjà le point de mire des diverses fac-

tions qui voudraient se servir de lui. Il y a une théorie d'intrigues connue et que, dans sa sphère étroite jusqu'ici, Bonaparte a pratiquée d'abord à son compte personnel, avant de l'étendre sur une plus grande échelle. Cette théorie consiste à s'insinuer dans le pouvoir par les alliances. Ce moyen n'est pas moins que tant d'autres familier au citoyen Semonville. Il a dressé, si l'on peut s'exprimer ainsi, sa belle-fille, Mlle de Montholon, à ce manège; elle est chargée de plaire au général Joubert, de le captiver et de l'épouser.

L'intrigue de l'étranger et de l'intérieur triomphe, et la déconsidération du gouvernement s'achève. Moulins, disaient quelques-uns, tiendra tête à Barras : ils voudraient introduire le duel et le pugilat dans le Directoire. Le corps législatif dénonce Scherer : il est abandonné et livré par le Directoire au commissaire près le tribunal criminel. Nous ne sommes pas à l'époque où les ministres sont regardés comme inviolables, et protégés contre le peuple par le pouvoir exécutif qui les a nommés ses agents.

La révolution du 30 Prairial, puisqu'il faut décidément lui donner ce nom, était réellement la contre-partie du 22 Floréal de l'année précédente. Ainsi Gohier, Roger-Ducos et Moulins, Directeurs remplaçant Treilhard, Revellière et Merlin, étaient de ceux qui avaient eu pour eux en l'an VI le vote des assemblées électorales contre lesquelles le Directoire avait opéré les scissions par des minorités qu'il avait fait prédominer sur les majorités réelles. Ce sont aujourd'hui les exclus qui remplacent les excluants. J'aime à croire qu'emporté par la passion de la peur, Merlin lui-même n'avait pas prévu les suites de son système d'escarpolette politique. Hélas! les conséquences de la journée du 22 Floréal seront plus malheureuses encore qu'on ne l'aperçoit ici. Cette funeste journée recèle dans son sein des germes délétères de la République.

Les départements sont toujours désolés par des assassi-

nats. Le royalisme se montre avec audace. Le Directoire s'occupe de changements dans les autorités civiles et militaires. Bourguignon est nommé ministre de la police, sur la présentation de Gohier. Quinette est nommé ministre de l'intérieur, proposé par Sieyès.

Si, pendant les premiers moments d'une agitation qui pouvait devenir beaucoup plus sérieuse, nous avons nommé le général Joubert commandant de la 17e division, comme Augereau le fut au 18 Fructidor, ce n'avait été nullement pour consommer un coup d'État; je n'en avais eu, quant à moi, ni la volonté, ni la pensée. Je m'y serais même déterminément opposé. Nous avions seulement voulu en finir avec les auteurs et les chefs de la dissension régnant au sein du Directoire. Toute la mission du commandant de la force armée de Paris se trouvait accomplie par cela seul qu'il avait imposé aux perturbateurs, et que l'ordre se trouvait rétabli, au moins sur un point.

Ici les observateurs tranquilles et posthumes des révolutions peuvent, au sujet de l'événement du 30 Prairial, qu'on a appelé encore « une journée », faire une remarque qui fonde des espérances, et montre même déjà les résultats d'humanité progressive sur le cours de la Révolution. Les premières journées de la Révolution sont signalées par la mort des vaincus, jusqu'au 13 Vendémiaire. Au 18 Fructidor on n'a plus usé que de la déportation. Cette fois, l'on s'en est tenu aux destitutions. Ces espèces d'amendements à la férocité première peuvent vraiment ressembler à un progrès de civilisation. Il n'est plus permis de tuer ses ennemis, ni même aujourd'hui de les déporter : il n'est plus possible que de les destituer et de les remplacer. Si ce que j'appelle ici un progrès d'humanité, on l'appelle faiblesse d'un gouvernement qui n'en peut plus davantage, je dirai : « Honneur et courage aux peuples qui redeviennent assez maîtres de leurs affaires pour n'avoir plus que des gouvernements

faibles! La liberté politique, comme individuelle, pourra y trouver son compte. »

Comme au surplus la mission de Joubert est maintenant accomplie, il croit, et je pense avec lui, qu'il sera beaucoup plus utile à l'armée. En conséquence, je renouvelle ma proposition de renommer Joubert général en chef à l'armée d'Italie. Il jouit de l'estime et de la confiance des soldats. Sieyès, qu'on croit avoir déjà des vues sur Joubert pour l'exécution de quelques projets qui roulent dans sa tête, s'oppose d'abord à ma demande; puis, quelques jours après, forcé par la nécessité, il se réunit à Gohier pour reprendre ma demande, et Joubert est envoyé en Italie. Voilà un trait d'union, le dernier peut-être, de Gohier et de Sieyès. Ces deux Directeurs sont et seront rarement d'accord. Le « Revenant » de la Prusse a de la morgue, veut faire le protecteur, il joint la goguenardise au ton de la supériorité. Gohier n'entend point de cette oreille.

Le Directoire a consulté Masséna sur l'intérêt qu'il peut y avoir en ce moment à conserver la position de Mannheim dans le rapport de cette place avec les opérations du Rhin. Celui-ci, sans autre explication, commence par ordonner la démolition. On écrit au Directoire que c'est la suite d'une vente qu'il a faite de la place et des matériaux.

Français (de Nantes) annonce que dans les circonstances 7 Messidor.
qui nous pressent, la commission des Onze a cru devoir renfermer dans un seul cadre tous les principes fondamentaux dont l'application peut remédier au mal qu'a fait le système liberticide adopté par l'ancien Directoire.

Il assure que le projet qu'il va présenter frappera toutes les fibres du corps social, non pour les irriter, mais bien au contraire pour calmer ou prévenir toute irritation. Voici les principales dispositions du projet : « Le vœu de toute fraction, en minorité, est nul; est déclaré coupable d'attentat à la souveraineté du peuple tout agent du Directoire, ou

commissaire qui se dirait chargé d'influencer les élections; est rapportée la loi du 19 fructidor, en ce qu'elle autorise le Directoire à faire séjourner autour de Paris plus de troupes que ne le veut la Constitution; est ôté au Directoire le droit de déléguer la faculté de lancer des mandats d'arrêt. Dans aucun cas, il ne pourra se dispenser de faire interroger les prévenus dans les vingt-quatre heures. Aucun officier militaire ne peut être destitué sans un jugement. L'article 24 de la loi du 19 fructidor an V n'est applicable qu'aux prêtres qui n'ont pas prêté le serment, ou qui, l'ayant prêté, l'auraient rétracté; nulle société s'occupant de questions politiques ne pourra être formée qu'en vertu d'un arrêté de l'administration municipale, approuvé par celle centrale. Cet arrêté ne pourra être exécuté que provisoirement, et jusqu'à la décision définitive du Directoire; aucune vente d'effets d'équipement, d'armement, de munitions de guerre ne pourra être faite que par une loi rendue sur la proposition du Directoire. Le corps législatif dénonce au Directoire la conduite des agents qui, dans l'intérieur ou l'extérieur, ont volé, attenté à la souveraineté des peuples et trahi la République. Il les fera mettre en jugement. »

9 Messidor. La discussion venue du projet présenté par Français (de Nantes) au nom de la commission des Onze, un député, Duchesne, prit la parole pour faire quelques observations qui avaient pour but de modifier le projet. Il proposait de renvoyer tout le projet à la commission. C'était l'opinion de quelques bons esprits. Le premier et terrible opposant à toute modification des mesures proposées, c'est, comme à l'ordinaire, Lucien Bonaparte; il s'écrie que « lorsque la tyrannie pèse sur le corps social, il ne s'en débarrasse que par un mouvement spontané; laisse-t-il échapper l'occasion, ce n'est qu'après un long espace de temps qu'il la retrouve. Le triumvirat n'a rien négligé pour opprimer la France. Une crise salutaire a arraché la République des mains des trois des-

potes Nous avons promis justice aux républicains, il faut leur tenir parole : trop souvent ils ont été trompés! Si vous faites un pas rétrograde, c'en est fait de la patrie : ses amis sont réduits au silence; que dis-je, ils restent sous les poignards du royalisme. On regarde comme inutile toute déclaration de principes. Sera-t-elle inutile, cette déclaration de principes, lorsque vous mettrez les officiers de l'armée à l'abri des destitutions arbitraires? Sera-t-elle inutile lorsque les républicains se réuniront pour ranimer le feu du patriotisme? Sera-t-elle inutile lorsqu'on suspendra toute médiation d'individus suspects par leur conduite constamment révolutionnaire, pour donner la préférence aux militaires qui ont servi dans les camps de la République, et que le royalisme seul a fait proscrire? Sera-t-elle inutile enfin lorsqu'elle aura pour but de donner à l'opinion publique une véritable énergie? Je le déclare, si vous ralentissez le mouvement donné à la machine politique, si vous tardez à rétablir l'équilibre, le peuple dans ses droits, le royalisme triomphera, et la République ne recueillera aucun fruit de la chute des triumvirs. » Ainsi parla Lucien Bonaparte; bientôt, avec une violence toujours croissante, et invectivant son modeste collègue, il demande et fait adopter l'ordre du jour sur toute modification. Joseph Bonaparte, ne sachant parler, mais intriguer, soutenait son frère de tous ses moyens sournois. Voilà quelle était dans ce moment la conduite des frères Bonaparte! Voilà bien le garde-magasin de Saint-Maximin dans toute son ardeur, le commissaire des guerres Joseph dans toute sa ruse accoutumée!

Répondant à toutes les agitations et aux demandes du corps législatif, nous adressons aux Conseils l'exposé des faits qui établissent notre position politique, et le résumé de tous nos sentiments. Le secrétaire des Cinq-Cents, après avoir parcouru ce message, déclare à l'assemblée qu'il était de la plus haute importance et que selon lui il serait peut-être à

propos de le traiter en comité secret. Lucien Bonaparte s'écrie : « Ou ce message traite d'objets diplomatiques, ou il est une réponse aux renseignements que vous avez demandés. Dans le premier cas j'appuie le comité secret; mais dans le second je réclame la publicité. Il faut que le peuple français, il faut que ses armées connaissent la véritable situation de la République. Je demande que le message soit lu en public. » « Appuyé! » disent une foule de membres. Portiez (de l'Oise), rappelant que le Directoire, en promettant un second message, avait déclaré qu'il révélerait des choses qui comportent le plus grand secret, demandait un comité genéral, et n'obtint que des murmures. Grandmaison s'y opposa fortement : « La nation, dit-il, a été opprimée, conduite au bord de l'abîme : il faut lui montrer avec franchise la grandeur du mal ».

Le secrétaire lut en conséquence le message.

« On a fait au corps politique des plaies profondes : il faut les sonder. Le Directoire ne peut dissimuler les dangers qui environnent la République. » (Interruptions.) C'est le général Jourdan, qui crut devoir suspendre la lecture pour dire que la commission des Onze s'était occupée d'un travail qu'elle soumettrait à la suite du message, qu'elle demanderait franchement des hommes et de l'argent. En conséquence, on ne pouvait trop publier les motifs qui détermineraient à accorder ce qui serait demandé. Le secrétaire continue : « Il est vrai qu'un système fatal, une prévention injuste ont écarté des fonctions les citoyens probes et capables, pour les remplacer par des hommes faibles ou insouciants. Presque toutes les administrations ont besoin d'être épurées; l'esprit public dépend de la bonne organisation des autorités constituées, et il n'y a pas d'esprit public lorsque les autorités sont tyranniques et persécutrices. Dans une foule de départements, le temple de la justice est devenu l'asile impie des brigands couverts du sang républicain. Au signal donné par les assassins de Rastatt, les royalistes et les fanatiques se

sont mis en marche. Déjà ils infestent et désolent plusieurs départements de l'Ouest et du Midi. Les acquéreurs de domaines nationaux, les citoyens connus par leur attachement à la Révolution, sont dépouillés, massacrés dans leurs maisons, entre les bras de leurs femmes et de leurs enfants. La guerre civile est prête à se rallumer. Tant de maux sont le fruit d'une imprévoyance qui a laissé nos armées se dissoudre et nos munitions devenir la proie des dilapidateurs. On se berçait d'espérances à Rastatt, et on négligeait les moyens de se préparer à la guerre. Nos frontières sont menacées, une coalition redoutable pour tout autre que le Français s'arme de toutes parts. Opposons-lui l'énergie des amis de la liberté. Refoulons jusque sur la terre de l'esclavage ces Barbares qu'a vomis le Nord. Rassurons l'intérieur par l'organisation d'une force imposante. Réactivons toutes les parties du service public que l'insuffisance et le défaut de rentrée des contributions ont paralysées. Citoyens représentants, le Directoire doit le dire à vous, à la nation : le corps politique est menacé d'une dissolution totale. Les dangers sont imminents sans doute, mais ils ne proviennent que du mauvais emploi ou de l'abus de nos moyens. Le premier de ces moyens, le plus puissant, c'est l'énergie du peuple. Appelez-la, secondez-la, et à votre voix, à celle du Directoire, l'Europe verra cette énergie se déployer plus grande, plus terrible que jamais. Le Directoire joint à ce message les rapports de quelques ministres; vous y trouverez de plus longs détails et l'indication de quelques moyens que vous pèserez dans votre sagesse. »

L'impression de ce message fut arrêtée à douze exemplaires.

Jourdan prit alors la parole au nom de la commission des Onze; il fit sentir la nécessité d'arrêter, par des mesures promptes, le mouvement presque général organisé par les royalistes, et il proposa de déclarer : 1° que les conscrits de toutes les classes seront mis en activité de service; 2° qu'ils

seront organisés en bataillons ou compagnies; 3° qu'il sera formé des compagnies franches pour les départements de l'Ouest; 4° enfin qu'il sera fait un emprunt de cent millions à la classe la plus aisée.

Tout fut adopté à l'unanimité parce qu'il y avait dans les Conseils un désir sincère de répondre aux vrais besoins de la patrie; mais cela ne suffisait point aux perturbateurs. En conséquence, Lucien Bonaparte allait proclamant que « toutes ces mesures ne suffisaient nullement; que c'était à l'eau de rose; qu'il fallait appeler le peuple, seul sauveur des empires; faire descendre cent mille sans-culottes des faubourgs à la Chaussée-d'Antin, et leur livrer les palais des aristocrates; que cela retremperait la nation; que jusque-là il n'y aurait que des voleurs en place, dans les plus petites comme dans les plus grandes ».

Tandis que nous sommes aux prises avec ces perturbations intérieures, je ne puis oublier que notre premier devoir est de réparer, au moins en partie, les injustices individuelles qui ont été commises par le Directoire antérieur à Prairial. Ce devoir est en même temps un vrai besoin pour moi. Merlin n'étant plus là pour maintenir Truguet sur la liste des émigrés, je propose de révoquer la mesure prise à ce sujet, et je fais décider que Truguet, l'un de nos meilleurs citoyens, n'est point un émigré. Heureux de revenir dans ses foyers, il m'écrit la lettre suivante :

Paris, 23 messidor an VII.

Je te remercie bien, mon cher Barras, du zèle que tu as mis à m'obtenir du Directoire la justice que je réclamais. J'ai su que tu avais voulu te charger toi-même de cette affaire, et que tu avais été empressé de me donner cette nouvelle preuve de ton amitié. Quand ma tête sera un peu reposée, j'irai te voir et te témoigner moi-même ma reconnaissance.

Je t'embrasse,

TRUGUET.



Cependant les nouvelles de nos affaires militaires ne sont pas heureuses. Nous apprenons que Macdonald a livré et perdu la bataille de la Trebbia. Il n'y avait rien de plus pressant que d'opérer sa réunion avec Moreau. Il a perdu malheureusement beaucoup de temps en Toscane, où l'on a cru alors qu'il avait été retenu par des affaires d'intérêt, et n'a débouché de l'Apennin dans les plaines de Plaisance que fort tard (fin de prairial). S'il eût marché plus tôt, il trouvait les ennemis dispersés, tandis que Souvarov se pavanait à Turin. Les Austro-Russes ne pouvant en ce moment opposer nulle part trente mille hommes, les Français réunis sous Macdonald et Moreau en pouvaient présenter cinquante mille, et la victoire assurée terminait la campagne. Le général Moreau avait conçu ce plan excellent : il lui a manqué l'énergie de l'exécuter. Il lui suffisait de saisir le commandement en chef et de faire obéir Macdonald. Les militaires expérimentés pensent que celui-ci, en différant sa réunion avec Moreau, et ne s'entendant pas avec lui, n'a pas seulement compromis l'armée d'Italie, mais perdu l'Italie elle-même. Lui supposera-t-on une intention aussi coupable? Non sans doute, mais tel a été le résultat, ne fût-il que celui de la mésintelligence dirigée par la rivalité. Ce n'est pas la première fois que Macdonald a laissé voir un caractère personnel et envieux. Les conséquences d'une pareille disposition morale sont bien funestes quand elle domine les hommes chargés des grands intérêts, et surtout quand ils commandent en chef les armées auxquelles se rattache la destinée des États!

Des pamphlets circulent de toutes parts. La discorde augmente. Ce nouveau Directoire, qu'on appelle régénéré, ne répare rien. Si seulement les mesures arrêtées s'exécutaient promptement, la République pourrait encore être maintenue au dehors et au dedans; mais l'inaction du gouvernement, l'opposition d'une partie des Conseils rendent nulles les dis-

positions utiles, obtenues avec peine par une faible majorité; c'est ainsi que l'autorité manque à des actes qu'on dit n'être point l'expression du vœu national.

Nous sommes informés qu'une flotte anglaise est sortie des ports d'Angleterre. Cette nouvelle semble comme éveiller en sursaut le Directoire. Des ordres sont expédiés en Hollande et sur nos côtes. L'escadre française qui est à Carthagène rentrera dans l'Océan; celle d'Espagne s'y réunira.

CHAPITRE XII

Budget de l'Angleterre. — Club du Manège. — Situation difficile du gouvernement. — Dispositions de l'empereur de Russie. — Fouché sollicite encore. — On l'envoie en Hollande. — Conduite de Macdonald en Italie. — Nouvelle de la mort de Bonaparte en Égypte. — Visite de sa veuve chez moi. — Scène pathétique. — Changement à vue. — Le médecin Dufour. — Sentiments conjugaux de Mme Bonaparte. — Affaires de famille. — Elle crie misère. — La cassette de bijoux. — Un dépôt. — Mon aide de camp Avy et mes cinquante mille francs. — Reconnaissance de Mme Bonaparte pour les jolis garçons. — Loi financière. — Tendance à l'ordre. — Cessation de la permanence. — Levée générale. — Emprunt de cent millions. — Un ministre de la guerre. — Qu'est-ce qu'un bon général? — Je propose Bernadotte. — Opposition de Sieyès. — Bernadotte ministre. — Son acceptation. — Il veut avoir résisté. — Opinion de Sieyès sur le ministère. — Il propose Bourdon. — Léopard Bourdon. — Παντακακά. — Note sur la rapacité de Talleyrand. — Empire de Talleyrand sur Sieyès. — On veut déporter les ex-Directeurs. — Augereau, Porte et Moreau de l'Yonne. — Adresse du département du Gers. — Les triumvirs. — Calomnies contre Rewbell. — Sa réponse. — Nécessité de la victoire. — Tournée de l'amiral Bruix. — Essai du corps législatif pour se réconcilier avec l'opinion. — Proposition de Lucien Bonaparte au sujet du serment. — Conduite de la Prusse. — Les frères Bonaparte veulent faire des ministres. — Leurs intrigues pour entourer Bernadotte. — Le citoyen Miot. — Un secrétaire général. — Belle conduite de Bernadotte. — Championnet réintégré. — Touchante lettre de Bernadotte. — Lettre aux généraux divisionnaires. — État du Directoire. — Le général Moncey. — Tout présage un mouvement. — Loi sur la répression des assassinats. — Affaires de Suisse. — Talleyrand accusé d'une foule de méfaits. — Réflexions.

sur l'assassinat de Rastatt. — Plan sur l'Allemagne et sur quelques autres États de l'Europe. — De l'armement en course. — Accusations violentes contre Talleyrand. — Il veut expliquer sa conduite. — Visite qu'il me rend au lit. — Le ballot de brochures. — Protestations de dévoûment. — Caresses et démonstrations de tendresse. — Extrait de la brochure apologétique. — Démission de Talleyrand. — Reinhard le remplace. — Robert Lindet ministre des finances. — Cambacérès remplace Lambrechts. — Encore Fouché. — Il est ministre de la police. — Pronostic de Bernadotte sur Bonaparte. — Miot cadet et Miot aîné. — La maisonnette de Bernadotte. — Naissance du futur prince royal de Suède. — Activité extraordinaire de Bernadotte. — Causeries constitutionnelles. — Ambition mesurée du temps. — Joseph se trahit. — Était-il de concert avec Sieyès? — Projets de celui-ci. — Empressement de Fouché pour le ministère. — Gestes négatifs des amateurs de places. — Position de Réal; ses calembours. — Lettre envieuse de lui; ce que j'en pense. — Mme V. de Châtenay. — Ses sollicitations. — Le commissaire Dupin. — Le procès Tort de la Sonde. — Habileté de Mlle de Châtenay. — Mon trouble. — Réal commissaire. — Fortunes politiques dues aux femmes. — Mme de Staël et Talleyrand. — Lemaire. — Bon mot de Réal.

Du 19 au 25 Messidor an VII. On a plus d'une fois dit que l'or de l'Angleterre soldait les mécontents. On ne peut pas croire cette assertion tout à fait dénuée de fondement quand on voit Pitt faire monter les dépenses de l'Angleterre pour cette année à 59 308 322 livres sterling, ce qui fait en livres tournois 1 423 997 328.

Un club établi au Manège sert de prétexte à des rassemblements, et ces rassemblements à toutes sortes d'accusations. On nous rapporte qu'on entend alternativement des cris : « Vive le roi! Vivent les sans-culottes! » Les autorités comme les citoyens s'observent. Chaque parti effraie et est effrayé à son tour. Voilà qu'on discute au Conseil des Cinq-Cents si l'accusation des deux ex-Directeurs sera admise. Cependant je leur ai fait la promesse, d'après celle des députés, que, s'ils donnaient leur démission, ils ne seraient point recherchés. Une main ennemie pousse à des mesures dangereuses. La confiance n'existe plus; quand un gouverne-

ment l'a perdue, peut-il espérer de la recouvrer? La guerre civile s'organise sur plusieurs points ; les ennemis extérieurs agissent de concert et s'approchent de nos côtes.

La Hollande est menacée d'un débarquement d'Anglais. Nous sommes avertis que l'empereur de Russie, en même temps qu'il a fourni son contingent pour l'Italie et l'Allemagne, veut encore coopérer aux attaques maritimes préparées sur divers points, et que, dans l'entreprise méditée contre la Hollande, il a pris l'engagement de coopérer pour vingt mille hommes. Dans ce moment, Fouché, qui m'a été, dans le temps, proposé par Vincent Lombard, et que j'ai agréé pour agent en Italie, vient se représenter à moi sous les ailes de son patron. Il conclut, de tous les malheurs de l'Italie, qu'ils auraient été évités « si on l'eût laissé » dans ce pays à la tête des affaires. Il n'y avait qu'un révolutionnaire qui pût tenir tête à tous les contre-révolutionnaires austro et anglo-russes. Il sauverait encore l'Italie si on l'y renvoyait avec Joubert; il le demande pour son honneur, pour le bien public.

Sans être aussi convaincu que Fouché que ce destitué eût mérité dans les affaires d'Italie autant d'estime de lui-même qu'il voulait bien s'en accorder, je croyais qu'il avait eu beaucoup plus raison que son adversaire, le citoyen Trouvé. Je croyais encore que le moyen de repousser les ennemis, arrivant de nouveau en coalition contre nous, était de leur présenter la Révolution elle-même qu'ils poursuivaient avec acharnement, et de la leur opposer comme tête de Méduse. Je propose Fouché pour l'Italie.

Mes collègues croient que Fouché ne s'est pas aussi bien conduit en Italie que lui-même l'a prétendu; qu'il s'est surtout occupé d'argent; qu'il n'a attaqué quelques commissaires que par rivalité, comme on dit vulgairement que quelqu'un crache au plat pour empêcher les autres d'y toucher. S'il faut absolument employer encore Fouché, le Directoire

pense qu'il vaut mieux l'envoyer en Hollande, où il soutiendra de son énergie patriotique le général Brune, qui n'est pas extrêmement animé du feu sacré, quoiqu'il soit un homme de la Révolution. Quant à Joubert, qui a un caractère très énergique, très résolu, à lui seul, il est inutile de le renforcer encore par le révolutionnaire Fouché, qui n'a guère que des raisons d'intérêt pour vouloir retourner en Italie, et qui, avec sa souplesse ordinaire, s'était par trop emparé de Joubert. Par toutes ces raisons, Fouché est donc encore envoyé en Hollande; il se concertera avec le général Brune pour garantir la République de l'invasion annoncée.

On vient de voir comme Macdonald a préféré livrer bataille plutôt que de se réunir à Moreau, tandis que par cette réunion ils pouvaient ensemble marcher sur l'ennemi et l'écraser. Le digne élève de Beurnonville, non moins ambitieux, non moins cupide et non moins médiocre que son maître, Macdonald, a préféré compromettre le salut de l'Italie.

A ce moment je reçus, par Genève, une lettre annonçant que Bonaparte avait péri en Égypte, par suite d'un mouvement des naturels du pays; le bruit de cette mort ne tarda pas à se répandre, et, sans que j'en eusse rien fait savoir à Mme Bonaparte, elle en était déjà informée par le bruit public, et elle accourut au Luxembourg, où quelques personnes l'avaient précédée, pour s'assurer de la nouvelle qui circulait dans tout Paris. Mme Bonaparte entre toute en larmes, se jette à mon cou, comme si elle eût perdu la voix : elle ne peut que m'embrasser et pleurer. Tout le monde et moi-même, nous ne pouvions croire autre chose sinon que, mieux instruite que nous, elle venait nous apprendre la vérité, lorsque, après avoir quitté mon col, auquel elle s'était si tendrement attachée, elle se laisse tomber sur un fauteuil, demande de l'éther pour respirer, puis me dit, dans un transport extraordinaire : « Est-il bien vrai, est-il bien sûr? » Je ne savais pas encore précisément où allait sa question, et j'étais dans

la stupeur ainsi que les assistants. Elle continue : « Bonaparte est-il bien mort? La nouvelle est-elle officielle? — Non, madame, la nouvelle n'est point officielle, et nous avons besoin de confirmation : au milieu des chances de la guerre, et dans un pays ennemi, parmi des barbares, qui sait? La vie de Bonaparte est plus étonnante que ne le serait sa mort. Cependant ce qui est possible n'est pas pour cela certain. » Mme Bonaparte a l'air de revenir à l'espérance, elle rouvre les yeux, que l'évanouissement paraissait avoir un moment fermés; elle fixe sur nous ses regards, puis elle les jette tout autour d'elle avec une espèce d'inquiétude; elle allait parler, lorsque, se ravisant tout à coup, elle feint de se trouver mal encore, et me demande la permission de passer dans mon cabinet avec une femme de confiance, la lingère de la maison. L'instant d'après, elle me fait dire qu'elle est au plus mal. Je congédiai les personnes restées dans mon salon, à l'exception de mon médecin Dufour, que je fis entrer avec moi. Nous trouvâmes Mme Bonaparte fort calmée et presque souriante : elle avait avec mon médecin la même confiance et la même franchise qu'avec moi. « Eh bien, votre monde est-il parti? Êtes-vous débarrassé? » Elle promène encore ses regards inquiets ; je fais sortir la femme de confiance et elle recommence : « Au moins, Barras, cela est-il bien sûr que Bonaparte ait été assassiné? — Je le crois, lui dis-je. C'est un correspondant qui n'a aucun intérêt à mentir. — Ah! ah! » Elle s'épanouit enfin en disant franchement : « Ah! je respire. Ah! mon ami, si cela est certain, je ne serai plus aussi malheureuse avec la continuation de votre amitié. On a cru, dans le temps, que Bonaparte avait été amoureux de moi, qu'il m'avait épousée par cette raison qu'il m'était extrêmement attaché; c'est un homme qui n'a jamais été attaché qu'à lui-même, à lui seul : c'est l'égoïste le plus dur, le plus féroce qui ait jamais paru sur la terre. Il n'a jamais connu que son intérêt, son ambition. Vous n'avez pas d'idée à

quel point il m'a abandonnée. Croiriez-vous que j'ai à peine cent mille francs de revenu; quand je dis de revenu, je dois dire de pension, car c'est Joseph qui a tous les capitaux en main, et qui me paie tous les mois ma pension. Si je lui demande un quartier d'avance, c'est extrêmement pénible, et encore me le refuse-t-il. Il me dit que je n'ai pas de loyer à payer, parce que je suis logée dans ma petite maison de la rue Chantereine. Au lieu de me savoir gré de cette médiocrité, il s'en fait encore un titre pour ne pas me payer d'avance. Je voulais avoir une campagne; je vous l'ai dit, mon ami; c'est un petit endroit sur la route de Saint-Germain, dont les environs sont charmants. Le propriétaire, M. Lecouteulx, me la vendrait à bien bon marché; il ne faudrait pas plus de quatre-vingt mille francs d'abord comptants. Croiriez-vous que Joseph a osé me les refuser? Je l'ai prié de me les avancer sur ma pension, il m'a dit qu'une pension ne se paye qu'aux échéances; que d'ailleurs la mienne est viagère. Quelle infamie! Enfin je n'aurais pas pu payer le premier terme, si ces braves gens de la compagnie Bodin, auxquels j'ai, à la vérité, rendu de grands services en Italie, ne m'avaient donné, prêté une cinquantaine de mille francs; il m'en faudrait encore autant pour être en mesure, et je ne sais comment les trouver. Ah çà, continue-t-elle, est-il décidément mort? — Je le crois. — Ah! le méchant homme de moins! Vous ne pouvez vous faire une idée, mon ami, de ce que c'est que cet homme-là. Il ne rêve que méchanceté : il invente des tours à jouer sans cesse aux uns et aux autres. Il faut qu'il tourmente tout le monde. Comme ses frères ont bien sa confiance! Il n'y a qu'eux à qui il s'en rapporte. Comme ils s'entendent! Je suis sûre que Joseph a plus de trente millions à lui, et il fait le pauvre! Je n'ai pas plus de trois millions de valeurs en pierres ou diamants, et encore tantôt il m'a dit qu'il me les donnait, tantôt qu'il me les prêtait. Je ne serais pas étonnée qu'ils me les disputassent, tous tant

qu'ils sont, si j'étais veuve aujourd'hui. Tenez, mon ami, il faut que vous me rendiez un service essentiel : c'est de vouloir bien me permettre de déposer chez vous ma cassette de bijoux et de diamants. Je serai tranquille, et si je n'ai plus Bonaparte, au moins j'aurai du pain avec mes diamants et mon mobilier. En attendant, cher ami, il faut que vous me rendiez le service de me prêter cinquante mille francs, pour donner un acompte sur ma campagne de la Malmaison. Vous ne risquez point de les perdre, puisque je vous remets des gages pour plus de dix fois la valeur. Allons, mon ami, je me retirerai de suite à la Malmaison. Cela aura toute la décence du veuvage. Je pourrai vous y recevoir tant qu'il vous sera agréable d'y venir. Il y aura un lit pour Mme Tallien, un pour vous, de la place pour vos gens. Vous pouvez regarder d'ailleurs la maison comme à vous. Ce sera la maisonnette succursale de Grosbois. Vous vous y reposerez des travaux du Directoire; il ne tiendra pas à moi de vous y donner de charmantes récréations. »

Je remerciai beaucoup Mme Bonaparte, et lui dis qu'assez heureux pour avoir une maison de campagne, je ne voudrais laisser prendre à personne le soin de me recevoir et de se mettre en frais pour mes plaisirs; que je consentirais encore moins qu'à toute autre chose à prendre en dépôt des diamants et des bijoux qui étaient pour elle une ressource très précieuse et très légitime en cas de malheur. Que, me trouvant en position de lui faire quelques avances, je me croirais indigne du nom d'ami si j'acceptais une garantie de cette nature. Que je n'étais point un prêteur sur gages, et que, pouvant lui remettre la somme dont elle croyait avoir besoin, j'étais moi-même reconnaissant de l'occasion nouvelle qu'elle me donnait de lui être utile. Que si, craignant la rapacité des frères Bonaparte, elle voulait réellement mettre ses bijoux et ses diamants en sûreté, je ne connaissais pas de lieu plus

sûr pour elle que la maison de Raguideau, son notaire : qu'il fallait qu'elle lui portât son dépôt.

Mme Bonaparte courut effectivement chez elle mettre tout promptement en ordre. Elle porta ses cassettes chez Raguideau, puis elle revint chez moi en hâte pour m'annoncer que cela était fait. Elle me redemanda l'instant d'après les cinquante mille francs dont elle me dit avoir le plus urgent besoin. Je les lui envoyai le lendemain par mon aide de camp Avy. Il fut reçu, ainsi que mon argent, avec la reconnaissance que Mme Bonaparte, pas plus que Mme Beauharnais, ne pouvait se défendre d'avoir toujours pour les jolis garçons.

Messidor an VII. Le corps législatif rend une loi qui fixe pour l'an VII la contribution foncière au quart du revenu territorial. Une autre loi donne à l'État l'inscription hypothécaire sur les comptables publics. Si les agitations intérieures pouvaient se reposer quelques instants, il y a, dans la partie du gouvernement qui se réfère à l'administration proprement dite, une tendance à l'ordre dont la France ne pourrait qu'incessamment ressentir les plus heureux effets. Le corps législatif prononce la cessation de sa permanence; elle avait été décrétée sur la motion de Lucien Bonaparte, qui voudrait encore conserver cet état violent qui lui plaît en raison de tous ses desseins ultérieurs.

Mais il faut résister à la coalition de l'étranger, et comme les factions n'osent se montrer dissidentes sur un point aussi important, le corps législatif rend une loi qui ordonne la levée générale de toutes les classes de conscrits et la levée d'un emprunt de cent millions.

Comme il faut en même temps utiliser ces ressources mises à notre disposition, nous songeons à nommer un ministre de la guerre dont l'énergie supplée à la médiocrité de talent et surtout à la nullité de caractère du ministre actuel. Divers militaires sont proposés. Sieyès prétend qu'un

ministre de la guerre n'a nullement besoin d'être militaire : il suffit qu'il soit administrateur. Je réponds à Sieyès que s'il avait vu d'aussi près que moi les détails des questions militaires, il saurait qu'il est impossible d'être un grand général sans être un bon administrateur, car la première chose avant de mettre en mouvement une armée, et de la diriger sur quelque point où elle remportera la victoire, c'est d'abord de la faire exister. La faire exister, c'est la nourrir, l'habiller, l'armer. Tout cela est du ressort du général en même temps que de l'administrateur, ou plutôt, si le général n'est point administrateur dans ce sens, il n'est rien. Je crois, contrairement à l'opinion de Sieyès, qui craint de voir à la tête du ministère de la guerre un général de quelque capacité, je crois que nous devons choisir un homme qui ait mérité la confiance de l'armée, et qui puisse lui imposer par un caractère résolu. Tout, en ce moment, y est en dislocation; une partie des généraux est destituée et en instance d'être jugée. Les soldats sont fatigués, demandant à rentrer dans leurs foyers, et pour les en arracher, il ne faut pas moins qu'une voix toute-puissante, il faut un homme estimé pour ses actions et pour son caractère. Je demande à mes collègues s'ils ne sont pas de mon avis. Tout le monde le partage, jusqu'à Sieyès lui-même, qui me fait un signe d'adhésion, très flatteur pour le principe, mais gare à l'application! Je propose Bernadotte pour ministre de la guerre. Gohier et Moulins m'appuient. Je trouve pour opposant Sieyès, dont tout à l'heure je croyais être assez rapproché. Il dit que Bernadotte est une mauvaise tête, un Gascon par excellence, un homme qui ne s'est décidé à être patriote que depuis vingt-quatre heures, et que cela ne présente point de garantie; qu'il faut de la vérité dans une république; que Bernadotte n'a aucune disposition à subir cette loi; qu'il est du pays d'Henri IV et menteur comme le bon roi. Sieyès allait continuer, et il était appuyé par son collègue Roger-

Ducos, qui l'appuie en tout, et l'aurait appuyé de même quand Sieyès aurait dit tout le contraire. Sieyès proposait, à la fin de tout son discours, le commissaire ordonnateur Alexandre.

Je reprends la parole pour dire que Bernadotte est indispensablement l'homme qu'il nous faut en ce moment : nous n'avons pas aujourd'hui seulement à conserver l'esprit public de la France, nous avons à le reporter, à le ranimer dans toutes les branches de la guerre et de l'administration. J'ajoute que Bernadotte, élevé dans le métier de la guerre, en a connu toute la hiérarchie, depuis le premier jusqu'au dernier grade; que dans sa sphère il a été administrateur probe et éclairé; qu'il a le génie de l'organisation, qu'il est capable de combinaisons fortes et étendues; que, nommé par nous général en chef de l'armée d'Italie, il y a cinq mois, avant Scherer, il refusa en donnant des raisons admirables, pleines de sagesse et d'étendue, et qui ont été malheureusement et cruellement justifiées par tous les événements désastreux de l'Italie.

Gohier, Moulins et moi, nous étions la majorité; la nomination est mise aux voix, et Bernadotte nommé ministre de la guerre, en remplacement de Milet-Mureau. Bernadotte resté à Paris depuis le 30 Prairial, comme après le 18 Fructidor, pour recevoir quelques avantages, ou au moins quelques compliments sur sa présence, Bernadotte passait son temps à dire à ceux qui lui parlaient de la possibilité de l'avoir pour ministre « que jamais il ne consentirait à prendre cette place; qu'il était impossible d'y faire le bien; que jamais il n'en avait voulu, et n'en voudrait encore aujourd'hui ». En conséquence de tous ces engagements de ne vouloir être ministre, Bernadotte recevant sa nomination nous écrivit à l'instant qu'il acceptait avec empressement. Il voulait aussi bien n'être pas ministre en cette circonstance, qu'il avait voulu, après le 18 Fructidor, n'être ni général en chef, ni

ambassadeur, mais seulement citoyen français, honoré de ce titre, et tâchant de le mériter en se reposant dans une chaumière avec son traitement de retraite, dans

..... un endroit écarté
Où d'être homme de bien il eût la liberté.

Bernadotte a raconté depuis, et laissé imprimer, peut-être fait imprimer lui-même, que la proposition du ministère de la guerre, lui ayant été d'abord faite par les frères Bonaparte, qui avaient en cela mission de Sieyès, n'avait éprouvé de sa part qu'un refus; que la même proposition lui aurait été renouvelée par le général Joubert au nom du Directoire; qu'elle aurait encore rencontré le même refus de sa part; que des sollicitations réitérées de plusieurs côtés pour lui faire accepter le ministère avaient été accueillies par son refus le plus obstiné; que ses amis personnels avaient également échoué; qu'enfin c'était sa femme et sa belle-sœur qui avaient vaincu sa résistance.

Je ne vois pas, je l'avoue, ce que ce luxe de résistance avait ici de nécessaire à l'honneur de Bernadotte, pourquoi il fallait que de nouvelles Volumnies, des Véturies se jetassent aux pieds de l'inébranlable Romain pour le fléchir et l'amener à daigner accepter une place aussi importante qu'honorable. Je crois que Bernadotte était vraiment digne du ministère; qu'il pouvait connaître ses facultés, et qu'il avait droit de désirer en faire l'emploi dans un poste distingué, tel qu'il convient aux hommes pour déployer les moyens que leur a donnés la nature; mais il était assez dans l'usage de Bernadotte d'avoir des manières plus incertaines encore que sa volonté; il croyait de bon goût, et peut-être d'une finesse obligée, par le lieu même de sa naissance, de ne jamais convenir du désir qu'il pouvait avoir d'une chose quelconque. Cette modestie apparente, ce dédain des grands emplois du

gouvernement, comme de la députation aux assemblées représentatives, tenait-elle à l'enfance même des mœurs constitutionnelles qui, lorsqu'elles seront plus avancées, permettront de désirer et briguer tout haut le ministère comme la députation? En somme, je répète que Bernadotte, capable de remplir le ministère de la guerre de notre République, n'avait nullement à s'en défendre, et pouvait mieux employer ses finesses qu'à cette défense inutile et qui réussit rarement, car tout le monde sait que personne ne refuse guère le ministère et n'est fait ministre malgré lui.

Sieyès, quoique battu par la nomination de Bernadotte, ne prétend nullement avoir renoncé à ses principes sur ce que doivent et peuvent être la capacité et l'incapacité des hommes destinés à être ministres. « Tous les ministères, dit-il, ne sont que des machines organisées; il suffit d'y avoir des hommes qui ne soient pas tout à fait illettrés et qui lisent ce que les chefs de bureau leur apportent à signer. Il en est de même en tout par toute l'Europe; les rois ne valent pas les ministres, et les ministres ne valent pas et ne doivent pas valoir leurs commis. Ils se perdraient par les détails : il faut qu'ils se réservent la pensée, et qu'ils remplissent leurs devoirs, surtout envers leur souverain, en ne lui laissant rien ignorer de ce qui peut l'intéresser. Comme le souverain est tout, il faut que ceux qu'il nomme veillent sur lui et pour lui. Je voudrais que tous nos ministres eussent chacun dans leur département une police qui, dans la sphère de ses attributions, recueillît tout ce qui peut nous toucher, et nous en rendît compte individuellement, car enfin nous sommes le gouvernement, et si quelque malheur arrivait à l'un de nous, l'État que nous représentons serait vraiment en péril. Nous pouvons nous rendre cette justice sans exagération de notre mérite. D'après tout ce qui se passe autour de nous, les complots des factions diverses qui s'agitent en ce moment, la première qualité que nous devons chercher dans un mi-

nistre, c'est qu'il soit sincèrement attaché à nos personnes; c'est là la meilleure garantie qu'on puisse donner de ses principes républicains, puisque nous sommes les représentants de la République. »

Après avoir si éloquemment démontré comme, pour être ministre, il était si peu nécessaire d'être instruit de la partie qui vous est confiée, Sieyès croit nous donner un échantillon à l'appui de son système, en nous offrant pour ministre de la marine le citoyen Bourdon, commissaire de la marine à Anvers. C'est effectivement un de ces personnages tels que Sieyès en désire. Bourdon fait profession d'être extrêmement attaché à la personne de Sieyès, comme il m'a tant de fois assuré qu'il était attaché à la mienne : à cela près, ce serait moins que rien. Je n'accuserai point Bourdon d'avoir eu pour frère Léonard Bourdon, que, par moquerie de sa conduite persévérante dans le système de la terreur après le 9 Thermidor, Fréron appelait plaisamment *Léopard Bourdon*. Personne en ce monde n'est responsable de son frère, pas plus que de son père; mais ce que je trouve vraiment répréhensible dans le citoyen Bourdon, c'est de s'être fait hisser au ministère dont il était incapable, par des intrigues qui ne pouvaient s'expliquer autrement que par des intérêts, et des intérêts fort peu honorables, puisque le principe remontait à Talleyrand.

Un journaliste fort spirituel de ce temps-là et qui avait dès lors jugé tout ce que ce nom de Talleyrand renfermait de sinistres présages pour la liberté et la morale du pays, crut ne pouvoir trouver qu'un mot grec pour exprimer la réunion en un seul homme de ce que Mme de Staël appelait les « vices de l'ancien et du nouveau régime ». Ce mot était παντακακά, qui veut dire, je crois, tout ce qu'il y a de plus mauvais. Quant à la spécialité de la corruption d'argent, je retrouve dans mes papiers la note suivante, de ma main : « Talleyrand a reçu de M. Sinking, envoyé de Hambourg,

cinq cent mille francs pour le traité; il en reçoit autant de Venise, et une somme énorme de l'Espagne pour influencer les élections et faire renvoyer la flotte ».

Or voici comment Bourdon crut devoir faire son chemin par Talleyrand. Celui-ci avait tout à fait l'oreille de Sieyès. Il le proclamait le plus grand homme de la France, et de cette manière il lui faisait entendre tout ce qu'il lui plaisait de lui faire croire sur les hommes et sur les choses. Talleyrand, se sentant ébranlé dans sa place, voulait garnir de ses créatures tous les accès du gouvernement. C'était, s'il se voyait obligé de céder à l'orage qui grondait, une combinaison qui pouvait l'aider à revenir dans la suite : c'était ce que Talleyrand appelait « avoir de l'avenir ». Il suffisait donc que Talleyrand eût parlé à Sieyès de Bourdon comme d'un homme très attaché à sa personne pour que Sieyès l'adoptât. C'était tout ce qu'il lui fallait, de guerre lasse, pour ne pas trop chagriner Sieyès en paraissant le contrarier sur tout. Nous consentîmes à nommer Bourdon ministre de la marine.

L'idée de poursuivre les ex-Directeurs n'est point abandonnée dans le corps législatif. Augereau et Porte sont venus me proposer la déportation ou au moins l'exclusion de France des ex-Directeurs La Revellière et Merlin. Je ne pus contenir mon indignation lorsqu'ils ajoutèrent : « Cç que nous demandons au corps législatif, est en votre pouvoir; si vous le dites, cela aura lieu ». Je leur répondis : « Que sont donc devenues vos promesses qu'en donnant leur démission ils ne seraient point recherchés? Cette conduite me paraît bien peu loyale; je la dévoilerai s'il le faut; je tiendrai celle que me commande la franchise dont je fais profession. Votre proposition discutée au corps législatif deviendra scandaleuse, et je partagerai le sort de ces deux anciens collègues. Si j'ai dû me séparer d'eux quand leur conduite devenait un péril pour la République, je me réunirai à eux dans l'adversité. »

Moreau de l'Yonne vient à son tour me parler de cette accusation projetée. Je repousse cette communication : je répète que je partagerai le sort de mes deux anciens collègues. Passant à une résolution moins exagérée, Moreau de l'Yonne me dit alors qu'il serait le premier à se porter mon défenseur si j'étais attaqué; ma dernière réponse fut : « Je n'ai besoin d'aucun défenseur : ma conscience est sans reproche ».

Le 28 messidor, une adresse du département du Gers est lue au Conseil des Anciens, et demande la punition des triumvirs. « Puisse cette époque, ajoutent-ils, être celle de la rentrée de tous les pouvoirs dans leurs limites constitutionnelles, afin que le peuple français ne gémisse plus sous le joug des caprices individuels de l'arbitraire. »

Ce mot de triumvirs est répété depuis quelque temps, dans une latitude qui permet de craindre que tout le monde, au moins tous les anciens Directeurs, ne s'y trouve compris. Rewbell a été particulièrement l'objet d'une foule de calomnies directes et indirectes qui l'ont poursuivi depuis sa sortie du Directoire, et qui l'ont singulièrement affligé. Prenant la parole avec la fermeté d'un homme qui se sent assez fort pour aller au-devant de toute accusation, il saisit l'occasion de répondre à celles dirigées contre lui dans toutes les adresses, comme des agents mis en avant, et qui suivent l'impulsion qui leur est donnée. « On ne persuadera, dit Rewbell, à aucun homme de bien que ce soit l'intérêt public qui commande cette foule de libelles distribués gratuitement à des colporteurs sous la seule condition de les crier bien haut, dans les rues et les carrefours. Je ne crois point, comme on l'a prétendu, que ces libelles soient l'ouvrage de représentants du peuple; je ne vois là que la main d'une coalition impie qui cherche à exploiter toutes nos crises. Il n'y a que des brigands qui puissent avancer que j'ai placé dix millions chez l'étranger; ils ne le croient point, et tout ce qu'ils débitent contre moi ne prouve autre chose sinon

que je ne suis point de leur bande. Parce que nous n'avons point été enrôlés sous leurs bannières, nous sommes de grands coupables. Je dis nous, car on veut faire monter mes deux infortunés collègues sur l'échafaud, et l'on veut que je les y accompagne. Cependant nous avons servi la patrie avec zèle, avec courage, avec probité. Si nous avons commis des fautes, elles ont été involontaires; si nous sommes tombés dans des erreurs, ç'a été contre notre gré. Combien de fois n'ai-je pas gémi sur les désordres qu'on grossissait, et qu'avec de l'union on aurait pu réparer. On a parlé beaucoup de dilapidations, on nous en dénonçait tous les jours : elles faisaient notre tourment, et nous cherchions tous les jours les moyens de les atteindre et de les réprimer. Je détestais les rapines. Ce mot n'est point indifférent, car on a joué sur le nom de Rapinat; mais si Rapinat est un voleur, s'il n'a point dénoncé les fournisseurs infidèles, en un mot s'il n'a point fait son devoir, qu'il soit puni, mais que ce soit la justice qui dicte sa punition : n'écoutons plus les déclamations vagues, cessons de nous laisser tromper par des fripons qui crient au voleur. (Ce qui donnait lieu, suivant le caractère français, d'ajouter aux épigrammes et aux mauvais jeux de mots qu'avait fait naître le nom de *Rapinat*, c'est que cet homme, d'un nom déjà si expressif, avait, dit-on, en Helvétie, un secrétaire nommé *Forfait*, et un adjoint nommé *Grugeon*, et l'on voulait que tout cela fût la parenté de Rewbell, quoiqu'il n'en eût aucune avec aucun d'eux.) On nous a dénoncés comme usurpateurs du pouvoir. Je déclare que, comme je m'attendais à sortir du Directoire d'un moment à l'autre, je voulais bien que le gouvernement eût assez de force pour repousser toute oppression; mais je ne voulais point qu'il en eût assez pour m'opprimer moi-même. On nous reproche d'avoir exilé Bonaparte! Bonaparte se laisser exiler! n'est-ce pas lui faire une injure? La postérité pourra juger avec sévérité son expédition, je l'avais con-

stamment condamnée, même sans la malheureuse affaire d'Aboukir; mais nos contemporains ne doivent pas être surpris qu'on ait cédé au génie d'un homme qui répondait à toutes les objections, levait toutes les difficultés, aplanissait tous les obstacles. On nous reproche les revers des armées : nous avons confié tous les moyens de la République à des hommes heureux jusqu'alors, mais que la fortune a abandonnés, et à d'autres dont la gloire, pour avoir été un moment ternie, n'était point effacée; mais quel gouvernement peut-on soupçonner de désirer des revers qui ne pouvaient que tourner contre lui? Sommes-nous des traîtres parce que la victoire n'a pas répondu à notre attente? Nous n'avons jamais désespéré du salut de la République, soit lorsque nous avons pris les rênes du gouvernement, soit dans les diverses crises qu'il a éprouvées. Cependant on a soif de notre sang; on nous offre en sacrifice à nos ennemis; on veut que nous soyons des victimes expiatoires du 18 Fructidor : quel jour de triomphe ne serait-ce point pour la royauté que celui où elle verrait rouler nos têtes dans la poussière? Qu'on recrée le régime révolutionnaire; que toute idée de république et de liberté soit effacée! Qu'on traîne à l'échafaud les fondateurs de la liberté française; qu'on nous y traîne tous les uns après les autres. Tel est le vœu du Cabinet de Saint-James. Qu'on commence par nous; qu'on nous voue à l'infamie et à la mort; aussi bien nous ne voulons pas survivre à la République. Mais si on ne veut point rétablir le régime de la terreur, qui tuerait le gouvernement républicain, pourquoi en prend-on les formes? Jamais nous n'eûmes plus besoin d'union : les émissaires de l'étranger nous épient; ils sèment la division entre les patriotes d'une nuance et les patriotes d'une autre nuance. Soyons circonspects dans l'approbation que nous donnons aux adresses. S'il faut du sang, que ce soit la justice et non pas la fureur qui le fasse répandre. »

Du 25 Messidor au 4 Thermidor an VII.

L'un des plus grands malheurs d'un gouvernement nouveau, et ce malheur est la conséquence d'une longue guerre, même heureuse, c'est la nécessité de remporter tous les jours des victoires. Notre position tient absolument au succès des armées.

L'amiral Bruix est sorti de Carthagène, suivi de l'escadre espagnole, et rentré ensuite à Cadix. Ils ont mouillé à Rota, au lieu de filer sur les côtes de France pour atteindre la division anglaise qui bloque Rochefort. On fait à Chatham un armement considérable, destiné, dit notre correspondant, à agir sur les côtes de France.

Le corps législatif a essayé, mais en vain, de se réconcilier avec l'opinion. Lucien Bonaparte, l'on ne sait par suite de quelle intrigue, propose au Conseil des Cinq-Cents de prononcer le serment de fidélité à la Constitution.

Nous sommes avertis que le Cabinet prussien est dans une grande activité pour connaître l'état de l'esprit public en France; il s'informe sans cesse des mesures projetées et de nos moyens militaires; s'il les croit insuffisants, il se déterminera à se déclarer contre nous. Nos troupes qui sont sur le Rhin y stationneront. Nous n'avons dans cette partie que vingt-cinq mille hommes, indépendamment de la garde des places; quelques bataillons ont ordre de s'y réunir; c'en est assez au moment même pour contenir la Prusse, qui ne rompra pas de sitôt la neutralité. Si l'on a l'air d'être faible avec cette puissance, elle s'enhardira à se croire forte.

Dans les calculs de leur cupidité et de leur ambition personnelle, comme dans l'exécution de la mission dont ils étaient chargés par le général en chef de l'armée d'Égypte, les frères Bonaparte avaient le plus grand désir d'avoir au moins des ministres à eux, n'ayant pas assez de Directeurs. Ils n'avaient pas eu besoin de pousser auprès de nous Bernadotte, qui était dans nos intérêts et que nous aimions tous; mais, en se donnant l'honneur de sa nomination, ils espé-

raient qu'elle leur ferait prendre un grand ascendant sur lui. Ils voulaient lui faire nommer à la place de secrétaire général une de leurs créatures, leur âme damnée, le citoyen Miot aîné, ancien secrétaire particulier de Joseph; mais Bernadotte, voyant le piège, eut le bon esprit de refuser le protégé de Joseph, et de prendre, d'après le conseil de son aide de camp Maison, un jeune homme de ses amis, excellent citoyen, dont il avait apprécié le talent et les sentiments politiques, déjà connu par quelques essais historiques, et apprécié par les premiers hommes de la Révolution et de la guerre, qui avaient été ses maîtres [1].

Quand Bernadotte nommé ministre eut prononcé ses premières promesses de républicanisme, il devint à l'instant un objet de terreur pour les royalistes; ils l'appelaient déjà « l'homme au petit drapeau de Vienne », ils dirent qu' « il allait planter partout de petits drapeaux »; mais, supérieur à toutes ces criailleries de l'aristocratie, Bernadotte, véritablement à sa place au ministère de la guerre, heureusement entouré, et transporté du noble sentiment de la mission qu'il avait à remplir, ne tarda pas à justifier les espérances que les patriotes avaient besoin de fonder sur lui, et les motifs qui m'avaient fait insister pour sa nomination. Dans une première proclamation pleine de sentiment il a déclaré qu' « il n'aurait point de repos qu'il n'eût obtenu pour ses anciens camarades du pain, des habits, des armes » : il a tout rassuré, tout électrisé; il nous a réconcilié les militaires qui avaient été aliénés par l'administration tracassière de Merlin, qui voulait soumettre la guerre, la politique et la Révolution à toutes les chicanes palatiales. Bernadotte nous a proposé la réintégration de Championnet, que Merlin ne voulait point lâcher, et s'obstinait à faire juger en vertu de je ne sais quelle loi tout à fait hors du cas particulier et des cir-

1. Il est ici question de M. Rousselin de Saint-Albin lui-même. (G. D.)

constances militaires; nous avons, sur la proposition de Bernadotte, nommé Championnet général de l'armée des Alpes, sous le commandement du général en chef d'Italie, Joubert. Les deux généraux s'estiment et aiment sincèrement la République : ils ne peuvent manquer de s'entendre. Bernadotte, en voyant Championnet à l'armée des Alpes, lui a écrit une lettre de l'éloquence la plus touchante. De pareils accents, en rappelant les beaux jours de la liberté, permettent d'espérer l'existence et la durée de la République.

J'aime à citer cette lettre si remarquable de Bernadotte au général Championnet, pour lui rendre justice.

Paris, le 20 messidor an VII.

Bernadotte, ministre de la guerre, au général Championnet.

Le Directoire exécutif, par son arrêté du 17 du présent mois, vous nomme commandant en chef de l'armée des Alpes. Trente mille braves vous attendent, impatients de reprendre l'offensive sous vos ordres.

Il y a quinze jours, vous étiez dans les fers : le 30 Prairial vous a délivré. L'opinion publique accuse aujourd'hui vos oppresseurs : ainsi votre cause est devenue pour ainsi dire nationale. Pouvez-vous désirer un sort plus heureux?

Assez d'autres trouvent dans les accidents de la Révolution le prétexte de calomnier la République : pour les hommes tels que vous, l'injustice est une raison d'aimer davantage votre patrie. On a voulu vous punir d'avoir renversé des trônes : vous vous vengerez sur les trônes qui menaceront encore la forme de notre gouvernement.

Allez, mon ami, couvrez de nouveaux lauriers la trace de vos chaînes; effacez, ou plutôt conservez cette honorable empreinte. Il n'est pas inutile à la liberté de remettre incessamment sous nos yeux les attentats du despotisme.

Je vous embrasse comme je vous aime,

BERNADOTTE.

Bernadotte, ministre de la guerre, aux généraux de division.

Le Directoire exécutif vient de me confier le département de la guerre : si, dans les dangers de la patrie, il était permis de con-

sulter ses goûts, vous jugez bien, général, que j'aurais refusé le ministère et que j'aurais déjà rejoint mes camarades; mais, voyant le délabrement de toutes les parties de l'administration, j'ai senti qu'il était plusieurs courages, et la difficulté même de l'entreprise a été pour moi l'obligation de l'accepter. Mes veilles sont vouées tout entières à soulager mes frères d'armes; un besoin non moins impérieux pour les armées, c'est l'union de ceux qui les dirigent. Nos ennemis ont spéculé sur les rivalités de nos généraux; ils espèrent en faire des discordes; qu'ils sachent à leurs dépens ce que c'est que l'émulation des hommes libres.

Pourquoi nos ennemis ont-ils obtenu des succès? Disons-le franchement, c'est qu'ils ont essayé de faire ce que nous avons fait d'abord; et quand ils suivaient notre exemple, nous semblions désapprendre la victoire; mais le despotisme ne peut longtemps singer la liberté, et nous aurons bientôt ressaisi les armes qui n'appartiennent qu'à nous.

Cette fausse et hypocrite modération entretenue depuis si longtemps a dû disparaître le 30 Prairial.

Que l'activité brûlante succède au marasme! que cette généreuse ardeur, mère de tous les miracles qui avaient honoré et fait respecter la République, reparaisse avec son dernier triomphe! Des hommes qui disent n'avoir été d'aucun parti, parce qu'ils ont été de tous les partis, excepté celui de la République, accuseront notre chaleur. Commençons par répondre aux Russes.

J'ai vu les beaux jours où les généraux faisaient six fois leur devoir sur le champ de bataille, et les grades qui nous étaient donnés alors furent le prix de ces efforts extraordinaires. C'est par un développement égal de vertus et d'énergie que la liberté doit être reconquise.

Pour y parvenir, il vous suffit de vous souvenir de vous-même : replacez-vous dans l'attitude de votre antique valeur; éveillez les âmes généreuses. A votre voix sortiront des rangs les enfants de la liberté qui doivent en être les sauveurs; cherchez-les de tous vos regards; hâtez-vous de me les indiquer; ils seront promptement avancés : ce sont ces hommes-là qui vaincront l'Europe.

Surtout que la volonté des généraux en chef et l'exécution ne soient qu'une.

Amitié et confiance.

Bernadotte.

Bernadotte, en se livrant à son cœur, ne s'apercevait pas que, s'il y avait maintenant un nouveau Directoire, celui qui lui succédait, et qui s'appelait *régénéré*, ne pouvait cependant

se séparer absolument de tout ce qui l'avait précédé; que d'abord cela eût été de mauvais goût de la part des successeurs, mais qu'ensuite les conséquences ne pouvaient qu'être funestes dans le sens de tous les partis, si chaque fois qu'un gouvernement succède à l'autre, il fallait aussitôt mettre en jugement ses prédécesseurs. Quant à moi, si, comme on s'y attend du reste sans doute, je ne pouvais abdiquer ma personnalité, je me trouvais dans une situation bien pénible en voyant accuser d'une manière aussi directe, et sans indulgence, des actes dont j'avais pris ma part.

Par suite du mouvement du 30 Prairial, tous les militaires comme les fonctionnaires civils qui avaient été précédemment destitués se représentèrent pour être réintégrés. Je vis paraître à leur tête l'un de ceux dont les principes avaient été jugés les plus équivoques, quoiqu'il fît de grandes protestations de dévoûment à la République : c'était le général Moncey. Ce général ne crut pas qu'il suffît tout à fait de ses services patriotiques pour obtenir mon intérêt, il sut très bien invoquer l'intermédiaire de deux de mes parentes qu'il savait me voir dans l'intimité. Le général Moncey sera peut-être un jour l'un de ceux qui se souviendront le moins de ce que j'ai fait pour eux : c'est ce qui m'autorise à n'en pas perdre la mémoire quand je retrouve les lettres où il me présente son humble supplique, et n'hésite point d'y ajouter le témoignage de sa profonde et respectueuse reconnaissance : bien entendu que, comme tous les demandeurs de cette époque, il me démontrait parfaitement qu'il était un très grand ami de la liberté. C'était sans doute un moyen d'arriver à mon cœur, mais c'était en même temps celui d'arriver à la faveur du pouvoir dont j'étais l'un des dispensateurs et dont les militaires, me faisant une plus grande part que je ne le désirais, voulaient toujours que je fusse le dictateur; comme ils m'appelaient en général leur père, j'ai droit de m'honorer du souvenir que Moncey ait été l'un de mes enfants, comme il était l'un des enfants de

la République en messidor an VII, où je me fis un plaisir de le faire réintégrer.

Les motions exagérées qui retentissent au Club du Manège donnent de nouveaux prétextes d'attaquer cette société, composée en partie de républicains honnêtes. Il faut, dans les circonstances qui nous pressent, non seulement de la sagesse, mais du courage et du dévoûment pour maintenir la République. Il faut agir avec vigueur contre ceux qui la déchirent, accueillir ceux qui veulent la défendre et qui y ont intérêt. Le Directoire est incertain s'il enverra sur-le-champ dans la Belgique les officiers et sous-officiers réformés et sans activité : ces militaires seraient à la disposition du général qui y commande; il les emploierait dans les communes pour maintenir l'ordre, et leur présence ne serait pas inutile à maintenir l'esprit public.

Du 5 au 12 Thermidor an VII.

La chouannerie prend les armes dans les départements. L'Ouest est encore ensanglanté : les guinées anglaises y circulent, comme on croit qu'elles circulent encore dans Paris. Tout présage un mouvement. Comme à l'ordinaire, les plus audacieux seront vainqueurs. Une loi est rendue sur la répression du brigandage et des assassinats dans l'intérieur. Elle autorise les administrations à prendre des otages parmi les parents d'émigrés et les ci-devant nobles.

Nous en sommes toujours à disputer sur les causes de nos revers en Suisse, lorsqu'on pourrait, en réunissant nos forces disséminées, attaquer l'ennemi avec avantage. Nos agents secrets de Suisse et de la rive droite du Rhin nous ont informés que le prince Charles avait emmené vingt-cinq mille hommes d'élite qui étaient en présence de Masséna, et qu'il les portait sur le Bas-Rhin, ce qui soulageait d'autant Masséna, lui donnait le moyen d'attaquer avec avantage les troupes, si singulièrement diminuées, qui lui restaient opposées, et de prévenir par une victoire certaine la jonction des Russes qui étaient annoncés.



Le mouvement du 30 Prairial qui a atteint les Directeurs est regardé comme encore manqué et incomplet, parce qu'une partie des ministres qui étaient ceux de l'ancien Directoire n'est point encore remplacée. Talleyrand, qui ne s'est pas seulement prêté à toutes les révolutions directoriales, mais qui les a toutes activement suivies et outrepassées par son dévoûment exagéré, voudrait ne pas subir la loi commune, et rester constamment en place. Il croit y avoir tous les droits, comme à son ordinaire. Le premier de tous, « c'est d'être extrêmement attaché à la personne de tous les Directeurs actuels ». C'est le même langage qu'il a tenu à tous les Directeurs qu'il a vus se succéder et qu'il a aidé à remplacer. Néanmoins l'orage gronde dans les Conseils, ainsi qu'à l'extérieur. Tout paraît se réunir pour accuser Talleyrand d'une foule de méfaits.

Les imaginations sont en proie à tous les soupçons. On peut bien comprendre parmi ceux qui devaient les enflammer le récent assassinat de Rastatt. On dit encore de cet horrible assassinat, inexplicable sous tant de rapports et si parfaitement diplomatique, qu'il aurait probablement le même sort que le mystère du Masque de fer, et qu'on voudra en ensevelir le secret dans une nuit éternelle. Ce crime sans exemple a été alternativement imputé à l'Angleterre, à la reine Caroline, au Cabinet de Vienne, et sans doute l'imputation était fondée sur la probabilité d'intérêt qu'y avait chacun de ces personnages. Il paraît qu'indépendamment de leur bonne volonté, que je ne conteste point, les premiers excitateurs et metteurs en œuvre auraient été des émigrés français, dont l'uniforme des Szeklers aurait été le déguisement. Telle est la version la plus appuyée de détails particuliers qui nous fut alors adressée de l'étranger par plusieurs de nos ministres, et confirmée à Paris par les correspondances des ambassadeurs étrangers. « Au surplus, dis-je à mes collègues, si nous n'avions pas été aussi lâchement endurants de l'outrage fait

à Bernadotte, nous n'aurions pas maintenant des meurtres à venger. L'impunité enhardit toujours le crime. » Que l'on compare cette conduite faible vis-à-vis de la puissance autrichienne qui nous abhorre, avec l'extrême sévérité dont nous avons usé pour les moindres peccadilles des petits États républicains et amis! Mais il fallait, dans ce plan, non seulement nous susciter de nouveaux ennemis, mais encore indisposer tous nos amis. Voilà une partie de ce que nous avons fait pour perdre le fruit de sept années de victoires. Cependant nous ne manquions pas de moyens.

Quelle part le ministre Talleyrand n'a-t-il pas à réclamer dans nos malheurs? Tous lui sont attribués en ce moment par les républicains, justement exaspérés. Ceux qui étaient à la tête de l'accusation, notamment le *Journal des Hommes libres*, présentaient une récapitulation de faits qui ont trop de gravité pour que je leur refuse une place dans mes Mémoires. Parcourons les diverses relations où ils veulent que soit reprochable la politique française. « Commençant par l'Allemagne, disaient les accusateurs, n'aurait-on pas pu, dans le temps, entrer à Vienne? Nous pouvions « germaniser » une partie de cette vaste contrée et « républicaniser » le reste, en favorisant les petits États, s'assurer d'une « longue neutralité » de la part du roi de Prusse par quelque service important, en l'aidant, par exemple, à faire alterner la couronne impériale entre les maisons de Brandebourg et de l'Autriche. N'aurait-on pas dû secourir, ou au moins laisser faire les braves habitants de la Souabe? Mais nous avons préféré les appeler anarchistes; l'empereur ne les nomme pas différemment.

« La Suisse : Nous n'avions qu'à encourager le bon esprit républicain; mais on a mieux aimé piller et régner avec un sceptre de fer; cependant on aurait pu se rappeler que les Suisses étaient naturellement très attachés à leur indépendance et à leur argent, et prévoir les conséquences que produiraient nos missions à la Rapinat.

« L'Italie : Elle était tout à nous; elle nous tendait les bras de tous côtés. Que nous a-t-il fallu faire pour la perdre? La conserver était infiniment plus facile, mais alors le fanatisme recevait son dernier coup de grâce. Un évêque ne pouvait pas permettre tant d'impiété.

« La Hollande : Les anti-stathoudériens nous étaient, bon gré mal gré, nécessairement dévoués : ils n'avaient de salut qu'en nous. Que n'a-t-on pas fait pour les indisposer? A-t-on cru que le roi de Prusse nous aimerait plus républicainement que les Hollandais?

« Nous ne pouvons faire la guerre contre le roi d'Angleterre que de quatre manières : 1° en attaquant le Hanovre, 2° le Portugal, 3° en armant le plus possible en course, et 4° (ce qui vaudrait au moins tout le reste) en libérant l'Irlande. Qu'avons-nous fait de tout cela : 1° Contre le Hanovre, qui est infiniment plus cher à George (Allemand dans l'âme) que toute la Grande-Bretagne. L'avons-nous envahi? Non : mais, au contraire, son ami, son parent et coreligionnaire le roi de Prusse a fait comprendre le Hanovre dans la ligne de neutralité. Est-ce clair? 2° Le Portugal : Avons-nous envahi cette précieuse colonie anglaise qu'on nomme royaume de Portugal? La conquête en était cependant infiniment facile, et Lisbonne, chacun sait ou peut savoir, est le véritable Londres du continent de l'Europe.

« En faisant disparaître comme royaume le Portugal de la carte de l'Europe, le roi d'Espagne ne nous aurait pas pour cela aimés, nous en convenons, parce que les rois aiment très difficilement même leurs confrères, et quant aux républiques démocratiques, elles leur feront toujours le même effet que produit l'eau présentée à un chien qui a la rage. Les rois sont tous *républicophobes*; mais si le roi d'Espagne ne nous eût aimés, au moins est-il certain qu'en lui remettant le Portugal pour arrondir l'Espagne, il aurait toujours été forcé, par ses propres intérêts, à nous servir, et les

services forcés des rois sont infiniment préférables à leur amitié; nous aurions eu sans difficulté, par suite de cette expédition facile, le Brésil pour notre part, et alors non seulement nous aurions, d'un seul grand coup, ouvert de nouvelles sources de richesses commerciales, qui auraient de beaucoup surpassé toutes nos anciennes, mais, par une espèce d'opération magique, nos négociants se seraient peut-être attachés de nouveau à la Révolution, comme en 89. A cette époque ils voulaient des honneurs : à présent l'appât des richesses aurait de nouveau fait épanouir leurs âmes généreuses. Il faut parler au commerce la langue qui lui est propre : eh bien, honneurs (toujours au pluriel) et richesses, voilà la véritable langue mère des marchands de tous les pays. Pour réussir auprès d'eux, il ne faut jamais se servir d'autre idiome.

« Mais admettons que nous n'eussions pu réaliser tout ce que nous venons d'indiquer, toujours est-il certain que la prise de Lisbonne et de Porto était, après l'indépendance de l'Irlande, le coup le plus funeste qu'on pouvait porter à l'Angleterre. Aussi n'en avons-nous rien fait. Non seulement nous n'avons rien fait contre le Portugal, mais nous avons fait beaucoup pour. En parlant d'une invasion qu'on n'avait pas le dessein de faire, et en y accolant le nom redoutable d'Augereau, on a mis les Anglais sur leurs gardes : aussi voyez par quels puissants armements ils n'ont cessé de se défendre depuis! Il fallait agir et non parler : alors le Portugal ou plutôt l'Angleterre portugaise était perdue, et Talleyrand... [1]. (On voit dans la nature de ces reproches revenir une idée qui a dominé une grande partie des républicains dès cette époque, et qui leur est toujours présente : c'est que Talleyrand, depuis la Révolution, sans interruption du temps de son émigration et depuis son retour en France, et surtout

1. Ces points sont dans le texte. (G. D.)

au ministère, n'a jamais été autre chose qu'un agent de l'Angleterre.)

« Encourager les armements en course : il est incontestable que l'énorme puissance éphémère de l'Angleterre est principalement alimentée par son commerce, à la fois formidable par l'or qu'il entasse en volant toute la terre, et la corruption qu'il sème presque partout. En tuant le commerce d'Angleterre, il est donc évident qu'on enlevait à son gouvernement le moyen de solder des Russes, des Turcs, des Autrichiens, et de corrompre, comme il fait chez lui, des..., des... et des... (*sic*).

« Le moyen le plus efficace, le seul même que nous ayons de porter un coup fatal à ce terrible commerce, est évidemment la course maritime, que la vaste étendue de nos côtes et le grand nombre de nos ports sur les deux mers nous donnent les moyens de faire si avantageusement. Que feraient les cinquante vaisseaux de ligne de l'Angleterre, se promenant à grands frais sur l'Océan, contre deux mille corsaires que nous aurions pu facilement armer sur cinquante points différents, en réservant nos grands vaisseaux de guerre pour un temps plus opportun? La fable le Lion et le Moucheron démontre de la manière la plus forte l'excellence de ce système : on y voit ce que peut un seul moucheron contre un lion. Que feraient donc quelques gros vaisseaux, nécessairement clairsemés, contre un essaim de corsaires? Il est clair que, dans cette hypothèse, nous avons tout à gagner et rien à perdre, car le commerce de l'Angleterre est tout, et le nôtre rien.

« Nous aurions perdu, il est vrai, quelques corsaires, mais, en revanche, des navires richement chargés auraient aidé à balancer les inconvénients qui résultent de la suspension de notre commerce. Eh bien, qu'a-t-on fait? Au lieu d'encourager les armateurs par tous les moyens imaginés et imaginables, on n'a cessé de les abreuver de dégoûts, de

crier sans cesse « au respect » dû aux propriétés des neutres, et Dieu sait que les neutres! etc., etc. (*sic*). Comme si, quand on fait la guerre, on ne devait pas faire tout le mal possible à son ennemi ; comme si on devait se faire un scrupule d'enlever à son ennemi ce qu'il a; comme si la guerre, qui n'est autre chose par sa nature que le meurtre et le vol légitimés, nous faisait un devoir de respecter les propriétés des brigands qui ne soupirent qu'après l'anéantissement de la République.

« Il restait un dernier moyen de porter un coup mortel contre l'Angleterre : la libération de l'Irlande, pays qui réunit au désir le plus ardent d'être libre, d' « être » enfin, car on « n'est pas » quand on n'est pas libre; qui réunit, disons-nous, à cette disposition précieuse celle, également précieuse, pour la France surtout, d'abhorrer les Anglais. Qu'avons-nous fait pour rendre ces malheureux insulaires à la liberté, à cette liberté qui nous aurait fourni un ennemi implacable contre l'Angleterre, chez elle, presque dans son sein? Qu'avons-nous fait pour les rendre libres? ou plutôt que n'avons-nous pas fait pour river leurs chaînes, pour... (*sic*)? Mais ici la plume nous tombe des mains. Il faut être évêque, avoir émigré longtemps en Angleterre, avoir été la créature de d'Artois, et même plus que tout cela, pour expliquer cette horreur. Ici nous terminons l'énumération des moyens qu'on aurait pu facilement employer pour anéantir nos ennemis. »

Les accusateurs de l'ancien Directoire, rassemblant ainsi toutes les imputations qui concernaient surtout les relations extérieures, démontraient par cette énumération, et de la manière la plus convaincante, que partout il y avait eu impéritie et pire; que partout une main qu'on n'a pu ou qu'on n'a pas voulu voir, a constamment servi chez nous la coalition monstrueuse d'empereurs et de rois qui, dans leur atroce colère, ont juré notre perte. Les accusateurs disaient enfin avoir mis en lambeaux le voile qui cachait cette main, et

l'avoir montrée dans toute sa hideuse nudité. Ils trouvaient encore un rapprochement de plus dans une circonstance, c'est que, pour servir efficacement l'Autriche et l'Angleterre, il était infiniment précieux de réunir dans les mains d'un seul régulateur les portefeuilles « de la marine et des affaires étrangères; eh bien, disaient-ils, l'évêque émigré Talleyrand a vaincu tous les obstacles : il les a tenus tous deux enfin.

« Oui, répétaient-ils, l'homme qui nous perd est cet éternel évêque d'Autun, qui, comme ci-devant grand seigneur, et surtout grand charlatan, savait autrefois tout sans avoir rien appris, car être adepte en intrigues n'est pas être savant, et on peut être fourbe habile sans être homme de lettres, cet homme qui, comme évêque de Cour, n'a jamais su écrire que par la plume de son grand vicaire (Desrenaudes), cet homme qui, comme émigré, ne peut vouloir qu'une contre-révolution; qui, comme anglomane, dans toute la force parricide du terme, a juré la perte de la France, en commençant par sa marine et finissant par sa Constitution. Il faut donc être plus stupide encore que ce vil et crapuleux intrigant n'est pervers, pour ne pas voir que cet homme s'est fait faire ministre dans l'unique but de perdre la République. Que la patrie finisse donc avec cette excroissance politique, et close enfin la contre-révolution; et pour qu'on ne nous reproche pas de ne faire voir partout que des maux sans indiquer de remèdes, nous allons, continuaient les accusateurs de Talleyrand, en présenter un bien plus simple au corps législatif, mais qui serait bien décisif pour opérer le bien : un remède qui n'est nullement acerbe, qui n'est nullement révolutionnaire. C'est le rapport pur et simple de la loi qui raie l'évêque d'Autun de la liste des émigrés : alors la patrie sera sauvée; tout rentrera à sa place, et le traître privilégié de l'ancien régime cessera au moins de l'être si monstrueusement dans le nouveau. » Tel est à peu près le résumé

fort succinct de l'acte d'accusation dressé alors par la plupart des feuilles publiques républicaines contre Talleyrand.

Aussi vigoureusement pressé qu'il l'était, et tous les jours davantage par les républicains les plus déterminés, Talleyrand sentit qu'il ne pouvait échapper à la nécessité de présenter au moins une explication de sa conduite. Ce mode est, dans son système, un procédé fort rare, et dont il a toujours été fort sobre. J'étais depuis quelques jours malade et alité. Talleyrand m'écrit pour me demander la permission de venir me trouver « dans mon lit » :

Ne vous voyant pas au Directoire, je voulais seulement savoir de vos nouvelles. Recevez-moi un moment dans votre lit.
Attachement éternel.

TALLEYRAND.

C'était d'ailleurs assez son usage, dans mon état de santé, quand il voulait quelque chose; il me disait la veille : « Permettez-moi de vous aller demain prendre au lit ». Sans que j'eusse accordé la permission demandée, et quoique mon médecin s'opposât à ce que je reçusse personne à cause d'une forte fièvre et d'une transpiration violente qui me tenaient, je n'en vois pas moins entrer Talleyrand avec un paquet ou une espèce de ballot de brochures, semblable à celui que colportait jadis Bonaparte à Toulon, lorsqu'il nous apportait si ardemment et si respectueusement son *Souper de Beaucaire*. Talleyrand me dit d'un air tout désolé que ses ennemis, qui n'étaient que ceux de la République, le calomniaient étrangement; qu'ils ne le tourmentaient autant qu'en raison de son attachement à la liberté et à ma personne; que si on voulait se défaire de lui, le tuer moralement d'abord, c'était pour le tuer physiquement, et que le but de toutes ces attaques était d'arriver à moi-même; qu'on le regardait avec raison comme un obstacle à tous les mauvais desseins qu'on avait formés contre moi; qu'au surplus rien ne l'effrayait, et que, dans

tout état de cause, ministre ou citoyen, « il me ferait un rempart de son corps ».

Je répondis à Talleyrand que j'étais fort reconnaissant des sentiments dévoués qu'il m'exprimait, et du « rempart » qu'il m'offrait, mais que je ne croyais pas que ce fût là l'état de la question; qu'il fallait d'abord s'occuper de lui, puisqu'il était l'objet de la bourrasque. Talleyrand me soutint qu'il ne voulait s'occuper que de la chose publique; que c'était seulement dans ce sens qu'il avait composé une brochure; qu'il me l'apportait avec la confiance que je l'approuverais et que j'en ferais part à mes amis.

J'avais ainsi parlé à Talleyrand avec la double vivacité que me donnaient ma maladie et son importunité. Mon médecin, le docteur Dufour, témoin de ce colloque, crut que ma santé souffrait de le continuer : il pria Talleyrand de se retirer, en lui disant avec franchise qu'il avait augmenté ma fièvre. Talleyrand, affectant d'en être désolé jusqu'aux larmes, s'approchait davantage, me demandant pardon et comme pour m'embrasser, en disant que l'amitié ne craignait point la fièvre; qu'on serait heureux de gagner celle de son ami, si l'on devait ainsi le guérir. Dans ces manières, dont ses petits billets, même respectueux, portent la trace, il y avait tant d'insistance, tant de démonstrations de sentiments affectueux! on aurait pu aller à croire que le cynisme de l'ex-évêque n'aurait pas répugné à tenter les séductions d'un autre sexe, pour en prendre les avantages. Quant à moi, le dégoût profond que m'inspirait l'espèce de roucoulement des caresses flatteuses et sèches de l'« angora » me laissait toute la gravité qui était généralement mon habitude, et ne permettait point à ses familiarités de m'atteindre. Je ne serais point descendu, même dans mes Mémoires particuliers, à des souvenirs aussi petits, s'ils n'avaient l'intérêt d'ajouter quelques traits caractéristiques de plus à la physionomie du courtisan.

On voit que le plus paresseux des mortels savait se lever de fort bon matin, et que le plus flegmatique des hommes pour ce qui intéresse les autres savait être le plus tendre et le plus ardent quand il s'agissait de ses intérêts personnels. On me répondra que cette manière de sentir et d'agir n'est peut-être pas toute particulière à Talleyrand; que c'est assez celle de l'espèce humaine tout entière; que l'égoïsme enfin est dans la nature; que toutes les organisations animales, végétales et même minérales ont leur individualité qui les sépare des autres espèces et même des individus de la leur. Je reconnais, moi aussi, la supériorité de cette loi invincible qui est la nature même de tous les êtres, mais j'ajouterai qu'en ces lois mêmes il y a une mesure, une limite naturelle chez les êtres raisonnables. On pourra juger dans la suite si jamais mesure et limite dans ce genre ont été reconnues par Talleyrand. Sans vouloir, au surplus, me venger autrement de toute la fatigue que m'a donnée dans cette circonstance le courtisan cynique qui voulait m'embrasser dans mon lit et gagner la fièvre, je crois devoir à l'histoire, qui a besoin d'être renseignée sur certains personnages plus ou moins dignes d'elle, de transcrire ici quelques passages de la brochure de Talleyrand, brochure curieuse en raison du passé, et encore plus de l'avenir, sur lequel il faisait de si belles avances et prenait de si grands engagements.

Il doit sans doute être encourageant pour moi de pouvoir rappeler, en commençant cette étrange justification, avec quel empressement, avec quelle joie j'allai me ranger, en 1789, parmi les premiers et les plus sincères amis de la liberté. Ce souvenir me remplit d'une satisfaction que l'injustice actuelle ne pourra elle-même me ravir. Il est vrai que je serais indigne d'avoir servi une si belle cause, si j'osais regarder comme sacrifice ce que je fis alors pour son triomphe. Mais que du moins il soit permis de s'étonner qu'après avoir mérité à de si justes titres les plus inplacables haines de la part du ci-devant clergé, de la ci-devant noblesse, j'attire sur moi ces mêmes haines de la part de ceux qui se disent

si ardents ennemis de la noblesse et du clergé, et qui pourtant, en répétant leurs fureurs contre moi, semblent vouloir venger leurs privilèges détruits et leurs prétentions renversées. Que l'étonnement redouble lorsqu'on vient à découvrir que ces haines si exaspérées, ces fabricateurs infatigables des calomnies que se plaît surtout à faire circuler le journal intitulé des *Hommes libres de tous les pays*, sont presque tous eux-mêmes, ou ex-prêtres, ou ex-nobles, ou même encore princes.

Que disent-ils donc ces hommes non Français, ou ceux d'entre les Français dont ils ont su tromper la bonne foi? Que j'ai été de l'Assemblée constituante? Ah! je savais bien qu'au fond de leur âme ils ne pardonneraient jamais à ceux dont les noms brillent parmi les fondateurs de la liberté; je savais bien que les hommes qui n'ont pas éprouvé ces premiers élans du peuple français, en 1789, que ceux qu'on voyait alors s'associer honteusement aux froides railleries par lesquelles on insultait à ce sublime enthousiasme de la nation; que ceux enfin qu'on n'a vu se montrer dans la Révolution qu'aux époques où ils ont espéré que, n'ayant pu la prévenir, ils parviendraient du moins à la rendre odieuse, s'indignaient en secret contre l'Assemblée qui, la première, proclama la Déclaration des droits de l'homme; qu'ils accordaient surtout bien plus de faveur au côté anti-révolutionnaire de cette assemblée qu'à celui qui fut le berceau de la Révolution.

Ils disent que je ne suis qu'un constitutionnel de 1791, et ils prétendent que je n'offre point de garantie contre le renversement de la République.

Étrange allégation! Quand même on se refuserait à voir que les hommes poursuivis avec le plus de fureur par les contre-révolutionnaires quelconques sont indubitablement ceux qui ont travaillé les premiers à une Constitution en France, puisque c'était là le premier pas, et un pas immense vers la République; quand on ne voudrait pas réfléchir que la plupart de ceux qui m'adressent cette bizarre injure n'auraient eux-mêmes à se reprocher, dans le cas d'une contre-révolution, que quelques propos qui leur seraient si bien pardonnés; quand enfin il ne serait pas vrai de dire qu'un patriote de 1789, qui n'a pas hésité à faire son serment à la République, et qui l'a répété dans les circonstances les plus solennelles et les plus décisives, n'a aucune grâce à espérer d'un gouvernement français qui ne serait pas républicain, il sera incontestable, pour quiconque n'a pas fermé les yeux à toute lumière, que, dans l'effervescence où s'agitent les esprits, trois seules suppositions sont possibles. Ou bien la République s'affermira au milieu de tant de chocs; ou nous serons abîmés dans la confusion, dans la destruction de tous les pouvoirs; ou la royauté reviendra nous

asservir, mais avec un surcroît de rage et de tyrannie. Toute autre supposition est pour moi une chimère; et sans doute j'ai donné assez de garanties contre ces deux derniers régimes. On sait assez le sort que l'un et l'autre me réservent, et même le genre de préférence qu'ils m'accorderaient. Il est donc démontré, mille fois démontré que je n'ai, que je ne puis avoir d'autre vœu que celui de l'affermissement de la gloire de la République.

On ne saurait trop le répéter : oui, les garanties véritables, les garanties les plus certaines qu'on puisse offrir à la République sont incontestablement dans un amour bien prononcé pour cette liberté, qu'un Français quelconque, depuis 1792, ne peut, sans délire, chercher hors de la République; dans la manifestation ouverte de ce sentiment dès l'origine de la Révolution; dans les haines qu'on a méritées constamment de la part des plus irréconciliables ennemis de la France, dans la réunion de tous les genres d'intérêt et de bonheur qui peuvent attacher à un régime sous lequel on a exercé de hautes fonctions, et à la gloire d'un pays qu'on a appris à chérir encore davantage pendant une absence de trois ans; dans la conviction profonde que la République, qui nous a coûté si cher, ne pourrait périr qu'au milieu des flots de sang; que celui qui aurait osé concourir à cet horrible événement en serait probablement la première victime, et que son nom, comme celui de tout traître, arriverait à la postérité chargé du poids de l'exécration générale : dans tous les sentiments humains qui font envisager avec horreur un bouleversement universel où s'engloutiraient le bonheur, la fortune, la vie de tant de citoyens, de tant de parents, de tant d'amis, enfin dans cet honneur national qui doit être la vie d'un Français, et qui soulève l'âme à l'idée seule que des Autrichiens et que des Russes, après avoir ravagé notre pays, viendraient insolemment nous dicter des lois. Voilà certes les plus rassurantes garanties, et celles-là, je ne crains pas de le dire, je les présente toutes.

L'auteur d'un pamphlet a osé dire que, dans le cours de ce qu'il appelle mon émigration, je quittai l'Angleterre pour aller en Amérique, où je portai, dit-il, la cocarde blanche. Je quittai l'Angleterre, non, mais le gouvernement anglais me donna l'ordre d'en sortir dans vingt-quatre heures, et en cela sa haine me distingua bien honorablement. J'allai en Amérique, cela est vrai, car je ne pouvais être en sûreté que sur une terre libre; mais il est aussi faux qu'il est absurde de dire que j'y aie porté la cocarde blanche. Une idée aussi ridicule n'aurait pu même entrer dans mon esprit. On répète la même absurdité pour le temps où je me trouvai à Hambourg, en revenant en France. J'en appelle, sur une allégation aussi mensongère, au témoignage du citoyen Reinhard, alors

envoyé de la République à Hambourg, et à celui du citoyen Lagau, notre consul dans cette résidence. Qu'ils disent si constamment je n'ai pas été paré, comme eux, des couleurs nationales.

De tels reproches, au reste, quelque grave qu'en soit l'objet, sont bien peu de chose auprès de ceux dont on voudrait faire tomber le poids sur ma tête. Je me hâte de le dire : si un seul était fondé, je serais indubitablement le fonctionnaire le plus criminel de la République.

Toute cette narration de faits patriotiques de Talleyrand, tous ces frais d'éloquence étaient presque perdus, pour le moment au moins. L'heure de Talleyrand était venue : il ne pouvait plus rester ministre, en présence de tout ce qu'il avait fait et de tout ce qui lui était imputé. Lors même que le Directoire voudrait conserver Talleyrand, cela ne lui est plus possible; c'est la clameur publique qui le poursuit. Voyant qu'il faut prendre son parti : s'il quitte le ministère, il y mettra au moins à sa place une créature à lui, un homme dont la nullité de caractère unie cependant à quelque capacité ne pourra guère être prise au sérieux que comme un intérim, et qui gardera la place à son prédécesseur. Le Directoire, acceptant donc la démission de Talleyrand, donnée comme on vient de le voir, nomme à sa place le citoyen Reinhard, commissaire en Suisse.

Robert Lindet, ancien membre du Comité de Salut public, où, chargé de la partie des finances et des approvisionnements, il a, dans le temps, montré tant de probité et de capacité, est nommé ministre des finances, à la place de Ramel.

Lambrechts, ministre de la justice, est remplacé par Cambacérès, ex-conventionnel, qui, continué dans le premier Conseil des Cinq-Cents, n'y est point rentré depuis; mais comme il a été frappé par la loi du 22 floréal, rendue contre l'assemblée électorale de l'Oratoire qui l'avait élu, la révolution du 30 Prairial doit considérer Cambacérès comme l'une des victimes de la précédente administration, qui ont droit

d'être consolées et réintégrées. C'est à ce titre qu'il est aujourd'hui nommé ministre.

Ainsi se trouvent régénérés les ministères comme l'a été le Directoire, puisque le ministre de la police, Bourguignon, n'a été nommé que depuis l'entrée de Gohier au Directoire, sur la proposition de ce Directeur. Mais la place de Bourguignon a été l'objet de beaucoup de convoitises, parce que de gros bénéfices sont censés attachés à ce ministère : notamment à la ferme des jeux et tant d'autres revenants-bons que la morale ne peut avouer, mais que la cupidité guette sans cesse.

Voilà donc qu'encore un matin le fidèle ami de Fouché, M. Vincent Lombard, vient me représenter son cher candidat : « La mission de Fouché en Hollande a bien eu pour but de lui donner une espèce de compensation du tort qu'on lui avait fait en le rappelant d'Italie, où il s'était si bien conduit; c'est une place honorable sans doute, et qui allait à un homme libre tel que Fouché, envoyé près d'un peuple libre; mais au bout du compte, cette ambassade est un véritable exil, car si Fouché peut être le plus utile quelque part, c'est sûrement à Paris, où tout aboutit de toutes les parties du monde; et si ensuite, citoyen Directeur, vous avez quelqu'un au monde, véritablement attaché à vous, comme patriote, comme révolutionnaire, enfin par analogie de caractère comme de sentiments; quelqu'un enfin qui vous aime de tout son cœur, n'est-ce pas Fouché? Où peut-il être plus utilement pour la République et pour vous qu'au ministère de la police? Il vous faut absolument là un homme à vous, pour vous avertir et vous défendre contre toutes les tentatives révolutionnaires ou contre-révolutionnaires; vous ne pouvez avoir un ministre plus habile, qui ait une connaissance plus certaine des hommes et des choses qui ont paru depuis 1789. Fouché n'a pas seulement pratiqué la Révolution, il l'a grimpée, il l'a rouée, si l'on peut ainsi dire : il est

son maître, et personne au monde n'est plus capable que lui de répondre à tout ce qu'on peut désirer d'habile et d'audacieux de la part d'un ministre.... »

Je trouvais déjà bien des objections en moi contre la personne de Fouché, et j'étais sûr d'en rencontrer dans mes collègues, plus encore que je ne m'en faisais à moi-même. J'hésitai pendant quelques jours à en parler, et ne voulais pas m'en laisser reparler par Lombard. Il revient à la charge au moment où l'on s'entretient avec inquiétude des rassemblements du Manège, qui ont maintenant lieu rue du Bac, et sur lesquels il est impossible de ne pas sévir. Il me dit qu'il n'y a que Fouché capable de faire le coup de vigueur qui va sans doute être nécessaire pour sauver le Directoire de la méchanceté de ses ennemis déguisés et acharnés sous toutes les formes. Lorsque, tous les jours, nous entrons en séance au Directoire, ce sont de nouvelles dénonciations, de nouvelles alarmes; tous les jours on déclame contre l'insuffisance et même l'impuissance du ministre actuel de la police : il ne peut parer à tous les troubles qui augmentent; il les voit à peine, et ne peut même les expliquer au lieu de les réprimer. Il paraît que Fouché, dans ses entrevues avec le ministre Talleyrand, au retour d'Italie, avait su l'intéresser sous quelques rapports; il l'a pu surtout en se présentant à lui comme étant au mieux avec les généraux patriotes, tels que Joubert, Brune, Championnet. Talleyrand regardant toujours d'où vient le vent, et croyant que les liaisons militaires de Fouché peuvent très utilement concourir avec les liaisons révolutionnaires, Talleyrand s'est fait le protecteur de Fouché à Paris, comme il s'était fait celui de Victor Hugues aux colonies. Il a bien parlé de Fouché à Sieyès, qui n'était pas sans préventions de plusieurs genres contre cet ancien collègue de la Convention nationale, mais Sieyès a essentiellement peur : c'est là sa passion dominante. Talleyrand a su s'y adresser, il a dit à

Sieyès : « Dans le moment où les Jacobins se montrent si audacieux et violents contre nous, il n'y a qu'un Jacobin qui puisse les combattre vigoureusement, les attaquer corps à corps, et les terrasser. Vous n'avez donc rien de mieux que Fouché. » Sieyès aurait eu horreur d'un pareil choix quinze jours auparavant, maintenant il ne conservera plus d'indisposition contre Fouché, depuis que Talleyrand lui a dit qu'il n'y avait que ce fameux terroriste pour le sauver.

Fouché, dont les instincts policiels s'exerçaient depuis longtemps (on a vu comme il avait été à mon service dans cette relation), Fouché, de la Haye, où il n'était arrivé que depuis quelques jours, ne cessait de tendre ses filets jusqu'à Paris : il avait, en le quittant, emporté avec lui l'espérance d'y être rappelé par les circonstances. Le ministère de la police particulièrement était le but avoué de son ambition. Vincent Lombard venant avec une nouvelle obstination me recommander encore Fouché, je me hasardai enfin à prononcer son nom au Directoire le jour où, très mécontent de la douceur qu'on appelait l'incapacité de Bourguignon, on paraissait tombé d'accord qu'il fallait le changer. Quel fut mon étonnement de voir Sieyès me soutenir avec le plus vif empressement, et dire aussitôt : « Si l'on est décidé à faire choix de cet homme énergique, il ne faut pas sortir de la séance sans que cela soit terminé. Il faut expédier de suite un courrier extraordinaire à la Haye, pour rappeler et faire venir de suite le nouveau ministre de la police. » Il impliquait ainsi sa nomination, dont on avait à peine parlé; mais, agissant révolutionnairement, c'est-à-dire sans la réserve d'aucune forme, il déclarait cette nomination faite. La proposition de Sieyès avait au contraire besoin d'être soutenue. Gohier, créateur de Bourguignon, ne voulait point qu'on touchât à sa créature. « Vous n'aurez jamais, disait-il, un plus honnête homme. — Cela ne suffit pas, lui répondait-on : il faut que votre honnête homme ait de l'activité et de la sagacité. »

L'opposition de Gohier subsistant, Fouché est nommé ministre de la police générale, et, suivant la double proposition de Sieyès, un courrier extraordinaire est expédié à la Haye, pour que le nouveau ministre arrive à Paris sans perdre de temps.

Quelques jours après l'entrée de Bernadotte au ministère, Sieyès avait, je ne me rappelle plus par quelle circonstance, agité la question si l'on devait rappeler Bonaparte de l'Égypte. Je dois cette justice à Bernadotte que, sans aucune précaution ni ménagements, il dit avec vivacité à celui qui avait levé ce lièvre : « C'est l'homme que vous avez sans doute l'idée de rappeler pour combattre avec nous en Europe; quant au général Bonaparte, vous connaissez son goût pour la dictature, et dans les circonstances qui nous pressent, ne serait-ce pas la lui offrir que d'envoyer des vaisseaux pour le ramener ici? »

On a vu comme Bonaparte, général en chef de l'intérieur après le 13 Vendémiaire, avait voulu, pour avoir un homme à lui, faire placer Murat commandant de la garde du Directoire; comme de l'armée d'Italie, en l'an V, il avait toujours, sous des formes républicaines, recommencé ce manège qui avait été une seconde fois déjoué. On a vu comme, aussitôt la nomination de Bernadotte, les frères Bonaparte, suivant les errements de leur frère l'Égyptien, avaient voulu s'emparer du ministère, sous son nom, en y introduisant un secrétaire général de leur façon. Je l'ai nommé : c'était M. Miot l'aîné, depuis l'un des serviteurs et des adulateurs les plus éhontés du régime impérial. (Il ne faut point confondre ce M. Miot avec son frère cadet, attaché à l'armée d'Égypte, et qui a fait sur cette expédition un ouvrage où, dans la deuxième édition surtout, Bonaparte est apprécié avec quelque justice politique.) Ayant échoué dans cette manière de s'emparer du ministère, les frères Bonaparte ne voulaient point lâcher la proie qu'ils croyaient

avoir dans le général Bernadotte à la faveur de leur alliance, Bernadotte ayant épousé la sœur de la femme de Joseph. En conséquence et sous la protection de cette alliance, les frères Bonaparte ne désemparaient pas d'auprès de Bernadotte, d'abord pour en obtenir le placement et l'avancement de toutes leurs créatures, bientôt après pour faire servir le pouvoir du ministre à leurs projets ultérieurs.

Bernadotte, qui demeurait rue Cisalpine, à l'extrémité du faubourg du Roule, n'avait point quitté son domicile; ce n'était rien de plus qu'une maisonnette du prix à peine de vingt mille francs; mais il croyait y être attaché, d'abord parce qu'il l'avait achetée du fruit de toutes ses économies militaires. (L'exiguïté des fortunes et la modération des besoins sont des traits qui peignent les temps.) Bernadotte aimait encore sa maisonnette parce que sa femme venait d'y accoucher d'un enfant, le seul qu'ils aient eu, et qui est aujourd'hui le prince royal de Suède, héritier présomptif de cette couronne du Nord.

Mais, continuant à coucher rue Cisalpine, Bernadotte, levé tous les jours à trois heures, était rendu à quatre au ministère de la guerre, rue de Varennes, avec son secrétaire intime en même temps secrétaire général de la guerre [1], qui demeurait faubourg Saint-Honoré, et qu'en passant il prenait dans sa voiture. Les aides de camp de Bernadotte qui se trouvaient à Paris étaient en même temps utilisés administrativement. Bernadotte avait donné, en entrant au ministère, l'ordre qu'aucune affaire ne restât plus de vingt-quatre heures sans être expédiée ou au moins examinée et répondue, et il avait imprimé un tel mouvement, que cet ordre, qui parut d'abord peu exécutable, était exécuté rigoureusement, et que tout était à jour. Ainsi qu'il le dit dans ses proclamations, il avait tout à réorganiser, à créer, lever deux cents bataillons de mille hommes chacun, quarante mille

1. Alexandre Rousselin de Saint-Albin. (G. D.)

hommes de cavalerie, etc. Après avoir donné à ces opérations, aux rapports qu'il en faisait chaque jour au Directoire, quinze ou seize heures de travail, il revenait, vers sept heures du soir, dîner rue Cisalpine, avec son secrétaire et ses aides de camp de service. Le ministre ne pouvait rentrer chez lui, où sa femme était en couches, sans y trouver, sous ce prétexte de la santé de Mme Bernadotte, les frères Bonaparte, ou au moins Joseph et sa femme, lorsque Lucien, dans une autre combinaison, allait d'autres côtés, le plus souvent dans des réunions anarchistes pour y prendre part, ou au Directoire même pour nous y espionner, et rendre compte de nos pensées comme de nos actions au Sanhédrin de Bonaparte.

N'ayant, dans les premiers jours de l'installation de Bernadotte au ministère, parlé que de recommandations pour des intérêts individuels, Joseph en vint bientôt à parler des intérêts généraux, bientôt des personnes composant le gouvernement, bientôt du gouvernement lui-même dans son principe constitutionnel, d'abord de la nécessité de changer les personnes, bientôt de celle de « réformer », c'est-à-dire de « renverser » l'institution elle-même.

En voyant venir ce genre d'insinuations du Corse délégué, Bernadotte eut peut-être le tort d'y prêter d'abord trop doucement l'oreille et d'entrer en matière sur la possibilité des changements divers. Il y a des choses sacrées, telles que la loi fondamentale d'un pays, auxquelles vous ne pouvez toucher sans un vrai péril. Mais Bernadotte, récemment admis par les événements aux discussions les plus hardies, que ces événements mêmes avaient autorisées, ne pensait pas qu'il y eût des questions qui pussent être exceptées du domaine au moins de la causerie : il paraissait croire au contraire que chacun pouvait défaire et refaire une Constitution; ainsi pensait-il que si le nombre de cinq Directeurs était réduit à trois, dont l'un serait remplacé tous les cinq ans, la Consti-

tution pourrait subsister avec cette modification. Il voulait que de ce renouvellement combiné des magistrats sortît un ordre de patriciens qui deviendraient propres à l'administration de l'État. Bernadotte croyait trouver cette idée dans la Constitution romaine, qui lui était peut-être un peu superficiellement apparue, et dont il pouvait mieux juger la partie militaire que la partie politique. Il voyait dans la Constitution française de l'an III une certaine analogie avec les droits consulaires et les droits des sénateurs romains. D'après l'article 135 de la Constitution de l'an III, personne ne pouvait désormais aspirer à devenir Directeur sans avoir été d'abord membre de l'un des deux Conseils, ou ministre, etc. Or, comme Bernadotte tenait déjà l'une des conditions, il était naturel qu'il restât, par ambition, attaché à une forme de gouvernement où il avait déjà trouvé une élévation qui le mettait sur le pied de l'égalité avec des têtes couronnées, tributaires ou protégées de la République.

Les idées spéculatives que je rapporte ici comme énoncées alors par Bernadotte, sont au moins celles qu'il a avouées depuis. Tout en reconnaissant dès lors chez le général béarnais de grands germes d'ambition, ce serait peut-être lui en supposer plus qu'il n'avait dès lors songé à en avoir, que d'attacher à ses idées et surtout à leur expression une vue aussi lointaine que celle qui a été depuis développée par les événements. Car je crois pouvoir dire, à la décharge des hommes qui se sont depuis montrés les plus affamés dans ce genre, qu'aucun peut-être n'avait alors en lui la pensée d'une élévation qui outrepassât les lois de la République. D'ailleurs, indépendamment des principes que pouvaient leur avoir inculqués les lois et la morale de la République, ils n'avaient devant eux, quant aux entreprises d'ambition présumée, que des exemples fort peu encourageants, et des essais fort peu heureux pour ceux qui en avaient été accusés; et même, duquel des généraux tombés sous la faux révolutionnaire

peut-on affirmer qu'il ait réellement voulu manquer à la Révolution? Depuis Lafayette, aujourd'hui si bien jugé, et qui survit si miraculeusement, jusqu'à Custine, Houchard, Biron, et tant d'autres qui ont péri, qu'est-ce qui prouve, dis-je, qu'aucun de ces militaires ait été traître à la liberté de son pays?

Bernadotte me voyait tous les jours au Directoire, en y apportant son travail; venant encore causer avec moi dans les intervalles, il me confiait une partie des choses que je viens de raconter, moins la pensée ambitieuse, que sa personnalité exubérante n'allait pourtant pas jusqu'à dévoiler. Car son républicanisme avait l'air de se croire la mission spéciale de combattre l'ambition des autres. C'est dans ce sens qu'il me raconta un jour que Joseph, dont il commençait à se méfier singulièrement, lui avait, dans une confidence récente, parlé de la possibilité du retour de son frère l'Égyptien. Bernadotte me dit avoir eu assez de présence d'esprit pour cacher son indignation; mais Joseph, ayant remarqué au moins la surprise dont il n'avait pas été maître, avait été alarmé; il avait voulu rattraper ce qui lui était échappé, l'affaiblir en disant que ce qu'il avait avancé n'était qu'une simple conjecture de sa part, puis, trahissant sa pensée, une « probabilité », qu'avec un certain laisser-aller il avouait cependant pouvoir être un jour une réalité; « car, Bonaparte ayant conquis l'Égypte », Joseph concluait que « son expédition était terminée, puisqu'il n'y avait plus rien à faire de ce côté ». Bernadotte aurait répondu à Joseph : « L'Égypte conquise! Dites tout au plus envahie; cette conquête, d'ailleurs, si vous voulez absolument lui donner ce nom, est loin d'être assurée : elle a fait revivre la coalition qui était éteinte; elle nous a donné toute l'Europe pour ennemie, et a compromis l'existence même de la République. D'ailleurs votre frère n'a pas le droit de quitter l'armée : il connaît les lois militaires, et je ne pense pas qu'il

voulût s'exposer à subir les peines qu'elles prononcent : une pareille désertion serait sérieuse; votre frère ne peut en méconnaître les conséquences. » Joseph sortit quelques instants après, paraissant regretter une conversation où il s'était trahi, quoiqu'elle eût pour lui l'avantage de lui faire connaître la vérité des sentiments de Bernadotte; elle lui apprenait encore qu'avec le caractère du Béarnais il n'était pas aussi facile de le tirer à soi qu'il l'avait espéré. D'après la manière dont Bernadotte m'expliquait les choses, il paraissait croire que Joseph Bonaparte agissait dès ce temps-là non sans quelque intelligence avec Sieyès, dont il aurait eu même mission pour aller à la découverte. Bernadotte disait qu'en le quittant, Joseph aurait été rendre compte à Sieyès de l'état des choses, et que ce Directeur, à qui tout cela n'avait été présenté qu'avec dissimulation et simulation, aurait été dès ce moment indisposé contre Bernadotte; que son humeur, formée de ce commencement, se serait accessoirement nourrie de tout ce qui, venant incessamment s'y rattacher, présentait Bernadotte comme un républicain absolu, n'entendant à aucune composition pour modifier les personnes et les institutions établies par la Constitution de l'an III. Bernadotte croyait avoir, dans plusieurs conversations de Sieyès, démêlé et reconnu que l'idée d'une grande innovation, ou au moins d'une certaine revision de la Constitution de l'an III, était déjà une combinaison, une espérance et une volonté arrêtée dans la tête de Sieyès.

Fouché a reçu à la Haye le courrier de Sieyès, doublé de celui de Vincent Lombard; il n'accourt point, il vole : il était rendu près de nous le quatrième jour même de sa nomination. Il s'était mis en route aussitôt, ce qui prouvait qu'il s'attendait un peu à son départ avec pareille destination. Il n'avait dormi ni jour ni nuit, et il venait « mettre aux pieds du Directoire son dévoûment respectueux ».

Lorsqu'on a depuis quelque temps l'exercice d'un grand

pouvoir, celui notamment dont dépendent les emplois, qui sont la fortune elle-même, on acquiert peu à peu une expérience qui nous permet de connaître et de juger promptement les ruses des hommes qui veulent arriver à une fin. La plus connue et cependant la plus vulgaire et la plus usitée consiste à faire les gestes tout contraires aux choses qu'on veut exprimer. Ainsi la plupart des hommes qui demandent des places commencent par parler retraite, modestie, désintéressement. J'avais vu tant et tant de ces manières de procéder, que je m'y attendais en général, au point de ne pouvoir être guère surpris, et d'être assez exercé pour en rire, en voyant venir à moi les amateurs; mais, si bien qu'on soit en garde, à force de s'y attendre, il y a cependant des nouveautés toujours imprévues. Je dois, à l'appui de mon idée, consigner ici une anecdote qui m'est rappelée par la lettre, que je retrouve en écrivant ces Mémoires, d'un personnage qui a joué un rôle fort actif depuis cette époque. Je connaissais Réal à une date fort ancienne et toute révolutionnaire; c'était du temps même où il était accusateur public près le tribunal criminel extraordinaire, institué à Paris le 10 Août, puis substitut du procureur de la commune, qui avait succédé au tribunal du 10 Août. Malgré les faits d'armes les moins équivoques, dans le sens de la Révolution, Réal n'avait pas été trouvé aussi fort qu'on l'exigeait alors; ayant eu le malheur de contrarier un jour Robespierre, il avait failli payer de la vie sa franche opposition; incarcéré avant le 9 Thermidor, il n'avait dû la vie qu'à cette journée de délivrance. Il avait, par des écrits politiques spirituels et raisonnablement patriotiques, secondé le mouvement du 9 Thermidor, sans cependant le pousser jusqu'à la réaction, et même ayant sincèrement tout fait pour en arrêter les excès. Dans la mission des subsistances qui m'avait été donnée entre le 9 Thermidor et le 13 Vendémiaire, j'avais utilisé Réal. Il était sans emploi et avait le plus grand besoin d'en trouver un.

J'avais été satisfait de ses services; il avait fait preuve d'activité et d'intelligence au 13 Vendémiaire; j'avais aperçu Réal parmi le bataillon sacré des patriotes, qu'on a appelé des *terroristes*, et Réal y avait montré tout le courage qu'on peut attendre d'un homme de loi : celui d'une langue bien pendue qui exhortait au moins les autres en n'agissant pas soi-même. Depuis, ayant pris la plume pour relater la bataille, il avait fait un historique de la journée du 13 Vendémiaire et de ses antécédents, que je ne pourrais louer sans encourir la suspicion de quelque partialité, car c'était beaucoup sur mes conversations, qu'il appelait d'excellentes notes, que Réal avait travaillé [1]. On croit bien que je n'avais pas fourni celles où il me prodigue tant de compliments : il est vrai que pendant qu'il préparait son histoire, devenu membre du Directoire, je conviens que ce pouvait être au Directeur plus qu'à la personne que Réal avait adressé ses phrases aimables. Toujours est-il que, mieux traité qu'aucun autre par l'historien du 13 Vendémiaire, j'avais plus d'une fois voulu associer mes collègues à ma reconnaissance; mais je n'avais jamais pu obtenir pour Réal rien de plus que la commande de quelques travaux politico-littéraires. On en avait été content, et on avait rétribué l'auteur honorablement pour l'époque. J'avais tenté depuis de faire placer Réal dans l'administration ou dans l'ordre judiciaire; mais d'une part il était poursuivi par l'inimitié personnelle de Merlin, qui lui reprochait d'avoir défendu un fameux Belge appelé Tort de la Sonde auquel Merlin en voulait personnellement (et les haines de Merlin n'étaient pas de celles dont on pût espérer jamais voir la fin); de l'autre, mes collègues reprochaient à Réal de n'être point assez sérieux, de faire sans cesse des calembours et des pantalonnades. Or, disaient Rewbell et Revellière, « on ne peut

1. Voir au t. I, p. 267, des Mémoires de Barras un extrait de cette relation du 13 Vendémiaire, qu'il reconnaît ici avoir inspirée lui-même à Réal, et dont il invoquait le témoignage à l'appui de sa prétention d'avoir joué dans cette journée le rôle décisif qu'il conteste à Bonaparte. (G. D.)

mettre en tête des affaires et exposer au public un calembourgiste, un farceur perpétuel ». Ne mesurant point au succès ce qu'il appelait alors sa reconnaissance envers moi, Réal n'avait point pour cela délaissé le Luxembourg, et il était de ceux que je voyais le plus ordinairement venir le soir chez moi. Voilà qu'au moment de la nouvelle tourmente qui éclate entre le corps législatif et le Directoire, je reçois tout à coup la lettre suivante :

Paris, le 8 thermidor an VII.

Réal, défenseur officieux, au citoyen Barras.

C'est avec confiance que je me rappelle à votre souvenir et, j'ose le dire, à votre ancienne amitié.

J'étais depuis longtemps devenu entièrement étranger aux affaires publiques, et, rendu à mon ancien état, je ne m'occupais que de plaidoiries. J'arrivais de la campagne, lorsque deux de mes amis me parlèrent d'une nouvelle conspiration anarchique, et m'annoncèrent que j'étais désigné comme un des chefs de ce nouveau complot. Mon premier mouvement fut le mépris, et un sourire involontaire vint sur mes lèvres : mais, ce matin, un troisième ami m'a parlé des mêmes bruits, et m'a assuré que j'étais véritablement un des chefs de la conspiration qui doit renverser le Directoire, les Conseils, etc.

Je crois difficilement aux conspirations, et je deviens incrédule quand la calomnie m'en constitue le chef ou l'agent; mais, instruit par l'expérience, je ne dois pas négliger de pareils bruits.

Je déclare que surtout, depuis les élections, également piqué et contre les exclusifs honnêtes gens qui m'ont traité de terroriste, et les exclusifs patriotes qui m'ont excommunié comme chouan, je vis sans voir ni les uns ni les autres. Environné de plaideurs, j'assiège le barreau, et je tâche de gagner de quoi vivre et de quoi payer mes impatients créanciers, levant les mains comme Moïse, et faisant des vœux comme un ermite qui s'est détaché d'un monde qui le fatigue et qui l'ennuie.

Voilà la seule conspiration qui dévore tous mes instants.

Au nom des sacrifices que j'ai faits, au nom de quelques services bien désintéressés que j'ai rendus, au nom même de l'étrange abnégation dans laquelle je vis, n'ai-je pas le droit d'espérer le repos ou l'oubli?

A vous, citoyen Directeur, à vous qui devez me connaître et m'estimer, je vous demande la tranquillité. Ces dénonciations,

l'espèce de consistance qu'on leur accorde sont, j'ose le dire, une calamité publique. Qu'on saisisse mon dénonciateur, qu'on me confronte avec lui, et si je ne prouve pas à l'instant que ces menées sont le fruit de la plus détestable intrigue, qu'on me condamne.

J'aime à croire que ces bruits n'ont aucune consistance, et que vous rirez de mes folles terreurs; mais, d'après ce qui s'est dit lors des élections, je dois tout craindre.

Je suis aujourd'hui ce que j'étais alors, et vous ferez aujourd'hui ce que vous avez fait alors : vous me rendrez justice et vous m'assurerez le seul bien que je réclame : la tranquillité.

Salut et respect.

RÉAL.

Il y avait dans cette lettre plusieurs singularités qui avaient droit de m'étonner. D'abord il n'y avait rien dans les mouvements politiques actuels qui eût donné lieu à s'occuper de Réal plus particulièrement que de tout autre. Ensuite Réal était l'un des hommes qui me faisaient le plus assidûment et régulièrement leur cour : il ne manquait pas un jour à mes soirées directoriales, et depuis son retour de Vendôme, où il avait plaidé pour les babouvistes, il ne nous était rien revenu qui l'accusât plus spécialement. Pourquoi donc venait-il se défendre d'une accusation qui n'existait pas? Pourquoi parler avec tant de faste de sa détermination à la retraite, et des projets nouveaux de ses modestes travaux. Il y a là-dessous quelque chose qui n'a l'air ni franc ni spontané, et qui doit nécessairement se rattacher à quelque vœu particulier. Je n'avais cru devoir aucune réponse à la lettre de Réal, parce que je ne le croyais réellement pas en danger, et s'il y avait été, j'aurais certainement fait honneur à ses espérances, en le défendant de tout mon cœur.

Voilà que lorsque la lettre de Réal était encore toute chaude, je vois arriver à moi une dame de sa connaissance et de la mienne, Mlle ou Mme V. de Châtenay, car sa qualité de chanoinesse lui donnait le droit d'être damée. Mme V. de Châtenay était une personne de beaucoup d'esprit, et plus encore d'érudition : un véritable bénédictin renforcé. Elle

s'était fait connaître dans les lettres par plusieurs traductions de romans anglais, notamment par celle du *Village abandonné*, de Goldsmith, opuscule de quelques pages, très petit de volume, mais plein de sensibilité, et qui suffirait seul pour classer un écrivain. Mme V. de Châtenay était l'auteur du *Génie des peuples anciens*, ouvrage de son cru, sans doute, si l'on peut appeler ainsi l'ouvrage qui a été fait avec tant d'autres livres, espèce de revue des progrès de l'esprit humain, qui n'a pu faire oublier le tableau laissé par Condorcet.

Mme V. de Châtenay était accoutumée à parler avec beaucoup de franchise; elle y était autorisée par sa position, par les devoirs de famille dont elle s'était chargée, et qu'elle avait remplis avec beaucoup de mesure et d'habileté. Elle était avec Réal dans une intimité assez apparente pour qu'elle pût, sans autre conséquence, avouer qu'elle s'intéressait vivement à lui. Elle vint donc, à la suite de la lettre de retraite de Réal, me trouver pour en soutenir d'abord le contenu, et me préconiser les goûts de simplicité de son ami. Puis, sans transition, elle me dit aussitôt qu'il vaudrait mieux, pour lui comme pour la République, que Réal consentît à se livrer de nouveau aux affaires publiques, et tout de suite elle me dit savoir que le commissaire actuel du Directoire près le département de la Seine, le citoyen Dupin, ne pouvait manquer d'être incessamment renouvelé, ainsi que le département tout entier lui-même. Réal, encore une fois, n'avait aucune ambition, mais du moment qu'on prenait un parti à l'égard des administrateurs du département qui appartenaient à l'ancien Directoire, pouvait-on mieux faire que de donner la place la plus importante, celle qui devait surveiller les autres, « à notre ami Réal »? Elle disait « notre ami », et n'hésitait point à le dire pour son compte, parce que Réal lui avait montré beaucoup d'obligeance dans des moments difficiles, et puis, par-dessus tout, parce qu'il m'était person-

nellement attaché à moi-même; il m'était dévoué à la vie et à la mort, car c'est ainsi que procèdent toujours ceux qui veulent arriver aux places, à l'égard de ceux qui les donnent. On verra par la suite comment se soutiennent ces attachements. Une considération fondée en fait, que m'ajoutait Mlle de Châtenay, c'est que Réal, qui avait tant d'esprit, d'instruction, de capacités en tout genre, et qui avait des droits aux premiers emplois, n'en avait été si constamment écarté que par la haine d'un homme; cet homme, c'était Merlin de Douai, dont le 30 Prairial avait fait justice. La raison pour laquelle Merlin en avait tant voulu à Réal, disait sa patronne, c'est que Réal, dans un procès qu'il avait soutenu pour un nommé Tort de la Sonde, Belge, quelques années auparavant, avait été dans le cas de surprendre la vertu de Merlin presque la main dans la poche. Voilà ce que Merlin n'avait jamais pardonné à Réal; mais maintenant que Merlin était jugé pour le plus méchant des hommes, il ne fallait pas que ses victimes restassent sous les coups de ses mauvaises actions, comme il ne fallait pas non plus laisser périr une révolution qui avait fait justice d'un aussi pervers sujet que Merlin; il fallait maintenant mettre en place ceux qui avaient intérêt à empêcher le retour des Merlins et à maintenir la révolution du 30 Prairial.

Il y avait quelque chose de très autorisé dans tout ce plaidoyer de Mme de Châtenay; elle ajoute avec véhémence : « Vous, Barras, à qui la France doit les plus belles choses de la Révolution, et qui êtes le père des citoyens et des militaires les plus distingués dont s'honore notre pays, car enfin n'est-ce pas vous qui avez fait Bonaparte, Hoche, Talleyrand, Fouché, tant d'autres qui vous doivent fortune, honneurs, grades, renommée? Je ne suis point caution de ceux que je ne connais pas particulièrement, mais je le suis de Réal. Je vous le jure sur ma foi, Barras : il est possible que d'autres, notamment ceux que je viens de vous rappeler, l'emportent sur Réal en

choses brillantes, en illustrations militaires ou diplomatiques; mais il n'y en a pas un, je les mets au défi, même le premier de tous, il n'y en a pas un qui surpasse, qui égale Réal en dévoûment, en générosité de cœur, en patriotisme sublime! »

Un peu ému de ce discours, je me disais en moi-même, avec un certain sentiment d'orgueil, qui n'était cependant pas exempt de trouble : il est vrai que c'est moi qui ai produit Bonaparte, Talleyrand et tant d'autres! Mais dans cette reconnaissance d'un fait qui m'appartenait réellement, je n'étais pas sûr, en réfléchissant sur beaucoup de particularités qui commençaient à me revenir de plusieurs côtés, que ce fût là ce qu'il y eût de mieux au monde. Tout en ne pouvant me nier l'importance qu'avaient prise dans les affaires les personnages dont il était question, la révélation, trahie par eux-mêmes, du fond de leur caractère portait dans mon âme un trouble qui, sans être encore expliqué ni défini, l'agitait singulièrement. Il nous arrive quelquefois de ces pressentiments secrets, résultats de beaucoup de traits que nous n'avons pas pris le soin de considérer dans leur ensemble, et qui nous déconseilleraient bientôt les résolutions que nous prenons à notre corps défendant, et que nous saisissons comme malgré nous.

Indépendamment de la disposition bienveillante qu'avait pu me donner la patronne éloquente de Réal, j'avais pour celui-ci un intérêt fondé sur la reconnaissance présumée des services que je lui avais rendus à plusieurs époques, un désir sincère de le consoler des persécutions qu'il avait dues à la haine de Merlin. Je promets à Mme V. de Châtenay de proposer au Directoire Réal pour commissaire près le département de la Seine. Je lui tiens parole : Réal est nommé. Voilà encore un acteur que je viens d'introduire sur la scène : on verra le rôle ou les rôles qu'il jouera dans le drame dont la représentation approche. Sans vouloir porter un jugement anticipé sur les individus qui viendront en quelque sorte y

défiler chacun à leur tour, ni les caractériser autrement que par leurs faits et gestes, je ne puis m'abstenir de placer ici une observation qui se trouve ramenée sous ma plume par le souvenir forcé des premières causes qui ont attaché les commencements de plusieurs grandes fortunes à ma protection. Les principaux personnages apparus tout à l'heure si infimes devant nos yeux, et qui seront hissés si haut par suite des événements, à l'exception du général Hoche qui a pénétré par la force de son seul mérite, par l'ascendant de son génie, se sont tous produits auprès de l'autorité par le moyen des femmes. Ainsi, pour premier exemple, Bonaparte. On a vu les premières intrigues dès l'an II, vil courtisan de la femme du représentant du peuple Ricord, pour se soutenir et s'avancer; on a vu ses manœuvres auprès de Joséphine, et son mariage pour avoir le commandement en chef de l'armée d'Italie. Passons à Talleyrand. On a vu comment il avait été soutenu et promu par Mme de Staël. On voit maintenant Réal, dans une sphère secondaire, poussé par les mêmes moyens. On ne dira pas que les succès de ces messieurs dans le dévoûment des dames pour eux furent dus à la beauté de leur physique : tous, en y comprenant Bonaparte lui-même, dont la célébrité a depuis créé la physionomie et fait proclamer qu'elle était magnifique, qu'elle était grecque ou romaine, tous ces messieurs, dis-je, à l'exception encore de Hoche, le seul qui ne se soit pas servi de pareils moyens, n'étaient certainement pas des Antinoüs. Je fais ici une réflexion plus triste encore sur leur conduite : c'est qu'après s'être servis des femmes pour l'intérêt de leur ambition, ils ont été plus ingrats les uns que les autres : ils avaient exprimé les citrons, ils ont rejeté l'écorce. Je ne parle point de Réal : la postérité ne recherchera pas les suites de sa liaison avec Mme V. de Châtenay. Mais on a vu comme Bonaparte a divorcé avec celle à qui il avait juré à son sacre même, devant les autels, un lien éternel. Quant à Talleyrand, légiti-

mement marié avec Mme Grand quand il crut ce mariage utile à sa position, puis séparé d'elle quand il crut pouvoir s'en passer, ce n'est qu'une ingratitude vulgaire, et qui va avec tous les dégoûts et les ennuis de sa vie ordinaire; mais son ingratitude envers Mme de Staël ne s'en est pas tenue à la négligence et à l'oubli. D'après tout ce qu'elle m'a personnellement raconté depuis que je l'ai revue, en 1814, elle ne faisait pas de doute que Talleyrand n'eût été le premier mobile de la persécution qu'elle a éprouvée. « Je lui étais insupportable, me disait-elle en riant, comme Agrippine le fut à Néron : cependant je n'étais pas tout à fait sa mère, au moins par les années », me disait encore cette femme supérieure, mais qui se laissait toujours voir femme et voulait l'être; « je lui avais donné du pain, à la lettre, mon cher Barras, avant que vous l'ayez fait ministre à ma recommandation : que n'avais-je pas fait pour lui? Rappelez-vous mes importunités. Eh bien, s'il avait pu me traiter comme Agrippine l'a été par Néron, s'il avait pu me submerger au moyen d'un bateau à soupape, comme celui d'Anicet, il l'aurait fait, il le ferait encore, et pourquoi? parce que je lui ai donné du pain et que je l'ai fait ministre. »

En voyant les procédés d'ingratitude honteuse envers les femmes de la part de ces notables intrigants qui ont fait leur chemin par elles, on n'a pas besoin d'être averti que leurs relations à cet égard ont plus tenu au calcul qu'au sentiment : jamais de pareils calculateurs ont-ils pu aimer? mais, en s'adressant aux femmes, ils avaient jugé d'avance tout le dévoûment dont sont capables celles qui se croient aimées : ils ont trouvé là une puissante ressource pour arriver à leur but. J'ajoute, comme supplément à leurs talents en perfidie, qu'en même temps que la délicatesse du cœur des femmes livre ce genre de spéculation aux êtres assez vils pour en abuser, peut-être les difficultés de leur commerce, la contrainte obligée de leurs sentiments, donnent-elles à leur posi-

tion une nécessité de finesse et de ruse, dont l'exercice au profit de leurs amants développe encore dans ceux-ci celle qu'ils tenaient déjà de la nature. Mme de Staël était sans doute toute pleine de son sujet lorsque, dans l'un de ses ouvrages, *De la littérature considérée dans ses rapports avec l'état moral et politique des nations*, elle dit : « Ce sont les vices pour ainsi dire négatifs, ceux qui se composent de la privation des qualités, qu'il faut maintenant attaquer. Il faut signaler de certaines formes derrière lesquelles tant d'hommes se retirent pour être personnels en paix, et perfides avec décence. »

Quant à moi, qui n'ai pas été moins exposé qu'un autre à tout ce qu'il y a d'attrayant dans les relations des femmes, j'ai pu y chercher les plaisirs des sens, plus que les joies immatérielles de l'idéal, je le confesse; mais je suis certain de n'avoir été mené par aucun calcul vers celles avec qui j'ai pu être lié : en croyant les aimer pour elles, il est possible que je les aie aimées un peu pour moi; mais je n'ai point à me reprocher d'avoir songé à en faire des instruments de mon ambition ou de mon intérêt; cela ne m'est jamais venu à l'esprit, parce que c'eût été une bassesse à mes yeux. Dans toute circonstance politique comme privée, j'ai cru que l'homme qui a la dignité de lui-même doit faire ses affaires par ses propres moyens et par sa force personnelle.

Dans le même instant où nous venions de nommer Réal commissaire près le département de la Seine, nous donnâmes la place de commissaire près le Bureau central (depuis, la préfecture de police) au citoyen Lemaire, ancien professeur de l'université de Paris, homme d'esprit et d'affaires, quoique ayant été occupé surtout de la culture des lettres, et très attaché aux principes de la Révolution; c'est celui qui, échappé à beaucoup d'injustices et d'intrigues politiques, heureusement muni des fortes études anciennes, a créé la belle entreprise des classiques latins, et est devenu le doyen

de la Faculté des lettres de Paris. Réal, en sa qualité de commissaire du Directoire près le département, nous présenta le commissaire près le Bureau central, et, m'annonçant Lemaire, il me dit : « Citoyen Directeur, on a accusé quelquefois le Directoire d'avoir nommé aux emplois des incapables qui se donnaient pour avoir un grand dévoûment; j'ose assurer qu'en fait de dévoûment au Directoire, nous pouvons nous mesurer avec qui que ce soit; quant à la capacité, permettez-moi donc de ne pas me juger; mais je vous assure que dans les deux individus qui se présentent en ce moment devant vous, il y en a au moins un qui a de l'esprit. » J'invitai à dîner les deux commissaires, et ils furent très aimables, obséquieux : je reconnus dans leur conversation que la plaisanterie de Réal était de la modestie, et que dans les deux commissaires il y avait certainement deux hommes d'esprit.

Mais la vivacité et l'entrelacement de ces souvenirs me font encore anticiper bien vite et bien loin sur la suite de mes Mémoires. En voilà assez de l'épisode de Réal : les événements galopent et ne me permettent plus de digression.

CHAPITRE XIII

Affaires d'Allemagne. — Ordre à l'escadre franco-espagnole. — Nouveaux clubs démagogiques. — Société du Manège. — Changement de ton de Joseph et Lucien Bonaparte. — Je fais venir Lucien; ma réprimande; pantomime; attitude de Joseph; réponse de Lucien; était-il représentant du peuple? — Retour vers l'Égypte. — Visite de Joseph et de Lucien à Mme Bonaparte. — Leur sortie contre moi. — Exigences démagogiques au sujet des vêtements directoriaux. — Science universelle de Fouché. — Projet de déportation. — Étonnement du Directoire. — La bascule. — Projet contre les Jacobins. — Le Manège fermé. — Harangue de Tissot contre les employés. — Projet d'adresse de Félix Lepeletier. — Vues de Fouché. — Nouvelles accusations contre Merlin et La Revellière. — Siméon; son obséquiosité. — Puissance des souvenirs du pays. — Siméon déporté. — Je le protège. — Principes révolutionnaires de Siméon. — Discours antibourbonien. — Siméon sous Bonaparte; sous Louis XVIII. — Les Portalis. — Lettre et mémoire de Siméon sur la déportation. — Je les présente au Directoire. — Sa réclamation est rejetée. — Fouché et Sieyès. — Les prêtres déportés à Rochefort. — Ils s'adressent à moi. — Sieyès prend leur demande pour une épigramme. — Comment elle est accueillie. — Pétition des prêtres déportés.

Nous sommes de nouveau avertis que le roi de Prusse se prépare à nous attaquer si « nos revers continuent ». L'armée d'Helvétie est toujours dans l'inaction, ce qui autorise le prince Charles à faire des versements de troupes sur le bas Rhin. Il est à craindre qu'il n'en dirige une partie sur Mannheim, et que, de concert avec les Anglais qui doivent

Thermidor an VII.

débarquer dans la Belgique, il ne franchisse le Rhin. Il y a près de deux mois que je proposai de détacher quinze mille hommes de l'Helvétie; si l'on eût fait ce mouvement, Turin serait à nous. Il faut à présent diriger des forces sur le Rhin : j'en fais la proposition expresse. Si Masséna soutient encore ne pouvoir agir en Helvétie, on l'enverra sur le bas Rhin, où trente-cinq mille hommes arrêteront au moins la marche des ennemis.

Le Directoire avait ordonné à l'escadre franco-espagnole de quitter Cadix pour se rendre à Brest : elle s'y est rendue sans avoir rallié les vaisseaux de Rochefort. L'ordre est donné à l'amiral Bruix d'aller les chercher et de combattre l'ennemi, s'il est encore en station.

La démagogie, suscitée et fomentée par les frères de Bonaparte, ne se croyait pas assez puissante avec les conseils législatifs : il lui fallait des renforts extérieurs. Lucien et Joseph Bonaparte étaient les premiers à en solliciter des faubourgs eux-mêmes. Cette partie de la population, si animée aux premiers jours de la Révolution, avait éprouvé de si pénibles mécomptes, qu'elle était depuis longtemps tout à fait portée au repos, et, sans croire, comme on l'a dit depuis, que le peuple eût donné sa démission (car jamais ceux qui ne possèdent rien sur la terre n'ont donné leur démission à ceux qui possèdent tout), toujours est-il que, dans l'état où étaient alors les classes inférieures de la nation, on ne pouvait, sans de grands efforts, les mettre en mouvement. Les instigateurs avaient donc cru ne pouvoir mieux suppléer au peuple dispersé qu'en formant de nouveaux clubs : tel avait été le but de la formation de la société du Manège.

Les frères Bonaparte, Joseph et Lucien, poussant à tous les excès en secret et même en public, paraissaient déjà trouver dans les circonstances le droit de prendre un ton tout différent de celui que jusqu'alors ils avaient eu à l'égard du Directoire. Précédemment ils nous avaient sans cesse impor-

tunés et fatigués collectivement et individuellement de toutes sortes de demandes, pour eux, leurs parents et leurs amis, et ces demandes se résolvaient toujours en argent : maintenant ils se croyaient le droit de prendre le ton de leur nouvelle position, Bonaparte leur ayant laissé des fonds considérables pour tenir un état de maison opulent, et recevoir tous les intrigants qui pouvaient concourir à leurs desseins. Les Corses tout à l'heure si quémandeurs, si humbles et tendant la main, tranchaient aujourd'hui du grand seigneur et, Leurs Seigneuries ne pouvant pas tout à fait se rattacher à eux seuls, ils se réclamaient du corps législatif, dont ils voulaient que leur insolence fût la représentation. Ils venaient sans cesse, tantôt au nom des commissions des Conseils, tantôt au nom des Conseils tout entiers, chez les ministres comme au Directoire; une fois même, on les entendit s'échapper à nous menacer de leur « frère le général »!

Quant à moi, irrité ou plutôt indigné de cette conduite populacière et perturbatrice de Lucien, je crus que tant de services rendus par moi à lui et à sa famille me donnaient le droit de lui montrer quelque sévérité dans cette circonstance. Je le mandai chez moi avec son frère Joseph. En me les recommandant tous les deux particulièrement à son départ pour l'Égypte, Bonaparte m'avait positivement déclaré qu'« il fallait tenir ferme ce mauvais sujet de Lucien qui, depuis la sortie de Corse, nous avait donné tant de tablature ». En le voyant devant moi dans ce moment, je ne pus me retenir de lui exprimer fort vivement tout ce que sa conduite actuelle m'inspirait de mécontentement. Je lui dis « qu'il avait pu être nécessaire d'être jeune et ardent comme la Révolution en 1793, mais qu'il était temps de devenir mûr et sage comme elle; que le régime des excès était épuisé; qu'il était impossible de le recommencer; que lui personnellement, Lucien, devait avoir jeté toute sa gourme révolutionnaire, quand il s'était présenté au corps législatif. Il n'aurait tenu

qu'à lui de s'y montrer avec honneur. Pour moi, je croyais qu'il aurait saisi l'occasion de faire oublier le garde-magasin de Saint-Maximin, le spoliateur des effets de la République, le commissaire des guerres spoliateur, le harangueur insensé des clubs du Midi. Que tout le passé pouvait avoir excuse et absolution dans une bonne conduite; mais que s'il continuait, il aurait affaire à moi, et que je le démasquerais; qu'à tort il voudrait invoquer l'autorité de son frère; que les services militaires de ce frère avaient leur place, et ne pouvaient jamais être un titre pour malverser dans l'intérieur et troubler la République. »

Joseph, témoin de tout ce que je disais à son frère, me donnait dans sa pantomime toute la mesure de son caractère, se tenant le chapeau à la main et dans l'attitude la plus respectueuse, il paraissait chercher mon regard pour donner à mes paroles l'adhésion la plus humble; il disait même quelques mots vagues; qu'« il fallait effectivement être sage, mesuré, ne pas se laisser aller à ses passions ». En même temps qu'il parlait ainsi, je le surpris à pousser Lucien d'un air de connivence, je le vis lui marcher sur le pied pour se faire mieux comprendre et lui imposer le silence de la politique.

Le tribun Lucien, ce harangueur si fécond, resta comme médusé de mon discours, et se retira le front humilié, la tête basse, me disant : « Citoyen Directeur, je connais tout l'intérêt que vous avez toujours accordé à moi et à ma famille : je tâcherai de ne pas démériter de vos bontés; mais j'ai mes devoirs à remplir comme législateur. Le peuple est là! Comme représentant du peuple!... » Il répétait ce mot de « peuple » avec un accent tel qu'on n'en avait jamais entendu de plus sonore dans les saturnales de Saint-Maximin. « Je respecte le peuple autant que vous, et avec plus de sincérité que vous, lui dis-je; je me crois bien aussi moi-même ici un représentant du peuple : c'est par le peuple que la magis-

trature suprême m'a été déléguée, et tous les fonctionnaires, du premier au dernier degré, sont des hommes du peuple, et ne peuvent jamais méconnaître cette source; mais, citoyen Lucien, ce pourrait être une question préalable très importante de savoir d'abord si vous êtes représentant du peuple. Le procès-verbal de votre élection a été accusé de plusieurs nullités et même de faux, qui vous sont imputés à vous, Lucien. Par trop de considération pour votre frère, et par la gravité même d'une affaire qui vous compromettait autant, j'ai cru devoir empêcher qu'on n'y donnât suite : en cela j'ai eu tort sans doute, car cela pouvait ressembler de ma part à une connivence; prenez garde de me mettre dans la nécessité d'en donner l'explication, et songez que vous n'avez rien de mieux à faire que d'être tranquille. » Lucien voulait répliquer et se servir encore du mot de « peuple » qu'il répétait à pleine bouche. « Taisez-vous, lui dis-je. Quand on aime le peuple, il faut se rendre digne de l'aimer, en ne le trompant pas, comme vous le faites; c'est au peuple lui-même que je vous ferai connaître si vous persistez à ne pas me comprendre. »

Joseph, voyant que je m'animais davantage, entraîna son frère Lucien, en me réitérant des excuses et « l'hommage de sa respectueuse reconnaissance pour tout ce que j'avais fait en faveur de sa famille et de lui, qui s'honorait d'avoir tenu de moi sa première comme sa dernière position ». Il me demanda avec beaucoup d'émotion « si nous avions des nouvelles de l'Égypte ». En voyant la gloire de son frère et son éclatante position, il ne pouvait méconnaître que c'était à moi qu'il la devait : jamais il ne l'oublierait. « Et vous, lui dis-je, est-ce que vous ne lui écrivez pas, est-ce que vous n'avez pas des nouvelles directes? » Joseph et Lucien, s'accordant en ce moment, me soutinrent qu'« ils n'avaient des nouvelles du général que par le Directoire ».

Je sus qu'en me quittant, les deux frères, par extraor-

dinaire, s'étaient rendus chez leur belle-sœur, Mme Bonaparte, qu'ils voyaient très rarement, et avec laquelle même ils étaient toujours en discorde. Ils lui demandèrent si elle avait des nouvelles d'Égypte plus récentes que les leurs. Elle n'en avait aucune, et la raison en était assez simple : c'est que, les recevant presque toujours sous leur couvert, ils avaient soin de les lui dérober et de ne lui remettre que ce qu'ils voulaient lui laisser arriver. Ils lui firent ensuite force questions « sur ses anciennes relations avec moi, sur ce qu'il en subsistait encore, enfin sur la manière dont elle correspondait avec son mari. Quand elle voudrait lui écrire, ils étaient prêts à lui faire parvenir ses lettres; ils en avaient en ce moment plusieurs occasions. » Ces occasions, c'étaient de petits bâtiments qu'ils expédiaient fréquemment et en secret en Égypte, et qui ne laissaient pas une seule semaine manquer de nouvelles de Paris le général de l'armée d'Égypte.

Mme Bonaparte me rapporta le lendemain que les deux frères lui avaient demandé le secret de toute leur conversation, où ils s'étaient répandus en diatribes contre moi. Le doucereux et patelin Joseph ne s'était pas montré meilleur que l'impétueux Lucien, les deux frères corses n'ayant pas été moins qu'à s'échapper à dire que « je méritais d'être *tué*; qu'il fallait absolument se défaire de moi d'une manière ou d'une autre; que c'était la bonne manière d'ouvrir la porte du Directoire; que c'était moi qui avais empêché le général d'y entrer, à cause de son âge; que cela était absurde, abominable, etc., que je le paierais! »

Cependant les machinations bonapartistes portaient déjà de premiers fruits. Après s'être occupé des personnes en les expulsant, on songea bientôt à s'occuper des choses : pour arriver à attaquer prochainement l'institution, on se mit à attaquer de suite les formes mêmes et les vêtements de la magistrature directoriale. Ainsi les démagogues, qui croyaient

n'être que démocrates, venaient maintenant découvrir que l'éclat des costumes directoriaux n'était pas seulement une atteinte à l'égalité, mais une entreprise funeste dans le but de fausser les idées de la masse populaire des individus, plus habitués à sentir qu'à raisonner. Ainsi, disaient-ils, « cette extrême magnificence », comme ils l'appelaient, n'a été évidemment imaginée que pour entrer dans une relation intime et particulière avec nos ennemis, en subissant la manière des gouvernements étrangers où l'usage est reçu de préférer l'éclat à la simplicité, et la richesse à la vertu. On nous accusait d'avoir craint d'effaroucher par une simplicité trop républicaine. Heureusement, ajoutait-on, la Constitution ne prescrit rien sur la quantité d'or nécessaire à la confection d'un manteau directorial. C'était arriver promptement à cette conclusion préalable, qu'on pouvait commencer par déshabiller le Directoire, sauf à le renverser ensuite; car, sans ajouter aux vêtements de l'homme plus d'importance qu'ils n'en méritent, il est certain cependant que la considération des fonctionnaires se compose d'un ensemble auquel on ne peut guère toucher, même partiellement, sans que le tout en soit bientôt atteint. Qu'un simple particulier fût attaqué dans son vêtement, qu'on l'habillât, le déshabillât pour le rhabiller ensuite, de quelque façon que ce fût, cela ne serait-il pas en faire un enfant, un polichinelle? C'est ainsi que les exigences démagogiques se multipliaient, et, d'après tout ce qui m'était rapporté de divers côtés, il ne survenait rien de trop prononcé en malveillance et en projets anarchiques de bouleversement qui ne se rattachât activement à l'impulsion active des frères Bonaparte.

Du moment où Fouché était venu prendre le ministère de la police, tous les troubles devaient cesser. C'était l'assurance que Talleyrand avait donnée à Sieyès en faveur de Fouché, et qui avait fait précipiter sa nomination. Le Directoire, avait dit Talleyrand, ne pouvait manquer d'être aussitôt tranquil-

lisé et tranquille. Nous sommes bien loin de l'être : enfin nous allons voir à l'œuvre ce fameux génie de police dont on avait tant présumé.

La première séance où Fouché a fait son apparition au Directoire a été employée en salutations respectueuses, en promesses de dévoûment sans bornes au Directoire. A la seconde séance où il paraît, le ministre n'a guère eu le temps encore de prendre connaissance des affaires. Sieyès l'interpelle aussitôt de rendre compte de l'état de la France, et d'abord de Paris, qui est le foyer des agitations, et où se fomentent en cet instant les plus affreux complots. Fouché est bien loin de se fâcher d'une question aussi brusque : il commence par répondre qu'« il sait tout, et se fait fort de répondre à la confiance du Directoire, en parant à tout; il faut seulement faire les choses l'une après l'autre : Fouché ne fera pas attendre le Directoire plus longtemps que demain, pour lui communiquer les mesures les plus satisfaisantes, capables de tout terminer ».

Le lendemain, à l'ouverture de la séance, Fouché se présente d'un air de contentement : « Citoyens Directeurs, je suis certain de n'être point en arrière de vos ordres; je vais commencer par vous prier de vouloir bien prendre l'arrêté suivant : « Sont assimilés aux émigrés les citoyens ci-après, « qui ne se sont pas soumis à la déportation prononcée contre « eux le 18 fructidor an V : Bayard, Bornes, Cadroy, Cou- « chery, Delahaye, Duplantier, Henry Larivière, Camille « Jordan, Jourdan (André-Joseph), Imbert-Colomès, Lacar- « rière, Lemerer, Mersan, Madier, André de la Lozère, « Marc-Curtain, Pavie, Pastoret, Polissart, Praaire-Montaud, « Quatremère-Quincy, Saladin, Viennot-Vaublanc, Vauvil- « liers, Dumas, Ferraut-Vaillant, Portalis, Blain, Carnot, « Miranda, Suard et Morgand. »

En entendant cette défilade de noms de Fructidorisés, nous nous regardions tous avec étonnement, cherchant dans notre

mémoire si nous avions demandé à Fouché quelque chose de semblable, et, personne de nous ne se le rappelant, Sieyès, plus étonné que tous les membres du Directoire ensemble, prend la parole : « Citoyen Fouché, ce n'est pas là ce que le Directoire vous a demandé. Vous venez nous occuper des Fructidorisés, qui sont à peu près morts, et vous ne nous dites rien des Jacobins, qui sont malheureusement très vivants et trop vivants pour le repos public. » Fouché, du ton le plus imposant, répond : « Citoyen Directeur, j'ai tellement eu l'intention de remplir vos vues, je m'en croyais tellement sûr, que je n'ai cru devoir faire précéder d'aucun rapport ni considérant mon projet d'arrêté. Puisque vous désirez explication, je vais avoir l'honneur de vous en offrir. Vous voulez réprimer les Jacobins, les ultra-révolutionnaires qui nous attaquent en ce moment dans leurs sociétés renaissantes : je suis aussi convaincu que personne puisse l'être de cette nécessité, mais si nous voulons prendre la place de front, il est fort douteux que nous le puissions : il faut donc tourner la position : je précise ma pensée. Il faut soutenir sa popularité pour se mesurer d'abord avec les Jacobins, et séparer des meneurs tout ce qui est véritablement patriote. Pour cela, il est indispensable de frapper avant tout les royalistes aujourd'hui. Tous les Jacobins nous donneront raison sur ce point : alors le lendemain nous pourrons tomber sur les Jacobins eux-mêmes. »

Sieyès demande ce que Fouché entend par le « lendemain », si c'est huit ou quinze jours. Fouché dit qu'il entend que ce sera « demain même, 26 thermidor », puisque aujourd'hui est le 25. Certes on ne peut aller plus vite au fait. 25 Thermidor an VII.

Le lendemain, effectivement, Fouché nous apporte un projet d'arrêté qui ordonne la fermeture de la société politique du Manège, réunie à l'église des Jacobins, rue du Bac, depuis que, par ordre du comité des inspecteurs du Conseil des Anciens, ils avaient été forcés de quitter la salle du Manège.



L'arrêté proposé est adopté. Fouché en demande de suite l'expédition au secrétaire général Lagarde; il l'emporte avec lui, et jure que les ordres du Directoire seront exécutés de suite.

Voilà Sieyès un peu tranquillisé. Le lendemain, Fouché, en entrant en séance au Directoire, nous dit : « Citoyens Directeurs, vos ordres sont exécutés : le Manège de la rue du Bac est fermé, et ne rouvrira plus ». Le moment où il a consommé cette fermeture est celui où Tissot parlait chaudement sur l'épuration des employés, disant avec éloquence que, « quant à lui, il était citoyen avant d'être employé »! Dans le même moment, Félix Lepeletier présentait un projet d'adresse dont les principales dispositions étaient de rétablir dans le gouvernement l'esprit démocratique, d'assurer la garantie et la liberté des sociétés politiques, et de porter sur les riches les chances de la guerre, faire une fédération générale, etc. « Maintenant, ajoutait Fouché, pour consolider cette opération, je vous demande la permission de faire ce qui peut la montrer comme plus douce et toute de conciliation : il faut consoler la partie des patriotes qui peut être affligée et même irritée, il faut dire que les royalistes se tromperaient étrangement s'ils croyaient surprendre là quelque avantage pour eux; que le Directoire est essentiellement républicain; qu'il marche avec les républicains; qu'il ne s'en séparera jamais. — A la bonne heure, dit Sieyès, dorez-leur la pilule, mais il faut qu'ils l'avalent, et que nous ne soyons plus exposés à des complots qui ont pour but d'alarmer tous les bons citoyens. La France est en révolution depuis plus de dix ans, elle veut de la tranquillité. La lui refuser serait méconnaître l'état des choses et s'exposer à en subir la réaction violente. » Fouché se retire de l'air de la confiance et même de la protection. Il semble élever le ton à mesure qu'il paraît reconnaître que le gouvernement est désuni, déconsidéré et conséquemment toujours plus faible.

Malgré tout ce que j'ai répondu de positivement négatif à ceux des députés qui sont venus me parler de suivre l'accusation contre les ex-Directeurs Merlin et Revellière, le projet n'est nullement abandonné : il y a dans le Conseil des Cinq-Cents des hommes à qui il faut du trouble. Lucien Bonaparte est toujours à leur tête; heureusement le scrutin fait justice de cette proposition acharnée : elle est rejetée à une grande majorité. Le lendemain, c'est un autre projet : le Conseil des Cinq-Cents nomme dans son sein une commission pour lui proposer des mesures de salut public. Ah! la première mesure de salut public serait la sincère union des autorités auxquelles la République croit avoir remis le soin de sa défense!

J'avais été dans le cas de voir bien des fois Siméon depuis l'installation du Directoire, lorsqu'en l'an IV, presque jusqu'à l'époque du 18 Fructidor, il me venait demander des emplois pour quelqu'un des siens. Ses lettres et sa conversation s'étaient toujours accordées pour me dire adroitement, sous les formes les plus aimables, qu'il était à désirer que tous les fonctionnaires s'unissent par des rapports mutuels de services, comme ils l'étaient sans doute pour le fond des principes, sans que leurs opinions parussent l'exprimer. Lorsqu'on est né dans une province où l'on a encore passé un certain nombre d'années, on est accessible à beaucoup de souvenirs qui ont touché notre première existence. Ceux de nos compatriotes qui savent frapper à cette porte ne se trompent pas en croyant qu'elle leur sera ouverte, et qu'ils peuvent faire vibrer la corde qui répond à notre cœur. Le Provençal Siméon s'était donc adressé à moi plusieurs fois avec succès pour différentes demandes particulières. J'avais été heureux de les lui accorder, et il avait fort délicatement ménagé et exercé cette espèce de droit de compatriote. Un natif de Provence, m'abordant avec l'accent de notre pays, y ajoutant encore quelques mots de patois familier, n'avait

point manqué l'effet qu'il voulait obtenir; et nous en étions là ensemble, avec toute la réalité de ma part au moins, et, du côté de Siméon, avec cette apparente cordialité dont il avait le langage en même temps très respectueux.

J'ai nommé Siméon parmi les députés qui, avant le 18 Fructidor, étaient venus me trouver avec des intentions de paix, disaient-ils, et de conciliation. Je ne crois pas qu'on soit assez faux pour avoir deux conduites. J'aime donc à penser que M. Siméon aurait désiré ce qu'il m'exprimait, que « l'autorité légale restât au Directoire »; mais ce qu'il me venait énoncer tout bas et, comme on dit, confidentiellement, pourquoi ne le déclarait-il pas tout haut à la tribune nationale dont il avait l'accès, et où il était écouté avec déférence pour son talent? Il arriva donc à Siméon ce qui arrive quelquefois aux hommes qui nagent entre deux eaux, c'est de se noyer. Je fis tous mes efforts pour le pêcher dans la submersion véritable qui fut la déportation prononcée lors de la journée victorieuse : mais une grande erreur de ceux qui sont en dehors des événements, c'est de les attribuer uniquement aux hommes qui ont l'air d'en être les chefs. Ils le sont réellement en apparence, mais ils n'en sont pas pour cela les maîtres. Personne n'est le maître des suites d'un mouvement politique quand il est lancé. Le général en chef d'une armée régulière l'est-il lui-même au moment où la mêlée est commencée, et où l'ivresse du carnage emporte et fait presque sauter les cerveaux? J'essayai donc vainement, comme je viens de le dire, de repêcher Siméon : il m'a rendu la justice de reconnaître que mes efforts avaient été sincères, et il m'a rendu ce témoignage à plusieurs reprises, tant que j'ai été dans le pouvoir, à la vérité. Dans ce temps-là (en l'an VII), Siméon m'a plusieurs fois rendu la justice de penser qu'il pouvait s'adresser à moi avec confiance et sécurité. Indépendamment du besoin qu'il pouvait avoir de ma protection pour adoucir son sort, il me paraissait encore avoir le besoin de

me prouver qu'il avait droit à ma bonne opinion, sous le rapport du patriotisme et des gages donnés à la liberté et à la Révolution. Ainsi, comme acquéreur de biens nationaux dès 1791, Siméon prouvait qu'il avait franchement converti presque toute sa fortune dans ce genre d'emploi; il avait notamment consacré une somme très considérable à deux immeubles nationaux, l'un dans le terroir de Puyvert, canton de Cadenet, département de Vaucluse, au prix de 42 600 francs; l'autre dans le département du Var, canton d'Hyères, au prix de 220 000 francs, avec un associé, acquéreur comme lui de domaines nationaux. Je rapporte ces faits, dont je retrouve la preuve dans mes notes, non pour abuser de ce que le malheur peut dicter d'obséquiosité et de démonstrations de sentiments analogues à un proscrit vis-à-vis du fonctionnaire auquel il s'adresse parce qu'il en a besoin, mais pour reconnaître avec plaisir que Siméon n'avait point été un ennemi de la Révolution, comme on a pu le penser depuis. Qui m'aurait dit, et aurait dit à Siméon lui-même, qu'au sortir de tant de vicissitudes il reviendrait, par suite du 18 Brumaire, pour être membre d'un Tribunat; que dans ce Tribunat, établi principalement pour défendre les institutions et les principes de la République, il se prononcerait pour l'établissement de l'Empire, non seulement contre cette République qu'il avait le mandat de défendre, mais encore contre la dynastie des Bourbons, qui certes devait peut-être alors être poursuivie avec moins de violence, en raison de tous ses malheurs et de sa position devenue inoffensive, et de son existence presque effacée de la mémoire des Français, ce qui n'empêcha pas Siméon de dire avec peu de générosité (je transcris ici un passage du discours officiel de Siméon, tel que je le retrouve dans la correspondance qui me fut envoyée alors par un de mes amis qui m'écrivait en riant : « Eh bien, voilà cependant un homme que vous avez, dans le temps, déporté comme bourboniste! » Je n'hésite

point à reconnaître notre erreur révolutionnaire : écoutons donc le tribun Siméon, le 10 floréal an XII) :

« Les catastrophes qui frappent les rois sont communes à leurs familles, ainsi que l'étaient leur puissance et leur bonheur. L'incapacité qui abandonne leurs têtes à la foudre des révolutions, s'étend sur leurs proches, et ne permet pas de leur rendre le timon échappé à des mains trop débiles. Il fallut qu'après les avoir repris, la Grande-Bretagne chassât les enfants de Charles I[er].

« Le retour d'une dynastie détrônée, abattue par le malheur, moins encore que par ses fautes, ne saurait convenir à une nation qui s'estime. Il ne peut y avoir de transaction sur une question aussi violemment décidée.

« Si la Révolution nous a fatigués, n'aurions-nous d'autres moyens, lorsqu'elle est arrivée à son terme, que de nous replacer sous un joug brisé depuis douze années. Si la Révolution a été sanglante, ne sont-ils pas coupables ceux qui attisèrent parmi nous les fureurs de la démagogie et de l'anarchie, qui, s'applaudissant, à mesure qu'ils nous voyaient nous déchirer, espéraient nous ressaisir comme une proie affaiblie par ses propres morsures? Ne sont-ils pas coupables ceux qui, portant de contrée en contrée leurs ressentiments et leurs vengeances, excitèrent cette coalition qui a coûté tant de sang à l'humanité gémissante! Ils vendaient aux puissances, dont ils s'étaient faits les clients, une partie de cet héritage dans lequel ils les conjuraient de les rétablir. Et maintenant ne redoublent-ils pas d'efforts auprès de ce gouvernement, leur antique ennemi autant que le nôtre, et qui, trahissant leur cause, tout en nous combattant, ne les replacerait sur le trône, s'il en avait le pouvoir, que comme ces impuissants nababs de l'Inde, dont il a fait ses vassaux. »

Je n'ai point hésité à reconnaître l'erreur révolutionnaire qui me fit prendre alors Siméon pour bourboniste. Je reviendrais encore cependant à quelque incertitude sur toutes ces

questions, en pensant que c'est le même qui, dans le sens de cette hostilité aux Bourbons, justifiée par sa conduite comme par ses paroles et ses écrits, a été constamment employé par Bonaparte, comme conseiller d'État, ministre auprès de ses frères, et qui s'est, depuis, trouvé employé par la Restauration et ministre de Louis XVIII : ce qui pourrait, sans avoir besoin d'autres conjectures, se réduire à ceci : que les hommes d'un talent flexible et utile qui joignent à ce talent une absence naturelle de caractère, ou une grande détermination de n'en jamais avoir, peuvent conserver un grand espoir d'être constamment en activité de service sous tous les gouvernements. L'habitude de plaider le pour et le contre, dans tout état de cause, au point souvent de ne pas s'en souvenir eux-mêmes (ce qui est le caractère essentiel de la profession d'avocat, la première qu'avait exercée Siméon), cette habitude, dis-je, peut encore faciliter et encourager les dispositions premières d'esprit de ceux qui ne sont pas nés avec un goût bien décidé pour la vérité. Cette explication de la vie de Siméon se fortifie encore par celle de ses parents, les Portalis, qui, de père en fils, ont déployé une flexibilité à laquelle ils ont dû de se trouver capables de tout, sous tous les régimes. N'a-t-on pas vu le dernier de la dynastie Portalis arriver à deux ministères sous le règne de Charles X?

Mais je reviens de la digression qui m'est échappée, en revoyant passer sous mes yeux tous ces personnages, et, quittant l'anticipation des événements, je reviens à la position où Siméon se trouvait alors réduit. Elle n'est pas la plus brillante de sa vie : elle n'en est certainement pas la moins honorable. Il était malheureux, et j'ose dire que c'était là un titre auprès de moi, qui ne connus jamais d'ennemis que sur le champ de bataille, et jamais le lendemain. Je puis, sans me trop complimenter, réclamer la devise :

Il suffit qu'il soit homme et qu'il soit malheureux.

Dans son infortune, Siméon, continuant donc de s'adresser à moi avec une juste confiance, me fit remettre par l'un de ses parents un mémoire à l'appui de toutes les réclamations personnelles qu'il m'adressait de temps en temps, et qui, sous le simple nom d'*Observations sur la déportation et sur le mode de l'exécuter*, présentent une série de raisonnements vraiment lumineux, et dignes de l'avocat célèbre d'Aix. Je ne crois pouvoir rendre plus de justice à Siméon qu'en transcrivant ce morceau vraiment distingué par sa dialectique : cela peut faire quelque compensation avec la froide diatribe contre les malheureux Bourbons, diatribe que j'ai le regret de n'avoir pu dissimuler, pour que l'histoire fasse à chacun la part équitable qui lui revient.

Citoyen Directeur [1],

Lorsque, le 16 fructidor an V, je pus franchement causer avec vous sur l'état des choses, vous pûtes juger, par ma démarche et mes discours, combien j'étais loin d'être un conspirateur. Ma confiance vous toucha, m'a-t-on dit, et vous porta même à témoigner, la veille du 18, de l'intérêt pour moi. J'en ai été vivement touché. Je vous ai donné de ma reconnaissance la seule preuve que le malheur ait laissée en mon pouvoir, celle de m'adresser à vous toutes les fois que j'ai cru qu'il était possible de solliciter quelque adoucissement. Le temps n'en était pas venu, et loin qu'il soit arrivé, voilà, après un an, une nouvelle mesure de rigueur.

Il faut plier sous les lois, mais il ne faut pas désespérer de l'humanité de ceux qui sont chargés de les faire exécuter, et à qui elles ont laissé une latitude nécessaire dans une mesure de salut public et prise en masse. Sans doute ils useront du pouvoir qui leur est laissé d'être humains; ils en useront du moins au profit de ceux qui leur paraîtront les moins dangereux, car il a été répété dans toutes les occasions, et encore tout récemment, que tous n'étaient pas également coupables.

La faculté qu'a le Directoire de désigner le lieu de déportation est énoncée dans la loi du 19 fructidor. Elle est encore confirmée par celle qui vient d'être rendue le 19 brumaire. Il nous y est

1. L'autographe de cette lettre est inséré dans le manuscrit même des Mémoires de Barras. (G. D.)

enjoint de nous retirer à l'administration centrale du département pour y recevoir connaissance de notre destination ultérieure. Le Directoire donnera donc ses ordres pour cette destination. Il peut nous assigner, selon qu'il le jugera convenable, différents lieux, soit dans des départements d'outre-mer, soit dans des pays neutres où nous serions tenus de justifier de notre arrivée et de notre résidence par les certificats de ses envoyés.

La Guyane n'est point un lieu qu'aucune loi ni aucun arrêté général ait exclusivement assigné à la déportation. Elle n'est point encore organisée. Elle peut avoir lieu dans tout autre département français, en Corse, à l'Ile de France, comme à la Guyane ou dans des pays neutres. C'est ainsi que le Directoire a envoyé les Bourbons en Espagne, en exécution de la même loi qui me frappe, celle du 19 fructidor.

On sait, citoyen Directeur, que la Guyane et la mort sont à peu près la même chose. Peut-être vous paraîtra-t-il, ainsi qu'à vos collègues, que les circonstances n'exigent plus d'assigner un exil aussi dangereux à un homme auquel la plupart de ceux qui l'ont condamné accordent, dit-on, quelques regrets.

Je réclamerai bientôt la justice du Directoire à cet égard, mais je viens auparavant solliciter votre bienveillance et votre protection auprès de lui. Je mets dans vos mains le sort d'une femme et de deux enfants à qui je suis encore nécessaire. Si je ne puis plus servir ma patrie, à laquelle je m'étais dévoué avec désintéressement et assiduité, que je sois encore utile à ma famille, qui cependant ne veut pas acheter de ma vie mon modique patrimoine.

Je vous avais déjà exprimé, citoyen Directeur, mon désir de voir désigner mon exil dans le Holstein, pays neutre assez éloigné des frontières de la République et le plus étranger à tous les mouvements politiques. Je persiste dans ce désir et je vous prie de le favoriser.

A défaut, je souhaiterais la Hollande. A défaut encore, et s'il est nécessaire d'être dans un pays appartenant à la République, la Corse.

Depuis la cruelle garantie que l'on a prise de notre obéissance, en nous menaçant de la honte et de la peine de l'émigration, notre déportation ne sera pas sans doute précédée d'un emprisonnement inutile qui ne sert qu'à affaiblir les forces nécessaires pour soutenir un exil cruel, et à le retarder.

Sans doute aussi, en nous accordant un délai pour nous rendre au lieu de la déportation, le Directoire pourvoira, ainsi que la loi du 19 fructidor l'y autorise, à nos besoins les plus urgents. Pour moi, j'aurais besoin qu'il m'accordât une provision de mille écus à

prendre sur les receveurs des départements de Vaucluse et du Var sur les revenus de mes biens séquestrés.

Il est possible, citoyen Directeur, que mes vœux, quelque justes qu'ils me paraissent, ne soient exaucés qu'en partie : tout ce qui sera refus, je ne l'attribuerai qu'à une rigueur insurmontable; tout ce qui sera faveur, j'aimerai à vous le rapporter. J'éprouve déjà de la consolation en me persuadant que vous m'avez écouté avec quelque bonté.

Salut et respect.

SIMÉON.

OBSERVATIONS SUR LA DÉPORTATION ET SUR LE MODE DE L'EXÉCUTER.

La loi du 19 fructidor an V a ordonné que divers individus qui y sont dénommés seraient déportés dans le lieu « qui serait déterminé par le Directoire exécutif ».

Elle ordonna aussi que les lois qui avaient prononcé l'expulsion des Bourbons seraient exécutées; et le Directoire fut également chargé de « désigner le lieu de leur déportation ».

Quinze des soixante-cinq individus dénommés avaient été arrêtés. Le Directoire les envoya à la Guyane française.

Il fit conduire les Bourbons en Espagne.

Plusieurs des individus déportés à la Guyane l'ont quittée : ils ont rompu leur ban. Le Directoire les a fait inscrire sur la liste des émigrés.

Maintenant la loi du 19 brumaire dernier oblige, sous un délai de deux mois, les déportés par les lois des 19 et 22 fructidor an V à prendre auprès de l'administration centrale du département où ils se trouvent connaissance de leur destination ultérieure. S'ils ne le font pas, ou si, après l'avoir fait, ils disparaissent sans subir leur déportation, ils seront assimilés aux émigrés.

Le Directoire donnera donc ses ordres aux administrations centrales afin qu'elles fassent connaître cette destination ultérieure à ceux qui s'adresseront à elles. Beaucoup, si ce n'est tous, s'y adresseront dans la juste confiance que le Directoire fera exécuter des lois rigoureuses, sans des rigueurs superflues, et avec cette humanité qui doit caractériser les hommes choisis auxquels une nation grande et généreuse a confié l'exercice de ses pouvoirs.

Dans cette persuasion, l'on demande au Directoire la permission de lui présenter quelques observations :

1° Une déportation prononcée, comme le déclarent les motifs d'urgence des lois des 19 fructidor an V et 19 brumaire an VII, par des « mesures extraordinaires » et comme « moyen de salut public », une telle déportation devrait être exécutée, sans doute

avec tout le soin que le salut public exige, mais peut-être sans les rigueurs qui appartiennent à la déportation par condamnation judiciaire. Sous ce premier rapport, les déportés par mesure de salut public devraient être expulsés de la République, comme les déportés par jugement; mais leur exil pourrait être adouci, car, ainsi que l'a dit le rapporteur de la loi du 19 brumaire, « ce sont des précautions qu'on a prises contre eux, ce ne sont pas des peines qu'on leur a infligées ».

2° La loi du 19 fructidor laissa au Directoire toute liberté pour le choix du lieu, parce qu'il pouvait seul être le juge de l'étendue à donner aux « précautions » prises; parce qu'aussi, la loi frappant promptement et en masse, il était convenable de donner aux individus enveloppés dans la généralité et la célérité de la mesure le moyen d'obtenir, dans l'exécution, des facilités qui, sans l'éluder, la rendraient moins cruelle.

3° Outre que cette intention était digne de l'humanité du corps législatif, elle paraîtra encore conforme à sa sagesse, si l'on considère que, nos lois étant encore muettes sur la définition et la nature de la déportation, il ne pouvait que s'en rapporter au gouvernement pour l'exécution et le choix de celle qui venait d'être ordonnée.

4° La déportation fut substituée par notre code pénal à l'exil et au bannissement. L'exil était prononcé dans les républiques anciennes, et le fut ensuite dans les monarchies modernes, par mesure de sûreté et par acte de gouvernement; le bannissement, au contraire, était du ressort des tribunaux; mais l'exil, le bannissement, la déportation ne sont, sous trois noms différents, qu'une seule et même chose : l'expulsion d'un territoire, et, par conséquent, la privation des droits dont on y jouissait comme citoyen.

Aucune loi de la République n'a organisé la déportation; aucune loi n'a modifié l'idée générale que nous venons d'en donner; aucune n'a prononcé sur sa durée ou sur sa perpétuité, n'a déclaré si elle serait plus ou moins lointaine, dans des départements continentaux ou d'outre-mer, dans des îles de l'Océan ou de la Méditerranée, dans des pays neutres, ou uniquement sur un sol français.

Ce silence des lois laisse à l'humanité du Directoire toute l'extension qu'elle peut désirer. Car toutes les fois qu'une peine n'est pas soumise à des moyens exclusifs d'exécution, celui qui est chargé de la faire subir peut y employer des moyens plus ou moins sévères, il a un pouvoir discrétionnaire. Peut-être même est-ce pour le lui donner qu'on n'a point fixé un lieu exclusif de déportation. On aura voulu qu'elle fût comme la réclusion plus ou moins rigoureuse, selon les circonstances dont le pouvoir exécutif est nécessairement le juge.

Il suit de là que la déportation à la Guyane n'est forcée par aucune loi.

5° La déportation dans un département français ne paraît pas non plus être nécessaire. Les lois ne s'étant pas expliquées, on ne sait pas si la déportation qu'elles ont établie comme peine capitale, est tout simplement l'expulsion du territoire, ou la relégation dans un lieu du territoire.

Il est même remarquable que la relégation dans un lieu du territoire n'est pas à proprement parler une déportation. On attache naturellement à la déportation l'idée d'une expulsion hors des limites. On est à la Guyane ou dans tout autre département continental toujours sur le sol de la République, qui est une et indivisible, et dont les colonies font partie intégrante.

Les Anglais déportent selon la nature des crimes, tantôt à Botany-Bay, tantôt dans leurs colonies d'Occident ou d'Orient et même dans des pays neutres. Récemment ils avaient assigné pour la déportation de divers Irlandais les États-Unis d'Amérique. Si ces États s'y sont refusés, c'est sans doute par une intrigue du Cabinet de Londres, qui a voulu persécuter encore des zélateurs de la liberté; c'est par une suite de la haine et des préventions qu'il cherche à inspirer contre ceux qui veulent secouer le joug des rois, et rendre aux peuples leurs droits.

Quoi qu'il en soit, les Anglais, en déportant dans leurs colonies, expulsent de l'État, parce qu'ils ont une métropole, dont les colonies ne sont qu'une dépendance; mais la France n'a point de métropole, ses colonies font partie de la République. La déportation dans des colonies françaises est donc sous ce rapport en contradiction avec le mot et l'idée primitive de déportation. Ce n'est qu'une relégation dans un département de la République, et si la déportation française est cela, elle s'exécutera soit qu'on la désigne dans un département ou dans un autre. Si le Directoire a jugé de voir, dans de certaines occasions et pour certains individus, assigner des départements plus éloignés et moins sains, il peut dans des occasions moins dangereuses en désigner à d'autres de plus proches et de plus salubres.

6° Il peut également désigner des pays neutres, puisque cette désignation, loin d'être prohibée, opérerait plus proprement une déportation, un bannissement hors de la République.

Comment surveiller, dit-on, les déportés si on les envoie dans des pays neutres? par les agents et les envoyés de la République dans ces pays, en obligeant les déportés à rapporter d'eux des certificats de résidence.

Serait-il vrai qu'on a dit que déporter en pays neutre, ce serait permettre d'émigrer? Comment comparer l'émigration, qui est une

désertion volontaire de la patrie, avec la déportation, qui est un bannissement qu'elle prononce elle-même? L'émigré s'enfuit en désobéissant; le déporté sort pour obéir : c'est un enfant déshérité et chassé, ce n'est point lui qui abandonne sa mère. Il subit une peine. Et aux yeux de quel Français cette peine n'est-elle pas assez cuisante? Demandera-t-on si les puissances neutres souffriront les déportés? Ne souffrent-elles pas les émigrés, excepté dans les lieux où le gouvernement a demandé leur éloignement? L'asile n'est-il pas du droit des gens? N'est-il pas observé de tous les temps et chez toutes les nations, excepté pour les grands scélérats dont elles s'accordent mutuellement l'extradition.

7° Les faits confirment tout ce qui vient d'être dit de la faculté qu'a le Directoire d'assigner la déportation dans des départements français ou dans des pays neutres.

La déportation ordonnée par la Convention nationale ne s'entendit que du bannissement du territoire. On donnait aux prêtres déportables des passeports pour sortir de la République; ils dirigeaient leur marche où ils voulaient, ordinairement vers le pays le plus voisin.

La Convention nationale n'ordonna expressément la déportation à la Guyane que contre quatre de ses membres. Cette aggravation particulière n'a jamais été changée en règle générale. De là vient que la loi du 19 fructidor a laissé le choix du lieu au Directoire, de là vient que la loi du 19 brumaire dernier n'a pas enjoint aux déportés de se rendre dans les prisons de Rochefort, ainsi que le portait le projet. C'eût été supposer qu'il n'y a de lieu de déportation qu'au delà de l'Océan, et la loi a dit que les déportés recevraient où ils se trouveraient, leur destination ultérieure parce qu'elle a voulu laisser au Directoire la faculté de la déterminer à son gré.

Cette loi a encore adouci le projet en ce qu'elle suppose que les déportés qui demanderont leur destination s'y rendront librement, puisqu'elle a prévu le cas où ils disparaîtraient après l'avoir reçue. Elle a pris en effet d'assez sûrs garants de la continuation de leur obéissance, dans l'émigration et la mort, pour qu'elle ait pu les dispenser des douleurs d'une traduction, et en épargner les frais au gouvernement.

Enfin ce que nous disons que le Directoire peut, il l'a fait. La loi du 19 fructidor le chargea, dans les mêmes termes, de désigner le lieu de déportation des 65 dénommés et des Bourbons. Il assigna à ceux-ci l'Espagne. Il fit conduire à la Guyane ceux des 65 qui avaient été arrêtés. Chaque jour on voit des émigrés condamnés à la déportation et reconduits sur les frontières pour la subir en pays neutres. Il s'ensuit que la déportation peut être indiquée

dans des lieux différents, et qu'elle peut l'être dans des pays neutres.

8° Il reste à répondre à cette objection : pourquoi traiterait-on mieux ceux des 65 qui restent à déporter, que ceux qui furent arrêtés il y a quinze mois?

C'est que les circonstances n'exigent peut-être plus la même sévérité; c'est que ceux qui sont à déporter obéissent à la loi; c'est que leur résidence en France jusqu'à ce moment, sans qu'ils y aient donné le moindre sujet de mécontentement, est à la fois une preuve de leur confiance en la sagesse et en l'humanité du gouvernement, et une expérience que celui-ci a faite de leur éloignement pour tout ce qui serait capable de le troubler; c'est qu'enfin l'acception des personnes est permise, dans tout ce qui ne suppose pas une égalité de reproches ou de soupçons.

C'est ainsi que l'on place des détenus dans telle ou telle prison, ou qu'on les resserre plus ou moins. La déportation est susceptible des mêmes nuances. Elle ne sera pas moins exécutée, que tous les déportés soient envoyés à la Guyane, ou qu'ils soient disséminés dans d'autres départements, tels, par exemple, que ceux de la Corse, ou, comme les Bourbons et les prêtres, déportés par la Convention nationale, dans des pays neutres.

L'acception des personnes est plus que permise, elle devient nécessaire, lorsqu'il a été dit, par le rapporteur de la journée du 18 Fructidor (Boulay de la Meurthe), qu'il y avait eu des victimes innocentes frappées par la rapidité des mesures du 19, et quand il a été répété encore à la tribune des Anciens, lors de la dernière loi, que tous n'étaient pas également coupables.

Le Directoire peut donc assigner aux moins coupables une déportation en pays neutre et à tous une déportation habitable. Ce qui est dans la latitude de ses pouvoirs est certainement dans ses sentiments d'humanité, qui répugnent à des rigueurs qui ne seraient ni commandées par la loi, ni nécessaires à son exécution.

RÉSUMÉ

Le mode de la déportation, et le lieu où elle doit être subie, ne sont point réglés.

La déportation dans nos colonies est plutôt une relégation dans un département, qu'une déportation hors de la République.

La relégation dans les pays neutres est une déportation plus proprement dite.

Les lois générales et les lois particulières qu'il s'agit d'exécuter laissent au Directoire le choix du lieu de la déportation.

La déportation dans l'étranger a été plus pratiquée sous la Con-

vention nationale que la déportation dans les départements d'outre-mer.

Le Directoire exécutif a mis l'une et l'autre en usage depuis le 19 fructidor an V.

Il le peut donc encore; et en usant à cet égard de ses pouvoirs, il donnera à la journée du 18 Fructidor un sceau d'humanité et de modération qu'il a la faculté d'y apposer.

Enfin, quel que soit le lieu qu'il assignera à tels ou tels individus, il est libre d'en assigner un différent à tels autres.

La loi du 19 brumaire a pris une assez forte garantie de leur obéissance, pour qu'il les laisse aller d'eux-mêmes, dans un délai qui leur sera fixé, au lieu de leur destination ultérieure.

Pénétré par la justesse des raisonnements de Siméon comme de la justice de sa réclamation, j'en parlai à mes collègues, et j'obtins d'eux, malgré l'impatience causée par ce qu'on appelait « réclamations personnelles », qu'ils entendissent la lecture du factum Siméon. Chacun fut d'avis individuellement que Siméon avait exprimé la réclamation la plus fondée, et qu'il fallait l'accueillir; mais le Directoire en masse pensa qu'il fallait la rejeter. C'est une observation qui ne peut étonner que les gens qui n'ont pas connu d'assemblées politiques, ou de simples associations moins nombreuses encore, de voir combien les hommes individuellement ou collectivement se ressemblent peu. La justice que reconnaissent et qu'accordent les premiers, est souvent refusée par les mêmes quand ils sont réunis. Celui qui mit en avant cette opposition fut Sieyès : « Parce que nous avons fermé hier le Manège, dit-il, les aristocrates croiront-ils pouvoir nous occuper d'eux aujourd'hui? ils se tromperaient. Tout ce que nous pouvons faire de ces gens-là, dit Sieyès, c'est de les renvoyer à l'examen du ministre de la police, pour nous faire un rapport s'il y a lieu. » Fouché revient le lendemain avec le factum Siméon à la main, il prétend l'avoir examiné attentivement et n'y avoir trouvé que des « billevesées » indignes de l'attention du Directoire. Elle doit être réservée tout entière pour les dangers présents qui nous menacent;

et Sieyès répond avec vivacité : « Vous avez bien raison : c'est du moment présent qu'il faut nous occuper. Les déportés sont déportés et doivent l'être; qu'ils nous laissent tranquilles! »

Ne me tenant pas encore pour battu, je crus pouvoir donner un argument plus victorieux encore en faveur de Siméon, en produisant un fragment de la lettre qu'il m'écrivait, ainsi conçu : « Depuis la cruelle garantie qu'on a prise de notre obéissance en nous menaçant de la honte et de la peine de l'émigration... ». A cette phrase commencée, et qui prouvait des sentiments fiers et généreux contre l'émigration, cette représentation trop réelle des ennemis de la République, auxquels Siméon était si malheureux de se voir associé, je n'en fus pas moins interrompu avec plus de violence encore par Sieyès qui, soutenu par Fouché, demanda « l'ordre du jour sur les déportés, émigrés, enfin tous les aristocrates, et de passer à la question présente, celle des Jacobins ».

Quelque temps avant ces discussions j'avais reçu une réclamation des prêtres déportés à Rochefort, qui exposaient le malheur de leur position et tous les droits qu'ils avaient à un adoucissement. Car c'est une circonstance bien des fois reproduite dans ma vie, même au milieu des troubles politiques les plus violents, et où j'avais l'air de jouer le rôle le plus terrible, au premier rang, que tout ce qui a été vaincu et malheureux s'est adressé à moi avec confiance, comme au protecteur naturel dont on avait le plus à attendre. Ces pauvres prêtres de Rochefort commençaient leur mémoire en citant l'article 2 des Droits de l'homme dans la Constitution de l'an III : « Nul ne peut être jugé sans avoir été entendu ou légalement appelé ». Généralement les opprimés, de quelque parti qu'ils soient ou qu'ils aient été, sont les premiers à réclamer les principes auxquels ils faisaient le moins d'attention, ou pour lesquels ils affectaient même de témoigner du mépris. C'est un hommage bien naturel aux prin-

cipes, qu'étant le salut de tous, il faut bien qu'à son tour chacun les réclame. Attendri autant que convaincu par la réclamation de ces pauvres prêtres, je crus ne devoir plus différer de la présenter au Directoire, dans l'espérance que la colère qui devait s'être contentée sur les Jacobins, puis sur les déportés, pourrait bien s'être calmée par compensation à l'égard des prêtres. Quel fut mon étonnement en voyant Sieyès paraître croire que j'ai voulu lui décocher une épigramme, en me souvenant qu'il « avait jadis été prêtre », ou plutôt qu'il n'avait jamais cessé de l'être, car il n'y a qu'une haine de prêtre qui puisse se porter à une pareille violence : « Que venez-vous, s'écria-t-il, nous parler de vos prêtres déportés? ou ils sont déportés, ou ils ne le sont pas : s'ils sont déportés, ils sont morts; ainsi il n'y a plus à s'en occuper sous aucun rapport. Ce fait constaté, je n'ai pas besoin de passer à une seconde supposition. Vos prêtres de Rochefort n'existent plus, et ne sont plus en question : ainsi passons à l'ordre du jour : c'est là toute l'indulgence que nous pouvons avoir pour les pétitionnaires. » Fouché, témoin de cette incartade, qu'en tout état de cause il aurait pu juger mieux qu'un autre, en raison de ses antécédents personnels, nous dit : « Citoyens Directeurs, regardant Sieyès avec un sourire d'approbation, je ne surveillerai pas moins ces modérés pétitionnaires que les autres ennemis de la République. Je sens toute la portée de leur conduite, alors même qu'ils s'inclinent devant vous avec tout le respect de la supplication. Nous avons d'ailleurs, en ce moment, permettez-moi l'expression, d'autres chiens à fouetter. » Sieyès regardant en ce moment Fouché avec une aimable complaisance : « Citoyen Fouché, vous avez à vous occuper bien sérieusement des Jacobins. Avant et après tout, ce sont là nos ennemis, ce qui n'implique pas qu'on doive perdre de vue les Fructidorisés et les prêtres déportés; mais il ne faut pas que l'attention sur les uns soit retirée aux autres : il faut

tout voir à la fois. » Je regarde comme pièce historique la réclamation des prêtres déportés et je l'inscris ici tout entière.

MÉMOIRE POUR LES PRÊTRES DÉPORTÉS À ROCHEFORT.

Nul ne peut être jugé sans avoir été entendu, ou légalement appelé. (Droits de l'homme, article 2, dans la Constitution de l'an III.)

Cent prêtres, ou environ, sont détenus à Rochefort dans différentes prisons, un grand nombre d'autres sont arrêtés pour y être conduits avec eux : un plus grand nombre reste caché. Tous ont devant les yeux le triste sort d'une mortelle déportation; il est parmi eux beaucoup de sexagénaires et d'infirmes, qui réclament depuis longtemps le bienfait de la loi qui les exempte d'être déportés. Il n'en est pas un seul qui ne gémisse de se voir ainsi proscrit, sans avoir été jugé.

Cependant tout se réunit à solliciter pour eux auprès du gouvernement de la République française les formes d'une procédure juridique : 1° leur juste intérêt; 2° la satisfaction publique; 3° l'honneur du gouvernement.

Dans la discussion d'une cause aussi intéressante pour l'humanité, nous sommes bien éloignés de nous écarter un instant du respect qui est dû à l'autorité. Nous parlons pour des citoyens fidèles, pour des ministres de charité : ils seraient les premiers à désavouer tout ce qui sentirait l'amertume de la passion.

Nous vous observerons, avant de commencer, que ce n'est pas la première fois, dans la Révolution, que l'on a adopté cette mesure, qu'on a cru tenir à la sûreté générale. Personne n'a le droit de blâmer les précautions qu'emploie le gouvernement; il est de principe qu'il faut respecter les puissances; mais tout le monde a droit de demander justice, et, dans une république surtout, les lois sont soumises à l'examen de tous les citoyens.

Si l'autorité est revenue de ce que ces mesures avaient de trop dur dans les temps les plus difficiles; si les prêtres arrêtés alors ont vu rompre leurs liens, avec combien de confiance devons-nous espérer qu'un gouvernement enfin organisé sur des bases plus solides ne refusera pas à ceux qui sont actuellement détenus, le moyen de se justifier des inculpations dont ils sont les victimes.

1° Le juste intérêt des ministres de la religion catholique sollicite pour eux un jugement juridique : dans toute société policée, le droit incontestable de l'accusé est d'être entendu dans sa justification. Le gouvernement protecteur des citoyens est responsable à

l'universalité, de la manière dont il dispose de chacun d'eux. Il n'en peut frapper aucun sans lui en rendre compte par une déclaration authentique; cette déclaration est son jugement. Un jugement est l'application de la loi, faite à un ou plusieurs citoyens, d'après les formes consacrées : ces formes salutaires sont le fondement de la sûreté commune; elles sont pour la société la justification du châtiment qui est infligé au coupable. La Constitution de l'an III met ce principe au nombre des droits de l'homme, et l'on peut dire qu'il est moins établi par les lois humaines que gravé dans les cœurs par l'auteur de la nature.

Tout prévenu de crime jouit de cette ressource. Cité et arrêté au nom de la loi, il est interrogé sur les délits dont on le charge; il est écouté dans sa défense : il est confronté avec les témoins; il peut même en faire entendre à sa décharge; il voit discuter dans deux jurys successifs ses accusations et ses réponses; il est enfin assisté d'un défenseur officieux. S'il succombe après que les organes de la loi ont épuisé tous les moyens de connaître soit son crime, soit son innocence, la conviction est la cause déterminante de la condamnation. Jamais il ne subit d'autres peines que celles que la loi a prononcées pour son crime : la justice de notre code ne reconnaît point dans les lois d'effets rétroactifs.

Législateurs, et vous, dépositaires du pouvoir suprême, refuseriez-vous aux ministres de la religion ce que la loi accorde aux plus grands criminels? Non; vous pouvez être trompés, vous ne sauriez être injustes. Qu'il nous soit permis de vous tracer le tableau de leur traitement et de leurs souffrances. Il est bon de mettre quelquefois sous les yeux de la première autorité, des détails qui lui échappent dans l'éloignement; et quand ces détails sont des cruautés, l'on est sûr de toucher votre âme sensible, et d'intéresser votre équité.

Après six années d'une persécution presque continuelle (elle était la suite du désordre révolutionnaire, dont vous avez promis à la nation d'effacer jusqu'à la moindre trace); après avoir été dépouillés de leurs biens, empêchés dans l'exercice de leurs fonctions, chassés de leurs asiles, privés de leurs pensions, toujours inquiétés et menacés, souvent incarcérés, ils commençaient à respirer sous la protection de l'ordre que vous avez fait succéder à l'anarchie. Le peuple se livrait aux sentiments de joie que lui inspirent le retour du calme, la liberté de ses exercices religieux, et la présence de ses pasteurs, lorsqu'ils sont tout à coup enlevés par la force armée, qui ne peut pas même leur apprendre la cause de leur arrestation.

Ils sont saisis, entraînés, charriés, exposés aux injures de l'air, au milieu de l'hiver, et jetés chaque nuit dans des cachots, comme

les plus vils scélérats, sans distinction d'âge ni d'infirmités. On y a compris jusqu'aux octogénaires, réduits au pain, à l'eau et à la paille : ils n'ont subsisté, dans un long trajet, que des secours des âmes bienfaisantes. Renfermés aujourd'hui, les uns dans des prisons, les autres, au nombre d'environ cent vingt (y compris des laïques), dans un même local, ils ont à choisir entre la rigueur du froid et la contagion du méphitisme : là, dénués de tout, ils languissent dans la gêne, les privations et les angoisses de la crainte de l'embarquement, qui, s'il était exécuté, terminerait pour la plupart leur douloureuse existence.

Voilà les infortunés dont la cause réclame un jugement. S'ils étaient coupables, peut-être les trouverait-on déjà trop punis, car il faut juger des maux de l'homme comparativement avec ses facultés physiques, ses infirmités, son âge et ses habitudes, et cependant nous ne voyons encore ici que des victimes; c'est aux tribunaux à nous y montrer des criminels.

Directeurs, votre humanité fera ouvrir ces prisons; c'est par les informations et les procédures que vous apprendrez comment votre bonne foi a été surprise, et combien il est difficile aux grandes places de se garantir de l'influence des intrigants, la première cause des préventions.

Que verrez-vous dans ces cachots? Des hommes d'autant plus étonnés d'y souffrir, que ni leur conscience ni la voix publique ne leur font aucun reproche sur la fidélité qu'ils doivent au gouvernement républicain.

Ceux-ci ont été arrêtés comme infracteurs de la loi du 19 fructidor, sans avoir eu le temps de la connaître, puisqu'elle n'était pas encore publiée dans le lieu de leur domicile, ceux-là quoiqu'ils fussent déjà en marche pour l'exécuter. Ceux-ci condamnés *in globo*, sur des imputations cumulées, dont pas une seule ne leur convient dans la réalité; ceux-là réputés coupables, pour avoir obéi à la réquisition des autorités constituées, d'après les ordres très exprès des généraux. D'autres, bannis sans égard pour les capitulations qui faisaient la sûreté de leurs départements; tous dénoncés ordinairement par quelque ennemi obscur, au mépris du témoignage de leurs communes. On aurait pu proscrire également tout ce qui existe de prêtres catholiques dans la République française.

La perversité n'a d'assurance que dans la facilité qu'elle trouve à nuire dans les ténèbres; mais aurait-elle la même fermeté pour énoncer publiquement ses inculpations, pour en donner les preuves, et pour en soutenir la discussion? Et qu'on ne dise pas que les prêtres sont des perturbateurs, qu'il était instant de frapper sans employer les formes ordinaires. Ces formes sont sacrées pour tout le monde : elles sont indispensables pour la condamnation de

quels criminels que ce puisse être. La raison d'État autorise l'enlèvement subit du prévenu d'un crime dangereux : mais pour le mettre sous la main de ses juges. On n'est pas présumé coupable tant qu'on n'est pas jugé.

On veut que les prêtres catholiques soient des perturbateurs : leur jugement prouvera qu'ils n'ont prêché que la paix; on veut qu'ils soient des rebelles, et l'on ne prouvera contre eux aucun acte de révolte. Renfermés dans les devoirs que leur prescrit la religion, ils ont pour principe qu'elle ne fait pas des politiques de ses ministres, mais des chrétiens soumis; qu'elle ne leur permet pas de s'immiscer dans les révolutions des empires, ni de juger des droits de ceux qui les gouvernent; mais qu'elle leur impose l'obligation de respecter l'autorité, même la plus rigoureuse, et qu'elle condamne tout acte de révolte comme un crime. Obéir et souffrir, voilà leur devise.

Si la loi du 19 fructidor a investi le Directoire exécutif du pouvoir de déporter les prêtres perturbateurs, elle ne l'a pas exempté des formalités qui sont absolument nécessaires pour constater qu'ils ont troublé. La loi ne donne pas un pouvoir aussi étrange, et il n'est point d'autorité qui voulût l'accepter. Après une arrestation qu'il crut nécessitée par les circonstances, le Directoire n'a pas renoncé à l'examen approfondi des torts qu'on peut imputer aux détenus.

Ce sont des hommes et des citoyens; ils seront jugés humainement et avec équité : alors on examinera la réalité du délit, les circonstances qui l'ont accompagné, les effets qui s'en sont suivis, l'intention, la liberté, la moralité de chaque accusé : et s'il était alors des peines à infliger, on n'en prononcera point d'autres que celles qui ont été encourues au moment où l'action a été commise.

2° C'est ce qu'exige la satisfaction publique, dont un gouvernement populaire est si jaloux. Les prêtres sur le sort desquels il s'agit de prononcer, tiennent à un si grand nombre de citoyens.

Cette immensité de Français dont les uns leur sont attachés par les liens du sang, les autres par ceux de l'amitié, et tant de millions par l'exercice de la religion catholique, intéresse sensiblement un gouvernement qui se propose le bonheur universel. Une proscription sans jugement préalable ferait couler trop de larmes. Hélas! elle sera encore assez douloureuse, après qu'ils seront jugés, si, contre notre attente et le vœu universel, quelques-uns étaient trouvés coupables.

La liberté des cultes existe pour tous les Français : ce n'est pas une faveur, mais un droit incontestable. Celui qui est suivi par l'universalité des citoyens n'en sera pas exclu. Où serait la liberté, s'il restait sans ministres?

Nous ajoutons qu'il n'est personne qui connaisse mieux l'état de ces infortunés détenus que le peuple au milieu duquel ils vivaient : leurs besoins, leurs infirmités, leur impuissance à se livrer à des travaux corporels pour subsister, attendu leur âge, leur tempérament, leur genre de vie, voilà ce qui afflige sensiblement cette nombreuse population, qui leur doit sa reconnaissance, qui a gémi de leur enlèvement; elle croira toujours qu'il manque un objet essentiel à son bonheur, tant qu'elle sera privée de la douceur de remplir avec eux un devoir sacré que rien ne peut remplacer, et dont l'accomplissement fidèle fait par toute la terre la sûreté des empires.

3° Enfin il est de l'honneur du gouvernement que les prêtres détenus soient jugés : c'est par cette mesure d'équité qu'il prouvera de plus en plus à la France qu'il a horreur de tous les attentats révolutionnaires de l'anarchie, et que désormais tout citoyen sans exception est sous la sauvegarde des lois.

C'est par là qu'il conquerra encore mieux que par des victoires et des traités de paix l'estime et l'affection des peuples voisins. Attachés à leur religion, ils sont toujours dans la défiance de ce qui pourrait, ne fût-ce que par l'exemple, y porter atteinte.

Eh quoi! la postérité pourrait-elle bénir le bonheur qu'on lui prépare, si elle ne le devait qu'à des proscriptions? et ne resterait-il, pour justifier à ses yeux une cruelle déportation, que des dépôts d'accusations sans aucune procédure qui en constatât l'examen, sans aucune défense des prévenus.

Fondateurs de la République, la loi est le lien de tous. Vous n'excepterez personne de sa protection. Vainqueurs de l'Europe, qu'avez-vous à craindre de quelques centaines de prêtres, affaiblis par une vie misérable qu'ils mènent depuis six ans, et sans volonté de nuire? Ne sont-ils pas d'ailleurs sous la surveillance des municipalités? N'avez-vous pas toujours la force pour réprimer, pour punir ceux qui s'écarteraient de leurs devoirs de citoyens?

Ils ne demandent que de vivre en paix, que de n'être pas privés de la seule ressource qui leur reste au sein de leur famille pour terminer leurs jours. S'ils étaient coupables, mille voix se seraient élevées en même temps contre eux, et le peuple, qui les aime, serait, au contraire, leur ennemi.

Ah! s'ils ont prié constamment, pendant six années, pour ceux qui les affligent, que le retour de la paix, au lieu d'être souillé par leur proscription, leur permette enfin de changer leurs larmes en actions de grâces pour leur délivrance.

Nous avons exposé avec le plus de précision qu'il nous a été possible, une cause qui occupe toute la France. Nous conservons l'espoir que la justice et l'humanité du Directoire et du corps législatif

accueilleront nos réflexions avec l'intérêt que le sujet inspire par lui-même. Combien il sera flatteur pour l'âme de tous les dépositaires du pouvoir, d'entendre dire à leurs concitoyens : « Il n'y a plus d'arbitraire en France, et c'est la bouche des juges qui, après le plus mûr examen, a prononcé sur le sort de chacun des prêtres détenus! »

Signé : F.-F. Nusse.

Rochefort, 17 prairial an VII républicain.

CHAPITRE XIV

Inaction de Masséna. — Latour-Foissac rend Mantoue. — Alexandrie au pouvoir de l'ennemi. — Défaite de Novi; mort de Joubert. — Belle proclamation de Bernadotte. — Nouveaux malheurs. — Génie de Bernadotte. — Ses vues sur la conduite de la guerre. — Vifs reproches à Masséna; le Directoire le destitue. — Bernadotte s'y oppose. — Fermeté militaire et faiblesse politique de Bernadotte. — Irritation de Sieyès contre lui. — État du corps législatif. — Le député Lemercier. — M. Français de Nantes; son caractère; ses liaisons avec Lucien; son estime pour moi. — Le député Briot. — Plaisante exclamation d'Augereau. — Bonaparte au grand Caire. — Mort de Pie VI. — Conduite de Bonaparte à son égard. — Contributions de l'an VIII. — État du Midi. — Anniversaire du 18 Fructidor. — Semonville beau-père de Joubert; il exploite sa mort; son spartiatisme; son habileté.

Les faiblesses des gouvernements surtout nouveaux sont sans cesse épiées par leurs ennemis. Lorsque la division y a pénétré, elle ne tarde pas à être connue : tandis que les uns croient pouvoir s'y introduire et s'en emparer, d'autres croient y trouver au moins le moyen de se dérober à l'action de la loi. Du centre divisé, le relâchement s'étend bientôt à la circonférence la plus éloignée. La conduite des armées, comme l'administration civile, tout semble vouloir profiter des inattentions forcées d'une surveillance affaiblie. Ainsi, en Helvétie, Masséna continue à rester dans l'inaction, quoique avec une belle et nombreuse armée. Latour-Foissac, com-

16 Thermidor an VII.

mandant de la garnison de Mantoue, capitule et remet cette place importante aux Autrichiens. Les troupes qui étaient employées au blocus, vont rejoindre l'armée des coalisés. Puissent-elles ne pas arriver assez tôt pour décider en faveur des Russes les événements ultérieurs. Alexandrie est au pouvoir de l'ennemi.

Cependant arrive la triste nouvelle de la bataille de Novi, gagnée par Souvarov contre Joubert. Cet intrépide général nous avait dit en partant : « Je serai tué ou je serai vainqueur ». Il a tenu parole : il a péri dans la fatale journée avec un grand nombre d'officiers et de soldats français. Il est heureux, dans un pareil moment de crise, d'avoir un ministre de la guerre qui sache parler à l'armée et l'empêcher de se livrer au désespoir. Bernadotte parvient à retenir la nôtre sous les drapeaux. L'adresse qu'il fait alors à l'armée est un éclatant service rendu à la patrie.

À L'ARMÉE D'ITALIE

Caché dans les rangs obscurs il y a trois ans, Joubert était à peine connu : il meurt aujourd'hui fixant les regards et l'estime de l'Europe entière. Quel est le secret d'une réputation si grande, soldats de la Patrie? Ce prodige est encore un de ceux de la liberté! elle élève jusque dans le ciel ses généreux défenseurs. Joubert fut un des plus ardents : il ne croyait pas que, même sous la tente, un soldat eût le droit de se croire étranger à la République. Incertain, il y a six mois, s'il combattrait encore pour elle en Italie, il avait courageusement renoncé à sa propre renommée.

La Constitution a repris son empire : Joubert doit reprendre du service. Le moment est venu de rejoindre ses frères d'armes. Impatient de continuer sa gloire, il n'est pas arrivé, qu'il périt à la fleur de l'âge, au milieu de vous!

Tombé de cheval, il vous criait en expirant : « Camarades, c'est aux ennemis qu'il faut marcher! » Vous avez entendu sa voix mourante : vous avez juré sur sa tombe de le venger; vos larmes ne seront point stériles.

Si, dans ce fatal combat qui n'est point une défaite, il a été commis une faute, c'est celle de la bouillance immodérée. Je n'ai qu'un conseil à vous donner : la sagesse dans le courage.

Ralliez-vous autour du principe éternel des victoires : la discipline; elle vous rendra tous les avantages qui ne sont que différés. Des renforts nombreux de toutes armes vont vous seconder : que les vieux soldats donnent aux jeunes conscrits l'exemple de l'ordre et du devoir.

Braves amis, avancez : la patrie vous appelle; non, quoi que fasse la coalition, la source des généraux n'est point tarie. On a pu dire, sous les rois, que la nature se repose quand elle a produit un grand homme. Je vois parmi vous plus d'un Bonaparte et d'un Joubert. La liberté a changé la nature.

BERNADOTTE.

En même temps que nous recevons la triste nouvelle de la perte de la bataille de Novi, nous apprenons que les Anglais ont opéré une descente au nord de la Hollande, et qu'ils parviennent à s'y fortifier; quelques jours après, que la flotte hollandaise, commandée par le contre-amiral Hory, s'est révoltée, et a passé au pouvoir des Anglais sans combat ni capitulation. A la suite de tous ces revers, et lorsque les circonstances extérieures deviennent si difficiles, Sieyès est obligé de reconnaître qu'il ne suffirait pas, pour résister à l'orage, d'un ministre de la guerre qui ne l'eût jamais faite, et qu'il ne faut pas moins qu'un homme de cœur, de tête et de talent, capable de comprendre, de concevoir et de diriger un grand ensemble pour faire mouvoir avec intelligence toutes les opérations qui doivent en ce moment se soutenir afin d'obtenir un résultat commun. C'est dans les dangers inattendus qu'on est à même de juger les hommes à ressources, et jamais je n'ai pu mieux juger Bernadotte que dans ce moment critique, où toutes les catastrophes semblaient à la fois se réunir pour assaillir la République. Je fus dans le cas de reconnaître vraiment à l'œuvre l'homme de génie que j'avais entrevu, mais non encore assez apprécié dans nos relations, notamment lors de sa nomination au commandement de l'armée d'Italie, lorsqu'il me déduisit avec tant de précision et d'éloquence les motifs de son refus, qui malheureusement donna lieu à la nomination de Scherer.

Loin de s'effrayer de toutes ces nouvelles sinistres qui venaient fondre en même temps sur nous, Bernadotte se levant et courant vers la carte du théâtre de la guerre qui était suspendue dans la salle de nos séances : « Prenez la peine de venir voir avec moi, s'écria-t-il, où nous sommes en ce moment, et ce que sera notre défense sur tous les points, quels sont les moyens que nous avons à opposer aux ennemis, et comme il est possible de les augmenter avec du courage et de l'activité! Regardez d'abord l'Italie : elle eût été sauvée une première fois si Macdonald n'avait pas eu l'amour-propre d'agir isolément, la crainte d'être subordonné à Moreau, et s'il s'y était réuni franchement; elle eût été sauvée une seconde fois si l'on avait repris l'offensive avant la chute des places fortes dont les sièges occupaient une grande partie des forces ennemies. Considérant l'ensemble du mouvement des coalisés doublement occupés du besoin de s'entendre, en raison de la différence des chefs et des peuples belligérants, j'ai cru voir que plusieurs de leurs succès avaient tenu à la facilité qui leur était restée de pouvoir communiquer, à travers les Alpes, d'Allemagne en Italie. J'ai cru qu'il était urgent de leur enlever ces moyens de communication : j'ai donc ordonné à Masséna de faire prolonger la droite de Lecourbe jusqu'au Saint-Gothard, de s'emparer de ce point important, et de reprendre les Grisons. Je ne puis trop louer l'habileté et l'intrépidité avec lesquelles Lecourbe a agi; j'aurais voulu qu'ôtant ainsi aux armées ennemies qui opéraient en Allemagne leurs communications avec celles qui opéraient en Italie, Masséna agît de suite vigoureusement contre ce qu'il avait de forces opposées aux siennes. Je lui en croyais assez pour agir et même nous en remettre une vingtaine de mille hommes, que j'aurais portés sur le Rhin. J'ai en même temps le bonheur de savoir avec certitude, par nos agents de Suisse et de la rive droite du Rhin, que le prince Charles a encore soulagé Masséna d'une

partie des troupes qu'il avait à combattre; qu'il emmenait 25 000 hommes d'élite qui se portaient en hâte sur le bas Rhin. C'était là le but de mes combinaisons pour déplacer l'archiduc, qui allait à plus de cent lieues de Masséna combattre une armée simulée sur le papier, dont j'avais annoncé pompeusement la création, afin précisément d'attarder le prince Charles, comme cela arrive à point nommé. Comment Masséna, qui, sur les lieux où il se trouve, doit être instruit des mouvements de son ennemi beaucoup plus tôt que nous, comment Masséna ne profite-t-il pas d'une aussi bonne fortune pour livrer bataille? Il ne peut plus prétexter cause d'ignorance, puisque je lui ai fait connaître l'état des choses, et que je lui envoie continuellement courrier sur courrier avec injonction d'attaquer. S'il ne s'y décide pas, citoyens Directeurs, je ne sais comment expliquer sa conduite. Ce n'est pas de la désobéissance, de l'insubordination, j'emploierai les mots les plus sévères pour qualifier cette conduite, et je vous proposerai même des mesures pour y mettre ordre.

« Voyez quelle fatalité que celle du temps perdu à la guerre! Si au moment où le prince Charles a quitté l'Helvétie, Masséna eût de suite attaqué, il sortait en vainqueur de son Helvétie où il dit qu'il est si difficile de vivre, et il prenait ses quartiers d'hiver dans le meilleur pays. Si le prince Charles avait, du milieu même de sa route, et même encore plus avancé, appris les avantages de Masséna, je le défiais d'aller plus loin : il se trouvait au moins dans la plus grande des perplexités, ne pouvant plus communiquer avec l'Italie, faute du mont Saint-Gothard, et étant exposé à être coupé sur plusieurs points, soit qu'il voulût marcher en avant, soit qu'il voulût revenir. Au lieu de cela, citoyens Directeurs, continuait Bernadotte avec véhémence, vous voyez ce qui se passe à l'extrémité du Rhin. Voilà le débarquement des Anglais dans la Hollande; Brune, qui n'a pas assez de forces et qui m'en demande à cor et à cri. Vous connaissez mes

ressources actuelles : de quoi puis-je disposer? Il faudra bien en trouver cependant, car avant tout il faut sauver la Hollande : les conséquences de sa perte seraient trop déplorables; il faut tout sacrifier à cet intérêt suprême. Nous la sauverons, citoyens Directeurs, je vous le jure; je n'ai encore pu envoyer à Brune que de bonnes paroles : je lui ai fait des promesses, je les lui tiendrai. Je cherche dans toutes mes réserves ce qu'il est possible d'imaginer : tout ce que j'ai trouvé déjà, je le fais descendre ou plutôt voler en bateaux de poste sur le Rhin. J'inventerai, je créerai : je ne laisserai pas Brune dans l'embarras, il faut sauver la Hollande! »

Nous étions tous dans l'admiration de la fécondité de vues et de moyens de Bernadotte, de la clarté de son élocution sur une matière qu'il parvenait à rendre claire, et qu'il faisait toucher du doigt même à Sieyès et à Roger-Ducos, dont on ne pouvait exiger une grande connaissance de la géographie et de la topographie de la guerre. Sieyès, peu prodigue d'éloges et dont la parcimonie en ce genre ressemblait à l'avarice, ne put s'empêcher de dire : « Le général Bernadotte a parfaitement raisonné : tout ce qu'il dit est d'or; il faut sauver la Hollande ». Sieyès ajoute qu'« on ne peut laisser passer la conduite du général Masséna sans un examen au moins très attentif ». Moulins, dont le caractère est en général plus indulgent que violent, se trouve ici plus sévère que Sieyès : « Il faut, dit-il, que Masséna soit mis en jugement : ce sont des calculs d'intérêt, des complicités de fournisseurs, qui entravent sa mise en mouvement et qui perdent la République ». Sieyès dit que la séance ne peut se terminer sans prendre un parti. Le Directoire arrête que le « général Masséna est destitué du commandement de l'armée : il est remplacé par le général Moreau, qui commandera, sous le nom d'*armée du Rhin*, l'armée d'Helvétie et toutes ses dépendances ». Bernadotte, qui s'est exprimé avec tant de franchise sur Masséna, nous demande de suspendre la mesure contre Masséna; qu'elle reste au

registre secret pour le moment; quant à lui, il va essayer de donner un nouveau coup d'éperon dans le flanc de Masséna, pour le forcer à agir : « S'il avait en ce moment cédé à mes derniers ordres, dit Bernadotte, quel serait notre regret de payer ses succès par une destitution! » La demande de Bernadotte est accordée : la destitution de Masséna restera secrète jusqu'à nouvel ordre.

En voyant Bernadotte se conduire aussi bien dans les choses militaires, et montrer le développement d'une aussi grande capacité, je me demandais si c'était bien là le même homme que nous avions vu hésitant d'une manière si singulière et presque enfantine, pour ne pas dire plus, dans les choses politiques : celui qui, au moment de l'action, à l'époque du 18 Fructidor, à celle même du 30 Prairial, révolution à l'eau de rose, si tant est qu'on l'appelle une révolution, se laissait voir si timide, si incertain, d'abord derrière Augereau, ensuite derrière Joubert. Et je me faisais à moi-même la réponse : c'est que pour parler et agir militairement, Bernadotte se trouvait ici véritablement sur son théâtre; qu'il en connaissait parfaitement tous les moyens; et rien ne donne plus de courage aux hommes que de bien connaître les armes qu'ils manient. Les révolutions civiles, au contraire, la politique, étaient un champ tout nouveau pour l'homme qui, constamment demeuré à l'armée, ne connaissait de la Révolution que les actes terribles qu'elle avait, dans diverses circonstances, notifiés aux généraux eux-mêmes qui, après s'être quelques instants un peu mutinés contre elle, avaient fini par en être les très humbles et respectueux serviteurs. Les faits d'armes les plus glorieux les avaient bien approchés de cette Révolution par l'honneur d'en être les coopérateurs, mais ils ne leur avaient donné aucune influence, aucune mainmise sur elle. Ils en étaient à une distance telle, que s'ils osaient parfois lui adresser la parole, ce n'était que pour la saluer respectueusement, le chapeau à la main et

dans un état presque de prostration : à plus forte raison n'eussent-ils jamais pensé à oser se mesurer avec elle, même par la simple discussion. Ainsi, le jour où les nécessités de la patrie avaient fait intervenir de nouveau les militaires, ç'avait été pour eux une chose tout à fait nouvelle, devant laquelle les plus braves tremblaient et devaient trembler. Bonaparte lui-même, moins novice que les autres, par ses antécédents révolutionnaires de Toulon et du 13 Vendémiaire, ne marchait pas dans les voies de la politique avec autant d'audace qu'il en affectait; il avait dit qu'« il marcherait au 18 Fructidor », mais il n'avait nullement marché. Il avait fait tâter le terrain par tous ses agents, notamment par l'espion Lavalette, mais dans tout cela il ne s'était point mis en avant de sa personne, il y avait seulement mis les autres; et ce qu'il avait trouvé de plus sûr pour l'exécution de ses desseins, c'était Augereau, c'est-à-dire un vrai casse-cou politique, homme de cœur et de patriotisme, mais sans lumières, et qui, s'il en avait eu davantage, n'aurait peut-être pas osé nous seconder autant qu'il l'a fait, et arrêter de sa main et sur notre ordre verbal des députés inviolables.

J'avais dit quelque chose de ces réflexions devant mes collègues. Il serait à souhaiter que Bernadotte, « si fort sur l'art militaire, le fût peut-être un peu davantage en politique ». Sieyès m'entendit et recueillit ce que je venais de laisser échapper, en en développant le sens et l'étendant beaucoup plus loin que je ne l'avais porté. « Oui sans doute, cela serait fort à souhaiter, dit Sieyès, car si j'ai écouté avec une vraie satisfaction sa discussion militaire, je suis loin d'accorder la même adhésion à toutes ses prétentions politiques. Bernadotte lui-même ne sait ce que sont les siennes; il a hésité longtemps avant d'être patriote, alors qu'il n'était pas permis à qui que ce soit de ne pas l'être, puisqu'en cela était la raison même. Maintenant qu'il est permis d'y regarder à deux fois pour se rendre compte du vrai patriotisme, et surtout du

jacobinisme qui veut se donner pour lui, voilà que Bernadotte veut être plus jacobin que nous tous ensemble. D'abord cela n'est point de bon goût, et puis cela n'a point le sens commun. Les Jacobins ont été excellents quand il fallait désorganiser et renverser : aujourd'hui il faut réorganiser et reconstruire. Bernadotte a l'air de ne pas le comprendre et de nous regarder, nous autres, comme des chouans. Il parle de patrie, de liberté à tue-tête; il veut crier comme un aigle, et c'est tout au plus comme un merle, dont il a même la physionomie, car au fond il est trop bon pour être un oiseau de proie décidé. Qu'il fasse la guerre, qu'il la dirige, soit : c'est là son affaire, il s'y entend; mais pour la politique et la Révolution proprement dite, au point où nous en sommes, c'est un enfant, et même un enfant dangereux. »

Gohier et Moulins trouvèrent la conversation de Sieyès un peu acerbe contre Bernadotte, ils dirent qu'on devait parler avec plus d'égards de l'homme essentiel qui rendait en ce moment à sa patrie d'aussi importants services. Je me joignis à eux, et je dis que la franchise de Bernadotte envers tout le monde, la confiance particulière qu'il m'avait souvent témoignée dans ses lettres comme dans ses paroles, me donnaient l'espérance d'en être compris, quelle que fût la vérité, peut-être un peu dure, que je lui exprimerais; qu'ainsi je me faisais fort de tout arranger à ce sujet, et que je suppliais Sieyès de ne montrer et surtout de ne conserver aucune prévention contre Bernadotte. Vouloir imputer à Sieyès d'être sans bile et sans ressentiment pouvait être une entreprise assez hardie. Les événements vont encore démasquer les caractères.

Il était plus naturel que Sieyès ne paraissait le sentir, que les défaites militaires de la France donnassent une certaine exaltation à celui dont la pensée devait être de s'occuper de réparer ces revers, et qui connaissait assez l'étendue de ce devoir et les besoins de la guerre pour savoir qu'on ne pou-

vait les soutenir qu'en retrouvant dans la nation cette énergie qui avait fourni tant de ressources et créé tant de miracles. Tels étaient sans doute alors le noble sentiment et la vraie pensée de Bernadotte, en présence de la haute mission dont il avait accepté le fardeau. Le zèle militaire et patriotique du ministère de la guerre ne pouvait pas être séparé dans d'aussi graves circonstances, c'était vraiment une seule et même chose.

La dernière composition du corps législatif avait été une espèce de représailles de la loi du 22 floréal. Beaucoup des députés précédemment exclus par cette loi étaient ramenés par la nouvelle élection. Ils avaient apporté des sentiments civiques, sans doute très purs, mais en même temps des passions de rancune qui aspiraient à se satisfaire. Elles avaient bien obtenu déjà quelque satisfaction, au 30 Prairial, par l'expulsion des Directeurs et le changement des ministres, mais ce ne pouvait être encore assez pour l'ambition déguisée de plusieurs. C'est le danger le plus ordinaire, dans les États surtout où la mobilité des administrateurs et des gouvernants laisse et présente à chacun la probabilité d'arriver aux sommités mêmes. Tous les événements extérieurs donnaient d'ailleurs à tous les orateurs une grande matière de plainte, conséquemment un beau sujet à l'éloquence. Au Conseil des Anciens, c'est le citoyen Lemercier (depuis, le président des Anciens, sénateur et pair de France, alors fort outré contre les royalistes) qui fait renvoyer au Directoire un pamphlet sur une confédération de royalistes du département de la Charente-Inférieure, avec ceux du département de la Haute-Garonne. C'est Briot qui ne croit nullement trouver dans la brochure de Talleyrand la preuve de son innocence, et qui le dénonce dans tous les détails comme « un pervers et un traître de tous les temps et de tous les régimes ». C'est Français, dit *de Nantes*, quoiqu'il soit du département de l'Isère, dont il a la rudesse et

la finesse, et qui n'est nullement du pays de la Bretagne, auquel on accorde généralement simplicité et franchise; Français, dont je n'ai eu personnellement qu'à me louer, et qui s'est prononcé si formellement pour moi, et pour moi seul, au 28 Prairial, vient faire au Conseil des Cinq-Cents un rapport dans lequel il attribue les maux de la patrie à ce que l'on a éteint, au lieu de régler l'esprit de la Révolution, avant que la Révolution fût terminée. Il fait adopter une résolution pour l'anniversaire de la fondation de la République. Tout le monde est d'accord sur un pareil article : c'est là la partie ostensible et honorablement républicaine; mais le citoyen Français ne s'y tient point. On nous informe qu'il machine continuellement avec Lucien Bonaparte; qu'il pousse les députés moins éclairés que lui, et qui peuvent se fier à ses conseils. Le citoyen Français est l'un de ceux qui me font le plus assidûment la cour, et je voudrais croire à ses avances aussi sincèrement que j'y réponds. Dans sa véhémente harangue du 3 messidor, il a appelé mes collègues expulsés les « trois tyrans », et j'avoue que la dénomination est un peu forte. Il a ajouté qu'« un seul Directeur a lutté seul depuis dix-huit mois; mais que son caractère franc et bon ne pouvait rien auprès de caractères étroits, voués par l'instinct des petites âmes aux tracasseries les plus viles ». Français de Nantes avait dit encore que « Barras était le seul républicain du gouvernement », dont le premier devoir était de l'être avant tout. On voit que sous le rapport de la caresse et même de la flatterie je n'ai rien à désirer personnellement de Français; mais dans ses caresses les plus humbles il semble qu'il y a quelque chose en même temps d'ironique et de sournois qui ne laisse point en sûreté ceux qui se trouvent en rapport avec ce citoyen. Il est constant que sa relation avec Lucien n'a rien qui puisse se justifier ni s'expliquer, et qu'on entrevoit dessous une intrigue qu'on verra se développer plus tard. Français était trop prudent et trop cauteleux pour aller

solennellement et fréquemment au Manège, que nous avons fait fermer; mais il y faisait aller les autres, et, sans avoir l'air d'y toucher, jetait de temps en temps des brandons enflammés. C'est en effet l'un des députés qui poussent le plus à la défiance, et veulent qu'on proclame les « dangers de la patrie »! Avec ces mots sacrés, pris à la lettre par les imaginations ardentes, il tenait le corps législatif dans un état de fermentation perpétuelle. Briot montait alors à la tribune et disait qu'un coup d'État se préparait; que le corps législatif était opprimé; qu'il fallait que le peuple vînt à son secours; que lorsqu'on n'aurait plus ni liberté ni indépendance, il fallait que le peuple se levât et se sauvât lui-même. Augereau, voulant renchérir sur le discours de Briot, crut dire quelque chose de plus fort en s'écriant : « Citoyens, on répand que le Directoire veut faire un coup d'État à la manière du 18 Fructidor; moi, je m'y connais, et je soutiens que cela est impossible, parce que le Directoire n'en a pas le droit! » Chacun d'éclater de rire au discours de l'orateur, qui, d'un air menaçant et terrible, répétait, en frappant sur la tribune : « Et moi je vous soutiens qu'il n'en a pas le droit! » Chacun de lui demander « s'il était bien sûr d'en avoir eu le droit lui-même lorsqu'il avait si bien opéré à Paris le 18 Fructidor ». Le pauvre Augereau était destiné à fournir un exemple de plus, ajouté à tant d'autres, de la différence de capacités du militaire et de l'orateur.

La conduite plus voilée mais plus activement machinatrice des frères Bonaparte est la révélation soutenue de la mission dont ils sont restés les instruments en France, et pour laquelle Bonaparte leur a laissé ses fonds. Il est toujours plus constant que le général de l'armée d'Égypte n'est pas moins occupé de la France qu'il ne l'avait été lors de son généralat de l'armée d'Italie, et que le grand Caire n'était pour lui qu'une position expectante de celle qu'il a eu l'idée de conquérir en France. Les événements révéleront encore

tout ce qu'il y avait dans la pensée de ceux qui étaient demeurés en France, comme de celui qui en était absent.

Nous recevons la nouvelle officielle que le pape Pie VI vient de mourir à Valence. Il était dans sa quatre-vingt-deuxième année et la vingt-cinquième de son pontificat. Si ces vingt-cinq ans eussent été accomplis, il aurait eu le droit de monter dans la chaire de Saint-Pierre (*sic*). Les jours qui lui ont manqué pour jouir de cet honneur, que n'a pu atteindre encore aucun pape, ont été remplis par l'infortune : il l'a supportée avec dignité et courage. L'idée de son détrônement est encore une de celles que doit réclamer l'histoire de Bonaparte. C'est lui qui, après avoir, pendant son commandement, fait toutes sortes de caresses et de coquetteries à Pie VI, en réclamant l'honneur de « s'appeler son fils », avait commencé par le dépouiller de ses tableaux précieux, de ses diamants, de son argent, et avait fini par lui faire envoyer Berthier, afin de lui enlever le reste, et de l'arracher même à son trône.

Une loi porte que la contribution foncière est fixée pour l'an VIII à la somme de *deux cent dix millions*, et la contribution mobilière personnelle à *quarante millions*. Le décime par franc sur les contributions foncières est supprimé, ainsi que le supplément aux contributions mobilière personnelle et somptuaire, établi par la loi du 6 prairial dernier. Voilà bien quelques allégeances pour le présent, et des ressources pour l'avenir, qui devraient porter quelque tranquillité dans les esprits; mais le mal est présent. Tous les services militaires et civils sont arriérés; il faut faire face aux besoins urgents, et les ennemis de la République semblent se réunir pour refuser tout à l'État. Les émigrés rentrés, leurs parents sont en pleine activité et reparaissent avec leur audace d'avant le 18 Fructidor. Le Directoire croit obtenir quelque chose dans le sens de l'ordre, troublé dans dix-sept départements, en leur faisant l'application de la loi des otages. On peut avoir

une idée des troubles affreux auxquels étaient en proie les départements du Midi par l'un des bulletins consacrés à nous informer de la situation de ces contrées.

17 Fructidor an VII.

La Ciotat.

BULLETIN DU MIDI.

> Ceux qui indisposent les gouvernants contre les républicains ardents, et les républicains ardents contre les gouvernants, ne sont pas les vrais amis de la République et des gouvernants.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Projet d'une nouvelle Vendée.

Des bandes éparses çà et là volent, pillent et assassinent. Les républicains prononcés, les hommes surtout incorruptibles, sont sur des listes de proscription. Quiconque se dévoue à l'entière exécution des ordres du gouvernement, est menacé d'un arrêt de mort.

Assassinats contre les amis du gouvernement.

On doit savoir à Paris qu'on a égorgé depuis peu de temps le citoyen Gueymard, président du canton de Saint-Zacharie. Trente brigands armés ont fait ce coup; ils l'ont fusillé et lui ont ensuite crevé les yeux et mutilé.

Les brigands croyaient que parmi les personnes arrêtées il y avait un citoyen appelé Châteauneuf, inspecteur des barrières du Var, et ont été très fâchés de ne pas le trouver.

La décade dernière, deux autres républicains ont été assassinés en leur faisant embrasser une croix.

Tout récemment le citoyen Borresy, maître maçon, a été égorgé auprès d'Aubagne. Son frère a été victime du fort Jean.

Avant-hier, une bande de sept, auprès de Cassis, a dévalisé quatre personnes, parmi lesquelles un capitaine d'artillerie, à qui les brigands ont dit : « Va dire à ton commandant que ce sont des royalistes et des émigrés ».

En dernier lieu, une bande de cinquante brigands a été aperçue. On a dit qu'elle recrutait secrètement.

Voilà une esquisse de ce qui se passe dans nos environs. Nul doute qu'on ne cherche à vendéiser totalement le département des Bouches-du-Rhône et les frontières du Var, ce qui arrivera si on n'y apporte un prompt remède.

Sur les moyens de prévenir et d'extirper le brigandage dans cette partie du Midi.

Moyens contre le brigandage.

Que des conseils de guerre bien composés soient bientôt en activité et de verte allure ;

Que la loi sur le brigandage soit appliquée à tous les cantons où un seul républicain aura été assassiné ;

Tenez à Marseille une bonne garnison ;

Que des patrouilles bien commandées soient en permanence sur les routes d'une commune à l'autre, dans tout le Midi jusqu'à Lyon ;

Que tout homme ne puisse porter un fusil ou pistolet et autres armes en route ou dans les campagnes sans une permission expresse, qu'il lui sera défendu de prêter ou de céder ;

Que la gendarmerie et la force armée se fassent exhiber lesdites permissions, et qu'on arrête celui qui n'en sera pas nanti après le terme indiqué ;

Qu'il y ait des corps de garde établis d'une distance à l'autre dans les routes ;

Qu'à un signal donné, la force armée accoure de tous les côtés au lieu d'où l'on a entendu le signal ;

Que les commissions militaires jugent tous les émigrés qui sont en prison, et qu'on fasse faire des perquisitions par des personnes sûres pour découvrir les émigrés des deux sexes tolérés dans le Midi et notamment à Marseille, où les émigrés de Toulon entretiennent un foyer de conspiration permanente par leurs discours et leur correspondance, etc.

Sur les principales administrations du département et de Marseille.

Nul doute que pour que les ordres du gouvernement soient ponctuellement exécutés, il faut que les membres des autorités soient purs et vraiment républicains. Administrations.

Dans l'administration centrale on ne cite que Barbier et Crassis sur lesquels on peut asseoir quelque confiance ; les trois autres administrateurs sont des intrigants ou passent pour tels. Administration centrale.

Mauche, ex-commissaire du Directoire, est, dit-on, un libertin, un joueur de profession, un ambitieux. Avant d'être en place il faisait le rodomont en patriotisme : depuis on l'a vu bras dessus bras dessous avec les anti-républicains ; voilà pourquoi ce département est arriéré dans le payement des impositions, dans les progrès de l'esprit public et est devenu le repaire des brigands. Mauche, ex-commissaire du département.

Micoulin, ci-devant commissaire auprès du Bureau central de Marseille, ne vaut pas mieux que Mauche ; c'est un jeune homme de la réquisition, ci-devant patriote extrême, ensuite plus doux qu'un mouton envers les royalistes et les émigrés. C'est la réputation qu'on lui donne en général. Micoulin, ex-commissaire au Bureau central.

Le Bureau central de Marseille est très mal composé ; il a l'air de faire exécuter des lois et arrêtés, et dans le fond il est dans une Bureau central de Marseille.

indolence la plus suspecte ou, pour mieux dire, la plus coupable. Dans un pays aussi fanatique et aussi dépravé que Marseille, il n'a pas même fait ouvrir et préparer des temples pour chaque quartier, pour y célébrer les mariages d'après la loi, mariage que l'on fait encore dans la maison commune de chaque arrondissement.

Escalon, nouveau commissaire en remplacement de Mauche.

Le citoyen Escalon, nouveau commissaire du Directoire dans le département, est un républicain à l'épreuve, bon père, bon ami et bon Français; il est, par sa fortune et ses sentiments, inaccessible à la corruption; il prêche d'exemple aux conscrits : il a, le premier, fait marcher à l'armée trois de ses enfants.

Il faut se hâter d'organiser l'administration centrale et le Bureau central, d'en expulser ce qui ne mérite aucune confiance, et de les remplacer par de bons choix. Cette mesure est indispensable et très urgente.

Giraud, commissaire au Bureau central, en remplacement de Micoulin.

Le citoyen Giraud, commissaire nommé nouvellement par le Directoire en remplacement de Micoulin, passe pour un républicain sage et ferme.

Ces deux nouveaux choix ont obtenu l'assentiment de la généralité des républicains; il faut espérer que l'expérience fera connaître qu'on ne s'est pas trompé.

Municipalité de Marseille.

Les municipalités de Marseille sont assez bien composées.

18 Fructidor. an VII.

Le jour de l'anniversaire du 18 Fructidor arrive; Boulay de la Meurthe, président des Cinq-Cents, dit dans son discours : « L'objet de cette fête est de célébrer l'un des triomphes les plus signalés de la République sur le Royalisme ». Il rappelle les causes qui ont motivé le coup violent et extra-constitutionnel même, les grands et utiles résultats par lesquels le Directoire devait signaler la dictature dont il se trouva investi, et l'abus qu'il fit de cet immense pouvoir : « Le 30 Prairial, dit-il, ne fut pas moins nécessaire que le 18 Fructidor, et le corps législatif lui-même a besoin de toute sa sagesse pour se garantir de l'écueil où est tombé l'ancien Directoire. »

Si dans des moments aussi sérieux il était possible de l'être un peu moins que ne le sont les événements, je placerais ici une anecdote que vient nous raconter Bernadotte à la suite de la mort de Joubert. La conduite ferme et vigoureuse du ministre, dans cet instant qui avait été celui d'une véritable alarme pour beaucoup d'énergiques républicains, lui

donnait la permission d'apercevoir avec quelque ironie un trait qui serait un peu plaisant, s'il ne se rattachait à une intrigue qui n'a pas été sans influence sur la destinée de Joubert, conséquemment sur la destinée de la République.

Semonville, qui, pour faire une spéculation comme tant d'autres, avait fait épouser sa belle-fille au général Joubert, accourut au ministère s'assurer « si la mort, dont le bruit se répandait, était certaine ». Le ministre Bernadotte hésitant à lui confirmer une nouvelle qu'il croyait devoir l'affliger beaucoup, Semonville, d'une voix entrecoupée et d'un ton spartiate, lui dit : « Mais au moins avons-nous gagné la bataille? » Bernadotte crut dans le moment voir un Romain dans Semonville. Ce Romain vint le lendemain et jours suivants assaillir le ministre de demandes d'argent pour la veuve, de places, de grades pour ses parents, se faisant introduire toujours « comme père du général Joubert », et exploitant la mort de l'infortuné général comme une mine féconde.

Semonville, il y a trente ans, n'était qu'au commencement d'une vie qui avait cependant déjà bien des antécédents; on l'a vu depuis se développer d'une manière toujours plus distinguée sous tous les régimes qui se sont succédé. Sa maison n'est pas seulement demeurée débout, elle est toujours devenue plus florissante. Il n'y a que Talleyrand qu'on ait jamais pu lui comparer comme caméléon.

CHAPITRE XV

Aristocratie de Sieyès; son mot sur la canaille. — *M. de Lubersac et son grand vicaire. — Sieyès poursuivi par les journaux; ses discours atrabilaires. — Sa peur des Jacobins, du corps législatif. — Liste des députés qui l'effrayent. — Marbot; son noble caractère; il choque la susceptibilité de Sieyès, il est destitué. — Lefebvre le remplace. — Circonspection de Lefebvre; il délibère avec Jourdan. — Mes observations sur la conduite de Jourdan. — Il veut s'expliquer, mais en secret. — Un rendez-vous matinal. — Entretien avec Jourdan. — Ma position au Directoire. — Calomnies contre moi. — Visite mystérieuse de quelques députés à Bernadotte. — Ils me menacent d'un mandat d'arrêt. — Communication du roi de Suède à Walter Scott à ce sujet. — Un général à la tête de la députation à Bernadotte; quel était ce général? — Anecdote qui donne lieu à la calomnie dirigée contre moi. — Mes rapports avec Louis XVIII. — Fauche-Borel. — Intrigants subalternes. — Fauche-Borel m'écrit; je communique sa lettre: on la prend en considération. — Talleyrand se charge de suivre l'affaire. — M. Eyriès. — Trop d'esprit le trahit. — Fauche-Borel demande un autre intermédiaire. — Lettre que je lui adresse. — M. Guérin. — Lettre officielle de Fauche-Borel. — Lettres patentes du Roi. — Corruption infâme; toute l'intrigue dévoilée au Directoire. — Fouché instruit. — David Monnier. — Ce qu'on veut faire de la correspondance. — Mon opinion à ce sujet. — Mot de Talleyrand à Bonaparte contre les Bourbons. — Sa haine anti-bourbonienne. — Coup de filet qu'il veut tenter.*

Sieyès, depuis son arrivée au Directoire, s'étant laissé aller à ses impatiences humoriques dans plusieurs de nos discussions et même dans des audiences publiques, avait été le

sujet de quelques mécontentements particuliers. Les journaux s'en étaient emparés, et avaient accusé Sieyès d'aristocratie. On lui avait rappelé cette anecdote, déjà fort ancienne, de l'époque où il était grand vicaire de M. de Lubersac, évêque de Chartres. Croyant un jour dire la messe devant une société de gens « comme il faut », il s'était retourné, et, n'ayant aperçu parmi ses auditeurs que des « gens du peuple », il n'avait pu contenir son humeur, puis avait quitté sa célébration en s'écriant : « Je ne dis point la messe pour la canaille ». Le souvenir de cette anecdote, plusieurs autres reproches sur le caractère atrabilaire de Sieyès, sur sa nature de prêtre haineuse, sur ses liaisons avec les hommes les plus corrompus de son époque, notamment avec Talleyrand, tout cela est un aliment quotidien des conversations et bientôt des feuilles publiques. Quelques rédacteurs de ces feuilles, du moment qu'ils ont commencé une polémique, veulent toujours la soutenir, n'avoir, comme on dit, « jamais le dernier », et croient devoir poursuivre jusqu'à mort d'homme. L'irritation de Sieyès augmentait; il faisait la faute, énorme pour un homme public qui devrait rester impassible, de se laisser aller à tous ses mouvements, dans des bavardages perpétuels, fort extraordinaires pour un homme renommé par son silence imperturbable. Sieyès faisait, malheureusement pour lui ou pour nous, ou plutôt contre nous tous, un usage plus répréhensible de son humeur. Il versait sa bile dans les discours qu'il avait à prononcer comme président du Directoire, et où son premier soin aurait dû être de s'oublier. Il eût pu faire mieux même que s'oublier : il pouvait se réconcilier avec le parti populaire, qu'il aurait cessé de blesser, et qui se serait rappelé avec reconnaissance encore les premiers et immenses services rendus à la liberté par l'auteur de l'*Essai sur les privilèges*, — *Qu'est-ce que le Tiers État?* et autres productions justement célèbres qui avaient inondé la France de flots de lumière, et décidé ses premiers triomphes. Malheur à l'homme

d'État qui se laisse aller à ses ressentiments politiques, et et qui les mêle, à son insu, à l'exercice de sa magistrature! Le plus triste sort l'attend, et l'on peut dire que la patrie est vraiment en danger, car, les issues légales de la justice ne pouvant suffire aux passions, il faut qu'elles s'adressent à d'autres moyens, il faut qu'elles franchissent leurs droits et leur devoir. Leurs adversaires, à leur tour, se mettent en état de défense, et, vainqueurs ou vaincus, tout est malheur pour la patrie. Sieyès, non seulement témoin, mais coopérateur sincère de la journée du 18 Fructidor, avait été le premier à proclamer qu'elle était l'ouvrage de Carnot plus que le nôtre, parce que c'était Carnot qui avait nécessité cette journée. Voilà qu'aujourd'hui il provoquait une nouvelle crise, puisqu'il engageait un combat qui ne pouvait plus finir que par la victoire violente de l'un des deux partis. Ni l'exemple de Carnot, ni celui des Treilhard, des Merlin, qui ont succombé aux écarts de leur humeur et de leurs haines, tant d'exemples récents et frappants ne peuvent avertir Sieyès, ou, en l'avertissant, ne peuvent dompter son caractère implacable. Toutes les préoccupations qui, dans le temps, nous donnèrent en spectacle Carnot, puis Treilhard et surtout Merlin, toutes ces terreurs assiègent Sieyès. Il ne voit partout que des Jacobins. Le secrétaire général de la guerre lui fut envoyé par le ministre Bernadotte pour entretenir le président du Directoire des intérêts les plus graves et les plus urgents, notamment du débarquement des Anglais en Hollande. Sieyès lui répond, avec une alarme plus grande encore que n'avait pu causer un pareil événement : « Nous avons de plus grands dangers que ceux-là : ce sont ceux des Jacobins, qui veulent nous assassiner ». Ces Jacobins qui l'épouvantent, il en voit l'image dans tout ce qui l'entoure, tantôt dans nos ministres, dans nos généraux, dans les agents civils, dans les messagers d'État, dans les huissiers du Directoire.

Fouché, qui lui fait tous les jours les rapports les plus

satisfaisants, ne le satisfait nullement. Il voit dans tout ce que ce ministre promet de faire contre les deux partis, un fond de protection spécialement accordée aux Jacobins. En vain Fouché lui répond-il que cette protection apparente accordée aux Jacobins n'est qu'un moyen plus sûr de les maintenir et de pénétrer dans leurs rangs en ayant l'air d'être avec eux; qu'au bout du compte, si on se prononçait contre eux, on pourrait les irriter encore et donner une force de plus aux royalistes qui se levaient déjà dans une partie de la France : « Vous ne croyez pas, citoyen Fouché, répondait Sieyès, que ce soit en moi que les royalistes trouveront un défenseur : je vous livre les royalistes, mais avec les anarchistes. Pilez-moi tout cela dans le même mortier, et je dirai que vous connaissez votre devoir. »

Les inquiétudes de Sieyès se portaient également sur le corps législatif, dont les séances offraient effectivement de violents débats, mais qui n'auraient pas été fort dangereux si le Directoire exécutif, restant dans ses attributions et sachant les maintenir, avait été uni, et si l'on n'avait pas su qu'au contraire, le Directoire était malheureusement divisé.

A la suite de toutes ces déclamations de Sieyès renouvelées de celles de Carnot, nous lui demandâmes, un jour, quels étaient au moins les députés qu'il voulait bien excepter de son animadversion, et auxquels il serait possible d'accorder quelque confiance; il s'engagea à nous en remettre une liste; mais le lendemain il nous dit : « Ils sont tous bons ou tous mauvais, selon la manière de s'en servir », et au lieu de nous donner une liste de ceux qui méritaient au moins quelque estime, il nous en remit une, nous dit-il, « d'hommes qui méritaient la défiance ». Cette liste portait les noms de Bergasse, Bertrand, Berlier, Lamarque, Quirot, Jacomin, Talot, Saliceti, les frères Bonaparte, qu'il regardait tous les deux comme deux très mauvais sujets, toujours occupés de tripotages d'argent et de machinations contre le

gouvernement. « Tous ces gens-là, disait-il sans cesse, ne veulent point que l'on gouverne : ils sont ingouvernables. — Et vous, répondions-nous à Sieyès, vous êtes ingouvernant, car vous vous livrez sans cesse à des déclamations vagues; vous ne savez jamais spécifier rien, ni proposer aucun moyen d'exécution. »

L'un des généraux renouvelés par les dernières révolutions, et qui était l'un des premiers objets de l'inquiétude de Sieyès, c'était le commandant de la 17e division, Marbot, l'un des meilleurs patriotes de l'époque, homme probe et intrépide, qui nous avait servis de tous ses moyens dans la journée du 18 Fructidor. Sa situation de fortune, qu'il avait eu l'amitié de me confier, était assez restreinte pour qu'il eût rigoureusement besoin des appointements de son grade. Marbot n'était point d'une grande portée politique, qui lui pût faire juger avec précision le degré de maturité où en était arrivée la Révolution, l'impossibilité d'employer actuellement tels ou tels moyens usés ou tels individus usés aussi, ou nuisibles dans certaines positions. Dirigé par une âme pure, Marbot aurait voulu que tous les amis de la République s'entendissent contre ses ennemis, et il croyait que ses ennemis réels étaient les royalistes. Cette opinion le faisait incliner alors vers ce que Sieyès appelait les Jacobins, c'est-à-dire que, regardant ces Jacobins comme les premiers soldats de l'armée républicaine, Marbot croyait qu'il fallait les ménager, les traiter avec affection, les éclairer, et au moins ne pas tirer sur ses propres troupes. J'avais plusieurs fois causé avec Marbot à ce sujet : je comprenais sa morale patriotique, expression sincère d'un cœur loyal, et qui ne se rattachait à aucune intrigue. Sieyès avait voulu ranger brusquement Marbot à son opinion. Soit qu'il lui eût parlé dans un langage trop métaphysique, que Marbot n'aurait pas compris, soit qu'il l'eût blessé par son irritation, Marbot n'avait pas laissé croire à Sieyès qu'il fût tout à fait de son

opinion sur les hommes et sur les circonstances. C'en était assez pour que Sieyès ne pût pardonner à Marbot : « Il faut absolument, dit Sieyès, le remplacer à la 17e division, et le faire partir pour l'armée si nous ne voulons pas périr tous ». Ces propos de Sieyès nous parurent une suite de son exagération ordinaire dans le sens des frayeurs qui l'assiégeaient; mais comme il ouvrait la séance en les répétant tous les jours, de guerre lasse, et pour avoir la paix, on lui accorda la destitution de Marbot. Je fis agréer pour le remplacer le général Lefebvre, l'un des militaires les plus distingués de l'armée de Sambre-et-Meuse, notre premier général d'avant-garde, et qui, tant de fois blessé sur le champ de bataille, n'était point encore guéri des dernières blessures qu'il avait reçues à Stockach. J'avais été dans le cas de reconnaître le mérite militaire de Lefebvre, de lui faire rendre justice à plusieurs reprises. Je l'avais vu dévoué à son pays, à l'époque du 18 Fructidor et toujours. Il suffisait que j'eusse une amitié connue pour Lefebvre, pour que Sieyès ne fût pas fort rassuré à son égard. Il pouvait et devait l'être cependant, car, tout républicain sincère qu'était Lefebvre, il entrait peu dans le fond des discussions politiques.

Aussitôt son entrée en fonctions, le Directoire lui ayant donné l'ordre de faire fermer les clubs qui agitaient Paris, Lefebvre fit exécuter nos ordres avec ponctualité et célérité. Mais, loin de vouloir pousser les choses au delà de ses ordres, Lefebvre aurait voulu que les patriotes ne perdissent pas, dans la République, le rang qui leur appartenait par droit de conquête et par la nécessité même du maintien de la République. Pouvait-on en remettre la défense aux mains de ses ennemis? Cette conduite chez Lefebvre était plus d'instinct et de bon sens naturel que de raffinement. Aussi, dans sa timidité politique qui n'était pas moindre chez lui que chez les autres militaires, avait-il besoin de s'étayer et de s'appuyer de ceux que, dans sa religion militaire, il con-

sidérait comme ses supérieurs. Le général Jourdan, sous les ordres duquel Lefebvre avait servi, était demeuré le sujet de sa déférence. Il l'écoutait avec conviction, et en même temps délibérait avec lui sur les points qui lui paraissaient difficiles. Lefebvre, me parlant avec confiance à ce sujet, ne m'apprenait que des choses tout à fait tranquillisantes, et me donnait tous les jours des garanties personnelles de la conduite franche que Jourdan tenait et tiendrait constamment dans les Conseils.

Cependant, au milieu de toutes les discussions qui devenaient chaque jour plus ardentes, le rôle de Jourdan paraissait à quelques personnes sinon équivoque d'intentions, au moins sans unité et sans système. Je ne pus m'empêcher d'en parler à Lefebvre avec quelque inquiétude et même défiance. Lefebvre me proposa aussitôt de m'amener le général Jourdan pour s'expliquer avec moi. Jourdan répondit au général Lefebvre que, dans l'état d'indisposition où le parti patriote se trouvait porté contre le Directoire, et contre moi personnellement plus peut-être que contre d'autres, il devait mettre beaucoup de mesure dans ses relations; que « s'il venait me trouver comme à l'ordinaire, il courrait risque d'être suspecté par son parti; qu'il fallait prendre quelque moyen de me voir sans le compromettre ».

Ce ne fut pas sans étonnement que j'entendis Lefebvre me parler ainsi. L'affection que j'avais témoignée au général Jourdan avait été publique et solennelle. Lorsqu'il m'en exprimait sa reconnaissance, parlant à ma personne, il m'exprimait donc des sentiments qu'il désavouait ailleurs. Enfin sa position était fausse de fait si elle ne l'était par son caractère : « Ah! ah! dis-je au général Lefebvre, voilà donc Jourdan à deux faces, comme quelques-uns l'en ont quelquefois accusé! J'avais mis sur le compte de sa timidité un certain embarras de son regard, une difficulté d'envisager en face, que je n'aime point en général dans les hommes avec

qui j'ai des rapports que je crois être ceux de l'estime. Au surplus, s'il est faux envers moi ou envers ce qu'il appelle son parti, que je croyais être le nôtre, je le plains. La franchise est l'âme des grandes choses en tout. Comme, au surplus, le sentiment de la chose publique m'a fait tant de fois passer par-dessus beaucoup de considérations personnelles, puisque le général Jourdan veut me voir en bonne fortune, j'y consens encore. Dites-lui qu'il choisisse son heure. »

Lefebvre, retiré de chez moi très tard, m'écrivit à minuit la lettre suivante [1] :

17e DIVISION
MILITAIRE

LIBERTÉ *ÉGALITÉ*

Au Quartier général à Paris, le 22 fructidor de l'an VII
de la République française, une et indivisible.

Le général Lefebvre, commandant la division,
Au Directeur Barras.

J'ai l'honneur de vous prévenir, mon cher Directeur, que le général Jourdant (*sic*) aura l'honneur de vous aller voir demain 23 du courant à six heures du matin. En attendant le plaisir de vous voir moi-même, je vous prie d'être assuré de mon sincère attachement jusqu'au tombeau.

LEFEBVRE.

Je reçus le général Jourdan à l'heure qu'il m'avait fait demander. Je vais au-devant de ses explications avec tout l'accent de l'affection que je lui avais toujours montrée. Je le trouve réellement aussi embarrassé que sa démarche matinale avait pu l'annoncer. Sa tête, ordinairement baissée, l'était encore davantage; il ne pouvait me regarder. « Eh bien, général, lui dis-je, à l'heure où nous nous rencontrons sans que ce soit par hasard, nous avons cependant quelque chose

1. L'autographe est inséré dans le manuscrit des Mémoires de Barras. (G. D.)

à nous dire. — Citoyen Directeur, la patrie est en danger : il faut aux grands maux les grands remèdes : la France est au bord de l'abîme; il faut la sauver. — Je ne demande pas mieux, général représentant du peuple, que de la sauver; mais je ne connais qu'un moyen, c'est celui que je vous ai indiqué en réponse à la lettre que vous avez eu la confiance de m'écrire au mois de prairial dernier. C'est l'union des autorités à qui la France a remis ses destinées. Je connais mieux la Révolution que vous, général; permettez-moi de vous le déclarer, c'est avec cette connaissance que je dois vous assurer que si les vrais amis de la liberté veulent s'entendre, la question des royalistes sera tout à fait nulle. Quelles que soient leurs apparitions sur quelques points de la Vendée ou du Midi, je vous affirme, dans ce moment, que leur puissance n'est point réelle. Les royalistes et la royauté elle-même sont hors de cause depuis les victoires de la République qui ont commencé à Fleurus jusqu'aujourd'hui. Les royalistes ne peuvent en aucune manière être ramenés sur la scène que par notre faute, en s'introduisant à la suite de l'une ou de l'autre faction triomphante. Or tout le débat, je vous le répète, depuis l'organisation de la République, avant et depuis le 9 Thermidor, n'est qu'entre des partis qui se disputent le pouvoir, et où le royalisme qui intervient de temps en temps, porte une force personnelle, mais qui disparaît à l'instant devant un souffle des républicains. Ce sont les républicains eux-mêmes, malheureusement divisés entre eux, qui font tout le bruit dont ils se plaignent. Sans aller chercher des exemples ailleurs qu'ici même, entre nous deux, voyez ce que notre position, dans le colloque présent, a de faux ou de singulier. Je vous ai toujours reçu avec bienveillance et considération; vous m'avez donné, en me parlant, comme dans vos lettres, des témoignages d'une estime que vous avez peut-être peu avouée devant d'autres témoins. Regardez la manière dont vous venez me visiter en ce mo-

ment, et l'heure à laquelle vous avez voulu venir au Luxembourg! Qu'est-ce que les ménagements pour votre parti, dont vous m'avez fait parler par notre camarade Lefebvre? Est-ce que lui, vous et moi, nous ne sommes pas du même parti, celui de la République, celui de la bonne et sage liberté pour laquelle nous avons combattu, chacun sur des champs de bataille différents? Me prenez-vous pour un aristocrate ou pour un chouan? Vous croyez-vous plus patriote que moi, puisque vous paraissez craindre d'exposer votre popularité si vous laissez voir au public les sentiments que vous m'exprimez en particulier? Je ne suis point une femme qu'on désire rencontrer à la dérobée. Je suis un sincère et loyal défenseur des républicains. Je suis celui qu'on peut avouer, et sans m'appeler Bayard, j'ose prendre sa devise : « Sans « peur et sans reproches ». De la franchise, général, à la tribune comme dans mon salon, à minuit comme à six heures du matin; de l'union fondée sur l'estime réciproque, voilà ce qui peut calmer les tempêtes et remettre à flot sur la mer tranquille le vaisseau de l'État. »

Je disais au général Jourdan, avec toute la délicatesse possible, que sa conduite manquait de loyauté. Je l'excuserais de n'avoir pas paru me comprendre sur ce point, mais ce qui me laissa le plus de regrets de n'être pas compris par lui, ce fut ce défaut d'intelligence appliqué à l'époque troublée où nous nous trouvions. Les moyens de la Terreur, les proclamations de la patrie en danger, les emprunts forcés, les lois des otages, tout cela était au moins usé, et ne pouvait plus donner de résultats. La liberté ne pouvait plus procéder et se défendre que par les ressources de son organisation légale, en appelant tous les citoyens sans doute, mais régulièrement et sans secousse, à la défense commune par le besoin de la sûreté de tous et par la satisfaction de la sécurité générale. Les aristocrates avaient été assez frottés par la Révolution pour ne plus oser se mutiner; ils étaient

résignés à la République et domptés par toutes les leçons qu'ils avaient reçues; il fallait seulement maintenir leur obéissance, et le goût de la liberté leur viendrait comme à tout le monde. « Nous avons, dis-je encore au général Jourdan, ce que nous n'avions pas au commencement de la Révolution et dans des moments bien autrement critiques, lorsque l'ennemi, maître d'une partie de la frontière, était à moitié chemin de Paris : nous avons aujourd'hui une organisation; nous avons de grands cadres civils et militaires; il faut y faire entrer tout le monde. Cela est très facile si les récalcitrants n'ont point à compter sur nos divisions. Je vous l'assure, général, les sentiments que je vous exprime sont ceux de tous mes collègues : c'est pour eux tous que j'accepte comme pour moi-même les compliments dont vous avez voulu les séparer. Tout le Directoire n'est qu'un et veut cordialement la République. — Mais Sieyès, me dit avec ironie le général Jourdan, est-ce là un bon républicain? N'a-t-il pas pris des engagements à Berlin? — Soyez tranquille à cet égard, répondis-je à Jourdan : Sieyès n'estime pas plus le roi de Prusse que les autres rois. Depuis qu'il est revenu de son ambassade, il nous parle toujours avec autant de haine que de mépris des Prussiens et de leur monarque. Il dit que ce sont autant de fourbes, de mendiants; que ce sont les Juifs et les Italiens de l'Allemagne. Sieyès, du reste, est républicain comme vous et moi. Ainsi ne soyez pas plus inquiet sur ce point que sur les autres, mon cher général. »

Je quittai Jourdan après ces dernières paroles, et j'eus la délicatesse de ne point l'inviter à dîner, comme à l'ordinaire, pour ne pas violenter sa position, qu'il devait voir que j'avais parfaitement démêlée. Voilà quelle était ma conduite à l'égard des membres du corps législatif, représentés en quelque sorte par l'un de leurs chefs. Voilà quelle était ma pensée à l'égard de mes collègues du Directoire : cette manière d'agir était dans mon cœur comme dans ma conscience; il

me fut pénible de voir qu'elle était méconnue de quelques-uns d'eux. Par la raison que je ne voulais point conniver aux humeurs de Sieyès ou plutôt à ses fureurs contre les Jacobins, il me classait avec ces Jacobins et les anarchistes. Moulins me faisait des reproches contraires à ceux de Sieyès; par la raison que je ne voulais point favoriser la turbulence menaçante des nouveaux clubistes, Moulins me croyait un aristocrate lié à l'ancien régime par des souvenirs de noblesse et des intérêts de famille.

Tandis que je pensais et j'agissais avec cette loyauté, la calomnie s'attachait à me poursuivre en m'associant à Sieyès lui-même. Ainsi je fus informé qu'un bruit généralement répandu, que la Constitution et l'ordre de choses existant allaient être changés, s'accréditait toujours davantage contre Sieyès et moi. Je sus même qu'une députation du corps législatif était allée chez le ministre de la guerre, Bernadotte, pour lui communiquer ce soupçon. Dans l'idée émise, Sieyès aurait voulu faire élire le duc de Brunswick pour roi, et moi j'aurais voulu préparer le retour des Bourbons. La députation qui portait cette communication à Bernadotte alla même jusqu'à lui dire qu'elle avait le projet de lancer un mandat d'arrêt contre Sieyès et moi.

Bernadotte alors raconta ce fait, et, depuis même qu'il est roi, l'a communiqué par écrit à des historiens (voir l'appendice de la *Vie de Napoléon* par Walter Scott). Bernadotte croit avoir, dans cette circonstance, demandé à la députation dénonciatrice « quelle preuve on pouvait produire à l'appui des allégations avancées ». Sur la réponse qu'il n'y avait rien de positif, le ministre aurait répondu qu' « il ne participerait nullement à l'acte illégal projeté »; il ajoute avoir dit encore, en congédiant ces messieurs si difficiles en patriotisme : « J'exige votre parole d'honneur que vous renoncerez à ce dessein; c'est la seule manière de vous assurer mon silence à ce sujet ». Un membre de la députation, avec

lequel Bernadotte avait servi, lui répondit : « Notre intention était de vous mettre en possession d'une grande autorité, bien persuadés que vous n'en abuseriez point : puisque vous ne voyez pas l'affaire comme nous, tout est dit : que tout ceci soit enseveli dans un profond oubli. »

Bernadotte, dans son récit naïf, a la délicatesse de ne pas nommer le général Jourdan; mais faut-il que j'aie le chagrin de ne pouvoir douter que ce n'était pas un autre que lui, ce général dont j'avais, deux mois auparavant, reçu les communications écrites si intimes, qui, l'avant-veille même, était venu me les renouveler dans le rendez-vous qu'il m'avait demandé à six heures du matin, et où je lui avais parlé avec tant d'effusion. Je ne dirai point que cette conduite de Jourdan fût de la fausseté; je dirai que les militaires peu exercés à la franchise patriotique, et dont le caractère n'a point de décision naturelle peuvent souvent errer dans les choses qui leur sont peu familières et lorsqu'un commandement exprès ne leur a pas tracé la route précise qu'ils ont à suivre.

Il est possible, au surplus, que beaucoup de ces injustices dont je me trouvais l'objet, parussent fondées à ceux qui les mettaient en circulation : elles pouvaient aussi se rattacher à de prétendus faits mal ou point expliqués, notamment à celui d'une affaire assez singulière très pertinemment connue de mes collègues et qui, si elle pût l'être aussitôt de la nation, ne pouvait que m'assurer davantage l'estime que les ennemis mêmes ne peuvent refuser à la fidélité dans les devoirs, à la probité dans les fonctions dont la confiance d'une nation nous a investis. Je dois raconter ici, dans toute sa simplicité, cette prétendue affaire qui commence le rôle qu'on a voulu dès lors, qu'on voudra par suite continuer à me faire jouer pour le rétablissement de la dynastie des Bourbons. Le récit simple, mais justifié par pièces, des véritables faits prouvera quelle était la fixité de mes principes sur notre

question politique, la sincérité et, j'ose dire, la probité de mon républicanisme.

Trois fois conservé par le sort, et maintenu à travers toutes les crises, j'avais reçu de la plupart des hommes militaires ou civils qui ne regardent que le pouvoir, tous les genres de félicitations qu'ils ne manquent jamais de lui adresser. Je ne me livrais pas à l'exaltation que donne la flatterie, et si je consentais à garder le pouvoir, je ne m'abandonnais pas au moins à l'idée de l'agrandir. Mais toutes les fois que, dans un état de choses quelconque, un homme paraît exercer une plus grande puissance que les autres, il devient naturellement l'objet de toutes les tentatives et de toutes les séductions. Cela indique comment je fus aperçu dans le lointain, par Louis XVIII, comme la sommité du Directoire, ainsi que me présentaient les événements. Ma position enfin explique comment le Prétendant a pu concevoir ou accepter alors l'idée de me faire adresser la parole dans ma qualité de membre du gouvernement.

Il y avait à cette époque, du côté de Hambourg, un intrigant se disant agent du prétendant Louis XVIII. Il aurait, depuis plusieurs années, rempli diverses missions auprès des gouvernements et des grands fonctionnaires civils et militaires de la République, qu'il se serait fait fort de pénétrer et même de tenter dans l'intérêt de la cause royale. Il était vrai que cet individu, appelé Fauche-Borel, avait été plusieurs fois chargé par Louis XVIII, par le prince de Condé, par le gouvernement anglais, de diverses missions qui consistaient à aborder directement ou indirectement les hommes revêtus des plus grands pouvoirs de la République, et de les corrompre par de grandes promesses de places, soutenues de certaines sommes d'argent; mais Fauche-Borel et ses associés, se donnant au parti royaliste comme agents de corruption, avaient commencé par se corrompre eux-mêmes, c'est-à-dire par retenir les trésors remis en leurs mains par

l'ingénuité de leurs commettants. Voilà comme les Fauche-Borel et compagnie, recevant de Wickham, du prince de Condé et de Louis XVIII des sommes considérables, prétendaient les avoir remises tantôt à Pichegru, tantôt à d'autres, auxquels ils ne parlèrent jamais; voilà comme ils s'adjugeaient à eux-mêmes, pendant les premières années de la Révolution, les gages de la corruption. Pour soutenir ce genre de spéculation, ne pouvant justifier la réalité des relations qui étaient le prétexte de leurs intrigues, bâtissant tous les jours des échafaudages de nouvelle invention, pour établir, aux yeux des dupes qui les payaient, la vraisemblance des relations qu'ils prétendaient avoir avec les éminents personnages de la République, il fallait bien que les imposteurs fussent compromis quelquefois. Leur fréquentation dans les tripots de la cause royale, qu'ils étaient les premiers à trahir quand ils avaient l'air d'être proscrits pour elle; les persécutions apparentes, celles même réelles auxquelles sont quelquefois exposés les doubles espions, tout cela nourrissait et maintenait leur crédit auprès des candides ou stupides chefs de la conspiration royale.

L'un de ces intrigants à rôle multiforme, était Fauche-Borel, ancien libraire de Suisse et de Paris, ayant fait de mauvaises affaires dans tous les pays, mais ayant trouvé pourtant, dans ces mauvaises affaires et leurs embarras périlleux, les occasions de développer cette faculté d'intrigue subalterne, qu'il avait reçue d'une nature ignoble mais active, excitée encore par le spectacle changeant d'une grande révolution. Fauche-Borel, chassé de partout, allait, courait partout, se représentant aux princes avec l'autorité des persécutions qu'il disait avoir éprouvées pour eux dans de premières négociations dont il aurait été chargé par les premiers agents de confiance des Bourbons. De cette manière, Fauche-Borel trouvait l'occasion de solliciter et de surprendre de plus grandes missions aux princes qui pouvaient encore

avoir les moyens, comme ils avaient la crédulité de lui confier l'argent dont les puissances étrangères leur laissaient la disposition.

Ainsi que je viens déjà de le faire observer, le rôle décisif que j'avais joué sur la scène de la Révolution, me donnait une importance politique toute particulière, et qui me signalait aux entreprises des intrigants. Fauche-Borel crut donc reconnaître en ma personne le point où il pouvait diriger l'une de ses batteries. Le général en chef du 9 Thermidor, du 13 Vendémiaire, du 18 Fructidor ne devait cependant guère paraître accessible aux séductions des amateurs de la royauté. Fauche-Borel ne trouva que plus piquant de faire accroire au Prétendant et aux divers Cabinets dont il tirait des ressources, que j'étais précisément le plus vulnérable, que j'étais le plus nécessaire à aborder. En conséquence, Fauche-Borel, sous le nom de Frédéric Borelly, m'écrivit de Wesel, avec son impudence ordinaire, qu'« il avait des révélations importantes à me communiquer, qui intéressaient la France et le Directoire. Il désirait avoir des passeports pour Paris, ou l'envoi, de ma part, d'un agent revêtu de toute ma confiance. »

La lettre de Fauche-Borel, comme venue de l'étranger, fut remise à mon suisse à dix heures du matin; elle fut de suite communiquée par moi au Directoire, le jour même, à l'ouverture de notre séance. Le Directoire fut unanimement d'avis « de ne point négliger cette proposition et d'envoyer sur les lieux un agent pour recueillir tous renseignements qu'il serait possible d'avoir ». La mission étant du ressort du ministère des relations extérieures, Talleyrand, qui devait la donner lui-même, fut appelé. Sur la communication et de la pièce et de l'intention du Directoire, qu'il saisit avec empressement, il dit que cela méritait grande attention, qu'« il ne fallait rien négliger en politique; que, si les Bourbons étaient fort peu importants par eux-mêmes, les intrigants groupés

autour d'eux pouvaient l'être davantage; que c'étaient là les vrais ennemis de la France ». Peut-être sa conduite accusée par les républicains, et sa position menacée de ministre, lui donnaient-elles le besoin de déployer un plus grand luxe de sentiments patriotiques et de faire feu supérieur contre les Bourbons pour se défendre contre les accusations dont il était l'objet; il ajoutait qu'« il envoyait en ce moment à Clèves un agent nommé M. Eyriès; qu'il le chargerait précisément de conférer à Wesel avec le Sr Borelly ».

La mission de M. Eyriès n'obtint rien du Sr Borelly, qui le vit réellement à Wesel, mais qui, se sentant deviné par un homme d'esprit, crut n'avoir rien de mieux à faire que de se retrancher dans le mystère, et me faire demander l'envoi d'un agent plus authentique et investi véritablement de mes pleins pouvoirs. Le Directoire décida qu'un autre agent serait envoyé, et qu'il serait muni d'une lettre de moi. Je donnai la lettre suivante, écrite sous les yeux du Directoire, et annexée à ses registres :

Je reçois, monsieur, la lettre que vous m'écrivez et que m'adresse le citoyen Eyriès; je l'ai communiquée au Directoire : il a ordonné au ministre des relations extérieures d'accorder un passeport au citoyen Guérin, porteur de la présente, auquel vous pouvez avec confiance donner tous les renseignements et remettre les pièces que vous m'annoncez être d'un intérêt majeur à la République, au gouvernement et à moi en particulier.

Recevez mes salutations.

P. BARRAS.

M. Guérin, qui méritait toute notre confiance par ses sentiments dévoués à la République, remplit sa mission avec fidélité. Il se moqua de Fauche-Borel du ton le plus sérieux, et le mystifia assez complètement pour que celui-ci écrivît, et que M. Guérin nous rapportât la lettre suivante :

(Seconde lettre de Fauche-Borel.)

Wesel, le 17 vendémiaire an VIII.

Citoyen Directeur,

Le citoyen Guérin, investi de votre confiance particulière, et porteur de la lettre que vous avez daigné m'adresser en date du 2 de ce mois, aura l'honneur de vous rendre verbalement des détails qu'il serait trop long de placer sous vos yeux dans un écrit fait à la hâte. Je me bornerai donc à vous transmettre les faits, et sans phrases vous rendre compte de ce dont je suis chargé pour vous. Je n'entreprendrai point non plus de vous parler de la situation où se trouve la République française : personne, mieux que vous et vos collègues, ne peut l'apprécier; et les adresses qui vous parviennent des différents départements ne laissent aucun doute sur les malheurs qu'ils prévoient.

Sa Majesté Louis XVIII, profondément affectée, et gémissant sur les maux qui sont préparés à la France, si jamais des armées ennemies y pénètrent, et ayant tout à craindre de la guerre civile qui en serait la suite, remet en vos mains tous les moyens et toutes les facilités possibles pour sauver la France d'un envahissement, et vous procurer, dans votre position, l'assurance d'un plein succès. Vous êtes Français, citoyen Directeur, et c'est assez dire que vous saisirez avec empressement les heureuses dispositions de deux grandes puissances qui, dans ces moments, sont disposées à vous aider de leurs forces et de leurs fonds.

Les événements militaires, qui sont journaliers, pourraient, si vous tardiez trop, leur faire changer de résolution, et vous auriez perdu pour jamais l'occasion de sauver la malheureuse France des calamités qui la menacent, et vous éloigneriez plus longtemps la paix, tant désirée de tous les peuples.

Par un extrait du Mémoire qui a été présenté à l'empereur des Russies et que je remets un peu à la hâte au citoyen Guérin, vous y trouverez ses dispositions bienveillantes, ainsi que celles du gouvernement anglais, sur lesquels vous pouvez compter.

La copie des lettres patentes[1] qui vous sont destinées vous prouvera les intentions du Roi, et ne vous laissera rien à désirer de ce côté. La Cour de Prusse verrait avec grande satisfaction une opération de cette nature, et vous pourriez compter sur sa médiation, j'en ai l'assurance positive.

Les citoyens Botot et David sont en état de vous satisfaire sur

1. C'est l'original même de cette copie, sur grand papier à tranche dorée, qui est inséré dans le manuscrit des Mémoires de Barras, et qu'on va lire à la page suivante. (G. D.)

tout ce qui a précédé mon voyage et celui d'un ami à Pétersbourg et à Londres. Il suffira de vous dire que, déjà avant le 18 Fructidor, j'avais été chargé d'arriver jusqu'à vous, mais à cette époque nous n'avions pas à vous offrir les garanties que nous avons aujourd'hui, et qui ne laissent rien à désirer de la part de l'empereur des Russies comme sur les intentions du gouvernement anglais et sur la médiation que la Prusse accorderait dans cette négociation.

La lecture des lettres patentes me dispense d'entrer dans des détails verbeux. Vous y verrez, citoyen Directeur, que c'est à vous qu'il est réservé de sauver la France, de procurer la paix à l'Europe et la tranquillité à l'univers. Vous le pouvez, vous en avez les moyens, et la postérité ne prononcera plus votre nom qu'avec le sentiment de l'admiration et de la reconnaissance.

Daignez, citoyen Directeur, accorder la continuation de votre confiance, dans la suite de cette affaire, aux citoyens Guérin et David. Si ce dernier ne vous était pas suffisamment connu, je puis vous le recommander comme une personne de mérite, et qui vous est personnellement dévouée.

Nous convenons avec le citoyen Guérin des moyens de nous réunir pour nous rendre ensemble au dépôt, où il touchera tous les fonds nécessaires à l'opération, et où l'échange des lettres patentes scellées et signées lui seront (*sic*) remises contre votre lettre d'acceptation.

Recevez, citoyen Directeur, l'hommage de mon profond respect, ayant l'honneur d'être,

Citoyen Directeur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

LOUIS-FRÉDÉRIC BORELLY.

LETTRES PATENTES DU ROI,

PORTANT NOMINATION D'UN COMMISSAIRE POUR LA PROCLAMATION DE LA MONARCHIE.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre amé et féal Paul vicomte de Barras, Salut.

Appelé par notre naissance et par l'antique constitution de l'État, à nous imposer le fardeau du gouvernement de la France, persuadé que le premier et le plus essentiel devoir qui nous est commandé à ce titre, est celui de rétablir le bonheur de nos peuples en mettant un terme à la succession des calamités qui n'a cessé de les accabler depuis les principes de la Révolution, prévenu que les bons et fidèles sujets qui forment la presque totalité des habitants de notre royaume, n'attendent que la déclaration de notre ferme et stable volonté pour concourir avec nous aux importants objets du

rétablissement de la religion sainte que nous professons, et de celui de la Monarchie, Nous avons résolu, d'après la connaissance qui nous est acquise de votre capacité et de vos dispositions personnelles, de vous commettre l'exécution de cette louable et importante entreprise.

A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, de notre certaine science, pleine et légitime puissance, et autorité Royale, avons dit et ordonné, disons et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. — Nous vous avons nommé et nommons, vous Vicomte de Barras, pour notre Commissaire Spécial à l'effet de préparer et exécuter le rétablissement pur et simple de la Monarchie française, par tous les moyens convenables qui sont ou pourront être à votre disposition, vous donnant pouvoir et autorité nécessaire à cet effet, nous réservant de pourvoir ultérieurement au Gouvernement de notre Royaume conformément à notre affection pour nos sujets, et à notre invariable volonté de procurer leur avantage.

Art. 2. — Nous vous avons autorisé et autorisons à choisir tel nombre de Commissaires que vous jugerez nécessaire de vous adjoindre pour coopérer avec vous à l'accomplissement de nos vues, à la charge par eux de justifier de l'acceptation de leur commission dans le terme de trois jours, le tout à peine de nullité.

Art. 3. — Voulons en conséquence que, dans le délai de six mois à compter de ce jour, le rétablissement de la Monarchie soit proclamé en notre nom dans toute l'étendue de notre Royaume et dans tous les pays actuellement occupés par les armées et administrés par les Autorités Françaises, sans entendre toutefois rien préjuger sur les accords à faire avec les puissances étrangères, lorsque notre rétablissement nous mettra en état de travailler au retour de la paix et de la tranquillité publique.

Art. 4. — Nous vous avons de plus autorisé et autorisons par les présentes à prendre toutes les mesures qui pourront être nécessaires pour rétablir et maintenir l'ordre public jusqu'à notre arrivée dans nos États, ou celle de notre Frère Monsieur, Lieutenant Général du Royaume.

Art. 5. — Lorsque le rétablissement et la proclamation de la Monarchie auront été faits par vous dans toute l'étendue de notre Royaume, ou dans une partie d'icelui, nous défendons à tout juge, cours de justice, ou autre autorité quelconque de prendre sous aucun prétexte et en aucun cas connaissance des faits qui ont précédé, depuis l'origine de la révolution, qui précéderont ou accompagneront le rétablissement de la Monarchie, en tant que lesdits faits concerneraient directement ou indirectement vous ou les autres Commissaires qui vous seraient adjoints. Déclarons celui ou ceux qui voudraient en prendre connaissance ennemis de notre

Personne Sacrée, ordonnons, le cas y échéant, qu'ils soient poursuivis comme criminels de lèse-majesté, nous réservant, lorsque Nous serons rentrés dans Notre Royaume, de prononcer par une ordonnance d'Amnistie sur les faits relatifs à ceux de Nos sujets qui ne sont pas ici spécifiés.

Art. 6. — Nous engageons Notre Autorité et parole Royale de maintenir pour toujours et dans tous lieux de notre obéissance Votre liberté et tranquillité, et celles des Commissaires que vous vous serez adjoints, ainsi que d'employer Notre intervention, s'il y a lieu, pour votre sûreté et la leur en pays étranger.

Art. 7. — Nous engageons pareillement Notre Autorité et parole Royale à vous garantir, ainsi qu'auxdits Commissaires, la pleine et entière propriété des droits et des biens acquis ou possédés par vous ou par eux dans l'étendue de notre Royaume et dans les Pays actuellement occupés par les armées ou autorités Françaises, et ce nonobstant toutes lois portées ou à porter à ce sujet, y ayant dérogé en tant que de besoin par les présentes, en tout ce qui vous concerne ainsi que les Commissaires que vous vous serez adjoints.

Art. 8. — Dans le cas cependant où les propriétaires desdits biens et droits ne voudraient pas ratifier la vente qui en a été faite, ou que par d'importantes considérations nous jugerions à propos de rentrer dans ceux desdits biens et droits qui se trouveraient dépendants de notre Domaine particulier, Nous nous obligeons de vous en indemniser par une valeur équivalente, laquelle indemnité aura lieu de même pour ceux desdits biens et droits qui dépendraient de Domaines de Notre Couronne, lesquels il n'est pas en notre pouvoir d'aliéner.

Art. 9. — Voulant donner en outre à vous et à vos Commissaires adjoints un témoignage particulier de notre satisfaction et bienveillance, nous ordonnons que dans un mois, à compter du jour où nous aurons pris les Rênes du Gouvernement, il vous sera payé, à la présentation de nos présentes Lettres patentes, sur votre simple quittance et sans autre ordonnance, contrôle ou visa, à titre d'indemnité personnelle, la somme de *douze millions* de Livres tournois, savoir *dix millions* pour vous et *deux millions* à être répartis par vous entre vos Coopérateurs ainsi et de la manière que vous jugerez convenir.

Art. 10. — La somme énoncée dans l'article précédent sera payée en espèces sonnantes et au titre actuel, par Notre Trésorier principal, et la perception en sera exercée concurremment sur toutes les caisses de l'ordinaire et de l'extraordinaire de nos finances par privilège à tout autre payement.

Art. 11. — Les présentes Lettres patentes ne seront sujettes à aucune sorte d'enregistrement et, ce nonobstant, vaudront comme

déclaration et ordonnance relative aux besoins et service de Notre Personne.

Donné à Mittau sous notre petit scel le dixième Mai l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf et de Notre Règne le quatrième.

LOUIS.

Par le Roi : (Le scel.)
Le c^te de SAINT-PRIEZ.

MOTIFS DES PRINCIPALES MODIFICATIONS FAITES PAR LE ROI AU PROJET DE LETTRES PATENTES ENVOYÉ PAR M. MONNIER.

1° Le Roi, au lieu d'adresser ses Lettres patentes « à tous ceux qui ces présentes verront », les adresse directement à M. le Vicomte de Baras (*sic*), parce que l'adresse des Lettres patentes doit se faire aux personnes qui en sont l'objet, et c'est de là qu'elles tirent leur nom de *lettres*. Le formulaire dont le projet fait usage est consacré aux « édits et déclarations », qui sont des Lois générales. Il est même d'autant plus nécessaire d'employer la forme des Lettres patentes dans le cas particulier, que, suivant l'article dernier, l'acte doit être exempt d'enregistrement, et si le Roi lui donnait la forme d'un Édit, Sa Majesté ne pourrait pas le dispenser de l'Enregistrement dans les Cours.

2° Les articles 1er et 2 du projet, qui avaient un objet commun, ont été compris dans un seul; l'article 3 au contraire, qui renfermait deux dispositions différentes, a été divisé en deux. Enfin l'ordre de ces trois articles a été interverti, parce qu'il est naturel de donner d'abord le pouvoir de rétablir la Monarchie, et d'ordonner ensuite la proclamation du rétablissement.

3° Dans l'article 1er, le Roi ajoute au mot *rétablissement* les mots *pur et simple*, afin de caractériser plus nettement la nature de la mission donnée à M. de Baras. Mais il insère à la fin de l'article cette clause : nous réservant de *pourvoir*, etc., afin d'écarter le *soupçon* du despotisme ou même d'une Monarchie absolue.

4° Le projet dit trop positivement, art. 1er et 2, que le Roi veut se renfermer dans les anciennes limites de son royaume, ce qui pourrait déplaire à l'armée; il vaut mieux annoncer simplement la paix et déclarer que le traité ne roulera que sur les *pays conquis*. C'est par ce motif que, dans ses dernières dispositions de l'article 3, le Roi parle des pays avec la clause *sans entendre*, etc.

5° L'article 4 ajouté au projet était nécessaire pour autoriser M. de Baras à gouverner jusqu'à ce que le Roi ou Monsieur puissent gouverner par eux-mêmes.

6° Le Roi supprime l'article 4 du projet et le remplace par un acte séparé. S. M. ne peut en effet indiquer dans l'Intérieur aucune Caisse où son Commissaire doive prendre 1 500 000 f. pour les frais du mouvement et ne pourrait d'ailleurs donner une assignation sur les Caisses d'une Puissance étrangère. Or il ne serait pas convenable que le Roi mît dans ses Lettres patentes une clause dont l'exécution lui fût notoirement impossible.

7° Le motif de la clause, *nous réservant*, etc., qui termine l'article 5, c'est que dans le cas, naturel à prévoir, où les Lettres patentes seraient connues, on pourrait penser, si cette clause était omise, que le Roi n'a pas le projet d'accorder une amnistie.

8° Dans l'article 7, le Roi n'a pas ajouté au mot *propriété* le mot *immunité*. Cette expression ne pourrait signifier que l'exemption des impôts que le Roi ne peut pas garantir, parce qu'il ne pourrait pas l'accorder.

9° Le Roi a supprimé la fin de l'article 7 du projet et a ajouté l'article qui se trouve le 8e dans les Lettres patentes. Voici les raisons de ce changement. Sa Majesté n'a pas le pouvoir de confirmer la vente des biens du Domaine de la Couronne, attendu que leur inaliénabilité est prononcée par une Loi fondamentale. Elle pourrait à toute rigueur renoncer aux biens dépendant de ses Domaines particuliers; mais aussi il peut se faire que des considérations importantes l'obligent d'y rentrer. Quant aux biens qui appartenaient à des particuliers, les Lettres patentes supposant que les propriétaires soient autorisés par les Lois à les revendiquer, *le Roi, s'il ne voulait pas ratifier la vente*, ne pourrait les y contraindre que par un acte de tyrannie qui flétrirait les commencements de son règne, et cet acte de tyrannie ne serait pas même praticable à l'égard des biens situés dans des pays qui par l'événement et les traités subséquents devraient ne plus dépendre de la France. Il est donc juste, ou plutôt c'est une nécessité que les Commissaires se contentent de l'indemnité dans le cas prévu par l'article 8.

10° L'article 10 du projet porte cette clause : *dans un mois au plus tard du rétablissement de la Monarchie proclamée dans notre Ville de Paris.* Cette clause doit être modifiée. *Premièrement*, si M. de Baras faisait proclamer la Monarchie à Paris, sans faire rentrer dans le devoir une grande partie des armées ou des provinces, il ne donnerait au Roi que la Guerre Civile. *Secondement*, le Roi n'aura aucun moyen de payer douze millions tant qu'il ne sera pas rentré dans l'exercice de son autorité. *Troisièmement*, c'est ce que suppose l'article 9 du projet, suivant lequel la somme promise *doit être payée par le Trésorier principal de S. M. et sur les fonds destinés à son personnel, etc.*, car le Roi n'aura un Trésorier principal, des fonds destinés à son personnel, des Caisses de l'ordinaire et de l'extraordinaire, que

lorsqu'il sera sur le trône. Il faut conséquemment dire : *à compter du jour où Nous aurons pris les Rênes du Gouvernement.*

11° Cette clause de l'article 9 du projet sur les fonds destinés à notre personnel affecte le payement sur la cassette du Roi; et véritablement c'est sur sa cassette que le Roi les prendrait de préférence, si elle était en état de les fournir. Mais cette affectation spéciale, indifférente à M. de Baras, puisqu'il lui importe peu d'où les deniers lui parviennent, pourvu qu'il soit payé, serait d'un très mauvais effet pour le Roi, car elle donnerait lieu de croire que le Roi se propose d'avoir une caissette (*sic*) énorme et de la faire servir clandestinement aux profusions dont le public se plaignait avant 1789. Comme il est nécessaire de prévenir cette opinion qui serait fausse en elle-même et funeste au Roi, le payement doit être affecté en général sur toutes les caisses de l'ordinaire et de l'extraordinaire, comme il est dit dans la suite de l'article 9 du projet.

Toute la correspondance apportée par M. Guérin fut sur-le-champ mise sous les yeux du Directoire; elle déroulait, au lieu de sauver la République, le projet de la détruire par la plus infâme des corruptions. Le Directoire manda mon secrétaire Botot, dont on avait pris le nom. Botot désavoua tout. Le ministre Fouché fit arrêter le S[r] Monnier, correspondant de Wesel. On trouva chez lui des pièces qui le compromettaient : il fut dressé procès-verbal. Après avoir tenu Monnier au secret et lui avoir fait subir plusieurs interrogatoires, Fouché rendit au Directoire un compte détaillé de la procédure. Il ajouta : « Je n'ai pu obtenir de ce misérable que des larmes abondantes et l'aveu d'avoir concouru à une négociation qu'il ne croyait pas criminelle, et dont, sans en espérer le succès, il attendait les secours pour tirer lui et sa famille de l'indigence ». Fouché conclut à ce que David Monnier fût mis en liberté sous la surveillance de la haute police. Fouché dit encore s'être assuré par lui-même que le logement de Monnier et ceux qui l'habitaient présentaient l'image de la plus réelle détresse. Le Directoire adopta les conclusions du ministre de la police. Tout cela fut rédigé et inscrit au registre secret du Directoire exécutif.

Telle est l'exacte vérité sur ce que furent alors mes rapports avec la Cour de Mitau, sur mes prétendues intelligences avec Louis XVIII. Je serai dans le cas d'en parler avec plus de développement lorsque je serai à la partie de mes Mémoires qui correspond à l'année 1819. Ce qui peut être, dès ce moment même, constaté à cette page, c'est que les puissances quelconques de l'Europe qui avaient donné leur confiance à Fauche-Borel, furent honteusement et niaisement livrées par la crédulité de l'aventurier, égale à sa friponnerie. Ces puissances, associées à cette machination, furent jouées et déjouées par l'unanimité des membres du Directoire, dont la probité politique n'était nullement accessible aux avances des rois. Quant à moi, pouvaient-ils se laisser aller un moment à croire qu'un républicain aussi engagé que je l'étais, vainqueur au siège de Toulon, au 9 Thermidor, au 13 Vendémiaire, au 18 Fructidor, que celui-là élevé à la dignité de membre du gouvernement de la République manquerait aussi à son caractère et à l'honneur qu'il avait constamment professé et soutenu dans tant de combats?

Le retour de cette première mission de M. Guérin était le commencement d'un grand succès. On ne pouvait méconnaître qu'il était dû aux premières instructions données par Talleyrand avec un soin tout particulier. M. Guérin nous avait rapporté les lettres patentes de Louis XVIII, qui expliquaient déjà la pensée et l'espérance du Prétendant. Il nous avait rendu tous les épanchements de Fauche-Borel, qui étaient le développement de la combinaison bourbonienne. Le Directoire pouvait donc être incessamment en possession de l'affaire et maître de l'argent comme de celui des personnes elles-mêmes, car les réflexions qu'amenaient la démarche et la discussion de l'affaire, prouvaient qu'il n'y avait rien de si facile que de faire, ou seulement de laisser venir à la suite de cette tromperie les plus augustes

personnages. Ils seraient arrivés jusqu'à la frontière, et même l'auraient franchie.

Quant à moi, quelles que fussent la détermination de mon patriotisme et la fixité de mes principes républicains, j'avoue qu'ils n'allaient point jusqu'à pousser les choses à une si horrible perfidie. La première partie, qui consistait à accepter l'argent des Cabinets corrupteurs et à en faire un usage dont la divulgation aurait pu, par suite, laisser les corrupteurs comme les corruptibles moins rassurés, cette première partie me paraissait de bonne guerre. Le résultat ne faisait de mal à personne, et était certainement d'assurer d'autant plus l'incorruptibilité si nécessaire des fonctionnaires de toutes classes à qui étaient confiées la garde et la défense de la République. Quant à l'idée de s'emparer de la personne même des Bourbons, attirés dans le piège, il n'y a que des prêtres froidement haineux et implacables, tels que Sieyès, Fouché et Talleyrand, à qui une pareille infamie pût paraître plaisante.

On a dit, dans plusieurs circonstances postérieures à celle-ci, que Talleyrand s'était montré ennemi déclaré des Bourbons; qu'il avait conseillé à Bonaparte de « mettre entre eux et lui un fleuve de sang »; que lorsque Bonaparte avait adopté ce conseil et voulu faire périr le duc d'Enghien, Talleyrand n'y avait pas seulement coopéré, mais qu'il en avait été le premier instigateur, le conseiller décisif et ironique. Je n'ai à cet égard que les assertions des historiens contemporains, auxquels Talleyrand s'est cru trop supérieur pour daigner leur répondre. Ce qui est à ma connaissance personnelle, c'est que dans l'affaire où il s'agit ici des Bourbons, et où les uns voudraient attirer les principaux pour les faire périr peut-être, les autres pour en faire au moins des otages, Talleyrand ne trouvait rien de trop hardi, rien de trop révolutionnaire, contre ce qu'il appelait les irréconciliables ennemis de la France. J'ai déjà indiqué la raison possible,

mais non l'excuse de la conduite de Talleyrand, en reconnaissant que tout ce qu'il faisait avait pour but de rester ministre. Depuis qu'il l'était, et avant la provocation dont il s'agit ici, Talleyrand avait offert et donné au Directoire la statistique européenne et ultra-européenne des Bourbons. Car la branche d'Orléans n'était nullement exceptée; mais elle n'était point en Europe : on se rappelle qu'elle devait être passée en Amérique. Dans plusieurs rapports antérieurs, Talleyrand nous avait fait connaître tout l'état des princes de la maison de Bourbon, leurs tenants, leurs aboutissants. C'était bien le ministre d'alors qui se prononça le plus ouvertement contre les Bourbons. Il avait indiqué, comme la chose la plus simple et comme « une épigramme républicaine à l'égard de la royauté », l'idée de mettre la main sur ces infortunés, errant de ville en ville et alors repoussés de partout. « Dans la circonstance présente, si l'on pouvait les attirer à Wesel avec leurs agents, il n'y avait, selon Talleyrand, rien de si facile que de s'en emparer et de les transporter en France, où l'on en ferait ce que le Directoire aviserait dans sa sagesse. » Il appelait cela « un admirable coup de filet, où l'on prenait tous les poissons à la fois ». Ce n'est point à moi qu'il sera donné de suivre, ni même de voir la suite de cette affaire, qui reviendra à Talleyrand quand lui-même reviendra au ministère, et sur laquelle il se gardera bien de donner des éclaircissements, qu'il me sera imposé de donner moi-même, par suite de l'injustice des méchants, soutenue de l'ignorance du vulgaire. On reconnaîtra bientôt comme il était important de poser ici les premiers jalons de la vérité.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD. — 65-95.

